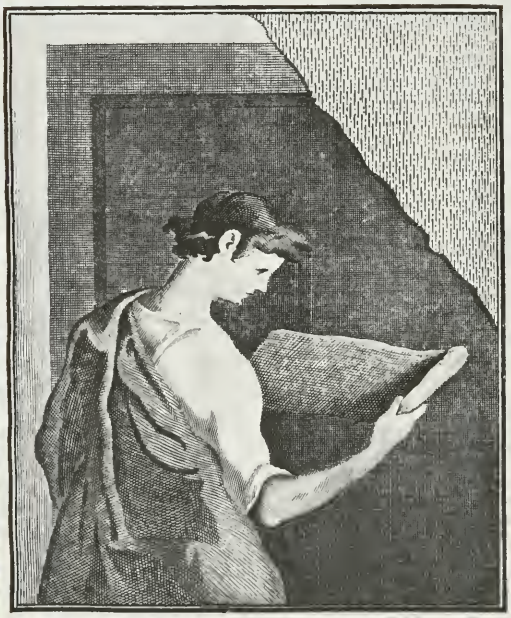

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1860.

II

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

PREMIÈRE ANNÉE. — DEUXIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Ce

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1860

Droits de traduction et de reproduction réservés.

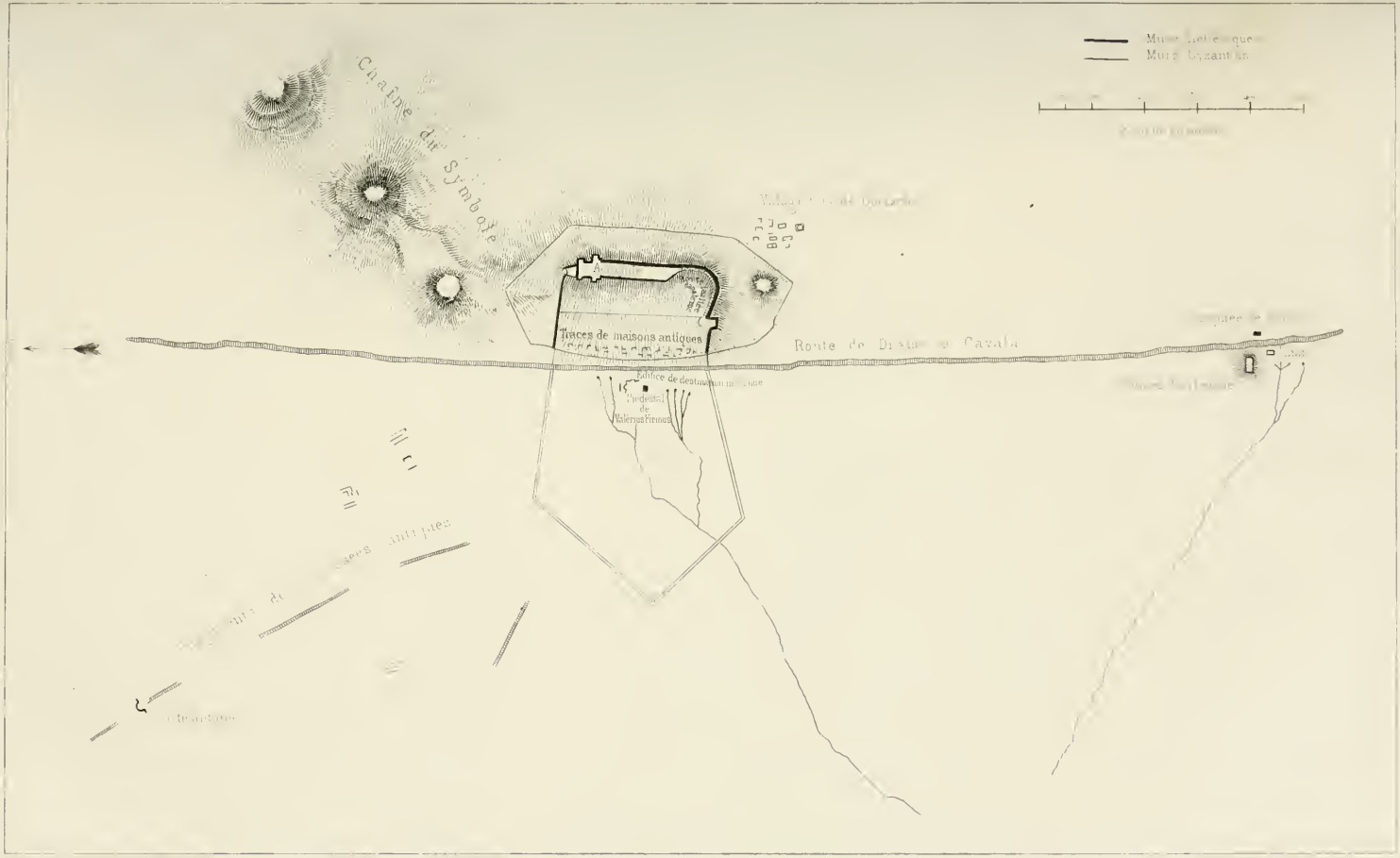

PLAN DES RUINES DE PHILIPPES.

KARNAK

Annales de Toutmès III

partie nouvellement mise au jour

par Mr Mariette

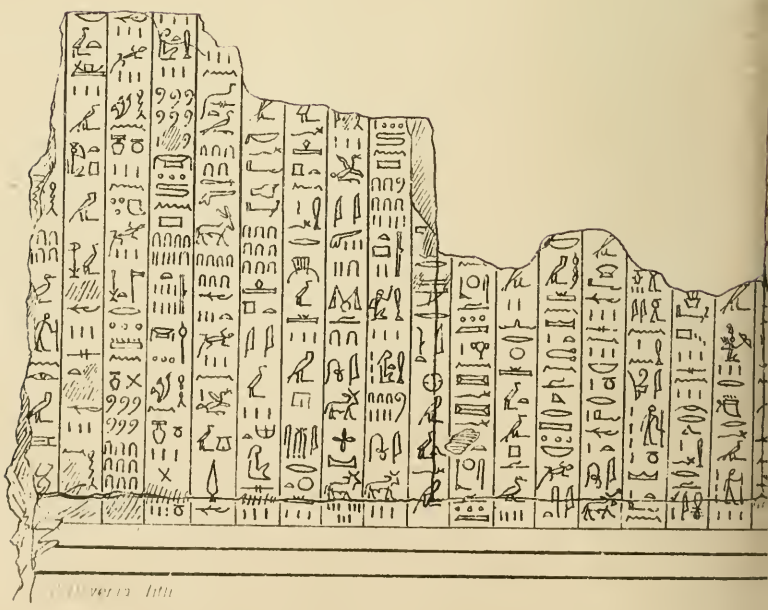

Alverny lith

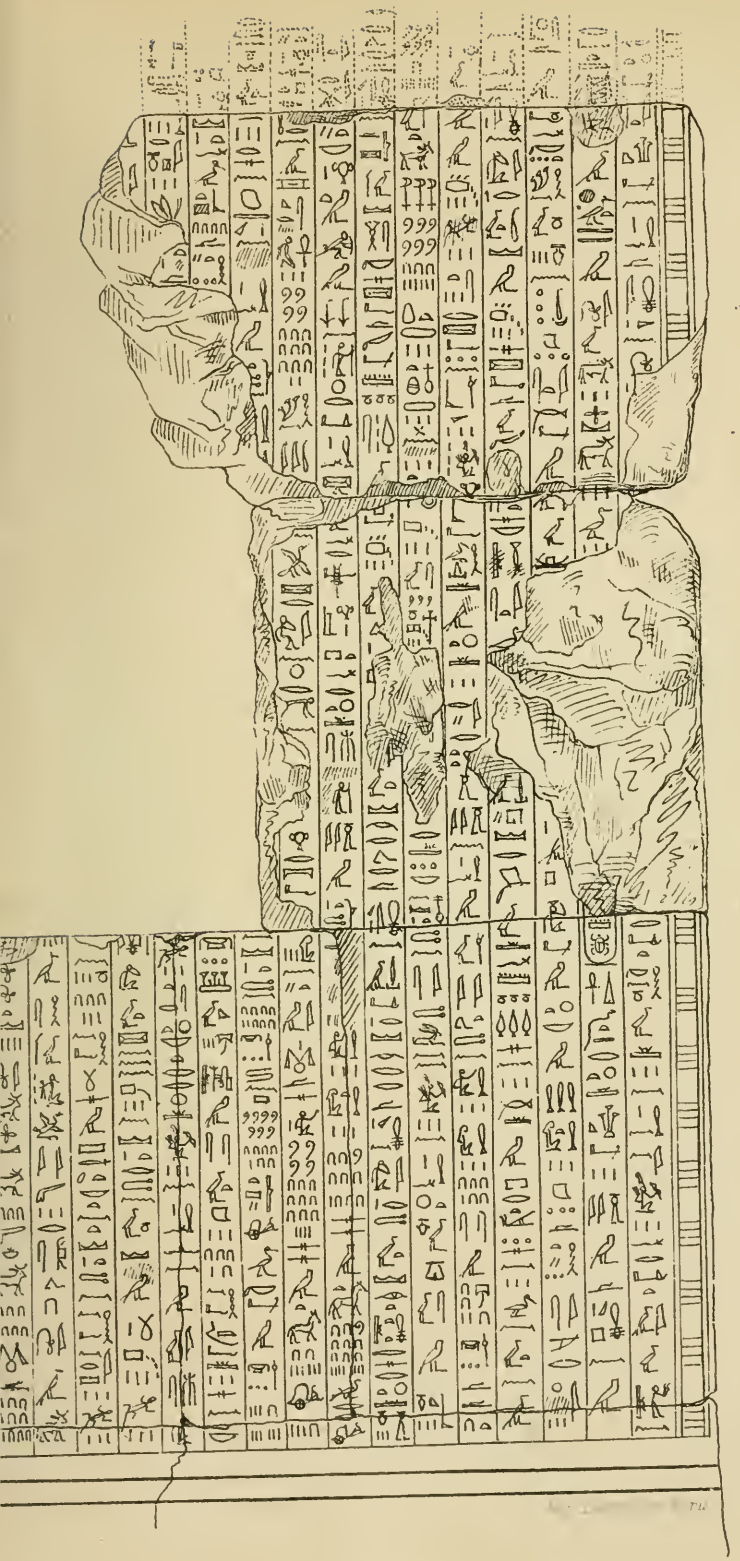

DE L'USAGE

NON INTERROMPU JUSQU'A NOS JOURS

DES

TABLETTES EN CIRE

Il y a des savants qui, en dépit de leur érudition, conservent la naïveté et la crédulité de l'enfance. Heureux d'apprendre des vérités nouvelles, de voir combler dans leurs connaissances des lacunes qui les ont souvent importunées, ils prêtent une oreille complaisante à toutes les découvertes, même avant de les avoir vérifiées, et reprennent incessamment le problème de la dent d'or. Ils accepteront avec vénération un Sanchoniathon fabriqué comme un pensum par un échappé de collége, et liront de précieuses inscriptions dans les lignes emmêlées qu'ont creusées çà et là sur quelque rocher la pluie et l'action irrésistible du temps, *monumentum ære perennius.* Croire est un instinct de leur nature, un besoin de leur esprit, et ils croient par provision. D'autres, au contraire, ont la vanité de leur savoir; leur encyclopédie est faite, et ils ne supposent pas volontiers qu'on y puisse rien ajouter d'important : ce serait reconnaître leur ignorance de la veille. Leur bonne foi reste entière, mais grâce à leurs désirs secrets et à leurs habitudes d'esprit, ils sont surtout frappés de ce que le nouveau présente d'insolite, et tiennent pour falsifiés et impossibles les monuments qui sortent mal à propos de l'oubli et dérangent impertinemment le *statu quo* de leurs idées. Nous avons connu un académicien, fort honorable d'ailleurs, qui ne permettait pas de contester devant lui l'existence d'Homère parce qu'il en avait le buste dans sa bibliothèque : c'eût été nier l'évi-

dence. Pour les pédants et les intelligences bornées, ces dispositions malveillantes et obtuses, ce refus de croire *à priori*, s'appellent de l'esprit critique : à leur gré, il faudrait déclarer la science complète et mettre éternellement l'avenir à leur école.

Lorsque M. Massmann publia en 1841 des tablettes en cire, trouvées en Transylvanie, dans une mine d'or inondée depuis longtemps (1), ces deux tendances contraires ne manquèrent pas de se produire. Quelques-uns s'enthousiasmèrent un peu de confiance pour une découverte qui ne se présentait pas avec toutes les garanties possibles de certitude; d'autres nièrent résolûment sans donner aucune autre raison réelle que leur incrédulité. Un savant, remarquable entre tous par la sûreté de son esprit et la solidité de son érudition, mais par là même peut-être un peu trop habitué à vouloir en toutes choses des preuves diplomatiques, soumit ces tablettes à un examen consciencieux (2), et le résultat lui parut bien défavorable à leur authenticité. Après avoir remarqué avec raison que toutes les circonstances de leur découverte n'étaient pas suffisamment connues, et fait ressortir des lacunes fâcheuses, peut-être même certaines contradictions, il insista très-ingénieusement sur leur conservation singulière, les irrégularités de leur langue, le caractère insolite de leur écriture et leur forme tout entière. Si étendue que fût son érudition, il ne se rappelait qu'un seul monument analogue (3), et au lieu d'y trouver, ainsi qu'il l'eût fait sans doute avec une opinion moins prévenue, un témoignage de vraisemblance, il se plut à y voir le modèle qu'avait maladroitement imité un faussaire. Comme pendant longtemps l'absence ou plutôt l'ignorance des monuments avait empêché de s'occuper beaucoup de l'écriture cursive, les premiers exemples qui attirèrent l'attention devaient embarrasser les plus habiles paléographes; on ne pouvait guère en ce temps-là citer à l'appui des tablettes de M. Massmann qu'un fragment de papyrus conservé à la Bibliothèque de Leyde. Mais aujourd'hui que les *graf-*

(1) *Libellus aurarius, sive tabulæ ceratæ, et antiquissimæ et unicæ Romanæ, in fodina aurariа, apud Abrudbanyam, oppidulum Transylvanum, nuper repertæ, quas nunc primus enucleavit, depinxit, edidit Joannes Ferdinandus Massmann*, Lipsiæ, Weigel, in-4°.

(2) *Journal des Savants*, septembre 1841, p. 555-566.

(3) Maffei, *Istoria diplomatica*, p. 32 et suivantes. Il regardait sans doute comme trop vagues, pour avoir un caractère vraiment scientifique, les indications qu'ont données Salig, *De diptychis Veterum tam profanis quam sacris*, Halæ Saxonum, 1713, in-4°; Leich, *De diptychis Veterum*, Lipsiæ, 1743, in-4°, et Maffei, *De dittici degli Antichi profani e sacri*. Luca, 1753, in-4°.

fiti de Pompéia sont publiés, les analogies abondent, et il faut bien reconnaître la nécessité de certaines différences : l'écriture dépend de son mode plus certainement encore que de son temps; le style qui s'enfonçait uniformément dans une cire molle, la pointe qui rayait péniblement une muraille et le roseau qui courait sur un papyrus et y mêlait les déliés et les pleins, ne pouvaient tracer de caractères entièrement semblables. Les immenses lectures de du Cange ont donné à son glossaire une autorité que sa nature et sa date obligent cependant de soumettre à quelque restriction. La basse-latinité était une langue vulgaire, par conséquent irrégulière, s'altérant de jour en jour davantage, se grossissant pour ainsi dire dans chaque localité de tournures et d'expressions inconnues ailleurs, et du Cange ne pouvait recueillir que les formes, relativement peu nombreuses, dont les écrivains s'étaient servis. Chaque ouvrage qui voit le jour pour la première fois en met de nouvelles en lumière, et ce que l'on sait déjà n'autorise nullement à nier ce qu'on ignore encore : toutes les formes sont possibles, parce que les corruptions étaient illimitées et ne relevaient que du caprice et du hasard (1). Il n'y avait donc au fond que deux objections sérieuses : l'extraordinaire rareté de ces monuments en cire et leur conservation plus extraordinaire encore, et des faits incontestables les ont depuis victorieusement réfutées. D'autres tablettes toutes semblables, remontant à la même époque, ont été trouvées aussi dans des mines de Transylvanie abandonnées depuis des siècles : ce sont également des actes authentiques et de teneur trop variée pour qu'on les puisse croire raisonnablement copiées les unes sur les autres. Celle que M. Massmann avait publiée contenait une dissolution de société, datée de l'an 167 de l'ère chrétienne : M. Cipariu en a fait connaître une qui constatait vingt-cinq ans auparavant l'achat d'un esclave (2). Il y a dans une de celles que M. Erdy a publiées un contrat du même genre, de l'an 129, et dans l'autre un acte d'emprunt, de l'an 162 (3). Celle que M. Detlefsen a

(1) Malgré toute notre confiance dans l'esprit critique de M. Letronne, nous hésitons même à regarder comme certaine la falsification de la tablette, écrite en grec, que M. Massmann avait publiée en même temps : on en a depuis trouvé une seconde qui a d'assez grands rapports avec un des fragments de poterie antique que M. Egger a expliqués dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, p. 377-408. Voyez la dissertation de M. Detlefsen, *Sitzungsbericht der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. XXVII, p. 89-108, 1858.

(2) Dans le programme du Gymnase de Siebenbürgen pour 1855 : elle a été réimprimée dans l'*Archæologische Anzeiger* de 1856, n° LXXXVIII.

(3) Dans les Mémoires de l'Académie hongroise de 1856, et sous le titre *De tabulis ceratis in Transylvania repertis*. Pest, Eggenberg, 1856.

expliquée avec tant d'érudition, semble émanée du même notaire et authentique la vente d'une maison (1). Dans un voyage récent, M. Mommsen a pu même en recueillir en assez grand nombre et de nature assez diverse pour jeter de grandes clartés sur l'état social de cette province au second siècle de notre ère, et lui donner la pensée d'en reconstituer l'histoire.

Peut-être même ces nouvelles trouvailles n'étaient-elles pas nécessaires, et suffisait-il pour admettre l'authenticité des anciennes de se rappeler les usages en fait d'écriture des Romains, et les preuves innombrables qu'ils les avaient importés au moins dans les provinces européennes de leur empire. Les Grecs se servaient déjà de semblables tablettes : nous savons que pour informer secrètement ses concitoyens des projets belliqueux du roi de Perse, Démarate enleva la cire, écrivit son avertissement sur le bois, le recouvrit de cire et envoya la tablette à Lacédémone (2). Les Athéniens contractaient même leurs obligations, comme en Transylvanie, sur des tablettes enduites de cire (3), probablement mêlée de poix (4). Ce mode d'écriture était donc sans doute fort répandu dès le siècle de Périclès ; mais on le généraliserait beaucoup trop en y rattachant tous les textes où la nature des tablettes à écrire n'est déterminée par aucune désignation plus précise (5) : de nombreux témoignages prouvent

(1) *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. XXIII, p. 636-650, 1857.

(2) Δελτίον δίπτυχον λαβὼν τὸν κηρὸν αὐτοῦ ἐξέκνησε, καὶ ἔπειτεν ἐν τῷ ξύλῳ τοῦ δελτίου ἔγραψε τὴν βασιλέος γνώμεν; Hérodote, l. VII, ch. CCXXXIX, par. IV, p. 385, éd. de Didot. Aulu-Gelle dit aussi que le Carthaginois Hasdrubal : Pugillaria nova, nondum etiam cera illita, accepisse, litteras in lignum incidisse, postea tabulas, uti solitum est, cera collevisse : easque tabulas tanquam non scriptas, cui facturum id promiserat, misisse; *Noctes atticæ*, l. XVII, ch. IX.

(3) Ὁπότε γράφοιτο τὴν δίκην ὁ γραμματεύς,
ἀπωτέρω στὰς ὧδε πρὸς τὸν ἥλιον
τὰ γράμματ' ἐκτήξαιμι τῆς ἐμῆς δίκης;
(Aristophane, *Nubes*, v. 770-72.)

(4) Démosthène, p. 1132; Bekker, *Anecdota*, p. 278.

(5) Παῖς ἐκ τοῦ διδασκαλείου τὴν τοῦ συμφοιτητοῦ δέλτον κλέψας; Ésope, fable CLIX, éd. de Furia. Τοιαῦτα μὲν ἡ Θίσβη καὶ ἡ δέλτος ἔφραζεν; Héliodore, *Æthiopica*, l. II, ch. XI; dans les *Erotici scriptores*, p. 252, éd. de Didot. L'*Apollonius Tyrius* est certainement traduit du grec, et on lit, ch. XX : Quod præ pudore narrare non potui, id per ceram mandavi quæ pudorem non habet; mais ce passage ressemble trop à deux vers d'Ovide pour nous paraître bien significatif :

Si pudor ora tenebit,
Litera celatos arcana fatebitur ignes;
(*Metamorphoseon*, l. IX, v. 514.)

Il s'agit également de tablettes en cire.

qu'elles étaient quelquefois recouvertes de plâtre ou seulement blanchies et marquées d'encre (1).

Les Romains avaient comme les Grecs des *Album* où s'inscrivaient les annales des pontifes et la plupart des actes publics; ils connaissaient l'encre comme eux (2), et se servaient déjà d'un papier grossier qu'ils cherchaient sans beaucoup de succès à polir (3). Mais lors même que d'autres preuves plus positives ne nous seraient pas parvenues, le grand nombre d'images empruntées à l'usage d'écrire sur des tablettes en cire, qui sont entrées dans la langue usuelle (4), ne permettrait pas de douter que ce genre d'écriture ne fût devenu bien général. D'ailleurs, si avec un parti pris d'avance, on peut récuser les expressions les plus formelles comme des métaphores littéraires renouvelées des Grecs, il y a des faits matériels que l'histoire a recueillis sans s'inquiéter des conséquences que pourraient en tirer les antiquaires. Ainsi César se défendit avec un style contre ses assassins (5), et le peuple, révolté des cruautés qu'Erixon avait exercées sur son fils, le perça de coups de style sur la place publique (6). Dans deux passages bien dépourvus de rhétorique, Quintilien nous a même attesté avec sa clarté habituelle que de son temps les tablettes étaient généralement employées dans les écoles (7), et l'on en a retrouvé avec les autres monuments de la

(1) On trouve déjà dans Pollux μέλαν, μελανοδόχον et καλάμος; *Onomasticon*, l. X, ch. XIV, p. 1217, éd. d'Amsterdam, 1706.

(2) Nigra quod infusa vanescat sepia lympha;
(Perse, satire III, v. 13.)

On a même cru, d'après une interprétation probablement trop littérale d'un vers de Juvénal :

Anxia præcipiti venisset epistola penna
(Sat. IV, v. 149),

que les Romains se servaient aussi de plumes.

(3) Cicéron, *Ad Quintum fratrem Epistolæ*, l. II, let. 15.

(4) *Stilum vertere*, *Stilus elegans*, *Ubertas stili depascenda*, *Tabellarius*, *Testamenti tabulæ*, *Rumpere testamentum*, etc.

(5) Suétone, *Cæsar*, ch. LXXXII : il transperça même le bras de Cassius.

(6) Sénèque, *De clementia*, l. I, ch. XIV. Antyllius fut tué aussi à coups de style sur la place publique; Plutarque, *Caius Gracchus*, par. XIII; *Vitæ*, t. II, p. 1003, éd. de Didot.

(7) L. I, ch. II; l. X, ch. III, par. 31. Juvénal disait aussi, sat. XIV, v. 190 :

Post finem auctumni media de nocte supinum
Clamosus juvenem pater excitat : Accipe ceras;
Scribe, puer; vigila.

vie romaine dans les peintures d'Herculanum (1). Ce mode d'écriture devait s'étendre de plus en plus avec le besoin d'écrire : il permettait aux littérateurs d'effacer jusqu'au dernier vestige les formes qui n'exprimaient pas complétement leur pensée, et cette facilité de correction, la durée presque infinie du style et l'usage incessant de la tablette, la sûreté et la force qu'il donnait à la main, le rendaient aussi plus convenable que tout autre à l'enseignement des enfants. Les Romains le portèrent donc avec leur civilisation dans les provinces les plus soumises à leur influence et l'y naturalisèrent (2). Martial dit en termes exprès que les styles étaient un cadeau précieux pour les enfants (3) : aussi les tombeaux de l'époque gallo-romaine en contiennent-ils souvent (4), même dans les cimetières francs (5), et à défaut de tablettes en cire trop périssables pour avoir pu se conserver jusqu'à nos jours, on en a trouvé en schiste et en ardoise (6). Déjà cependant au gré des élégants, les lignes ne se détachaient pas suffisamment sur un fond de même couleur, et ils préféraient racer leurs lettres en noir sur des tablettes d'ivoire (7); mais l'ancien système continuait de fleurir, au moins dans les

(1) *Pitture antiche d'Ercolano*, t. IV, fig. 41.

(2) Aurelius Prudens dit dans sa Relation du martyre de saint Cassien :

Conjiciunt alii fragiles, inque ora tabellas
Frangunt; relisa fronte lignum dissilit :
Buxa crepant cerata, genis impacta cruentis,
Rubetque ab ictu curva et humens pagina.
Unde alii stimulos et acumina ferrea vibrant,
Qua parte aratis cera sulcis scribitur;
(Περὶ στεφάνων, hymne IX, v. 47.)

(3) Hæc tibi erunt armata suo graphiaria ferro;
Si puero dones, non leve munus erit;
(L. XIV, ép. 21.)

(4) Cochet, *Normandie souterraine*, p. 106, 107, 122, 132, seconde édition; Ladoucette, *Histoire et topographie des Hautes-Alpes*, p. 409 et 412, seconde édition; Charma, *Rapport sur les fouilles faites à Vieux; The Athenæum*, 1857, n° 1572, p. 1555; etc.

(5) Cochet, *Le Tombeau de Childéric*, p. 215, et *Normandie souterraine*, p. 298 et 350, seconde édition; Corrard de Bréban, *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, 1853, p. 565, p. 388 et pl. XV, fig. 1.

(6) Dans les tombeaux de Fécamp et de Lillebonne.

(7) Languida ne tristes obscurent lumina ceræ,
Nigra tibi niveum littera pingat ebur;
(Martial, l. XIV, ép. 5.)

écoles (1). Malgré la rareté des monuments que nous ont légués les premiers siècles du moyen âge, on peut même encore prouver par une suite non interrompue de témoignages que les écrivains continuèrent jusqu'au quatorzième siècle à se servir de tablettes en cire. Pour restreindre un peu ces recherches et leur donner une signification plus directe, nous les bornerons à la France et ne recourrons à des autorités étrangères que pour éclaircir et compléter ce qui resterait obscur et insuffisant.

Ce mode d'écriture était devenu si général au sixième siècle, que la Règle de saint Benoît obligeait les abbés de fournir à tous leurs moines *graphium* et *tabulæ* (2) : le sens exact de ces deux mots s'était naturellement conservé dans les abbayes, et Guido Juvénal les a rendus en français par l'*eguille dont on escrit es tabletes* et *des tabletes pour escripre* (3). Une des catastrophes de la vie de Brynhild fut amenée par l'indiscrétion d'un enfant qui copia sur une tablette enduite de cire l'ordre qu'elle avait donné à un de ses exécuteurs habituels de la débarrasser d'un seigneur qui la gênait (4). On se servait même encore dans le Midi de ces tablettes pour les correspondances familières : après avoir lu une lettre que lui écrivait saint Honorat, Euchérius s'écria poétiquement : Tu as rendu son miel à la cire (5) ! et saint Boniface donnait en présent à une abbesse un style d'argent (6). Des tablettes encore existantes à la fin du huitième siècle nous ont même sans doute conservé plus d'un livre classique, puisque Charlemagne les assimilait aux autres

(1) Quum vero ceperit (puer) trementi manu stilum in cera ducere, vel alterius superposita manu teneri regantur articuli, vel in tabella sculpantur elementa, ut per eosdem sulcos inclusa marginibus trahantur vestigia, et foras non queant evagari ; saint Jérôme, Epistola CVII, Ad Laetam ; *Opera*, t. I, col. 675 C, éd. de Vallarsi. Isidore, *Originum* l. VI, ch. IX, par. I, appelle les tablettes de cire, *Literarum materies*, et *Puerorum nutrices*. Martial lui-même disait, l. XIV, ép. 7 :

Esse puta ceras, licet hæc membrana vocetur;
Delebis, quoties scripta novare voles;

(2) Ch. *De vestiariis et calciariis Fratrum*.

(3) Fol. 43 v°, éd. de Michel Le Noir, 1502.

(4) Frédégaire, *Chronicon*, ch. XL ; dans dom Bouquet, t. II, p. 429.

(5) Beatus Eucherius, cum ab eremo in tabulis (ut assolet) cera illitis in proxima ab ipso degens insula, litteras ejus suscepisset, Mel, inquit, suum ceris reddidisti ; saint Hilaire (d'Arles), *De sancto Honorato oratio funebris*, fol. 22 v°, éd. de Paris, 1578.

(6) Parva munuscula tuæ venerandæ dilectioni transmisi, id est unum graphium argenteum ; lettre VII, *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, t. XIII, p. 73.

manuscrits (1), et à l'exemple des anciens, les auteurs du temps s'en servaient aussi probablement pour écrire leurs ouvrages. Ces tablettes n'étaient pas cependant très-portatives et se brisaient assez facilement; la cire s'écaillait en durcissant, et quand la chaleur venait à la trop ramollir, les caractères s'effaçaient pour ainsi dire d'eux-mêmes. On chercha donc à les composer de quelque matière plus commode et plus sûre, mais elles atteignaient alors à un prix trop élevé (2) pour devenir d'un usage ordinaire et se substituer complétement aux anciennes. On ne put commencer à y renoncer sérieusement qu'à une époque assez récente, lorsque la préparation des peaux eut fait de grands progrès, et on ne l'abandonna pas généralement avant que la fabrication du papier eût doté la civilisation d'un de ses plus économiques et de ses plus puissants instruments. Cet abandon du système romain ne fut pas même alors universel, il continua longtemps encore à être usité, et peut-être exclusivement dans les écoles. Scot Erigène passait pour avoir été tué par ses élèves à coups de style (3); et selon un manuscrit du treizième siècle, les enfanz que saint Felis avoit enseignié l'ocidrent aussi à grefes et à alaignes (4). Encore en 1063, le directeur d'Ouche, qui fut quelques années après le célèbre monastère de Saint-Evroul, préparait lui-même des tablettes en cire pour les enfants qu'on y instruisait (5). Deux siècles après, Jean de Garlande disait dans un poëme spécialement destiné aux écoliers :

Est stilus, et graphium, calamus scriptoribus aptus (6).

Les écrivains de profession conservèrent aussi un mode d'écriture qui se prêtait indéfiniment à tous les changements et leur permettait de polir leur style tout à leur aise. Nous savons même que pour don-

(1) De tabulis vel codicibus requirendis; Capitul. III, 789, par. IV; dans Baluze, t. I, col. 243.

(2) Dans son testament du mois de juin 839, le comte Heccard donnait nominativement avec ses bijoux et autres choses précieuses, Tabulas saraciniscas et Tabulas corneas; *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1855, p. 198.

(3) Munificentia regis Anglorum Elfridi electus (Johannes Scotus) venit in Angliam et apud monasterium Malmesberiense a pueris quos docebat, graphiis, ut fertur, perforatus etiam martir æstimatus est; Albericus Trium-Fontium, *Chronicon*, année 878.

(4) Bibl. impériale, fonds de Saint-Victor, n° XII, fol. 29 v°, col. 2.

(5) Ipse (Osbernus) propriis manibus scriptoria pueris et indoctis fabricabat, tabulasque cera illitas præparabat, operisque modum singulis constitum ab eis quotidie exigebat; Orderic Vital, l. III, par. VII; t. II, p. 94, éd. de M. Le Prévost.

(6) *Liber de æquivocis*, v. 435; dans Leyser, *Historia poetarum medii ævi*, p. 328,

ner plus d'exactitude à sa Vie de saint Boniface, saint Wilibald l'avait composée sur des tablettes en cire, et ne la transcrivit sur des feuilles de parchemin qu'après l'avoir soumise à l'examen de deux personnes très-instruites de tous les faits qu'il y voulait raconter (1). C'était là sans doute un usage général. A la fin du onzième siècle, Guibert de Nogent relatait comme une singularité digne de mémoire qu'il n'ébauchait pas ses œuvres sur des tablettes, mais les écrivait tout d'abord définitivement sur des pages (2). Quelques années après, les secrétaires de Baldric, abbé de Bourgueil en Anjou, transcrivaient sur parchemin les vers qu'il avait composés sur des tablettes en cire (3). Il dit dans une autre pièce, qu'au lieu d'être noires comme d'usage, celles dont il se servait étaient vertes (4), et nous a laissé une curieuse description des albums de son temps :

Attamen in vobis pariter sunt octo tabellæ,
Quæ dant bis geminas paginulasque decem :
Cera namque carent altrinsecus exteriores,
Sic faciunt octo quattuor atque decem (5).

On ne peut donc voir une vaine métaphore de rhétorique dans ces vers que Raoul Tortaire adressait à un de ses amis :

Nam cum missa mihi legissent verba salutis
Arripui ceras, arripuique stylum (6);

il parlait d'un vrai style et aurait pu, comme Baldric, en déplorer

Dans une chanson d'écoliers qui se trouve dans un manuscrit du treizième siècle, écrit en Allemagne, il y a aussi :

Stylus nam et tabulæ
Sunt feriales epulæ,
Et Nasonis carmina
Vel aliorum pagina ;
(*Carmina Burana*, p. 250.)

(1) Wilibaldus... vitam conversationemque... viri Dei (Bonifacii) conscripsit.... primitus in ceratis tabulis ad probationem domni Lulli et Megingaudi, et post eorum examinationem, in pergamenis rescribendam ; *Sancti Bonifacii Vitæ a Wilibaldo scriptæ supplementum ;* dans les *Acta Sanctorum*, Juin, t. I, p. 476.

(2) Opuscula enim mea hæc et alia nullis impressa tabulis dictando et scribendo, scribenda etiam pariter commentando immutabiliter paginis inferebam ; *De vita sua*, l. I, ch. XVI, *Opera*, p. 477.

(3) Qui carmina sua e tabulis ceratis in membrana referebant ; Mabillon, *Librorum de diplomatica supplementum*, p. 51.

(4) *Ibidem*.

(5) *Ibidem*.

(6) *Epistola* IX, v. 3 ; *Bibliothèque de l'École des chartes*, quatrième série, t. I,

la perte, s'il fût venu à se briser après dix ans de bons services (1). C'était même sur ces tablettes que les artistes façonnaient leurs modèles : Notker parle d'un animal dessiné sur la cire (2), et Neckam met au nombre des ustensiles nécessaires à l'apprenti orfèvre une tablette enduite de cire où il esquisse d'abord ses fleurons (3).

Pour présenter avec plus d'exactitude les comptes des dépenses publiques, les Grecs en recueillaient les éléments sur des planches (4). Dans leur amour du droit rigoureux, les Romains avaient étendu cet usage et préparaient sur des tablettes tous les actes importants (5) : au besoin ils reconnaissaient même aux brouillons une valeur authentique (6), et assimilaient à un faux les changements qu'on y introduisait sans le consentement des parties (7). Telle est l'origine de toutes les tablettes trouvées en Transylvanie et de l'ancienne formule *Rescripsi et recognovi* qui figure encore au bas d'un acte de 564 (8). La rareté du papier et la cherté du parchemin obligèrent de conserver un usage si économique et si simple ; mais en raison même de cette simplicité, les écrivains n'avaient pas l'idée d'en parler : ce n'est que par un hasard trop extraordinaire pour s'être renouvelé souvent, qu'on a noté que l'inventaire des vases d'or et d'argent et des autres richesses de l'abbaye de Saint-Père,

p. 512. Il dit dans un autre pièce, *Ibidem*, p. 502 :

Eximium vatem si nasci forte Maronem
Hoc ævo dederat prospera stella Venus.....
Non solum macra qua scribat egebit aluta,
Cerula vix mandet cui rude carmen erit.

(1) Il l'appelait *Carmen lugubre;* dans Mabillon, *Librorum de diplomatica supplementum*, p. 51.

(2) Ube ich mit minem griffele an einem walse gerizo formam animalis; Traduction du *De consolatione philosophiæ* de Boëce, ch. 170.

(3) Habeat autem discipulus ejus rudis tabellam ceratam,v el ceromate unctam, vel argilla oblitam, ad flosculos protrahendos et depingendos variis modis, ne in ffensione procedat; *De utensilibus;* dans M. Wright, *A volume of vocabularies*, p. 118.

(4) Δανίδες : voyez Rangabé, *Antiquités helléniques*, t. I, nos 56-59.

(5) Lucius Titius miles notario suo testamentum scribendum notis dictavit, et antequam literis perscriberetur, vita defunctus est; *Digeste*, l. XXIX, tit. II, par. 40. C'est l'origine des *sumptum*, Résumés des actes qui remplaçaient autrefois les Minutes dont la signification étymologique est toute semblable.

(6) Buttmann; dans Savigny, *Zeitschrift für Rechtswissenschaft*, t. I, p. 281.

(7) Qui in rationibus, tabulis cerisve vel alia qua re sine consignatione falsum fecerint vel rem amoverint, perinde ex his causis atque si erant falsarii puniuntur; *Lex Cornelia*, De falsis.

(8) Massmann, *Libellus aurarius*, p. 25.

ordonné en 1029 par l'évêque de Chartres, fut écrit sur des tablettes de cire (1). Malheureusement ces minutes devenaient inutiles quand elles avaient été transcrites : dans son intérêt, le notaire les effaçait pour en libeller d'autres, et celles qui échappaient à cette suppression naturelle ne tardaient pas à périr par un de ces hasards sans nombre dont n'auraient pu les préserver même des soins plus prévoyants. Si donc, malgré ces chances presque inévitables de destruction, une seule de ces tablettes existait encore, ce serait une preuve suffisante que l'usage en était fort répandu (2), et la Bibliothèque impériale en possède jusqu'à cinquante qui remontent toutes à une époque où les années les plus oublieuses du moyen âge étaient passées depuis longtemps (3). Celles où le trésorier de saint Louis avait recueilli les éléments de ses comptes (4) sont même assez étendues pour être devenues, grâce à l'habile déchiffrement et à la pénétration de M. N. de Wailly, une précieuse acquisition pour l'histoire (5).

Dans son respect de l'autorité, l'Église résiste opiniâtrément à toutes les nouveautés et conserve avec amour les vieilles traditions; ses habitudes du jour font foi des anciens usages. Or, pour assurer la régularité des offices, le directeur du culte indiquait d'avance dans un tableau les fonctions que chaque ecclésiastique devait remplir dans la journée, et souvent, pour ne pas dire toujours, il écrivait ces indications sur une tablette en cire : il lui était alors bien plus facile de se prêter aux changements qui entraient dans les convenances de ses confrères. Selon l'opinion fort probable d'un écrivain très-versé dans les matières ecclésiastiques, ce serait même là l'ori-

(1) Eodem anno ad monasterium Sancti-Petri accedens (Theodevicus) aurea Ecclesiæ argenteaque vasa et alia ornamenta in cereis tabulis conscribi jussit; *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1118.

(2) Cocchi a dit aussi en parlant des tablettes de cire conservées à Florence : Il solo materiale di questo libro mostra la continuazione anco nei secoli a noi piu vicini del costume antichissimo di scrivere nelle tavole, o nelle cere; *Lettera critica sopra un manoscritto in cera*, p. 17.

(3) Il y en a même à Dresde, de 1426 ; à Hanovre, de 1428 ; à Munich, de 1431 à 1442 ; celles du Musée Walraf de Cologne sont également du quinzième siècle, et les deux tablettes allemandes que l'on conserve à la Bibl. Impér., Suppl. latin, nº 1390, ne remontent qu'à la première moitié du dix-septième siècle.

(4) On a cru pendant longtemps qu'elles se rapportaient au règne de Philippe le Bel, mais M. de Wailly a prouvé qu'elles remontaient à 1256 et 1257 ; *Nouveaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVIII, P. II, p. 548-558.

(5) Elles ont été publiées dans le t. XXI du *Recueil des historiens de France*, p. 291-392.

gine du primicier et l'explication de son nom : Primicerius eo nomine dictus, quod primus ceris esset præpositus (1). Cet usage existait au prieuré de Saint-Lô, à Rouen, vers 1250 (2), et à Saint-Martin de Tours, en 1393 (3); on le retrouve à la cathédrale de Sens à la fin du quinzième siècle (4), à Notre-Dame de Laon, en 1662 (5), et quelques années après, à l'église métropolitaine de Rouen (6). Ces différents exemples suffiraient pour prouver qu'il était entré dans les traditions de l'Église, et par conséquent qu'il était général; mais on n'en est pas réduit sur ce point à des inductions toujours un peu suspectes. Une décision positive du concile tenu à Sens en 1460, ne permet pas de conserver le moindre doute : Item acceptat decretum de tabula pendente in choro, quod incipit : Ut cuncta in domo Dei ordinate procedant, et quilibet sciat quid agendum imminet, statuatur tabula aliqua continue pendens in choro, in qua quid per unumquemque ex Canonicis, vel aliis Beneficiatis, in singulis horis per hebdomadam, aut majus tempus, legendum, cantandumve sit (7). Rien n'est ainsi plus naturel que ce mot de *tables* pour écrire, qui revient si souvent dans les romans du moyen âge : c'était l'expression littérale d'un fait que l'on avait sous les yeux tous les jours. Quand Guillaume au Cor-nez, fatigué de sa gloire, vient demander à l'abbé de Genves de le recevoir dans son monastère, l'abbé s'informe auparavant de ses connaissances :

> Vos estes maistres, vos saves bien escrire?

et Guillaume répond :

> En parchemin et en tables de cire (8).

L'auteur des *Miracles de Saint-Éloi* disait aussi au douzième, peut-être même au treizième siècle :

> Lange, mains, parchemins et chire

(1) Marsilius, *De Beneficiorum reditibus*, t. XV, P. II, ch. XII.

(2) Qui ad missam lectiones vel tractus dicturi sunt, in tabula cerea scripti primitus recitentur; *Ordinarium*, p. 261, éd. de Jean Prevôt.

(3) De Moléon (Lebrun des Marettes), *Voyages liturgiques*, p. 122.

(4) Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p 278.

(5) Bellotte, *Observationes ad ritus ecclesiæ Laudunensis redivivos*, p. 734.

(6) De Moléon, *Voyages liturgiques*, p. 275.

(7) Ch. I; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 592.

(8) *Moniage Guillaume*, v. 140; B. de l'Arsenal, B. L. n° 185.

Fauroient ains c'on péust dire,
N'escrire ses fais ne ses dis (1),

et ce témoignage est d'autant plus significatif que rien de semblable ne se trouvait dans le passage correspondant de la Vie, par saint Ouen (2). On lit également dans *Floire et Blanceflor :*

Et quant à l'école venoient,
Les tables d'yvoire prenoient :
Adont lor véissiez escrire
Letres et vers d'amors en cire (3);

dans *Floris et Lyriope :*

Ce mestiers fust pour bien escrire
Et en parchemin et en cire (4);

dans le *Roman de la Rose :*

Faites i par aucun parler,
Qui soit messagiers convenables,
Par vois, par letres ou par tables (5),

et dans l'*Orologe de la Mort*, qui ne remonte cependant qu'au quatorzième siècle :

Les uns apprennent a escripre
Des greffes, en tables de cire ;
Les autres suivent la coustume
De fourmer lettres à la plume,
Et paignent dessus les péaux
Et de moutons et de véaux (6).

Le mercier disait en vantant sa marchandise aux chalands :

J'ai table, greffes et greffiers,
Dont ge reçois de bons deniers
De ces clers, de bones maailles (7).

(1) P. 79, col. 2, éd. de M. Peigné-Delacour.

(2) Il disait seulement : Quæ nunc non sufficit narrantis evolvere lingua, t. II; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 202.

(3) V. 251 ; le poëte ajoute :

Lor graffes sont d'or et d'argent,
Dont il escrivent soutiument.

(4) B. I., fonds de Sorbonne, n° 1422, p. 528, col. 2.

(5) V. 7528.

(6) B. I., n° 7310 [3], p. 30, col. 1, v. 4.

(7) *Dit du Mercier*, v. 93, éd. de Robert.

Dans la *Bataille des sept ars,* un poëme tout fictif, sans aucun autre mérite possible que des allusions continues aux choses du temps,

.. li auctor se desfendoient,
Qui de granz plaies lor fesoient
De canivecons et de greffes (1),

et nous lisons dans les *Miracles de saint Louis,* que la pucele cria ausi come se ele fust pointe d'un grefe (2). Dans un cartulaire de la ville de Provins, écrit pendant le treizième et le quatorzième siècle, des tablettes en cire sont portées à plusieurs reprises dans les dépenses de la ville (3), et Jean de Gènes disait encore au treizième siècle dans son *Catholicon :* Ceratus et Cereus differunt quia Cereum est quod totum ex cera constat, sed Ceratum quod vel linitum vel incrustatum est cera, unde Ceratæ dicuntur tabulæ in quibus scribitur. Le mot seul de *Tabellion* prouverait que ces tablettes étaient restées d'un emploi habituel dans les affaires (4), et le Greffier doit son nom à l'instrument ordinaire de ses fonctions, au *greffe* (5). Ce mode d'écriture n'est pas même encore tombé dans une désuétude complète : on l'a conservé sans raison sensible dans quelques usages de la vie civile, comme pour attester qu'il était autrefois d'un usage général. Au commencement de ce siècle, les sauniers de Halle en Saxe continuaient à se servir pour leurs comptes de tablettes en cire (6), et au marché au poisson de Rouen, c'est sur une de ces tablettes que le préposé à la vente inscrit encore aujourd'hui ses adjudications (7).

(1) V. 250, p. 36.

(2) Ch. VI; *Recueil des historiens des Gaules*, t. XX, p. 129. Serveri de Girone disait aussi, QUI BON FRUG :

Tan non escrius ab grafi ni ab pena,

et l'archevêque Alfric expliquait au onzième siècle *Graphium* ou *Scriptorium* par *Græf;* Wright, *A volume of vocabularies,* p. 46; voy. aussi *Ibidem*, p. 75 et 89.

(3) Bourquelot; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, IVe série, t. II, p. 223.

(4) On lit encore dans le *Boke of Curtasye,* p. 23 :

At countyng stuarde schalle ben,
Tylle alle be brevet of wax so grene
Wrytten into bokes, without let,
That before in tabuls hase ben sett.

(5) J. Chartier donnait encore à *Grapharius* le sens d'Écrivain; *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1858, p. 215.

(6) Græter, *Bragur*, t. III, p. 524.

(7) On en possède une au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale.

S'il ne s'agissait ici d'une de ces questions en dehors de la vraisemblance et de la logique ordinaires, où l'on doit faire la part de la fantaisie et du hasard, pour tout esprit sain qui voudrait y mettre quelque bonne foi, nous la croirions décidée. Mais si multipliés que soient de pareils témoignages, ils sont séparés par de grandes lacunes; la chaîne de la tradition reste forcément interrompue, et quand cette opiniâtreté de l'habitude paraît singulière, on préfère y voir des faits isolés, particuliers à quelques érudits, qui, dans leur amour fantasque du passé, avaient pris le temps à rebours. A une époque assez reculée du moyen âge, l'ancien mode d'écriture avait été définitivement condamné par une invention nouvelle : le papier de chiffon coûtait moins cher et tenait bien moins de place; l'écriture y était plus rapide et plus nette; il fatiguait moins la vue, convenait seul aux ouvrages un peu longs, et permettait de multiplier plus facilement les autres. S'il est vrai que malgré tous ces avantages on se soit obstiné à écrire sur des tablettes en cire, ce n'est pas sans doute le seul exemple d'un entêtement si déraisonnable, et l'on doit au préalable prouver que le public du moyen âge a persévéré dans d'autres usages aussi positivement réprouvés par le progrès de l'industrie et des idées.

Le christianisme avait la prétention de renouveler l'ancien monde : toutes les pratiques, toutes les superstitions, toutes les dénominations païennes que l'Église n'avait pas adoptées en les baptisant, au moins pour la forme (1), étaient devenues un danger public et un scandale. Mais les conciles avaient beau les proscrire et menacer d'excommunication les chrétiens trop fidèles aux usages de leurs ancêtres, l'habitude était la plus forte, et après dix-huit siècles d'ère chrétienne et des révolutions qui ont retourné la société comme un soc de charrue, il nous reste assez de coutumes latines pour rendre une incrédulité systématique ridicule. Les Romains se visitaient le premier jour de la nouvelle année et s'offraient réciproquement de petits cadeaux où, grâce à un jeu de mots, ils se plaisaient à voir un symbole de bonne santé (2) : ces étrennes étaient sous le patronage d'une de ces mille déesses que le paganisme avait toujours à sa disposition, et l'Église se crut obligé de les proscrire comme des choses

(1) Voyez saint Grégoire, *Epistolarum* l. XI, let. 76 : L'auteur qui a écrit sous le nom de Nork en a cité de nombreux exemples qu'on ne doit accepter qu'avec une grande réserve ; *Der Festkalender*, Introduction et *passim*.

(2) *Strena* signifiait en langue sabine, Santé, et *Strenuus* prouve que ce mot était connu au moins des vieux Romains.

diaboliques (1). Au douzième siècle, l'évêque de Paris, Maurice, s'élevait aussi contre les observances du jour de l'an : Hui suelent entendre à malvais gens faire et mettent leur creance en estrenes et disoient que nus resteroit riches en l'an s'il n'estoit hui estrenés (2). Encore aujourd'hui cependant les prêtres eux-mêmes ne se font aucun scrupule de recevoir des étrennes, et l'on continue dans les familles les plus rigides à se souhaiter une bonne année (3).

ÉDÉLESTAND DU MÉRIL.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Non licet kalendis januarii vetula, aut cervolo (*sic*) facere vel strenas diabolicas observare; Concile d'Auxerre de 578, ch. 1; dans Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 362.

(2) *Sermon sur la Circoncision ;* dans l'abbé Lebeuf, *Recueil de divers écrits*, t. I, p. 307. On n'en lit pas moins dans Mathieu Paris, à l'année 1249 : Rex autem regalis magnificentiæ terminos impudenter transgrediens, a civibus Londinensibus quos novit ditiores, die Circumcisionis dominicæ, a quolibet exigit singulatim primitivæ quæ vulgares *Nova dona novi anni* superstitiose solent appellare; p. 757, éd. de 1641. C'est sans doute de ces étrennes que Paschase Radbert parlait dans sa Lettre à Charles le Chauve : Hinc inde, ut condignum est, ad superventura diei Dominici festa missuri sunt auri argentique et vasorum diversi generis munera, necnon et variæ suppellectilis vestium ornamenta atque falerata equorum ceterorumque animalium quæque præcipua; *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle quatrième, P. II, p. 135. A Marseille, les étrennes avaient une marque philologique de leur origine païenne : on les appelait *pompes;* Marchetti, *Explication des usages et coustumes des Marseillois*, t. I, p. 257. Nous devons cependant reconnaître que le même usage semble avoir existé en Chine bien indépendamment des traditions romaines : Si tu existais encore, je t'aurais donné une autre toilette pour passer le nouvel an; *Kouan-fou-youan* (Élégie sur la mort d'une épouse); dans les *Avadânas*, t. II, p. 175.

(3) Ovide disait déjà, en parlant de Janus, *Fastorum* l. I, v. 175 :

At cur læta tuis dicuntur verba kalendis,
Et damus alternas accipimusque preces?

LETTRE DE M. AUG. MARIETTE

A M. LE VICOMTE DE ROUGÉ

SUR LES RÉSULTATS DES FOUILLES ENTREPRISES PAR ORDRE DU VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Bédréchyn, le 14 mars 1850.

Monsieur,

J'arrive de la haute Égypte, et je mets à profit mes premiers jours de repos pour vous envoyer des nouvelles des fouilles dont le vice-roi m'a confié la direction. Vous connaissez, par le compte rendu que j'ai eu l'honneur de lire, il y a six mois, devant l'Académie des inscriptions, les résultats principaux que ces fouilles ont produits jusqu'au mois de juillet de l'année dernière. Depuis ce temps les travaux ont continué, d'heureuses découvertes se sont faites, et le domaine de la science s'est ainsi agrandi de quelques conquêtes. Ce second rapport a pour but de vous les énumérer. Je suis l'ordre géographique, et je commence par les pyramides.

Les pyramides fournissent leur contingent habituel d'amulettes de toute matière, *tat*, boucles de ceinture, chevets, croix ansées, vases cordiformes, et de statuettes divines de lapis-lazuli, de cornaline et de porcelaine. Ces jolis monuments, qui sont l'éclat de nos vitrines au Louvre, ne se trouvent guère que dans les nécropoles de Memphis. Abydos les connaît à peine, et j'en ai montré à nos maîtres fouilleurs de Thèbes, nourris dans les ruines, qui les ont considérés de l'œil d'un antiquaire qui aperçoit un monument difficile à

rencontrer. Peut-être cette plus grande abondance de figurines de lapis et porphyre à Memphis, où les pierres dures pouvaient, par quelque route du désert, arriver plus facilement qu'à Thèbes, n'est-elle qu'une question de fabrique. Mais cette solution n'atteint pas la difficulté que soulèvent les objets de porcelaine, et je serais plutôt porté à voir dans le fait que je viens de vous signaler le résultat de quelque loi religieuse due à l'éponymie de Memphis. Cette opinion est fortifiée par les différences plus ou moins profondes que l'on remarque entre les tombes de Memphis et celles des localités plus méridionales de l'Égypte. Il y a là un sujet neuf d'études et le point de départ de vues nouvelles sur le *Livre des morts*. Jusqu'ici, en effet, le *Livre des morts* a passé pour une composition nationale, exempte des influences des nômes. Mais ces différences, dont je viens de noter quelques traits, sembleraient faire croire que la diversité des cultes provinciaux a eu en Égypte son action sur les modes de sépulture usités parmi les populations, et qu'ainsi le *Livre des morts*, au moins dans quelques-uns de ses chapitres, a pu se modifier en passant d'une province à une autre. Il y a là, je le répète, un problème intéressant qu'il faudra chercher à résoudre quand des observations plus suivies auront fourni à la discussion une somme plus grande d'éléments. — Les figurines et les amulettes ne sont pas du reste les seuls produits de nos investigations aux pyramides, et j'ai à vous annoncer une découverte dont vous apprécierez l'importance.

Vous vous rappelez qu'il y a sept ou huit ans M. le duc de Luynes me chargea de faire des fouilles autour du grand sphinx de Gyzeh. Cette mission eut son fruit : elle amena la découverte du temple où le sphinx était adoré sous le nom de *Hor-em-Khu*, l'*Armachis* des Grecs. Cet édifice singulier, bâti en blocs énormes d'albâtre et de granit, ne put être fouillé en entier, et quand les incertitudes de la guerre naissante me firent renoncer au déblayement, je vous écrivis pour vous faire part de mon opinion. « L'édifice, vous disais-je, est le seul spécimen que nous possédions de l'architecture religieuse proprement dite du temps des pyramides. Nous ne le connaissons encore que par les toits et des sondages opérés dans quelques-unes des chambres, et déjà cependant des fragments de statues ont été mis au jour, ce qui fait supposer que des statues moins mutilées peuvent se trouver sur le dallage des chambres. Or des statues contemporaines de la construction du temple d'Armachis ne seraient ni plus ni moins que des œuvres d'art du temps de l'antique Chéphren. Par conséquent le déblayement est utile à faire, et si des circonstances plus favorables se présentent il faudra l'achever. »

Ces circonstances se sont présentées il y a quelques mois, et la conviction que je viens de vous exprimer doit d'avance vous faire voir que je me suis bien gardé de les négliger. Le déblayement, abandonné depuis dix ans, fut donc repris, et aujourd'hui il touche à sa fin.

Ce nouveau travail n'a pas amené de changements dans le plan de l'édifice tel que vous le connaissez; mais il a fait découvrir au milieu de la grande chambre de l'est un puits que je n'avais pas soupçonné pendant les fouilles du duc de Luynes. C'est dans ce puits qu'en un jour de révolution avaient été précipitées les statues royales qui sont l'événement des fouilles de la nécropole des pyramides.

Il fut un temps, monsieur, où l'on pensait assez généralement que les architectes qui ont bâti la grande pyramide ne savaient ni lire ni écrire, et si je me rappelle bien, le collége m'a nourri dans l'idée qu'alors l'écriture n'était pas inventée. Aujourd'hui nous savons, par la pyramide elle-même, que l'on écrivait du temps de Chéops, et les statues du sphinx vont maintenant nous apprendre que ces temps, voisins du déluge, accusés d'ignorance, ont connu un art avancé, compagnon inséparable d'une civilisation déjà mûrie par l'expérience des siècles. Les statues du sphinx ne pâliraient pas en effet devant les admirables portraits des Thouthmès et des Aménophis que possède le musée de Turin. Elles sont au nombre de sept et représentent toutes le roi Chéphren. Cinq d'entre elles sont mutilées; mais les deux autres sont entières, et l'une d'entre elles est d'une conservation tellement parfaite, qu'on la croirait sortie d'hier des mains du sculpteur. Chacune nous montre le roi assis dans cette pose hiératique qui ne varia plus jusqu'à la chute définitive de l'empire égyptien; il est nu jusqu'à la ceinture, et n'a pour vêtement, avec le *claft* qui couvre sa tête, que le tablier terminé en pointe. Le siége est ou un cube, ou un fauteuil à dos plat dont les bras et les pieds sont des lions debout. Entre les pattes des lions sont sculptées en relief épais les pousses de papyrus, dont les tiges recourbées forment cet ornement que vous pouvez voir sur les statues royales du Louvre. Je vous ai dit que l'une de ces statues est d'une conservation parfaite. Elle est en effet le chef-d'œuvre de la collection. La matière est, comme pour quatre des autres, une brèche verte, traversée en couches irrégulières par de longues veines jaunâtres. Le roi a la main gauche étendue, et la droite tient une bandelette qui retombe sur sa cuisse. Un épervier, debout sur le haut du fauteuil, étend ses ailes, dont il enveloppe, en signe de protection, la tête du monarque. Ici la légende royale, cartouche et bannière, est sculptée sur le socle

de la statue, de chaque côté des pieds. Autre part cette même légende, d'une simplicité tout antique, occupe soit la partie postérieure du monument, soit même les bras du fauteuil. Telles sont, monsieur, les statues qu'a rendues à nos études le temple du grand sphinx de Gyzeh. Je ne vous dirai rien de leur prodigieuse antiquité; vous en êtes meilleur juge que moi. Quant à la question d'art, elle se résoud par une affirmative complète en l'honneur de l'art égyptien à l'époque des pyramides. Les statues de Schafra n'ont peut-être pas la sévère élégance des statues de Turin; mais, plus trapues qu'elles, elles accusent en même temps un ciseau plus vigoureux, que la dureté de la matière ne rebuta jamais. La tête du roi est un portrait; le torse est modelé sobrement, bien qu'avec la finesse qu'exagéra la treizième dynastie. Mais c'est dans les jambes et les pieds surtout que se manifeste le talent de l'artiste. Là la négation est impossible, et il est certain qu'en aucun temps, même sous la douzième dynastie, l'Égypte n'a produit des œuvres d'un travail plus remarquable. Ainsi se vérifie l'opinion de Nestor L'Hôte, et je dirai, avec ce regrettable voyageur, que l'art égyptien a cela de propre, que plus on monte vers ses origines, plus on le trouve parfait. En somme, la découverte des statues du sphinx est ce que je n'ai pas eu tort d'appeler un événement. Belles en elles-mêmes, elles restent belles encore quand on les compare aux œuvres des dynasties que l'on croit représenter les siècles florissants de l'Égypte. Elles ont en outre l'avantage d'être les témoins en quelque sorte parlants d'une civilisation sérieuse et avancée. Enfin elles fournissent à la philosophie de l'histoire un chapitre nouveau, en montrant qu'au moment où Schafra ornait les temples de ses images sculptées, l'Égypte portait la marque désormais ineffaçable de ce lent travail sacerdotal qui pétrifia tout chez elle, les formules de l'art comme les formules de ses croyances, et qu'à ces époques reculées elle avait eu le temps déjà de couler le bronze de ce moule inflexible dans lequel elle se façonna elle-même pendant quatre mille ans.

A Sakkarah, autre événement archéologique. La table d'Abydos a donné lieu à des travaux trop célèbres pour que j'aie besoin de les rappeler, et il n'est personne qui ne connaisse les services que ce document a rendus à la science. Signaler la mise au jour dans la nécropole de Memphis d'une nouvelle table d'Abydos, plus complète que celle dont s'est enrichi le musée britannique, c'est donc faire toucher du doigt l'importance de la découverte dont je vous parle. A la vérité, c'est le roi Ramsès II lui-même qui, à Abydos, fait des offrandes devant les images de ses ancêtres, tandis que la table de

Memphis nous montre un simple prêtre du temps de ce même Ramsès (il s'appelait *Tounaroï*) faisant acte de zèle monarchique et rendant ses devoirs aux rois qui, à des époques diverses, se succédèrent sur le trône de Ménès. Mais cette nuance n'ôte rien à la valeur historique et chronologique de la table de Memphis, qui a sur la table d'Abydos des avantages dont vous allez juger.

A part quelques mutilations partielles qui atteignent plus ou moins sérieusement cinq noms royaux, l'inscription de Memphis est complète : nous en avons le commencement et nous en avons la fin. Quarante cartouches y figurent sur deux lignes, et douze d'entre eux sont nouveaux. Il y a deux ans environ, Clot-Bey a enrichi sa nouvelle collection d'une table à libation, dont la partie supérieure et les tranches sont couvertes d'une vingtaine de noms royaux plusieurs fois répétés. Mais ce document, tout intéressant qu'il soit, n'a pas d'autre portée que les tombeaux de Gournah, où de pareilles séries royales se rencontrent. Ce sont des tableaux de famille dont la généalogie est le point de départ, et qui ne remontent guère plus haut que la fin de la dix-septième dynastie. La table de Memphis, au contraire, a toute l'apparence d'une liste royale et historique extraite des registres sacrés. Au delà de la dix-neuvième et de la dix-huitième dynastie, qui à elles deux ne comptent que six rois, elle passe sans transition à la treizième dynastie, à la douzième et à la onzième. La liste ne s'arrête pas là, et les vingt-sept cartouches qui restent sont choisis, non pas, comme à Abydos, parmi les rois inconnus d'une famille dont Manéthon ne donne même pas les noms, mais parmi ceux des plus antiques et des plus célèbres dynasties. C'est ainsi que Miébis (le premier de notre liste) représente la première dynastie. A la deuxième nous trouvons, parmi les rois que je réussis à identifier, Kaiechos, Binothris, Sethenès, Nephercherès, Sesochris; à la troisième, Necherophès, Soyphis, Sephuris; à la quatrième, Ratoichès, entre Khoufou et Schafra. La cinquième dynastie se termine par le Mencherès, le Tancherès et l'Onnos si connus, précédés eux-mêmes de Nephercherès et d'Usercherès. Enfin, à la sixième, nous trouvons, comme on devait s'y attendre, les Othoès et les Phiops, après lesquels la série passe brusquement à la onzième dynastie. Vous voyez donc, monsieur, que l'inscription de Memphis a d'autres proportions qu'un simple tableau généalogique. Comme la table d'Abydos et la Salle des Ancêtres, elle est un extrait de ces listes royales que reproduisait le papyrus de Turin, si malheureusement mutilé, et elle a sur le premier de ces documents l'avantage d'être plus complète et plus étendue, tandis qu'elle l'emporte sur le second par une

classification moins contestable des éléments qui la composent. Une autre remarque à faire, c'est que la table de Memphis procède, comme Manéthon, par une sorte de travail qui a pour objet l'élimination des dynasties moins illustres. Toutes les dynasties intermédiaires entre la sixième et la douzième, entre la treizième et la dix-huitième, ne sont en effet que mentionnées dans les listes de Manéthon, et elles sont (à part trois rois) complétement écartées de la liste de Memphis. L'autorité de Manéthon reçoit ainsi, d'un document contemporain de Ramsès II, un appui auquel personne ne refusera une certaine valeur. Enfin, monsieur, j'aurai complété les renseignements que je désirais vous transmettre sur la découverte de Sakkarah, en vous faisant part d'une dernière observation. La table d'Abydos, vous le savez, passe d'Amosis, le premier roi de la dix-huitième dynastie, à Amenemhé IV, l'avant-dernier roi de la douzième, et la liste remonte de cette manière l'échelle dynastique jusqu'à un point initial que nous ne connaissons pas. La table de Memphis a été rédigée sous l'influence de la même loi, et les cartouches s'y suivent dans un ordre chronologique constant. Mais, une seule fois, le rédacteur du monument s'est laissé aller à un caprice dont, je pense, nous allons faire notre profit. En effet, au lieu de placer sans intermédiaire le premier roi de la dix-huitième dynastie à côté du dernier roi de la douzième, le scribe chargé de l'arrangement de la liste a pris la douzième dynastie en bloc; il a mis devant elle Mantouhotep et Améni de la onzième, derrière elle un Ra-Sevek-Ka, qui à lui seul représente la treizième, et de cet ensemble ainsi obtenu, il a formé un tout qu'il a placé, la tête la première, devant Amosis, de telle sorte qu'Amosis est le voisin immédiat de Mantouhotep, et que Ra-Sevek-Ka arrive à se mettre en contact avec Papi. Ce système, qui rappelle certains sarcophages où les légendes sont rétrogrades, groupe par groupe, nous montre l'importance que les documents officiels, imités en cela par Manéthon, accordaient à cette douzième dynastie, à laquelle l'inscription de Memphis donne une place à part. Il nous prouve en outre que, malgré certaines apparences, la douzième dynastie forme avec la onzième et la treizième un groupe qu'il est impossible de désagréger, ce que je regarde comme un résultat très-important pour la chronologie historique des rois qui régnèrent sur l'Égypte avant le vainqueur courageux des Pasteurs. Telle est, Monsieur, la nouvelle fortune que nous ont donnée ces tables de Sakkarah, auxquelles nous devons déjà le Sérapéum. Dans l'état actuel de la science, la découverte de l'inscription de Memphis est loin d'avoir l'utilité qu'aurait, par exemple, celle d'un

exemplaire complet du Papyrus royal de Turin; je dirai même que, tout en accordant à la table de Memphis plus de valeur qu'à la table d'Abydos, je ne crois pas que la science, aujourd'hui entraînée dans d'autres chemins, prête au premier de ces monuments l'attention qu'elle a donnée au second. Néanmoins notre pauvreté en listes vraiment officielles doit nous faire saluer avec joie la venue d'un texte dont le vrai mérite est de nous fournir d'incomparables matériaux pour la reconstruction de ces vieilles dynasties qu'illustrèrent les ancêtres de Chéops et de Mycérinus.

Avant de quitter Sakkarah, je vous signalerai la découverte faite aussi dans cette nécropole de quelques sépultures privées où j'ai retrouvé une vingtaine de ces statues de l'art antique que résume si admirablement le grammate accroupi du Louvre. Un certain Ra-nofré, entre autres, prêtre du temple de Phtah et contemporain de la cinquième dynastie, a orné sa tombe de statues de grandeur naturelle qui ne sont pas inférieures au scribe. L'une d'entre elles, peinte encore de ses couleurs, mérite surtout notre attention. Le personnage est debout, et vêtu seulement du tablier qui couvre ses hanches. Le cou, les pectoraux, les bras, les jambes, tout y est singulièrement vigoureux et révèle l'artiste-prêtre qui, sans enfreindre ces lois sacrées dont a parlé Platon, se laisse aller à une imitation nette et franche de la nature. La tête aussi est un portrait, et à voir ces yeux qui regardent, cette bouche qui va s'ouvrir pour parler, on croirait la statue vivante. Comme le scribe du Louvre, les nouvelles statues ont été trouvées aux environs du Sérapéum.

A Abydos, ces travaux se sont portés sur deux points principaux, le grand temple et l'enceinte du nord.

Les travaux du grand temple marchent lentement. A une époque inconnue, mais très-ancienne, l'édifice s'est profondément lézardé, soit par l'action naturelle du temps, soit par l'effet d'un tremblement de terre, et je crains bien qu'aujourd'hui il ne tienne debout que par les sables dans lesquels il est noyé jusqu'aux chapiteaux de ses colonnes. Le déblayement d'une construction dont la solidité est ainsi mise en question est donc une opération délicate, que la sûreté des ouvriers et la conservation d'un monument déjà célèbre dans l'antiquité me forcent à mener avec lenteur. Néanmoins quelques parties sont achevées, et l'on peut voir dès à présent que si le temple d'Abydos présente dans son architecture des singularités qui ont frappé M. Jomard et les auteurs du grand ouvrage de la commission d'Égypte, il n'est pas moins remarquable par les figures dont on l'a orné. C'est surtout dans les sept fameuses chambres voûtées (trois

autres de l'annexe du sud complètent le nombre de celles qu'avait vues le Père Sicard) que se manifeste l'évidence du fait dont je viens de parler. On ferait un livre avec les scènes que l'on y voit, et qui, réparties par vingt dans chaque salle, ne donnent pas moins de cent quarante tableaux. Sur chacun d'entre eux le roi Séti Ier, le fondateur du temple, est représenté dans l'une des postures de l'adoration. Une divinité est devant lui : « Chapitre, dit un texte gravé en « tête de l'un de ces chapitres, de présenter le collier *ousekh* à son « père Ammon par le roi, seigneur des deux mondes, Soleil stabili- « teur de justice, » et plus bas on lit : « Paroles à dire par le roi : « Sois propice, ô Dieu Toum ; sois propice, ô dieu Soleil, toi le créa- « teur qui te réjouis quand tu montes dans le ciel et que tu rayonnes « sur les obélisques qui sont dans le temple *Oer-to*, à Héliopolis. » Autre part on lit : « Chapitre de présenter la bandelette verte à son « père Osiris par le fils du Soleil, Séti, l'aimé de Phtah ; » ou bien : « Chapitre de présenter la bandelette rouge, » ou bien encore : « Chapitre de placer le grand collier et les longues plumes sur la tête « d'Horus, vengeur de son père, par le roi de la haute et de la basse « Égypte, Séti, l'aîné de Phtah ; » et invariablement ces têtes de chapitre sont suivies des mots : « Paroles à prononcer par le roi : « J'ai placé le diadème sur ta tête, ô toi (le roi s'adresse à Isis), qui « es l'œil du Soleil, toi qui es la maîtresse des deux mondes, toi « qui es la dominatrice de la contrée de Schet, etc., etc. » Les scènes dont sont ornées les parois des chambres voûtées d'Abydos ne sont donc pas de celles dont on peut négliger l'étude. Si l'histoire n'y trouve rien à apprendre, la mythologie y gagne au moins de bons textes à s'approprier, et, dans tous les cas, les cent quarante tableaux d'Abydos me paraissent avoir le mérite d'être l'extrait sur pierre de quelque livre sacré sur les devoirs religieux à accomplir par les rois, probablement l'un des quarante-deux de Clément d'Alexandrie. A ce point de vue, le déblayement du temple d'Abydos a porté son fruit, et je n'ai pas besoin de dire qu'il continue.

L'enceinte du nord est celle-là même qui, l'année dernière, m'a mis entre les mains le colosse de Sésourtasen Ier. Cette année, des succès ont encore marqué nos fouilles dans cette partie de la nécropole d'Abydos ; mais ils ont été accompagnés de regrets dont vous comprendrez l'amertume, vous, Monsieur, qui aimez tant cette belle science que créa le génie de Champollion. Figurez-vous, en effet, le long d'un mur d'une cinquantaine de mètres de développement, enceinte probable d'un temple détruit, tout une suite de grandes stèles alignées à leur place antique. Les textes qui les couvrent sont serrés ;

des cartouches et des dates s'y rencontrent souvent, et au premier coup d'œil vous distinguez que ces stèles ne sont rien moins que des décrets émanés de l'autorité civile ou religieuse du pays, et gravés sur pierre pour être déposés dans les temples au nom de cet usage dont témoignent les dernières lignes de l'inscription de Rosette. Voilà, je crois, Monsieur, ce qui constituerait un vrai trésor, et les décrets d'Abydos seraient publiés que la littérature hiéroglyphique compterait certainement quelques richesses de plus. Malheureusement le *sebakh* des Arabes, c'est-à-dire cette terre saturée de salpêtre qui forme le sol d'Abydos, a accompli son œuvre de destruction. Les stèles sont bien entières, mais quelques-unes ont perdu jusqu'à la dernière trace de toute inscription; chez d'autres, quelques fragments sont seuls restés lisibles sur l'épiderme à moitié rongé du monument; d'autres enfin sont sorties de la fouille fraîches et complètes comme au premier jour, et sont tombées plus ou moins en poussière au premier rayon de soleil qui est venu frapper leur surface. A peine si quelques-uns d'entre ces textes ont échappé au naufrage qui en a fait périr tant d'autres, et encore, découragé comme je l'étais, ne me suis-je pas senti la force de les étudier, en sorte que je ne puis vous en rien dire. Maintenant, toute ressource est-elle évanouie, et ces découvertes, même après les déceptions qui changent les succès en revers, ferment-elles la porte à toute espérance? Je ne le crois pas. Si l'usage de déposer dans les temples une copie de certains actes officiels est aussi constant qu'il semble l'être, il est impossible que le hasard des fouilles ne nous livre pas un jour quelque temple où des archives moins mutilées se seront conservées jusqu'à nous. Peut-être, d'ailleurs, les parties encore inconnues du mur d'Abydos nous réservent-elles de nouvelles surprises. Il est donc raisonnable de penser que des recherches poursuivies avec persévérance produiront tôt ou tard un bon résultat. — J'allais oublier de vous dire que les décrets que je vous ai signalés comme encore lisibles en totalité ou en partie sont au nombre de six, et embrassent une période qui commence à Nofréhotep II pour finir à l'un des derniers Ramsès.

J'arrive maintenant à Thèbes qui est toujours, après Sakkarah, la source principale à laquelle s'alimente le musée du vice-roi. Là les travaux s'avancent sur trois lignes parallèles, à Médinet-Abou, à Gournah et à Karnak.

A Médinet-Abou, le déblayement suit son cours normal, et le beau temple de Ramsès III sort peu à peu du linceul de décombres que dix-huit siècles avaient étendu sur lui. Conduits par un nazir ignorant, les ouvriers avaient trouvé un moyen facile de ne pas rendre

leur tâche trop longue, et au lieu de porter les matériaux provenant des fouilles à une distance qui ne menaçât plus le temple d'un nouvel enfouissement, ils les avaient jetés contre le mur d'enceinte de l'édifice. Cette négligence a produit son effet. Des bas-reliefs célèbres dans la science ont ainsi disparu une seconde fois, et certains touristes, de ceux qui voyagent pour écrire leurs noms à travers les légendes de tous les monuments, ont eu cet hiver quelque raison d'accuser l'infidélité de leur guide Wilkinson. Si vous le pouvez, dites, Monsieur, à ces touristes que le mal est réparé, et qu'aussitôt que je l'ai su, les bas-reliefs ont été rendus à la lumière dont ils n'auraient jamais dû être privés. Du reste, rien jusqu'ici de bien nouveau. Dans les longues journées de ces fouilles, qui ne sont, à proprement parler, que des mouvements de terrain, j'aime souvent à me rappeler les ennuyeuses traversées de l'Océan. L'esprit fatigué s'irrite de la monotonie de l'horizon; mais tôt ou tard l'on arrive au port désiré, et l'on récolte les fruits de ces heures qu'on croyait perdues.

Gournah est le souci de mes fouilles. J'y mets ouvriers sur ouvriers, j'y multiplie les moyens d'action et de surveillance, et cependant c'est à peine si quelques succès (succès de peu d'importance à la vérité, mais qui, tout autre part qu'à Gournah, seraient remarqués) viennent de temps à autre payer nos efforts. Faudrait-il désespérer de Gournah que, depuis quarante-cinq ans, les Arabes n'ont pas cessé un seul jour de fouiller avec l'ardeur qu'aiguillonne la cupidité, et ce sol fécond commencerait-il à donner quelques signes d'épuisement? Je le crains bien. Si moi seul, après des efforts sérieux, arrivais à ce résultat quasi-négatif, je me croirais peut-être en droit d'accuser ma propre négligence au profit de la vieille réputation de Gournah; mais les Arabes eux-mêmes proclament le fait que je viens d'énoncer, et je ne connais personne qui soit tombé, depuis dix ans, sur une de ces veines qui ont donné autrefois à M. Drovetti, à M. Mimaut, à M. Passalacqua et à tant d'autres, les trouvailles dont se sont formés en grande partie les musées de Turin, de Paris et de Berlin. En un coin seul de Gournah, à Drah-abou-neggah, nos tentatives n'ont pas été vaines. Vous connaissez mieux que moi le papyrus Abbott, ce singulier texte récemment traduit par M. Birch, et révélé au public français par M. Chabas. Il paraît que, sous le règne de Ramsès IX, une bande de voleurs s'organisa à Thèbes et choisit pour théâtre de ses expéditions la nécropole de cette ville. Les tombeaux des gens du commun, nommés *ab-haï*, furent d'abord dépouillés. Des tentatives furent ensuite faites sur les tombes des prêtresses du

temple d'Ammon, et enfin ces voleurs s'attaquèrent aux sépultures royales. L'autorité, bien entendu, s'émut de ces méfaits; une commission fut nommée, des gens arrêtés, une enquête faite, et c'est le procès-verbal de cette enquête qui nous est parvenu dans le papyrus Abbott. Or, le genre de service qu'un monument de cette nature peut rendre n'échappe à personne, et il semble évident que l'enquête dont il s'agit, avec tous ses renseignements sur les sépultures violées, doit avant toute autre chose contenir des révélations sur l'emplacement que ces sépultures occupaient. Malheureusement un tel secours nous est refusé. Rédigé pour les seuls besoins d'une cause et nullement pour instruire la postérité, le papyrus passe légèrement sur les détails topographiques, en sorte que nos fouilles à Gournah, contre toute attente, n'ont pour ainsi dire pas à compter sur lui. Mais si le papyrus ne donne pas ce que nous pensions avoir le droit de lui demander, il n'est pas impossible qu'à leur tour nos fouilles ne lui viennent en aide en nous fournissant des données propres à compléter ce document et à éclaircir quelques passages obscurs de son texte déjà remarqués par M. Birch. Dans cette pensée, j'ai donc mis des hommes à l'œuvre aux environs de Gournah, et effectivement, en peu de jours, j'obtenais des résultats dont l'importance n'est pas à dédaigner, et qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit : — 1° J'ai reconnu dans Drah-abou-neggah le district des tombes royales exploitées par les voleurs ; mais je n'ai encore trouvé ni le lieu des *ab-haï*, qui était probablement aussi à Drah-abou-neggah, ni celui des sépultures des prêtresses d'Ammon, qui n'y était certainement pas. — 2° Drah-abou-neggah est une plaine qui comprend aujourd'hui une portion du désert, un quartier de Gournah et des terrains en culture, tandis qu'autrefois cette plaine a été un cimetière qu'un mur d'enceinte limitait, au moins sur deux de ses côtés; Drah-abou-neggah peut être ainsi, sans autre preuve cependant que le papyrus Abbott lui-même, l'endroit que ce papyrus appelle du nom complexe et tout à fait dans les habitudes égyptiennes, de *kher, des millions d'années du roi à l'ouest de Gémi*. — 3° Depuis la onzième dynastie jusqu'à la fin de la dix-neuvième, Drah-abou-neggah a été employé comme lieu de sépulture pour des personnages de tout rang; mais l'usage d'y enterrer les rois, qui remonte aussi haut que la onzième dynastie, cesse, en s'interrompant souvent, avec Aménophis Ier. — 4° Les tombes de Drah-abou-neggah sont de quatre sortes: les premières sont des hypogées creusés sur la déclivité des collines de l'ouest, et consistent en une ou plusieurs chambres situées sur un plan horizontal et destinées à contenir les momies; quelquefois l'entrée de cette première sorte de

tombes est cachée par des décombres amoncelés à dessein devant la porte; mais le plus souvent la façade est une œuvre d'architecture qui s'aperçoit de loin et dont la porte s'ouvre à volonté. Les tombes de la deuxième sorte sont situées dans la plaine; on bâtissait un édifice quelconque, souvent massif et de forme pyramidale; dans cette masse on ménageait une chambre qui contenait la momie, et à laquelle donnait accès une porte toujours praticable. Les tombes de la troisième sorte ont encore des chapelles extérieures; mais ces chapelles recouvrent en un endroit ignoré un puits vertical qui lui-même aboutit à des caveaux souterrains; après les cérémonies de l'enterrement, le puits était comblé avec du sable, de la terre et des pierres, et les morts qui y reposaient étaient ainsi privés pour toujours de la visite des vivants. Les tombes de la quatrième sorte sont les plus simples: dans le sol pierreux de la plaine, on faisait un trou de quelques mètres de profondeur; on descendait le cercueil dans ce trou, qui était ensuite rebouché, et tout était dit. Ainsi les quatre sortes de tombes peuvent se réduire à deux: celles dont les momies étaient accessibles en tout temps, c'est-à-dire les tombes des deux systèmes, et celles dont les momies, après les funérailles, étaient pour jamais cachées à tous les yeux. En ce qui regarde les faits auxquels se rapporte l'enquête du papyrus, on conçoit que les voleurs aient difficilement porté la main sur les momies de la quatrième sorte; mais on s'aperçoit en même temps qu'ils ont pu violer les autres, soit en forçant les portes des tombes, soit en perçant les murs, soit en vidant les puits, soit enfin en creusant des galeries souterraines qui les faisaient passer d'un caveau dans un autre. — 5° Ces quatre manières d'ensevelir les morts ont été indifféremment employées pour les rois et pour les particuliers; quant aux termes qui les désignaient dans l'antiquité, je ne saurais les préciser; une étude approfondie des documents originaux nous fera seule savoir si les *asou* sont le terme générique qui désigne les chapelles mortuaires, et si les *ab-haï* et les *abmer* sont des édifices dont la dénomination varie selon qu'ils cachent ou qu'ils montrent le personnage dont ils abritent la dépouille mortelle, ou bien encore selon qu'ils s'appliquent à des tombeaux de rois (*abmer*) ou à des tombeaux de particuliers (*ab-haï*). — 6° J'ai reconnu à Drah-abou-neggah l'emplacement de sept tombes royales qui sont: — celles des rois Ra-noub-Kheper-Entef et Sevek-em-Saf, creusées à l'ouest de la plaine, dans les flancs d'une colline; la tombe du premier de ces rois est un hémi-spéos, et la façade était ornée de deux obélisques; — celles des rois Entef II, Entef III et Entef IV, qui étaient des constructions élevées dans la plaine, avec portes

toujours praticables; la tombe d'Entef IV était une pyramide non orientée; la porte donnait accès dans un couloir qui lui-même conduisait à une chambre dans laquelle la momie royale a été déposée; au fond de cette chambre est encore debout une stèle qui nous montre le roi suivi, non pas comme l'En-aa du papyrus, de son chat *Buhaki*, mais de ses quatre chiens *Behkau*, *Abakaro*, *Pehtès* et *Takro*; — celle d'un roi Ahmès qui n'est ni l'Amosis de Manéthon, ni l'Ahmès *si-pear* du papyrus, ainsi que celle de la reine Aah-Hotep, toutes deux arrangées selon le quatrième système, c'est-à-dire que les momies royales enfermées dans leur cercueil avaient été confiées à la terre sans aucun signe extérieur qui en révélât la présence. Les personnages royaux dont j'ai reconnu les tombes sont donc bien au nombre de sept, et trois d'entre eux sont mentionnés par le papyrus, qui en compte dix en tout. Si, comme tout le fait supposer, les sept autres tombes du papyrus sont aussi à Drah-abou-neggah, nous arriverions, avec les quatre que les fouilles ont fait retrouver, à un total de quatorze tombes, toutes situées dans la partie de la nécropole thébaine que je viens de nommer. — Voilà, Monsieur, les résultats que m'a laissés entre les mains l'exploration de la plaine de Drah-abou-neggah. Je suis loin de donner ces résultats comme définitifs, et je pense au contraire qu'il faudra les modifier et les agrandir à mesure que des observations plus régulières nous feront entrer dans un ordre de faits mieux établis; mais tels qu'ils sont, ils suffisent, je pense, pour faire voir que des fouilles bien conduites aideront à l'intelligence complète de ce texte curieux que M. Birch nous a signalé dans le travail qu'il appelle trop modestement une ébauche.

Depuis les nouvelles que je vous ai données du temple de Karnak, le déblayement de cet édifice a fait de grands pas. Du pylône de l'ouest au fond du sanctuaire de granit, un dallage uni a remplacé les décombres sous lesquels le monument gisait enseveli; l'ordre a ainsi succédé au désordre; des chambres nouvelles ont surgi, chargées de figures et de représentations, et là où, il y a un an encore, l'antiquaire trouvait à peine quelques épis perdus à ramasser entre des murs écroulés, il recueille aujourd'hui une ample moisson de textes inconnus qui seront bientôt, je l'espère, la richesse de la science.

Entre les points qui ont fixé mon attention, je citerai au premier rang l'inscription commémorative des victoires de Thouthmès III, connu sous le nom de mur numérique de Karnak. Jusqu'ici ce document célèbre n'avait pu être étudié qu'imparfaitement. Quelques portions en sont au Louvre, et ceux qui les ont enlevées n'ont jamais fait connaître l'endroit précis du temple où ils les ont prises. D'autres

parties sont restées à leur place antique, et il faut avoir visité Karnak avant la décision du vice-roi qui en a ordonné le déblayement pour avoir une idée des ruines confuses au sein desquelles ces parties du mur sont restées si longtemps plongées. De tout cela il est résulté que le mur de Karnak n'a jamais pu être envisagé dans cet ensemble qui est si nécessaire aux textes d'une portée véritablement historique, et que l'état de dilapidation dans lequel il a toujours été vu, nous ont forcés à ne le considérer jamais que comme une suite de fragments reliés les uns aux autres par des sutures incertaines. L'occasion des fouilles s'étant présentée, je n'ai donc pas cru devoir négliger l'étude sur place d'une inscription dont l'intelligence doit être si utile à l'histoire de l'un des plus glorieux règnes de l'Égypte; et effectivement, le déblayement achevé, je me suis trouvé en possession de résultats qui vous intéressent particulièrement et que je vais vous communiquer.

Quand Thouthmès III prit la décision de consacrer par une inscription monumentale le souvenir des victoires qu'il avait remportées sur les ennemis de l'Égypte, il fit bâtir en grès jaune une chambre de vingt-cinq mètres sur douze mètres, au centre du temple de Karnak, et qui est celle-là même dans l'intérieur de laquelle Philippe Aridée éleva plus tard son sanctuaire de granit. Les petits côtés de cette chambre regardaient l'est et l'ouest, et c'est au milieu, du côté de l'ouest, que s'ouvrait la porte d'entrée. Telle était la disposition architecturale des lieux. Quant à l'ornementation des murs intérieurs, elle a été disposée par Thouthmès III de telle sorte, que le mur du côté de l'est est resté nu, et que les deux grands murs du nord et du sud ont reçu de longues légendes accompagnées de tableaux qui courent parallèlement vers l'ouest, et, après avoir enjambé sur la paroi dans laquelle se trouve la porte d'entrée, vont se rejoindre en se terminant aux deux scènes d'adoration qui forment l'encadrement de cette porte. (Voy. dans le grand ouvrage de la commission prussienne une de ces scènes finales, *Denkm.*, *Abth.* III, *Bl.* 30, *a.*) A part quelques détails que j'omets à dessein, l'ornementation de la chambre de Thouthmès III consistait donc en deux inscriptions, inscription du nord et inscription du sud, qui à elles deux forment ces fameuses annales auxquelles le temple de Karnak doit une partie de sa célébrité. Maintenant, quels sont les points de repère qui peuvent servir à retrouver l'enchaînement de ces deux inscriptions sur les ouvrages déjà publiés? C'est ce que je vais tâcher de vous montrer. La moins importante des deux inscriptions est celle du sud, ou du côté droit en entrant. Une restauration de Séti II en a

fait perdre une bonne moitié, et il n'en reste plus que la dernière moitié, c'est-à-dire les 34 lignes qui occupent le côté droit de la paroi ouest, et qui sont publiées dans les *Denkm.*, *Abth.* III, *Bl.* 30, *b.* (Après ces 34 lignes vient une scène d'adoration comme en *a*, que M. Lepsius a omise.) La plus importante de nos deux inscriptions, celle du nord, est heureusement mieux conservée. Elle se décompose en trois parties qui sont les suivantes : 1° un texte de 19 lignes qui se termine par : *comme le soleil à toujours*, ce qui prouve que l'inscription n'allait pas plus loin (Voy. *Abth.* III, *Bl.* 31. *b;* M. Lepsius n'a connu que 11 lignes; voy. aussi Birch, *The Annals of Thothmes* III, dans les *Archæologia*, vol. XXXV, p. 121); 2° un second chapitre de 110 lignes qu'une porte latérale (la porte nommée *Ra-men-Kheper Amen* (*ouer biou*) coupe en deux en laissant 67 lignes d'un côté (Voy. *Abth.* III, *Bl.* 31, 6, *b;* Birch, *Annals*, p. 117, et Brugsch, *Histoire d'Egypte*, 1re partie, p. 95), et 43 de l'autre côté (M. Lepsius n'en donne que 39; voy. *Abth.* III, *Bl.* 32; Birch. *Annals*, p. 121, et Brugsch, *Hist. d'Eg.*, p. 97); 3° un troisième chapitre de 94 lignes, dont 74 occupent la moitié ouest de la paroi nord à la suite des 110 lignes précédentes, et les 20 dernières sont gravées sur la paroi à gauche de la porte d'entrée. Ces 20 lignes sont publiées dans Lepsius, *Abth.* III, *Bl.* 30, *a* (Voy. Birch, *Annals*, p. 134). Quant aux 74 premières lignes, elles se décomposent en 54 lignes qui sont à Paris et qui commencent le chapitre (Lepsius, *Auswahl*, taf. XII; Birch, *Annals*, p. 136; Brugsch, *Hist. d'Eg.*, p. 100), en 6 lignes qui suivent celles-ci et qui sont perdues, et enfin en 14 autres lignes que M. Lepsius a publiées imparfaitement (*Abth.* III, *Bl.* 31, *a;* voy. Birch, *Annals*, p. 142). Voilà, Monsieur, quel est l'enchaînement général des divers chapitres dont se compose le précieux texte historique gravé sur les murailles du sanctuaire de Karnak. Mieux que les explications dans lesquelles je viens d'entrer, le tableau suivant vous aidera à retrouver les points de repère que je viens de vous signaler :

Inscription du nord.

1er chapitre :	19 lignes	19 lignes	*Abth.* III, *Bl.* 31, *b.*
2e chapitre :	110 lignes	67 lignes	*Abth.* III, *Bl*, 31, *b*, *b.*
		43 lignes	*Abth.* III, *Bl.* 32.
3e chapitre :	94 lignes	54 lignes à Paris	*Ausw.* taf. XII.
		6 lignes perdues.	
		14 lignes	*Abth.* III. *Bl.* 31, *a.*
		20 lignes	*Abth.* III, *Bl.* 30, *a*,
Total :	233 lignes.		

Inscription du Sud.

1er chapitre (détruit) :	X lignes.	
2e chapitre :	34 lignes.....	*Abth.* III, *Bl.* 30, *b.*
Total.....	X + 34 lignes.	

Il me reste, avant de quitter le mur numérique, à vous faire part de deux faits. — Le premier concerne la légende qui est gravée à la fin (223 lignes) de l'inscription du nord, et qui résume chronologiquement l'ensemble du récit : selon la leçon de M. Birch, il faudrait lire : « Et voici que Sa Majesté a ordonné d'établir (sur ce mur) les « victoires qu'il a remportées en commençant à l'an 29 et en conti- « nuant jusqu'à l'an 32. » Soyez sûr, Monsieur, qu'il n'y a sur l'original ni 29, ni 32. La première de ces deux dates, à la vérité, est un peu détruite ; mais la planche de M. Lepsius rapporte fidèlement l'arrangement des chiffres, et vous voyez qu'il n'y a place là que pour l'an 22, ou l'an 23 ; conséquemment la phrase finale que je viens de traduire se rapporte, non pas au troisième chapitre de notre inscription qui débute par l'an 29, et qui est à Paris, mais à l'inscription du nord tout entière, qui effectivement donne au commencement la date de l'an 22 pour celle de la première campagne du roi. Quant à la date donnée pour la dernière de ces campagnes, elle est celle de la quarante-deuxième année du règne de Thouthmès. Comme cela arrive fréquemment pour les textes gravés en relief très-mince sur le grès, l'un des chiffres *dix* a presque disparu par une sorte de dissolution spontanée de la pierre, et il est évident que si M. Lepsius a fait sa publication sur un estampage, il a dû lire 32. Mais le chiffre qui tend à s'effacer est encore parfaitement clair, et c'est sans contredit l'an 42 qu'il faut voir dans la date qui termine la principale des deux grandes inscriptions de Karnak. — Le second fait dont je désire vous parler est relatif à ma découverte de 35 lignes jusqu'ici inconnues de ce même mur numérique. Ces 35 lignes sont encore en place et sont la fin des 35 premières lignes du texte qui a été transporté à Paris. La découverte ne change donc rien à l'arrangement général de l'inscription de Karnak, tel que je l'ai résumé plus haut ; mais elle complète d'une manière heureuse la portion du mur numérique que vous possédez au Louvre. Je vous en enverrai une copie dans ma prochaine lettre, et j'espère que ce document vous sera d'un bon secours pour le travail que vous nous avez promis et dans lequel vous nous proposez d'étudier comme vous le savez faire les Annales de

Thouthmès. Du reste, j'ajouterai en terminant que dans les parties retrouvées aucun fait saillant ne me paraît surgir. Je ferai remarquer seulement à la fin de la ligne 17 la mention d'une stèle du roi Thouthmès Ier (le cartouche est à Paris et commence la ligne 18), que Thouthmès III appelle bien positivement son père. Cette révélation a son importance. La généalogie des Thouthmès n'avait pas encore été bien établie, et il n'est pas sans intérêt d'apprendre que Thouthmès Ier laissa après lui deux glorieux successeurs qui furent ses deux fils, Thouthmès II et Thouthmès III, et sa fille, cette fameuse régente Hatasou, qui couvrit les bords du Nil de ses monuments.

Je n'ai plus, Monsieur, à vous parler que d'Edfou, et j'aurai terminé cette longue lettre. Il y a loin du temple d'Edfou, tel que les voyageurs l'ont vu cet hiver, à ce même temple dans lequel si peu de personnes avaient naguère le courage de pénétrer. Presque rien du temple d'Edfou n'était alors connu ; le village moderne avait escaladé le temple ancien et s'était établi sur sa plate-forme. Hommes et bestiaux, tout vivait sur cette colline factice qui avait l'avantage d'être creuse et d'offrir dans ses flancs des réceptacles commodes pour toute espèce d'immondices. Aujourd'hui, Edfou est rendu à son antique splendeur. J'ai fait abattre les soixante-quatre maisons qui encombraient la plate-forme; vingt-huit autres maisons qui approchaient de trop près le mur extérieur du temple ont été également démolies, et quand l'édifice aura été isolé de tout ce qui l'entoure par une enceinte solidement construite, l'œuvre de restauration d'Edfou sera accomplie. Jusqu'à présent, tout le temple proprement dit et la belle cour qui le précède sont déblayés jusqu'au sol antique. L'enlèvement des matériaux qui ont comblé le chemin de ronde extérieur marche également, et à l'heure où je vous écris les terrassiers sont à l'œuvre en avant du pylône. Vous voyez par là, Monsieur, que le vice-roi a pris au sérieux la tâche qu'il s'est donnée de rendre Edfou à la science. Du reste, tant de peines et tant de sacrifices ne seront pas perdus. Le temple d'Edfou a tenu ses promesses, et il est aujourd'hui le mieux conservé et le plus magnifique des édifices que possède l'Égypte. A part le pronaos et le sanctuaire, qui ont perdu trois ou quatre architraves, tout y est encore intact comme au premier jour. Denderah est bien aussi, comme Edfou, un spécimen précieux de l'art de construire sous les anciens maîtres de l'Égypte; mais Edfou a sur Denderah l'avantage d'être d'un meilleur temps et de présenter dans son ensemble des proportions harmonieuses qui semblent avoir le don d'agrandir encore l'édifice. Quant à la science, elle gagnera au déblayement d'Edfou toutes les richesses que peuvent

donner une quarantaine de chambres chargées de légendes, et des murs sculptés qui, ajoutés les uns aux autres, n'auraient pas moins d'un kilomètre de développement. Obligé, comme je le suis, d'entourer de la même surveillance des travaux qui s'exécutent aux deux extrémités de l'Égypte, je n'ai pu, comme vous le pensez bien, Monsieur, dresser un inventaire complet de ces nouvelles acquisitions, et c'est à peine si, dans les quelques jours que j'ai passés à Edfou, j'ai pu copier une demi-douzaine de bas-reliefs historiques et trois ou quatre listes de nômes que n'a certainement pas connues M. Brugsch. Mais il vous suffit de savoir qu'Edfou n'est plus ce lieu presque inaccessible dont la science avait tant de peine à franchir le seuil; Edfou est un livre désormais ouvert, dont les feuillets se comptent par centaines, et dans lequel tout le monde, grâce au vice-roi, a maintenant le droit et le pouvoir de lire. — J'ajouterai comme dernier renseignement que la découverte dont on a parlé est celle d'un naos monolithe, de beau granit rose, fait au fond du sanctuaire d'Edfou. Ce naos, dont le sommet est un pyramidion, n'a pas moins de quatre mètres et demi de hauteur, et présente sur sa façade et sur les trois côtés de sa cellule intérieure des légendes finement gravées qui appartiennent au règne de Nectanébo Ier, l'ancien Amyrtée. Ce monument a toute la grâce de l'époque saïtique, et quand on le compare aux bas-reliefs ptolémaïques qui forment la décoration de la chambre au milieu de laquelle il a été trouvé, on est étonné que ce bel art égyptien, auquel, de Schafra à Nectanébo, nous devons de si remarquables œuvres, ne soit resté debout pendant quatre mille ans que pour tomber tout d'un coup à son premier contact avec la civilisation grecque, qui, loin de chercher à l'abattre, a tout fait au contraire pour se l'approprier.

Ce rapide compte rendu résume, Monsieur, les principaux travaux archéologiques exécutés depuis huit mois en Egypte. Certes, de pareils travaux, avec les moyens dont je dispose, auraient pu être couronnés de succès plus éclatants, et la différence est surtout sensible quand l'on énumère dans nos musées les incomparables trésors amassés par les Drovetti, les d'Anastasy et les Mimaut. Mais l'on voudra bien nous tenir compte de nos efforts si l'on se rappelle qu'après le grand naufrage des monuments égyptiens, les explorateurs que je viens de nommer ont été les premiers à recueillir les épaves flottantes, laissant à leurs successeurs pour unique butin les débris qu'il nous faut aller chercher maintenant jusqu'au fond des flots qui les ont engloutis. Quoi qu'il en soit, le musée égyptien du Caire se fera, et je dirai même qu'il se fait. Aussi riche que personne en bijoux, en

statues de l'ancien empire et en sarcophages de granit, riche déjà en styles funéraires et en bas-reliefs, il peut envier à certaines collections un meilleur ensemble de statues royales et de papyrus. Telle qu'elle est, la collection du vice-roi est cependant de celles avec lesquelles il faut commencer à compter. et si nos succès se soutiennent encore pendant deux ans, j'ai l'espérance que le musé du Caire sera le rival quelquefois heureux de nos plus beaux musées. Peut-être, Monsieur, vous semble-t-il que j'ai tort de louer ainsi une œuvre à l'accomplissement de laquelle je n'ai pas été étranger; mais la meilleure et la plus large part des éloges revient à celui qui a pris l'initiative des fouilles, qui les soutient depuis dix-huit mois, et donne ainsi à tous le spectacle d'un souverain de l'Orient s'entourant des institutions qui sont le luxe des nations les plus avancées de l'Europe.

Agréez, Monsieur, l'assurance du profond respect de votre dévoué serviteur.

AUG. MARIETTE.

D'UNE

REPRÉSENTATION INÉDITE DE JOB

SUR UN SARCOPHAGE D'ARLES

Au milieu de dessins de sarcophages d'Arles, les manuscrits de Peiresc nous gardent la copie d'un bas-relief aujourd'hui disparu et dont le savant antiquaire hésite à déterminer le sujet.

« Un jeune homme demi-nu est assis, dit-il, et, debout devant lui, « une femme lui présente un objet que je ne saurais reconnaî- « tre (1). »

Cette femme, qui couvre du pan de sa robe sa bouche et ses narines, se retrouve dans une peinture de notre célèbre manuscrit de saint Grégoire de Nazianze. C'est l'épouse de Job, comme l'indique une légende du tableau. En même temps qu'elle marque, par son geste, sa terreur de la contagion (2), elle tend, au bout d'une baguette, un pain à son mari, assis sur un fumier et représenté nu, rongé d'ulcères, dans toute la repoussante horreur de la tradition biblique (3).

Dans cette peinture, où paraissent encore les amis de Job ceints du diadème (4), il ne faut rapprocher, on le voit, du bas-relief d'Arles que la figure de la femme, manifestement inspirée de l'antique. Sur

(1) Biblioth. impér. Suppl. lat. n° 6012, p. 6; Cf. p. 43 : « Ante altare, a dextris, « fragmenta tria arcarum marmorearum. In prima : ..... Figura seminuda ado- « lescentis sedentis, ad quam figur muliebris stans nescio quid ori admovet. »

(2) Ce détail repose sur les mots de la Vulgate : « Halitum meum exhorruit uxor mea » (Job XIX, 17), traduction qui précise trop le sens plus vague de l'original.

(3) Biblioth. impér. Manuscrit grec n° 510, f° 71. La figure de la femme est reproduite dans une chromolithographie du recueil intitulé : *les Arts somptuaires au moyen âge.*

(4) Voir pour cette particularité le *Guide de la peinture*, traduit par M. Paul Durand, publié par M. Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 122.

ce marbre, comme sur une tombe qui existait autrefois à Reims (1), l'artiste a remplacé par un siége de forme élégante le fumier traditionnel que les pèlerins du monde entier venaient, au dire de saint Jean Chrysostôme, visiter avec tant de vénération (2). Job est seul avec sa femme ; le pain que celle-ci lui présente est incisé en croix, de même que sur un sarcophage romain qui reproduit le même sujet (3).

Si j'ajoute aux trois marbres que je viens d'indiquer une autre tombe de Rome où la femme de Job est encore représentée offrant à son époux un pain au bout d'une baguette (4) ; un fragment de sépulcre trouvé à Brescia (5) ; une peinture de Nole mentionnée dans les vers de saint Paulin (6) ; un sarcophage de Saragosse où Job paraît debout avec d'autres patriarches (7), j'aurai épuisé la liste bien restreinte des monuments où je crois reconnaître ce type si hautement célèbre (8).

C'est comme figure de la résurrection que Job est représenté, sans aucun doute, sur les sarcophages dont je viens de parler.

Aux premiers siècles du moyen âge, des versets de son livre, acceptés comme témoignant de la croyance au dogme de la vie future, étaient, à ce titre, récités aux offices des morts (9) et inscrits, nous le verrons plus loin, sur la pierre des sépultures. Mais l'opinion qui leur prêtait ce sens était-elle solidement fondée? Avait-elle été partagée unanimement aux temps anciens par les fidèles? Là se présente un point de philologie lié, peut-être plus étroitement qu'il ne semble, à

(1) Dom Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. I, p. 603.

(2) *Ad populum Antiochenum Homilia V*, § 1, éd. Montfaucon, t. II, p. 59. On sait que, d'après le texte hébreu, Job était assis sur la cendre et non sur le fumier (Bottari, t. II, p. 136; Renan, *le Livre de Job*, p. 9, etc.), ce qui expliquerait mieux, de la part des anciens, l'admission d'une longue existence pour cet objet de vénération.

(3) Bosio, *Roma sotterranea*, p. 45.

(4) Le regrettable Père Marchi a bien voulu me communiquer un dessin de ce tombeau.

(5) Voir le beau recueil de M. Odorici, *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. XII, nº 5 et p. 69 (Brescia, 1845, in-folio).

(6) Poem. XXV, v. 25.

(7) Je dois à la bienveillance du R. Garrucci la connaissance de cet important monument.

(8) On a cru le retrouver encore sur des peintures des catacombes représentant un homme seul et assis (Bottari, *Sculture e pitture sagre*, t. II, tav. LXXIII, XCI et CV).

(9) *Liber Comitis*, dans Baluze, *Capitul.*, t. II, p. 1351 ; *Liturg. mozarab.*, t. I, p. 458, 462, 463.

la question d'antiquité figurée et dont il importe, quoi qu'il en soit, de tenir un compte sérieux.

Dans sa polémique contre Jean, évêque de Jérusalem, saint Jérôme interprète ainsi le célèbre passage de Job :

« Scio enim quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de « terra surrecturus sum et rursum circumdabor pelle mea et in « carne mea videbo Deum ; quem visurus sum ego ipse et oculi mei « conspecturi sunt et non alius. Reposita est hæc spes mea in sinu « meo. ».

Puis l'illustre docteur s'écrie dans son enthousiasme :

« Quoi de plus clair que cette prophétie? Après le Christ, nul n'a « parlé plus manifestement de la résurrection que Job ne l'avait fait « fait avant lui (1). »

Mais la science, dans sa marche incessante, a revisé cette interprétation ; elle nous dit que pour arriver au sens qu'il prête au texte hébreu, saint Jérôme a dû opérer trois substitutions essentielles ; au lieu de *stabit*, lire *surrecturus sum*, *de terra* pour *super terram*, *in carne mea* pour *ex carne mea*.

Les trois versets dépouilleraient ainsi ce caractère d'affirmation précise qui pénétrait d'admiration le saint docteur ; il ne s'en dégagerait plus que l'expression d'une vague attente, d'une espérance indécise et confuse.

« Par moments, lisons-nous dans une étude récente, Job semble « soulever le voile des croyances futures ; il sait qu'il sera vengé, et « la vive intuition des justices de l'avenir lui faisant dépasser la « mort, il déclare que son squelette verra Dieu. Mais ces éclairs sont « toujours suivis de plus profondes ténèbres. La vieille conception pa- « triarchale revient et pèse sur lui de tout son poids ; le spectacle des « misères de l'homme, les lentes destructions de la nature, cette « horrible indifférence de la mort qui frappe sans distinction le juste « et le coupable, l'homme heureux et l'infortuné, le ramènent au « désespoir. Dans l'épilogue il retombe purement et simplement dans « la théorie qu'il a un moment essayé de dépasser. Job est vengé ; sa « fortune lui est rendue au double ; il meurt vieux et rassasié de « jours (2). »

(1) *Contra Johannem Ierosolymitanum*, § 30, éd. Vallarsi, t. II, p. 437, 438.
(2) Renan, *Le Livre de Job*, p. LXXXIII.

C'est ainsi que parle la science moderne dans le livre de son éloquent interprète, M. Renan. Dans ce livre si hardiment pensé et que j'hésiterais à suivre sur le terrain philosophique, le savant orientaliste interprète comme il suit le texte de Job : « Car, je le sais, mon « vengeur existe et il apparaîtra enfin sur la terre. Quand cette peau « sera tombée en lambeaux, privé de ma chair, je verrai Dieu; je le « verrai par moi-même, mes yeux le contempleront et non ceux « d'un autre (1). »

Ce n'est pas, je dois le confesser, sans une secrète émotion que je me suis vu sollicité, au nom de la science philologique, de renoncer à reconnaître, dans le texte de Job, le plus précis des témoignages qui établissent la croyance antique à la résurrection.

Acceptant, avec confiance sans doute, l'interprétation nouvelle, mais empêché de la contrôler par l'examen direct d'un texte écrit dans une langue qui m'est inconnue, j'ai voulu prendre une autre voie et rechercher comment les anciens avaient compris le passage controversé.

Il m'a fallu bientôt renoncer à suivre la grande autorité de saint Jérôme.

Assurément, le docteur de Stridon n'est point le seul qui ait prêté au texte biblique le sens qui en a fait la célébrité et la fortune.

De la traduction donnée par les Septante pour les versets dont je parle, saint Clément le Romain (2), saint Ambroise (3) et saint Cyrille (4) tirent une même conclusion.

Dans son célèbre testament, saint Perpétue, de Tours, transcrit encore le premier de ces versets comme un éclatant témoignage de sa foi en la vie future (5).

La version même de saint Jérôme se retrouve dans l'épitaphe d'un

(1) Renan, *Le livre de Job*, p. 82.

(2) *Epist. ad Cor.* I, 26.

(3) *De fide resurrectionis*, c. LXVII; *De interpellatione Job*, V. 15.

(4) *Catech.* XVIII, 15.

(5) Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 23 : « Scio quod redemptor meus non moritur et in carne videbo liberatorem meum. Amen.» Ce texte et celui des inscriptions données dans la note qui va suivre doivent être ajoutés aux leçons diverses réunies par Dom Sabatier pour le passage qui nous occupe (*Bibliorum versiones antiquæ*, in Job XIX, 25 et sqq.).

évêque de Verceil, mort en l'année 555 (1), et plus tard, quatre inscriptions de Naples et de Rimini la reproduisent, en serrant toutefois de plus près le texte hébreu, par la substitution des mots *suscitabit me* à *surrecturus sum* (2).

A la fin du livre de Job traduit par les Septante, une main chrétienne a ajouté une mention conforme au sentiment de l'illustre docteur, et cette addition au texte hébreu est répétée et acceptée par

(1) Gazzera, *Iscriz. crist. del. Piem.*, p. 106, 107 :

+ SCIO QVIA RE
DEMPTOR MEVS
VIVIT. ET IN NO
VISSIMO DIE DE
TERRA SVRREC
TVRVS SVM. ET
RVRSVS CIR
CVMDABOR
PELLE MEA. ET
IN CARNE ME
A VIDEBO DM, etc.

(2) Muratori, 1841, 5; 1865, 1; 1899, 1, Neapoli, et 1955, 1, Arimini.

CREDO QVIA REDEMPTOR MEVS BIBIT ET IN NOBISSIMO DIE DE TERRA SVSCITABIT ME ET IN CARNE MEA VIDEBO DOMINVM MEVM, etc.

CREDO QVIA REDENTOR MEVS VIBIT. ET IN NOBISSIMO DIE DE TERRA SVSCITABIT ME ET IN CARNE MEA BIDEBO DEVM MEVM, etc.

..... CREDIMVS QVIA REDEMTOR NOSTER VIVIT. ET IN NOBISS..... DE TERRA SVSCIT..... ET IN CARNE NOSTRA DOMINVM REDEMPTOR AMEN

CREDO QVIA REDEMTOR MS VIVIT ET IN NOVISSIMO DIE SVSCITAVIT ME, etc.

Une sixième inscription portant le texte de Job et dont je ne connais que les premiers mots : SCIO ENIM QVIA REDEMPTOR MEVS VIVIT, est signalée à Comacchio dans un livre que je n'ai pu me procurer (Ferro, *Storia di Comacchio*, p. 334.)

Les mots CREDO QVIA REDEMTOR MS VI, qui se trouvent dans le dessin d'une prétendue inscription grecque (Osann, *Sylloge Inscr. græc.*, p, 404, 405 et tab. III; Janssen, *Musæi Lugd. Bat. inscr.*, p. 25, 26 et tab. IV; *Corpus inscr. græc.*, n° 9878, etc), ne sont que la reproduction figurée de la première ligne de l'épitaphe de Rimini que je viens de transcrire.

l'auteur des *Constitutions apostoliques* (1) et par notre Grégoire de Tours (2).

Saint Augustin écrit que Job a formellement prophétisé la vie future (3); mais peut-être doit-on se demander sur quel passage s'appuyait sa conviction, puisque saint Épiphane, qui partage son sentiment, invoque un verset médiocrement favorable à cette thèse (4).

J'ai relevé, comme au hasard, pour les rapprocher de l'interprétation de saint Jérôme, les preuves d'adhésion que je tenais à enregistrer. Mais, pour atteindre le but que je poursuis, il est-je crois plus utile et plus sûr d'adopter une méthode de recherche indiquée par la nature même de mon étude.

Je m'explique.

Repoussé par les païens et par diverses classes d'hérétiques, le dogme de la résurrection fut souvent exposé, défendu dans les écrits des Pères de l'Église.

Saint Clément le Romain, Méthodius, saint Justin le martyr, saint Irénée, l'auteur des *Constitutions apostoliques*, Tertullien, Origène, saint Jérôme, saint Ephrem, saint Ambroise, saint Épiphane, saint Zénon de Vérone, saint Augustin, saint Paulin de Nole, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostôme, saint Grégoire de Tours et d'autres encore défendirent contre des attaques impies ou expliquèrent aux fidèles le mystère de la vie future (5).

Abordée épisodiquement ou dans des monographies spéciales, l'importante question fut traitée avec un appareil puissant d'argu-

(1) L. V, c. 7.

(2) *H. Fr.* X, 13.

(3) *Civ. Dei*, XXII, 29.

(4) *Ancorat.* c. CI.

(5) S. Clem. rom. *Ep. ad Cor.* I, 26; S. Method. *De resurrect.*; S. Justin. Apol., I. LII; S. Iren. V, 5, 7, 13 et 15; *Const. apost.* V, 7; Tertull. *De resurr. carn.* XII, XIII, XXIX, XXXII, XXXVIII, XLVII, LIII, LVIII; Orig. *Contra Cels.* V, 18, *Dialog. contra Marcionistas*, *de recta fide*, Sect. V; S. Hieron. *Contra Johann. Ierosol.* XXX, XXXIII; S. Ephrem, *De resurrect. mortuor.*, *De iis qui dicunt resurrect. non esse;* S. Ambros. *De fide resurr.* LIV, LIX, LXVI, LXVII, LXIX, LXXVII, LXXXI, LXXXII, LXXXIII; S. Epiph. *Ancorat.* LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, XC, XCI, XCII, XCVI, XCVII, C; S. Zeno, *Sermo de resurr.;* S. August. *Epist.* XCV, *ad Paulinum*, *Serm. I de resurrect. mortuor;* S. Paul. Nol. *De obitu Celsi pueri*, v. 327 et suiv., 312, 325; S. Gregor. Nyss. *De anima et resurr.*; S. Cyrill. *Catech.* XVIII, 15 et 16; S. Gregor. Nazianz. *Funebris in laudem Cæsarii fratris oratio*, c. XXI; S. Chrysost. *De resurr. mortuor homil.; de S. Romano martyr. homil. I:* Greg. Turon. *H. Fr.* X, 13.

mentation générale ou de preuves largement puisées aux sources de l'érudition biblique.

Les démonstrations naturelles furent successivement invoquées; on rappela les alternatives, si voisines d'une résurrection, que présentent le sommeil et le réveil, le coucher et le lever des astres, la succession des saisons, la germination des semences enfouies pour reprendre la vie; on parla de l'oiseau merveilleux qui renaissait des cendres de son bûcher; se reportant à l'histoire sacrée, on cita les morts ranimés par le Christ, Lazare, le plus célèbre de tous, la fille de Jaïre, le fils de la veuve, les miracles semblables opérés par saint Pierre, aux temps anciens par les prophètes, le Seigneur se relevant de son tombeau, les élus échappés sans atteinte à des dangers, figure de la mort, les jeunes Hébreux sauvés de la fournaise, Jonas rejeté par le monstre, les patriarches enlevés vivants au ciel, les hommes inspirés de Dieu qui annoncèrent la résurrection.

Au premier rang parmi ces justes devrait se trouver, à coup sûr, celui dont la prédiction, si claire aux yeux de saint Jérôme, lui donne, d'après ce saint docteur, le pas sur tous ceux qui parlèrent le plus manifestement de la vie future.

Et cependant, parmi les Pères qui opposèrent au doute et aux railleries les plus puissantes armes de l'arsenal chrétien, un grand nombre ne rappellent que Daniel, Ézéchiel et Isaïe; quelques-uns seulement invoquent l'autorité de Job.

J'ai nommé ces derniers, saint Clément le Romain, l'auteur des *Constitutions apostoliques*, saint Ambroise, saint Cyrille, saint Jérôme, saint Grégoire de Tours.

Je ne saurais indiquer chez aucun autre, dans les démonstrations spéciales dont je parle, le nom de Job allégué comme une preuve de l'antiquité de la croyance à la résurrection future.

Tous donc ne l'acceptaient-ils pas comme un symbole manifeste?

Je laisserais de côté la meilleure part des monuments antiques relatifs à la résurrection de la chair, si je ne rappelais, pour les citer au même rang que les textes, les représentations figurées sur les tombeaux chrétiens.

En sculptant le marbre des sarcophages, l'artiste a voulu avant tout faire comprendre aux yeux que la mort n'est point sans remède. La tombe du fidèle n'est plus la *domus æterna*, comme le disent les épitaphes païennes, dans une formule que les Pères de l'Église recommandent aux chrétiens de désapprendre. Cet objet de tristesse profonde doit, en même temps que le regret, éveiller une douce espérance.

Aussi les antiques sarcophages présentent-ils, répétés à l'infini, les types sacrés qui, d'après les saints Pères, attestent le plus nettement la résurrection future: Jonas, Lazare, Daniel, le paralytique, les trois Hébreux dans la fournaise.

Mais, parmi les répétitions multipliées de ces figurations symboliques, l'image du patriarche de l'Idumée est loin de tenir le premier rang. Je l'ai dit au début de cette note, on n'en connaît qu'un petit nombre d'exemples, et l'infériorité numérique de cette représentation accuse peut-être encore le défaut d'assentiment commun à l'opinion du saint docteur qui signale le fameux texte de Job comme la plus importante des paroles non divines annonçant la résurrection (1).

Puisées dans l'ordre des preuves négatives, les considérations invoquées jusqu'ici n'ont qu'une valeur d'induction, et peut-être ne suffiraient-elles pas à infirmer, pour le lecteur, le sentiment de saint Jérôme, à établir la légitimité de la révision due à l'érudition moderne. Mais l'étude des textes antiques permet de pousser plus loin l'épreuve et révèle l'existence d'un témoignage inverse qu'il ne saurait être permis de récuser. Le saint patriarche paraît alors dépouillé du prestige éclatant que lui avait prêté saint Jérôme pour être confondu dans la foule ignorante de nos fins dernières.

C'est ainsi que le présente saint Chrysostôme.

Dans une homélie sur le texte de saint Mathieu, l'éloquent orateur entretient les fidèles des infortunes dont Job fut accablé. Ce ne furent pas là pourtant, estime-t-il, les plus cruels sujets de ses souffrances :

« La perte de ses biens, la mort de ses enfants, ses plaies incura-
« bles, les perfides exhortations de sa femme n'étaient que de faibles
« atteintes. Mais, dites-vous, quoi de plus terrible encore? L'histoire
« en effet n'apprend rien de plus à celui dont l'esprit sommeille.
« Mais à l'homme qui sait, dans toute chose, chercher la perle pré-
« cieuse de l'enseignement, il est donné de voir au delà. D'autres

(1) Je dois me borner à indiquer ce point sur lequel la prudence m'interdit d'insister. On remarquera en effet qu'entre les sujets qui figurent la résurrection, les cinq représentations dont je viens de parler sont seules répétées à l'infini. Je n'ai trouvé qu'une fois encore la vision d'Ezéchiel, scène, à vrai dire, peu plastique, et l'enlèvement d'Elie au ciel n'est point très-fréquemment reproduit. J'ajouterai que le sarcophage de Saragosse où Job, debout au second plan, ne se reconnaît qu'à l'inscription ZO placée au-dessus de la tête du patriarche, nous montre que celui-ci peut se trouver quelquefois parmi les personnages non déterminés qui abondent dans les bas-reliefs chrétiens.

« malheurs accablaient le patriarche, et ceux-là étaient bien plus « faits pour le plonger dans le trouble et le désespoir.

« Il ignorait le royaume des cieux et la résurrection à venir, puis- « qu'il s'écriait en pleurant : « Ai-je donc devant moi l'éternité pour « supporter mes maux avec courage (1)? »

« Ce juste, répète saint Chrysostome, dans sa seconde lettre à « Olympiade, ce juste ne savait rien de la résurrection, ignorance qui « le torturait plus cruellement encore que les vers de ses plaies et « que toutes ses souffrances (2). »

Dans l'interprétation du texte de Job, l'antiquité nous montre donc en présence deux sentiments complétement opposés, mais émanant de docteurs également vénérables pour la rectitude de leur science et de leur foi. L'un exalte Job comme un prophète, l'autre le plaint comme un malheureux ignorant de son sort futur.

La vérité repose sans doute entre ces deux affirmations.

Si saint Jérôme s'est laissé emporter au delà du vrai par ce qu'il a vu de secrète prescience dans l'admirable poëme biblique, saint Chrysostôme n'a pas tenu compte de cette vague intuition.

A en juger par les recherches que je viens de soumettre au lecteur, l'opinion de ces deux Pères représenterait un ancien antagonisme sur la question qui les divise, et peut-être même, aux premiers siècles, la négation a-t-elle trouvé le plus de faveur.

La version de M. Renan fait également la part des deux thèses opposées; dans son ensemble, comme pour le texte, objet spécial de cette étude, elle laisse aux paroles de Job flottant entre le désespoir et la confiance, l'expression vague qui fit naître les interprétations contraires. Appuyée ainsi sur un fait, en même temps qu'elle en explique la raison d'être, elle présente, sous ce double aspect, un caractère de vérité que le résultat général de ma recherche ne me permet pas de méconnaître.

EDMOND LE BLANT.

(1) In Matth. *Homil.* XXXIII, § 6, t. VII, p. 386, éd. Montfaucon. Cf. Job, VI, 12.

(2) *Epist. II, ad Olympiadem diaconissam*, § 8, t. III, p. 545.

DATON, NÉOPOLIS

LES RUINES DE PHILIPPES

Au mois d'octobre 1856, je quittai Athènes pour me diriger vers l'île de Thasos, que je comptais explorer aussi complétement que possible. Je me rendis d'abord à Salonique; là je m'embarquai sur le paquebot de Constantinople; nous doublâmes la Chalcidique, non sans trouver au pied du mont Athos une de ces tempêtes qui furent fatales à la flotte de Mardonius. Le lendemain, nous mouillions dans le port de *Cavala*, presque en face de Thasos, dont je voyais briller au loin, perdus dans une brume lumineuse, les sommets de marbre. Je descendis à terre et je trouvai chez le vice-consul de France, M. Albert Lafont, une hospitalité empressée et cordiale. Je ne pouvais partir immédiatement pour Thasos; les vents étaient contraires, et aucun caïque ne voulait entreprendre la traversée. Il me fallut attendre près d'une semaine; j'en profitai pour prendre quelques renseignements sur les environs et visiter les ruines de Philippes.

Cavala est désignée dans les anciennes relations sous le nom de *La Cavale;* c'est une petite ville de quatre à cinq mille âmes, bâtie au fond du golfe qui regarde Thasos, sur une presqu'île séparée de la terre ferme par un étroit ravin. La rade est ouverte aux vents du sud-ouest; elle offre pourtant, grâce à la solidité avec laquelle y tiennent les ancres, un assez sûr mouillage, pourvu que les navires aient de bonnes chaînes. A proprement parler, il n'y a pas de port.

On ne trouve que très-peu de restes antiques à Cavala; tout se borne à une ou deux grandes pierres, à quelques fragments de colonnes sans cannelures encastrés dans le mur de la ville; on y remarque aussi une tête d'homme, enlevée sans doute à quelque statue; elle est fruste, mais paraît d'un bon style. Tout cela peut d'ailleurs avoir été apporté des ruines voisines de Philippes, comme plusieurs

inscriptions que Belon dit avoir trouvées à Cavala, et qu'il cite (1) : d'après leur texte même, elles semblent provenir de Philippes.

Y eut-il là une des échelles des Thasiens, un de ces comptoirs qu'eux ou les Athéniens, leurs successeurs, possédaient sur la terre ferme en différents points de ce golfe? Il semble que l'attention des Thasiens, cherchant à fonder sur cette côte un établissement qui leur fût profitable, ait dû d'abord être plutôt attirée par la beauté et par les avantages du port vaste et sûr qui se trouve à dix mille mètres vers le sud-ouest de Cavala, et qui est désigné sur les cartes sous le nom de *Leftéro-Limani*. En cet endroit seulement il y a entre la montagne et la mer une plaine assez étendue et assez arrosée pour mériter d'être cultivée, un havre assez abrité pour qu'il ait été commode d'y construire et d'y lancer des navires; enfin le contre-fort du Pangée, où est adossé maintenant le village de *Leftéro*, à cinq ou six mille mètres du rivage, pouvait très-bien renfermer autrefois des mines. C'est autour de ce bassin que se trouvent les débris maintenant appelés dans le pays *Eski-Cavala*, la vieille Cavale; c'est là que je placerais Daton, qui avait, selon Strabon (2), des champs fertiles, des chantiers de construction, ainsi que des mines.

En revanche, quand le banni athénien Callistrate, accompagné de quelques hardis aventuriers, songea à s'établir au fond de ce golfe, dans le voisinage de ces mines opulentes et de ces plaines fécondes, était-il une position qui lui convînt mieux que la presqu'île de Cavala? Dans ce site, si facile à défendre du côté de la terre, la colonie naissante pourrait en peu de temps se mettre à l'abri d'un coup de main. Ce serait donc là que Callistrate, vers le milieu du cinquième siècle, au temps de la décadence et de l'asservissement de Thasos, aurait fondé la *ville nouvelle*, Néopolis (3). Mise aussitôt après sous la protection d'Athènes, qui peut-être lui envoya des colons, Néopolis semble avoir rapidement acquis de l'importance

(1) *Observations*. I. 59.

(2) VII. 33.

(3) Isocrate (*De pace*, 24) rappelle en passant la fondation, en Thrace, d'une ville qu'il ne nomme pas, par le banni Callistrate, et Scylax, dans un passage dont le texte est altéré et aurait besoin d'être corrigé, rapproche le nom de Callistrate de Néapolis et de Daton, en ayant l'air de placer la colonie à Daton. Mais la disparition du nom de Daton, l'apparition au contraire du nom de Néopolis, vers cette époque, dans les listes de tribut et chez les historiens, tout porte à croire que c'est Néopolis qui fut fondée, et fondée vers le temps de Cimon, par le banni athénien.

Voici le passage de Scylax : Νεάπολις κατὰ ταύτην Δάτον πόλις Ἑλληνὶς ἣν ὤκισεν Καλλίστρατος Ἀθηναῖος. Où faut-il placer les virgules? Là est toute la question.

et remplacé Daton, la colonie thasienne, que Thasos n'était plus là pour soutenir. Toujours est-il que Daton semble à ce moment disparaître de l'histoire, tandis que le nom de Néopolis (1) se trouve dans les listes du tribut que payaient les alliés à Athènes avant et pendant la guerre du Péloponèse, et se rencontre jusque sous les empereurs byzantins. Sa durée et sa prospérité continue s'expliquent aisément, quand on songe qu'elle était comme le port de la grande et opulente cité de Philippes (2). La rade de Cavala est bien plus près que Leftéro-Limani des ruines de Philippes.

« Mais, » dira-t-on, « de ces deux villes, Daton et Néopolis, comment se fait-il que la plus ancienne ait laissé plus de traces sur le sol et plus de débris que sa jeune rivale? Daton paraît être tombée, avoir été abandonnée de bonne heure, tandis que Néopolis fleurit pendant toute la durée de l'empire romain : pourquoi donc si peu de vestiges du passé dans cette Cavala dont vous faites l'héritière directe de Néopolis? »

L'objection même suggère la réponse. Le site de Leftéro-Limani ne paraît pas avoir été habité depuis une époque très-reculée; on n'y voit d'autres restes modernes qu'une tour génoise ruinée : elle était sans doute gardée par quelques soldats et servait de vigie quand Gênes était maîtresse de Cavala et que ses galères venaient hiverner dans cet excellent port, mieux protégées que si elles fussent restées à l'ancre sous les murs de la ville. Tout au contraire la presqu'île de Cavala n'a jamais cessé d'être habitée; la ville a perdu son nom grec pour en prendre un barbare, mais elle a toujours résisté, toujours duré. Sur ce rocher, aux Grecs, aux Gréco-Romains ont succédé les Génois, aux Génois les Turcs. Là comme ailleurs, pendant tout le cours du moyen âge, les générations qui se sont succédé ont employé tous les débris helléniques pour bâtir leurs éphémères demeures, sans cesse détruites par les invasions et les incendies; les murs et les défenses de la ville, le bel aqueduc génois ou turc qui y conduit les eaux d'une source voisine (3), les constructions parti-

(1) J'adopte l'orthographe des médailles, assez communes, de cette ville. Elles portent toujours NEO, NEOI'.

(2) Saint Paul, appelé par l'esprit en Macédoine, vient débarquer à Néopolis, pour se rendre de là à Philippes.

(*Actes des apôtres*, XVI. Cf. Appien, *Guerres civiles*, IV.)

(3) Il passe dans le pays pour un ouvrage génois; mais d'après P. Belon (I. 58), il serait dû à un Turc nommé Ibrahim-Pacha, qui, dans la première moitié du seizième siècle, aurait restauré les conduites d'eau et construit les arcades; celles-ci atteignent, au plus haut creux du ravin, environ soixante mètres de hauteur.

culières ont englouti, ont rongé et brisé peu à peu les grandes pierres de taille; le pied des vivants a foulé et usé les stèles, a effacé les inscriptions; les fours à chaux ont dévoré statues et bas-reliefs, tout le marbre. Tous ceux qui ont visité les terres classiques le savent: parmi les sites de villes anciennes, s'il en est qui offrent encore à nos recherches des traces curieuses et d'importants débris du passé, ce sont, à très-peu d'exceptions près, ceux qui ont été de bonne heure abandonnés et qui sont toujours depuis restés déserts. Je ne prendrai qu'un exemple. En Crète, un grand nombre de hauteurs qui ne sont plus habitées que par quelques pâtres et par des bandes bruyantes de perdrix rouges, nous gardent des cités entières avec leurs murailles et leurs tours, avec leurs divisions intérieures, avec les citernes publiques et les canaux qui y conduisaient l'eau de toutes parts, avec les fondations des maisons encore attachées au roc; tout auprès se trouve la nécropole, et souvent on lit encore sous les tombes le nom de ceux qui jadis y reposèrent. A la Canée, au contraire, on ne rencontre, que je sache, ni une pierre, ni une inscription antique; et pourtant, on ne peut guère en douter, la Canée occupe l'emplacement même de l'une des trois plus grandes cités de la Crète ancienne, de Cydonie (1).

L'excellente carte de Kiepert contient, dans la représentation qu'elle donne des environs de Cavala, une grande erreur dont la faute n'est pas au savant géographe (2). Elle marque un mur antique couronnant les hauteurs qui dominent la ville, et portant de là sur Philippes. Cousinery (3), que Kiepert a suivi, prétend trouver là un système de défense combiné pour protéger contre les incursions des Thraces les mines du mont Pangée. Cousinery n'a évidemment aperçu cette muraille que de la ville, dont elle est à près d'une demi-lieue; il n'a même pas pris une longue-vue pour la regarder. S'il s'était donné la peine de gravir les rochers couverts d'épineuses broussailles au sommet desquels elle s'élève, il aurait reconnu l'erreur où l'a en-

(1) Les ruines intéressantes que l'intérieur de la Crète offre sans cesse aux regards du voyageur seront décrites en détail dans le travail que prépare en ce moment M. Thenon, ancien membre de l'école française d'Athènes. La longue et patiente exploration à laquelle il s'est livré lui permettra de fixer, d'une manière certaine, l'emplacement, jusqu'ici douteux, de plusieurs villes importantes, de signaler certaines particularités curieuses de l'archéologie crétoise, et de publier un assez grand nombre d'inscriptions inédites.

(2) *Atlas de la Grèce ancienne et des colonies grecques*, XVI. *Carte générale de la Turquie d'Europe*, Weimar, 1853.

(3) *Voyage dans la Macédoine*, Paris, 1831.

traîné Belon (1). Ce prétendu travail grec n'est autre chose qu'un mur génois, de deux mètres environ d'épaisseur, construit le plus grossièrement du monde, en blocage; sur les mamelons qui forment les points culminants des crêtes qu'il suit, il est flanqué de tours tantôt rondes, tantôt carrées. Ce mur ne se dirige point vers Philippes; j'ai pu m'en assurer en parcourant ces hauteurs, parmi des rochers pointus et glissants, tout hérissés de paliures aux dards aigus; il servait évidemment aux Génois à isoler, à protéger contre les attaques de terre la ville et le petit coin du littoral qui lui servait de banlieue. La maçonnerie est d'ailleurs tout entière en petits moellons rapidement empâtés à la truelle dans un assez mauvais ciment, et je n'ai aperçu aucune pierre hellénique, aucun débris qui puisse faire croire à l'existence en cet endroit d'un travail antique quelconque. Dans le pays même, tout le monde est unanime à me déclarer qu'il n'y a sur ces montagnes aucun reste de l'antiquité.

J'avais vu tout ce qui pouvait mériter quelque intérêt dans le voisinage immédiat de Cavala; le vent restait toujours contraire. Je partis donc un matin pour *Drama*, qui a remplacé Philippes comme capitale de la grande et fertile plaine formée par la vallée de l'Angites (*Angista*); cette plaine est bornée au sud par l'énorme masse du Pangée; à l'est par les collines escarpées du Symbole; au nord par des montagnes assez hautes, quoique moins hautes que le Pangée; à l'ouest par le Strymon.

Pour gagner la plaine, il faut, au sortir de Cavala, gravir la chaîne mince et basse du Symbole, qui rattache le Pangée aux montagnes de l'intérieur de la Thrace en contournant la plaine de Philippes; cet ensemble de côtes toutes étroitement liées les unes aux autres, et que ne coupe aucune vallée, forme un grand arc de cercle qui va du sud-ouest au nord-est en s'infléchissant vers l'orient, et qui a derrière Philippes sa plus grande convexité. Le Symbole a d'ailleurs bien changé depuis le temps où Brutus et Cassius éprouvaient tant de difficultés à se frayer un chemin dans ses épaisses forêts (2); les pentes en sont maintenant partout nues et pelées. La hauteur moyenne en est de trois cents à quatre cents mètres.

Un col élevé d'environ deux cents mètres au-dessus de la mer con-

(1) VIII, 58. Belon est bien plus excusable que Cousinery; il écrivait à une époque où l'archéologie n'existait pour ainsi dire pas. Il suffit d'ailleurs de parcourir les pays que Cousinery a décrits, pour reconnaître combien celui-ci est un voyageur léger, peu consciencieux, ignorant sur bien des points.

(2) Appien, *Guerres civiles*, l. IV.

duit de l'étroite bande de terrain où se trouvent, sur le rivage, les jardins de Cavala, dans la plaine de Philippes. Il y a, le col une fois franchi, deux heures de marche, à travers des champs de tabac et de céréales, jusqu'aux ruines de Philippes, et de là, en continuant à se diriger vers le nord-ouest, quatre heures environ jusqu'à Drama. La plaine, dans toute sa partie méridionale et occidentale, est parfaitement plane; elle a l'apparence d'un bassin autrefois recouvert par les eaux; seulement, en face de Philippes, entre la ville et le pied du Pangée, on aperçoit deux tertres peut-être artificiels, et qui ressemblent à de très-grands tumulus. Ce n'est que vers le nord, aux approches de Drama, que commencent de sensibles ondulations de terrain, des collines basses et des vallées larges et peu profondes, dont l'une renferme la ville, qui se cache à la vue jusqu'à ce que l'on arrive tout près.

Le nom de Philippes s'est conservé dans celui du petit village de *Filibedschik*, qui se cache dans un pli de terrain, au sud-est des ruines.

Philippes était située au pied d'une haute et roide colline qui, se détachant du Symbole, s'avance en forme de cap dans la plaine, comme pour rejoindre le mont Pangée (1). Sur le sommet de la côte, la ville avait une acropole très-forte et presque imprenable, à peu près aussi élevée au-dessus de la cité et d'un abord aussi difficile que la Larisse d'Argos. Sur les dernières pentes de la montagne, là où elle se fond, par un insensible talus, avec la plaine, les maisons et les édifices publics s'étaient adossés au roc, qui en conserve encore partout les traces, et les habitants de Philippes jouissaient ainsi de la vue de ces belles campagnes dont ils étaient les maîtres, dominées par la masse imposante du Pangée, par ses flancs verdoyants, par sa tête couverte de neige pendant plusieurs mois de l'année. Un peu plus bas, de nombreuses sources, qui maintenant se répandent et se perdent dans les joncs, coulaient sans doute alors dans des canaux de marbre, et, après s'être partagées entre les différents quartiers, versaient aux jardins une eau abondante et fraîche. A l'ombre de sa puissante citadelle, la ville pouvait, du côté de la plaine, s'étendre aussi loin qu'elle voulait, et déborder de toutes parts dans ses champs fertiles. La position de Philippes, bien plus forte, plus voisine de la mer que celle de Drama, explique l'importance que cette ville a de bonne heure acquise et qu'elle a gardée si longtemps, la prospérité dont elle a joui pendant plusieurs siècles.

(1) Voir le plan ci-joint.

Le premier établissement fut fondé en ce lieu par les Thasiens, vers 360 avant Jésus-Christ (1); ils s'occupaient, depuis quelques années, de relever leur ancienne domination de terre ferme; l'opportunité de ce site les avait frappés et séduits. Leur colonie, qui s'appelait alors Crénides (2), leur fut enlevée, dès 358, par le roi de Macédoine, Philippe, qui lui donna son nom (3); sous son nouveau maître, Philippes grandit rapidement, grâce à la richesse des mines voisines qu'elle exploitait (4). C'est surtout là que furent frappées ces belles monnaies que répandit à profusion la libéralité intéressée du roi de Macédoine; ce fut de là surtout que partit toute cette resplendissante armée de statères, tous ces cavaliers d'argent, tous ces chars d'or qui aidèrent la phalange à asservir la Grèce. Après la conquête romaine, Philippes devint le chef-lieu d'un des quatre districts entre lesquels fut partagée la Macédoine. La célèbre bataille qui se livra dans cette plaine attira sur cette ville l'attention et les bienfaits de l'heureux vainqueur; Auguste y envoya une colonie à laquelle il accorda de précieux priviléges, et les nombreuses monnaies frappées à Philippes sous les empereurs témoignent de l'importance qu'elle garda pendant toute l'ère impériale. Après Constantin, elle se vit sans cesse battue par les invasions qui, pendant tout le moyen âge, ne cessèrent de passer sur ces malheureuses contrées. Les débris, encore subsistants, de murailles qui paraissent dater du Bas-Empire, attestent qu'elle tenta de résister, et soutint quelque temps l'effort des barbares. Quand succomba-t-elle, quand tomba-t-elle pour ne plus se relever? Je ne sais, et il serait difficile sans doute de l'établir avec quelque vraisemblance. Toujours est-il qu'elle semble avoir été ruinée et abandonnée assez tôt, car on n'y trouve point, autant du moins que j'ai pu le voir, de restes d'églises ni de débris chrétiens.

Je n'ai trouvé trace de l'enceinte antique que sur le sommet de

(1) Diod., XVI, 3.

Appien est évidemment dans l'erreur quand il prétend que Daton et Crénides ne sont qu'une même ville. Le texte de Strabon sur Daton, le texte de Diodore sur Crénides détruisent également cette assertion (*Guerres civiles*, IV). Ce que prouve cette assertion, c'est que Daton n'existait plus à l'époque où Appien écrivait, et que l'on ne savait déjà plus à quel site appliquer cet ancien nom.

(2) Le nom provient, dit Appien, des belles sources qui jaillissent en cet endroit du pied de la colline (*Guerres civiles*, IV).

(3) Diod., XVI, 8.

(4) Sans parler des mines du Pangée, il y en avait d'autres, toutes voisines de la ville, dans une colline qu'Appien appelle Asyla. Une attentive exploration de toutes ces hauteurs ferait sans doute retrouver la trace de cette exploitation.

l'acropole et dans les deux murs qui en descendent vers la plaine, l'un au sud, l'autre au nord; dans la plaine, aucun débris apparent de murailles helléniques. Pour se faire une idée de l'étendue qu'occupait la ville gréco-romaine, il suffit de remarquer deux points qui semblent en déterminer les limites au sud et au nord-ouest. Au nord-ouest, à huit cents mètres au moins du pied de la colline, c'est une porte antique vers laquelle se dirigeait une chaussée dont on aperçoit encore des restes au milieu des rizières; entre cette porte et le pied de la colline, le sol est partout jonché de fragments antiques. Au sud, à environ un kilomètre du même point de départ, c'est, auprès d'un khani, le trophée de C. Vibius et Cornélius Quartus, et de l'autre côté de la route, sur un tertre, les ruines d'un temple. Selon toute vraisemblance, c'est devant la porte de la ville, sur la route qui menait à Néopolis et à la mer, que se trouvait ce groupe de monuments. Ce qui achève de faire comprendre la magnificence de Philippes dans ses beaux jours, ce sont les traces de temples que l'on trouve en plusieurs endroits dans la plaine, auprès de l'ancienne voie romaine que suit presque partout la route de Cavala et Drama; c'est le nombre immense de colonnes, de fragments d'architecture et de blocs de marbre empruntés par les Turcs aux ruines de cette ville, et dispersés par eux dans tous les cimetières des environs.

G. Perrot.

(*La suite au prochain numéro.*)

MONUMENTS POPULAIRES

DE

NOTRE-DAME DE LIESSE

La tradition nous a transmis de siècle en siècle la légende historique de Notre-Dame de Liesse, qui a été reçue depuis le moyen âge (1134) jusqu'à nos jours par des historiens recommandables, des auteurs estimés et de graves théologiens. De plus, elle a été en quelque sorte consacrée par les évêques diocésains chargés de prononcer sur les traditions religieuses de leur diocèse. A la vérité. nous ne connaissons point de textes authentiques et contemporains de l'origine de cette tradition. mais nous n'en connaissons pas non plus qui lui soient contraires, et rien n'autorise, par conséquent, à rejeter cette légende, dont la valeur morale et poétique est incontestable.

Melchior Bandini. auteur des *Annales de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (plus tard ordre de Malte), chevalier et vice-chancelier de l'ordre. est le premier qui, vers 1446, s'est occupé de Notre-Dame de Liesse. Il en fait remonter l'origine à l'année 1134, époque de la fondation de la chapelle, sous l'épiscopat de l'évêque Barthélemy de Laon. Rapportant la légende de l'image miraculeuse, les circonstances qui l'accompagnent, et le récit d'un grand nombre de miracles que Dieu a opérés et opère encore tous les jours par l'intercession de la sainte Vierge, dans la chapelle de Liesse, en faveur de ceux qui y venaient, dit-il, pieusement implorer son secours, il ajoute que cette chapelle est aussi célèbre en France que celle de Lorette en Italie. Les historiens venus après lui n'ont guère fait que le copier et le commenter: notre intention n'est pas de les

citer, mais de rappeler seulement, en peu de mots, la légende, pour servir d'explication aux monuments inédits que nous voulons publier (1).

Trois frères de la noble famille d'Eppes, au diocèse de Laon, ayant fait, comme chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le pèlerinage de terre sainte (1131), furent pris par les Sarrasins et emmenés captifs en Égypte. Voulant leur faire embrasser l'islamisme, le soudan, après avoir vainement employé tous les moyens de séduction, leur envoya sa propre fille *Ismérie*, qui fut chargée de les visiter dans leur prison. Mais loin de renier leur foi, les trois chevaliers la firent bientôt partager à la fille du soudan, qui demanda, pour se convertir, à voir la figure de la Mère de Dieu, dont on lui parlait avec une si vive piété. Le lendemain, à leur réveil, les trois frères trouvèrent dans la prison une image de Notre Dame, qui leur était apparue dans leur sommeil, et ils furent transportés, peu après, en compagnie de leur néophyte, aux environs de Laon, près d'une fontaine, sur la terre de Marchais, dont les chevaliers étaient seigneurs. Telle est l'origine du pèlerinage de Liesse, et si nous en croyons une charte du cartulaire de Cuissy, à cette époque, un chanoine de Laon portait déjà le nom de ce lieu (1139), Guy de *Liance*, fils de Roger de Pierrepont et de Montaigu. Ce Guy avait fait le pèlerinage de terre sainte en même temps sans doute que les chevaliers d'Eppes; il fut nommé doyen de l'église de Laon en 1137, puis évêque de Châlons en 1143 (2).

Liesse, autrefois *Liance*, *Lience*, *Lætitia*, *Lætiæ*, *Latiensis*, *Fanum virginis Latientium*, *Lyencia*, etc., etc. (3), est un village ou

(1) Voir pour cette légende, *Histoire de Notre-Dame de Liesse*, par Villette, grand archidiacre de Laon. Paris, 1708, in-12. Le discours préliminaire de la légende est un travail solide et mérite de fixer l'attention du lecteur.

(2) *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, tome Ier, p. 362, par M. Melleville, gr. in-8°, 2 vol. Laon, 1857.

(3) Les actes de Charles VI, roi de France, nomment ce lieu *Ecclesiam nostræ Dominæ de Liente*. Ces actes sont rapportés par un moine de Saint-Denis qui vivait sous ce prince. Nos anciennes tables géographiques, dit Ad. de Valois, l'appellent *Liance* ou *Lience;* maintenant on dit Liesse, que l'on fait venir de *Lætitia;* mais il y apparence que l'on a dit par corruption et par erreur Liesse pour Lience. Le peuple entendait le mot *Liesse*, et Notre-Dame de *Liesse* faisait un sens; au lieu qu'il ne savait ce que c'était que *Lience*. Voy. Hadr. Val. *Notit. Gall.*, p. 276, et le *Dict. univers.* de Trévoux, 1771, qui porte : *Liesse*, de *Lie*, vieux mot français qui signifie *joyeux* et qui est encore en usage en cette façon de parler, *faire chère lie*. L'un et l'autre viennent de *Lætus*, d'où les Italiens ont fait *lieto*. Voyez André Duchesne dans ses Annotations sur Alain Chartier, p. 866.

bourg à douze kilomètres à l'est de Laon, situé dans une plaine marécageuse traversée par un ruisseau, *la Souche*, qui prend sa source près de Sissonne et se jette dans la Serre, à Crécy. Ce village consiste principalement en une rue formée par des hôtelleries et par des boutiques de petits objets de bijouterie et de dévotion. On y fait en outre un grand commerce de jouets d'enfants, dits bimbeloterie et camelotte. L'église que nous voyons aujourd'hui n'est point celle qui fut fondée au douzième siècle, en même temps que le pèlerinage, mais bien celle rebâtie vers la fin du quatorzième siècle Le pape Clément VII donna une bulle, le 28 mai 1384, au sujet de la consécration de cette nouvelle église. « On doit induire de cette bulle, dit Villette (1), que la chapelle de Liesse fut alors réédifiée, sans doute parce que l'ancienne était trop petite pour recevoir le grand nombre de pèlerins dont l'affluence augmentait tous les jours; l'on fut obligé d'en construire une plus grande. »

Cette église, rebâtie en grande partie par les largesses du frère de Charles VI, Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, sa femme, est fort remarquable dans son ensemble. Elle est surtout curieuse par son portail et par le jubé en marbre que lui firent élever les membres de la maison de Lorraine. La sacristie, qui est une des plus belles et une des parties les plus commodes de cette église, à cause des immenses trésors qu'elle eut à recueillir (2), est due à la bienfaisance de Louis XIII. Le souvenir de la libéralité des rois et des princes est encore marqué dans cette église par leurs armes, qui subsistent dans toutes les parties du monument.

Dans le sanctuaire, fermé d'une balustrade, l'autel est orné de quatre colonnes en marbre; l'image ou la statue miraculeuse de la Vierge se trouve placée sur le tabernacle. Cette statue, qui représente une Vierge nègre, a été brûlée au moment de la révolution de 93; on lui en a substitué une autre assez mauvaise, qui a été remplacée par une nouvelle en 1857.

Une foule d'auteurs, tels que André Duchesne, Belleforest, Delarue etc., ont remarqué que Liesse était l'ancien pèlerinage des rois de France. Pour appuyer cette opinion, nous pourrions citer les pieuses visites qu'y firent Charles VI, en 1414; Louis XI, en 1475; François Ier, en 1527 et 1538; Charles IX, Louis XIII et la reine Anne d'Autriche; Louis XIV et la reine Marie-Thérèse d'Autriche; la duchesse de Berry

(1) Villette, *Hist. de N. D. de L.*, p. 28.

(2) Voir le *Trésor de Notre-Dame de Liesse*, publié par M. Ed Fleury, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, tom. IV, p. 77-101.

et le duc d'Angoulême. En 1856, l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie ont fait don à l'église de Liesse d'une somme de cinq mille francs, pour remercier Dieu de la naissance du prince impérial. Cette somme fut employée à l'acquisition d'un bourdon qui porte le nom d'EUGÉNIE.

Ainsi que nous le disons plus haut, il se fait à Liesse, depuis l'établissement du pèlerinage, un grand commerce d'objets populaires, tels que bouteilles en verre blanc et transparent renfermant les instruments de la Passion de Notre-Seigneur, bouquets artificiciels, bijouterie et médailles, etc., etc. Au nombre des monuments populaires qui font l'objet de cet article et qui attestent l'ancienneté de ce commerce, le premier, de la grandeur de l'original, ainsi que les autres, est une médaille en plomb, de l'an 1412, qui représente, d'un côté, la Vierge, couronnée et nimbée, assise dans un fauteuil ou chaière gothique, tenant sur elle l'enfant Jésus; autour de la médaille est écrit en lettres gothiques : NOTRE-DAME DE LIENCE.

Au revers : MCCCCXII, entre deux doubles traits.

La seconde médaille, que nous donnons plus bas, représente, comme la première, l'image de Notre-Dame de Liesse, nimbée et couronnée; le fauteuil, quoique du même style que le précédent, offre néanmoins quelques variantes dans les détails. Le revers, au lieu du millésime, porte un arbre autour duquel une banderole se déroule avec le mot en gothique LI ENCE.

La troisième diffère des deux précédentes par la structure du fau-

teuil, qui est plus simple, et la manière dont l'enfant Jésus repose sur un seul genou, soutenu par le bras gauche de la Vierge, non nimbée, et qui, de la main droite, tient une fleur ou un bulbe fleuri. La légende est écrite Liance par un A; le revers porte également un arbre, différent du précédent, avec une banderole qui se déroule en sens inverse, sur laquelle on lit LIANCE, terminé par une petite croix.

La quatrième, plus endommagée par le temps, est, à la face, à peu près semblable à la précédente, tandis que le revers diffère et porte dans le champ un lis entrelacé d'un S entre un I et un Є, de formes gothiques, ce qui compose une sorte de rébus ou monogramme : LIS-I-Є-S (LIESSE).

La cinquième présente la même face que les deux précédentes; de plus, la Vierge semble porter un globe surmonté d'une croix. Autour de cette médaille, se lit la légende NOTRE-DAME DE LIANCE.

Revers : un lis fleuri autour duquel s'entrelace la lettre S, sur un semis d'étoiles à six raies.

Lorsque M. A. Forgeais publia cette médaille pour la première fois, dans sa *Notice sur les plombs historiés trouvés dans la Seine,* il crut remarquer une analogie entre le chiffre tracé sur le revers et celui de l'ordre des servites. Mais depuis que nous avons réuni plusieurs autres pièces de même nature et de même origine, il suffit de les comparer pour voir que ce monogramme n'est que le dernier terme d'une série de modifications d'un titre primitif. Quoique ce rébus, *lis-s*, fasse Liesse, on a conservé sur la face l'orthographe ancienne, Liance, comme par respect pour le passé.

Nous ajouterons à ces médailles un sixième monument en plomb qui représente un portique de style gothique, inspiré peut-être par celui de l'église de Liesse, sous lequel se trouve la Vierge nimbée et couronnée, avec l'enfant Jésus, tenant d'une main la boule du monde, surmontée de la croix. Le tympan de ce portique, terminé en pointe par une fleur de lis, porte au centre l'écusson de France, et au-dessus la couronne royale. Ce plomb ou fibule était destiné au pèlerin, qui le portait, soit à son chapeau, soit à son habit, comme on peut le voir au revers du plomb, par la trace de l'attache.

Ces sortes d'objets, qui s'appelaient aussi *enseignes*, s'attachaient à la *bérette* dans tout le moyen âge. On sait que Louis XI en portait une à son bonnet, qui représentait une petite Vierge.

Nous devons ces curieux monuments à l'obligeance de M. Arthur Forgeais, qui a recueilli avec beaucoup de sacrifices et avec une rare intelligence, dans les travaux de canalisation et les draguages de la Seine, faits de 1848 à 1860, une riche et unique collection de plombs historiés du moyen âge, bien digne de figurer avec honneur dans l'un de nos musées.

A ce propos, nous dirons ici, avec regret, que nous avons vu ces jours-ci partir de Paris un nombre assez considérable de haches gauloises en silex et en métal, ainsi que des armes de la même époque, qui avaient été également trouvées dans la Seine, et particulièrement aux environs du pont Saint-Michel ou du pont au Change, et dont un négociant de la ville de Troyes, amateur éclairé, s'est rendu acquéreur sans avoir rencontré de concurrents à Paris, d'où ces objets, témoins de l'histoire de la vieille Lutèce, n'auraient jamais dû sortir ! Il serait pourtant bien facile, et relativement à peu de frais, de recueillir tous ces monuments si précieux pour l'histoire, et de les placer dans une salle de nos musées ou dans un local spécial appartenant à la ville de Paris.

STANISLAS PRIOUX.

LETTRE DE M. CASTAN

Nous recevons la lettre suivante :

« Besançon, le 5 juin 1860.

« Au directeur de la *Revue archéologique*.

« Monsieur,

« J'ai reçu le numéro de juin de la *Revue archéologique* et j'ai eu le regret de n'y trouver qu'une partie de mon travail, malgré l'assurance de son insertion complète qui m'avait été donnée.

« Mais voici qui est plus grave. En relisant la partie du numéro de juin qui me concerne, je constate à la page 335, lignes 22 et 27, les deux interpolations suivantes : « Selon les personnes qui continuent avec nous à voir l'*Alesia* de César dans Alaise, » et plus loin : « ce me semble. » Ce double amendement ne se trouve ni dans mon manuscrit ni dans l'épreuve qui m'a été transmise et que j'ai retournée avec le bon à tirer. Et comme mon article a été accepté sans conditions et que je n'ai donné mandat à personne de reviser mon texte, je dois, pour des motifs que vous comprendrez, renoncer, dès aujourd'hui, à la faible collaboration que j'aurais été heureux de prêter à un recueil placé sous votre direction.

« Je vous prie, Monsieur, de faire insérer cette lettre dans le prochain numéro de la *Revue archéologique*, afin que ceux de ses lecteurs qui ont daigné accorder quelque intérêt à mon travail connaissent le motif qui m'interdit de leur en communiquer les dernières pages.

« Veuillez, etc.

« A. Castan. »

OBSERVATION SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE

Nous avons inséré, sur la demande du signataire, la lettre qu'on vient de lire, quoique la réclamation qu'elle contient soit assez étrange. Offensé de voir que son rapport n'avait pas été reproduit en entier, *dans un seul numéro*, insertion que, dans notre ignorance de son étendue, nous avions cru d'abord lui pouvoir accorder, blessé de ce que dans la révision de son travail, qui avait été faite par l'un des directeurs, on avait rendu moins affirmatives deux de ses phrases sur la question de l'identité d'Alesia et d'Alaise, sans cependant altérer en rien sa pensée, M. Castan déclare qu'il se retire de la rédaction de la *Revue*, et demande que la fin de son rapport ne soit pas reproduite ici.

M. Castan, en demandant l'insertion de son rapport, ignorait que la rédaction, afin d'éviter des polémiques qui n'intéressent que des amours-propres individuels, n'accepte d'article que sous la condition d'en retrancher tout ce qui peut paraître offensant ou contraire aux faits notoirement établis. Or il est notoire qu'un grand nombre d'archéologues et de géographes distingués, tels que MM. Jomard, de Saulcy, A. Thierry, de Longpérier, P. Mérimée, général Creuly, colonel de Coynart, Alfred Jacobs, Rossignol, Ed. Clerc, etc., se refusent à voir dans Alaise l'*Alesia* de César. En adoucissant deux assertions de M. Castan, nous pensions n'avoir rien enlevé à l'intérêt de son travail et l'avoir seulement mis en garde contre des assertions trop absolues. Le jeune archéologue en a jugé autrement. La *Revue archéologique* ne s'écartera pas pour cela de la ligne de parfaite convenance qu'elle s'est tracée. Elle accueille toutes les opinions, mais sous la réserve que chacun se conformera aux habitudes de mesure et de politesse dont toutes les opinions ont besoin pour se produire.

(*Note de la rédaction.*)

BIBLIOGRAPHIE

Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum, par le général Creuly et Alfred Jacobs. Paris, 1860, in-8°.

Uxellodunum est la dernière ville qui ait résisté dans les Gaules à la conquête de César. Les *Commentaires* nous donnent la relation de ce siége mémorable soutenu par un oppidum du pays des Cadurques. Quelle était la ville désignée alors par ce nom ? Question intéressante pour les géographes, importante à résoudre si l'on veut rétablir la carte des campagnes du grand capitaine. Plusieurs localités se sont disputé l'honneur d'avoir été le glorieux boulevard de l'indépendance nationale : Cahors, Puy l'Évêque, Uzerche, Ussel, Capdenac, Puy d'Issolu et Luzech. Bien des dissertations ont été écrites pour soutenir les prétentions de chacune ; j'en excepte néanmoins Luzech, dont on n'avait que timidement proposé l'identification à Uxellodunum. C'est pourtant cette ville qui a paru à M. le général Creuly et à M. Alfred Jacobs répondre à la description des lieux laissée par Hirtius dans sa continuation des *Commentaires*. Les deux savants antiquaires se sont transportés sur le terrain des différentes localités proposées ; ils l'ont étudié, le texte des *Commentaires* à la main. On devait s'attendre à voir sortir une conclusion satisfaisante du concours de deux hommes si éclairés et possédant des mérites divers dont la réunion était indispensable pour un pareil travail : l'un avec sa sûreté de coup-d'œil militaire et la précision de son esprit, l'autre avec son habitude des auteurs classiques et des documents du moyen âge. Ces documents en effet faisaient pencher la balance soit pour Capdenac, soit pour Puy d'Issolu. M. Jacobs, habile diplomatiste, nous montre aisément que la charte sur laquelle Capdenac fonde ses prétentions n'offre aucun caractère d'authenticité. Quant à Puy d'Issolu, qui avait séduit tant de gens, mais dont la topographie ne saurait répondre à la description des *Commentaires*, les trois chartes du dixième siècle qui en font mention ne nous disent rien autre chose, si ce n'est que ce lieu portait, il y a neuf cents ans, le nom d'Exeledunum. Quoi qu'on en ait dit récemment, la position de cette localité antique n'offre nullement la disposition si particulière de l'oppidum gaulois, par rapport aux cours d'eau dont parle Hirtius.

Luzech, bâtie à l'extrémité d'une sorte de bouche du Lot, et dont le nom se trouve encore écrit dans un pouillé du dix-septième siècle *Luzels*, s'accorde au contraire parfaitement avec le récit d'Hirtius et les circonstances du siége qu'il raconte. C'est ce dont on peut se convaincre en lisant le texte des *Commentaires* et en se laissant guider par l'excellente traduction que MM. Creuly et Jacobs en ont donnée. Quand on s'attache à serrer avec autant de rigueur et à rendre avec autant de clarté les paroles de César ou de son lieutenant, on est ainsi conduit à une intelligence des questions soulevées par les *Commentaires* qu'il est impossible d'acquérir si l'on s'en tient à une interprétation par à peu près. Hors Luzech, aucune des villes, aucun des bourgs qui aspiraient à l'héritage d'Uxellodunum ne peut légitimement être envoyé en possession, et les deux auteurs de la dissertation ici citée auront l'honneur d'avoir résolu un des problèmes les plus curieux de la géographie des Gaules. A. M.

Nonnos, les Dionysiaques ou Bacchus, *Supplément*, par M. le comte de Marcellus. Paris, 1860, gr. in-8°. (Biblioth. grecque de MM. Didot.)

Ce supplément renferme un grand nombre de corrections, d'additions, de variantes, que M. le comte de Marcellus donne, tant pour le texte qu'il a publié du curieux poëme de *Nonnos* ou *Nonnus*, que pour le commentaire. Plusieurs de ces *emendationes* sont d'une grande importance, et le lecteur du *Nonnus* de la Bibliothèque grecque de MM. Didot ne saurait les négliger sans danger. Ce n'est pas seulement un *erratum*, c'est une véritable révision. L'auteur reconnaît ainsi modestement qu'il n'a pas vu du premier coup tout ce qu'il y avait à voir dans un poëme aussi difficile et aussi obscur que les *Dionysiaques;* mais il n'en maintient pas moins avec force bon nombre de leçons où quelques critiques avaient trouvé à reprendre. Et dans deux lettres fort piquantes adressées à l'un d'eux, M. A. Kœchly, il soutient avec autant d'esprit que d'érudition un débat dont les amis des lettres grecques auront à faire leur profit. A. M.

Le Comté de Dachsbourg, aujourd'hui Dabo (ancienne Alsace). *Archéologie et histoire*, par Dugas de Beaulieu. 2e éd. Paris, in-8°.

M. D. de Beaulieu a consacré une partie de sa vie à l'exploration des antiquités de la Lorraine et des Vosges. Entre les contrées que traverse cette chaîne de montagnes, l'ancien comté de Dachsbourg est assurément l'une des plus curieuses. L'ancienne population gallo-germaine des Triboques y a laissé de nombreux vestiges; son histoire est étroitement liée à celle de l'Alsace, dont elle a suivi les destinées, et ses annales nous fournissent un excellent spécimen de la vie de ces seigneurs allemands toute traversée d'aventures et agitée par des luttes qui reproduisaient en petit

celles des grands États. L'auteur, après avoir repris et complété dans cette nouvelle édition sa description des antiquités du comté et cherché à éclairer la mythologie et l'état de la société chez les Triboques, rétablit la succession des événements accomplis sous la dynastie locale des comtes d'Eguisheim et poursuit ensuite les vicissitudes de ce comté lorsque la mort de Gertrude, fille du comte Adelbert, fit passer la seigneurie dans la maison de Leiningen. M. D. de Beaulieu, en redescendant le cours des années, nous amène peu à peu à l'époque de la réunion de l'Alsace à la France, montrant avec clarté et méthode l'influence que les destinées de la province eurent sur le comté dont il a entrepris la monographie.

Les événements une fois exposés, l'auteur nous fait connaître les institutions, surtout à l'époque où le comté devint portion intégrante de la monarchie française. Une cinquième partie qui distingue surtout cette deuxième édition de la première, renferme un exposé complet des antiquités monumentales de la seigneurie. M. de Beaulieu passe tout en revue, pierres celtiques, *oppida* germains ou *burgs*, tombeaux du moyen âge, églises, ruines de diverses sortes. On reconnaît dans ces descriptions, malgré leur caractère concis auquel remédient souvent des planches, l'antiquaire exercé qui a recueilli avec ardeur tout ce qui peut éclairer l'état ancien d'une contrée digne d'être explorée par les amis de l'archéologie.

Cette nouvelle édition s'adresse surtout à ceux qui s'intéressent à la période gallo-romaine, dont l'auteur a réuni de précieux monuments.

A. M.

Les Iles de Lérins, Cannes et les rivages environnants, par M. l'abbé Alliez. Paris, 1860, in-8°.

Les îles de Lérins, situées à l'extrémité orientale de la Provence, sont mentionnées dans Strabon et paraissent avoir été colonisées par les Phocéens. Mais ce n'est qu'à la fin du quatrième siècle qu'elles ont pris dans l'histoire une réelle importance par l'établissement des monastères qui y avaient été fondés, ainsi que dans les autres îles de la Provence. M. l'abbé Alliez a entrepris de nous donner une histoire complète de ces îles et des rivages environnants. Il recourt aux sources, joint à l'étude des textes et des documents manuscrits celle des lieux. Son livre est toujours instructif et intéressant; il traite de plusieurs points de la géographie des Gaules qui se rattachent à la partie de la Provence d'où dépendent les îles de Lérins, de la position d'Ægitna, de la direction de la voie Aurélienne.

On doit regretter que M. l'Abbé Alliez n'ait point connu l'excellent travail, encore manuscrit, de M. le commandant Rabou, mais nous devons dire qu'il s'accorde avec lui en bien des points, et qu'il ajoute en faveur de ses idées des considérations importantes. Aucun livre n'avait fait connaître d'une manière si circonstanciée cette partie de la France, où les souvenirs se pressent en foule et où l'antiquaire trouve à chaque pas des sujets d'études et de méditations. A. M.

Notice sur le Castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg et sur les Heidenmauern de la forêt du Haberacker, par Alfred Goldenberg. — Strasbourg, 1860, in-8°.

Le Gross-Limmersberg est le nom par lequel on désigne, dans le département du Bas-Rhin, une partie du plateau qui s'élève entre les vallées de la Zorn, de la Bærenbach et du Schacheneck. Ce plateau est couvert de débris d'établissements gallo-romains que M. Alfred Goldenberg a étudiés avec beaucoup de soin. Plusieurs des sommets des Vosges, dans cette partie de l'Alsace, sont couverts d'anciennes fortifications qui se rattachent à l'antique système de défense de la contrée. Si quelques enceintes sont assez resserrées pour ne pouvoir contenir qu'une cinquantaine d'hommes, d'autres sont assez spacieuses pour fournir un refuge à plusieurs milliers d'habitants. On ignore à quelle époque il faut faire remonter ces constructions, et par conséquent quelles populations en ont été les auteurs. Çà et là on découvre des restes de tombeaux et des bas-reliefs généralement d'un style grossier qui rappellent tout à fait les monuments gallo-romains; ce qui justifie l'origine gallo-romaine attribuée au Castrum du Gross-Limmersberg. M. Goldenberg décrit minutieusement ce curieux Castrum et nous en donne le plan.

Sur le territoire de Reinhardmunster se trouve, dans la forêt de Haberacker, une de ces constructions gigantesques désignées chez les peuples germaniques sous le nom de *muraille des païens* (*Heidenmauern*). L'auteur en donne également la description et nous montre que nous avons ici sous les yeux une vieille forteresse gallo-romaine ou au moins un lieu de refuge, car sa position ne saurait répondre à une intention stratégique. On y a découvert une meule à bras, et l'on y observe une sorte de cavité ou de cuvette taillée de main d'homme et de forme exactement concentrée.

La brochure de M. Goldenberg ne jette que peu de lumière sur l'origine et la véritable destination de ces vieux *oppida* des Vosges, mais on doit la regarder comme une bonne monographie complétant les recherches déjà étendues qui ont été faites sur les antiquités de l'Alsace. A. M.

Ursprung und Auslegung des Heiligen Rechts bei den Griechen oder die Exegeten, ihre geschriebenen Satzungen und mündlichen Uberlieferungen, von Christian Petersen. — *Origine et interprétation du droit sacré chez les Grecs, ou les Exegètes, leurs préceptes écrits et leurs traditions orales*, par Christian Petersen. Göttingue, 1859. In-8°.

Le caractère et les véritables attributions des exegètes demeuraient encore entourés d'une certaine obscurité que M. Christian Petersen a entrepris de dissiper dans cette excellente dissertation. Bien des auteurs

avaient abordé ce point important de l'histoire des institutions religieuses de la Grèce. Nous-même nous y avions touché dans notre *Histoire des religions de la Grèce antique;* mais en dépit de tant de recherches, les notions auxquelles on était arrivé manquaient de netteté et de précision. Profondément versé dans la connaissance des antiquités grecques, le savant professeur de Hambourg n'a rien négligé pour traiter complétement la question, et son Mémoire peut être proposé à cet égard comme un modèle.

Son travail est divisé en deux parties : la première est consacrée aux exegètes d'Athènes; la seconde aux exegètes des autres États helléniques.

On confond généralement les exegètes proprement dits avec ceux qui sont désignés par ce nom dans Pausanias, et ne sont à proprement parler que les périegètes, c'est-à-dire des espèces de ciceroni qu'on rencontrait non-seulement en Grèce, mais encore dans d'autres pays, et qui se trouvaient parfois attachés aux oracles dont ils donnaient l'explication aux étrangers.

M. Petersen réunit et discute tous les textes propres à nous faire connaître l'étendue et les limites des attributions des exegètes; il nous montre dans la Grèce l'existence d'un droit sacré comprenant les traditions orales relatives au culte national et héréditaire (τὰ πάτρια), aux choses divines (τὰ θεῖα), à tout ce qui touchait aux sacrifices et aux cérémonies (τὰ ἱερὰ καὶ ὅσια). L'oracle de Delphes avait, par ses réponses, donné naissance à un véritable code sacré qui, après s'être longtemps transmis oralement, finit par être consigné partiellement, soit dans les inscriptions, soit dans des livres qui ne nous sont malheureusement pas parvenus. On aurait peut-être aimé à trouver dans la dissertation de M. Petersen des conclusions plus formellement exprimées; mais le savant archéologue a évité de donner à ses assertions un caractère trop absolu, en présence du vague de certains textes. Sa dissertation, qui rectifie quelques erreurs de ses devanciers, achève de mettre en lumière l'influence morale et religieuse exercée par l'oracle de Delphes sur les institutions de la Grèce antique, et de prouver qu'à côté d'une mythologie arbitraire existait dans le culte des Hellènes une organisation régulière et raisonnée qui explique son influence morale, trop longtemps méconnue chez les modernes. A. M.

DATON, NÉOPOLIS

LES RUINES DE PHILIPPES

(*Suite.*)

L'enceinte qui subsiste, bien conservée dans toute son étendue, paraît contemporaine des premières invasions barbares; elle est formée d'un double mur, avec un fossé au milieu. Épaisses de deux mètres vingt centimètres, ces murailles sont bâties de moellons empâtés dans du ciment. Elles font, avec le bas de la colline, un pentagone dont le sommet le plus éloigné n'est à guère plus de quatre cents mètres du bas de la pente; l'espace très-restreint qui se trouve ainsi enclos ne comprend certainement que la moindre partie de l'ancienne cité; Philippes n'a pu s'y renfermer et s'en contenter que quand elle a été fort appauvrie par les malheurs des temps et les continuelles attaques d'envahisseurs sans cesse renouvelés. Il semble d'ailleurs que sa haute colline, facile à défendre, ait alors servi de refuge ordinaire, en cas d'invasion, aux populations du voisinage, et que toutes les précautions aient été prises pour en faire un grand camp retranché capable de servir d'abri momentané à la multitude accourue des environs. Tout ce travail porte sans doute la marque d'une certaine precipitation; on n'y aperçoit plus le moindre souci de cette noble et sévère élégance que l'ancienne Grèce savait donner aux murailles mêmes de ses villes; mais il témoigne encore de quelque soin et d'un effort assez soutenu; il n'était pas dépourvu de solidité, puisqu'il a duré jusqu'à nos jours. C'est qu'il est d'une époque où l'on n'avait déjà plus le loisir de songer aux belles formes, aux proportions harmonieuses, mais où tout espoir, où toute activité ne s'était pas encore éteinte dans les âmes, où l'on ne s'était pas encore résigné à périr.

Deux murs, dont l'appareil est semblable à celui des murs de la plaine, et qui les continuent, gravissent la colline et vont s'appuyer

sur les deux extrémités sud et nord de la citadelle; ils suivent, dans ce trajet, les fondations antiques. Une autre enceinte, qui coupe celle-ci en deux points, au bas de la pente occidentale, fait le tour de toute la côte en se tenant tout près du pied et en passant par-dessus la crête qui la rattache vers le nord à la chaîne du Symbole. Enfin, à mi-côte, une muraille transversale va de l'une à l'autre des deux lignes qui relient la ville à l'acropole. A la cime, on rencontre l'enceinte oblongue et rectangulaire de la forteresse, enceinte très-épaisse et qui s'appuie en plusieurs endroits sur de puissantes assises antiques; vers l'extrémité nord, où elle était plus facilement abordable que de tout autre côté, elle est flanquée de cinq grosses tours, dont quatre carrées et une ronde.

C'est vers l'est que le mur antique est le mieux conservé et a gardé le plus de hauteur; il est surmonté d'un couronnement en moellons, contemporain du reste de l'enceinte. Les pierres sont bien taillées et à joints verticaux, mais de différentes grandeurs, et quoique ce

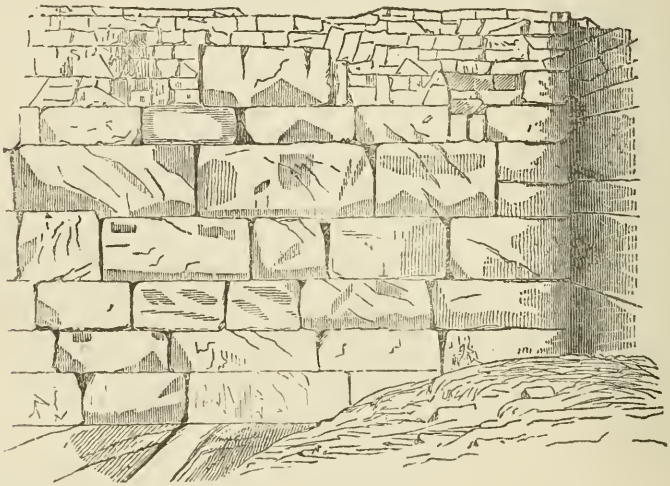

soit un travail qui appartienne encore à la belle époque de l'art hellénique, il ne présente pas ce soin poussé jusqu'au scrupule, cette harmonieuse et parfaite régularité que l'on trouve dans les chefs-d'œuvre de la maçonnerie grecque, et, par exemple, non loin de Philippes, dans les murs de la ville de Thasos.

Au temps de la splendeur de la ville, cette citadelle avait dû être richement ornée et décorée de portes monumentales et de temples;

car on trouve, engagés dans les informes tours byzantines, de beaux débris en marbre blanc, des chapiteaux ioniques, des fragments d'archivolte et de corniche, des moulures de tout genre.

Une curieuse particularité de cette acropole, c'est une grande voie, large de dix mètres, qui part de l'angle sud-est de la citadelle et descend vers la plaine; elle suit une courbe qui adoucit assez la pente pour qu'un char traîné par des bœufs ait pu sans beaucoup de peine arriver jusqu'en haut par cette route. Elle est comprise entre le mur du sud, qu'elle accompagne intérieurement, et le rocher coupé, de main d'homme, à pans verticaux. Vers le milieu de la pente, le rocher qui borde la voie s'élargit vers l'intérieur en un hémicycle soigneusement taillé, et dont il me paraît difficile de saisir maintenant la destination. Peut-être servait-il aux processions qui montaient par là, lors de je ne sais quelles fêtes, jusque dans l'acropole, à se reposer et à accomplir certaines évolutions prescrites par le cérémonial. Extérieurement, cette espèce de place est protégée par une tour carrée formant saillie sur le mur. Au-dessous de ce point, on ne trouve plus de traces de la route, qui pourtant devait arriver jusqu'en bas, et le roc tombe, dans l'intérieur de l'enceinte, avec une rapidité qui porte à croire que la voie n'a jamais pu passer là. Il est possible qu'en face de l'hémicycle elle sortît des murs en passant devant la tour, et qu'elle descendît vers le sud en se maintenant hors de l'enceinte, ce qui permettait d'adoucir la pente autant qu'on le désirait.

Je ne trouve pas, dans toutes les ruines, d'autres figures sculptées que trois petits bas-reliefs assez frustes, mais qui paraissent de bon style; ils sont taillés, à quelques mètres au-dessus de la route de Drama, dans un rocher auquel était sans doute jadis adossé un autel de Diane, car ils représentent tous trois la déesse saisissant une biche par les cornes et s'apprêtant à l'immoler. Les figures sont renfermées dans un encadrement carré de $0^{m},40$ de côté.

Presque en face, de l'autre côté, et à une cinquantaine de pas de la route, se trouve un grand édifice en pierre et en brique dont il reste des débris considérables; ce sont deux hautes murailles qui se coupent à angle droit; chacune d'elles est percée d'une porte cintrée, entre deux étages de pilastres ornés à leur sommet de moulures imitant des feuilles et des fleurs. Était-ce la grande salle d'un palais, une basilique, une curie, ou quelque autre chose que je ne saurais deviner? Des fouilles faites au pied de ce monument, parmi tous les débris accumulés en ce lieu, permettraient peut-être de répondre à cette question. Toujours est-il que là se trouvait, selon toute vrai-

semblance, le forum de Philippes; ce qui me le fait croire, outre la position centrale de ce point, outre l'importance de l'édifice dont je

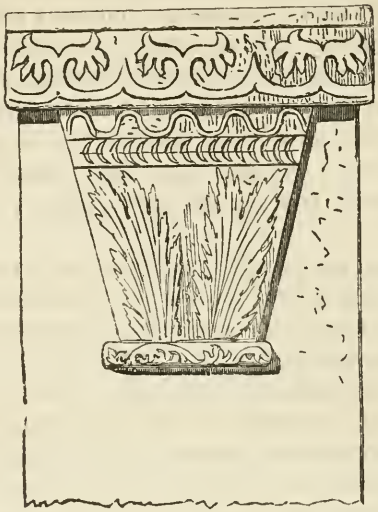

viens de décrire les restes, c'est la présence en cet endroit même, d'un piédestal portant une inscription en l'honneur d'un certain Valérius Firmus, qui sans doute avait été gouverneur de la province. C'est sur la place publique que l'on dressait ordinairement les statues qu'une ville élevait à ses bienfaiteurs. Voici cette inscription, que je crois devoir reproduire, car elle ne se trouve ni dans Cousinery, ni dans le *Voyage archéologique* de M. Ph. Lebas :

ΒΑΙΒΙΟΝΟΥ
ΑΛΕΡΙΟΝΦΙΡΜΟΝ
ΤΟΝΚΡΑΤΙCΤΟΝ
ΟΔΗΜΟCΕΚΤΩΝ
ΙΔΙΩΝ (1).

Dans le reste de la plaine je n'ai trouvé que des entassements confus de grandes pierres, de corniches et de moulures brisées, de colonnes avec ou sans cannelures. La porte qui se trouve au nord-ouest forme

(1) L'inscription se lit dans un encadrement de 0m,70 de haut. Les lettres ont 0m,8.

une masse imposante et qui ne manque pas d'effet. On prétend dans le pays que c'était l'édifice où l'on frappait la monnaie; je ne sais d'où provient cette désignation toute légendaire, peut-être de médailles que l'on y aurait découvertes à plusieurs reprises.

Cette porte est formée par un passage voûté, percé dans une masse construite en gros blocs assemblés sans ciment, et épaisse, dans le sens du passage, de trois mètres dix centimètres. La largeur du passage est de trois mètres vingt centimètres. La corniche porte des ornements végétaux analogues de style à ceux du grand édifice voisin de l'acropole. Il reste, des deux côtés, la naissance de l'archivolte.

Les pierres sont énormes (1); mais l'appareil n'est pas très-beau; les assises sont peu proportionnées et les pierres assemblées sans grand soin. La matière de l'édifice est un marbre blanc à gros cristaux et veiné de gris.

Du trophée de Vibius, je n'ai rien à dire; il est figuré dans Cousinery (2), et l'inscription curieuse, mais malheureusement très-mutilée, est encore reproduite dans le *Voyage archéologique*, n° 1434. Ce trophée paraît destiné à rappeler le souvenir d'une victoire décidée par mille Macédoniens de la cavalerie auxiliaire, *ala macedonica*, commandée par deux officiers romains ou par deux colons romains établis à Philippes, Caius Vibius, fils de Caius, et Cornélius Quartus. Ce qui me ferait croire que c'étaient plutôt là des personnages distingués appartenant à la colonie même, c'est une inscription trouvée à Drama, et où deux Vibius, appartenant très-probablement à cette même famille, paraissent revêtus des honneurs municipaux de la colonie de Philippes (3).

Du temps de Belon, la tradition populaire faisait du trophée de Vibius la mangeoire du cheval d'Alexandre. Je ne sais si cette interprétation est encore en vogue; mais ce qui est certain, c'est que l'imagination populaire place encore ce site et ces ruines sous le patronage d'Alexandre. C'est à lui qu'elle attribue tous les monuments dont il reste des débris dans la plaine et sur la colline; c'est de son nom qu'elle appelle la ville antique : ἡ Ἀλέξανδρος, ἡ Ἀλεξάνδρου πόλις. Là comme ailleurs, l'éclat de la gloire d'Alexandre

(1) Quelques-unes ont $2^m,20$ de long sur $0^m,70$ de haut et $0^m,60$ d'épaisseur.

(2) *Voyage en Macédoine*, t. II, pl. 2. Les proportions qu'il donne ne sont d'ailleurs pas tout à fait exactes; il fait ce piédestal un peu plus haut qu'il n'est réellement.

(3) *Voyage archéologique*, 1431. Orelli, 3746.

a effacé le souvenir de Philippe; le fils a supplanté et dépouillé son père, et pourtant combien d'entreprises où le jeune et brillant vainqueur n'a eu qu'à suivre les traces de son prédécesseur, et qu'à recueillir les fruits semés par le patient génie qui fonda la puissance macédonienne!

Depuis des siècles, les ruines de Philippes servent de carrières aux habitants de Cavala, de Drama et des villages de la plaine; aussi ont-elles sensiblement diminué d'étendue et d'importance depuis le temps où les vit P. Belon, vers 1550. Dans sa description, qui mérite, je crois, assez de confiance, il nomme plusieurs édifices dont on ne retrouve plus, à ce qu'il semble, aucune trace :

« Il y a un très-bel amphithéâtre, élevé depuis terre jusques à la sommité, qui encore est resté tout entier jusques à maintenant : et durerait longtemps si les Turcs n'enlevaient les degrés qui sont taillés de marbre. Il n'est pas en forme ovale, comme est le théâtre d'Otricoli, ou celui de Rome, mais en rondeur, comme à Nîmes ou à Vérone, car il n'est pas fermé de toutes parts.... Il fut fait en lieu fort commode, car il est engravé en plusieurs lieux en la montagne, fait de marbre par degrés. La chose la plus antique qui a resté debout en Philippi, sont quatre gros piliers d'énorme grosseur et hauteur, qui sont des reliques du temple de Divus Claudius, où il y a encore infinies statues et grosses colonnes de marbre entaillées à la Dorique et Ionique, de merveilleuse sculpture et de grand artifice. »

Depuis Belon, les Turcs ont eu trois cents ans pour achever leur œuvre de destruction; moins de temps leur aurait suffi. Je n'ai pu reconnaître l'emplacement de l'amphithéâtre; piliers du temple de Claudius et statues ont disparu. Si les assises antiques de l'acropole subsistent encore, c'est qu'il faudrait se donner trop de peine pour charrier jusqu'à la plaine, sur ces pentes escarpées, des masses aussi pesantes.

Les cimetières turcs, aux alentours, sont remplis de stèles et autres débris portant des inscriptions dont un certain nombre ont déjà été publiées; des recherches attentives en feraient sans doute découvrir beaucoup de nouvelles. En voici une que je n'ai vue reproduite nulle part; je l'ai lue sur une stèle, entre Drama et Cavala :

C.POSTVMIVS
IANVARIVS
SEVIR AVG
AN (les chiffres sont effacés) H.S.E

Drama, petite ville d'environ sept mille âmes, est située à environ quatre heures au nord-ouest de Philippes, dans un fond, auprès de sources abondantes, qui s'échappent tout aussitôt en petites rivières, parmi de grands platanes et des bois de saules et de peupliers. Ce doit être l'ancienne Drabescos : on trouve à Drama trop de débris antiques pour qu'ils puissent tous provenir de Philippes; la position de Drama répond bien à celle qu'indique, pour Drabescos, un passage d'Appien (1); enfin le nom moderne semble une corruption, une abréviation du nom ancien ; de Draba pour Drabeskos, on sera passé, par une transition facile, à Drama. D'ailleurs, tous les fragments antiques que j'ai aperçus à Drama me paraissent ne pas remonter plus haut que l'époque romaine. On en a réuni un certain nombre chez le papas grec, dans sa cour. Tout pauvres et tout ignorants qu'ils soient, les chrétiens du pays sentent confusément ce qu'il y a d'intéressant et de sacré dans ces reliques d'un meilleur temps et d'une plus haute civilisation ; ils font tout ce qu'ils peuvent pour conserver ce qui subsiste encore. Ils ont réuni là un ou deux autels, quelques jolies colonnes accouplées de style byzantin fort élégant, plusieurs têtes gréco-romaines, des chapiteaux et morceaux de corniche, un certain nombre d'inscriptions. Ils prennent plaisir à me conduire dans la ville partout où se trouve quelque trace de la richesse et de l'art de leurs pères. Toutes les colonnes que nous rencontrons sont sans cannelures, toutes les inscriptions latines. Plusieurs ont déjà été publiées (2) ; en voici que je crois inédites.

Sur un autel haut de 0m,60 on lit ces mots :

Dans la corniche :

MINERVAE AVG(USTI) SACER

sur le dé de l'autel :

FVOLVSIANVS VALENS
ET VOLVSIANVS E.

Une grande dalle dans la cour du cadi porte l'inscription suivante, presque effacée par les pas qui la foulent sans cesse :

IVLIVS (F)ESTV(S)

(1) *Guerres civiles*, IV.
(2) *Voyage archéologique*.

LATIARIVS
. . . . VXOR(I)B(M)
. . . . ARCAALI
. . . . . RITR . .

Une pierre scellée dans le mur d'une boutique laisse aisément lire, en lettres hautes de 0m,17, le nom de VALENS.

Il me paraît probable que Drabescos ne fut guère, jusqu'au temps de la conquête macédonienne, qu'un bourg thrace; les colons grecs ne pouvaient avec quelque sécurité s'avancer si loin dans l'intérieur du pays. Elle dut devenir ensuite une dépendance de Philippes, et acquérir surtout quelque importance lorsque la colonie romaine établie à Philippes mit en valeur tout ce pays et fit produire à ces riches plaines tout ce qu'elles pouvaient rapporter. L'aimable site de Drama, ses belles eaux décidèrent sans doute alors beaucoup des opulents décurions de Philippes à avoir là des maisons de campagne et des jardins.

Je passai un jour à Drama, où j'avais reçu une hospitalité empressée chez Tahir Omer-Bey, fils aîné de ce Mohamed, très-connu en Grèce sous le nom de Dramali-Pacha, qui périt en Morée dans la guerre de l'indépendance. Je revis, en retournant à Cavala, les ruines de Philippes. Deux jours après, des montagnes de la Thrace soufflait un vent du nord, violent et froid, qui me portait vers Thasos, et je reconnaissais, en grelottant dans la barque, que les anciens n'avaient pas calomnié les bises du Rhodope.

Après avoir étudié attentivement toute cette région, il convient d'essayer de se faire une idée de la bataille, ou plutôt des batailles de Philippes, et des opérations qui les précédèrent. Ce qui rend la tâche assez difficile, ce n'est pas qu'Appien, auquel nous devons surtout nous adresser, ne soit en général un historien militaire bien informé, précis et clair (1); c'est que la géographie de la Thrace, dès

(1) Quant à Plutarque, il s'inquiète surtout de peindre le caractère et les mœurs de ses personnages. Sur la marche des armées, sur le détail des opérations, il est tout à fait insuffisant, et c'est à peine s'il semble soupçonner la belle manœuvre qui amena Cassius dans la plaine de Philippes. (*Vie de Brutus.*) Appien au contraire cherche à donner une idée aussi exacte que possible des plans et de la tactique des généraux, et il travaille sur de bons matériaux. Je ne crois pourtant pas qu'il ait vu le pays qu'il décrit. Il me semble trouver chez lui plusieurs petites erreurs de topographie. Pour n'en citer qu'un exemple, en parlant de la plaine de Philippes, il semble croire qu'elle aboutit à la mer, tandis qu'elle en est séparée par une chaîne de collines assez hautes.

que l'on quitte la côte, nous est très-peu connue, et que le narrateur emploie plusieurs désignations que nous ne rencontrons pas ailleurs; il nous devient ainsi parfois impossible de déterminer exactement la place des lieux dont il est seul à faire mention (1).

L'armée républicaine, venant d'Asie, s'avance sur la côte jusqu'au cap Serrhéion, un peu au delà d'Enos. Là elle se voit forcée de s'arrêter, trouvant les montagnes des Sapéens occupées par les troupes de Norbanus, lieutenant des triumvirs. Ces montagnes des Sapéens, c'est certainement la chaîne qui, d'Enos à Cavala, court parallèlement à la plage, et qui de place en place la serre de si près, entre Enos et Maronée, par exemple. Cassius lance alors, sous les ordres de Cimber, une légion qui suit le rivage, soutenue par la flotte républicaine, maîtresse de la mer; ce corps d'armée doit déloger les Césariens, s'ouvrir la route et s'en emparer. Ce plan a un commencement de succès; Norbanus en effet s'effraye et rappelle à lui Ciditius, un de ses officiers, qui gardait un défilé qu'Appien appelle Turpili; c'est peut-être le passage qui donne entrée, au pied de l'Ismaros, dans la plaine de Maronée. Les républicains avancent aussitôt; mais un peu plus loin, sans doute en avant du territoire d'Abdère, où les hauteurs se rapprochent encore de la mer, ils trouvent Norbanus plus fortement établi, et commandant le passage, avec toutes ses troupes (2). La position sans doute était bien choisie, et l'attitude des Césariens imposante, car Cimber n'essaye pas d'attaquer, et le découragement se met un instant dans l'armée de Cassius. On se demande comment on franchira cet obstacle, comment on gagnera ces plaines de la Macédoine où l'on se propose d'engager la lutte suprême.

C'est alors qu'un chef thrace, Rhascuporis, allié de Brutus et de Cassius, offre de guider l'armée par un chemin qui la conduira sans combat, en quatre jours, dans le bassin du Strymon; on aura tourné la position de l'ennemi, et peut-être même pourra-t-on lui couper la retraite. L'opération s'exécute, quoique non sans de grandes fatigues; l'avant-garde arrive le soir du quatrième jour au bord de l'Harpessos, affluent de l'Hèbre, et toute l'armée la suit bientôt. De l'Harpessos à Philippes, il n'y a qu'un jour de marche. Norbanus,

(1) *Guerres civiles*, l. IV.

(2) Il est possible aussi que Norbanus se soit retiré plus loin encore, et qu'il se soit retranché au-delà du Nestus, entre Néopolis et la plaine. Là les rochers viennent tomber presqu'à pic dans la mer, et il ne reste que très-peu de place pour la route.

grâce à la sagacité d'un autre prince thrace qui l'accompagne, s'aperçoit du mouvement de Brutus et de Cassius avant qu'il ne soit terminé; s'il n'est pas en mesure de le contrarier et d'en prévenir l'effet, au moins se dérobe-t-il à temps et réussit-il à se retirer, par une marche précipitée, sur Amphipolis.

Voici la route qu'ont dû suivre les légions de Cassius. Elles sont parties de quelque point entre Abdère et Maronée, en remontant le lit desséché de l'un des torrents qui viennent, de place en place, aboutir au rivage. Elles auront quelque temps cheminé sur les crêtes qui sont marquées sur la carte sous les noms de *Karlyk*, *Karaoghlan*, *Tschal-Tépé*, et qui séparent du rivage le bassin de l'Hèbre. Ces montagnes sont toujours aussi arides, après les chaleurs de l'été, que du temps où une armée ne pouvait s'y risquer sans emporter sa provision d'eau pour trois jours; mais elles n'ont plus ces impénétrables fourrés à travers lesquels on avait tant de peine à s'orienter et à se frayer un chemin. L'Harpessos est le Sogudlu; mais il paraît difficile d'admettre ici ce que dit Appien, que des rives, mettons même des sources de ce cours d'eau, on atteigne Philippes en une journée (1). Quoi qu'il en soit, de là l'armée gravit les hauteurs qui la séparaient du Nestos, que l'historien oublie de mentionner, trouve facilement un gué dans la saison de l'année où l'on était alors, en automne, traverse le Symbole, et se présente à l'improviste devant Philippes, qu'elle occupe sans difficulté. Cimber l'y rejoint par Néopolis; il avait suivi les Césariens dans leur retraite le long de la côte.

Norbanus s'était probablement replié sur Amphipolis en passant au sud du Pangée; c'était la route la plus directe; si d'ailleurs il avait voulu passer devant Philippes pour suivre ensuite la vallée de l'Angitas, jusqu'au Strymon, il s'exposait à rencontrer devant lui Cassius déjà descendu du Symbole. Je croirais au contraire qu'Antoine marcha d'Amphipolis sur Philippes en remontant la vallée de l'Angitas et en laissant au sud le Pangée; il avait ainsi plus de place pour déployer son armée et surtout il ne s'exposait pas, comme il l'aurait fait par l'autre route, à se voir pris en flanc au moment où il déboucherait dans la plaine.

Brutus et Cassius ne s'établissent pas devant Philippes même, que sa situation et ses murailles protégeaient suffisamment contre un coup de main; ils se portent et se retranchent entre la ville et la mer. Ils

(1) Il y a une douzaine de lieues à vol d'oiseau, c'est-à-dire, sur le terrain, dans un pays aussi montueux, au moins vingt lieues, c'est-à-dire deux étapes.

asseoient leurs deux camps à la base de deux collines escarpées qui se détachent en cet endroit du Symbole et font saillie vers la plaine; leurs lignes, que traverse la route de Néopolis, forment comme la corde de l'arc que décrit, au sud-est de la plaine, la chaîne du Symbole. Ils sont sûrs ainsi de conserver leurs communications avec la côte, avec l'île de Thasos, où ils avaient réuni de grands approvisionnements. Brutus est à dix-huit stades environ de Philippes; le quartier de Cassius se trouve à huit stades plus loin, vers le sud, d'après Appien, ou plutôt vers le sud-ouest; les différents corps sont reliés l'un à l'autre par des ouvrages de campagne. Protégée aussi par des retranchements, l'extrême gauche de Cassius est en l'air dans la plaine et atteint les marais, de l'autre côté desquels sont rangés les Césariens. L'ensemble de ces troupes et de ces défenses forme un front qui présente un développement d'au moins trois quarts de lieue. Les républicains ont dans leur camp des sources abondantes dont les eaux vont se répandre, au plus creux de la plaine, en marécages insalubres, parmi lesquels sont campés, adossés au Pangée, Octave en face de Brutus, Antoine en face de Cassius.

On le voit, avant la lutte suprême, toutes les chances semblent pour les meurtriers de César. Dans les opérations des triumvirs, rien n'est comparable à la belle manœuvre par laquelle leurs adversaires se dérobent à Norbanus, s'emparent de Philippes, et choisissent leur terrain pour livrer bataille. Avant le combat, la situation de Brutus et de Cassius paraît bien meilleure, leur position bien plus forte que celle d'Antoine et d'Octave. Il se livre deux batailles; les chefs césariens font aussi peu que possible pour s'assurer la victoire : l'un ne paraît pas, l'autre décampe, et pourtant, dans le premier engagement, l'armée républicaine perd son vrai général, Cassius, dans le second, elle succombe avec Brutus. D'où viennent ces défaites qui pourraient sembler, à ne voir que la surface des choses, si imprévues, si inexplicables? C'est sans doute que les troupes césariennes valaient mieux que les légions levées à la hâte, en Grèce et en Asie, par Brutus et Cassius, c'est qu'Antoine et Octave avaient avec eux la plupart des officiers et des vétérans de César; c'est surtout que les républicains, Plutarque et Appien nous le disent, doutaient d'eux-mêmes et du succès de leur cause. Un ami de Brutus demandait en plein conseil que l'on évitât la bataille, « afin, » disait-il, « que nous ayons encore quelques mois à vivre. »

G. Perrot.

OPINION DE MANÉTHON

SUR LA

DURÉE TOTALE DE SES TRENTE DYNASTIES ÉGYPTIENNES

ET SUR

LA SIMULTANÉITÉ DE QUELQUES-UNES D'ENTRE ELLES.

C'est surtout par l'interprétation laborieuse des documents conservés sous le voile si longtemps impénétrable de l'écriture des anciens Égyptiens, que l'histoire si importante de cette antique nation peut être reconstituée peu à peu dans ses principaux détails et dans son ensemble. Cependant, parmi les textes qui concernent cette histoire, sans compter ceux qui appartiennent en propre à des écrivains grecs et romains, et dont quelques-uns sont très-dignes d'attention. nous possédons des extraits grecs d'un document égyptien qui, rédigé lui-même en langue grecque, embrassait cette histoire entière jusqu'à la fin de l'indépendance nationale : ce sont les extraits des trois livres du prêtre égyptien Manéthon sur les trente dynasties depuis Ménès jusqu'à Nectanébo II inclusivement.

Parmi les questions que ces extraits soulèvent, il en est une qui a été très-agitée dans ces derniers temps, et dont la solution peut exercer une influence considérable sur la manière de concevoir la portée des données fournies par le prêtre de Sébennyte. Il s'agit d'abord de savoir s'il a admis lui-même la simultanéité de quelques-unes des trente dynasties, et s'il a assigné à leur ensemble une durée inférieure à la somme de leurs durées partielles. S'il est reconnu qu'il l'ait fait, il s'agit ensuite de savoir comment il a obtenu et présenté cette donnée capitale, et ce qu'il en faut conclure sur le degré de confiance que méritent soit ces extraits, soit les trois livres mêmes de Manéthon, aujourd'hui perdus. Pour résoudre cette question complexe et difficile, nous devons commencer par rechercher dans l'antiquité et dans

les temps modernes les faits et les discussions qui peuvent en préparer la solution. Tel sera l'objet des deux premières parties de ce Mémoire. Les deux dernières contiendront une solution qui nous a paru suffisamment motivée, et l'examen des conséquences qu'il en faut tirer.

I

ANTÉCÉDENTS ANTIQUES DE LA QUESTION.

Pleins d'admiration pour la haute antiquité de la civilisation égyptienne, les Grecs étaient disposés à admettre sur ce point les exagérations les plus étranges, sans excepter celles des astrologues égyptiens (1), qui, de même que les astrologues chaldéens (2), éprouvaient le besoin de présenter leur fausse science comme le résultat d'observations prolongées pendant des milliers de siècles sur les influences multiples des corps célestes. Certaines traditions recueillies par les Grecs disaient que le peuple égyptien avait une existence plus ancienne que celle de quelques-uns des astres (3). Au contraire, Simplicius (4) avait entendu dire que les observations écrites des Égyptiens remontaient à 630,000 ans, et celles des Babyloniens à 1,440,000 ans, sans que l'on racontât que, pendant cette immense durée, il se fût produit aucun changement dans le nombre des astres, leurs couleurs et leurs révolutions. Diogène de Laërte (5) fait remonter seulement à 48,863 ans avant Alexandre le commencement de la philosophie et des observations d'éclipses chez les Égyptiens. La *Chronique* dite *égyptienne* (6) et d'autres auteurs, tant grecs qu'égyptiens (7), réduisent ce nombre d'année à 36,525 ans. Diodore

(1) Voyez Cicéron, *De divinatione*, I, 1, et le Syncelle, *Chron.*, p. 17 c (Paris).

(2) Voyez Cicéron, *De divinatione*, I, 1, et II, 46; Jamblique, *Myst. égypt.*, sect. 9, ch. 4, p. 168, ligne 16 et suiv. de Gale, et dans Proclus, *sur le Timée*, p. 71 et p. 672 de Schneider; Proclus lui-même, p. 671; Favorinus, dans Aulu-Gelle, XIV, 1, § 17-18; Diodore de Sicile, II, 31, et XIX, 55; Pline, VII, 56, n° 57, § 193, t. II, p. 61 de Sillig; le Syncelle, *Chron.*, p. 28, etc.

(3) Voyez le scoliaste d'Apollonius, IV, 263.

(4) *Du ciel*, I, dans Brandis, *Scholia in Aristotelem*, p. 475 *b*. C'est le vrai texte. Celui de l'édition aldine, qui donne d'autres nombres, n'est qu'une traduction fautive d'une mauvaise traduction latine. Voyez Peyron, à la suite de *Empedoclis et Parmenidis fragmenta*.

(5) I, proœm., sect. 1-2.

(6) Dans le Syncelle, p. 51 c—52 B (Paris).

(7) *Ibidem*, p. 35 D. Comparez, p. 17 c.

de Sicile (8) dit que les observations écrites des Égyptiens remontent à un *nombre incroyable* d'années.

D'autres traditions plus dignes d'attention étaient étrangères aux prétentions astrologiques. Par exemple, des prêtres égyptiens dirent à Hérodote (9) que le sol de leur pays avait appartenu d'abord à trois dynasties successives de dieux, avant d'être habité par des hommes; qu'ensuite les hommes y avaient fondé une monarchie, dont le *premier roi* était Ménès, et qu'il y avait eu une succession de 330 rois depuis Ménès jusqu'à Mœris, qu'Hérodote faisait régner 900 ans avant son voyage en Égypte. Les prêtres ajoutèrent que, soit depuis Ménès, *soit même avant*, les Égyptiens n'avaient jamais vu aucun dieu vivant sur la terre avec eux sous une forme humaine (10). Ainsi, d'après le témoignage d'Hérodote lui-même, les prêtres attribuaient à la nation égyptienne dans la plaine du Nil une existence très-*antérieure* à l'époque du *premier roi* Ménès.

Pendant le règne de Ptolémée Philadelphe, le prêtre égyptien Manéthon, interprète des traditions de son pays, plaçait avant Ménès des dynasties de dieux, de demi-dieux, de héros et d'hommes, mais dont la durée totale, de quelque manière qu'on en établisse les chiffres (11), ne s'élevait pas jusqu'à 25,000 ans.

Que faut-il penser des dynasties antérieures à Ménès? M. de Bunsen abandonne volontiers les dynasties de dieux et de demi-dieux, qui appartiennent à la cosmogonie et non à l'histoire d'Égypte, et même les règnes des héros, qui appartiennent à la Fable; mais ce savant considère comme historiques trois dynasties humaines antérieures à Ménès, dynasties qui devaient, suivant les extraits de Manéthon fournis par la traduction arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe, avoir régné sur l'Égypte pendant près de 4,000 ans (12). M. Lepsius (13) a montré que Manéthon, dont on trouve chez d'autres auteurs des extraits plus fidèles et moins défigurés pour ce passage, n'avait placé qu'une seule et courte dynastie humaine avant Ménès, et qu'il avait attribué à cette dynastie antérieure aux temps historiques

(8) I, 81.

(9) Voyez Hérodote, II, 4, 43, 100, 101 et 142-145.

(10) Voyez Hérodote, II, 142-143. Comparez Plutarque, *sur Isis et Osiris*, ch. 21.

(11) Voyez les calculs, un peu différents entre eux, de M. Bœckh, *Manetho*, p. 93-94; de M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle*, etc., t. I, p. 101-107, et de M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 500-503.

(12) Voyez M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle*, etc., t. I, p. 102-107. Comparez Eusèbe, *Chron.*, I, 19 (*Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. VIII).

(13) *Chronol. der Æg.*, t. I, p. 473 et suiv., et p. 501.

une durée arbitraire de 350 ans seulement. M. Brugsch (14) pense, avec M. Lepsius, que les dynasties antérieures à Ménès n'ont rien d'historique.

Cependant certaines traditions paraissent placer dans des temps antérieurs à Ménès des faits donnés comme historiques. Par exemple, d'après le témoignage de Platon (15), les prêtres égyptiens avaient dit à Solon que Saïs avait été fondée par la déesse Néith 8,000 ans avant le voyage du législateur d'Athènes dans leur pays. Ils racontaient aussi, suivant Platon (16), qu'avant l'époque où le roi Thamus, résidant à Thèbes, régnait sur l'Égypte, le dieu Thaut, inventeur des lettres, des sciences et des arts, était né à Naucratis. C'était sans doute aussi sur la foi des Égyptiens que Platon (17) assurait que chez eux l'écriture et les beaux-arts n'avaient subi aucun changement depuis 10,000 ans.

Revenons aux dynasties historiques, qui ont commencé avec Ménès. Évaluant les règnes comme des générations, Hérodote en compte trois par siècle : ce calcul lui donne 11,000 ans pour les 330 règnes depuis Ménès jusqu'à Mœris : d'où Larcher (18) conclut que Ménès serait devenu roi 12,356 ans avant notre ère (19). Mais Hérodote a eu tort de compter trois règnes seulement par siècle. Diodore de Sicile (20), qui se sert ici de documents égyptiens, estime la durée des dynasties égyptiennes depuis Ménès jusqu'à Alexandre à un peu plus de 4,700 ans (21).

(14) *Histoire d'Égypte*, 1re partie, chap. 3, t. I, p. 11 (Leipzig, 1859, in-fol.).

(15) *Timée*, p. 21-23. Comparez Diodore de S., I, 15 et suiv.

(16) *Phèdre*, p. 274-275.

(17) *Lois*, II, p. 656-657.

(18) *Chronologie*, dans sa traduction d'Hérodote, 2e éd., t. VII.

(19) Pomponius Mela (I, 9) dit que les annales des Égyptiens remontent à plus de 13,000 ans.

(20) I, 26, 44-45 et 59.

(21) Les mots ἀπὸ μυριάδος, d'où quelques critiques ont conclu que Diodore (I, 44) accordait 10,000 ans de plus à l'histoire d'Égypte, ces mots, dis-je, pris en ce sens, seraient d'une très-mauvaise grécité. Beaucoup d'éditeurs les considèrent comme interpolés. M. Bœckh (*Manetho*, p. 97) pense que le mot μυριάδος résulte d'une altération du nom du plus ancien roi, qui, suivant Diodore (I, 45), comme suivant Hérodote et Manéthon, se nommait Ménès. Eusèbe (*Chron.*, *Script. vet.* de Mai, t. VIII, p. 93, ou t. I, p. 97 d'Aucher) avait copié ici Diodore : les mots de la traduction arménienne correspondant aux mots ἀπὸ μυριάδος signifient *tempore Miridi* ou *sub Myride*. Quoi qu'il en soit, Diodore n'assignait aux dynasties humaines en Égypte qu'une durée de moins de 5,000 ans, puisqu'il comptait près de 23,000 depuis le commencement des dynasties divines jusqu'à Alexandre (I, 13 et 26), et 18,000 ans de durée pour les dynasties de dieux et de héros jusqu'à Ménès (I, 44-45).

Dans le résumé de chronologie égyptienne en trois livres rédigé trois siècles avant notre ère par le prêtre égyptien Manéthon, en prenant les nombres les plus forts dans les variantes des extraits qui nous restent, et en supposant que toutes les dynasties et tous les règnes fussent entièrement successifs, on trouverait un total d'un peu moins de 6,000 ans, l'on trouverait plus de 5,000 ans, même en prenant toujours les nombres les plus faibles. Au quatrième siècle de notre ère, Eusèbe (22) trouve 5,264 ans pour la durée totale des trente dynasties depuis l'avénement de Ménès jusqu'à la domination d'Artaxerce Ochus. Eusèbe obtient ce total en additionnant les durées de toutes les dynasties de Manéthon, telles qu'il les trouvait dans des extraits de l'ouvrage dès lors perdu du prêtre égyptien, tandis qu'ailleurs (23) il admet lui-même que plusieurs de ces dynasties avaient pu exister en même temps : il indique cette dernière opinion comme ayant cours ; probablement avant lui, le chronologiste Africanus avait eu la même pensée. Au huitième siècle, Georges le Syncelle (24) affirme que Manéthon avait estimé cet intervalle de temps à 3,555 ans, et trouve que le prêtre égyptien fait remonter ainsi 1,190 ans trop haut l'origine de la monarchie égyptienne. Cependant le chronologiste byzantin intitule *dynasties égyptiennes postérieures au déluge suivant Africanus* la transcription des listes de Manéthon telles qu'Africanus, chronologiste chrétien du troisième siècle, les lui avait transmises. Mais le Syncelle ne dit pas comment ces dynasties pouvaient trouver place entre sa date biblique de la dispersion des peuples et la soumission de l'Égypte à Artaxerce Ochus. Il paraît croire qu'il faut additionner toutes les durées partielles des dynasties de Manéthon, comme Africanus et Eusèbe l'avaient fait. Il n'ignore pas qu'il y a une réduction à opérer. Mais comment? Il ne s'explique pas sur ce point. Quant à Eusèbe, il était d'avis que cette réduction devait se tirer de la simultanéité de quelques dynasties; mais il ignorait quel devait être le nombre réduit et quelles étaient les dynasties simultanées. C'est pourquoi il ne mettait les années du monde en regard des dynasties égyptiennes que depuis la seizième, parce qu'il pensait que parmi les précédentes il y en avait de simultanées. D'un autre côté, le Syncelle, sachant vaguement qu'une réduction était nécessaire, ne paraît pas s'être préoccupé de la différence des deux sommes qu'on obtient en additionnant, d'une part dans le *livre*

(22) *Chron.*, p. 93 (*Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. VIII).
(23) *Ibidem*, p. 96.
(24) *Chron.*, p. 52 D (Paris).

apocryphe *de Sothis*, qu'il considérait comme une œuvre authentique de Manéthon, les durées des règnes depuis Misraïm identifié avec Ménès jusqu'à Amasis, d'autre part dans les trois livres authentiques de Manéthon les durées comprises entre ces deux mêmes limites; et cette différence ne l'a pas empêché de considérer ces deux ouvrages comme sortis de la même main et comme conciliables entre eux : quand il veut donner sa propre opinion sur la chronologie égyptienne, après avoir suivi le *livre de Sothis* depuis Misraïm ou Ménès jusqu'à Amasis (25), où ce livre s'arrêtait, le Syncelle (26), sans même en prévenir ses lecteurs, suit l'ouvrage authentique de Manéthon depuis Amasis jusqu'à la domination d'Artaxerce Ochus (27).

Ce compilateur byzantin, qui a copié le total de 3,555 ans sans s'en rendre compte, semble ne s'être pas même aperçu que ce total était inférieur à la somme des durées des trente dynasties. Mais l'auteur primitif de ce total ne peut pas être soupçonné d'une inadvertence pareille à celle du copiste. Si donc ce total avait été donné réellement par Manéthon, il faudrait reconnaître que le prêtre égyptien lui-même admettait la simultanéité de quelques dynasties. Si, au contraire, on veut que suivant Manéthon toutes les trente dynasties aient été successives, il faut dire, ou que ce nombre de 3,555 ans est altéré, ou qu'il vient d'un ouvrage attribué faussement au prêtre égyptien. A laquelle de ces trois opinions faut-il s'arrêter? C'est là une question qui, reposant sur des textes grecs, peut être abordée sans trop de témérité par un critique non initié aux mystères de l'antique écriture égyptienne. C'est en même temps une question d'un haut intérêt, puisque, malgré la forme incomplète et altérée sous laquelle l'œuvre historique de Manéthon nous est parvenue, cette œuvre est l'une des principales sources de nos notions sur la chronologie de l'Égypte ancienne. Mais, avant d'aborder cette question, et pour en mieux comprendre la portée, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur certaines discussions modernes qui s'y rattachent.

(25) *Chron.*, p. 91, 96, 101-102, 103, 104, 108-109, 123-124, 147, 151, 155, 160, 169-170, 177-184, 191, 211 (Paris).

(26) *Chron.*, p. 256 A et p. 256-257 (Paris).

(27) Voyez M. Lepsius, *Ueber die Manethonische Bestimmung des Umfangs der ægyptischen Geschichte*, p. 203 (*Abhandl. der Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1857, in-4°).

II

ANTÉCÉDENTS MODERNES DE LA QUESTION.

Malgré les lumières nouvelles que les découvertes de Champollion et des continuateurs de son œuvre ont fait pénétrer dans les antiquités ténébreuses de l'Égypte, certains critiques, plus hellénistes qu'égyptologues, préférant aux documents égyptiens les fables recueillies en Égypte par Hérodote et par Diodore de Sicile, persistent encore aujourd'hui à croire, avec ces deux auteurs, que Chéops, Chéphren et Mycérinus, fondateurs des trois grandes pyramides de Memphis, vivaient sinon huit générations après la guerre de Troie, comme le veut Diodore (28), du moins un peu après cette guerre, comme Hérodote (29) le suppose; tandis que Manéthon (30) place ces trois rois un grand nombre de siècles auparavant, dans la quatrième des trente dynasties depuis Ménès, longtemps avant l'invasion et la longue domination des *Hycsos* ou *Pasteurs* en Égypte. Malgré l'époque beaucoup trop récente qu'Hérodote attribue aux grandes pyramides, il dit qu'elles furent construites lorsque des *pasteurs* parcouraient l'Égypte. Tout récemment, un chronologiste trop peu égyptologue (31), s'emparant de cette indication, a prétendu que les rois constructeurs des grandes pyramides et tous les rois de la quatrième dynastie de Manéthon et des dynasties suivantes jusqu'à la douzième inclusivement, étaient des chefs de ces envahisseurs étrangers qu'on nomme *Hycsos* ou *Pasteurs*, et il a osé soutenir que la treizième dynastie et les suivantes jusqu'à la dix-septième inclusivement avaient été imaginées par les Égyptiens pour flétrir ces étrangers et pour attribuer à des rois indigènes la gloire des princes Hycsos et surtout de la douzième dynastie, à laquelle, en réalité, aurait succédé sans aucun intervalle la dix-huitième dynastie, avec laquelle commence la nouvelle monarchie indigène.

D'un autre côté, il y a en Allemagne une école d'égyptologues opposés aux découvertes de Champollion, école qui a eu le mérite de constater l'existence d'hiéroglyphes syllabiques, mais qui a eu le

(28) I, 62-64.

(29) II, 13, 101-102, 110-129.

(30) Voyez le Syncelle, p. 56-58 (Paris).

(31) M Knœtel, *De pastoribus qui Hycsos vocantur et de regibus pyramidum auctoribus* (Leipzig, 1856, in-8°).

tort d'exagérer singulièrement ce fait désormais incontestable, et qui a le tort plus grave d'imaginer le sens des textes égyptiens qu'elle croit traduire. Cette même école, croyant découvrir partout dans les hiéroglyphes des symboles astronomiques, y trouve à volonté de prétendus énoncés d'observations célestes, d'où elle tire des conclusions favorables à ses hypothèses, et elle fabrique ainsi une chronologie égyptienne imaginaire, à laquelle elle attribue gratuitement une certitude scientifique (32). Les chefs de cette école n'osent pas, comme le chronologiste dont nous venons de parler, supprimer entièrement, comme purement imaginaires, plusieurs des trente dynasties de Manéthon. Mais ils abusent trop hardiment de l'hypothèse des dynasties simultanées : à les en croire (33), la première

(32) Par exemple, toute mention d'une apparition du phénix, ou bien tout phénix représenté sur un monument égyptien ou sur une médaille romaine, est pour MM. Seyffarth et Uhlemann la commémoration d'un passage de la planète Mercure sur le soleil, phénomène qui pourtant ne peut pas être observé sans télescope, et ces deux savants calculent la date du passage de Mercure auquel chaque commémoration prétendue se rapporte. Que dis-je? *L'alphabet général des langues sémitiques*, tel que ces deux savants l'arrangent à leur guise, est suivant eux une inscription qui signifie : *Telle était la position des planètes avant le déluge.* Ce même alphabet est en même temps un horoscope, et la place des voyelles par rapport aux consonnes y indique la position des planètes dans le zodiaque à la fin du déluge universel. Or cette position des planètes a été réalisée le 7 septembre de l'an 3446 avant notre ère. Donc telle est la date précise et certaine de la fin du déluge. Que ne peut-on pas trouver dans les inscriptions hiéroglyphiques, avec le procédé qui permet de découvrir de si belles choses dans l'alphabet sémitique! Pour les prétendues observations antiques de passages de Mercure sur le soleil, voyez M. Seyffarth, *Berichtigungen der... Geschichte und Zeitrechnung*, p. 250 et suiv. (Leipzig, 1855, in-8°), et M. Uhlemann, *Thoth, oder die Wissenschaften der alten Ægypter*, § 38, p. 209, et § 41, p. 235-236 (Goettingen, 1855, in-8°). Pour la date du déluge écrite dans l'alphabet sémitique, voyez M. Seyffarth, *Unser Alphabet ein Abbild des Thierkreises mit der Constellation der sieben Planeten... im 7 september des J. 3446 vor Chr., angeblich zu Ende der Sündfluth, erste Grundlage zu einer wahren Chronologie und Culturgeschichte* (Leipzig, 1835) ; *Unumstœsslicher Beweis dass im Jahre 3446 vor Christus am 7 september die Sündfluth geendet habe und die Alphabete aller Vœlker erfunden worden seien* (Leipzig, 1840, in-8°); *Berichtigungen der Geschichte*, etc., VII, 6, p. 119-125 (Leipzig, 1855, in-8°), et *Theologische Schriften der alten Ægypter*, p. 107-108 (Gotha, 1855, in-8°); et M. Ulhemann, *Thoth*, etc., p. 236 (Goettingen, 1855, in-8°).

(33) Voyez M. Seyffarth, *Systema astronomiæ ægyptiacæ* (Leipzig, 1833, in-4°), part 2, p. 83; part. 3, p. 210-364; surtout *Corollaria* IV, V et IX, p. 335-348, et p. 359-364; le même, *Berichtigungen der Geschichte*, etc. (Leipzig, 1855, in-8°), VI, p. 104-113; IX, p. 137-203; le même, *Theologische Schriften der alten Ægypter*, p. 102-109 (Gotha, 1855, in-8°); M. Uhlemann, *Thoth*, etc. (Goettingen, 1855, in-8°), Kap. 4,

dynastie de Manéthon aurait été suivie immédiatement de la douzième et celle-ci de la seizième; les dynasties intermédiaires auraient été simultanées avec les trois que nous venons de nommer; les Hycsos ne seraient pas autres que les Israélites, et ils seraient venus en Égypte sous le dernier roi de la seizième dynastie.

Un des critiques les plus éminents de l'Allemagne (34) rejette au contraire entièrement l'hypothèse des dynasties simultanées, mais sans être plus favorable à Manéthon. Suivant lui, la chronologie des Égyptiens, pour les temps postérieurs à Ménès comme pour les temps antérieurs, est une chronologie *cyclique*, c'est-à-dire construite arbitrairement de manière à faire coïncider les périodes historiques ou prétendues telles avec des périodes astronomiques préconçues, qui, suivant lui, sont pour Manéthon les *périodes sothiaques* de 1,460 années caniculaires, et les subdivisions principales de ces périodes.

L'école de Champollion, française d'abord, mais devenue bientôt européenne, trouvant dans les monuments égyptiens des confirmations nombreuses en faveur des données de Manéthon, attache avec raison une grande importance à ce qui nous reste de l'œuvre chronologique du prêtre de Sébennyte. Les membres français de cette école ont incliné d'abord à croire que Manéthon avait donné ses trente dynasties comme toutes successives, et ils n'ont été amenés que lentement et difficilement à reconnaître qu'en réalité, quelle qu'ait pu être l'opinion de Manéthon sur ce point, quelques-unes de ces dynasties ont été simultanées. Maintenant ce fait est généralement admis par les critiques français, comme par ceux d'au delà du Rhin, de la Manche et des Alpes; mais il s'agit de fixer l'étendue et les limites de la simultanéité. L'école française montre à cet égard une sage réserve : elle sait douter là où les preuves manquent; elle constate qu'il est bien difficile de retrouver le vrai texte de Manéthon sous les altérations diverses que les abréviateurs et les copistes lui ont fait subir; et d'ailleurs elle n'attribue point à Manéthon lui-même une autorité infaillible.

Deux des plus illustres représentants de l'école de Champollion en Allemagne, MM. de Bunsen et Lepsius, semblent, le dernier surtout, incliner trop à supposer que, si nous possédions le texte pur et complet des trois livres de Manéthon, nous y trouverions une chronologie égyptienne bien suivie, très-précise et presque parfaitement

§ 38 et 41, p. 209 et p. 232-236; le même, *Israëliten und Hycsos in Ægypten* (Leipzig, 1859, in-8°), VI et VII, p. 71-80 et p 84-95.

(34) M. Bœckh, *Manetho und die Hundsternsperiode* (Berlin, 1845, in-8°).

vraie, dans laquelle les dynasties et les règnes simultanés seraient indiqués avec exactitude. Les efforts de ces deux savants, par des voies diverses et avec des résultats notablement différents, tendent à un même but, c'est-à-dire à rétablir autant que possible dans sa vérité primitive cette œuvre historique défigurée par les compilateurs. Dans ce travail de restitution, M. de Bunsen (35) attache une importance exagérée à ce qui nous reste des listes de rois égyptiens dressées par Ératosthène, parce qu'il suppose que ce chronographe grec avait suivi fidèlement les documents égyptiens de Memphis, en supprimant les dynasties et règnes collatéraux, pour obtenir une seule série continue. M. de Bunsen (36) pense que c'était aussi en séparant avec soin les dynasties et règnes simultanés, que Manéthon avait trouvé son total de 3,555 ans entre l'avénement de Ménès et la fin du règne de Nectanébo II, mais qu'il avait commis quelques erreurs et que son total est trop fort d'un peu plus de deux siècles et demi (37).

C'est surtout M. Lepsius qui s'est appliqué à démontrer que le total de 3,555 ans et la doctrine des dynasties simultanées appartiennent bien à Manéthon; c'est lui surtout qui en même temps a cru que restituer complétement la chronologie de Manéthon, ce serait restituer exactement la vraie chronologie égyptienne. Nous croyons que ces deux opinions, réunies par le savant égyptologue, ne sont point inséparables; nous pensons qu'il faut accepter la première et rejeter la seconde. Mais, avant de les discuter toutes deux, il est bon de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du système où elles se trouvent habilement combinées.

M. Lepsius, dans le premier volume de sa *Chronologie des Égyptiens* (38), établit que, pour les dynasties de dieux, de demi-dieux et de héros, mais pour ces dynasties seulement, la chronologie de Manéthon est *cyclique*, fondée sur la période sothiaque de 1,460 années caniculaires, et taillée d'après les multiples et sous-multiples de cette période. Il s'efforce de prouver que pour ces dynasties mêmes cette

(35) *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, en 5 livres et en 6 tomes (Hambourg et Gotha, 1845-1857, in-8°), t. I, p. 166-167.

(36) T. I, p. 119-125.

(37) Suivant l'opinion définitive de M. de Bunsen (livre V, t. VI, p. 366-419), l'avénement de Ménès est de l'an 5623 av. J. C., et la fin du règne de Nectanébo est de l'an 340 av. J. C. L'intervalle est de 3,283 ans, au lieu de 3,555. La différence est de 272 ans.

(38) *Chronologie der Ægypter*, t. I (Berlin, 1849, in-4°), Préface, p. XI-XII, et p. 470-509.

chronologie est fondée sur un système établi en Égypte dès une époque très-reculée. Mais la haute antiquité de ce système n'est nullement prouvée; car, si pour quelques durées appartenant aux dynasties divines de grands nombres d'années se trouvent indiqués dans quelques fragments du *papyrus royal* de Turin (39), ces nombres n'ont aucun rapport certain et démontrable avec la période sothiaque, et l'exemple des cycles indiens et de leurs transformations prouve, contre l'opinion de M. Lepsius (40), que les grands nombres qui expriment chez un peuple les durées des âges mythologiques sont susceptibles de changer, pour se prêter à de nouvelles combinaisons arithmétiques. Quoi qu'il en soit, suivant M. Lepsius, la chronologie de Manéthon pour les dynasties humaines depuis Ménès est vraiment historique et appuyée sur des documents égyptiens, et l'avénement du roi Ménès, fixé par Manéthon d'une manière indépendante de tout cycle préconçu, a été antérieur de 3,555 années vagues égyptiennes, c'est-à-dire de 3,555 années juliennes ou années caniculaires d'Égypte, à l'an 340 avant notre ère, date de la fin du règne de Nectanébo II et de la soumission de l'Égypte à Artaxerce Ochus; de sorte que l'avénement de Ménès, premier grand fait de l'histoire égyptienne, appartient à l'an 3893 avant l'ère chrétienne (41). Seulement, entre la fin des dynasties mythologiques et Ménès, M. Lepsius montre que Manéthon plaçait une seule dynastie humaine, à laquelle il attribuait arbitrairement une durée de 350 ans, durée qui conduit à l'an julien 4243 avant J. C.; il conclut que Manéthon a voulu ainsi faire finir les dynasties de dieux, de demi-dieux et de héros et faire commencer les dynasties humaines au commencement d'une période sothiaque, c'est-à-dire à une époque où, suivant un calcul rétrograde bien simple, le commencement de l'année égyptienne vague de 365 jours avait dû coïncider avec le commencement de l'année égyptienne caniculaire de 365 jours 1/4, comme cela arrivait toutes les 1,461 années vagues, c'est-à-dire toutes les 1,460 années caniculaires ou juliennes, et comme on sait que cela est arrivé l'an 139 de notre ère, pour les calculateurs égyptiens qui ont continué jusqu'à cette époque l'usage, alors officiellement aboli, de l'année vague.

Dans le premier volume de sa *Chronologie des Égyptiens*, M. Lepsius avait pris un engagement bien difficile, dont il a esquissé

(39) Voyez M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 175-176.
(40) Même ouvr., t. I, p. 175.
(41) Même ouvr., t. I, p. 195, 499 et 501.

l'accomplissement sommaire dans le premier volume de son *Livre des rois des anciens Égyptiens* : je veux dire l'engagement de rectifier les chiffres partiels des listes de Manéthon, et de supprimer les durées des dynasties reconnues collatérales et des règnes reconnus simultanés. Dans sa *Chronologie des Égyptiens* (42), il dit avec raison que les listes incomplètes d'Ératosthène pour les treize premières dynasties sont loin de mériter toute la confiance que leur a accordée M. de Bunsen, qui a considéré ces listes comme présentant une suite chronologique continue de rois. En conséquence, M. Lepsius se propose d'opérer ses réductions d'une manière différente. Dans le premier volume, seul publié, de ce même ouvrage, M. Lepsius (43), quoi qu'il ait pu dire depuis, suppose expressément que toute la chronologie égyptienne depuis Ménès jusqu'à Ochus avait été donnée par Manéthon d'après une suite non interrompue de documents chronologiques rédigés par des prêtres égyptiens aux époques mêmes des événements et conservés à travers tous les siècles de l'histoire égyptienne, et qu'ainsi l'année vague 3555 avant la fin du règne de Nectanébo II, c'est-à-dire l'année julienne 3893 avant J. C., était bien la date historiquement certaine de l'avénement de Ménès au trône d'Égypte. Mais, dans une dissertation plus récente (44), M. Lepsius admet expressément que cette date peut n'être pas exacte, et que les documents divers dont Manéthon s'était servi avaient pu être insuffisants et même contradictoires et erronés en quelques points, de sorte que la restitution, généralement satisfaisante, que ce prêtre égyptien avait donnée de la chronologie de son pays, peut présenter de nombreuses erreurs dans les détails.

Cette concession, rendue nécessaire par des découvertes récentes, surtout par celles que M. Mariette a faites, il y a quelques années, dans le *Sérapeum* de Memphis (45), aurait pu être très-utile à M. Lepsius, s'il en avait suivi les conséquences. Mais nous verrons que dans un ouvrage plus récent, dans le premier volume de son *Livre des rois* (46), il persiste trop souvent à supposer tacitement que tout fait vrai de l'histoire égyptienne, retrouvé par la critique moderne, doit

(42) T. I. Préf., p. XI-XII, et p. 509-521.

(43) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 409, l. 2-6, et p. 502, l. 13-18.

(44) *Ueber die Manethonische Bestimmung des Umfangs der ægyptischen Geschichte* (*Abhandl. der Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1857), p. 207-208.

(45) Voy. M. Aug. Mariette, *Renseignements sur les soixante-quatre Apis trouvés dans les souterrains du Sérapeum* (*Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, année 1855, p. 45 et suiv.).

(46) *Kœnigsbuch der alten Ægypter*, t. I (Berlin, 1858, in-4°).

nécessairement avoir été connu et accepté par Manéthon. C'est à des critiques profondément versés dans les antiquités égyptiennes, c'est, par exemple, à M. de Rougé et à M. Mariette, qu'il peut appartenir de contrôler cette hypothèse par la comparaison des fragments de Manéthon avec les autres documents, surtout avec les papyrus hiéroglyphiques et avec les inscriptions des antiques monuments de l'Égypte.

Mais il nous est permis d'aborder la question spéciale que nous avons indiquée, et sur laquelle un helléniste très-peu égyptologue peut être compétent : il s'agit de savoir si, dans son ouvrage sur les dynasties égyptiennes, Manéthon avait assigné à l'ensemble de ces dynasties depuis Ménès une durée inférieure au total des durées partielles indiquées par lui-même, et quelles seraient les conséquences que ce fait, une fois reconnu, nous permettrait de tirer, tant sur la forme de l'ouvrage perdu de Manéthon, que sur la nature et la valeur de son système chronologique. Pour ce qui concerne le fait même, nous sommes heureux de nous accorder avec M. Lepsius; mais il n'en est pas de même pour les conséquences. Nous avons cherché dans l'antiquité et dans les temps modernes ce qui pouvait nous éclairer sur la question, sur ses difficultés et sur son importance. Nous pouvons maintenant aborder la question même.

TH. HENRI MARTIN.

(*La suite prochainement.*)

DE L'USAGE

NON INTERROMPU JUSQU'A NOS JOURS

DES

TABLETTES EN CIRE

Pendant les Saturnales, les maîtres dînaient pêle-mêle avec leurs esclaves et, selon l'usage habituel des Romains, il y avait un roi du festin : pendant le moyen âge, on célébrait aussi le premier de l'an par un banquet (1) qui, par une de ces associations d'idées si naturelles au peuple, fut transporté au jour des Rois (2).

(1) La nuit de l'an, au roi du couvent (en 1535); de La Fons de Mélicocq, *Cérémonies dramatiques dans le nord de la France*, p. 4; voyez aussi p. 5; nos *Origines latines du théâtre moderne*, p. 27, note, et ci-dessous, note 1, p. 17.

(2) On faisait certainement les Rois à la romaine au treizième siècle, puisque Guillaume de La Villeneuve disait dans les *Crieries de Paris*, v. 165 :

Gastel a feve orroiz crier;

Gauthier de Coincy, dans ses *Miracles de la Vierge*, col. 188 :

Tel feste fait et tel criée
Com se la feve avoit trouvée,

et Regnier, sat. VII, v. 87 :

Pensant avoir trouvé la febve du gasteau,
Et qu'au sérail du Turc il n'est rien de si beau.

Cette célébration archéologique était si générale, que dans une année de disette, en 1740, afin de ménager la farine pour des besoins plus réels, le Parlement de Paris crut devoir défendre de fabriquer, vendre, débiter aucuns gâteaux des Rois, soit pour

On y mangeait couché comme chez les Romains (1) : ce jour-là, par exception, il y avait aussi un roi, également désigné par le sort. Seulement ce n'était plus Vénus qui y présidait (2), mais Phœbé, la déesse de la chasteté, et la fève rappelait aux convives la nécessité d'être sobres : le christianisme avait sans doute cherché à rendre plus morales des traditions qu'il aurait voulu inutilement interrompre. Pour attirer sur la ville la faveur des dieux, on y promenait solennellement tous les ans un taureau par les rues (3) : nous avons encore la promenade du bœuf gras (4), et le cortége qui l'accompagne rappelle l'ancienne pompe; quelques-uns de ses conducteurs sont habillés comme à Rome en sacrificateurs, et on l'immole encore à la fin de la cérémonie. En Espagne, on pense faire un acte de dévotion en embrassant le pouce de sa main droite (5); on brûle en Italie la veille de Noël des feuilles de laurier (6), et l'on ne croirait pas dans le Cotentin avoir suffisamment fêté la Toussaint si l'on n'y avait fait de la galette de blé

vendre ou faire des présents. Réimprimé dans les *Variétés historiques et littéraires*, t. V, p. 239.

(1) In quibus (les banquets du jour de Noël) imperator pariter et convivæ non sedendo, ut ceteris diebus, sed recumbendo epulantur; Luitprand, l. VI, ch. III, p. 109, éd. d'Anvers, 1640.

(2) On se servait de dés, et il était désigné par la face marquée *Vénus*.

(3) Populus Romanus cum lustratur suovetaurilibus, circumaguntur verres, aries, taurus; Varron, *De re rustica*, l. II, ch. I, par. 10.

(4) C'est dans le nord de la France pendant le carnaval; à Aix, la veille de la Pentecôte; à Marseille, la veille et l'avant-veille de la Fête-Dieu; en Espagne, la veille et le jour de la fête de saint Marc. L'époque différente de cette promenade prouve bien qu'il ne s'y rattache aucune idée particulière : c'est une de ces mille traditions qu'on a conservées sans raison, par le pouvoir de l'habitude. A la fête de *Testaccio* qu'on célébrait à Rome pendant le quatorzième siècle : Ognuno dei tredici Gonfalonieri o Capo Rioni dei tredici quartieri, ne' quali era allora Roma divisa, facea andare pel suo rione in giro un bel toro colle corne e la testa coronata di fiori; Manzi, *Discorso sopra gli spettacoli, le feste ed il lusso degl' Italiani nel secolo XIV*, p. 27. Rabelais cite aussi *le bœuf violé* parmi les jeux de Gargantua; l. I, ch. XXII.

(5) Admoventes oribus suis dexteram, primore digito in erectum pollicem residente, ut ipsam prorsus deam Venerem, religiosis adorationibus venerebantur; Apulée, *Metamorphoseon* l. IV.

(6) Rosa, *Dialetti, costumi e tradizioni delle provincie di Bergamo e di Brescia*, p. 107. Ovide disait, en parlant de la fête de Palès, la principale des laboureurs, *Fastorum* l. IV, v. 742 :

Et crepet in mediis laurus adusta focis.

noir (1). Au seizième siècle, on continuait à appeler Dieu *Jupiter* (2), et l'on jure encore en Normandie par son nom (3); la chasse fantastique, attribuée autrefois à Hécate, s'y nomme toujours Chasse de Proserpine (4), et les ruisseaux sont restés en Auvergne des Naïades (5). Les gens instruits croient, au moins en paroles, aux bons et aux mauvais auspices; le peuple ne se marie pas volontiers pendant le mois de mai (6), et nous disons tous d'une femme aux yeux flamboyants et la menace à la bouche qu'*elle est en Furie*. Le respect que l'on portait à ses morts de la veille, aurait dû au moins les préserver de ces ridicules souvenirs, et l'on a mis dans le tombeau de Charlemagne un bas-relief en marbre représentant l'enlèvement de Proserpine aux enfers (7). Les païens avaient grand soin de munir les morts d'une obole pour payer le passage du Styx, et Thiers a recueilli cette formule dans son savant livre : « Ceux-là tombent encore dans la superstition, qui mettent la plus grosse

(1) Hodie sacra prisca, atque Natalium, pulte fritella conficiuntur; Pline, *Historiæ naturalis* l. XVIII, ch. VIII (XIX).

(2) Seeing Faustus hath incurr'd eternal death
By desperate thoughts against Jove's deity.
(Marlowe, *The tragical history of doctor Faustus*, acte I.)

Pulci disait même, dans le *Morggante magiore*, ch. II, st. I :

O sommo Giove, per noi crocifisso!

(3) *Perjou*. En Bourgogne on dit encore *Jeu!* au lieu de *Dieu!* pour exprimer un étonnement extrême; Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 46. A Florence le peuple jure encore, et en toute occasion, *Perdioci Bacco*.

(4) Amélie Bosquet, *Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 63.

(5) Qu'au plasei d'eicouta marmouta dins la prada,
Entre de petits rocs, la cliareta naiada!
(Pasturel, *L'Home conten*, st. X.)

(6) Pour le peuple c'est à cause du mois de Marie; mais il est au moins très-probable que cette répugnance tient à une superstition romaine :

Si te proverbia tangunt,
Mense malas Maio nubere vulgus ait,

disait Ovide, *Fastorum* l. V, v. 489; voyez aussi Plutarque, *Questions romaines*, nº 86. Cette superstition existait aussi en Italie, au milieu du dix-huitième siècle (Carmelli, *Storia di varj costumi*, t. II, p. 221), et se trouve encore en Angleterre; *Notes and Queries*, t. I, p. 467.

(7) On y avait déposé en même temps un morceau de la vraie croix et une boucle des cheveux de la Vierge.

pièce d'argent qu'ils peuvent avoir dans la main droite d'un mort, lorsqu'on l'ensevelit, afin qu'il soit mieux reçu en l'autre monde. » Mais malgré la défense de l'autorité ecclésiastique et sa surveillance, cet usage a traversé tout le moyen âge et existe encore sans doute dans quelques campagnes reculées (1). Ces souvenirs de la vieille religion étaient même restés si vivants qu'au douzième siècle on tenait à être enterré dans la plaine d'Arles, dont le nom ressemblait à celui que les païens donnaient à leur paradis (2).

Quelques vestiges de la religion païenne s'étaient même conservés sans aucun déguisement. Le culte de Diane subsistait au milieu du christianisme (3), et quoiqu'on mît la sorcellerie sous son invocation (4), on la célébrait jusque dans l'église Saint-Paul de Londres (5). C'était encore au seizième siècle une croyance populaire que Vénus tenait sa cour sur le Hœrselsberg, près d'Eisenach, et l'on nommait plusieurs chevaliers qu'elle y avait accueillis avec

(1) Melleville, *Histoire de la ville de Laon*, t. I, p. 179; de Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 198, 243, 291. Un autre usage des enterrements romains a persisté aussi malgré ce qu'il avait de choquant pour les douleurs réelles : Ressemblant au gueux, lequel interrogé s'il vouloit gaigner une pièce d'argent pour estre des pleureux à un enterrage, respondit ne pouvoir plorer, mais qu'il ne laisseroit d'estre bien marry; du Fail, *Contes d'Eutrapel*, t. I, p. 193. Ces pleureurs à gages se retrouvaient naguère encore dans le Midi, et on lit dans la traduction de Quevedo : Quatre seculiers, vestus de grandes robes de frize noire, et affublez de capuchons comme ceux qu'on appelle pleureurs, qui vont par la ville de Paris faire les semonces des enterrements; *Œuvres*, t. I, p. 155, éd. de Bruxelles, 1698.

(2) *Alescans :* Solent.... corpora mortuorum a longinquis regionibus fluminis Rhodani dimitti cum pecunia sigillata, quæ cœmeterio tam sacro (Campi Elisii), nomine eleemosynæ, confertur; Gervasius de Tilbury, *Otia imperialia*, P. III, ch. xc, p. 990.

(3) Nullus dominos solem aut lunam vocet, neque per eos juret, quia creatura (e) Dei sunt, et necessitatibus hominum jussu Dei inserviunt; saint Ouen, *Vita sancti Eligii*, l. II; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 216. On lit aussi dans le fragment d'un capitulaire dont la date est incertaine : Illud etiam non omittendum, quod quædam sceleratæ mulieres... se profitentur nocturnis horis cum Diana, paganorum dea... equitare super quasdam bestias... ejusque jussionibus velut dominæ obedire, et certis noctibus ad ejus servitium evocari; dans Baluze, *Capitularia*, t, II, col. 365.

(4) A cette croyance se rattache sans doute un énigme provençal publié par M. Bartsch : Que es luna? — *Respos :* Resplandòr de tenebras e doctrina de totz mals; *Germania*, t. IV, p. 314.

(5) Voyez Blount, *Ancient tenures*, p. 105. Peut-être le souvenir de Diane n'est-il pas non plus resté étranger à la grande chasse au cerf qui se trouve reproduite avec les mêmes détails sur deux frises dans la cathédrale d'Angoulême.

son amabilité ordinaire (1). Il n'y a pas cent ans que les femmes célébraient à Ochsenbach, comme en plein paganisme, le culte de la bonne Déesse (2), et dans un des faubourgs de Valognes on fête encore maintenant la Victoire sur l'emplacement d'un de ses anciens temples (3). Mais des souvenirs si locaux doivent paraître trop fortuits pour qu'on en puisse rien conclure, et nous insisterons de préférence sur les restes beaucoup plus répandus et, lors même que le peuple a voulu les rattacher aux croyances chrétiennes, parfaitement reconnaissables du culte de Bacchus. Les vendanges sont partout l'occasion de réjouissances que, pour leur donner un caractère plus élevé, les païens avaient naturellement consacrées au dieu du vin. Ils le remerciaient des dons qu'il leur avait faits, et lui demandaient de leur continuer ses bienfaits, de multiplier le jus du raisin dans les cuves et de lui donner plus de force et de saveur. C'était une habitude si tenace que le concile tenu à Constantinople, en 692, défendit en termes exprès de l'invoquer dans les pressoirs (4), et au commencement du siècle dernier, non-seulement il y figurait encore, dans les environs de Paris, assis sur un tonneau, mais les vignerons qui ne lui témoignaient pas suffisamment leur respect étaient condamnés par un tribunal de sept paysans à recevoir des coups de verges (5) sur le derrière. Naguère encore, en différents endroits de l'Italie (6), le retour des vendanges ramenait les anciennes pompes de Bacchus : comme en Grèce,

(1) Entre autres Tannhæuser sur lequel il nous reste un petit poëme, imprimé à Leipsick en 1520 :

Nun will ich aber heben an
Vom Tannhæuser zu singen,
Und was er wunders hat gethan
Mit Venus der Teufelinnen, etc.

Cette expression signifiait seulement un esprit élémentaire et n'était pas prise en mauvaise part. Voyez Kornmann, *Mons Veneris, Fraw Veneris Berg*, Francfort, 1614.

(2) Fabri, *Beitræge zur Geschichte, Geographie*, etc., t. I, p. 161.

(3) La fête dure trois jours et commence le dimanche de la Pentecôte.

(4) Neque execrandi Bacchi nomen uvam in torcularibus exprimentes invocent; can. LXII; dans Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. VI, col. 1169.

(5) On les appelait *Ramon du baccanat*. Ces témoignages de respect n'étaient exigés que le 7 octobre, jour de saint Baccque, et le 9, jour de saint Denis.

(6) A Naples, dans la campagne de Rome, non loin de la Porta del Popolo, dans la rue Ripetta, et même à Rome, derrière le théâtre de Marcellus.

des jeunes gens, grossièrement masqués, circulaient lentement dans un char rustique et attaquaient en passant quiconque se trouvait à portée de leurs invectives; parfois même ils se costumaient en Satyres et jouaient aussi des pièces à moitié improvisées (1). Le culte ou plutôt ses formes survivaient depuis dix-huit siècles à la croyance. Athènes et, sans doute, plusieurs autres villes avaient consacré deux fêtes à Bacchus : dans les petites Dionysiaques, celles des champs, elles célébraient la vendange, et dans les Dionysiaques de la ville, *urbana,* le vin nouveau. Quand, sous l'action du christianisme, la puissance de Bacchus fut tombée en déshérence, un simple rapport de nom avec une de ces fêtes en fit sans doute investir saint Urbain : car aucune circonstance de sa vie (2) n'explique l'influence qu'on lui attribuait sur le vin de l'année (3), et le 7 octobre, en souvenance de saint Denys, on fêtait aussi, par une mauvaise traduction, un saint Baccque qui n'avait jamais existé que dans la mythologie grecque (4). D'ailleurs, ces souvenirs sont un fait incontestable : la grotesque mascarade de Nuremberg s'était évidemment approprié bien des traditions de la fête païenne (5). Le 25 mai, jour anniversaire de son martyre, saint Urbain, coiffé de sa mitre d'évêque et vêtu d'une chape rouge, semée de fleurs et de bonnets de fou, parcourait la ville sur un cheval blanc; il tenait une coupe à la main, vacillait comme un homme ivre et s'arrêtait pour boire à tous les cabarets. Le cheval blanc était la monture ordinaire des dieux bienfaisants, et le rouge, la couleur du vin, était devenue un symbole de la force vivifiante (6) : les bonnets de fou rappelaient les folies qu'autorisait jadis le culte de Bacchus, et les fleurs, son ancien surnom (7) et

(1) Vulpius, *Curiositæten,* t. II, p. 51.

(2) *Acta Sanctorum,* Mai, t. V, p. 471.

(3) On disait même proverbialement :

Hat Urbanstag schœn Sonnenschein
Verspricht er viel und guten Wein.

(4) Voy. l'article de l'abbé Lebeuf, *Mercure de France,* octobre 1730.

(5) Roth, *Nürnbergisches Taschenbuch,* t. I, p, 232 et suivantes. Elle n'était pas encore tombée en désuétude au dix-septième siècle et durait depuis un temps immémorial.

(6) At ruber, hortorum decus et tutela, Priapus;
(*Fastorum* l. I, v. 415)

(7) Ἀνθιός, Le fleuri : c'était le dieu du printemps :

Bacchus amat flores;
(*Fastorum* l. V, v. 345.)

les vêtements qu'il avait portés longtemps dans ses fêtes (1). En tête du cortége marchaient, comme dans les théories, deux ménétriers jouant d'un instrument champêtre; puis venait un homme habillé aussi de rouge et tenant à deux mains un pin orné de ses pommes et d'une foule de petits miroirs. Le thyrse, attribut habituel du dieu du vin (2), lui avait fait consacrer tous les arbres verts; déjà, dans l'Antiquité, les branches de houx ou de buis servaient d'enseigne aux cabarets : les pommes de pin étaient un souvenir grossier des phallophores (3), et les petits miroirs exprimaient sans doute la puissance magique du vin, son pouvoir de créer des images fantastiques (4) et d'embellir la réalité. A côté de saint Urbain se tenaient un paysan, habillé à l'ancienne mode, qui veillait sur lui à l'instar de Silène, et une femme, probablement un homme travesti (5), qui portait des verrotteries dans une hotte de vendangeur. Le peuple suivait en criant : *Juchhei! Juchhei* (6)! *Donne-nous du beau temps, Urbain, ou tu iras dans la mare;* et le soir, quand il avait plu pendant la journée, on jetait réellement un mannequin représentant le Saint, dans une mare où l'on abreuvait les bestiaux (7). Ailleurs, c'est

(1) Voy. Denys d'Halicarnasse, *Antiquitatum romanarum* l. VII, par. 72, éd. de Reiske, et Pollux, *Onomasticon*, l. IV, par. 14.

(2) Διόνυσος, ὃς θύρσοισι καὶ νεβρῶν δοραῖς
καθαπτὸς;
(Aristophane, *Ranae*, v. 1211.)

Il était aussi couronné de lierre :

Bacche, racemiferos hedera redimite capillos;
(*Fastorum* l. VI, v. 413.)

(3) Voilà pourquoi le pin était consacré à la mère des dieux (*Metamorphoseon* l. X, v. 104.), et les jeunes épouses romaines portaient une torche en pin.

(4) Liber ut Erigonem falsa deceperit uva;
(*Metamorphoseon* l. VI, v. 125.)

(5) Voy. Hesychius, s. v. Ἰθύφαλλοι.

(6) L'*Evohé* de l'Antiquité.

(7) Théophile disait dans une *Requête au Roi*, imprimée en 1626 :

Qu'autrefois on a pardonné
Ce carnaval désordonné
De quelques-uns de nos poëtes,
Qui se trouvèrent convaincus
D'avoir sacrifié des bestes
Devant l'idole de Bacchus,

et nous ne serions pas surpris que cette orgie, imputée à Jodelle et à ses amis, n'eût une cause beaucoup plus traditionnelle qu'on ne l'a supposé.

à saint Martin que s'étaient rattachés les souvenirs du culte de Bacchus (1) : une année que le raisin manquait en Lombardie, il avait, disait-on, rempli tous les tonneaux du pays avec deux grappes venues à sa vigne (2), et l'on en faisait avec toute l'irrévérence possible un ivrogne qui avait vendu ses habits pour boire (3). Sa fête était devenue aussi celle du vin nouveau (4) : on les célébrait toutes deux à l'envi par de joyeux festins (5), et en souvenance des an-

(1) Hic noctu innotuit ipsi (Olao) sanctus Martinus episcopus, dicens illi : Moris in his terris esse solet, cum convivia celebrentur, in memoriam Thoreri, Odini et aliorum Asorum scyphos evacuare : hunc ut mutes volo, atque ut in mei memoriam in posterum bibatur, tua cura efficias; Oddo, *Sancti Olai Vita*, ch. XXIV, p. 102.

(2) Por ce beit chascuns à sa feste
De ses vins, et son celer ovre
En remembrance de cette ovre;
(*Vie de Monseigneur Saint Martin de Tours*, p 103, v. 18.)

(3) Saint Martin war ein milder Mann,
Tranck g rne cerevisiam,
Und hatt' doch kein pecuniam,
Drum musst er lassen tunicam;
(Dans Vulpius, *Curiositæten*, t. VIII, p. 452.)

(4) *Post Martinum vinum bonum*, disait un vieux proverbe, et l'on chantait en Allemagne une chanson commençant ainsi :

Martinus schenket guten Most
Und hat dabei viel schœne Kost;
Auf Martin schlacht feiste Schwein,
Auch wandelt sich der Most in Wein,
Man isst auch gebratne Gans,
Und trinkt den Most, bald halb, bald ganz.

Voilà pourquoi dans le canon V du concile tenu à Auxerre, en 578, on interdisait déjà les veillées de saint Martin; voy. Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 362. Rabelais disait, l. II, ch. XXVIII : Un chascun de l'armée commença à martiner, chopiner et trinquer de mesmes.

(5) Un soir, le jour de Sainct-Martin,
Thenot au milieu du festin
Ayant desja mille verrées
D'un gosier large dévorées...
(Ronsard, *Gaillardise;* dans le *Cabinet satyrique*, t. III, p. 45, éd. de 1859.)

Aux jours de récréation, comme à la Saint-Martin, aux Rois et à Caresmes-prenant, il ne nous faisoit pas apprester une meilleure cuisine; Sorel, *Histoire comique de Francion*, l. III, p. 126, éd. de 1858. Voy. Schmidius, *Martinalia scholastica;* Frommannus, *De ansere Martiniano: Martinalia*, dans Taubmanus,

ciens vases à boire, on y mangeait superstitieusement des gâteaux arrondis comme des cornes (1). La veille, les enfants lui demandaient même en Saxe de faire un miracle de son métier, de changer l'eau en vin (2); le lendemain, leur cruche se trouvait pleine de vin jusqu'au bord, et le bon Saint n'oubliait pas de placer auprès une corne à boire. Les œux de Pâques eux-mêmes semblent un souvenir des œufs mythiques qui jouaient un si grand rôle dans les fêtes de Bacchus (3), et leur rouge ne rappelle que la couleur favorite du dieu du vin. Il n'est pas jusqu'aux sacrifices d'animaux dont la tradition ne se soit conservée dans les gâteaux sucrés en forme de bouc et de pourceau, qui se faisaient autrefois en Allemagne dans le temps de Noël (4) : le doute est ici d'autant plus impossible qu'à une époque où la dévotion au paganisme s'était déjà bien refroidie, au lieu d'un véritable bœuf on offrait aux dieux en guise de victimes expiatoires des gâteaux symboliques qui en représentaient au moins les cornes (5). Il serait facile de multiplier ces indications et de prouver par des exemples innombrables que, malgré la rénovation apportée par le christia-

Melodæsia, p. 533, éd. de 1597, et la dissertation *sur une monnaie représentant une coupe*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1835.

(1) Ceux qu'on vendait pendant le carnaval s'appelaient même également *Martins-Horner* (Krünitz, *Encyclopædie*, t. XXV, p. 227), et l'on attribuait des cornes à Bacchus :

Mite, Pater, caput huc placataque cornua vertas;
(*Fastorum* l. III, v. 789.)

(2) Marteine, Marteine!
Mach's wasser zu weine;
(Sommer, *Sæchsische Sagen*, p. 161.)

(3) Bacchus, quy nous donna la vigne,
Tenoit tout sacrifice indigne
Et vain, où l'œuf mistic n'estoit;
Des œufs en trophée on portoit
Aux festes de ses bacchanales;
(Jacque de Fonteny, *L'Œuf de Pasques*.)

(4) Forte et his festis consuetudinibusque Julicis originem debent figurati et melliti panes, qui tempore nativitatis Christi hodieque conficiuntur et figuram plerumque referunt animalium, verris, hirci et similium; Westphalen, *Monumenta inedita Medenburgensia*, t. I, p. 17, préface.

(5) Ὥσπερ ὁ βοῦς, πέμμα γάρ ἐστι, κέρατα ἔχο ιπεπηγμένα, προσφερόμενον Ἀπολλωνι, καὶ Ἀρτέμιδι, καὶ Ἑκάτῃ, καὶ Σελήνῃ; Pollux, *Onomasticon*. l. VI, par. 76.

nisme dans les idées, les anciennes choses ont obstinément persisté et subsistent encore. Pour qui ne s'en tient pas à l'étiquette, il s'est conservé parmi les populations romanes beaucoup plus du monde romain qu'on ne le suppose : leurs instincts, leur sens logique, leur idiome, leurs superstitions, leurs amusements, et trop souvent leurs idées sont un héritage de leurs ancêtres. Ainsi, pour en citer un exemple qui se lie bien étroitement au sujet de cet article et confirme par une preuve singulière les idées que nous aurions voulu y défendre, malgré la grande incommodité des chiffres romains et les difficultés presque insurmontables dont ils compliquent les calculs les plus simples, naguère encore les paysans du Dauphiné continuaient opiniâtrément à s'en servir (1).

ÉDÉLESTAND DU MÉRIL.

(1) Champollion-Figeac, *Nouvelles recherches sur les patois*, p. 62. Dans toutes les tablettes en cire que nous avons eu *l'occasion* de voir, on s'est aussi constamment servi des chiffres romains.

LETTRE A M. ALFRED MAURY

SUR UNE INSCRIPTION LATINE DE SUÈVRES.

Mon cher collaborateur,

Votre article sur l'Apollon gaulois (*Revue archéologique* du mois de janvier dernier) m'a remis en mémoire les deux monuments gallo-romains consacrés à Apollon qui existent encore aujourd'hui à Suèvres, petite ville du département de Loir-et-Cher, et dont la Société archéologique de l'Orléanais, dans le tome Ier de ses mémoires pour 1851, a reproduit les dédicaces, déjà publiées par Caylus.

L'une de ces inscriptions est ainsi conçue :

AVG APOLLINIS
COSMISLVCAN
D S P D

Caylus la lisait :

Aug[*usto*] *Apollini s*[*acrum*]. *Cosmis Lucanus de sua pecunia dedit.*

L'autre document est absolument pareil, si ce n'est que les trois premiers sigles de la dernière ligne sont serrés contre le quatrième, pour faire place au sigle FIL, que Caylus lisait *fil*(*ius*), et auquel il donnait, pour complément grammatical, le nom *Lucan*, mis cette fois au génitif, *Lucani*, et en outre, le nom *Cosmis*, considéré comme étant aussi au deuxième cas de sa déclinaison. En un mot, selon ce célèbre antiquaire, le premier monument aurait eu pour auteur *Cosmis Lucanus*, et le second, un fils innommé du même personnage.

Quant à la première ligne, Caylus n'hésitait pas à y reconnaître l'empereur Auguste, à qui, par flatterie, Cosmis Lucanus et son fils auraient décerné le surnom d'Apollon.

M. A. Duchalais, l'auteur du mémoire qui a remis ces questions sur le tapis, n'admet pas les interprétations de Caylus. Il pense, d'après la similitude d'exécution des deux monuments, que leurs auteurs ne font qu'un seul et même individu, Cosmis, fils de Lucain, *Cosmis Lucani*, selon la forme elliptique adoptée par les Grecs, *Cosmis Lucani filius*, conformément à l'usage des Latins. En ce qui concerne les deux noms du dieu, il estime que celui d'Auguste n'est ici qu'une épithète qualificative d'Apollon. Il traduit donc la double dédicace de cette manière :

« Consacré à l'Auguste Apollon. Cosmis fils de Lucain a donné de ses propres deniers. »

Malgré ce qu'a d'ingénieux l'explication de l'archéologue que je viens de citer, je ne puis partager son opinion, pas plus que celle de Caylus, et voici d'abord mes objections.

Les dieux de tout ordre, depuis le grand Jupiter jusqu'aux moindres divinités topiques, sont souvent qualifiés d'*augustes* dans les inscriptions. Le qualificatif suit le nom, jamais il ne le précède. S'il existe deux ou trois exceptions à cette règle, je crois qu'elles ne sont qu'apparentes. On cite, par exemple, une inscription trouvée près d'Orléans et commençant ainsi :

AVG. ACIONNAE.....

mais il faudrait être bien sûr que le monument est complet. Combien y en a-t-il qui ne soient pas mutilés, ou seulement qui aient été copiés avec une entière exactitude? Je le demande à ceux qui, comme moi, ont manié des milliers de pierres épigraphiques. Il est plus que probable qu'un mot placé en tête de cette dernière dédicace a échappé aux copistes, ou plutôt qu'il avait disparu par suite de quelque mutilation. Le mot DEAE, écrit intégralement ou par sigle, peut être supposé avec vraisemblance, car si l'on rétablit ainsi l'inscription :

[DE.] AVG. ACIONNAE.....

on aura le pendant parfait des deux dédicaces de Die (Gruter, LXXXVIII. 9 et 10) :

DE. AVG. ANDARTAE.....

Je suis pareillement convaincu que nous n'avons pas, dans leur entier, les inscriptions de Suèvres. D'abord la mutilation de la pierre

est ici très-certaine, attendu qu'il s'agit d'autels qui avaient corniche et base; leurs saillies ont été nécessairement enlevées pour équarrir ces blocs et pouvoir les encastrer dans les murs au parement desquels on les voit aujourd'hui. Or, tous les épigraphistes pratiques savent que très-souvent les inscriptions des autels votifs, et autres marbres de même forme, empiètent sur les moulures de ces monuments.

Le mot qui manque, selon moi, aux deux inscriptions de Suèvres, doit être tel que le nom du dieu soit au génitif. En effet, puisque la dernière lettre du groupe *Apollinis* n'est séparée de la précédente ni par un point, ni par un plus grand intervalle, nous ne devons pas nous permettre de la détacher pour en former l'initiale d'un autre mot. Il n'est pas admissible, en supposant même une erreur de la part de l'ouvrier, que l'auteur du monument ait laissé subsister une telle équivoque, à laquelle il était si facile de porter remède. La place manquait-elle au champ du tableau, rien n'empêchait de reporter la lettre en question sur le côté du cadre, comme cela se voit souvent.

En ce qui concerne la deuxième ligne, le nom de *Cosmis*, ainsi que M. Duchalais le reconnaît lui-même, ne figure pas une seule fois dans les recueils épigraphiques, mais on y trouve *Cosmus* et *Cosmius*, venant des mots grecs Κόσμος et Κόσμιος. Certainement *Cosmis* n'est ni grec ni latin; serait-il gaulois? rien n'autorise à le croire. Par son radical il viendrait du grec, et comment pourrait-il avoir une désinence autre que celles du grec ou du latin, quand les Gaulois, ainsi qu'on le voit sur les médailles et sur la pierre, affectaient de donner à leurs noms propres, souvent même à ceux qui appartenaient à leur propre langue, des terminaisons grecques ou latines? Disons le mot, *Cosmis* serait un barbarisme inexplicable, et ici, aux yeux d'un Romain, pas n'était besoin de point ou d'intervalle séparatif pour reconnaître que la lettre *s* n'appartenait pas à ce nom.

Enfin je fais remarquer que, la deuxième ligne ayant une lettre de moins que la première, et par conséquent la place n'y manquant point, le lapicide aurait fait une chose bien étrange en supprimant du mot *Lucani*, lu par M. Duchalais dans la première inscription, la désinence sans laquelle il est absolument impossible au lecteur d'apercevoir la relation de parenté supposée par cet archéologue.

Voici maintenant ma solution :

Le mot manquant pourrait être *Genio*, *Tutelae* ou *Numini*. J'adopte le dernier, qu'autorisent de nombreux exemples, tels que :

Numini Herculis Acheruntini (Orelli, 1552).

Numini Mercurii (Gruter, LIV. 12).

Invicto Numini Virtutis (Insc. de l'Algérie. 3091).

Je lis donc la première inscription :

[*Numini*] *Aug*[*usto*] *Apollinis Cosmi*[*i*] *sacrum. Lucan*[*us*] *d*[*e*] *s*[*ua*] *p*[*ecunia*] *d*[*edit*].

La deuxième n'en diffère que par l'addition du mot *fil*[*ius*] après *Lucan*[*us*].

Je suppose les deux monuments élevés simultanément par Lucanus père et par Lucanus fils.

Je mets *Cosmii* plutôt que *Cosmi*, parce qu'il est adjectif, en faisant remarquer d'ailleurs qu'on ne double pas la lettre I du génitif dans les inscriptions.

C'est donc à Apollon Cosmien, c'est-à-dire qui agit avec ordre et grâce, que les deux autels dont il s'agit étaient dédiés. Convenez que voilà un élégant surnom restitué au dieu des beaux-arts, surnom qui doit me faire pardonner les fastidieux détails par lesquels j'ai passé pour arriver à ma conclusion.

Agréez, mon cher collaborateur, l'expression de mes sentiments bien affectueux.

Le général CREULY.

LES

MUSES ILISSIADES

En 1853, lorsque je fouillais le grand bastion de l'Acropole d'Athènes pour y découvrir l'escalier et la porte qui menaient jadis directement aux Propylées, mes ouvriers trouvèrent, parmi d'autres débris, un fragment de bas-relief très-mutilé, mais dont le style offrait un caractère de grande élégance. M. Lebouteux, architecte de l'Académie de Rome, eut l'obligeance de dessiner cette sculpture quand il vint à Athènes, et je l'emportai parmi mes papiers. Je retrouve aujourd'hui ce dessin, après sept ans d'oubli, et je ne le crois pas indigne d'être publié.

En effet, les draperies sont d'un jet hardi, harmonieux, d'un mouvement simple, plein d'ampleur à la fois et de grâce. On y reconnaît ce souffle de vent qu'aimaient les sculpteurs athéniens, dont ils ont tiré un parti si sobre, et dont l'école du Bernin devait tant abuser plus tard. Que l'on compare les trois Grâces qui sont représentées sur la façade du temple de la Victoire sans ailes, à l'extrémité orientale de la frise, on sera frappé de la ressemblance, je ne dis pas du style (l'époque est trop différente), mais du mouvement et de la disposition des draperies (1). C'est une question de tradition, et cette tradition apparaît répétée non-seulement sur les bas-reliefs, mais aussi sur les terres cuites. D'Athènes elle passa dans les écoles asiatiques; les sculptures de Xanthus sont un sujet de réflexions fécondes pour ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art, qu'elles soient ou non exécutées par des artistes athéniens.

Il ne faut point s'arrêter aux détails de notre bas-relief votif, ni à la pesanteur des pieds, qui sont frustes ou brisés. Dans une sculpture qui n'a que quarante-trois centimètres de hauteur et où les figures en ont à peine trente, il est juste de ne considérer que l'ensemble et l'effet général. Quatre femmes, se tenant par la main, s'avancent d'un pas vif et rhythmé, comme un chœur de danse. On voit, par des traces

(1) Voyez les trois Grâces se tenant par la main sur le péristomium d'un putéal trouvé à Corinthe. (Dodwell, *Alcuni Bassirilievi della Grecia*, *tav.* II, III, IV.)

sensibles, que lorsque le marbre était complet, elles en tenaient encore au moins deux autres. Or dès que l'on voit six femmes, semblables de costume, unies comme des sœurs, formant un chœur sacré, il est difficile de ne pas en supposer neuf et de ne pas songer aux Muses.

Sur les bords de l'Ilissus était un autel consacré aux Muses *Ilissiades :* καὶ Μουσῶν βωμὸς ἐπ' αὐτῷ ἐστιν Εἰλισσιάδων (1). On disait aussi les Muses *Ilissides,* si l'on en croit Étienne de Byzance : Ἴλισσὸς, ποταμὸς τῆς Ἀττικῆς, ἐν ᾧ τιμῶνται αἱ Μοῦσαι Ἰλισσίδες. Autour de cet autel et dans le sanctuaire qui devait l'entourer, les Athéniens avaient à coup sûr consacré des bas-reliefs votifs, de même qu'ils l'ont fait partout, fût-ce dans la grotte de Pan (2). Je suppose que le fragment dont il est question a été transporté des bords de l'Ilissus à l'entrée de l'Acropole. Presque tous les fragments que j'ai trouvés dans le même endroit viennent de la plaine; ainsi des monuments chorégiques qui étaient primitivement situés auprès du théâtre de Bacchus ou dans la rue des Trépieds; ainsi des stèles funéraires avec des inscriptions qui, selon toute vraisemblance, étaient au delà de l'Ilissus et hors de l'enceinte de la ville. Les Turcs ont élevé de nombreuses constructions de ce côté de l'Acropole, et il était, hélas! naturel qu'ils allassent chercher des matériaux dans la plaine et au plus près. Or l'Ilissus est très-près de l'Acropole, on le sait, et chaque fois qu'il était besoin de bâtir une citerne, une casemate, un corps de logis pour la garnison et ses chefs, on achevait d'enlever les ruines et les précieux débris qui jonchaient encore le sol.

Le sujet que Jules Romain devait tracer plus tard sur un fond d'or avait donc été traité dans l'antiquité. La danse des Muses, ou, pour parler plus juste, le chœur des Muses, a trop été chanté par les poëtes (3) pour n'avoir pas été représenté par les artistes. Déjà nous connaissions le bas-relief du Louvre. Un autre existe au musée d'Amiens, et c'est M. de Longpérier qui a reconnu le sujet, malgré la grossièreté du style.

Apollon Musagète conduisait-il le chœur sur le bas-relief athénien? Répondre affirmativement à cette question serait dépasser la limite permise des conjectures.

BEULÉ.

(1) Pausanias, I, 19.

(2) Voyez le joli bas-relief de Pan et de la femme voilée, Schöll, *Archäol. Mittheil.* pl. V, f. 12.

(3) Cf. Schillbach, *de Musis*, Berlin 1853 ; Braun, *Apotheose des Homers*, Leipzig, 1848.

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

(*Suite.*)

II.—OUVRAGES DE DAMASCIUS.

Parmi les écrits dont on a fait honneur au philosophe Damascius, quelques-uns ne nous semblent pas mériter cette attribution; quant à ceux que nous croyons authentiques, ils sont perdus presque tous; une partie seulement s'en est conservée à l'état de fragments ou d'extraits; un seul ouvrage nous est parvenu à peu près entier; nous l'avons déjà mentionné : ce sont les *Doutes et solutions sur les premiers principes.*

Tous ces divers écrits peuvent être classés de la manière suivante :

ÉCRITS AUTHENTIQUES.—*Conservé presque intégralement :* 1. Doutes et solutions sur les premiers principes; examen du *Parménide.*

— *Conservés en extraits :* 2. Extraits divers de Damascius *ou* Commentaire abrégé sur le *Traité* aristotélique *du Ciel.*

3. Histoire philosophique (Vie du philosophe Isidore), en 60 articles. — Vies d'Aristote, d'Eudème, de Dorus.

— *Perdus :* 4. Commentaire sur le *Timée* de Platon.

5. Commentaire sur le *Phédon.*

6. Commentaire sur le *premier Alcibiade.*

7. Sur le Temps.— Sur le Lieu.— Sur le Nombre.

8. Discours sur les Choses singulières.

ÉCRITS APOCRYPHES OU D'UNE AUTHENTICITÉ DOUTEUSE. — 9. Commentaire abrégé sur les quatre premiers livres et sur le huitième livre de la *Physique* d'Aristote.

10. Problèmes.

11. Complément du Commentaire de Proclus sur le *Parménide* de Platon.

12. Commentaire sur les *Aphorismes* d'Hippocrate.

13. Épigramme.

Arrêtons-nous maintenant sur chacun de ces écrits, sans oublier que l'exactitude, comme l'a dit Schœll, est l'âme de la bibliographie.

1. DOUTES ET SOLUTIONS SUR LES PREMIERS PRINCIPES; EXAMEN DU PARMÉNIDE.

On n'a jamais contesté l'authenticité de ce livre, l'œuvre capitale du philosophe Damascius, mais on ne lui a pas accordé l'importance qu'il nous semble avoir; et pourtant « les nombreuses excursions, écrit M. Egger (*Coup d'œil*, etc., déjà cité), les nombreuses excursions que l'auteur y fait sur le terrain des idées platoniciennes, et en particulier sur les opinions développées dans le *Parménide*, plusieurs passages intéressants pour l'histoire des doctrines orphiques et chaldaïques y méritent l'attention des érudits et des philologues. » Rappelons-nous qu'il est composé à cette époque remarquable où les institutions antiques s'écroulent et où, sur les ruines de l'ancien monde, disons plus, avec ses ruines mêmes, se forme une nouvelle civilisation.

Qu'est-ce donc que ce grand ouvrage de Damascius intitulé *Doutes et solutions?* Que renferme ce manuscrit in-folio qui équivaut à près de huit cents pages de nos volumes in-8°? (24). Quelle

(24) Nous avons lu ce manuscrit avec une grande attention; parvenu au terme d'une aussi longue lecture, nous avions peine à nous expliquer les mots par lesquels se termine l'énumération des œuvres de Damascius, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (*art.* Damascius). « On a de lui..., et enfin des *Problèmes et solutions sur les premiers principes*, dont on a également retrouvé quelques lambeaux. » Peut-être faut-il voir dans ces mots un souvenir de ce que dit Brucker au sujet du περὶ ἀρχῶν : « Dubia et solutiones de principiis rerum, ex quo magno opere fragmenta nobis servata sunt quæ vulgata debemus industriæ J. Christ. Wolfii (*Hist. crit. philos.*, t. II, p. 349). » Ces expressions de Brucker feraient supposer en effet que l'on n'aurait conservé, suivant lui, du « grand ouvrage » de Damascius, que les fragments publiés par son savant compatriote.

est l'histoire du *Traité des premiers principes,* depuis le plus ancien exemplaire manuscrit que nous en ayons, jusqu'à la publication faite, à Munich, en 1826, par M. le professeur J. Kopp, en un volume qui contient à peine la première moitié du livre de Damascius? Quelle serait enfin la tâche d'un autre éditeur? — Voilà les questions qui s'offrent les premières à l'esprit. Nous allons essayer d'y répondre.

Mais tout d'abord se présente un problème de bibliographie ancienne auquel M. Kopp a seulement fait allusion, et dont nous espérons donner une solution satisfaisante; le voici :

Dans quelques manuscrits, on le verra bientôt, le texte qui fait l'objet de cet article est divisé en deux ouvrages qui sont intitulés :

Le premier : *Doutes et solutions sur les premiers principes;*

Le deuxième : *Doutes et solutions sur le* Parménide *de Platon.*

D'autres manuscrits présentent le même texte sans le diviser: ils portent ce titre unique :

Dubitationes et solutiones de primis principiis, in Parmenidem; — *Doutes et solutions touchant les premiers principes. sur le* Parménide; — ou bien ils omettent les mots « *in Parmenidem* ». et, quand ils s'étendent assez loin pour atteindre le point qui sépare les deux traités dans les manuscrits précédents, ils le franchissent sans interruption apparente et font de l'ensemble une composition unique, qui, traitant des premiers principes, se trouve être un commentaire sur Parménide, le poëte philosophe, tout aussi bien que sur le dialogue de Platon. Telle est, selon nous, la véritable forme du texte en question.

Ainsi donc, division d'un texte en deux ouvrages parfaitement distincts, — réunion de ces deux ouvrages en un seul traité. sur les principes de la métaphysique; voilà deux formes différentes sous lesquelles on a constitué l'œuvre de Damascius; elles ont l'une et l'autre des autorités imposantes, que nous allons citer avant d'exposer les raisons et les faits qui déterminent notre manière de voir.

Le philologue et bibliographe Iriarte, dans son catalogue descriptif de la bibliothèque royale de Madrid (p. 328, col. 2), insiste vivement en faveur de la division du texte; mais il se fonde sur la disposition des manuscrits qu'il avait sous les yeux et non sur des considérations critiques.

Fabricius et Harles ne se prononcent pas formellement; ils donnent à supposer néanmoins que le dédoublement ne leur paraît pas

invraisemblable (25); ici encore, des faits relatés et des rapprochements, mais pas de conclusion raisonnée.

Dans son catalogue de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, Morelli propose résolûment, comme Iriarte, la division de notre texte en deux ouvrages différents. — Ignace Hardt, auteur d'un catalogue de la bibliothèque de Munich, se prononce de même en faveur du dédoublement.

Enfin les éditeurs modernes du *Thesaurus* grec d'Henri Estienne, voulant citer un mot du livre des *Principes*, paraissent admettre la distinction d'un commentaire sur le *Parménide* de Platon. Ils renvoient au manuscrit de Munich, où cette distinction est faite : « Monac. f. 272, *Damasc. in Parmen. Platon.* » Cependant il n'y a rien à conclure de là, sinon que les éminents continuateurs d'Henri Estienne ont désigné le passage en question d'après la disposition du texte inédit auquel se rapportait leur renvoi.

On le voit donc : la bibliographie, représentée par les noms que nous venons de citer, s'est généralement prononcée pour la distinction des *Doutes et solutions sur les premiers principes*, et d'un *Commentaire sur le* Parménide *de Platon*. Il semble que la philologie ait adopté l'opinion contraire et voulu voir un seul traité dans le texte grec, que les manuscrits lui offraient tantôt comme formant un seul livre, tantôt comme se divisant en deux compositions successives. Telle fut l'appréciation de Wolf, qui donna des extraits étendus de

(25) Voyez la *Bibliotheca græca* de Fabricius, éd. Harles. — A l'occasion des manuscrits qui renferment le Commentaire de Proclus sur le *Parménide* « terminé par Damascius » (nous montrerons que cette assertion est erronée), Fabricius (ou plutôt Harles, t. III, p. 79), mentionne plusieurs textes manuscrits de ce Commentaire, puis il ajoute sans aucune transition : Damascii commentarius exstat manuscriptus in Bibliotheca veneta D. Marci codd. 245, 246. Au premier abord, on croirait trouver là une confusion de ces deux codex vénitiens (deux exemplaires du *Traité des principes*, dont le second est incomplet) avec les médiocres scholies attribués sans raison à notre Damascius. — Plus loin (p. 484), Harles vient à parler du manuscrit des *Premiers principes* conservé à la bibliothèque royale de Munich; il le mentionne en ces termes : Liber περὶ ἀρχῶν exstat etiam in aliis bibliothecis et una cum commentariis in *Parmenidem* Platonis. Ainsi d'ailleurs, avait fait Fabricius lui-même (t. IX, p. 537). — De plus, c'est bien l'état des manuscrits où le dédoublement avait lieu, qui a déterminé l'opinion de Fabricius et celle de Harles; car, venant à parler du manuscrit de Hambourg, où les deux parties du texte ne sont pas distinguées, ils disent (t. X, p. 730) que le *Traité des premiers principes*, dans ce manuscrit, est suivi de Commentaires sur le *Parménide*.

l'ouvrage de Damascius (26); telle fut celle des savants anglais Gale, Hyde, Henry Dodwell, telle enfin celle de L. Holstein, de Muratori (27) et de Villoison, au dernier siècle, de Clavier au commencement du nôtre, et aujourd'hui de M. Egger. Ce n'était d'ailleurs qu'une simple appréciation : confirmée par quelque fait positif, elle devait montrer la sagacité des philologues qui l'avaient produite. Mais à quel auteur fallait-il demander cette confirmation? A Damascius lui-même, croyons-nous.

C'est en nous adressant à lui que nous allons établir que le texte présenté sous le titre unique de *Traité des premiers principes,* ou partagé en deux ouvrages distincts dont le premier recevrait ce titre, et le second celui de *Commentaire sur le Parménide,* ne forme en réalité qu'un seul livre intitulé *Doutes et solutions concernant les premiers principes, sur le* Parménide *de Platon.*

D'abord, la seconde partie du texte total ne traite pas plus directement que la première des diverses questions qui sont examinées dans le *Parménide;* et si le nom du philosophe éléate, qui apparaît une quinzaine de fois dans la première moitié de notre texte, est inséré plus de cent fois dans la seconde, cela vient de ce que Damascius, écrivant sur les premiers principes de la métaphysique, arrive, dans cette seconde partie, à l'examen des questions traitées dans le dialogue de Platon intitulé *le Parménide :* cette circonstance lui donne à chaque page l'occasion de citer non-seulement ce dialogue et le chef de l'Académie, mais Parménide lui-même. Dès les premières lignes de l'ouvrage est discutée la question de l'UN, qui fait le sujet du *Parménide* de Platon; la fin de la première partie se rattache également à ce dialogue, ainsi que plusieurs passages assez étendus qui sont compris entre ces deux limites (28).

(26) Morelli fait à Wolf un reproche de cette appréciation : « Il a pensé, dit-il (Catal. de Saint-Marc, p. 137), publier la fin du Traité de Damascius sur les *premiers principes*, taudis qu'il publiait la fin de son Commentaire sur le *Parménide.*— Bandini, ajoute Morelli, est tombé dans la même erreur. »

(27) Gale a connu un exemplaire complet des *Premiers principes.* Dans une édition du livre des *Mystères* attribué à Jamblique, il cite Damascius, περὶ ἀρχῶν, en parlant d'un endroit qui se trouve à la fin des manuscrits complets, par exemple au folio 233 du ms. 1989 de la Bibliothèque impériale, manuscrit qui ne contient que 265 feuillets. (Voyez Fabric. et Harles, t. IX, p. 425). — Muratori, *Antiquit. ital. med. æv.*, in-f°, t. III, p. 843 : « [Damascius]... philosophos... laudat, ut Platonem prætereamcujus doctrinam Damascius in eo ipso libro explicandam suscepit... »

(28) On pourra se convaincre de cette relation en confrontant avec le *Parménide* de Platon la Table, que nous donnons ci-après, des matières et des propositions contenues dans la première partie du texte de Damascius.

Remarquons en passant que le Commentaire si riche de Proclus sur le *Parménide* de Platon, tout en étant spécialement consacré à la « nature des idées, » examinée dans le *Parménide*, n'en contient pas moins un certain nombre de questions qui ne se rapportent pas directement à ce sujet (29). De même l'ouvrage de Damascius renferme une foule d'observations qui se retrouvent dans le *Parménide*, sans que cet ouvrage soit un commentaire du dialogue de Platon.

Un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Hambourg, l'un de ceux dans lesquels on n'a pas distingué deux traités, se termine par les mots suivants : τέλος τῶν ἀπορίων καὶ λύσεων περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν.

Ce fait prouve que les copistes de ce manuscrit ou des manuscrits

(29) Proclus, au livre VII de son Commentaire, vient à parler des hypothèses, en nombre divers, que distinguaient les exégètes dans le dialogue de Platon, bien que, à vrai dire, « il n'y eût que deux hypothèses principales : *si l'Un est*, ou *si l'Un n'est pas*. » Il s'arrête au nombre de *neuf* hypothèses, dont l'examen remplit la dernière partie de son ouvrage.

Voici, d'après le texte de Proclus, le sujet de chacune des neuf hypothèses :

Première hypothèse.

Qu'est-ce que l'Un supérieur à l'Etre, par rapport à lui-même et aux Autres.

Seconde.

Comment l'Un est co-existant à l'Etre.

Troisième.

Qu'est-ce que l'Un subordonné à l'Etre, par rapport à lui-même et aux Autres.

Quatrième.

Comment les Autres, participant de l'Un, se comporteront par rapport à eux-mêmes et par rapport à l'Un.

Cinquième.

Comment les Autres, ne participant pas de l'Un, se comporteront par rapport à eux-mêmes et par rapport à l'Un.

Sixième.

Comment l'Un, s'il n'existe pas, comme étant dans certaines conditions et n'étant pas dans certaines autres, se comportera par rapport à lui-même et aux Autres.

Septième.

Comment l'Un, s'il n'existe pas, comme n'étant en aucune manière, se comportera par rapport à lui-même et aux Autres.

Huitième.

Comment les Autres se comporteront par rapport à eux-mêmes et à l'Un, coordonnés avec [l'Etre] étant dans certaines conditions et n'étant pas dans telles autres.

antérieurs dont celui-ci dérivait, avaient cru transcrire un ouvrage unique ; et il faut avouer que par les mots τέλος τῶν ἀποριῶν, ils avaient pu consacrer une opinion fausse.

Mais interrogeons le texte même de notre auteur, en nous rappelant toutefois le danger que signale Platon dans le *Phèdre*, de faire dire à un livre « privé de son père » beaucoup plus ou beaucoup moins que la vérité. Un exemple de ce danger nous est offert dans la question qui nous occupe. Le Damascius in-folio de la Bibliothèque impériale (ms. gr. 1989) porte, feuillet 130, au verso, et en regard des mots ἓν πρὸ πάντων, une annotation marginale qui nous renvoie au verso du troisième feuillet, où se lit la même expression. Le second passage où se trouvent les mots ἓν πρὸ πάντων appartient à la deuxième partie (c'est le début du premier de nos Morceaux inédits); donc, plus d'incertitude : une intime relation rattache les deux passages, et, par suite, les deux parties qui les renferment; par suite encore l'unité du texte de Damascius devient incontestable. Telle fut du moins notre première idée, et ce fut peut-être aussi la pensée du lecteur qui fit ce rapprochement. Mais la relation entre les deux passages est purement apparente : dans le premier, les mots ἓν πρὸ πάντων signifient « Unum ante Omnia (l'Un avant toutes choses), » comme on peut le voir à la page 12 de l'édition Kopp; — dans le second, ils se traduisent : « Hoc unum ante omnia (ce point avant tous les autres). »

Ainsi donc cette note, qui d'abord nous avait semblé venir à l'appui de notre thèse, ne peut nous être utile que par la leçon de prudence qu'elle nous donne.

Une observation que nous avons faite nous-même sur un passage de notre auteur, nous dispensera de chercher d'autres preuves.

Tout le monde admet que la première partie du texte est intitulée

Neuvième.

Comment les Autres se comporteront par rapport à eux-mêmes et à l'Un-non-être, coordonnés avec l'Etre n'existant nullement.

« Et c'est ainsi, ajoute Proclus, que la méthode se trouve complète, après avoir passé par toutes les significations de l'Un et du non-être, et avoir accompli dans tous ses degrés la théorie divisée en *neuf* hypothèses. »

Le Commentaire de Proclus, mutilé à la fin, a perdu le développement des deux dernières hypothèses, et présente, à la place, un complément attribué à notre Damascius. On verra plus loin que cette attribution est fausse. — Il est intéressant de suivre Proclus dans l'énumération des autres groupes d'hypothèses. Cet examen fait voir que Damascius, pour établir la classification de ses hypothèses, emprunta quel-

Traité des premiers principes, ou plus exactement *Doutes et solutions sur les premiers principes*, ou bien encore, et plus simplement : Livre des *Principes*, περὶ ἀρχῶν. C'est quand il s'agit de la suite, et seulement alors, que les avis se partagent. Ouvrons maintenant le manuscrit in-folio complet de la Bibliothèque impériale. A la fin même de la dernière partie, si souvent gratifiée d'un titre nouveau et particulier, *Commentaire sur le Parménide*, à la fin de cette partie, disons-nous, au verso du feuillet 260, 5e ligne en montant, on lit ces mots, qui nous paraissent décider la question : Καὶ ἵνα μὴ ἀποστῶμεν τοῦ περὶ ἀρχῶν λέγειν, τὰ μερικώτερα στοιχεῖα φήσομεν, εἶναι τὰ ἄλλα.— « Et pour ne pas nous écarter de notre sujet, *les Principes*, nous dirons que les Autres sont des éléments plus partiels. »

Il est donc évident pour nous que le texte à peu près complet qui se lit dans le manuscrit 1989 de la Bibliothèque impériale, dans celui de Hambourg et dans quelques autres, n'est autre chose qu'un seul et même ouvrage du philosophe Damascius (30).

Analysons maintenant en quelques mots l'ouvrage dont nous avons fait voir l'unité.

Damascius, reprenant la question des premiers principes métaphysiques au point où Platon l'avait prise dans son *Parménide*, discute la subtile théorie de l'Un. L'examen des difficultés (ἀπορίαι) qui surgissent à chaque pas dans le cours de cette théorie donne souvent à l'auteur l'occasion de nous éclairer sur la théurgie ou la philosophie orphique, remise en honneur de son temps, comme on le sait, et sur les doctrines philosophiques des Chaldéens, des Égyptiens ou

ques éléments à celles que relève et critique Proclus. Ce philosophe nomme quelquefois les auteurs des hypothèses; on y distingue Jamblique, Ammonius et Plutarque d'Athènes. — M. A. Berger, dans son exposition de la doctrine de Proclus (1840, in-8°), fait voir, par un exemple, la méthode que Proclus emploie pour développer ses hypothèses. La lecture de ce savant travail, qui facilite singulièrement l'intelligence de la philosophie néoplatonicienne, épargnera beaucoup de peine aux personnes qui veulent étudier Damascius. — Voyez à la fin du Mémoire de M. Berger, la note 2, relative au nombre et au sens des hypothèses.

(30) L'opinion que nous venons de soutenir est ancienne, mais elle avait encore besoin de confirmation, puisque l'opinion contraire a continué d'avoir cours, témoin l'article *Damascius* dans la nouvelle *Biographie générale*, où l'on a distingué «le περὶ ἀρχῶν, publié [en entier sans doute] par J. Kopp, Francfort, 1828» [lire 1826], et un *Commentaire sur le* Parménide *de Platon* « en manuscrit à la bibliothèque de Venise; » il aurait fallu ajouter : et dans huit ou dix autres bibliothèques publiques. Cet article date de quatre ou cinq ans à peine. — Du reste un ouvrage analogue et plus récent, le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire*, de MM. Dezobry et Bachelet, s'est arrêté à ce que nous croyons être l'opinion véritable.

Tableau 1

	1. 2.	3. 4.	5. 6.	7. 8.	9.
Notation en lettres du M.S. de Montpell.	e1	e1	1f	fg	gKK
Einsiedeln 121					
St Gall, 376					
St Gall, 380					
St Gall, 378					
St Gall, 359					
St Gall, 338					
St Gall, 372					
St Gall, 374					
	ad - ju - tor				

Tableau 2

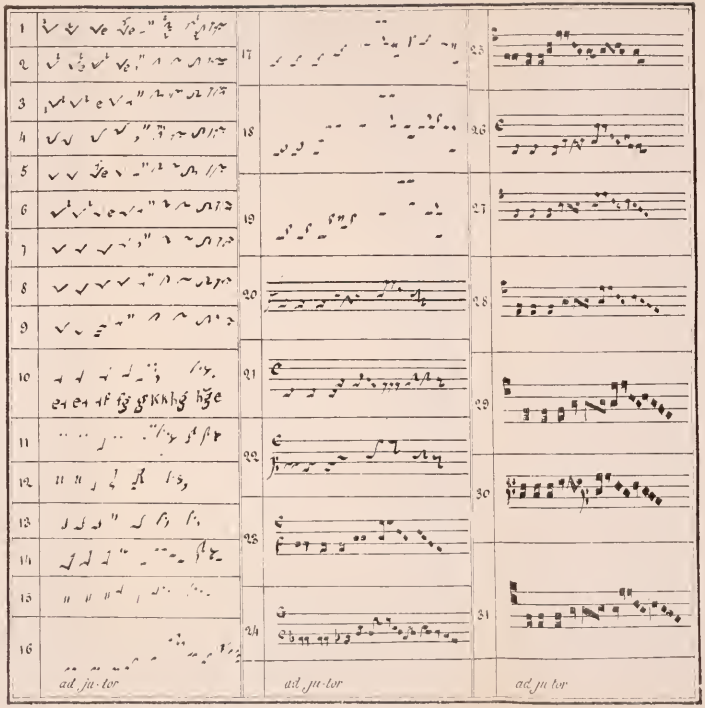

Tableau 3.

Einsiedeln 121			
St Gall. 376			
St Gall. 380			
St Gall. 378			
St Gall. 372			
St Gall. 374			
St Gall 360			
Abbildung Gal. S. Gall Cat.			
	im - pe	ri - um	

des Phéniciens. Rappelons ici que le nom des Hébreux ou celui des Chrétiens ne se rencontrent jamais dans le traité des *Principes*.

Ainsi que nous l'avons dit, il n'entre pas dans notre pensée de faire une étude approfondie des deux ou trois cents difficultés que notre philosophe examine et cherche à résoudre; nous nous contenterons d'en donner une idée succincte, en publiant la traduction d'une *Table* de tout l'ouvrage, écrite en grec et insérée dans un manuscrit de Damascius conservé à la Bibliothèque impériale sous le n° 1990. Nous présenterons ensuite, dans un *Tableau* analytique, les principales questions traitées dans la partie inédite. Ce tableau, qui résulte de l'examen que nous avons fait du livre des *Premiers principes*, sera suivi d'une *Liste* alphabétique des auteurs et des écoles philosophiques dont mention est faite en ce livre. Nous réunissons, dans une dernière liste, les autres noms propres que renferme l'ouvrage de Damascius.

TABLE DES THÉORÈMES DE DAMASCIUS.

Partie publiée.

1. Le principe unique du Tout est-il au delà du Tout, ou bien une partie du Tout? (Cp. Sén. *de Benef.* VII, 3 : Nihil est extra omnia.)
2. L'Un ne doit pas être classé avec les Autres.
3. Le premier principe se trouve au delà du Tout.
4. Ce premier principe n'est pas une partie du Tout.
5. L'Un est ineffable.
6. L'Un est antérieur au Tout.
7. Dans quel sens l'Un est-il impossible à connaître?
8. L'Un n'est pas Être en quelque manière.
9. Sur le non-être.
10. Sur le premier point posé par l'auteur.
11. L'idée qui se rattache au corps est-elle un principe?
12. La nature est-elle un principe?
13. L'âme irrationnelle est-elle un principe?
14. L'âme rationnelle est-elle un principe?
15. L'intelligence est-elle un principe?
16. L'Un est-il un principe?
17. Retour à l'Un.
18. Le non-dépourvu (τὸ ἀνενδεές) est-il un principe?
19. L'immobile est-il un principe?
20. L'Être est-il un principe?

21. Sur le premier Tout parfait.
22. Nature de l'Un. — L'Un peut-il ou non être connu
23. L'Un est-il absolument connu?
24. Le Tout vient après l'Un.
25. L'Un est Tout.
26. Le Tout procède-t-il de l'Un?
27. Comment en procède-t-il?
28. Moment de cette procession.
29. Qu'est-ce que l'Être discernant?
30. Comment l'Un produit-il (παράγει)?
31. La participation est-elle unique?
32. Les Autres viennent après l'Un.
33. Mode de la production.
34. Sur ce qui succède à l'Un.
35. Sur les trois principes. — En est-il un qui soit commun?
36. L'Etre est-il Un ou Pluralité?
37. L'Un principe du Tout.
38. Le binaire vient-il après l'Un?
39. Sur le troisième principe.
40. Sur le fini.
41. Procession du troisième principe.
42. Origine de l'Etre.
43. Sur ce qui peut être connu. — Sur la connaissance.
44. Sur la procession.
45. Si l'Un est le Tout.
46. L'Etre formé par soi-même retourne à soi-même.
47. Distinction du repos, de la procession et de la conversion. (Voy. A. Berger, *Proclus*, p. 25.)
48. Comment l'intelligence était rendue abstraite.
49. Usage de la connaissance.
50. Sens du repos de l'intelligence.
51. Sur l'intelligible.
52. Sur la Pluralité absolue.
53. Sur l'Unifié.
54. La procession des idées est-elle double?
55. Sur l'être provenant comme cause.
56. Comment la Pluralité provient-elle de l'Un?
57. Le Tout est-il en tout?
58. Origine de la génération.
59. Pourquoi n'existe-t-il pas des exemplaires des atomes (*ou* insécables)?
60. L'âme est-elle une?
61. L'intelligence est-elle une?
62. Sur la Pluralité par rapport à chaque unité.
63. Plusieurs âmes résultent-elles d'une seule?
64. Les âmes sont-elles les canaux des intelligences?

65. L'intelligible ne procède ni intérieurement, ni extérieureme t.
66. Sur l'Un pris absolument.
67. Hypothèses chaldaïques.
68. Qu'est-ce que l'unité et le ternaire indistincts dans l'intelligible?
69. Nombre des Pères.
70. Hypothèses helléniques.
71. Sur la participation

Partie inédite.

72. Cause de la matière.
73. Damascius entre dans les questions platoniciennes.
74. Sur le corps dépourvu de qualités (sensibles?).
75. Sur la troisième (question) proposée.
76. Faut-il la considérer au point de vue de la cause, ou bien au point de vue de l'existence?
77. La Totalité précède-t-elle l'informe?
78. Sur le troisième ternaire intelligible.
79. Sur l'ordre intelligible.
80. Sur l'extrémité des intelligibles et des intelligents.
81. Provenance des chaînes ou séries (σειραί).
82. Sur la classe moyenne des intelligibles et des intelligents.
83. Sur la troisième classe des mêmes.
84. Sur la première classe intelligente.
85. Sur la classe moyenne des intelligents.
86. Sur la troisième ordonnance (ou division) des mêmes.
87. Développement des quatre syllogismes. [— Sur le premier syllogisme.]
88. Sur le second syllogisme.
89. Sur le troisième syllogisme.
90. Sur le quatrième syllogisme.
91. Sur l'ordonnance (ou division) assimilative.
92. Sur l'ordonnance (ou division) des dieux absolus.
93. Sur la dernière ordonnance (ou division).
94. Sur la troisième hypothèse.
95. Altération de l'âme.
96. Sur la quatrième hypothèse.
97 Sur la cinquième hypothèse.
98. Sur la sixième hypothèse.
99. Sur la septième hypothèse.
100. Sur la huitième hypothèse.
101. Sur la neuvième hypothèse.
102. Sur la matière.
103. Sur la forme inhérente à la matière.

TABLEAU ANALYTIQUE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA PARTIE INÉDITE DU TRAITÉ DES PREMIERS PRINCIPES.

Fin de la partie publiée (Ms. B, n° 1989 de la Bibliothèque impériale, feuillet 128, recto; édition Kopp, p. 384) : Sur la participation des premiers principes. — L'essence est de deux espèces, l'une capable, l'autre incapable de participation. — Feuillet 129 : Participation réciproque du bien et du juste.

Partie inédite : Ms. B. f. 130, r°. Suite du chapitre précédent. — Rapports du corps et de l'âme.

— F. 131. Système théologique des Chaldéens. (Voir nos *Morceaux inédits*, n° I.)— Système théologique de Platon ; mention du *Phèdre*, du *Timée*, etc.

— F. 132 à 136. Discussion du système de Platon sur l'intelligible, sur la vie, le temps; — sur les diverses classes d'intelligibles; — sur la deuxième classe.

— F. 136 à 139. Système de l'auteur sur la classification des intelligibles, leur définition, etc.

— F. 139 à 145. Sur l'éternité. Examen de douze propositions platoniciennes.

— F. 145 à 146. Examen de trois nouvelles propositions.

— F. 146 à 147. Rapport du Tout aux parties. Examen de sept propositions.

— F. 147 à 151. Sur le troisième principe intelligible. Examen de douze propositions. — Texte de la neuvième : Comment il faut entendre le troisième dieu ; si c'est comme unique ou bien comme pluralité. — Dans la dixième : Mention des anges, ἄγγελοι.

— F. 151 à 152. Sur l'Un-être. Examen de cinq propositions.

— F. 152 à 153. Sur l'ordre intelligible. Examen de trois propositions.

— F. 154 à 161. Sur l'extrémité des intelligibles et des intelligents. Examen de douze propositions. — Sur le nombre. — En quoi le nombre diffère de la multitude. (πλῆθος).

— F. 162 à 166. Encore sur la nature du nombre. Examen de douze propositions.— Sur le nombre des dieux. — Sur les lyngues (ἴυγγες).

— F. 167 à 171. Encore sur le nombre. Examen de douze propositions.

— F. 171 à 174. Sur ce point que l'Un participe de l'Essence. Examen de douze propositions.

— F. 174 à 176. Sur la classe moyenne des intelligibles et des intelligents. Examen de dix propositions platoniciennes.

— F. 176 à 177. Sur le fini et l'infini. Examen de sept propositions du *Parménide*.

— F. 177 à 179. Sur la troisième classe des intelligibles et des intelligents (*Morceaux inédits*, n° II). Examen de dix propositions. — Mention critique des théologies et des philosophies orphiques, chaldéennes, égyptiennes, phéniciennes, à propos de la puissance conservatrice (φρουρητικόν). — Neuvième proposition : Sur les rapports des dieux aux figures géométriques.

— F. 179 à 180. Sur la limite ou le terme; — sur la figure ou la forme, etc. Examen de quatre propositions (*Morceaux inédits*, n° III).

— F. 180 à 189. Sur la première classe intelligente. Examen de treize propositions.

— Première : Explication de l'hebdomade intelligente.—Deuxième : Pourquoi l'hebdomade convient à l'intelligence (*Morceaux inédits*, n° IV)...—Quatrième : Quelle est l'essence propre des intelligibles.— Cinquième : Rapport des divinités mythologiques aux abstractions néoplatoniciennes. — Cronos ou Saturne (*Morceaux inédits*, n° IV *bis*). — Septième : Explication de la fable relative à Saturne dévorant ses enfants. — .... Dixième : Rapport du Tout à ses parties et réciproquement. — .... Treizième : L'intelligence est indivisible (ἀμιστύλλευτος), etc., dans les Oracles ou Livres divins.

— F. 189 à 195. Sur la classe moyenne intelligente. Examen de quinze propositions, soit de Parménide, soit de Platon. — Sur la vie, qui est triple : vie intelligente, vie rationnelle, vie non-rationnelle.— Sur le mouvement et le repos (*Morceaux inédits*, n° V). — Mythologie hellénique (*Morceaux inédits*, n° VI). — Voir, à ce sujet, les deux notices de M. V. Cousin, concernant les commentaires inédits d'Olympiodore sur le *Phédon*. (*Journal des savants*, juin et juillet 1834, mai 1835.)

— F. 195 à 196. Sur le mouvement et le repos en soi-même, dans les Autres, dans l'Autre.

— F. 196-197. Examen de trois nouvelles propositions sur le même sujet.

— F. 197 à 209 (lire 201). Sur la troisième ordonnance ou division intelligente. Examen de dix propositions. — Première : Pourquoi, après le mouvement et le repos, viennent l'identité et la non-identité. — ...Neuvième : Comment les genres de l'Etre subsistent avant le Démiurge, et comment (ils subsistent) en lui-même. — Dixième : ... Idée de Zeus ou Jupiter, chez Orphée. — Doctrine des Théologues.

— F. 209 (lire 201) à 212 (lire 204). Division du canon démiurgique de Platon. Examen de sept propositions.

— F. 212 (lire 204) à 202 (lire 210). Développement des quatre syllogismes (de Platon) relatifs au canon démiurgique et a l'Un. — Rapports du Même et de l'Autre, etc. Examen de douze propositions.

— F. 202 (lire 210) à 206 (lire 214). Sur l'ordonnance ou division assimilative (*Morceaux inédits*, n° VII). Examen de dix propositions. — Première : Sur le mot « assimilative » et sur les autres qualifications attribuées à cette division. — ... Troisième : Rapports du dieu Démiurge total aux dieux assimilateurs. (Cp. *Proclus in Parmen.* ed. Stallb. p. 935. — Voir nos *Morceaux inédits*, n° VIII.)

— F. 206 (lire 214) à 216. Discussion des quatre syllogismes. Examen de cinq propositions. — Rapports mutuels entre le Démiurge, l'Un et les Autres.

— F. 216 à 219. Sur la division des dieux absolus. Examen de dix-sept propositions. Première : Pourquoi ces dieux sont dits absolus et azones, etc.

— F. 219 à 223. Nature et attributs des dieux absolus (suite). Examen de huit propositions.

F. 223 à 228. Sur la dernière division. Examen de quinze propositions. Première : Sur la division psychique. — Deuxième : Sur la division divine. — ... Quatrième : Nombre, ordre et nature des conclusions relatives à la dernière division (*Morceaux inédits*, n° IX). — ... Dixième : Où est la source du temps ; si elle est dans la divinité moyenne, ou bien dans le Démiurge. — Onzième : Rapports des opérations de l'esprit avec le temps. — ... Quatorzième : Sur l'imparfait, le présent et le futur.

— F. 228 à 230. Retour aux quatre syllogismes. — Suite de la discussion sur le temps. — Rapport de la naissance à l'Etre.

Ici, lacune probable : aucune mention des deux premières hypothèses du Parménide.

— F. 230 à 240. Sur la troisième hypothèse, qui traite de l'âme. Examen de quinze propositions. — Sur le mouvement et le temps.

— F. 240 à 242. Nature de l'âme (suite). Examen de cinq propositions. Deuxième : Immortalité de l'âme. — Troisième : Son mouvement propre.

— F. 242 à 245. Sur la quatrième hypothèse. Rapports de l'Un et des Autres. Examen de sept propositions.

— F. 245 à 249. Sur la cinquième hypothèse. Rapports de l'Un et de la Matière. Examen de sept propositions.

— F. 249 à 258. Sur la sixième hypothèse, qui concerne l'Un-non-être. Examen de huit propositions. — Thèse de Parménide, dans Platon, et thèse de Platon lui-même.

— F. 258 à 260. Sur la septième hypothèse, qui concerne le non-être. Examen de six propositions.

— F. 260. Sur la huitième hypothèse. Rapports de l'Un-non-être et des Autres. Examen de six propositions.

— F. 262 à 263 (dernier feuillet). Sur la neuvième hypothèse. Rapports de l'Un soustrait (ou abstrait, ἀναιρούμενον), aux Autres. Examen de quatre propositions.

En somme, la partie inédite contient l'examen d'environ deux cent soixante propositions relatives aux premiers principes des choses.

Ch. Em. Ruelle.

(*La suite prochainement.*)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

LES KJOEKKENMOEDDING

Nous extrayons de la savante dissertation que M. A. Morlot vient de publier dans le tome VI du *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles* (Lausanne, 1860), sous le titre de : *Études géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse*, les détails suivants :

Aperçu général. Sur certains points du littoral danois, il se trouve des amas, parfois énormes, de coquillages marins, qu'on avait d'abord pris pour des dépôts naturels indiquant un ancien niveau de la mer plus élevé qu'aujourd'hui, ou, pour parler plus correctement, un niveau des terres fermes inférieur à leur niveau actuel.

Mais dans les dépôts côtiers naturels on observe un assemblage d'individus de tout âge, jeunes et vieux, appartenant aux nombreuses espèces qui représentent la faune mollusque littorale, tandis qu'ici les jeunes manquent et que l'on n'y voit figurer que des individus adultes d'un très-petit nombre d'espèces, lesquelles n'ont pas même toutes le même habitat, comme l'huître et la littorine, et ne sauraient par conséquent se rencontrer réunies naturellement. L'arrangement des matériaux n'était point non plus conforme à ce que l'on observe dans les dépôts naturels, où il y a toujours plus ou moins de stratification et de triage d'après le volume et le poids.

En examinant de plus près ces amas de coquillages, on ne tarda pas à y découvrir des ossements concassés d'animaux sauvages divers, entre autres d'espèces maintenant éteintes, puis des éclats de silex (pierre à feu, quartz) avec de grossiers instruments de la même matière, de la poterie très-grossière, des charbons et des cendres.

En même temps les fouilles les plus vastes et les recherches les plus minutieuses constatèrent dans ces amas l'absence complète de tout métal, soit fer, soit même bronze, ainsi que de toute espèce animale domestique, excepté le chien. On se trouvait donc, à ne pas s'y méprendre, en présence des débris de repas, gisant pêle-mêle avec les rebuts de l'industrie primitive d'un peuple qui avait fréquenté les bords de la mer dans

la plus haute antiquité, vivant de pêche et de chasse. Ces débris et rebuts, accumulés sur place (1) pendant une longue série de siècles, ont été appelés par les Danois KJOEKKENMOEDDING, de *Kjoekken*, cuisine, et *Moedding* (2), rebuts, débris, ordure.

Les *Kjoekkenmoedding* (3) présentent un intérêt particulier, parce que leur nature même exclut la présence de tout objet de date postérieure. A moins que le terrain n'ait été remué depuis, ce qu'il est toujours facile de reconnaître et ce qui, sur beaucoup de points, maintenant très à l'écart des habitations, n'a jamais eu lieu, on est sûr que tout ce que l'on tire de ces dépôts appartient réellement à la haute antiquité et n'y a pas été introduit plus tard. Les *Kjoekkenmoedding* sont donc de véritables musées zoologiques de la population animale, de la faune, que l'homme a trouvée en arrivant dans le pays, et ils forment ainsi un anneau reliant le passé géologique de notre globe avec le présent historique. Voilà pourquoi les savants danois se sont mis, depuis une dizaine d'années (1847), à étudier les dépôts en question avec un esprit d'investigation qui leur a fait le plus grand honneur et qui n'a pas manqué de conduire à des résultats d'un singulier intérêt. Et cependant le sujet en lui-même pourrait paraître quelque peu vulgaire à ceux qui ne songent pas que tout dans ce monde est susceptible d'être fertilisé par le vrai génie.

Afin que la question pût être saisie sous toutes ses faces, elle fut attaquée par les forces réunies d'une association bien heureusement composée de M. Forchhammer, le père de la géologie du Danemark, de M. Worsaae, une des plus grandes célébrités archéologiques du Nord, et de M. Steenstrup, zoologiste et botaniste bien connu de tous ceux qui s'intéressent à la grande et curieuse question de la génération alternante, et à celle non moins importante de la formation des marais tourbeux.

Ces savants, tous trois professeurs à l'université de Copenhague, ont publié sur leurs recherches six rapports annuels (1850-1856), adressés à l'Académie des sciences de Copenhague et signés collectivement par tous les trois. Ils ont aussi peu à peu réuni une collection qui compte, entre autres, une dizaine de mille échantillons d'ossements, dont chacun porte l'indication de sa provenance, et dont chacun a été soigneusement déterminé. Enfin, avec un choix de ces matériaux, ils ont monté au musée des antiquités du Nord, création admirable de M. Thomsen, une représentation des *Kjoekkenmoedding*, imposante par sa grandeur et par l'esprit de son arrangement.

(1) Les coquillages marins fournissent énormément de rebuts, par la raison toute simple que l'animal est petit et son enveloppe solide, grande.

(2) Ce terme se retrouve en Angleterre dans le Yorkshire sous la forme de *Midding* et exactement avec le même sens.

(3) Le pluriel danois fait Kjoekkenmoeddinger ; en français l'on pourrait écrire Kjoekkenmoeddings. Dans le cours du présent mémoire les termes étrangers seront conservés invariables, sans changement de terminaison au pluriel.

Entrons maintenant dans les détails de leurs recherches.

Distribution géographique. Les *Kjoekkenmoedding* ont été observés dans le Seeland, surtout le long de l'Isefjord, dans les îles de Fyen (Fionie), de Moen et de Samsoe, puis en Jutland, le long du Liimfjord, du Mariagerfjord, du Randersfjord, du Kolindsund et du Horsensfjord. Les régions plus méridionales du Danemark n'ont pas encore été explorées.

On ne trouve guère les *Kjoekkenmoedding* que le long des fjords et des bras de mer, là où l'action des vagues est peu puissante. Le long du littoral de la mer ouverte, là où les vagues rongent et empiètent peu à peu sur le rivage, l'on n'en trouve point. Or, comme ils doivent nécessairement avoir existé là aussi, on peut en conclure que dans ces parages il doit y avoir eu en général envahissement de la terre ferme par la mer. Cela ne saurait surprendre, car le Danemark étant composé en bonne partie de terrains fort meubles et élevés au-dessus du niveau de la mer, l'action de la vague ronge et entame facilement les côtes.

Ordinairement les *Kjoekkemoedding* sont situés immédiatement au bord de l'eau. Sur certains points cependant on les rencontre à une distance du rivage actuel allant jusqu'à deux milles géographiques; mais, dans ces cas-là, on peut prouver que la terre ferme a gagné sur la mer, soit par des ensablements et des atterrissements, soit par l'empiètement de la tourbe. Les coquillages n'ont jamais été transportés dans l'intérieur du pays, à distance du rivage ancien.

Quant à la hauteur à laquelle sont situés les *Kjoekkenmoedding*, il est à remarquer que sur les côtes si basses du Danemark, ils se trouvent pourtant hors de portee de l'action des vagues par les gros temps, soit à une dizaine de pieds au moins au-dessus du niveau actuel de la mer (4). Lorsque les côtes sont plus élevées, on trouve les *Kjoekkenmoedding* aussi à une plus grande hauteur.

Il est évident que des dépôts correspondants aux *Kjoekkenmoedding* du Danemark se trouveront dans un grand nombre de pays. Ainsi M. Bruzelius, conservateur du musée d'antiquités de Lund, vient de trouver quelque chose de semblable sur les côtes de la Suède, près de Kullaberg, en Scanie.

M. Forel de Morges a découvert au bord de la mer, près de Mentone (golfe de Gênes), des grottes avec des dépôts renfermant beaucoup de coquillages d'espèces comestibles, des ossements concassés d'animaux, des charbons et des éclats de silex, façonnés précisément comme dans le Nord (5). On a donc là des *Kjoekkenmoedding* de l'âge de la pierre, comme

(4) Un pied danois vaut 0,31376 mètre.

(5) Les grottes et les cavernes ont été très-ordinairement habitées dans la haute antiquité. Elles méritent donc une attention toute particulière de la part des archéologues.

dans le Nord (6). Cette observation est d'autant plus intéressante, qu'on entend parfois refuser au Midi son âge de la pierre, parce que les classiques grecs et romains n'en parlent pas. Comme si un enfant pouvait raconter ce qu'il aurait vu avant sa naissance!

Enfin Lyell, Darwin et d'autres ont indiqué des dépôts de ce genre, dus aux pratiques de tribus sauvages sur les côtes de l'Amérique septentrionale, sur le littoral de la Terre de Feu et ailleurs (7).

Conformation. Les *Kjoekkenmoedding* présentent ordinairement une épaisseur de 3 à 5 pieds. Il est cependant des points, comme à Meilgaard et à Kolindsund, où la puissance de la masse atteint jusqu'à 10 pieds. Leur étendue varie, elle va jusqu'à plus d'un millier de pieds en longueur, sur une largeur irrégulière, n'excédant guère de 150 à 200 pieds. Dans le cas de ces grands dépôts, on voit que leur surface est ondulée, la masse s'étant accumulée davantage sur certains points que sur d'autres. Parfois, comme au moulin de Havelse, près de Frederikssund, le dépôt entoure irrégulièrement un espace qui est resté libre, et où était évidemment située l'habitation des mangeurs de coquillages. Si ces habitations n'ont pas laissé de traces, il ne faut pas s'en étonner, car ce devaient être de bien pauvres huttes.

L'intérieur des dépôts en question ne présente aucune trace de stratification. On remarque seulement, sur certains points, la prédominance de certaines espèces de coquilles, indiquant des circonstances particulières de saison et de pêche. On trouve aussi des milliers de *cœurs* (*cardium*) entassés sur la même place, à l'exclusion de toute autre espèce.

Ce qui a été dit se rapporte au type normal des *Kjoekkenmoedding*, lorsque les matériaux ont été accumulés sur les lieux d'habitation mêmes. A part ces points, il s'en trouve d'autres, situés sur le rivage et dans le domaine de l'action des vagues, où les matériaux ordinaires des *Kjoekkenmoedding* sont mêlés avec du sable et du gravier et où toute la masse est plus ou moins nettement stratifiée, comme on en voit un exemple classique à Bilidt, près de Frederikssund. Il est évident que là les anciens allaient cuire leurs repas sur la plage même, après avoir quitté leurs embarcations. Les débris divers qu'ils laissaient étaient ensuite remaniés par la prochaine grosse mer, qui en roulait les matériaux et les faisait entrer dans la composition des dépôts côtiers. On voit alors comment les foyers, composés d'un pavé de cailloux gros comme le poing, ont résisté à l'action de la vague et sont restés en place, tandis que les matériaux plus menus ont été roulés avec le sable et le gravier.

(6) M. Steenstrup, qui a examiné la collection déposée par M. Forel au musée de Turin, trouve cette correspondance complète; seulement il n'a pas pu remarquer de marques de couteau sur les ossements, qui sont du reste fendus et ouverts pour en tirer la moelle, comme dans le Nord.

(7) *Lyell*, A second visit to the U. States of N. America. London, 1850. I. 338. II. 106, 135. *Charles Darwin*, Journal of researches. London, 1840. 228.

Une circonstance très singulière, c'est que les *Kjoekkenmoedding*, formés en dehors de l'atteinte des vagues, présentent quelquefois à leur surface un dépôt peu épais de matériaux roulés et stratifiés. Mais cela ne s'observe que jusqu'à une hauteur extrême de 14 à 18 pieds au-dessus du niveau actuel de la mer, et uniquement sur le revers du terrain tourné du côté de la mer. A Oesterild, dans le Jutland septentrional, ce recouvrement stratifié atteint une épaisseur d'un pied et contient des cailloux allant jusqu'à la grosseur d'un œuf d'oie. Au-dessus de cette couche stratifiée on ne trouve plus rien; elle n'est jamais recouverte par de nouvelles accumulations de coquillages. Il paraît donc que l'âge des *Kjoekkenmoedding* a été clos par quelque catastrophe qui a violemment agité les eaux de la mer, laquelle a fait alors irruption jusqu'à une hauteur peu considérable au delà de son domaine habituel.

Il se pourrait que cet événement eût eu lieu à une époque quelconque postérieure à la fin de l'âge des *Kjoekkenmoedding*. Cependant M. Steenstrup est disposé à le considérer comme marquant le terme même de cet âge.

L'Homme et les produits de son industrie. Les *Kjoekkenmoedding* n'ont jamais présenté d'ossements humains. On peut bien y rencontrer des squelettes, mais alors ce sont de ces sépultures souvent très-modernes, que l'habitant des côtes accorde au corps de quelque pauvre naufragé rejeté par la mer. Jamais sépulture antique de l'âge de la pierre n'y a été observée, et l'on comprend, en effet, que la population primitive n'ensevelissait pas ses morts dans de pareils emplacements. D'ailleurs les nombreux tombeaux de l'âge de la pierre en Danemark témoignent assez, par leurs proportions souvent gigantesques, ainsi que par leur contenu, du respect qu'on avait pour les morts.

Il importe de remarquer ici qu'on n'a jamais observé en Danemark, ni dans les *Kjoekkenmoedding*, ni ailleurs, des traces de cannibalisme, car un antiquaire a cru en voir dans une caverne de la Belgique (8). S'il avait bien vu, on pourrait s'attendre à observer le même fait ailleurs en Europe.

On trouve quelquefois dans la masse intérieure des *Kjoekkenmoedding* non stratifiés, comme dans les dépôts stratifiés du rivage, des foyers formés tout simplement d'un pavé de cailloux de la grosseur du poing environ. Quand on a une coupe bien fraîche et nette d'un dépôt non stratifié, on voit parfois des deux côtés du foyer une bande noire, allant en se perdant. C'est le charbon qui avait été balayé quand on avait voulu allumer un nouveau feu. Ces foyers ne sont pas grands, ils sont plus ou moins ronds, et leur diamètre est ordinairement de deux pieds environ.

Des fragments d'une poterie très-grossière ne sont pas rares. Les vases ont été façonnés à la main et non au tour, et l'argile a toujours été pétrie avec du sable, évidemment pour que les vases n'éclatent pas aussi facile-

(8) Académie royale de Belgique. T. XX. Nos 11, 12.

ment au feu. Cet artifice est encore pratiqué par certaines tribus sauvages en Amérique ; on les voit même, quand le sable leur fait défaut, le remplacer pour cet usage par des tests de coquillages pilés. Une circonstance avait frappé les archéologues danois, c'est que les grains de sable empâtés dans cette poterie sont anguleux, tandis qu'on ne trouve dans le pays que du sable bien arrondi par l'action des vagues. On remarqua alors que les pierres granitiques des foyers, lorsqu'elles avaient subi l'action du feu, se réduisaient facilement en grossier sable anguleux, correspondant tout à fait à celui de la poterie.

M. Emilien Dumas, de Sommières (Gard), géologue très-estimé et grand connaisseur en poterie, a observé les matériaux les plus divers mélangés à la pâte de la poterie antique. Ces substances semblent varier suivant la nature minéralogique de la contrée. C'est ainsi que dans les départements du Gard, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, les poteries antiques contiennent généralement de petits fragments rhomboïdaux de chaux carbonatée blanche spathique. En Auvergne, dans le Vivarais et même à Agde, près Montpellier, où il existe aussi des traces d'anciennes éruptions volcaniques, le spath calcaire est remplacé dans les poteries antiques par de petits fragments de scories volcaniques (*peperino*). Enfin en Corse on faisait entrer, il y a encore quelques années, l'amiante dans la fabrication des poteries communes, ce qui leur donnait beaucoup de liant et de ténacité et leur permettait de résister d'une manière très-efficace aux effets du choc ou d'une dilatation irrégulière. L'amiante se trouve également répandue dans la pâte de quelques vases chinois de fabrique commune. On sait aussi que les murs de Babylone et certaines constructions de l'ancienne Égypte sont faits de briques cuites au soleil. En les fabriquant, on avait ajouté à l'argile sableuse qui les compose de la paille hachée et même des fragments de joncs ou d'autres plantes de marais, afin de donner plus de solidité à la masse. Du reste cette nécessité de l'addition de la paille pour lier l'argile trop maigre est bien établie par le chapitre V de l'Exode, où il est question du refus que le roi d'Égypte fit aux Israélites de leur fournir la paille nécessaire à cette fabrication.

L'âge de la pierre est, comme on le sait, caractérisé surtout par la présence d'armes et d'instruments en silex ou en quelque autre pierre, et qui sont souvent d'un très-beau travail, surtout dans les îles du Danemark. Or, dans les *Kjoekkenmoedding* on trouve bien une assez grande abondance d'instruments en silex ; mais ils sont tellement grossiers et informes, qu'on les prendrait facilement à première vue pour des cailloux quelconques. Cependant, avec un peu d'attention et de comparaison, il est aisé d'y reconnaître des coins ou haches, des ciseaux et surtout de ces éclats longs et étroits appelés couteaux. Tous ces objets sont simplement taillés au choc, en frappant avec une pierre sur celle qu'on voulait façonner ; ils sont beaucoup plus grossièrement travaillés que nombre d'objets en silex trouvés ailleurs, surtout dans les tombeaux. Cela a fait penser que les

Kjoekkenmoedding pourraient bien se rapporter à un premier âge de la pierre, qu'on distinguerait d'un second, auquel appartiendraient les belles pièces si fréquentes dans le Nord, pièces qui témoigneraient d'un progrès général de la civilisation. Il est possible qu'il en soit effectivement ainsi, mais il n'y a pas encore de raison décisive en faveur de cette opinion. Si l'on ne trouve que des objets très-grossiers dans les *Kjoekkenmoedding*, ce n'est que tout naturel; anciennement, pas plus qu'aujourd'hui, l'on ne semait les objets de valeur parmi les balayures, où l'on ne trouvera donc que les rebuts de l'industrie. D'autre part, on a effectivement trouvé dans les *Kjoekkenmoedding* quelques rares pièces d'un beau travail. Ce sont une pointe de lance en silex, une pointe de trait en silex et une petite hache en trapp (espèce de roche plutonique) régulièrement façonnée et très-proprement percée, ce qui n'indiquerait certes pas une industrie à son premier début. Enfin les ossements des animaux qui ont servi de nourriture à la population primitive, témoignent d'une manière positive de l'emploi d'instruments bien travaillés. Ils ont été taillés et coupés de diverses manières, soit quand on dépeçait l'animal, soit quand on en mangeait les parties et qu'on enlevait la viande, en s'aidant de couteaux. Or, en examinant ces marques avec attention, l'on reconnaît que la population primitive s'est servie d'instruments bien aiguisés et effilés, qui ont entamé l'os aussi nettement que le ferait un bon couteau d'acier. Un simple éclat de silex, quelque tranchant qu'il soit, pourvu qu'on ne l'aiguise pas, laissera une marque portant le caractère de la scie, c'est-à-dire qu'on y distinguera facilement à la loupe une quantité de stries parallèles. Donc, à l'époque des *Kjoekkenmoedding*, on avait déjà des instruments en silex bien travaillés; seulement, on ne les mettait pas au rebut, mais on apportait d'autant plus de soin à leur fabrication qu'ils devaient coûter plus de travail que nos instruments en acier.

Outre les grossiers instruments en silex déjà mentionnés, on trouve dans les *Kjoekkenmoedding* une assez grande quantité de cailloux taillés, mais d'une manière tellement informe, que l'on a dû évidemment, en les préparant ainsi, avoir eu d'autre intention que de leur donner des arêtes vives et des angles. Or, si l'on songe qu'un caillou anguleux blesse bien autrement qu'une pierre arrondie, il devient très-vraisemblable que l'on se trouve ici en présence des projectiles de la population primitive. On trouve souvent des cailloux ainsi façonnés dans les tourbières du Danemark. Ils ont probablement été lancés dans l'antiquité, soit à la main, soit à la fronde, contre des oiseaux aquatiques, et ont depuis été englobés par la tourbe en voie de formation sur ces points. Notons enfin que dans les salines de Hallein, en Autriche, on a trouvé, avec une hache en bronze, une petite besace en peau contenant deux projectiles comme ceux dont il est question (9).

(9) Ces objets sont conservés au musée de Salzburg.

Les *Kjoekkenmoedding* fournissent passablement de bouts de bois de cerf qui ont été coupés, taillés et cassés. Ce n'était naturellement que le rebut qu'on jetait ; aussi les pièces fabriquées et finies manquent-elles. Cependant ces rebuts témoignent assez positivement de l'usage de ciseaux en silex bien aiguisés et de l'habileté avec laquelle ils ont été maniés.

On a aussi rencontré dans les *Kjoekkenmoedding* de l'os travaillé. On en avait fabriqué des alènes, des ciseaux et même une espèce de peigne très-proprement façonné qui paraît avoir servi à la confection de cordelettes en tendons.

Une circonstance à signaler, c'est que tous les os pleins, non creux, de quadrupèdes sont entiers, tandis que ceux qui sont creux se présentent presque sans exception cassés, montrant souvent la marque du coup qui les a ouverts. La population primitive était évidemment avide de la moelle, qu'elle prenait partout où elle se trouvait, soit pour la manger, soit pour l'employer avec la cervelle dans la préparation des peaux, comme le font les sauvages de l'Amérique septentrionale (10). Les canons (*os métacarpiens et métatarsiens*) de ruminants, tels que le cerf et le chevreuil, présentant une cloison longitudinale, qui sépare plus ou moins la moelle en deux parties, ont toujours été pourfendus transversalement à cette cloison, dans le sens de leur longueur. Cela mettait à découvert d'un seul coup les deux compartiments à moelle, dont l'extraction immédiate se trouvait ainsi facilitée. Le même procédé est actuellement encore en usage chez les Lapons et les Groenlandais, pour lesquels la moelle encore chaude de la chaleur naturelle de l'animal est une des plus grandes friandises et un morceau d'honneur qu'ils présentent à l'étranger et aux employés du gouvernement. La dextérité avec laquelle ces peuples ouvrent ainsi les os de renne est, dit-on, surprenante. Il est cependant à remarquer qu'ils fendent bien les canons de renne longitudinalement, mais parallèlement à la cloison médiane, laquelle est très-peu développée chez cette espèce.

Une autre circonstance vient encore témoigner du sens pratique de la population primitive en Danemark. C'est que, pour la fabrication des instruments et objets en os, elle a habilement su choisir et profiter de la partie du squelette animal dont la matière osseuse présente le plus d'épaisseur et de force, savoir du côté intérieur du radius.

Nous donnerons dans un prochain numéro d'autres extraits du mémoire de M. Morlot. Nos lecteurs ont déjà pu juger par ce premier aperçu de l'intérêt et de l'importance qu'il présente. On devra rapprocher ces détails de ceux que nous devons à notre collaborateur M. Troyon. (Voy. le numéro du 1er janvier 1860.)

(10) *Hearne*, Voyage du Fort du Prince de Galles à l'Océan Nord en 1769-1772. Paris, an VII, p. 243. « Les Indiens préparent les peaux avec une lessive de cervelle et de moelle. »

OBJETS TROUVÉS DANS LA SEINE.

Les draguages exécutés depuis plusieurs années dans la Seine ont enrichi l'archéologie d'un grand nombre d'objets anciens de diverses époques. Les travaux du pont au Change et du pont Saint-Michel en ont surtout fourni de curieux pour l'histoire gallo-romaine, du moyen âge et de la renaissance. Récemment encore, les ouvriers occupés à creuser le lit de la Seine, auprès des piles du pont Napoléon III, à Bercy, ont recueilli, entre autres objets intéressants, deux couteaux en silex parfaitement conservés et dont l'un se trouve représenté ci-dessous, de face et de profil, par un dessin réduit.

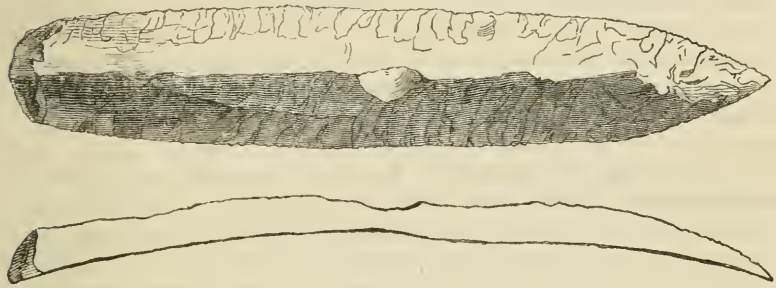

Ce couteau, ressemblant beaucoup à celui que possède M. Boucher de Perthes, et qui fut trouvé à Lamotte, entre Soissons et Compiègne, dans un lieu dit le Camp des Sarrasins, est d'une pâte brune, a deux tranchants comme un fer de lance, et porte vingt et un centimètres de long sur quatre centimètres de largeur au milieu, et un centimètre d'épaisseur à l'arête; la lame, courbée de quinze millimètres, offre, en dessous, une surface plane et polie, tandis que la partie supérieure présente dans toute sa longueur une arête en dos d'âne. On voit encore aux deux tranchants les tailles de l'instrument qui a servi à l'aiguiser et qui vont obliquement à l'arête. La pointe se termine en ogive comme celle d'un poignard. L'autre couteau, de la même pâte, qui est à peu près semblable, moins courbé cependant, porte un centimètre de plus en longueur.

On a trouvé dans le même lieu deux lances en bronze, une hache en silex, un lacrymatoire en verre semblable à celui du musée de Naples, portant soixante-cinq millimètres de hauteur sur cent quinze millimètres de pourtour. Le goulot, qui a le tiers ou vingt millimètres de hauteur, porte quatre centimètres de circonférence. Sur le ventre de ce lacrymatoire se voient deux fentes en forme de croix, et percées à jour pour un motif qui nous échappe.

Enfin deux vases, d'une pâte noire et fine, se trouvaient dans le même endroit : l'un de dix-huit centimètres de hauteur sur quarante-quatre centimètres de circonférence au ventre, trente-sept centimètres au col et vingt-quatre centimètres à la base, porte trois cordons en relief; l'autre, plus petit, a onze centimètres de hauteur sur trente-cinq centimètres de pourtour au ventre, vingt-trois centimètres au col et quinze centimètres seulement à la base.

On ne saurait trop encourager le zèle des personnes qui recueillent et conservent ces précieux monuments de l'archéologie locale; et quoique nous n'ayons aucun doute sur la bonne foi de celles qui nous ont communiqué les objets dont il est ici question, et dont le bas prix ne permet aucune idée de spéculation, nous croyons cependant que la science leur serait bien reconnaissante si elles dressaient un procès-verbal de leurs découvertes, de manière à enlever tout moyen de fraude et tout sujet de soupçon relativement à leur authenticité. Dans ce but, il serait à souhaiter que les conducteurs ou les surveillants des travaux qui donnent lieu à ces trouvailles, voulussent bien se charger d'en dresser et signer l'acte sommaire. Il suffirait pour cela que le gouvernement ou la ville de Paris en manifestassent officieusement l'intention.

Quelques journaux ont avancé, il y a peu de temps, qu'on venait de découvrir dans la forêt de Compiègne, aux environs de Pierrefonds, sous les détritus de cette forêt, une villa gallo-romaine, avec un temple et un cirque. D'après un article de l'*Écho de l'Oise* et des informations prises sur les lieux mêmes, nous sommes en mesure de démentir ces assertions. Ce qu'il y a de vrai dans ces bruits, c'est qu'un honorable archéologue du pays a été chargé par l'empereur de diriger des fouilles dans la forêt de Compiègne, qui faisait partie, comme on le sait, de l'ancienne *Civitas Suessionum*, et qui était traversée par un grand nombre de voies romaines encore visibles, près desquelles se trouvaient beaucoup d'habitations remontant à une haute antiquité, ainsi qu'on peut s'en assurer par les vestiges qu'on en rencontre à chaque pas. L'antiquaire honoré de la mission dont nous venons de parler a déjà recueilli une grande quantité d'objets qu'il conserve et met en ordre pour les faire passer, lorsqu'il en sera temps, sous les yeux de l'empereur. La *Revue archéologique* tiendra ses lecteurs au courant de ces fouilles et des découvertes auxquelles elles auront donné lieu.

S. P.

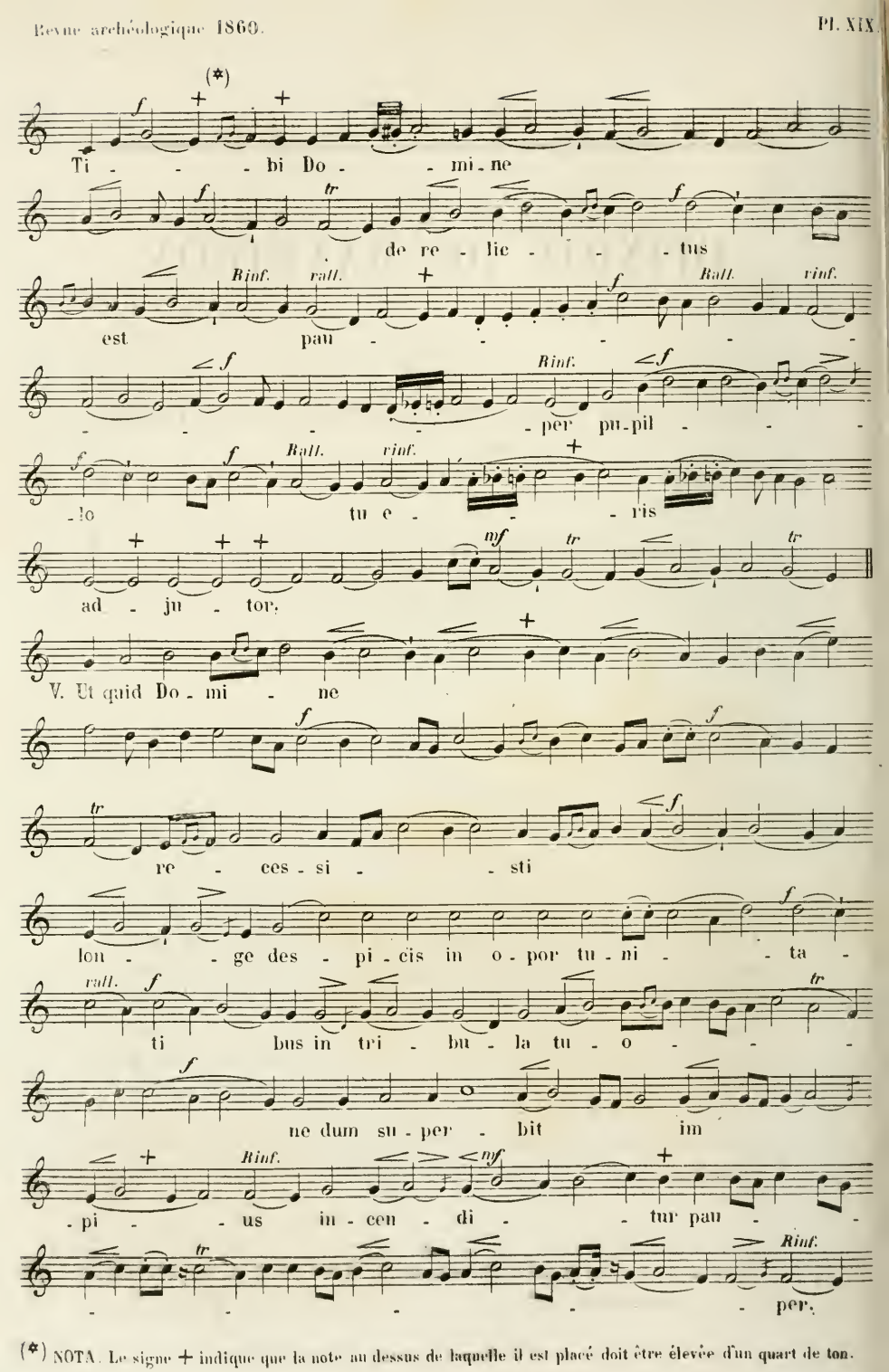

(*) NOTA. Le signe + indique que la note au dessus de laquelle il est placé doit être élevée d'un quart de ton.

OPINION DE MANÉTHON

SUR LA

DURÉE TOTALE DE SES TRENTE DYNASTIES ÉGYPTIENNES

ET SUR

LA SIMULTANÉITÉ DE QUELQUES-UNES D'ENTRE ELLES.

(*Suite et Fin.*)

III

EXAMEN DU FAIT.

Le Syncelle (47) dit que Manéthon a donné 3,555 ans pour la durée totale des trente dynasties énumérées dans ses trois livres, à partir de Ménès. Cependant, comme nous l'avons dit, si l'on additionne les durées données pour ces trente dynasties par les fragments authentiques de Manéthon, l'on arrive à un total beaucoup plus élevé; car ce total dépasse 5,000 ans, comme Eusèbe l'avait constaté. Ce nombre de 3,555 ans est-il réellement tiré de l'ouvrage du prêtre égyptien, qui, par conséquent, aurait admis lui-même la simultanéité de quelques règnes et de quelques dynasties? M. Bœckh (48) et M. de

(47) P. 52 D (Paris).
(48) *Manetho und die Hundsternsperiode* (Berlin, 1845, in-8°), ch. 19, p. 139-143.

Rougé (49) s'étaient prononcés pour la réponse négative, qui ne manquait certainement pas de vraisemblance. En effet, il pouvait sembler bien étonnant qu'Eusèbe eût ignoré cette réduction si importante, si elle s'était trouvée dans l'ouvrage authentique de Manéthon, et si de là elle avait passé chez Africanus ou chez quelque autre auteur, à qui le Syncelle l'aurait empruntée. Surtout, en admettant qu'Africanus eût en main les trois livres mêmes du prêtre égyptien, il pouvait sembler bien étonnant que ce chroniqueur grec eût cru devoir, comme le Syncelle nous apprend qu'il l'avait fait, additionner les durées des trente dynasties et de tous les règnes de chacune d'elles, si dans ces mêmes livres Manéthon avait dit que la durée totale de l'histoire d'Égypte, depuis Ménès inclusivement jusqu'à Nectanébo II inclusivement, était très-inférieure à la somme donnée par cette addition. Cependant un fait invraisemblable peut quelquefois être vrai et même démontrable. Quand la démonstration est donnée, le fait devient certain, et il ne s'agit plus désormais que de l'expliquer. Mais, avant la démonstration, il était très-permis de douter du fait, et de chercher comment, sans être véritable, il avait pu s'accréditer par quelque malentendu. Voilà ce qu'ont cherché très-légitimement, pour le total de 3,555 ans attribué à Manéthon, les deux savants que nous venons de nommer, et chacun d'eux a pris l'une des deux explications qui se présentaient naturellement aux adversaires de l'authenticité de ce total.

M. Bœckh (50) a soupçonné une erreur énorme de chiffres, soit de la part de l'auteur auquel le Syncelle aurait emprunté ce total, soit de la part du Syncelle lui-même, qui aurait mal lu. M. de Rougé a mieux aimé supposer que ce nombre, tel qu'il est, avait été tiré d'un livre faussement attribué à Manéthon, c'est-à-dire du *Livre de Sothis* ou de quelque autre livre apocryphe. M. Lepsius (51) avait combattu d'abord cette dernière supposition par une argumentation remarquable, mais non tout à fait péremptoire. Alors un troisième adversaire de l'authenticité du total de 3,555 ans, M. Gutschmidt (52), a mis en avant une supposition un peu différente : suivant lui, pour arriver à ce nombre de 3,555 ans, le Syncelle avait dû additionner

(49) *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 3e série, t. XIII-XVI, et tirage à part (Paris, 1847, in-8°), 2e partie, p. 52-53.

(50) Ch. 19, p. 142-143.

(51) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 494-495 (Berlin, 1849, in-4°).

(52) Dans le *Rheinisches Museum für Philologie*, 1857, 1er cahier, p. 9 et suiv.

d'une part le nombre 1,183 ans 1/2, que le moine Panodore avait obtenu pour la durée d'une partie des dynasties divines du *Livre de Sothis* (53) en considérant en partie comme des mois et en partie comme des trimestres les années assignées dans ce livre apocryphe à ces dynasties, d'autre part l'intervalle de 2,372 ans 1/3, que le Syncelle (54) lui-même avait cru trouver entre l'époque biblique de la dispersion des peuples et la fin des dynasties nationales de l'Égypte. En répondant à M. Gutschmidt dans un mémoire spécial sur cette question (55), M. Lepsius a complété, d'une manière qui nous paraît satisfaisante dans son ensemble, la justification de son opinion et la réfutation des opinions contraires. Parmi ces preuves, nous allons résumer celles qui nous paraissent concluantes.

M. Lepsius (56) démontre, en réponse à M. de Rougé, que le total de 3,555 ans ne peut pas venir du *livre* apocryphe *de Sothis* sous sa forme primitive, puisque ce livre aurait donné beaucoup moins de 3,555 ans pour les dynasties humaines seules, et beaucoup plus de 3,555 ans avec les dynasties divines; il fait voir que ce même nombre ne peut pas venir non plus des réductions opérées par Panodorus et par Antanus dans les nombres donnés par ce livre; il établit, après M. de Bunsen (57), que ce nombre ne peut pas venir davantage de la chronologie du Syncelle lui-même. D'un autre côté, il montre (58), contre M. Gutschmidt, que le Syncelle n'aurait pas pu attribuer à Manéthon ce total de 3,555 ans, si le Syncelle avait obtenu lui-même artificiellement ce total en combinant deux nombres considérés par lui-même comme étrangers à Manéthon. Or, le Syncelle considérait certainement comme étrangers à Manéthon les 1,183 ans 1/2 que le moine Panodore, à l'aide d'une réduction condamnée par le Syncelle lui-même (59), avait trouvés pour la durée des règnes d'une partie seulement des dieux, demi-dieux, héros et mânes énumérés dans le *Livre de Sothis* (60); et le Syncelle n'attribuait certainement

(53) Voyez le Syncelle, p. 41 B (Paris).

(54) P. 52 (Paris).

(55) *Ueber die Manethonische Bestimmung des Umfangs der ægyptischen Geschichte* (*Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 1857), p. 183-208.

(56) P. 192-196.

(57) *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. I, p. 122-125.

(58) Mémoire cité, p. 196-197, et p. 204-205.

(59) P. 18 D E et p. 41 C (Paris).

(60) Panodore trouvait 1,183 ans 1/2 pour les seize premiers dieux et demi-dieux, en comptant pour un mois les années des sept grands dieux et des quatre premiers demi-dieux du *Livre de Sothis*, et pour trois mois les années des cinq demi-dieux suivants.

pas davantage à Manéthon les 2,372 ans 1/3, qui appartiennent à la chronologie biblique du Syncelle lui-même.

D'ailleurs, par l'analyse des pages qui précèdent et qui suivent le passage de l'Introduction où le Syncelle attribue à Manéthon ce total de 3,555 ans, M. Lepsius (61) prouve que ce total est bien donné par le Syncelle comme venant de l'ouvrage authentique du prêtre égyptien. En effet, c'est après avoir passé en revue la chronologie égyptienne du livre apocryphe, très-peu ancien, intitulé *Livre de Sothis*, puis la chronologie de ce même livre réduite arbitrairement par le moine Panodore, puis la chronologie de l'ouvrage, plus récent encore, appelé faussement *vieille chronique égyptienne*, c'est après cette revue, qu'à ces chronologies le Syncelle compare celle des *trente dynasties* de Manéthon *en trois livres* (62), et qu'il donne le total de 3,555 ans comme tiré de cet ouvrage. Or, ce n'est pas le *Livre de Sothis*, mais bien l'ouvrage authentique de Manéthon, qui embrassait *en trois livres* les *trente dynasties depuis Ménès :* ni la division en trois livres, ni la division en trente dynasties ne se retrouvaient dans le *Livre* apocryphe *de Sothis*. Ensuite le Syncelle ajoute des extraits de l'ouvrage authentique auquel appartient le total de 3,555 ans : ces extraits lui sont fournis par Africanus et par Eusèbe (63). C'était probablement chez Africanus qu'il avait trouvé cette donnée si importante de Manéthon sur la durée totale des trente dynasties (64).

Une circonstance remarquable prouve, comme nous allons le voir, que l'indication de ce total remonte bien à l'époque de Manéthon. Le Syncelle (65) nous dit que la fin des 3,555 ans et des dynasties nationales des Égyptiens était fixée par Manéthon à l'an 15 environ avant une certaine ère d'Alexandre. Dans ce même passage de son Introduction, peut-être à l'exemple d'Africanus, le Syncelle rapporte expressément cette fin à l'an 5140 du monde, et, comme il le dit, cette année du monde répond, suivant lui, à la quinzième année environ avant la date que lui-même ailleurs (66) dit être celle de l'*avénement d'Alexandre au trône de Macédoine*. C'est bien certai-

Pour les autres demi-dieux et les mânes, il ajoutait 606 ans; puis venaient les règnes des hommes. Voyez M. Lepsius, Mém. cité, p. 194.

(61) Mémoire cité, p. 198-202.

(62) Voyez le Syncelle, p. 52 (Paris). Comparez p. 256 A (Paris).

(63) P. 53 E, p. 54 B—62 D, p. 69 A—70 A, et p. 71 C—78 A (Paris).

(64) Voyez M. Lepsius, Mém. cité, p. 202.

(65) P. 52 D (Paris).

(66) P. 260 (Paris).

nement 5140 qu'il faut lire dans notre passage, comme le prouvent les autres nombres liés à celui-là dans ce passage même. Mais, dans la suite de son ouvrage, le Syncelle s'aperçut que la fin assignée par Manéthon à ses trente dynasties, c'est-à-dire la fin du règne de Nectanébo II, devait être postérieure de quelques années. Il fit alors (67) finir les trente dynasties de Manéthon en l'an 5147 du monde, quinze ans avant la date qu'il assigne lui-même *à l'immense empire d'Alexandre et à sa prise de possession de l'Égypte*. Il est vrai que cette dernière opinion a été introduite dans le passage où se trouve le total de 3,555 ans; mais ce doit être par l'intercalation d'une note marginale dans le texte et par la substitution des mots πρὸ τῆς Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος κοσμοκρατορίας, écrits plus loin par le Syncelle, aux mots πρὸ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος, qu'il avait écrits ici pour désigner l'*avénement* d'Alexandre. Car les autres nombres donnés dans ce même passage prouvent que c'est bien de cet avénement qu'il s'agit, et non de la prise de possession de l'Égypte par Alexandre, et M. Lepsius (68) a signalé dans ce même passage quelques autres altérations. Du reste, cette différence de sept ans, admise par le Syncelle dans la suite de la rédaction de son ouvrage et introduite ici par une interpolation maladroite, était encore insuffisante. Car c'est un fait incontestable que les trente dynasties de Manéthon finissent 340 ans avant J. C., quinze ans avant la *mort* d'Alexandre. Or, l'*ère d'Alexandre*, c'est-à-dire de sa mort, nommée plus tard *ère de* son successeur *Philippe Aridée*, n'a pas été employée *civilement* au delà du règne de Ptolémée Philadelphe, sous lequel Manéthon écrivait. C'est donc bien Manéthon lui-même qui a marqué la fin des 3,555 ans de ses dynasties à l'an 15 avant l'*ère d'Alexandre de Macédoine*, c'est-à-dire avant la mort de ce prince. Ensuite, cette ère ayant pris le nom de Philippe Aridée et étant tombée bientôt en désuétude, l'expression de Manéthon n'a plus été comprise, et l'on a cru qu'il s'agissait de l'avénement d'Alexandre soit au trône de Macédoine, soit au trône d'Égypte (69).

Une autre remarque de M. Lepsius (70) confirme l'attribution du total de 3,555 ans à Manéthon lui-même, et en même temps réfute la conjecture de M. Bœckh sur l'altération du nombre. Entre la fin de sa chronologie cyclique, c'est-à-dire des périodes sothiaques adaptées aux règnes fabuleux de dieux, de demi-dieux et de héros, et le com-

(67) P. 257 A (Paris).
(68) Mém. cité, p. 198-199.
(69) Mém. cité, p. 184-191.
(70) Mém. cité, p. 205-206.

mencement de sa chronologie historique, c'est-à-dire de la dynastie qui commence avec Ménès et qu'il nomme lui-même *la première*, Manéthon plaçait, comme M. Lepsius (71) l'a montré, une seule dynastie humaine non historique, à laquelle il prêtait une durée de 350 ans, durée donnée sans variante dans tous les extraits des listes, même dans ceux que fournit la traduction arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe, dont le texte, défiguré en cet endroit, présente des transpositions et des interpolations évidentes. Or, ce nombre a été certainement choisi avec intention pour s'ajouter aux 3,555 ans qui finissent en l'an 340 avant notre ère, quinze ans avant la mort d'Alexandre. Car, en ajoutant aux 340 ans et aux 3,555 ces 350 années de règnes humains avant Ménès, on arrive à faire finir les dynasties divines et héroïques et à faire commencer les dynasties humaines 4,245 années vagues égyptiennes, c'est-à-dire 4,242 années uliennes ou caniculaires, avant l'ère chrétienne; et l'on se trouve ainsi reporté précisément à la fin de la troisième période sothiaque avant celle qui a fini, comme on sait, en l'an 139 de notre ère. C'est donc bien Manéthon qui, à tort ou à raison, comptant bien réellement 3,555 ans, ni plus ni moins, pour la durée totale de ses trente dynasties historiques depuis Ménès jusqu'à la fin du règne de Nectanébo II, a voulu assigner une durée totale et précise de 350 ans à des règnes antérieurs à Ménès, pour trouver cette coïncidence factice avec la fin d'une période sothiaque calculée rétrospectivement d'après le rapport qui existait de son temps entre le commencement de l'année usuelle de 365 jours et le commencement de l'année astronomique de 365 jours 1/4. Il est vrai que Manéthon n'est peut-être pas le premier chronologiste égyptien qui ait imaginé ce raccordement factice de la chronologie cyclique avec la chronologie historique ou supposée telle; mais il se l'est au moins approprié en l'empruntant à ses devanciers.

M. Lepsius (72) appuie encore l'*authenticité* (je ne dis pas la *vérité*) du total de 3,555 ans par une remarque qui seule ne serait pas probante, mais qui confirme les preuves données. Les anciens savaient que la chronologie des prêtres égyptiens conduisait à peu près à ce total, et non à un total beaucoup plus élevé, pour la durée des dynasties depuis l'avénement de Ménès jusqu'à la domination d'Artaxerce Ochus en Egypte (73). Car Diodore de Sicile, qui vivait sous Auguste

(71) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 473 et suiv., et p. 501.

(72) Mém. cité, p. 206-207.

(73) Nous supprimons ici une des preuves que M. Lepsius donne en faveur de sa

et qui n'assignait aux grandes pyramides que tout au plus mille ans d'antiquité (74), dit cependant (75) que suivant quelques-uns elles ont une antiquité de 3,400 ans : ce qui s'accorde assez bien avec les indications de Manéthon sur les rois constructeurs des grandes pyramides, si Ménès doit être placé 3,555 ans avant la domination d'Ochus et 3,570 ans avant la mort d'Alexandre. D'un autre côté, Dicéarque (76) dit que le premier roi mortel de l'Égypte, après Horus, fils d'Isis et d'Osiris, a régné 2.500 ans avant Nilus, qui lui-même est antérieur de 436 ans à la première olympiade. S'il s'agit de l'olympiade d'Iphitus (888 av. J. C.), antérieure de 112 ans à celle de Corœbus (77), et si les 2.500 ans sont un nombre rond, l'indication de Dicéarque s'accorde assez bien avec les 3,555 années vagues de Manéthon, qui, converties en 3,553 années juliennes et ajoutées aux 340 avant notre ère, donnent l'an 3893 avant J. C. pour l'avénement du premier roi de l'Égypte entière, c'est-à-dire de Ménès (78). En effet, les indications de Dicéarque conduiraient à l'an 3824 avant notre ère; ainsi, pour s'accorder parfaitement avec Manéthon, Dicéarque n'aurait eu que 69 ans à ajouter au nombre rond de 2,500. S'il s'agit de l'olympiade de Corœbus (776 av. J. C.), le désaccord entre Dicéarque et Manéthon pour la date de Ménès est de 181 ans.

proposition, parce que cette preuve nous paraît fausse : c'est celle qu'il prétend tirer d'un passage d'Hérodote, où il a cru trouver l'indication de deux renouvellements de la période du phénix, période à laquelle il attribue, contre les témoignages anciens, une durée de 1,506 années vagues, égales à 1,505 années solaires vraies. Mais les Égyptiens ne connaissaient ni la précession des équinoxes, ni une année solaire vraie distincte de leur année caniculaire de 365 jours 1/4; il n'est pas question de la période du phénix dans ce passage d'Hérodote (II, 142); et cette période n'avait rien de commun avec celle que M. Lepsius imagine.

(74) Voyez ci-dessus, § 2, note 28.

(75) I, 63.

(76) Dans le scoliaste d'Apollonius, IV, 276. Voyez Fuhr, *Dicæarchi quæ supersunt*, c. 7, note 22, p. 100 (Darmstadt, 1841, in-8°).

(77) Voyez Phlégon de Tralles, *Sur les Olympiades*, dans les Παραδοξογράφοι de Westermann, p. 205 (Brunswick et Londres, 1839, in-8°).

(78) Le scoliaste d'Apollonius nomme, il est vrai, ce premier roi Sésonchosis; mais cette erreur du scoliaste ou de Dicéarque vient d'une confusion entre le *roi* Horus, prédécesseur de Sésonchosis, et le *dieu* Horus, prédécesseur de Ménès. Voyez M. Lepsius, Mémoire cité, p. 207.

IV

EXAMEN DES CONSÉQUENCES.

L'ensemble de ces preuves trouvées par M. Lepsius me paraît suffisant pour établir que l'indication du total de 3.555 ans appartient bien à Manéthon. Mais comment et à quel titre le prêtre égyptien avait-il présenté ce total? C'est là une question grave, que M. Lepsius me paraît avoir résolue trop facilement dans le sens de ses préoccupations favorites. Dans le premier volume de son *Livre des rois des anciens Égyptiens*, non content de rappeler, sur cette question, le contenu de son savant mémoire que nous venons de mettre à profit, il précise nettement les deux opinions suivantes, qui n'avaient pas été exprimées dans ce mémoire, mais qui avaient déjà été indiquées dans le premier volume de sa *Chronologie des Égyptiens* (79). M. Lepsius, dans son *Livre des rois*, suppose expressément : 1° que Manéthon, dans son ouvrage sur l'histoire d'Égypte, avait indiqué lui-même quelles étaient les dynasties simultanées et quels étaient tous les règnes simultanés (80); 2° que le prêtre égyptien lui-même avait marqué les dates absolues des règnes dans trois périodes sothiaques, dont la première avait dû commencer 350 ans avant le règne de Ménès et dont la troisième avait commencé l'an 1322 avant l'ère chrétienne (81). Nous allons examiner successivement ces deux propositions, en commençant par voir sur quelles preuves M. Lepsius les appuie.

Afin d'établir que Manéthon avait donné l'indication des dynasties simultanées pour l'ancienne monarchie égyptienne et pour les temps des Hycsos, M. Lepsius (82) dit que, même pour la nouvelle monarchie, les listes de Manéthon sous leur forme actuelle présentent comme successives des dynasties trop récentes pour que l'auteur n'ait pas su et dit qu'elles étaient simultanées. C'est ainsi que, suivant le savant égyptologue (83), la vingt-cinquième dynastie (éthiopienne)

(79) T. I, p. 175, et p. 489.
(80) *Kœnigsbuch*, p. 8-9.
(81) P. 127.
(82) *Kœnigsbuch*, t. I, p. 8.
(83) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 313, et *Kœnigsbuch*, t. I, p. 8, et p. 45-48.

de Manéthon est une dynastie parallèle, correspondant d'une part à Set, dernier roi de la vingt-quatrième dynastie, placé mal à propos, dit-il, par Africanus à la fin de la vingt-troisième, d'autre part aux trois premiers rois de la vingt-sixième dynastie (saïte), et le quatrième roi de celle-ci, Psammétic Ier, succéda immédiatement à l'Éthiopien Tahraka, dernier roi de la vingt-cinquième dynastie : pour la preuve de ces deux faits, M. Lepsius renvoie à un mémoire (84) qu'il a publié en 1856 et que je n'ai pas pu consulter. Mais le résumé qu'il en donne me paraît peu convaincant, et je vois, en effet, que dans un volume publié en 1857 M. de Bunsen, sans aucun égard pour les conclusions de M. Lepsius, maintient expressément le roi Set ou Zet à la fin de la vingt-troisième dynastie, et maintient dans leur ordre chronologique, entre la fin du règne de Tahraka et Psammétic Ier, les trois premiers rois de la vingt-sixième dynastie. Mais, suivant la remarque de M. Brugsch, une stèle du Sérapéum de Memphis, publiée par M. Mariette, semble donner raison sur ce dernier point à la conjecture de M. Lepsius (85). Admettons donc, avec M. Lepsius et M. Brugsch, que la dynastie éthiopienne soit une dynastie collatérale. Mais est-il impossible que Manéthon l'ait ignoré ou qu'il en ait douté? Cette impossibilité prétendue me paraît très-contestable. Du reste, quand bien même Manéthon aurait connu ce parallélisme de la vingt-cinquième dynastie avec les trois premiers rois de la vingt-sixième, il aurait pu ne pas le marquer, s'il entrait dans son plan de se borner à reproduire les listes dynastiques sans aborder la recherche difficile des synchronismes de dynasties et de rois. Eusèbe, après avoir dit vaguement qu'il n'est pas impossible que quelques dynasties de Manéthon aient régné en même temps dans des contrées différentes, ajoute (86) : « *On dit*, en effet, qu'il y a eu des rois thinites, des rois memphites, des rois saïtes, des rois éthiopiens et d'autres en même temps. » Mais rien n'autorise M. Lepsius (87) à supposer que cet *on dit* vînt de Manéthon lui-même (ce qu'Eusèbe

(84) *Ueber die XXIIste Ægyptische Kœnigsdynastie* (Berlin, 1856, in-4°).

(85) Voyez M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, livre V, part. 4 et 5, t. VI (1857), p. 405-411, et p. 413-415, et M. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 1re partie, chap. 13, p. 241, chap. 14, p. 246, chap. 15, p. 246-248, et chap. 18, p. 292. Ce dernier laisse aussi Set ou Zet à la fin de la vingt-troisième dynastie; mais, s'appuyant sur le document publié par M. Mariette, il admet le parallélisme de la vingt-cinquième et des trois premiers rois de la vingt-sixième.

(86) *Chron.*, I, 20, p. 96 (*Script. vet.* de Mai, t. VIII) : « *Namque et Thynitas regnavisse aiunt, et Memphitas, et Saïtas, Æthiopes, eodemque tempore alios.* »

(87) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 489.

n'aurait pas manqué de dire, s'il l'avait su); mais surtout rien n'autorise M. Lepsius à faire dire à Eusèbe ce qu'il ne dit pas, savoir, que la vingt-cinquième dynastie (éthiopienne) en particulier fût contemporaine d'une dynastie saïte. D'ailleurs, quand bien même Manéthon aurait noté en passant la simultanéité de deux dynasties récentes, il n'en résulterait nullement qu'il eût accompli l'entreprise beaucoup plus difficile de démêler et de signaler toutes les dynasties et tous les règnes simultanés de l'époque des Hycsos et de l'ancienne monarchie.

M. Lepsius (88) prétend aussi que les sept ou huit rois perses de la vingt-septième dynastie, depuis Cambyse jusqu'à Darius Nothus inclusivement, sont contemporains d'Amyrtée, seul roi de la vingt-huitième dynastie (saïte) suivant les listes, et des quatre rois que le savant égyptologue y ajoute avec la prétention de restituer ainsi le vrai texte de Manéthon. Mais je cherche en vain des preuves solides en faveur de ces changements si graves, et je vois que M. de Bunsen et M. Brugsch, s'appuyant sur les listes de Manéthon, font succéder Amyrtée à Darius Nothus en l'an 404 ou 405 avant notre ère, et font succéder à Amyrtée, en 399, le premier roi de la vingt-neuvième dynastie (mendésienne) (89). Pour justifier sa restitution prétendue de la vingt-huitième dynastie de Manéthon, M. Lepsius déclare qu'il est *invraisemblable* que le prêtre égyptien ait pu, comme le marquent les listes, former cette dynastie d'un seul roi, nommé Amyrtée et compté comme ayant régné six ans sur l'Égypte aussitôt après Darius Nothus, sans joindre à cet Amyrtée, dans sa vingt-huitième dynastie, les chefs antérieurs d'autres insurrections égyptiennes, qui, suivant les témoignages grecs, eurent lieu avec plus ou moins de succès sous divers rois de la vingt-septième dynastie (perse). M. Lepsius prend donc sur lui d'ajouter ces chefs, de donner ainsi à la vingt-huitième dynastie de Manéthon cinq rois au lieu d'un seul, et de la faire durer 126 ans au lieu de 6 ans seulement; puis il ose attribuer à Manéthon cette *dynastie parallèle*, qu'il vient de fabriquer lui-même!

En général, il faut bien le dire, dans son *Livre des rois égyptiens*, M. Lepsius prête à Manéthon ses propres opinions, et en retour il

(88) *Kœnigsbuch*, t. I, p. 48-50.

(89) Voyez M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle*, etc, t. VI (1857), p. 419, et M. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 1re partie, chap. 16 et 17, p. 278 et 279, et chap. 18, p. 293. Seulement M. Brugsch constate qu'avant Amyrtée, successeur de Darius Nothus en Égypte, un premier Amyrtée et Pausiris avaient tenté des soulèvements contre les rois perses.

emprunte au prêtre égyptien l'autorité de son nom. C'est ainsi que, dans ses listes comparatives des dynasties égyptiennes suivant différentes sources (90), non-seulement M. Lepsius donne une colonne à Manéthon suivant Africanus, une autre à Manéthon suivant Eusèbe dans la traduction arménienne, une autre à Manéthon suivant Eusèbe dans le Syncelle; mais, à côté de ces trois Manéthons plus ou moins défigurés, il consacre une colonne, je ne dirai pas au vrai Manéthon, mais à un Manéthon idéal, qui n'est que le prête-nom du savant égyptologue de Berlin, et auquel celui-ci attribue les résultats vrais ou faux de ses propres investigations. Si l'on cherche une justification de cette attribution trop gratuite, on ne peut la trouver que dans ce raisonnement sous-entendu : « Tel fait concernant la succession des rois égyptiens est en contradiction avec les extraits de l'ouvrage de Manéthon, mais nous paraît démontré par les monuments égyptiens ou d'une autre manière. Donc Manéthon avait dû consigner ce fait dans son ouvrage, et les abréviateurs qui ont cru y lire autre chose se sont trompés. » Dans ce raisonnement même il y a encore évidemment une proposition sous-entendue, que voici : « Sur la succession des rois égyptiens depuis Ménès, Manéthon a su et dit toute la vérité et rien que la vérité. » Mais cette proposition, sans laquelle tout le raisonnement croule et entraîne dans sa chute le procédé auquel il sert de base, cette proposition, dis-je, n'est qu'une hypothèse invraisemblable, reniée par l'auteur lui-même (91), qui continue cependant de l'appliquer dans la pratique, et cette proposition est de plus en plus démentie par la découverte et l'interprétation des documents égyptiens; car ces documents contredisent souvent les divers extraits d'un même passage de l'ouvrage de Manéthon, sur des points où il est impossible de ne pas reconnaître dans la concordance de ces extraits l'opinion de Manéthon lui-même (92), du vrai Manéthon de Sébennyte, souvent en désaccord avec le Manéthon idéal de Berlin.

En résumé, il n'est pas entièrement démontré qu'il y ait eu une ou deux dynasties collatérales parmi les treize dernières des trente dynasties de Manéthon : la simultanéité de la vingt-cinquième avec les trois premiers rois de la vingt-sixième est probable; la simultanéité de la vingt-huitième avec quelques rois de la vingt-septième est plus que douteuse. Supposons qu'il y ait eu une ou deux dynasties collatérales parmi les treize dernières : Manéthon aurait pu

(90) *Kœnigsbuch*, t. I, *Synoptische Tafeln*, à la suite du texte de ce volume.

(91) Voyez ci-dessus, § 2, note 44.

(92) Voyez M. de Rougé, *Journal asiatique*, série V, t. XII, p. 257-260.

l'ignorer. Supposons qu'il l'ait su : il aurait pu n'en rien dire, parce que ses listes dynastiques n'exigeaient pas absolument cette indication, et parce qu'il aurait pu être fort embarrassé de fournir des indications semblables pour les dynasties plus anciennes. Quand même des indications de ce genre auraient été données incidemment par Manéthon pour une ou deux dynasties récentes et auraient été omises par les abréviateurs, il ne faudrait pas conclure qu'il en eût été de même pour un grand nombre de dynasties antérieures. Enfin, lors même que les monuments prouvent la simultanéité de deux dynasties ou tout autre fait de chronologie égyptienne, surtout pour les temps antérieurs à la dix-huitième dynastie de Manéthon, ce n'est pas une raison suffisante pour vouloir attribuer à Manéthon, malgré le silence ou le témoignage contraire des extraits de son ouvrage, la connaissance et l'énonciation de ce fait, puisque la faillibilité du prêtre égyptien est démontrée, même en ce qui concerne des époques moins éloignées de son temps. Ainsi, en faveur de l'hypothèse d'après laquelle l'indication détaillée de tous les règnes simultanés aurait existé autrefois dans l'ouvrage de Manéthon, il ne reste que le fait du total de 3,555 ans consigné dans cet ouvrage. Mais nous verrons tout à l'heure que ce fait peut s'expliquer sans cette hypothèse, qui dès lors reste sans appui.

M. Lepsius a-t-il mieux réussi à prouver que Manéthon ait daté les règnes dans une chronologie continue, à l'aide de la période sothiaque? Je m'empresse d'avouer que cette seconde hypothèse, une fois prouvée, justifierait entièrement la première, puisque les dates absolues de deux règnes simultanés en manifesteraient nécessairement la simultanéité. Mais il me semble que le savant égyptologue n'a pu ni démontrer cette seconde hypothèse, ni même la rendre vraisemblable. En effet, il réussit seulement à établir (93) que le principe de la période sothiaque, c'est-à-dire le fait mathématique de l'égalité entre 1,461 années vagues égyptiennes de 365 jours, et 1460 années caniculaires égyptiennes de 365 jours 1/4, était connu en Égypte dès une haute antiquité; qu'avant Manéthon la dernière coïncidence entre le commencement d'une année civile vague et le commencement d'une année caniculaire avait dû avoir lieu en l'an 1322 avant notre ère, et que Manéthon avait fait finir sa chronologie cyclique des dynasties divines et héroïques en l'an julien 4242 avant notre ère, à un intervalle de deux périodes sothiaques avant celle de 1322. Mais M. Lepsius n'a nullement prouvé que soit Manéthon, soit

(93) *Kœnigsbuch*, t. I, p. 117-128.

avant lui quelque document de l'Égypte pharaonique, eût rattaché à une certaine année d'une certaine période sothiaque un seul fait vraiment historique des anciens temps de l'Égypte. Car, d'une part, M. Lepsius (94) avoue que l'avénement de la dynastie antérieure à Ménès n'est pas un fait vraiment historique; et d'autre part, quand bien même l'ère très-problématique dite *ère de Ménophrès* serait, comme on le suppose, une ère déterminée par un renouvellement de période sothiaque, il n'est pas du tout prouvé que cette ère, qui n'est citée que par un mathématicien grec de la fin du quatrième siècle de l'ère chrétienne (95), vienne de Manéthon ou d'une source égyptienne plus antique. Bien des Grecs, avant et depuis Ératosthène, avaient bâti des systèmes sur la chronologie égyptienne, que Manéthon ne leur donnait pas toute faite, et qu'ils s'efforçaient de ramener à une série continue de dates rapportées à une ère fixe. L'un d'eux, à ses risques et périls, avait pu calculer que le règne d'un roi nommé Ménophrès avait dû contenir l'année 982 avant la fin du règne de Nectanébo II, année marquée par une coïncidence entre les commencements de l'année vague et de l'année caniculaire; il avait pu prendre cette coïncidence pour point de départ d'une ère, et il avait pu appliquer à l'ère ainsi formée rétrospectivement le nom de ce roi. Quant au nom de Ménophrès, il n'est pas impossible, mais il n'est nullement certain, que ce nom, probablement altéré, soit, comme M. Lepsius (96) et M. de Bunsen (97) l'affirment, celui de Ménephtha, quatrième roi de la dix-neuvième dynastie. Du reste, s'il s'agissait de ce Ménephtha, l'auteur, quel qu'il fût, de ce calcul de chronologie rétrospective se serait trompé. Car des documents égyptiens dont l'interprétation astronomique, donnée par M. Biot (98), a été victorieusement défendue contre les objections de M. Lepsius (99) par M. de Rougé (100),

(94) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 501, et Mém. *Ueber die Manethonische Bestimmung*, etc., p. 205-206.

(95) Théon d'Alexandrie, dans les Mss. grecs de Paris nos 1038 et 2390. Ce texte a été publié bien des fois, notamment par M. Lepsius, *Kœnigsbuch*, t. I, p. 123.

(96) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 173, et *Kœnigsbuch*, t. I, p. 126-128 et *Synoptische Tafeln*, p. 17.

(97) *Ægyptens Stelle*, etc., t. VI, p. 390.

(98) *Recherches de quelques dates absolues qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur des monuments égyptiens* (*Acad. des inscr.*, t. XXIV). Comparez M. de Rougé, *Mém. sur quelques phénomènes célestes*, etc. (*Revue archéologique*, IXe année), et *Notice sur quelques textes hiéroglyphiques récemment publiés par M. Greene*, p. 20 (Paris, 1855, in-8o, Extrait de l'*Athenæum français*).

(99) *Kœnigsbuch*, t. I, p. 153-169.

(100) *Journal asiatique*, série V, t. XII, août et septembre 1858, p. 258-259 et p. 268-270.

prouvent qu'un renouvellement de période sothiaque n'a pas pu avoir lieu sous ce prince. Au troisième siècle de notre ère, Clément d'Alexandrie (101) disait que les Israélites étaient sortis d'Égypte 345 ans *avant la période sothiaque*. MM. de Bunsen (102) et Lepsius (103) pensent que cette date de la sortie d'Égypte est erronée. Soit; mais pourquoi la date prétendue de Ménophrès, quel que soit d'ailleurs le personnage désigné sous ce nom par Théon d'Alexandrie, serait-elle plus infaillible? L'une et l'autre de ces dates pouvait résulter de calculs défectueux reposant sur des données insuffisantes, calculs faits par des Alexandrins plus ou moins de temps avant le quatrième siècle de notre ère, et sur lesquels on pouvait se tromper alors à Alexandrie, comme on le peut aujourd'hui à Berlin ou à Paris. Rien ne prouve que la date de Ménophrès soit empruntée à Manéthon : quelle que soit l'origine de cette date, si elle se rapporte à Ménephtha, quatrième roi de la dix-neuvième dynastie, elle est d'une fausseté archéologiquement et mathématiquement démontrée. Il ne faudrait donc pas s'obstiner à en faire le pivot d'un système sur la chronologie des rois d'Égypte. Mais revenons à la question générale.

Non-seulement rien n'autorise à affirmer que Manéthon ait indiqué en détail, dans ses listes dynastiques, les dynasties et les règnes simultanés en totalité ou en partie, ni qu'il ait donné, à l'aide de la période sothiaque ou à l'aide d'un ère quelconque, les dates absolues du commencement et de la fin de chaque dynastie et de chaque règne; non-seulement, dis-je, il n'est pas prouvé que Manéthon ait fait cela dans son ouvrage historique, mais il est certain qu'il ne l'a pas fait. Car, dans les extraits suivis que divers auteurs nous ont conservés de cet ouvrage, il n'y a nulle trace de ces renseignements, qui seraient si précieux pour nous, et qui auraient dû être si frappants et d'une importance si évidente pour les lecteurs et les abréviateurs antiques. Or, si le Syncelle et même Eusèbe n'avaient plus le texte du prêtre égyptien, Africanus l'avait peut-être encore. Si Africanus lui-même ne l'avait plus, les premiers auteurs des divers extraits que ces chronologistes grecs avaient sous les yeux s'étaient servis du texte même de Manéthon. Or, comment croire que les abréviateurs se fussent accordés à supprimer ce qui aurait fait évidemment la valeur chronologique de l'ouvrage du prêtre égyptien? Comment croire qu'ils

(101) *Strom.*, I, p. 335 c (Paris, 1641, in-fol.).
(102) *Ægyptens Stelle*, etc., t. IV, p. 325-333.
(103) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 171-172.

eussent fait disparaître l'indication du parallélisme des dynasties et des règnes simultanés, pour mettre indistinctement et sans explication toutes ces dynasties et tous ces règnes les uns à la suite des autres? Comment croire qu'ils eussent retranché les dates absolues, pour ne garder que les dates par années de chaque règne? Certes, si Manéthon avait donné les unes et les autres de ces dates pour toutes les dynasties et pour tous les règnes, et notamment pour des dynasties et des règnes présentés par lui-même comme simultanés en totalité ou en partie, les abréviateurs auraient bien pu supprimer, comme superflues, les dates par années des règnes; mais ils n'auraient pas pu manquer de garder les dates absolues, parce quelles étaient évidemment indispensables. Le procédé contraire, que M. Lepsius est obligé de leur attribuer implicitement, aurait été d'une absurdité évidente, et l'absurde ne doit pas se supposer, surtout lorsqu'il y a, comme ici, une autre hypothèse qui a pour elle la vraisemblance.

D'ailleurs, ni dans les inscriptions des monuments égyptiens, déchiffrées jusqu'à ce jour en nombre déjà considérable, soit qu'elles concernent l'érection des monuments eux-mêmes, ou qu'elles renferment la mention d'événements contemporains ou la commémoration d'événements d'une époque antérieure, ni dans les documents qui présentent l'énumération d'une plus ou moins longue série de rois, par exemple dans les *Listes royales du papyrus de Turin*, dans les *Tables de Karnak*, dans celles d'*Abydos*, dans celles que M. Mariette vient de découvrir à Sakkarah, ni en général dans aucun document authentique de l'Égypte pharaonique, on ne trouve nulle part aucune trace soit d'une ère rattachée à la période sothiaque, soit d'une même ère quelconque servant à dater les événements de plusieurs règnes. L'étude de tous les documents connus et expliqués jusqu'à ce jour démontre que pour les anciens Égyptiens l'avénement de chaque roi était une ère nouvelle, employée seule pour dater les événements de son règne (104). Ainsi, en ne donnant que les années des règnes, Manéthon a suivi l'usage antique de son pays, et a reproduit la chronologie égyptienne telle que les documents la lui présentaient. Ni Manéthon, ni sans doute les Égyptiens avant lui n'avaient un canon exact de

(104) Voyez Letronne, *Journal des savants*, nov. 1844, p. 669; M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle*, etc., t. I, p. 58-119, surtout p. 87; M. Biot, *Recherche de quelques dates absolues*, p. 5-6 (*Acad. des inscr.*, t. XXIV), et M. de Rougé, *Mémoire sur quelques phénomènes célestes*, etc., p. 1-2 (*Revue archéol.*, IXe année), et *Mémoire sur une stèle égyptienne* (*Journal asiatique*, série V, t. XII, p. 258-259 et 268).

la succession et de la durée des règnes, ni pour l'ancienne monarchie depuis Ménès, ni pour les temps des Hycsos, ni même pour la monarchie nouvelle jusqu'à Nectanébo II inclusivement. Ce fait explique pourquoi les observations astronomiques des Égyptiens n'ont pas pu être employées utilement par les Grecs, comme l'ont été les observations chaldéennes à partir de l'ère de Nabonassar.

Mais comment concevoir que Manéthon ait été cependant en mesure de donner, pour l'ensemble de ses trente dynasties, un total précis et très-inférieur à la somme de leurs durées partielles? Voici comment ce fait, établi par M. Lepsius, me paraît pouvoir se concilier avec les autres faits que je viens de rappeler. Le texte du Syncelle prouve que ce total réduit se trouvait indiqué dans l'ouvrage historique de Manéthon en trois livres (105), ouvrage dont le premier livre contenait les règnes des dieux, demi-dieux, héros et mânes et les onze premières dynasties depuis Ménès, le second livre les dynasties XII à XIX, et le troisième livre les dynasties XX à XXX. Mais, dans tous les extraits qui nous restent de ces trois livres, il n'y a nulle trace d'une explication relative à la différence entre ce total et la somme des durées partielles. Il y a donc tout lieu de croire que dans l'ouvrage même du prêtre égyptien l'exposé des motifs de cette réduction devait tenir très-peu de place et une place peu remarquable. Ce fait n'est pas aussi étrange qu'il peut sembler au premier abord. Sans doute, Manéthon et d'autres prêtres égyptiens avant lui n'ignoraient pas que parmi les dix-sept dynasties depuis Ménès jusqu'à l'expulsion des Hycsos, il devait y en avoir eu de simultanées. Mais, sur ce parallélisme des dynasties, les monuments pouvaient ne leur fournir que des données vagues et insuffisantes. Les documents égyptiens, à en juger par ceux qui nous restent, n'indiquaient pas toujours la résidence de chaque dynastie, et encore moins l'étendue de l'empire de chaque dynastie et de chaque roi. Tel document pouvait laisser ignorer qu'à côté de telle dynastie, qu'il donnait comme légitime, telle autre dynastie rivale avait subsisté longtemps dans une résidence différente, avant de succomber ou de devenir dominante à son tour. Tel document pouvait présenter la série entière des rois de deux dynasties rivales, ou bien la série des rois de chacune d'elles, mais seulement pendant la durée de la prédominance de chacune, ou bien seulement la série des rois de l'une d'elles, mais pendant toute sa durée. Ajoutons que celle des deux dynasties que tel document admettait seule, pouvait être écartée au profit de sa rivale

(105) Voyez ci-dessus, § 3, notes 62 et 63.

par tel autre document rédigé dans une autre contrée de l'Égypte ou sous une autre influence. Ainsi peuvent s'expliquer les concordances et les discordances partielles que présentent, pour des séries de rois comprises entre deux mêmes limites de temps, les documents très-antiques et purement égyptiens qu'on nomme *Listes royales du papyrus de Turin, Tables de Karnak, Tables d'Abydos*, et les *Tables de Sakkarah* récemment découvertes par M. Mariette (106). Par exemple, les dynasties VII à X et XIV-XVII de Manéthon sont exclues de ces dernières Tables, et la dynastie XI y vient immédiatement à la suite de la VIe et la XVIIIe à la suite de la XIIIe, probablement parce que les dynasties intermédiaires sont collatérales. Mais, par compensation, ces mêmes Tables ajoutent douze noms de rois à ceux que les listes de Manéthon donnent pour les dynasties I à VI, XI à XIII et XVIII à XIX.

En présence de la discordance des nombreux documents alors accessibles, le choix à faire devait sembler bien difficile à Manéthon et aux compilateurs égyptiens qui l'avaient précédé. Il est constant que Manéthon avait mis les unes à la suite des autres certaines séries de rois qui ont été simultanées, et que d'un autre côté il a exclu certaines autres séries parallèles et certains rois inscrits sur des documents qui nous restent et qu'il n'a sans doute pas ignorés. Il n'est donc pas étonnant que Manéthon ne se soit pas cru en mesure d'indiquer les dates absolues du commencement et de la fin de chaque dynastie et de chaque règne, et la simultanéité totale ou partielle de tel règne ou de telle dynastie avec tel ou telle autre. Dans cet état de ses connaissances, il pouvait avoir adopté, pour les trente dynasties qu'il compte depuis Ménès, la durée totale de 3,555 années vagues, durée énoncée peut-être, mais sans preuves suffisantes, par quelque auteur égyptien antérieur; ou bien il pouvait proposer lui-même ce total comme approximatif, sans essayer de l'établir dans son ouvrage par des indications précises et par des calculs détaillés. Il lui fallait à tout prix un nombre approximatif d'années pour la durée totale de ses trente dynasties depuis Ménès; car il voulait faire finir la chronologie cyclique de ses dynasties divines et héroïques avec une période sothiaque, et il fallait que la fin de ces dynasties imaginaires et de cette période fût liée avec l'époque historique de la fin de ses trente dynasties humaines par l'indication d'un intervalle de temps précis. Or, il savait vaguement qu'avant Ménès, premier roi connu historiquement comme ayant régné sur l'Égypte entière il y avait eu des rois,

(106) Voyez *Lettre de M. Aug. Mariette à M. le vicomte de Rougé sur le résultat des fouilles entreprises par ordre du vice-roi d'Égypte* (REVUE ARCHÉOLOGIQUE, juillet 1860, p. 20-23).

régnant sur une plus ou moins grande étendue de la vallée du Nil. Il devait donc donner un total précis pour la durée des règnes antérieurs à celui de Ménès, et un autre total précis pour la durée des trente dynasties depuis Ménès. Mais ses listes dynastiques, n'étant pas entièrement successives, ne pouvaient pas lui donner par elles-mêmes ce dernier intervalle de temps. Il a donc dû supposer ou adopter, entre l'avénement de Ménès et la fin du règne de Nectanébo II, un intervalle approximatif, qui a été celui de 3,555 ans. Puis, pour rejoindre la fin de ses dynasties divines et héroïques, dont la durée fictive comprenait un certain nombre de périodes sothiaques, il a dû attribuer aux règnes humains avant Ménès une durée totale qui, ajoutée aux 3,555 ans, fît remonter le commencement de ces règnes et la fin des dynasties héroïques à un nombre entier de périodes sothiaques avant celle qui courait du temps de l'auteur, et dont il lui était facile de calculer le commencement d'après la position actuelle du premier jour de l'année civile vague dans l'année caniculaire employée concurremment pour certains usages tant religieux qu'astronomiques. Il n'y avait que le nombre de 350 ans, ou ce même nombre augmenté d'une ou de plusieurs périodes sothiaques, qui pussent conduire au résultat voulu. Manéthon a pris le nombre de 350 ans pour la durée totale des règnes humains avant Ménès, soit qu'il ait choisi lui-même ce nombre, soit qu'il l'ait emprunté, avec celui de 3,555 ans, à quelque auteur antérieur guidé par la même intention systématique. Ainsi, le nombre de 350 ans était arbitraire, et le nombre de 3,555 ans devait être approximatif. Choisi comme tel par Manéthon, ou bien accepté par lui de confiance, ce nombre de 3,555 ans n'était point justifié dans son ouvrage par des indications détaillées sur les dates absolues des règnes et sur la simultanéité totale ou partielle de plusieurs règnes et de plusieurs dynasties. Probablement c'était dans le préambule du premier livre, à la suite des dynasties divines et héroïques et de la dynastie humaine avant Ménès, que Manéthon énonçait ce total de 3,555 ans pour la durée des trente dynasties; il l'énonçait et ne le démontrait pas. Il le donnait sans doute comme traditionnel, en alléguant vaguement le fait général de la simultanéité de quelques dynasties et de quelques règnes. Pour cela une courte phrase a pu suffire. Des abréviateurs ont pu la négliger. L'un d'eux, suivi par le Syncelle, a pu y prendre seulement le total de 3,555 ans sans aucune explication.

Telle est la modification très-grave qu'il me paraît nécessaire d'apporter à l'opinion de M. de Bunsen et surtout de M. Lepsius sur l'origine de ce total de 3,555 ans pour la durée des trente dynasties

de Manéthon. Ces deux savants, et surtout le dernier, me paraissent avoir eu tort d'attacher à ce total trop d'importance, en le considérant comme une conclusion qui devait ressortir de tout l'ensemble de l'ouvrage de Manéthon, conclusion que M. Lepsius accepte comme démontrée par le travail du prêtre de Sébennyte sur les dynasties égyptiennes. Du reste, quand bien même Manéthon aurait présenté ainsi cette conclusion, elle ne serait pas plus infaillible que ce travail même, où, suivant la remarque de M. de Rougé (107), l'étude des monuments a révélé déjà bien des erreurs et en révélera sans doute d'autres encore, même en ce qui concerne les dynasties postérieures à la dix-septième. M. Lepsius lui-même (108) a été forcé de reconnaître que l'exactitude parfaite du total de 3,555 ans n'est pas certaine, et M. de Bunsen (109) retranche de ce total 270 ans. Une critique plus prudente avoue que jusqu'à présent on est loin de connaître au juste le total véritable (110).

Il ne faut donc pas s'exagérer l'autorité historique de cette donnée conservée par le Syncelle. Cependant il est important de constater que Manéthon lui-même assignait expressément à l'ensemble de ses trente dynasties une durée très-inférieure à la somme de leurs durées partielles. Il nous semble que c'est là un fait acquis à la science, grâce surtout à la discussion lumineuse de M. Lepsius. Mais, d'un autre côté, nous croyons avoir montré comment ce fait se concilie avec d'autres faits non moins avérés, auxquels on l'opposerait en vain; et nous croyons l'avoir rendu acceptable pour la critique la plus sévère, en le dégageant de conséquences non légitimes, qui en faisaient l'appui illusoire d'un système hypothétique et très-contestable.

TH. HENRI MARTIN.

(107) Voyez ci-dessus, note 92.

(108) Voyez ci-dessus, § 2, note 44.

(109) Voyez ci-dessus, § 2, note 37.

(110) Dans son *Histoire d'Égypte* (1re partie, chap. 18, t. I, p. 287, Leipzig, 1859, in-fol.), M. Brugsch place l'avénement de Ménès 4,455 ans avant notre ère, et compte ainsi 4,115 ans entre cet avénement et la fin du dernier roi indigène. Comparant les fragments de Manéthon avec le papyrus royal de Turin pour les premières dynasties, il conclut que Manéthon a omis beaucoup de règnes, et cette conclusion est confirmée par les *Tables de Sakkarah*, que M. Mariette vient de découvrir (voyez ci-dessus, note 106). M. Brugsch pense que Manéthon a compensé en partie ces omissions en exagérant la durée de certains règnes.

DES

FILIGRANES DU PAPIER

A M. le Directeur de la *Revue archéologique.*

Monsieur,

Vous avez bien voulu, avec mon complet assentiment, m'inscrire au nombre des rédacteurs de la *Revue archéologique.* J'aurais souhaité, en effet, d'apporter plus promptement mon tribut de collaboration à l'œuvre que vous dirigez. Des occupations diverses et des engagements pris ne m'en ont pas jusqu'ici laissé le loisir.

Toutefois, une occasion se présente de vous témoigner l'intérêt que je porte à cet utile recueil, et je m'empresse de la saisir.

J'ai dans ces derniers temps, et à plusieurs reprises, attiré l'attention des archéologues sur les *filigranes du papier.* Après diverses notes préliminaires répandues en différents recueils, la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er août 1859 (1) a mis à ma disposition, pour traiter ce sujet, ses belles pages in-4° et de nombreuses figures. Là, j'ai réuni et publié quatre-vingt-onze variétés de marques empruntées principalement au quinzième siècle. J'ai tenté en même temps de tracer, pour l'étude de cette question comme pour la reproduction des effigies, une méthode plus rigoureuse que ne l'avaient fait ceux qui ont précédemment écrit sur cette matière.

En ce qui concerne les figures, cette méthode consiste à renoncer complétement, ou autant que possible, aux *à peu près.* Telles sont les réductions, imitations, etc. Un dessin de filigrane, pour être utile et instructif, doit 1° présenter un calque fidèle et complet de la figure; 2° reproduire l'emplacement et la marque des pontuseaux. Tous ces détails ne sont pas de trop pour distinguer entre elles les variétés, si nombreuses et parfois

(1) Voyez à cette date et numéros suivants.

si faiblement distinctes, des innombrables types employés par les papetiers des siècles écoulés.

Ces appels successifs ont été entendus ; j'ai reçu depuis lors des communications intéressantes et multipliées. Ainsi, MM. Samuel Sotheby, de Londres, auteur des *Principia typographica* (1); Olivier Barbier, de la bibliothèque impériale; baron Girardot, de Bourges, secrétaire général de la Loire-Inférieure ; Bondu, ancien libraire au Mans; Boyer, bibliothécaire de Bourges; Moreau, secrétaire de la mairie de Dun-le-Roi (Cher), m'ont adressé des renseignements, des observations et des dessins de filigranes. MM. de Girardot et Louis Paris ont fait plus encore : ils m'ont envoyé deux collections comprenant ensemble plusieurs centaines de fragments originaux, échelonnés du quatorzième au dix-neuvième siècles. L'un de ces fragments m'a fourni le filigrane mutilé où j'ai reconnu dès lors les armes, incomplètes dans ce fragment, de Jacques Cœur.

Une note publiée sur ce dernier type dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* a excité l'attention et provoqué les recherches de M. Boyer, bibliothécaire de Bourges. Ce savant, déjà connu avantageusement dans la république des érudits, a retrouvé à Bourges diverses variétés nouvelles de ce filigrane. M. Boyer a bien voulu me communiquer le résultat de ses investigations accompagné de figures qui représentent ces variétés. Le petit mémoire qu'a rédigé M. le bibliothécaire de Bourges est plein de faits curieux, présentés avec une ingénieuse sagacité. Le sujet qu'il traite se trouve nettement circonscrit dans un cadre intéressant et restreint. C'est là, ce me semble, le véritable moyen d'éclairer une telle matière et de faire avanceer la question.

J'ai pensé, monsieur le directeur, que vous accueilleriez avec bienveillance le mémoire et les figures dues à M. H. Boyer. J'ai donc l'honneur de vous présenter ce nouvel hôte de la *Revue* et son œuvre.

Avec la permission de l'auteur, j'ai joint à son travail quelques nouvelles recherches qui me sont propres, mais sans confondre *l'un* et *les autres*. Je me bornerai à signer de mes initiales ces quelques notes, dont je dois accepter la responsabilité.

Agréez, etc.

VALLET DE VIRIVILLE.

Paris, août 1860.

(1) Londres, 1858, 3 vol. in-f°, avec de nombreuses planches lithographiées. Le troisième volume presque tout entier est consacré aux *paper marks* ou filigranes du quatorzième au seizième siècles.

PAPIER DU QUINZIÈME SIÈCLE MARQUÉ DANS LA PÂTE AUX ARMES DES FAMILLES COEUR ET DE BASTARD.

Dans la séance du 16 novembre 1859, M. Vallet de Viriville a communiqué à ses confrères de la *Société impériale des antiquaires de France* un fragment d'une feuille de papier offrant dans son filigrane les armes de Jacques Cœur (1), et il a cru devoir insister, non à tort assurément, sur ce que cet objet présentait d'intéressant pour l'histoire industrielle de notre pays. M. Vallet de Viriville soupçonne avec raison que, parmi les écrivains qui ont traité de la vie du célèbre financier, quelqu'un a pu mentionner l'existence de ses papeteries. Voici, en effet, ce qu'on lit dans une note de l'*Histoire du Berry* de M. Raynal (t. III, p. 89) : « J'ai sous les yeux des registres du chapitre de Bourges du quinzième siècle, composés d'un papier excellent qui porte dans la pâte l'écusson de Jacques Cœur. Il paraît donc probable qu'il avait une papeterie et qu'il perfectionna la fabrication du papier. »

Je ne sache pas d'ailleurs qu'il en ait été parlé autre part.

Si brève qu'elle soit, cette mention suffit cependant pour que l'existence d'une papeterie au nom de Jacques Cœur n'ait pas passé inaperçue jusqu'au jour où la communication de M. Vallet de Viriville est venue appeler l'attention sur ce point.

Au fait, il n'est pas impossible que Jacques Cœur, dont l'ambition était de rivaliser sur tous les points avec la supériorité commerciale et industrielle des Italiens, ait voulu leur faire concurrence pour la fabrication du papier. En effet, les Vénitiens, qui avaient rapporté de Grèce, à laquelle les Arabes l'avaient appris, le secret de cette fabrication, furent longtemps les pourvoyeurs de papier pour la partie occidentale de notre continent, surtout dans le midi, où le parchemin luttait avec moins d'avantage contre le papier que dans le nord. La France pourtant ne tarda pas à entrer en concurrence avec eux, et les papeteries d'Essonne et de Troyes, les plus anciennes connues en notre pays, remontent au moins au règne de Philippe de Valois. C'était donc une industrie déjà bien établie au temps de Jacques Cœur, mais dont les localités que nous venons d'indiquer semblaient s'être à peu près réservé le monopole. Il paraît fort diffi-

(1) Voyez *Bulletin de la Soc. des antiquaires*, 1859, p. 184.

cile de dire, au premier abord, quelle province ce dernier aurait choisie pour y établir sa fabrique : ses possessions s'étendaient en tant de lieux divers ! Cependant, comme rien ne plaide pour un endroit spécial, il semble naturel de chercher ce lieu d'origine industrielle dans la contrée qui vit naître Jacques Cœur, pour laquelle il professa toujours une vive prédilection, et où il méditait de finir ses jours, si les hommes le lui eussent permis, dans le magnifique hôtel qu'il s'y était fait construire. Je proposerais donc, sauf meilleur avis, de ne pas chercher cet établissement loin de Bourges.

Sous les murs mêmes de la ville a existé jusqu'à nos jours un moulin dit le *Moulin de messire Jacques*, du nom de son ancien possesseur, Jacques ou Jacquelin Trousseau, vicomte ou voyer de Bourges, frère de Pierre Trousseau, archevêque de Reims, et gendre de Jacques Cœur. Ne serait-ce pas là notre moulin à papier, transmis héréditairement aux Trousseau par le fondateur, et qui ne serait devenu moulin à farine que peut-être par suite du grand incendie de 1487, lequel, en réduisant en cendres les deux tiers de la ville de Bourges, ruina une grande partie de ses établissements industriels?

Ce qui m'appuie dans cette conjecture, c'est que, à un peu plus d'un kilomètre de distance, sur la même rivière, se trouve une autre usine du même genre et dans laquelle je me crois également autorisé à voir une ancienne fabrique de papier. Je veux parler du *moulin Bastard*, ainsi nommé de la vieille famille de ce nom, à laquelle il appartenait au quinzième siècle. On retrouve du papier de ce temps aux armes des Bastard (parti de demi-aigle impérial et de demi-fleur de lis), de même qu'aux armes des Cœur ; et pourtant, pas plus pour l'un que pour l'autre de ces papiers, on ne trouve à se renseigner sur l'existence et la situation de la fabrique (1). (Voyez figure H.)

Je soupçonne donc, par ce qui vient d'être dit, que, dans la dernière moitié du quinzième siècle, il y avait sur la rivière d'Auron ou d'Yèvre, aux portes de Bourges, deux papeteries, la papeterie Cœur ou Trousseau et la papeterie Bastard ; que toutes deux ont péri dans la catastrophe qui a amené la décadence de notre ville, et que c'est

(1) Un fait qui peut n'être pas indifférent à la matière que je traite me paraît digne d'être noté, c'est qu'on rencontre, au milieu du quinzième siècle, les Cœur, les Bastard et les Trousseau tous groupés dans le quartier d'Auron, avoisinant la porte de ville de ce nom, du côté de laquelle auraient été situées les deux papeteries en question.

alors, ou quelques années plus tard, que ces deux usines ont été transformées en moulins à farine (1).

Il est un fait, au surplus, sur lequel je crois devoir insister, parce qu'il tend à confirmer la ruine de notre papeterie locale à la suite de l'incendie de 1487 : les papiers au filigrane des de Bastard, qui me sont connus, sont antérieurs à cette date, et, comme on le verra par les détails qui suivent, ceux au filigrane des Cœur, autant du moins qu'il m'a été permis de le constater, ne dépasseraient guère cette année (2).

J'ai pu, en effet, réunir plusieurs types différents de ces filigranes, que je désignerai par les figures A, B, C, D, E, et dont j'offre ici les *fac-simile*. Or, voici dans quelles conditions ces différents types ont été rencontrés :

Le premier (voyez figure A) est pris dans le registre capitulaire

FIGURE H.

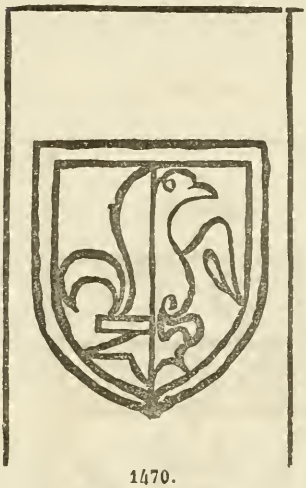

1470.

FIGURE A.

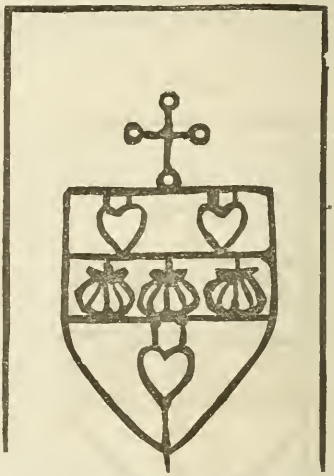

Filigrane employé en 1462, 1466, 1470 et années suivantes.

(1) Il ne faut pas négliger de rapporter à cette occasion qu'à la fin du dix-septième siècle une papeterie fonctionnait près de Mehun-sur-Yèvre, dans l'ancienne paroisse de Crécy, à quelques kilomètres de Bourges. Il n'y a guère qu'un demi-siècle qu'on en a fait un moulin à broyer la porcelaine. De plus, au commencement du dix-huitième siècle, un moulin à papier existait à La Ferté-l'Ilon, paroisse de Lazenay, sur la rivière d'Arnon, au lieu dit encore aujourd'hui *La papeterie*. Mais rien ne prouve que, pour être dans le département du Cher, ces établissements se rattachent à celui qui nous occupe. Ils sont probablement d'origine bien plus moderne.

(2) C'est notamment dans le registre capitulaire de Saint-Étienne de Bourges (1470·

de Saint-Étienne de Bourges, conservé aux archives départementales du Cher. Ce registre comprend les années 1470 à 1478.

Le second (voyez figure B) provient d'un compte exceptionnel de recettes des octrois et deniers communs et des tailles de la ville de Bourges, exercice 1474-75 (archives communales de Bourges). La feuille totale, petit in-folio, mesure 32 centimètres sur 45 centimètres, l'écartement des pontuseaux y est de 3 centimètres et demi environ, et l'écu a la même largeur. Sur d'autres feuilles cependant, l'écartement augmente d'un centimètre, et il existe près d'un demi-centimètre d'intervalle à droite et à gauche entre les pontuseaux et l'écu.

D'autres feuilles, de ce même registre, présentent en outre de nouveau le type A.

Les armes de Jacques Cœur au type précédemment indiqué montrent avec un changement remarquable dans le registre capitulaire de 1478-83; le troisième cœur en pointe y est remplacé par un croissant montant (voyez figure C). Cette brisure n'est prise, que je

FIGURE B.

1474.

FIGURE C.

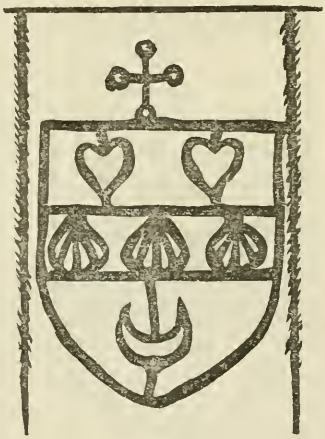

1478.

sache, au blason d'aucun membre ou allié de la famille Cœur, et

78), conservé aux archives départementales du Cher, que j'ai rencontré des spécimens du papier Bastard. Il n'est pas d'ailleurs à ma connaissance que ce papier ait jamais été signalé.

pourrait sembler plutôt un emblème emprunté aux souvenirs du Levant, avec lequel l'argentier de Charles VII entretenait le commerce étendu qu'on sait; si mieux on n'aime toutefois ne voir là que le fait d'un caprice du *formier*, usant de cette substitution de figure pour distinguer une cuvée d'une autre; ou mieux encore, une déformation provenant de la maladresse de l'ouvrier.

Les proportions du papier qui porte cette marque sont 31 centimètres et demi sur 43 centimètres; écartement des pontuseaux 4 centimètres, 1 demi-centimètre de chaque côté de l'écu. Je ferai remarquer dans cette figure la marque bien nette des ligatures ayant servi à fixer les pontuseaux sur les vergeures, caractère qui ne se retrouve pas dans les autres.

La figure D offre une autre modification des précédents : l'écu s'y présente avec l'addition d'une sorte de trèfle à la pointe (1). Je l'emprunte à un compte des recettes du treizième sur le vin dans la ville de Bourges, année 1487-88 (archives communales). Dimensions du papier : 20 centimètres et demi sur 41 centimètres; écartement des pontuseaux, dépassés d'un seul côté par l'écu, 3 centimètres.

Dans le type E, la pièce précédemment signalée devient un quatre

FIGURE D.

1487.

FIGURE E.

1485.

(1) Dans toutes les apparitions du type A, on remarque le commencement de cet appendice. — V.

feuille, ou plutôt une fleur crucifère avec les quatre pétales régulièrement disposés autour de l'anneau central. C'est une variante de la figure précédente. Cette déformation évidente ne se rencontre que sur quelques feuilles, c'est ce qui nous l'a fait choisir pour être reproduite de préférence à la figure régulière. Ici la croix surmontant l'écu n'a plus les petits fleurons qui ornaient ses extrémités. Ce *fac-simile* est pris dans le registre capitulaire de Saint-Étienne de 1485-88. C'est aussi le dernier registre de cette collection, et son papier est le plus récent de tous ceux que j'ai pu voir, portant dans sa pâte les armes de Jacques Cœur.

Je joins ici, à titre de simple renseignement, l'indication des divers filigranes qui ornent le papier des autres registres formant cette collection dans le cours du quinzième siècle.

Registre capitulaire de 1426-34. — Croissant surmonté d'un trèfle au haut d'une longue ligne. — Bœuf entier (1). — Clef avec l'anneau en cœur.

Ibid. 1436-45. — Roue de moulin à sept rayons disposés autour d'un moyeu central, ladite roue entourée de cinq palettes et supportée par une broche en forme de baïonnette (2).

Ibid. 1445-55. — La grappe de raisin (3).

Ibid. 1455-58. — L'ancre (4).

Ibid. 1458-64. — Tête de bœuf vue de face et surmontée d'une roue à cinq rayons supportée par un filet (5).

Ibid. 1464-70. — L'ancre comme précédemment (6).

Ibid. 1470-78. — Les armes des Cœur et des Bastard.

Ibid. 1478-83. — Les armes des Cœur.

Ibid. 1485-88. — Grand P gothique terminé par le bas en forme de croissant et surmonté d'une fleur crucifère (7). — Armes des Cœur.

Puis viennent, dans les suivants, la main ouverte surmontée d'un quatrefeuille (8), le B majuscule supportant une aiguière (9) et surmonté d'une croix, la licorne (10), etc., etc.

(1) Voyez *Gazette des Beaux-Arts* (citée), fig. 72.

(2) *Ibid.*, fig. 88.

(3) Voyez Sotheby, *Principia typographica*, t. III, p. 82 à 83, pl. Qb, fig. 23; p. 106 à 107, pl. T; et p. 118.

(4 et 6) *Gazette*, fig. 17 à 21.

(5) *Gazette*, fig. 27.

(7) *Gazette*, fig. 16.

(8) *Gazette*, n° 50.

(9) Voy. *Gazette*, n° 35.

(10) *Ibid.*, n°s 3 et 4.

Quant aux deux registres des archives communales de Bourges, que j'ai eu occasion de citer et auxquels j'ai emprunté deux variétés du type de notre filigrane, le premier (1474-75) se compose entièrement du papier des Cœur; le second (1487-88) n'a qu'un seul feuillet à la marque figure D; les autres filigranes sont l'A gothique majuscule et la roue de moulin à six rayons et autant de palettes, au-dessous un cercle surmonté de deux crochets, au centre duquel un C traversé d'une barre perpendiculaire (1).

Ainsi, et pour en revenir à ce que je disais plus haut, je considère comme significatif ce fait que le papier aux armes des Cœur ne se retrouve pas dans les registres formés postérieurement à l'année 1488, et c'est ce qui m'autorise, jusqu'à preuve contraire, à considérer l'année 1487 comme celle où ce papier dût à peu près cesser d'être fabriqué. La date affectée par M. Vallet de Viriville à l'acte par lui communiqué à la *Société des antiquaires de France*, en nous amenant jusqu'en 1492 (voyez la figure G, qui accompagne le présent

FIGURE G.

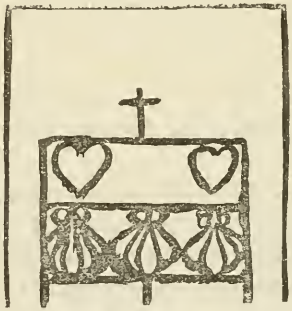

1492.

article), n'infirme pas ce que cette opinion nous semble avoir d'acceptable, soit qu'on adopte que la fabrique aurait encore duré quelques années après le désastre de 1487, soit qu'on ne veuille voir dans cette feuille de papier qu'un produit d'ancienne fabrication, conservé en blanc pendant trois ou quatre ans.

Si l'on peut déterminer approximativement la fin de cette fabrique, il n'en est pas de même de ses commencements; je n'ai jusqu'à présent rien découvert qui me renseignât sur les premiers temps de

(1) Voy. *Gazette*, n° 89.

son établissement. La plus ancienne date à laquelle nous rencontrions des échantillons de ses produits est de 1470. Sans doute il est possible, probable même que l'année où le papier fut employé ne soit pas celle qui l'a vu fabriquer. On peut admettre qu'il aura resté un temps plus ou moins long en magasin; mais, de quelque latitude qu'on use pour prolonger ce temps, il y aura toujours une lacune entre la date qu'on obtiendra et l'année où mourut Jacques Cœur (1456), surtout entre la date à obtenir et celle de son arrestation, alors qu'il aurait forcément cessé de diriger la fabrique, ce qui nous fait remonter encore à quatre ou cinq ans en arrière (1451).

Est-ce donc que le malheureux argentier, si jaloux pourtant d'arborer partout son blason de fraîche date, n'aurait pas songé à employer l'emblème parlant de son nom comme marque de sa fabrique, et aurait laissé ce soin à ses héritiers?

Puisque nous sommes ici en pleine hypothèse, on pourrait supposer que la création de cette papeterie aurait été une inspiration de Jean Cœur, l'un de ses fils, lequel fut archevêque de Bourges de 1444 à 1483, et aida en 1466 à la fondation de son université. L'établissement de la papeterie eût pu être motivé précisément par celui de l'université. Le lien de connexité qui exista au moyen âge entre les universités et les papeteries est un fait acquis à l'histoire; et peut-être le caractère sacré du fondateur de la papeterie de Bourges ne serait-il pas alors étranger à la présence de la croix au-dessus de l'écu du filigrane (1).

En admettant ce fait, il y aurait encore grande apparence que les descendants de Jacques Cœur, en fondant la fabrique de papier du Berri, n'auraient fait que réaliser une idée de leur illustre auteur, auquel le temps jaloux aurait ravi sans doute l'honneur de l'exécuter lui-même.

En somme, et jusqu'à ce que nos suppositions soient justifiées, ce qu'il est permis de croire, c'est qu'il a existé en France, à la fin du quinzième siècle, une papeterie fonctionnant sous la direction de Jacques Cœur, ou du moins d'un des siens, et que je propose d'établir à Bourges en attendant de plus amples renseignements à cet égard. Ce qu'on peut du moins affirmer, quant aux produits de cette fabrique, c'est l'excellence de son papier, dont les échantillons feraient honte aux produits de notre époque en ce genre. Ainsi se justifie l'opinion mise en avant par M. Raynal, et après lui par M. Vallet de Viriville.

H. Boyer.

(1) Nicolas Cœur, frère de Jacques, fut évêque de Luçon de 1444 à 1451. Il mourut

ADDITIONS AU PRÉCÉDENT MÉMOIRE.

Je joins à la communication de M. H. Boyer deux dernières variétés du filigrane aux armes de Jacques Cœur. L'une et l'autre sont imparfaites, ou mutilées dans l'original.

Celle des deux qui me paraît la plus ancienne est représentée sous la figure F. Le fragment original, nu de toute écriture et isolé, qui porte ce fili-

FIGURE F.

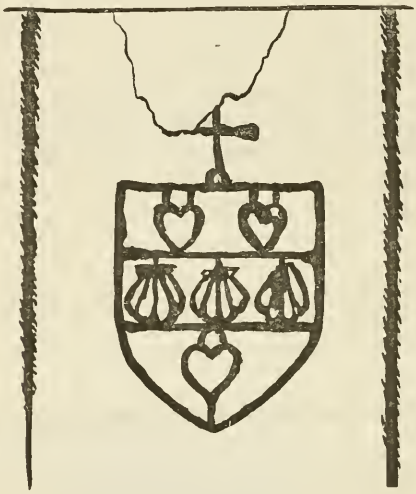

De 1462 à 1487.[1]

grane, appartient à M. Ambroise Didot. Ce bibliophile a bien voulu me le communiquer, avec son obligeance habituelle. La croix fleuronnée qui surmonte l'écu est incomplète, par suite d'une déchirure du papier. Cette variété offre une grande analogie avec les figures A et B, si ce n'est que

à cette dernière date et fut inhumé dans la chapelle des *Cœur*, que son frère avait fondée à la cathédrale de Bourges pour sa famille. Il existe au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue de Richelieu, à Paris, un manuscrit sur vélin qui provient de Nicolas Cœur (699, latin). A la première page ou frontispice on voit le blason, peint très-élégamment, de l'évêque de Luçon. La figure de l'écu avec la croix épiscopale fleuronnée passée derrière en pal, offre une analogie sensible avec le filigrane reproduit ci-dessus (fig. A). Ce filigrane, d'ailleurs, est celui qui se rapproche le plus par sa date (vers 1470) de celle du manuscrit. — V.

l'écartement des pontuseaux, plus grand dans A que dans B, est encore un peu plus large, dans F, que dans A. L'original F présente aussi, comme il arrive parfois, une particularité que M. Boyer signale, vers le même temps, dans la figure C. C'est la trace sensible des ligatures, ou fil métallique, qui servait à fixer les pontuseaux sur les vergeures. Je crois, par ces motifs, que l'on peut considérer les quatre variétés, A, B, C et F comme étant à peu près contemporaines les unes des autres.

Enfin, le dernier spécimen, figure G, étant superposé avec la figure E, ils semblent offrir entre eux deux calques l'un de l'autre, du moins pour la partie commune ou conservée par les deux spécimens. Nous donnons pour date au filigrane E, l'an 1485 environ. Celle de l'emploi du type G paraît remonter à 1492. L'original nous est fourni par une circulaire ou lettre administrative du quinzième siècle, appartenant à M. le baron de Girardot, de Bourges, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Nantes. Cette pièce est une ampliation d'une ordonnance ou mandement, adressé par le roi Charles VIII à l'élection de Bourges, pour aider l'administration royale à dresser une statistique générale des *feux* existant dans chacune des élections du royaume. La dite ampliation porte comme signature le nom de A. Belix, nom d'une famille connue pour avoir existé au quinzième siècle à Bourges, et qui paraît être celui du greffier de l'élection (1). Cette lettre est écrite sur le quart d'une feuille de papier. Or la ligne qui a coupé le feuillet sur l'un de ses côtés a divisé aussi le filigrane, ainsi qu'on le voit dans la figure G. L'original est celui qui a été communiqué à la Société des antiquaires le 16 novembre 1859, et qui a provoqué les instructives recherches de M. Hipp. Boyer.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LA PAPETERIE DES CŒUR.

Les lignes qui précèdent étaient imprimées lorsque j'ai reçu de M. Boyer une nouvelle communication. Notre honorable correspondant, cette fois, m'adressait l'indication d'un filigrane aux armes de Jacques Cœur qui remonterait au moins à 1462. Cette marque, dit-il, se trouve dans un cahier de vingt-huit feuillets contenant le *double des enquestes de noble et puissant seigneur messire Pierre d'Amboise, chevalier, seigneur de Chaulmont, contre les bourgeois, manans et habitans de Dun-le-Roy, touchant la fourest de Monne, fait le* 28 *décembre mil cccc lxij* (1462). Hauteur du cahier, 11 centim.; largeur, 7 centim. (Archives communales de Dun-le-Roi, série II, dossier 3e, travée 2, carton 1.)

(1) J'ai publié le texte de ce document dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome 21, 1860, page 455. Ce texte est accompagné d'une notice où je me suis surtout attaché à déterminer la *date* de l'original, qui ne porte point d'indication d'année.

Un dessin, malheureusement imparfait, accompagnait la note que nous venons de reproduire. D'après ce dessin, le filigrane de 1462 paraît absolument identique à la figure A.

Un rôle des taillables de la forêt de Maulne de 1472 porte la même marque avec une légère variété ou modification.

Ces renseignements sont dus à M. Moreau, secrétaire de la mairie de Dun-le-Roi.

La nouvelle découverte de M. Moreau, transmise par M. Boyer, fait avancer, comme on voit, d'un pas important le sujet que nous traitons. Excité par ce progrès, j'ai entrepris, de mon côté, quelques nouvelles recherches dans les *papiers de Jacques Cœur* que conservent, à Paris, plusieurs dépôts ou établissements littéraires. Bien que ces investigations n'aient pas été couronnées d'un plein succès, peut-être le lecteur en accueillera-t-il toutefois le compte rendu avec un bienveillant intérêt.

Jacques Cœur, né vers la fin du quatorzième siècle, fut anobli en 1440 et arrêté le 31 juillet 1451. Indignement persécuté sous de calomnieux prétextes, il mourut le 25 novembre 1456. Un état de ses biens fut dressé en 1454 dans le cours des procédures instruites contre lui. Le procureur général Dauvet dirigea ces procédures avec une âpreté violente et une partialité dignes de Laubardemont. Le registre KK 328, conservé à la direction des archives, est un gros volume écrit sur papier qui contient cette énumération des biens saisis et vendus au préjudice de l'illustre et innocent argentier.

Je supposais, par une induction tirée de ces faits, que ce registre ou procès-verbal aurait pu être composé lui-même de papier saisi avec les autres biens de Jacques Cœur. Cela étant, j'espérais que le filigrane du papier m'offrirait les armes du possesseur, dans un spécimen contemporain de ce grand financier. Sur ce point, mon attente a été trompée. Le registre KK 328 présente une série curieuse et importante de marques variées (1), mais aucun de ces filigranes n'est aux armes de Jacques Cœur.

Le hasard, qui a ses compensations, m'a, sur un autre point, plus heureusement servi. En consultant, dans une intention différente, la collection Dupuy n° 762, j'y ai rencontré, aux feuillets 153 et suivants, une pièce ou cahier manuscrit sur papier dont le filigrane est aux armes de Jacques Cœur. Ce cahier contient un acte qu'il me suffira de désigner sous ce titre abrégé : *Procès-verbal de maistre Guillaume de Paris... 27 septembre* 1466. Cette pièce porte avec elle le titre de *copie;* mais tout me porte à croire que cette copie est absolument contemporaine, à une année près,

(1) En voici le relevé très-sommaire : le *bœuf entier;* la *tête de bœuf* (voy. *Gazette*, n° 27); l'*ancre* (plusieurs variétés); le *raisin*, id.; la *roue de moulin* ou de *sainte Catherine*, id.; un *buste d'homme à bandelettes;* l'*écu de France* (*Gazette*, nos 5 à 10), et plusieurs autres.

de l'acte lui-même. La marque employée dans cette pièce paraît être identique à la figure A, tant pour les contours ou délinéaments du filigrane que pour l'écartement des pontuseaux. Seulement, l'écusson n'est point placé, comme dans la figure A, entre les deux pontuseaux, à une égale distance de l'un et de l'autre. Aux feuillets 154, 156, 158 et 160 du ms. Dupuy 762, cet écusson est *tangent* par un de ses côtés, à l'un des deux pontuseaux, et se trouve par conséquent aussi éloigné que possible de l'autre pontuseau.

Ce même volume de Dupuy contient, au feuillet 247, l'original d'une lettre adressée de *Bourges*, par les échevins de cette ville, au roi Charles VII, sous la date du 9 août 1459. Le filigrane de cette lettre consiste, non pas dans les armes de la famille Cœur, mais dans la *roue de moulin* ou de *sainte Catherine*.

J'ai voulu revoir enfin une lettre de Jacques Cœur dont je connaissais l'existence. Cette relique historique nous a été conservée par M. de Fontanieu, portefeuille 119, 120 (manuscrits de la bibliothèque impériale); elle fut écrite le 15 février 1448 (nouveau style). Jacques Cœur était alors chargé d'une mission auprès de l'État de Gênes. De Montpellier (où se trouvait un de ses comptoirs), il écrivit aux ministres du roi, pour leur faire part de ses dispositions. Le corps de la lettre (1), dicté par Jacques Cœur à un secrétaire, est suivi d'un *post-scriptum* ou apostille de la main même du célèbre financier. Cette addition, d'une écriture très-cursive, se termine ainsi : *Escript à haste (à la hâte), ce XVe de febvrier à Monpeslier.* — *Vostre très-humble serviteur de* ♡.

Malheureusement il ne s'y trouve pas de filigrane. Cette lettre est écrite sur un fragment, ou feuillet simple, *in-4°*. Ce quart est un des deux où ne portait point la marque ; on n'y voit que des vergeures et des pontuseaux. L'écartement de ces pontuseaux coïncide, calque sur calque, avec ceux de la figure A et de la pièce de 1466. La dimension en largeur du papier employé pour la lettre de 1448 est exactement celle du papier employé pour la pièce de 1466, qui est marqué aux armes de Jacques Cœur; les vergeures, la force du papier, la nature de la pâte, le mode de fabrication paraissent identiques des deux parts. Mais ce sont là des indices trop insuffisants pour que nous prétendions en conclure, sur le point à démontrer, aucune affirmation.

Ainsi donc, pour nous résumer, on peut constater l'existence des armes de Jacques Cœur, figure A, servant de filigrane au papier, en 1462, 1466, 1470 et années suivantes. Ce type ou ses variétés reparaissent successi-

(1) J'ai publié le texte de cette lettre dans le *Cabinet historique*, 1856, p. 193 et suiv., d'après une copie de Legrand. A cette époque, je ne connaissais pas l'original, qui m'a été signalé depuis par M. G. de Beaucourt.

vement depuis cette époque; on le retrouve encore sur du papier écrit en 1492.

L'université de Bourges ne fonctionna, si je suis bien informé (1), qu'en 1467. D'après ces nouveaux faits, l'existence de cette institution ne fit apparemment que développer l'activité de la papeterie des *Cœur*. Mais on voit déjà cette usine en exercice antérieurement. Par cette considération, la date de 1462 nous permet de franchir, en remontant le cours des temps, une limite importante. L'argument de l'université se trouvant éliminé, on ne s'explique plus pourquoi la *papeterie aux armes de Jacques Cœur* aurait été fondée par un autre que lui-même.

Le dernier mot, évidemment, n'est pas encore donné sur cette question. Puissent les essais de solution qui précèdent encourager de nouvelles perquisitions et provoquer de concluantes recherches!

A. Vallet de Viriville.

(1) *Histoire de l'instruction publique*. p. 193, et mieux sans doute 1467 : Raynal, *Hist. de Berry*, t. III, p. 353.

GUERRE DES HELVÈTES

PREMIERE CAMPAGNE DE CÉSAR

Le seul moyen d'arriver à reconnaître d'une manière sinon certaine, du moins plausible, le théâtre des grands faits de guerre racontés par César, c'est de se rendre scrupuleusement compte des moindres détails consignés par le grand capitaine dans ses Commentaires. Il faut donc, lorsque l'on veut étudier une de ses campagnes en particulier, commencer par lire et relire les chapitres qui la concernent avant d'en coucher la traduction sur le papier ; car telle est la nature du style de César, que souvent ce n'est qu'à une dixième lecture qu'on parvient à saisir sa pensée véritable. Ce n'est qu'après s'être bien pénétré de la substance de ce récit que l'on doit visiter le terrain sur lequel on présume que se sont passés les faits. Il est rare que l'aspect des lieux, si l'hypothèse que l'on a faite est fondée, n'apporte pas de nouveaux éclaircissements, mettant en lumière certains points de la narration demeurés inaperçus. J'en ai fait déjà tant de fois l'expérience, que je puis aujourd'hui affirmer avec une entière assurance que cette méthode de *commenter* les Commentaires de César est la seule bonne, la seule profitable.

Je vais, en conséquence, l'appliquer une fois de plus aux chapitres dans lesquels sont consignés les détails de la campagne qui fut si fatale à l'émigration des Helvètes, et j'espère déterminer quel est le point où se donna la sanglante bataille qui mit fin à leur expédition sur le territoire gaulois. Commençons donc par présenter le récit de César, en nous préoccupant beaucoup moins de l'élégance de la traduction que de la fidélité.

« La Gaule entière est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, et la troisième par ceux qui se donnent le nom de Celtes et qui, dans notre langue, sont ap-

pelés Gaulois. Tous ces peuples diffèrent entre eux par leur langage, leurs institutions et leurs lois. La Garonne sépare les Gaulois des Aquitains, la Marne et la Seine des Belges. De tous, les Belges sont les plus forts, parce qu'ils sont les plus éloignés de la civilisation et de l'humanité de la province, et parce que les trafiquants pénètrent moins dans leur pays et n'importent pas chez eux ce qui sert à efféminer les esprits ; de plus, ils sont très-voisins des Germains, qui habitent au delà du Rhin, et avec lesquels ils sont continuellement en guerre. Pour cette raison, les Helvètes l'emportent aussi en bravoure sur les autres Gaulois, parce qu'ils combattent presque chaque jour les Germains, soit qu'ils repoussent ceux-ci de leurs frontières, soit qu'ils portent eux-mêmes la guerre dans le pays. L'une des parties de ce pays, celle que l'on dit habitée par les Gaulois, commence au Rhône : elle est située entre la Garonne, l'Océan et le territoire des Belges ; elle atteint aussi le Rhin par les territoires des Séquanes et des Helvètes ; elle est tournée vers le septentrion. Les Belges commencent aux frontières extrêmes de la Gaule ; ils touchent à la partie inférieure du Rhin ; ils font face au septentrion et à l'orient. L'Aquitaine, à partir de la Garonne, s'étend jusqu'aux monts Pyrénées et à cette partie de l'Océan tourné vers l'Espagne ; elle regarde entre l'occident et le septentrion. » (Lib. I, cap. I.)

« Parmi les Helvètes, le plus noble et le plus riche de beaucoup fut Orgétorix. Celui-ci, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison, poussé par l'ambition de la royauté, ourdit une conjuration de la noblesse et persuada à la nation de sortir de ses confins avec toutes ses forces : il leur fit croire qu'il leur était très-facile, puisqu'ils surpassaient tous les autres en bravoure, de s'emparer de l'empire de la Gaule entière ; il le leur persuada d'autant plus aisément que de toutes parts les Helvètes sont resserrés entre des barrières naturelles ; d'un côté par le Rhin, fleuve très-large et très-profond qui sépare le territoire des Helvètes des Germains ; d'un autre côté par le Jura, montagne très-élevée qui s'étend entre les Séquanes et les Helvètes ; d'un troisième côté par le lac Léman et le Rhône, qui sépare notre province des Helvètes. Pour ces raisons, ils se trouvaient trop resserrés dans leur territoire, et il leur était trop peu aisé de porter la guerre chez leurs voisins. La dernière considération causait une grande douleur à des hommes passionnés pour les combats. Eu égard à leur multitude, eu égard à la gloire de leurs armes et de leur vaillance, ils se trouvaient confinés entre des limites trop étroites, bien que leur pays eût 240,000 pas d'étendue en longueur et 180,000 en largeur. » (Cap. II.)

« Émus par ces considérations et poussés par l'autorité d'Orgétorix, ils résolurent de disposer tout ce qui serait nécessaire à une émigration, à savoir d'acheter le plus grand nombre possible de bestiaux et de chariots, de faire les plus grandes semailles possibles pour qu'en route l'abondance du blé leur vînt en aide; de consolider la paix et les relations amicales avec les cités voisines. Ils jugèrent que deux ans leur suffiraient pour accomplir toutes ces choses, et ils fixèrent par une loi leur départ à la troisième année. Orgétorix est choisi pour présider à l'exécution de toutes les mesures adoptées; il se réserve personnellement le soin d'aller traiter avec les cités. Pendant ce voyage, il persuade à Casticus, fils de Catamantaled, qui avait pendant un grand nombre d'années exercé le pouvoir suprême chez les Séquanes et avait reçu du sénat et du peuple romain le titre d'ami, de s'emparer dans sa cité du pouvoir dont son père était revêtu antérieurement; de même il persuade à l'Éduen Dumnorix, frère de Divitiac, qui en ce moment tenait le pouvoir suprême dans sa cité et qui était chéri de la populace, de tenter la même fortune que Casticus, et il lui donne sa fille en mariage. Il leur prouve qu'il sera très-facile d'agir et de mener à bonne fin l'entreprise, parce que lui-même devait s'emparer du pouvoir dans sa cité; qu'il n'était douteux pour personne que de toutes les nations de la Gaule les Helvètes formassent la plus puissante; il leur donne l'assurance qu'à l'aide de toutes ses forces et de son armée il leur fera obtenir la royauté. Convaincus par ces discours, ils se donnent leur foi et se lient par serment, et ils espèrent qu'une fois leur triple royauté établie ils pourront s'emparer de la Gaule entière à l'aide de leurs trois peuples, qui sont les plus puissants et les plus vaillants.» (Cap. III.)

« Dès que ces desseins furent révélés aux Helvètes, ils obligèrent Orgétorix, suivant leurs coutumes, de comparaître enchaîné et de se disculper de l'accusation portée contre lui; condamné, le supplice qu'il devait subir était celui du feu. Le jour assigné pour la plaidoirie, Orgétorix fit venir de partout, pour assister au jugement, tout son clan (*familia*), au nombre de 10,000 hommes, et il convoqua de même tous ses clients et ses débiteurs, dont il avait un très-grand nombre. Grâce à eux, il échappa à la nécessité de défendre sa cause. Tandis que la cité, soulevée par cet événement, s'efforçait de faire respecter son droit par la force des armes et que les magistrats faisaient accourir une multitude d'hommes des campagnes, Orgétorix mourut. Il est permis de soupçonner, ainsi que le prétendent les Helvètes, qu'il se donna la mort de sa propre main.» (Cap. IV.)

« Après sa mort, les Helvètes n'en persévérèrent pas moins à prendre

toutes les mesures qui devaient faciliter leur émigration. Dès qu'ils s'y jugèrent préparés, ils incendièrent tous leurs oppides au nombre de 12, leurs bourgades au nombre de 400, et tous les autres bâtiments privés; ils brûlèrent tous les blés excédant la provision qu'ils devaient emporter avec eux, afin que tout espoir de retour dans leurs foyers une fois enlevé, ils fussent plus prêts à subir tous les dangers; ils ordonnent à chacun d'emporter de chez lui pour trois mois de farine. Ils persuadent aux Rauraques, aux Tulinges et aux Latobriges, leurs voisins, de s'unir à leurs projets, de brûler leurs oppides et leurs bourgades et de partir avec eux. Ils appellent à eux et s'associent les Boïens, qui avaient d'abord habité au delà du Rhin, puis étaient passés dans le pays Norique et avaient conquis Norica. » (Cap. v.)

« Il y avait en tout deux chemins par lesquels ils pouvaient sortir de chez eux : l'un à travers les Séquanes, étroit et difficile, tracé entre le mont Jura et le Rhône, et par lequel un seul chariot pouvait à peine passer ; une montagne très-élevée le dominait, de façon que très-peu de monde pouvait le fermer; l'autre, à travers notre province, était beaucoup plus facile et plus commode, parce que le Rhône coule entre les territoires des Helvètes et des Allobroges, qui venaient de déposer les armes, et qu'en certains endroits on peut traverser ce fleuve à gué. Genève est le dernier oppide des Allobroges, et elle touche au pays des Helvètes; un pont réunit cet oppide et la rive des Helvètes. Ils supposaient qu'ils persuaderaient les Allobroges, parce que ceux-ci ne paraissaient pas encore animés de bons sentiments envers le peuple romain, ou qu'ils les contraindraient par la force de leur livrer passage à travers leur pays. Toutes choses étant prêtes pour le départ, ils fixèrent le jour auquel ils se réuniraient tous sur le rivage du Rhône; ce jour était le 5 des kalendes d'avril, L. Pison et A. Gabinius étant consuls. » (Cap. vi.)

« Aussitôt que César apprit qu'ils faisaient leurs efforts pour cheminer à travers notre province, il se hâta de quitter Rome, marchant à grandes journées; il se rendit dans la Gaule ultérieure et arriva à Genève; il ordonne de lever dans toute la province le plus grand nombre de troupes possible (il y avait en tout une légion dans la Gaule ultérieure); il fait couper le pont qui tenait à Genève. Dès que les Helvètes sont assurés de son arrivée, ils lui envoient une ambassade composée des personnages les plus nobles de la cité, et à la tête de laquelle étaient Nameius et Veroductius, avec mission de lui dire qu'ils avaient le projet de traverser la province sans y causer aucun préjudice, parce qu'ils n'avaient aucune autre route à prendre, et de

le prier de leur accorder la permission de suivre cette voie. César, qui se rappelait la mort du consul L. Cassius et le désastre de son armée, que les Helvètes avaient fait passer sous le joug, n'était nullement d'avis de leur accorder ce qu'ils demandaient, et il ne pensait pas que des hommes animés d'un esprit hostile pussent, une fois la permission de traverser la province obtenue, s'abstenir de commettre des violences et des dégâts. Cependant, pour gagner du temps et pour permettre d'arriver aux levées qu'il avait ordonnées, il répondit aux envoyés qu'il prendrait le temps de la réflexion et que, s'ils persistaient dans leurs desseins, ils eussent à revenir le jour des ides d'avril. » (Cap. VII.)

« Pendant ce temps-là, avec la légion qu'il avait avec lui et avec les recrues qui étaient arrivées de la province, il fit construire, à partir du lac Léman, qui se déverse dans le Rhône, jusqu'au mont Jura, qui sépare le territoire des Séquanes de celui des Helvètes, un retranchement (*murum*) de 19.000 pas de longueur, de 16 pieds de hauteur, et muni d'un fossé. Ce travail achevé, il dispose des garnisons et fortifie des redoutes, afin de pouvoir plus facilement les empêcher de passer s'ils tentaient de le faire malgré lui. Lorsque arriva le jour convenu avec les envoyés, ceux-ci se présentèrent de nouveau devant lui; il leur déclara qu'il lui était interdit par la coutume et l'exemple du peuple romain de donner le passage à personne à travers la province, et il ajouta que s'ils tentaient de passer de vive force il les en empêcheraient. Les Helvètes, voyant leur espoir déçu, relièrent en trois des barques et construisirent un grand nombre de radeaux, d'autres cherchent les points où les eaux du Rhône étaient les plus basses pour les passer à gué, s'efforçant quelquefois pendant le jour, plus souvent pendant la nuit, de passer à travers l'obstacle établi devant eux. Repoussés par la force du retranchement et par les sorties et les traits des soldats romains, ils renoncèrent à cette entreprise. » (Cap. VIII.)

« Restait la route à travers les Séquanes, route par laquelle ils ne pouvaient, à cause de ses défilés, cheminer sans l'assentiment des Séquanes. Comme ils ne pouvaient parvenir à obtenir spontanément de ceux-ci la permission de passer, ils dépêchèrent des envoyés vers l'Éduen Dumnorix, afin d'obtenir, par son intercession, ce qu'ils désiraient des Séquanes. Dumnorix, par ses largesses et la grande faveur dont il jouissait parmi les Séquanes, pouvait beaucoup sur eux; il s'était montré l'ami des Helvètes parce qu'il avait pris pour femme, dans leur cité, la fille d'Orgétorix. Poussé d'ailleurs par le désir ardent d'arriver à la royauté, il était partisan de toutes les

innovations et voulait s'attacher le plus de cités possible par des services rendus. Il entreprit donc la négociation et décida les Séquanes à permettre aux Helvètes de traverser leur territoire, et les décida à se donner réciproquement des otages; il obtint des Séquanes qu'ils ne s'opposeraient pas au passage des Helvètes, des Helvètes qu'ils passeraient sans commettre ni dégâts ni violences.» (Cap. IX.)

« César apprend que le projet des Helvètes est de faire route par le pays des Séquanes et des Éduens vers celui des Santons, lesquels ne sont pas très-éloignés des Tolosates, dont la cité faisait partie de la province. Si ce projet s'accomplissait, il comprenait qu'il y aurait un grand danger pour la province à avoir pour voisins des hommes belliqueux, ennemis du peuple romain, établis dans des lieux ouverts et très-fertiles. Pour ces raisons, il confia au légat T. Labiénus la garde du retranchement qu'il avait fait construire; il se rend de sa personne, à grandes journées, en Italie; il y lève deux légions, il en ramène trois qui avaient leurs quartiers d'hiver autour d'Aquilée, et, à la tête de ces cinq légions, il se met en marche par la route la plus courte, qui conduisait à travers les Alpes dans la Gaule ultérieure. Là les Ceutrons, les Graiovèdes et les Caturiges, occupant les hauteurs, s'efforcent d'interdire le passage à l'armée. En les repoussant dans beaucoup de combats, il parvient, le septième jour, d'Ocelum, qui est le point extrême de la province citérieure, au pays des Voconces, qui appartiennent à la province ultérieure. De là il conduit l'armée dans le pays des Allobroges, et de chez les Allobroges chez les Ségusiaves. Ceux-ci sont les premiers que l'on rencontre au delà du Rhône, en dehors de la province. » (Cap. X.)

« Déjà les Helvètes avaient fait traverser les défilés et les campagnes des Séquanes à toutes leurs forces et étaient parvenus sur le territoire des Éduens, dont ils dévastaient les campagnes. Les Éduens, ne pouvant défendre contre eux leurs personnes et leurs biens, envoient des ambassadeurs à César pour implorer du secours. Ils lui représentent qu'ils ont toujours assez bien mérité du peuple romain pour qu'il ne soit pas possible que, pour ainsi dire sous les yeux de notre armée, leurs champs soient saccagés, leurs enfants emmenés en esclavage et leurs oppides pris et mis au pillage. En même temps, les Éduens Ambarres, amis et frères de sang des Éduens, avertissent César que leurs champs sont ravagés et qu'il ne leur est pas facile de défendre leurs oppides contre les attaques de l'ennemi; de même les Allobroges, qui avaient au delà du Rhône des bourgades et des propriétés, fuient vers César et lui remontrent qu'il ne leur reste plus que le sol de leurs champs. En recevant toutes ces nouvelles.

César résolut de ne pas attendre que les Helvètes fussent parvenus chez les Santons après avoir anéanti tous les biens de leurs alliés. » (Cap. XI.)

« L'Arar est un fleuve qui, à travers le pays des Éduens et des Séquanes, se jette dans le Rhône avec une incroyable lenteur, si bien qu'à l'œil il n'est pas possible de juger de quel côté il coule. Les Helvètes le traversaient sur des radeaux et sur de petits bateaux reliés entre eux. Dès que César apprit par ses espions que les Helvètes avaient déjà porté sur l'autre rive les trois quarts de leurs forces, le quatrième quart restant encore en deçà de l'Arar, il partit de son camp avec trois légions à la troisième veille, et arriva sur cette portion des Helvètes qui n'avait pas encore passé de l'autre côté du fleuve. Fondant sur eux à l'improviste et au milieu de tous les embarras, il en tailla en pièces une grande partie; les survivants prirent la fuite et se cachèrent dans les forêts voisines. Le Pagus se nommait le Tigurin; car toute la cité helvète est divisée en quatre pagi; ce pagus seul, étant sorti de son territoire, avait, comme se le rappellent nos pères, tué le consul L. Cassius et fait passer son armée sous le joug. Ainsi, soit par hasard, soit par la décision des dieux immortels, la portion de la cité helvète qui avait infligé au peuple romain une insigne calamité fut la première à être punie dans cette circonstance; César tira vengeance non-seulement des injures publiques, mais encore de celles qui lui étaient personnelles, puisque les Tigurins avaient tué dans la même bataille où périt Cassius, le légat L. Pison, aïeul de son beau-père L. Pison. » (Cap. XII.)

« Après ce combat, afin de pouvoir poursuivre les autres forces des Helvètes, César fait construire un pont sur l'Arar et jette ainsi son armée sur l'autre rive. Les Helvètes, épouvantés par son arrivée subite, et voyant qu'il avait accompli en un seul jour ce qu'ils avaient eu tant de peine à faire en vingt journées, afin de traverser le fleuve, lui envoyent des députés; à leur tête était Divicon, qui avait été le chef des Helvètes dans la guerre contre Cassius. Celui-ci parla ainsi à César : Si le peuple romain faisait la paix avec les Helvètes, les Helvètes étaient prêts à aller et à rester au point où César les établirait et voudrait qu'ils s'arrêtassent; si au contraire il continuait à les poursuivre, les armes à la main, il fallait qu'il se souvînt du désastre passé du peuple romain et de l'ancienne valeur des Helvètes; que parce qu'il avait attaqué à l'improviste un pagus isolé, tandis que ceux qui avaient déjà passé la rivière ne pouvaient venir à son secours, il n'y avait pas de raison pour qu'il attribuât surtout son succès à sa propre valeur ou qu'il les méprisât eux-mêmes; que

leurs pères et leurs ancêtres leur avaient appris à se servir plutôt de leur bravoure que de la ruse et des embûches; qu'il prît donc garde que le lieu où ils s'étaient arrêtés ne prît son nom et ne transmît la mémoire d'une calamité infligée au peuple romain et de l'extermination de son armée.» (Cap. XIII.)

« A cela César répondit qu'il éprouvait d'autant moins d'hésitation qu'il tenait en mémoire les faits que les envoyés helvètes venaient de lui rappeler, et que ce souvenir lui était d'autant plus pénible que ces malheurs avaient été moins mérités par le peuple romain, qui, s'il eût eu la conscience de quelque mal dont il eût été coupable, n'eût trouvé aucune difficulté pour se tenir en garde; qu'au contraire il avait été pris au dépourvu parce qu'il ne pensait pas avoir commis aucune mauvaise action qui pût lui donner de l'appréhension, et qu'il n'avait ni l'habitude ni la pensée de craindre sans raison; que quant à lui, s'il voulait oublier les anciennes insultes, pouvait-il chasser de sa mémoire les injures toutes nouvelles qu'ils venaient de lui adresser en voulant passer malgré lui et de vive force à travers la province, en maltraitant les Éduens, les Ambarres, les Allobroges? que s'ils se glorifiaient si insolemment de leur victoire, et d'avoir pu si longtemps conserver l'impunité de leurs méfaits, cela dépendait de la même cause; qu'en effet les dieux immortels avaient l'habitude d'accorder parfois des destins plus prospères et une impunité plus longue aux hommes dont ils voulaient punir les crimes, afin que ces hommes souffrissent plus cruellement du changement de fortune; que quoi qu'il en fût cependant, s'ils lui livraient des otages pour lui prouver qu'ils seraient fidèles à tenir leurs promesses, et s'ils donnaient satisfaction aux Éduens du mal qu'ils avaient fait à eux et à leurs alliés; que s'ils agissaient de même à l'égard des Allobroges, il leur accorderait la paix.

« Divicon répondit que les Helvètes avaient appris de leurs ancêtres à recevoir des otages et à n'en pas donner; que le peuple romain en pouvait rendre témoignage. Cette réponse faite, il s'éloigna.» (Cap. XIV.)

« Le lendemain, ils lèvent le camp pour le porter plus loin; César fait de même et détache en avant toute sa cavalerie au nombre de 4.000 hommes qu'il avait tirés de toute la province, de chez les Éduens et leurs alliés; il la charge de voir de quel côté l'ennemi dirigera sa route. Ces cavaliers serrant de trop près l'arrière-garde, engagent le combat avec la cavalerie des Helvètes en terrain défavorable, et quelques-uns des nôtres sont tués. Les Helvètes, exaltés par ce combat, dans lequel, avec 500 cavaliers, ils avaient repoussé

une si grande multitude de cavaliers (romains), commencèrent à s'arrêter plus hardiment et quelquefois même à harceler les nôtres avec leur arrière-garde. César recommandait à ses soldats de ne pas engager de combats et se contentait, par sa présence, d'empêcher l'ennemi de piller, de fourrager et de ravager le pays. Ils marchèrent ainsi pendant environ quinze jours, de telle sorte qu'entre l'arrière-garde ennemie et notre avant-garde il n'y eut jamais plus de 5 ou 6,000 pas. » (Cap. XV.)

« Pendant ce temps-là, César demandait chaque jour avec instances aux Éduens le blé qu'ils s'étaient publiquement engagés à lui fournir; car à cause des froids, la Gaule étant, ainsi qu'il a été dit plus haut, une contrée septentrionale, non-seulement les grains n'étaient pas encore mûrs dans les campagnes, mais encore celles-ci ne fournissaient pas des fourrages en quantité suffisante; quant au blé qu'il avait pris soin de faire arriver par des bateaux qui remontaient l'Arar, il ne pouvait plus lui être utile, puisque les Helvètes avaient détourné leur route des bords de la rivière, et qu'il ne voulait pas les perdre de vue. Les Éduens promettaient chaque jour pour le lendemain : les grains, disaient-ils, étaient amenés, en route, ils arrivaient. Dès que César comprit qu'on le traînait en longueur, et que le jour où il faudrait faire la distribution du blé aux soldats allait venir, il convoqua les principaux chefs éduens, qui étaient en grand nombre dans son camp, et avec eux Divitiac et Liscus : ce dernier était alors magistrat suprême (les Éduens donnent le titre de vergobred à ce magistrat, qui est élu pour un an et qui a le pouvoir de vie et de mort sur ses compatriotes); il leur reprocha vivement de ne lui être d'aucun secours, de ne pouvoir ni acheter des vivres, ni en prendre dans les campagnes, dans un moment si pressant, et avec l'ennemi si proche. Il se plaignit d'autant plus amèrement de la détresse dans laquelle ils le laissaient, que c'était en grande partie pour céder à leurs prières qu'il avait entrepris la guerre. » (Cap. XVI.)

« A la fin Liscus, ému par le discours de César, se décida à révéler ce qu'il avait tu jusqu'alors : il dit qu'il y avait certains personnages dont l'autorité sur le peuple était grande; qui, tout hommes privés qu'ils étaient, pouvaient plus que les magistrats eux-mêmes. Ceux-là, par des discours séditieux et coupables, détournaient la multitude de livrer les grains qu'ils devaient fournir. Ils soutenaient que, si l'on ne pouvait s'emparer de la souveraineté de la Gaule, il valait mieux subir la suprématie des Gaulois que celle des Romains, et qu'il ne fallait pas douter que si les Helvètes parvenaient à vaincre les Romains, les Éduens avec tout le reste de la Gaule res-

saisiraient leur liberté; que ces mêmes hommes faisaient connaître à l'ennemi tous nos projets, tout ce que qui se passait dans le camp; que lui, magistrat, ne pouvait les réprimer; que, bien plus, il savait à quel danger il venait de s'exposer en révélant à César ce qu'il venait de révéler, contraint et forcé, et que telle était la raison pour laquelle il avait, tant qu'il l'avait pu, gardé le silence.» (Cap. XVII.)

« César comprenait que les paroles de Liscus désignaient Dumnorix, frère de Divitiac; mais comme il ne voulait pas qu'un pareil sujet fût traité en présence de nombreux auditeurs, il congédie promptement le conseil et retient Liscus : en tête-à-tête, il lui demande l'explication de ce qu'il venait de dire dans le conseil. Liscus s'exprime plus librement et plus hardiment. César prend en secret et auprès d'autres personnages des informations sur les mêmes faits; il trouve que tout ce que Liscus lui a dit est vrai. On lui répète qu'il s'agit bien de Dumnorix, qu'il est d'une audace sans égale, qu'il a acquis une grande influence sur la populace par ses libéralités, et qu'il est avide d'innovations; qu'il a pendant bien des années affermé à vil prix la perception des péages et tous les autres impôts des Éduens, parce que personne n'osait enchérir sur lui; qu'il a par cette manœuvre grossi sa fortune particulière, et acquis les moyens de faire de grandes largesses; qu'il est toujours entouré d'une nombreuse cavalerie à sa solde; que non-seulement il est tout-puissant dans son pays, mais encore parmi les cités voisines; que pour accroître son pouvoir, il a marié sa mère chez les Bituriges à un homme de la plus grande noblesse, et tout-puissant; qu'il a épousé lui-même une femme choisie chez les Helvètes; qu'il a marié sa sœur de mère et ses parents dans d'autres cités; qu'il est, par suite de ces liens de parenté, favorable et dévoué aux Helvètes; que pour son propre compte il haït César et les Romains, parce que leur arrivée a diminué son pouvoir, et rendu à son frère Divitiac toute son influence et toutes ses dignités. S'il arrive malheur aux Romains, il a le plus grand espoir de parvenir à la royauté par le moyen des Helvètes : sous l'autorité du peuple romain, il lui faut renoncer à l'espoir, non-seulement d'usurper la royauté, mais même de conserver l'influence qu'il possède. César apprenait encore, en poursuivant son enquête, que dans le funeste combat de cavalerie qui avait eu lieu quelques jours auparavant, l'exemple de la fuite avait été donné par Dumnorix et par ses cavaliers (car Dumnorix était à la tête de la cavalerie auxiliaire que les Éduens avaient envoyée à César), et leur fuite avait jeté l'épouvante dans le reste de la cavalerie. » (Cap. XVIII.)

« Toutes ces choses une fois connues, comme à ces soupçons s'ajou-

taient des faits d'une certitude absolue, à savoir qu'il avait obtenu pour les Helvètes le passage par les terres des Séquanes; qu'il avait pris soin d'amener ces deux peuples à se livrer réciproquement des otages; qu'il avait fait tout cela, non-seulement contre son ordre et contre celui de la cité, mais encore à l'insu de ses compatriotes, et enfin qu'il était accusé par la magistrature éduenne, César pensait qu'il avait des raisons suffisantes ou pour sévir en personne contre le coupable, ou pour ordonner à la cité de le punir elle-même. Une seule considération l'arrêtait, c'était qu'il connaissait le dévouement absolu de son frère Divitiac au peuple romain, sa profonde amitié pour lui-même, son exquise bonne foi, sa justice et sa pureté; ainsi il craignait d'affliger le cœur de Divitiac par le chatiment de son frère. Aussi, avant de rien décider, il fit appeler Divitiac, et renvoyant ses interprètes ordinaires, il eut avec lui un entretien par l'intermédiaire de C. Valérius Procilius, l'un des principaux chefs de la province gauloise, son ami, pour lequel il n'avait rien de caché : il lui rappelle à la fois ce qui a été dit de Dumnorix dans le conseil des Gaulois, et en sa présence, et il lui fait connaître tout ce qu'il a appris de lui dans ses entretiens secrets : il l'exhorte et le supplie de ne pas s'offenser si, la cause ainsi entendue, il décide lui-même du sort du coupable, ou s'il ordonne à la cité d'en décider. » (Cap. XXIX.)

« Divitiac, fondant en larmes, serrant César entre ses bras, commence à le conjurer de ne point infliger un trop grave châtiment à son frère. Il sait que tout cela est vrai, et personne plus que lui-même n'est cruellement affligé de ce que, tandis que lui-même il avait une grande influence dans son pays et le reste de la Gaule, et que ce frère n'en avait aucune à cause de sa jeunesse, il l'avait grandi, et lui avait ainsi fourni des richesses et des moyens d'action dont il usait non-seulement pour diminuer sa propre autorité, mais encore pour amener presque sa perte; que néanmoins il était à la fois mû par l'amour fraternel et par l'opinion publique. Que si en effet, César infligeait à Dumnorix un châtiment trop sévère, pendant que lui tenait une pareille place dans son amitié, il n'y aurait personne qui voulût croire que cela arrivait sans son assentiment; qu'il en résulterait infailliblement que tous les cœurs gaulois se détacheraient de lui. Comme il insistait en pleurant, César lui prit la main, le consola, et le pria de n'en pas dire davantage; il lui prouva qu'il avait tant d'influence sur lui, qu'il sacrifiait à son désir et à ses prières le ressentiment de la république et sa propre douleur. Il fit appeler Dumnorix, lui montra son frère, lui détailla tous ses griefs; il lui déclara tout ce qu'il pensait, toutes les plaintes que la cité formulait

contre lui; il l'avertit d'avoir à se garer de tout soupçon à l'avenir; il lui dit enfin qu'il lui pardonnait pour l'amour de son frère Divitiac. Il fit ensuite surveiller Dumnorix, afin de savoir tout ce qu'il ferait, et avec qui il aurait des entretiens. » (Cap. XX.)

« Le même jour, ayant appris par ses espions que l'ennemi était campé au pied d'une montagne, et à huit mille pas de son propre camp, il envoya reconnaître la nature de cette montagne, et pour savoir si on pouvait en occuper le sommet, en la tournant. Le rapport lui apprit que la montée était facile. Pendant la troisième veille, il envoie T. Labiénus, légat propréteur, avec deux légions guidées par les mêmes hommes qui avaient été reconnaître la route, avec ordre d'occuper le plateau de la montagne. Il lui fait connaître son projet. De son côté, pendant la quatrième veille, il marcha sur l'ennemi par le chemin même que celui-ci avait suivi, et il fait former l'avant-garde par toute sa cavalerie. P. Considius, qui passait pour très-habile dans l'art de la guerre, et qui avait servi dans l'armée de L. Sylla, et ensuite dans celle de M. Crassus, est détaché en avant avec des éclaireurs. » (Cap. XXI.)

« Au point du jour, lorsque le plateau supérieur était occupé par T. Labiénus, et que César lui-même n'était plus éloigné du camp ennemi que de quinze cent pas, et sans que sa venue, pas plus que celle de Labiénus, n'eût été signalée, ainsi que César l'apprit plus tard des prisonniers, Considius accourt à lui bride abattue; il lui dit que l'ennemi tient la montagne qu'il voulait faire occuper par Labiénus; qu'il l'a reconnu aux armes gauloises et aux étendards. César se hâte de porter ses troupes sur une colline voisine et de les former en bataille. Labiénus, qui avait reçu de César l'ordre de ne pas engager le combat avant de l'avoir vu arriver avec sa colonne auprès du camp ennemi, afin que l'attaque se fît de tous les côtés à la fois, s'était bien emparé du plateau, mais il attendait la venue des nôtres, et ne bougeait pas. Enfin le jour était déjà fort avancé, lorsque César sut à la fois par ses espions que la montagne était bien au pouvoir des siens, que les Helvètes avaient levé leur camp, et que Considius, pris d'une folle terreur, lui avait donné pour vu par lui ce qu'il n'avait nullement vu. Ce jour-là, César suivit l'ennemi à la distance accoutumée, et il plaça son camp à trois mille pas du leur. » (Cap. XXII.)

« Le lendemain, comme il ne restait plus que deux jours avant la distribution de blé qu'il fallait faire à l'armée, et comme Bibracte, le plus grand et le plus riche de beaucoup des oppides des Éduens, n'était pas à plus de dix-huit mille pas, César pensa qu'avant tout il fallait pourvoir aux vivres : il abandonna la poursuite des Helvètes et se mit en marche sur Bibracte. Ce changement est annoncé à l'ennemi

par des déserteurs de L. Émilius, décurion de la cavalerie gauloise. Les Helvètes, soit qu'ils supposassent que les Romains, pris d'une terreur panique, s'éloignaient d'eux, et cela avec d'autant plus d'apparence de raison que la veille ils n'avaient pas engagé le combat, quoique maîtres de positions dominantes, soit qu'ils eussent l'espérance de leur couper les vivres, ils changèrent leurs projets; et prenant en sens inverse la route qu'ils avaient suivie, ils commencèrent aussitôt à poursuivre et à harceler notre arrière-garde.» (Cap. XXIII.)

« Après que César s'en fut aperçu, César porta ses troupes sur une colline voisine, et envoya sa cavalerie pour soutenir le choc de l'ennemi. Lui-même, pendant ce temps-là, établit au milieu de la colline une triple ligne formée des quatre légions de vétérans, afin de poster au-dessus de lui, sur le sommet de la colline, les deux légions qu'il avait récemment levées dans la Gaule citérieure et tous les auxiliaires. Il fit couvrir de monde tout le plateau, et donna l'ordre de réunir tous les bagages en un seul point, en chargeant de leur protection ceux qui formaient la ligne supérieure. Les Helvètes, suivant les Romains, avec tous leurs chariots, rassemblèrent tous leurs bagages en un même lieu; ayant repoussé notre cavalerie par une ligne de bataille très-épaisse, et ayant formé la phalange, ils s'avancèrent au-dessous de notre première ligne. » (Cap. XXIV.)

« César, après avoir fait emmener hors de vue son propre cheval d'abord, et ensuite les chevaux de tout le monde, afin de ne laisser à personne l'espoir de la fuite en rendant le péril égal pour tous, engagea le combat. Ses soldats, lançant leurs javelots d'une position dominante, rompirent facilement la phalange des ennemis. Dès qu'elle fut ébranlée, ils fondirent sur eux, l'épée à la main. Une circonstance rendait le combat fort difficile pour les Gaulois, c'est que plusieurs de leurs boucliers se trouvant percés et reliés d'un seul coup de javelot, dont le fer s'était recourbé, ils ne pouvaient ni l'arracher, ni combattre commodément avec le bras gauche retenu, de telle sorte que beaucoup d'entre eux, après avoir longtemps secoué le bras, préférèrent lâcher leur bouclier et se battre le corps à découvert. Enfin, criblés de blessures, ils commencèrent à lâcher pied; et, comme une montagne se trouvait à environ mille pas d'eux, ils s'y retirèrent. La montagne était occupée, et les nôtres les y poursuivait; les Boïens et les Tulinges qui, au nombre de 15,000 environ, fermaient la marche de l'armée ennemie et protégeaient ses derrières, attaquèrent les nôtres de flanc, en suivant leur marche, et les prirent en queue. Aussitôt qu'ils s'aperçurent de ce mouvement, les Helvètes, qui

s'étaient retirés sur la montagne, recommencèrent à tenir ferme et engagèrent de nouveau le combat. Les Romains alors, tournant leurs étendards, firent face des deux côtés : la première et la seconde ligne pour résister à ceux qui avaient été vaincus et chassés, la troisième pour recevoir les nouveaux venus. » (Cap. XXV.)

« On combattit ainsi longtemps et avec rage, sans avantage apparent; comme l'ennemi ne pouvait résister plus longtemps au choc des nôtres, les uns se réfugièrent sur la montagne, ainsi qu'ils avaient commencé de le faire, les autres se retirèrent vers leurs bagages et leurs chariots. Pendant toute cette bataille, dans laquelle on combattit depuis la septième heure jusqu'au soir, personne ne put voir le dos d'un ennemi. On combattit aussi jusqu'à une heure avancée de la nuit autour des bagages, parce que les Helvètes avaient formé un retranchement de leurs chariots, et, montés sur eux, ils lançaient d'en haut leurs traits sur ceux des nôtres qui les attaquaient. Quelques-uns même, se glissant entre les chariots et les roues, lançaient par-dessous des mataras et des javelots, et blessaient les nôtres. Après un long combat, les nôtres s'emparèrent des bagages et des chariots.. Là fut prise la fille d'Orgétorix, avec un de ses fils. Environ 130,000 hommes survécurent à cette bataille, et pendant toute cette nuit ils coururent sans s'arrêter : en marchant sans interruption, même pendant la nuit, ils parvinrent le quatrième jour dans le pays des Lingons, parce que les nôtres, obligés de s'arrêter trois jours pour soigner les blessés et enterrer les morts, n'avaient pu les poursuivre. César envoya des émissaires et des lettres aux Lingons, afin de leur défendre de leur venir en aide soit en leur donnant des vivres, soit de toute autre manière; il les avertissait que, s'ils leur accordaient aucun secours, il les traiterait comme les Helvètes. Lui-même, après un intervalle de trois jours, se mit à leur poursuite avec toute son armée. » (Cap. XXVI.)

Les Helvètes, manquant de tout, se virent contraints de lui envoyer des ambassadeurs pour traiter de leur soumission. Ceux-ci, le rencontrant pendant qu'il continuait sa route, se jetèrent à ses pieds, et le supplièrent en pleurant de leur accorder la paix; César leur ordonna d'attendre son arrivée au point même où ils étaient arrêtés alors; ils obéirent. Lorsque César y fut parvenu, il leur demanda de lui livrer des otages, leurs armes, et les esclaves qui avaient cherché un refuge dans leurs rangs. Pendant qu'on réunit et qu'on livre tout ce que le vainqueur exige, la nuit vient, et environ 6,000 hommes du pagus qui s'appelle Verbigenus, soit terrifiés par la crainte d'être livrés aux supplices lorsqu'ils auraient rendu leurs armes, soit en-

traînés par l'espoir du salut, parce qu'ils supposaient qu'au milieu d'une telle multitude qui se rendait leur fuite pourrait être cachée ou rester entièrement ignorée, sortirent du camp des Helvètes au commencement de la nuit, et se dirigèrent vers le Rhin et le pays des Germains. (Cap. XXVII.)

Dès que César en fut informé, il ordonna aux peuples des contrées qu'ils avaient traversées de se mettre à leur poursuite et de les ramener, s'ils voulaient n'avoir rien à craindre pour leur propre compte. Lorsqu'on les eut ramenés, il les traita en ennemis. Otages, armes et transfuges livrés, il reçut tous les autres à merci. Il ordonna aux Helvètes, aux Tulinges, aux Latobriges de regagner leur pays, qu'ils avaient abandonné. Et comme toutes leurs récoltes étaient perdues, il n'y avait rien chez eux qui leur permît d'éviter la famine. Il prescrivit aux Allobroges de leur fournir du blé; quant à eux, il leur ordonna de relever les oppides et les bourgades qu'ils avaient incendiés. La raison principale qui le fit agir ainsi, c'est qu'il ne voulait pas que les lieux abandonnés par les Helvètes restassent déserts, de peur que les Germains qui habitent de l'autre côté du Rhin, attirés par la bonté du territoire, ne passassent de leur pays dans celui des Helvètes, et ne devinssent ainsi voisins de la province gauloise et des Allobroges. Il accorda aux Éduens, à leur prière, la permission d'établir sur leur territoire les Boïens, parce qu'ils étaient renommés pour leur brillante valeur. Ceux-ci leur concédèrent d'abord des terres, et les admirent plus tard à jouir comme eux-mêmes de tous leurs droits et de toutes leurs franchises. (Cap. XXVIII.)

On trouva dans le camp des Helvètes des registres écrits en lettres grecques qui furent apportés à César : sur ces registres étaient inscrits nominativement tous ceux qui avaient émigré et tous ceux qui pouvaient porter les armes. D'autres listes séparées contenaient les noms des enfants, des vieillards et des femmes. Le total de toutes ces listes fournissait 263,000 têtes d'Helvètes, 36,000 de Tulinges, 14,000 de Latobriges, 23,000 de Rauraques, 32,000 de Boïens. Le nombre de ceux capables de porter les armes était de 92,000. En tout ils étaient 368,000. César ordonna de faire le compte de ceux qui rentrèrent dans leur pays, et il se trouva de 110,000. (Cap. XXIX.)

La guerre des Helvètes terminée, des députés de presque toute la Gaule, les chefs des cités vinrent féliciter César. (Cap. XXX.)

Maintenant que nous avons minutieusement et scrupuleusement reproduit, en le traduisant, le récit du vainqueur, examinons-en de plus près les passages importants, c'est-à-dire ceux qui sont propres à nous faire reconnaître le théâtre de cette mémorable campagne.

Le chapitre II du Ier livre des Commentaires mentionne Orgétorix, le plus noble et le plus riche des Helvètes : *Apud Helvetios longè nobilissimus et ditissimus.* Ce personnage, d'un caractère ambitieux et remuant, avait depuis longtemps rêvé la royauté, et pour arriver à son but tous les moyens lui semblaient bons. Ce ne fut pourtant que sous le consulat de M. Messala et de M. Pison, c'est-à-dire en l'an 60 avant J. C., qu'il songea à donner suite à ses projets d'usurpation, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

Notons d'abord que le nom d'Orgétorix est un nom altéré, suivant l'habitude adoptée par les Romains pour faire passer dans leur langue harmonieuse les noms barbares. On sait qu'à leurs yeux tout ce qui n'était pas Romain était barbare. Voilà pourquoi presque tous les noms propres que César et les autres écrivains nous ont transmis représentent fort imparfaitement la forme propre. Le plus souvent, il semble qu'on ait cherché dans l'idiome latin les sons voisins, ou du moins les analogues de ceux qu'il s'agissait d'exprimer dans la langue usuelle, en ayant soin de choisir des syllabes significatives dont le sens fixerait plus aisément dans le mémoire de la multitude le nom barbare en question. C'est ainsi qu'on paraît avoir composé le nom d'Orgétorix, dans lequel entre la terminaison *Rix*, qui rappelait naturellement le mot *Rex*, et un premier mot *orgeto*, d'une prononciation plus facile pour les Romains que le mot *orciti*. Car c'est sous la forme ORCITIRIX que se présente le nom du chef helvète, sur les monuments numismatiques qui nous sont restés de lui. Comment et pourquoi cette transformation s'est-elle opérée ? J'avoue que je l'ignore. Quant à l'attribution de ces rares monnaies, elle ne présente aucune espèce d'incertitude, et il n'est pas douteux que les deniers d'argent offrant d'un côté la tête de Diane et l'ethnique EDVIS, et de l'autre un ours parfaitement dessiné et le nom ORCITIRIX, ne soient un témoignage irrécusable de l'étroite alliance qui s'établit entre l'ambitieux Helvète et les Éduens. La singularité de ce type de l'ours n'échappera à personne, et chacun y verra naturellement l'origine de l'emblème et des armoiries de Berne. Revenons à la conspiration d'Orcitirix, auquel nous rendrons désormais son véritable nom,

transmis par des textes que la maladresse des copistes n'a pas pu défigurer.

Cet homme persuada facilement à ses compatriotes de chercher un pays meilleur que celui qu'ils habitaient, et les entraîna à un projet d'émigration générale, en faisant miroiter à leurs yeux la conquête de la Gaule entière, et l'espoir d'une suprématie que leur bravoure sans égale devait rendre facile. Parler de guerre, de conquête et de prééminence à ces Helvètes, habitués dès l'enfance aux périls et à la gloire des combats, c'était faire vibrer la corde sensible. Aussi les propositions d'Orcitirix furent-elles accueillies avec un enthousiasme universel.

Dès que le projet d'émigration générale du peuple helvète eut été arrêté, on s'occupa d'en préparer l'exécution. Toutes les mesures à prendre furent décrétées, et Orcitorix dut s'entendre avec les cités voisines des Séquanes et des Éduens, afin d'obtenir leur assentiment et leur concours. On se donna deux années entières pour préparer le départ général, qui fut fixé au printemps de la troisième année, c'est-à-dire au printemps de l'année 58 avant J. C.

Ce fut pendant cet intervalle qu'Orcitirix s'aboucha avec Casticus, illustre Séquane, fils de Catamantaled, qui avait été revêtu dans sa cité de la dignité royale, et avec le chef suprême des Éduens pour cette année, Dumnorix, frère de l'illustre Divitiac, l'ami des Romains, de César et de Cicéron.

Les médailles antiques ne nous ont pas encore offert le nom de Casticus; nous devons donc conserver à ce nom la physionomie que César lui a donnée. Quant à Dumnorix, c'est encore un nom altéré auquel nous devons restituer sa véritable forme. Les monnaies authentiques de ce personnage portent invariablement DVBNORIX ou DVBNOREIX; nous le nommerons donc désormais Dubnorix (1).

Les historiens ne nous ont pas transmis le nom du père de Divitiac et de Dubnorix, mais je crois le rencontrer sur les médailles; car, sur certaines monnaies de ce chef, nous lisons d'un côté DVBNOREIX, et de l'autre DVBNCOV. Dubnorix était donc probablement fils de Dubnocos, dont le nom rappelle par sa forme celui de

(1) Je n'ose admettre les traductions proposées par le savant auteur de l'*Histoire des Gaulois*, pour les noms d'Orgétorix et de Vercingétorix. Orgétorix, suivant lui, signifierait chef des cent vallées, de OR, hauteur, colline, vallée, et CED, cent, d'où *cinn-cedo-righ*, chef de cent têtes, *Ver-cinn-cedo-righ*, grand capitaine, généralissime. Je pense que Vercingétorix, par exemple, avait reçu ce nom avant de commander l'armée gauloise.

AVSCROCOS, porté par un autre chef gaulois inconnu dans l'histoire, mais mentionné sur les monnaies.

Voilà donc entre Orcitirix, Casticus et Dubnorix, trois ambitieux bien faits pour s'entendre, une sorte de triumvirat organisé. A eux trois, en se soutenant, doit infailliblement écheoir la suprématie dans la Gaule entière, et tous trois se mettent à travailler à l'œuvre commune. Afin de resserrer les liens qui les unissent, Orcitirix fait épouser sa fille à Dubnorix.

Comment ces machinations furent-elles connues des Helvètes? César ne nous l'apprend pas. Ce qu'il dit seulement (Chap. IV), c'est que les compatriotes d'Orcitirix, avertis de ces menées usurpatrices, se saisirent de lui et le jetèrent en prison. Un jour fut fixé pour entendre sa défense, et il devait comparaître chargé de fers; s'il était reconnu coupable, le supplice du feu lui était réservé, suivant la coutume du pays. Au jour dit, les parents et serviteurs d'Orcitirix, au nombre de dix mille, tous ses clients, tous ceux qui lui devaient de l'argent, envahirent en foule le lieu du jugement et le coupable fut enlevé. Les magistrats helvètes, indignés de cet attentat, appelèrent la nation aux armes pour faire respecter leur juridiction. La guerre civile allait éclater; Orcitirix mourut, et les Helvètes eux-mêmes dirent plus tard à César qu'ils soupçonnaient le coupable de s'être soustrait par le suicide au sort qui l'attendait.

La fin subite de l'homme qui avait été le provocateur de l'émigration helvétique n'entrava en aucune façon les projets arrêtés par la nation. Lorsque tout fut prêt, lorsque les chariots furent chargés de vivres, les Helvètes incendièrent leurs oppides et leurs bourgades, et pour s'enlever tout espoir de retour, ils détruisirent les vivres qu'ils ne pouvaient emporter avec eux. Chacun s'était muni de provisions pour trois mois, pour lui et les siens. Les Rauraques, les Tulinges, les Latobriges et les Boïens, conviés par les Helvètes à fuir comme eux et à chercher une patrie plus belle et plus fertile, imitèrent l'exemple de leurs voisins, après avoir écouté leurs conseils.

Voyons maintenant quels étaient les moyens qu'avait l'émigration de franchir les frontières de l'Helvétie et de se répandre dans la Gaule propre. César nous dit formellement qu'il n'y avait en tout, pour les Helvètes, que deux routes qu'il leur fût possible de prendre. La première, passant par le pays des Séquanes, « *Angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum, quo vix singuli carri ducerentur; mons autem altissimus impendebat, est facile perpauci prohibere possent.* »

Cette description, quelque courte qu'elle soit, suffit pour indiquer

de la façon la plus précise le défilé du Pas-l'Écluse (autrefois le Pas de la Cluse), défilé infranchissable en bien des points, pour peu qu'une poignée d'hommes, maîtresse des hauteurs qui le dominent, veuille interdire le passage à une armée. J'ai plus d'une fois parcouru ce défilé, et je ne puis qu'applaudir à la justesse des expressions employées par César pour peindre les difficultés d'une route pareille, en songeant surtout à ce qu'elle devait être au moment où se déroulaient les événements qui nous occupent.

Le seconde route était beaucoup plus facile et plus commode; il suffisait de franchir le Rhône aux rares points où il est guéable, pour se trouver immédiatement sur le territoire des Allobroges et entamer la Province Romaine, la Province par excellence.

Il résulte forcément de ce passage qu'il n'y avait pas alors de route tracée par l'un des cols du Jura, et que les montagnes de la Faucille étaient encore regardées comme impraticables pour une émigration des Helvètes. Cette conséquence nous servira plus d'une fois dans le cours de nos études sur les campagnes de César contre les Gaulois. « *Extremum oppidum Allobrogum est*, dit César, *proximumque Helvetiorum finibus, Geneva.* » Genève était donc le dernier des oppides des Allobroges, et cet oppide était tout proche des frontières helvètes. Au même chapitre, César nous a dit : « *Helvetiorum inter fines et Allobrogum, Rhodanus fluit.* (Cap. VI.) » Et maintenant, en parlant de Genève, il ajoute : *Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet.* Je ne perdrai pas mon temps à relever le ridicule contre-sens fait par ceux qui ont traduit ici le mot *pertinet* par *appartient.* Ce contre-sens est indigne d'un écolier de sixième. L'expression de César signifie tout simplement qu'un pont reliait l'oppide de Genève à la rive helvétique. On serait mal avisé, je crois, de chercher l'emplacement de ce pont antique sur la ligne que suit actuellement le pont tout moderne appuyé sur l'îlot de J. J. Rousseau; et je ne doute pas, pour ma part, que le pont actuel qui relie l'île placée au milieu du Rhône, à la sortie du lac, ne représente à merveille celui qui existait avant la venue de César. Ce pont aboutit, sur la rive droite du fleuve, au quai actuel des Bergues, et ce quai, c'est la rive helvétique désignée par César.

Où était l'oppide proprement dit nommé Geneva? Était-il sur la hauteur que couronnent les plus riches habitations de la ville vieille de Genève, qu'on appelle *le Haut*, et qui domine, du côté de la belle allée nommée la Treille, le Jardin botanique et la plaine de Plainpalais? était-il dans l'île dont j'ai parlé tout à l'heure et à laquelle aboutissaient les deux branches du pont antique? Je ne sais. Ce qui

est certain, c'est que Lutetia et Melodunum étaient deux oppides placés à dessein dans des îles de la Seine, et que la phrase : « *Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet*, » me paraît faire pencher fortement la balance en faveur de l'îlot du Rhône. Il y a d'ailleurs à Genève une tradition qui y place une citadelle attribuée, comme toujours, à César, et une tour carrée du quinzième siècle, contre laquelle s'appuie le pont moderne, porte encore le nom de Tour de César. Les substructions, dit-on, sont romaines ; comme je ne les ai pas visitées, je n'en puis rien dire de positif.

Les Helvètes comptaient sur les Allobroges *qui nuper pacati erant quod nundum bono animo in populum romanum viderentur* (Cap. VI), et ils espéraient, en conséquence, les amener à leur livrer le passage de plein gré. S'ils résistaient et refusaient de trahir la cause romaine, ils étaient décidés à les contraindre par la force de leur ouvrir leurs frontières. Nous allons voir comment ces calculs furent déjoués.

Le rendez-vous général des émigrants fut fixé au 5 des kalendes d'avril de l'année dans laquelle étaient consuls L. Pison et A. Gabinius (28 mars 58 avant J. C.).

Pendant que toutes ces dispositions étaient prises par les Helvètes, César, alors à Rome, fut informé des tentatives faites par eux pour obtenir ou forcer le passage sur le territoire des Allobroges et de la Province. Il ne perdit pas un instant, « *et quam maximis potest itineribus, in Galliam ulteriorem contendit et ad Genevam pervenit.* » Quelle route suivit-il ? Il ne le précise pas. Toutefois il me semble qu'il y a quelque présomption en faveur de celle qui lui aurait fait traverser toute la Province, en tournant les Alpes. Car on était au mois de mars, et à cette époque de l'année on ne songeait guère à franchir les cols des Alpes, encombrés de neiges. D'un autre côté, nous voyons dans la phrase du texte qui suit immédiatement l'annonce de l'arrivée de César à Genève : « *Provinciæ toti quam maximum militum numerum imperat.* » Envoyer de Genève et dans toute la Province des courriers porteurs de l'ordre de lever des troupes, c'était perdre un temps précieux que le grand capitaine avait tout intérêt à économiser dans les circonstances pressantes au milieu desquelles il agissait. Il semble donc bien plus naturel d'admettre que cet ordre, il le jeta lui-même en traversant chaque cité de la Province Romaine, afin que la levée commençât aussitôt après son passage.

« *Erat in Gallia ulteriore legio una*, » ajoute César ; et plus bas, au moment où il parle du retranchement dont il garnit la rive gauche

du Rhône, il dit qu'il construisit ce retranchement « *ea legione, quam secum habebat, militibusque qui ex Provincia convenerant.* » Ce retranchement énorme fut établi du 5 des kalendes d'avril aux ides du même mois (du 28 mars au 13 avril). Donc, évidemment, d'une part les recrues de la province étaient déjà rendues à Genève le 28 mars, et la légion de vétérans y était tout entière à la même date. Or cette légion ne tenait pas garnison dans la ville; elle était très-vraisemblablement disséminée par cohortes dans les principaux centres de population de la Province; il avait donc fallu la réunir, la mettre en marche et l'amener à Genève. De là résulte avec toute l'évidence désirable que César fut instruit des menées des Helvètes bien longtemps avant le jour fixé pour le rendez-vous général de la nation sur le bord du Rhône, à la sortie du lac Léman.

L'administration romaine, mise en éveil par la mort d'Orcitirix, devait être tenue parfaitement au courant par ses espions de tous les projets d'émigration helvétique qui menaçaient la Province, et il est fort probable que César connut la date du rendez-vous presque aussitôt après que cette date eut été fixée. Dès lors, il eut tout le temps de prendre de son côté ses dispositions. Ne voyons donc dans les expressions dont il se sert: « *Maturat ab urbe proficisci, et quam maximis potest itineribus, in Galliam ulteriorem contendit, et ad Genevam pervenit,* » que ce qu'il peut y avoir dans la réalité, à savoir un départ et un voyage aussi rapides que possible, avec toutes les mesures et les marches de troupes dont ce voyage devait être embarrassé. C'est donc avec toute raison que j'ai dit plus haut que César n'avait pas dû traverser les Alpes; car il est plus que probable que son voyage eut lieu dans le mois de février. Mais laissons cette discussion, qui n'a pas grande importance, et continuons à examiner de près les faits que nous offre le récit de César.

A son arrivé à Genève, il fait couper le pont, « *pontem qui erat ad Genevam, jubet rescendi.* » Il ne s'agit évidemment que de la branche de pont qui joint l'île du Rhône à la rive helvétique, représentée par le quai moderne des Bergues. L'expression même dont se sert César, « *qui erat ad Genevam,* » prouve qu'il ne s'agit que du pont qui de la rive helvétique allait vers Genève, « *ad Genevam.* »

Or nous avons vu qu'il y a de fortes présomptions en faveur de la présence, dans l'île en question, de l'oppide de Genève.

Le pont coupé, le territoire allobroge (c'est-à-dire l'île et la rive gauche du Rhône) est entièrement isolé du territoire des Helvètes, puisque : « *Helvetiorum inter fines et Allobrogum, Rhodanus fluit.* » Prenons note de cela, car tout à l'heure nous aurons à relever l'er-

reur la plus incroyable qui ait jamais pu être commise dans l'explication d'une opération militaire.

Si les Romains avaient leurs espions, les Helvètes aussi avaient infailliblement les leurs; ils durent donc apprendre bien vite la venue prochaine de César, et à l'arrivée de la légion et des recrues de la Province sur la rive allobrogique, ils n'hésitèrent pas à envoyer immédiatement en ambassade à César Numeïus et Veroductius, pour lui demander le libre passage à travers la Province Romaine. César, qui n'avait pas oublié l'insulte faite au nom romain par le meurtre du consul L. Cassius, dont l'armée entière avait dû passer sous le joug après une défaite essuyée sur les bords du Léman, cinquante ans auparavant (107 av. J. C.), César ,qui ne se souciait pas de donner à de pareils hommes l'occasion de se livrer à leurs instincts de violence et de pillage sur les terres de la Province Romaine, demanda le temps de réfléchir à la requête qui lui était adressée, et fixa le jour des ides d'avril (13 avril) pour faire connaître sa réponse aux Helvètes. Il gagnait ainsi le temps nécessaire pour se garantir d'une tentative d'invasion de vive force.

Il ne perdit pas un instant; avec la légion qui était sous sa main, et avec les recrues envoyés de la Province, *a lacu Lemano, quem flumen Rhodanum influit, ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit, millia passuum decem novem murum, in altitudinem pedum sedecim, fossamque perducit. Eo opere perfecto, præsidia disponit, castella communit, quo facilius si se invito transire conarentur, probiberi possent.* »

F. DE SAULCY.

(*La suite au prochain numéro.*)

SUR LES

QUARTS DE TON

DU

GRADUEL *TIBI DOMINE*

DE LA MESSE DU SAMEDI APRÈS LE QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

La *Revue archéologique* (livraison du mois de novembre 1858) a publié une note dans laquelle je rapporte plusieurs faits qui confirment la théorie de M. Vincent sur la signification des *épisèmes* ou signes supplémentaires du manuscrit de Montpellier. Je prie M. Vincent de ne pas trouver mauvais que je rétablisse ici un mot qui rendait exactement ma pensée; j'avais écrit au commencement de ma note : « M. Vincent a *démontré* que les *épisèmes* du manuscrit de « Montpellier exprimaient des quarts de ton, etc. » Au mot *démontré*, M. Vincent a substitué, à mon insu, les mots *cherché à établir*, qui sont beaucoup trop loin d'exprimer mon véritable sentiment.

L'argument qui m'a semblé le plus concluant et le plus décisif dans les savantes discussions de M. Vincent, est tiré du chant appliqué aux mots *tu eris adjutor,* qui terminent la première partie du graduel *Tibi Domine* (messe du samedi après le quatrième dimanche de Carême). J'ai insisté sur ce passage dans ma note *sur l'emploi des quarts de ton dans le chant de l'église*, et j'ai essayé de montrer que, dans le manuscrit de Montpellier, la notation primitive du chant qui est sur le mot *adjutor* devait commencer ainsi : e┤ e┤ ┤ f fg. M. Vincent avait d'abord adopté la même leçon; mais, cédant à tort à une objection que je ne crois pas fondée, il lui avait en dernier lieu

substitué celle-ci : e┤ ef ┤ f fg (1). L'objet de la présente note est de montrer que la première de ces deux notations est la seule admissible, et qu'en outre le passage en question ne peut s'interpréter qu'en admettant que le signe ┤ indique une note intermédiaire entre *e* et *f* ou entre *mi* et *fa*.

Les manuscrits auxquels je vais emprunter les faits nouveaux qui confirment cette interprétation, appartiennent à une époque peu éloignée de celle où vivait Réginon de Prum. Cet écrivain, donnant les caractères des trois genres *chromatique*, *diatonique* et *enharmonique*, s'exprime à l'égard de ce dernier de la manière suivante : « Enharmonicum vero magis coaptatur, et reliquorum gravissimum, « quod cantatur per diesin et diesin et ditonum; diesis autem, semi- « tonium dimidium... Hoc unum nosse sufficiat, quod dimidium semi- « tonium diesis dicitur, estque quarta pars toni. Similiter tetrastimoria « quarta pars toni, tritemoria tertia nuncupatur. »

Dans l'école de chant de Saint-Gall, qui a produit des musiciens distingués, tels que Notker, auteur d'un grand nombre de chants; Wipo, auteur de la belle prose *Victimæ paschali laudes;* Hermann Contract, auteur des antiennes *Alma Redemptoris* et *Salve Regina;* dans cette école qui a eu une si grande célébrité et où le chantre Romanus avait apporté, vers la fin du huitième siècle, les traditions de l'école de saint Grégoire avec une copie de son antiphonaire, on ne devait évidemment pas ignorer les délicatesses du chant dont font mention les musicographes du moyen âge, et en particulier l'*enharmonique* des Grecs. On pouvait donc espérer d'en trouver la preuve dans les anciens livres de chant manuscrits de Saint-Gall. Je crois l'avoir trouvée dans la manière dont plusieurs de ces manuscrits ont noté le passage du graduel *Tibi Domine* que je viens de rappeler.

Les huit manuscrits dont je rapporte ici un extrait (2) représentent les huit premières notes du chant appliqué au mot *adjutor* par quatre *podatus* (le *podatus* est une ligature de deux notes ascendantes), à l'exception du manuscrit de Saint-Gall, n° 340, qui en a oublié un sur la syllabe *tor*. Six d'entre eux accompagnent ces *podatus* des lettres significatives *e*, *i*, *s*, dont le sens est bien connu (*E*, ut Equaliter sonetur, Eloquitur; *I*, Iusum vel Inferius Insinuat: *S*, Susum vel Sursum Scandere Sibilat : *Notker Balbulus*). Un seul de ces manuscrits, celui d'Einsiedeln, n° 121,

(1) Voyez *Revue archéologique*, t. XI, p. 364, et t. XII, p. 671.

(2) Voyez le premier tableau, pl. XX.

présente les trois lettres; celui de Saint-Gall, n° 359, dont le P. Lambillotte a publié un *fac-simile*, contient seulement les lettres *e* et *s;* les autres n'ont que les lettres *e* et *i*. Ces lettres occupent des places différentes dans chacun des manuscrits; ce qui prouve qu'ils n'ont pas été copiés servilement les uns sur les autres, mais qu'ils ont été écrits par des musiciens ayant une notion exacte du chant qu'ils notaient.

Pour mettre ces manuscrits d'accord entre eux et avec le manuscrit de Montpellier dans les huit premières notes du chant de *adjutor*, il est nécessaire et il suffit d'admettre que la 1re et la 3e note sont des *mi;* la 2e, la 4e et la 5e, des notes intermédiaires entre le *mi* et le *fa;* la 6e et la 7e des *fa*, et la 8e un *sol*.

Dans le manuscrit d'Einsiedeln, n° 121, les deux premiers *podatus* sont surmontés d'un *i*, ce qui indique que les deux notes dont chacun de ces *podatus* se compose sont graves l'une et l'autre. Le 3e *podatus* n'ayant pas la lettre *i*, doit avoir ses notes moins graves; la lettre *e*, qui se trouve entre ce *podatus* et le 4e, indique que la 6e et la 7e note sont à l'unisson : ce sont deux *fa;* la lettre *s* placée au-dessus du 4e *podatus*, et près de sa seconde branche, exprime que la 8e note s'élève au-dessus de la 7e d'une manière plus marquée; enfin la lettre *e*, qui vient ensuite, indique l'unisson entre la 8e et la 9e note; ce sont deux *sol*.

Dans le manuscrit de Saint-Gall, n° 376, la lettre *i* placée sur la seconde branche des deux premiers *podatus* montre que leur seconde note est grave et s'élève peu au-dessus de leur première note; la lettre *e* placée entre le 2e et le 3e *podatus* signifie que la 4e et la 5e note sont à l'unisson; elles sont représentées par le signe ┤ dans le manuscrit de Montpellier. La lettre *i* placée près de la 2e branche du 3e *podatus* fait comprendre que la 6e note est encore une note grave, bien qu'elle soit plus élevée que les précédentes; en effet, ce n'est encore qu'un *fa*, tandis que la première des six n'est pas plus basse que le *mi*. Enfin la lettre *e* que l'on voit après le 4e *podatus* indique la même chose que dans le manuscrit 121 d'Einsiedeln.

La lettre *i* se voit près de chacune des deux branches du 1er *podatus* dans les deux manuscrits de Saint-Gall, nos 340 et 375; ce qui indique que les deux notes de ce *podatus* sont graves, et que la deuxième doit être peu élevée au-dessus de la première.

La lettre *e* est placée entre le 2e et le 3e *podatus* dans le manuscrit 375 comme dans le manuscrit 376, et y joue le même rôle. Il est manifeste que le *podatus* qui manque sur la syllabe *tor* dans le ma-

nuscrit 340 accuse une distraction de la part de l'écrivain, et n'accuse rien autre chose.

Il me semble inutile d'entrer dans plus de détails sur le rôle des lettres significatives que l'on voit dans les autres manuscrits; j'ai d'ailleurs indiqué, dans ma note de novembre 1858, le sens des lettres *s* et *e* qui se trouvent dans le manuscrit 359 de Saint-Gall. Il est évident que tous ces manuscrits sont parfaitement d'accord entre eux. et qu'à partir du premier *podatus*, la voix s'élève graduellement, et de telle sorte que la 4e note soit à l'unisson avec la 5e, la 6e avec la 7e, et la 8e avec la 9e; ce qui s'accorde en tout point avec la notation en lettres du manuscrit de Montpellier. Mais pour cela il faut de toute nécessité admettre que dans ce dernier manuscrit le signe ┤ représente, comme il a été dit, une note intermédiaire entre *e* et *f*, ou entre *mi* et *fa;* d'où il suit que le demi-ton diatonique est coupé ici en deux parties, et qu'il y a des quarts de ton.

Le deuxième tableau montre le passage tout entier extrait de différents manuscrits. On voit que ceux-ci présentent entre eux des différences notables; cependant on peut y découvrir aisément l'intention primitive. Ainsi dans tous ceux qui n'ont pas de signe spécial pour indiquer les quarts de ton, chacun des trois premiers *podatus*, dont les deux notes ont entre elles ce petit intervalle, est représenté soit par deux notes à l'unisson, soit par deux notes dont l'intervalle est d'un demi-ton. C'est l'unisson dans le manuscrit n° 15 du tableau, puisqu'on y voit trois *distrophus*. C'est aussi l'unisson dans le n° 16. et les six notes sont des *fa*. C'est encore l'unisson, mais seulement pour les quatre premières notes, dans les manuscrits 11, 12 et 24. Dans ce dernier, ce sont des *si* bémols, et les deux suivantes sont *la si* bémol, parce que le chant a été transposé d'une manière très-irrégulière. On voit l'unisson entre les deux premières notes seulement dans les manuscrits 22, 23 et 25; les 2e et 3e *podatus* y sont rendus par *mi fa, mi fa*. Enfin chacun des trois premiers *podatus* est représenté par *mi fa* dans les manuscrits 17, 18, 21, 26, 27, 28, 29, 30 et 31. Tout ceci s'accorde parfaitement avec le fait général que j'ai signalé dans ma note de novembre 1858, et qui consiste en ce que si un *podatus* ou un *clivis* est représenté dans le manuscrit de Montpellier par une lettre précédée ou suivie d'un épisème, ce *podatus* ou ce *clivis* correspond, dans les autres manuscrits, à deux notes à l'unisson ou ayant entre elles un intervalle d'un demi-ton. La conséquence la plus naturelle à tirer de ce fait, c'est que l'intervalle des deux notes était primitivement un quart de ton, c'est-à-dire la moyenne entre l'unisson et le demi-ton : *semitonium dimidium*.

Les manuscrits diffèrent entre eux dans la manière dont ils représentent les 7e et 8e notes. C'est un *podatus* dans le plus grand nombre ; mais il est traduit par *fa sol* dans les uns (nos 10, 16, 17), et par *sol la* dans les autres (nos 21, 24, 25). La première manière est celle du manuscrit de Montpellier; la seconde correspond à la notation du manuscrit no 9 (339 de Saint-Gall) qui, en cet endroit seulement, diffère des huit premiers, provenant comme lui de la Suisse. D'autres mettent ici un *distrophus* traduit par deux *sol :* nos 11, 13, 14, 18, 23. Enfin, dans le manuscrit no 12 (8 de Corbie). on trouve un *oriscus* surmonté d'une *virga*, ce qui se rapproche beaucoup de la version donnée par les manuscrits nos 19, 20, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

On voit dans la fin du passage deux types différents : le premier est celui des manuscrits de la Suisse (les neuf premiers du tableau), auxquels se rapportent les manuscrits nos 11, 16, 17, 18, 24 et 25; le second est une abréviation du premier; c'est celui du manuscrit de Montpellier, auquel se rapportent les manuscrits nos 12, 13, 14, 15, 19, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31. Le manuscrit no 21 présente ici une bizarrerie inadmissible, car il sort du ton.

Dans la traduction du graduel tout entier en notation moderne que je donne en même temps (1), la valeur tonale des notes a été fixée par la confrontation de plusieurs manuscrits ; les durées relatives des notes et les ornements ont été déterminés d'après les manuscrits de Saint-Gall, suivant les règles exposées dans mon ouvrage : *Explication des neumes*. Un examen plus attentif m'a obligé de modifier la version que j'avais donnée pour le chant du mot *adjutor* dans ma note de novembre 1858. Les quatre *podatus* de ce chant doivent être formés chacun de deux longues, car ils appartiennent à l'espèce de *podatus* dont j'ai parlé dans l'*Explication des neumes*, pages 73 et 74. On trouve, en effet, sur le mot *imperium* (introït : *Puer natus est*) dans le manuscrit 121 d'Einsiedeln (V. le 3e tableau), ce *podatus* remplacé par deux *virga* séparées dans les autres manuscrits de la Suisse. Le manuscrit provenant du monastère de Prum (Bibl. impér., 641, suppl. lat.) donne pour le même mot une notation qui s'accorde parfaitement avec celle des manuscrits de Saint-Gall. Je la traduis comme il suit :

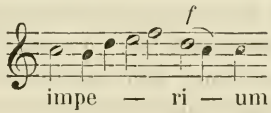

On remarquera que la note placée sur la syllabe *bi*, du commen-

(1) Voir la pl. XIX.

cement du graduel *Tibi Domine*, se trouve à un quart de ton au-dessous de la note qui précède et au-dessus de la note qui suit. Les manuscrits la représentent les uns par un *mi*, les autres par un *fa*, comme cela a toujours lieu dans les cas semblables, où le manuscrit de Montpellier met un épisème. Quelques personnes seraient peut-être portées à considérer les épisèmes de ce manuscrit comme ne servant à autre chose qu'à exprimer une incertitude de notation. Cette explication singulière, dernier refuge de ceux qui ne veulent point reconnaître ici les quarts de ton, se trouve maintenant détruite par les lettres significatives si explicites des manuscrits d'Einsiedeln et de Saint-Gall.

F. Raillard.

RENVOIS DU TABLEAU II, Pl. XX.

1 Einsiedeln, nº 121.
2 Saint-Gall, nº 376.
3 Saint-Gall, nº 340.
4 Saint-Gall, nº 375.
5 Saint-Gall, nº 359.
6 Saint-Gall, nº 338.
7 Saint-Gall, nº 342.
8 Saint-Gall, nº 374.
9 Saint-Gall, nº 339.
10 Antiph. de Montpell.
11 Bibl. imp., nº 1087, lat.
12 Bibl. imp., nº 8, Corbie.
13 Bibl. imp., nº 170, Saint-Germ., lat.
14 Bibl. imp , nº 483, Saint-Germ., lat.
15 Bibl. Mazarine, nº 748.
16 Bibl. imp., nº 1132, lat.
17 Bibl. imp., nº 776, lat.
18 Bibl. imp., nº 903, lat.
19 Bibl. imp., nº 780, lat.
20 Bibl. de Sainte-Geneviève, BB, l. 4.
21 Bibl. imp., nº 1241, Saint-Germ., lat.
22 Bibl. imp., nº 21, Compiègne.
23 Bibl. imp., nº 712, Saint-Germ., lat.
24 Bibl. Mazarine, nº 731.
25 Bibl. de l'Arsenal, 123, c.
26 Bibl. de Sainte-Geneviève, BB, l. 10.
27 Bibl. de Sainte-Geneviève, BB, l. 11.
28 Bibl. Mazarine, nº 241.
29 Bibl. de l'Arsenal, nº 155, A.
30 Bibl. de l'Arsenal, nº 155, B.
31 Bibl. de l'Arsenal, nº 181.

EXCERPTA NOVEM

E DAMASCII LIBRO CUI TITULUS

ΑΠΟΡΙΑΙ ΚΑΙ ΛΥΣΕΙΣ ΠΕΡΙ ΠΡΩΤΩΝ ΑΡΧΩΝ.

IV

Quare ternarium processum septenarius sequatur. — Qua ratione deorum unicumque sui attribuantur numeri. — Cuinam assignetur unitas; —binarius numerus; — ternarius; — quaternarius; — quinarius; — senarius; — septenarius; — octonarius; — nonarius; — denarius.— Hic Damascius *Orpheum, Pythagoricos, Phœnices, Chaldæos* ac *theologos* passim inducit. — Mundanus ordo harmoniæ διὰ πασῶν similis dicitur.

Ms. A, t. II, f° 202 v°—211 v°.
Ms. B, f° 180 v°—182 r°.

Περὶ τῆς πρώτης νοερᾶς τάξεως διαλεγόμενοι, τοιαῦτα ἅττα ζητήματα προβαλλόμεθα ἡμῖν αὐτοῖς· πρῶτον μὲν διὰ τί μετὰ τὴν τριαδικὴν πρόοδον ἡ ἑβδομαδικὴ ἐξεφάνη [1], διὰ τί γὰρ μὴ τετραδικὴ ἢ πεμπταδικὴ, ἢ ἑξαδική. Δεύτερον, διὰ τί πρέπει τῷ νῷ ἡ ἑβδομὰς, ὥστε καὶ τὸ κατὰ νόον φῶς [2] ἀνυμνεῖσθαι παρὰ τοῖς Πυθαγορείοις [3] .....

.....

ΠΡΟΣ μὲν οὖν τὸ πρῶτον, ἓν μὲν ἐκεῖνο λέγωμεν, πάντων ὂν ἀληθέστατον, ὅτι τοὺς θείους ἀριθμοὺς αὐτοὶ ἑαυτῶν ἐκφαίνουσιν οἱ θεοὶ, καὶ οὐκ ἂν ὁ ἀνθρώπινος τολμήσειε [4] λόγος ἀπισχυρίσασθαί τι περὶ [5] τῶν τοιούτων. Ὅτι μὲν γὰρ εἶναι δεῖ νοερὸν διάκοσμον, ἢ νοητὸν [6] καὶ νοερὸν [7], ἢ νοητὸν ἀποδείξειεν ἄν· καὶ ὅτι τὸν μὲν ἡνωμένον [8], ὡς μάλιστα, τὸν δὲ διακεκριμένον [9], τὸν δὲ μέσον, ἀμφότερα· καὶ τοῦτο ἂν διεβεβαιώσατο [10] ὡς δὲ ὁ μὲν ἔστι μοναδικὸς, ὁ δὲ τριαδικὸς, ὁ δὲ ἑβδομαδικὸς, τὶς [11] ἂν ἐπιλογίσαιτο, καὶ ἐπιλογισάμενος, οὕτως ἔχειν διισχυρίσαιτο [12], πλὴν εἰ μὴ τύχοι ταῖς θείαις φήμαις ἐπαναπαυόμενος· οἵ τε γὰρ Θεοὶ τὸν νοερὸν ἀριθμὸν ἑβδομαῖον παραδιδόασι [13] μετὰ τὸν τριαδικὸν ὑφεστῶτα, καὶ Ὀρφεὺς αὐτός· ἔτι δὲ οἱ Πυθαγόρειοι [14], καὶ ἔτι Φοίνικες, ἑπτακέφαλον οὗτοι τὸν Κρόνον μυθολογοῦντες. Ὅμως δὲ ὑπὸ τῶν Θεῶν ταῦτα δι-

δαχθέντας, οὐδὲν ἄτοπον ἐπινοεῖν τι ἤδη καὶ ἀνθρωπικὸν, ἅτε θαρροῦντας ταῖς παραδόσεσι τῶν Θεῶν καὶ τῶν θείων ἀνδρῶν. Οὐκοῦν, ὡς μὲν ἀπὸ τοῦ ἀριθμοῦ εἰπεῖν, ἡ πρόοδος εἰς τριάδα προελθοῦσα ἀπὸ μονάδος, εἶτα ἐπιστρέψασα εἰς μονάδα, γίνεται ἑβδομὰς, ἐπεὶ καὶ ὁ νοῦς ἀπὸ [15] τοῦ νοητοῦ προελθὼν, καὶ εἰς αὐτὸν ἐπιστραφεὶς, νοῦς ἐγένετο τῷ νοητῷ συναφθεὶς, ὡς μονὰς, δυὰς, τριάς· εἶτα αὖ μονὰς ὑπέστη ἡ ἑβδομάς· ὡς δὲ ἀπὸ τῶν πραγμάτων, ἔδει μὲν τριαδικῶς [16] καὶ τοὺς νοεροὺς θεοὺς προελθεῖν, ἵνα τελεία καὶ τούτων ἡ πρόοδος ᾖ, εἰς ἀρχὴν, καὶ μέσον, καὶ τέλος διῃρημένη, ἅτε καὶ ἤδη τῆς τοιαύτης ἰδιότητος ἐκφανείσης. Ἀλλ' ἐπεὶ ἡ φύσις ἤδη πρόσυλος ἦν, προεβλήθησαν καὶ οἱ τὴν ἀκλινῆ παρεχόμενοι τοῖς νοητοῖς πρὸς τὰ δεύτερα δύναμιν ἀμείλικτοι [17] τριῶν ὄντων καὶ αὐτοὶ γενόμενοι· οὐ γὰρ πανταχοῦ πάντες ἐκφαίνονται, ἀλλ' ὡς ἂν εἴποι τις, ὅπου χρεία αὐτῶν, καὶ ὅπου ἡ διάστασις προηγουμένην αὐτοῖς ὑπόστασιν παρέχεται, λύσασα τὴν συναίρεσιν· ἀλλ' ἐπεὶ καὶ διάστασις ἐν τούτοις, ἐχρῆν καὶ τὴν διακρίνουσαν ἐκφανῆναι αἰτίαν, ὃν ὑπεζωκότα δι' αὐτὸ τοῦτο κεκλήκασιν οἱ Θεοί· ὡς γὰρ ὑπεζωκώς τις Ψυχὴν [18] νοερὸς διακρίνει, καὶ οὗτος μὲν ἀποτέμνει αὐτοὺς, τῶν τε πρὸ αὐτῶν, καὶ ἀπ' ἀλλήλων, ὡς ἂν τῆς ἑνώσεως ὢν διαλυτής· οἱ δὲ ἀμείλικτοι [17], ἀπὸ ὕλης, καὶ τῶν δευτέρων πάντων ἀνέχουσιν· εἰ δὲ οὗτοι μὲν τρεῖς, ἐκεῖνος [19] δὲ εἷς, καὶ ταῦτα διακριτικὸς ὤν, θαυμαστὸν τῷ ὄντι, ἀλλ' εὖ εἰδέναι χρὴ, ὅτι καὶ ὁ ὑπεζωκὼς, τριαδική ἐστι μονάς. Οὕτω μὲν οὖν [20] αὐτός· ὁ δὲ ἡμέτερος καθηγεμὼν ἔλεγε δεῖν τὸν ἀδιάκριτον θεὸν ἕνα μόνον εἶναι· τὸ γὰρ πολλοποιὸν ἓν ὑπάρχειν, ὅτι τῶν πολλῶν αἴτιον οὔπω ὄντων· εἰ δὲ καὶ ἀφ' ἑαυτοῦ ἄρχοιτο τῆς ἐνεργείας, ἔσται πολλὰ κατὰ τὸ ἓν καὶ κατὰ μόνην τὴν ἰδιότητα, πολλὰ δὲ ποιήσει διωρισμένα ἀπ' ἀλλήλων· ἀλλὰ γὰρ τοῦτο μὲν εἰς τὰς Χαλδαϊκὰς ἀναβάλλομαι συνουσίας· κοινὸν γὰρ τὸ ἀπόρημα. — Νῦν δὲ καὶ ἄλλον [21] τρόπον ἐξηγησόμεθα [περὶ] [22] τῆς νοερᾶς ἑβδομάδος, ἀπό τε τῶν πραγμάτων ὁμοῦ, καὶ ἀπὸ τῶν ἀριθμῶν· αὐτὸς τοίνυν ἡμᾶς ἐδίδαξεν ὅτι τῷ [23] μὲν ἑνὶ [24] ὄντι προσήκει ἡ μονὰς, ὡς καὶ αὐτὴ κόσμος οὖσα ἀδιάκριτος· τῇ δὲ νοητῇ μεσότητι [25] ἡ δυὰς, ὡς ἄρξασα προόδου τινός· τῷ δὲ ἀπείρῳ πλήθει ἡ τριάς· τὸ γὰρ πλῆθος ἀπὸ τριάδος, καὶ ὅτι « νοῦς ἐστι νοητὸς », ἡ δὲ τετρὰς τῇ ἀκρότητι τῶν νοητῶν καὶ [26] νοερῶν, ὡς « πηγὴ τοῦ ἀεννάου παντὸς ἀριθμοῦ »· ἡ δὲ πεμπτὰς τῷ συνοχικῷ διακόσμῳ, ὡς συνέχουσα [27] τῷ κύκλῳ πᾶσαν τὴν περιφορὰν τοῦδε [28] τοῦ κόσμου, καὶ ὡς τετρὰς οὖσα εἰς τὴν μονάδα ἐπιστρέφουσα· ἡ δὲ ἑξὰς, ὡς τελεία [29], τῷ τελεσιουργῷ διακόσμῳ. Δεῖ ἄρα τὴν ἑβδομάδα ἁρμόζειν τῷ νοερῷ παντὶ κατὰ τὸ ἀκόλουθον, καὶ ὅτι ἑξάς ἐστιν εἰς μονάδα [30] ἐπιστραφεῖσα· τέλειος γὰρ ὢν καὶ ὁ νοῦς, ἐπέστραπται πρὸς τὸ [31] νοητόν· ἐπὶ δὴ τούτοις, τὴν ὀγδοάδα τοῖς ὑπερκοσμίοις ὡς ἄρξασι τοῦ παντελοῦς μερισμοῦ, καὶ εἰς πᾶν διαστᾶσι [32], καὶ ὡς ἀφομοιωτικοῖς τῷ ἐναρμονίῳ τῆς ὀγδοάδος ἐπαναπαυομένοις [33]· τοῖς δ' οὖν [34] ἀπολύτοις τὴν ἐννεάδα, ὡς προσεχῶς τῆς δεκάδος ἐξῃρημένην, καὶ ὡς ἐπὶ πᾶν προελθοῦσαν μετὰ τῆς οἰκείας ἐπιστροφῆς· αὐτοῖς δὲ λοιπὸν τοῖς ἐγκοσμίοις [35] τὴν πανδεχῆ δεκάδα, καὶ πάντων πρόοδον τῶν ἀριθμῶν· ταῦτα μὲν ἐπὶ τοσοῦτον.

Μήποτε δὲ, ἵνα ἤδη μεταχειρίσωμαι [36] τὸ δεύτερον τῶν προβλημάτων, μήποτε

τῷ μὲν κόνῳ προσήκει ἡ ἑβδομὰς μάλιστα καὶ πρώτως, ὡς δοκεῖ καὶ τοῖς Φοίνιξιν· ἤδη δὲ καὶ αὐτοῖς Θεοῖς πρῶτος ὁ ἅπαξ ἐπέκεινα τὴν ἑβδομάδα προβάλλεται· τοῖς δὲ ἄλλοις, ἀπὸ τούτου κατὰ μέθεξιν· τοῦδε γάρ

.... Ἐκθρώσκουσιν ἀμείλικτοί [37] τε κεραυνοὶ
Καὶ πρηστηροδόχοι [38] κόλποι παμφεγγέος [39] αὐγῆς [40],
Πατρογενοῦς Ἑκάτης, καὶ ὑπεζωκὸς πυρὸς ἄνθος,
Ἠδὲ [41] κραταιὸν [42] πνεῦμα πόλων πυρίων ἐπέκεινα.

Τῇ δὲ Ῥέᾳ ἡ ὀγδοάς· τῷ δὲ Διί, ἡ ἐννεάς· τούτῳ μὲν, ὡς ἐσχάτῳ νῷ καὶ καταπίνοντι [43] τὸν [44] πρῶτον, ὃς ἦν τριάς· τῇ δὲ Ῥέᾳ ὡς ἐπὶ πᾶν κινηθείσῃ, κατὰ τὰς διαιρέσεις, καὶ οὐδὲν ἧττον ἑστώσῃ παγίως τε καὶ κυβικῶς· τῷ δὲ Κρόνῳ, ἡ ἑβδομὰς, ὡς καθ' ἑαυτὴν ὑφεστῶσα καὶ [45] τῷ μονοειδῇ χαίρουσα, καὶ κατὰ γέννησιν, οὔτε ἐκ τῶν πρὸ αὐτῆς ἐξηρτημένη [46], οὔτε τὰ μεθ' ἑαυτὴν ἐξάψασα ἑαυτῇ [47]. ἀλλ' εἴσω [48] ἐν ἑαυτῇ [49] ἔχουσα, ὡς καὶ ἄγονος εἶναι δοκεῖν, καὶ αὐθυπόστατος [50]· καὶ τὸ μονοειδὲς αὐτῆς, καὶ ἀπὸ μόνης τῆς μονάδος προερχόμενον [51]. πῶς οὐκ ἂν πρέποι τῷ ἅπαξ ἐπέκεινα ὑμνουμένῳ; ἔτι δὲ τὸ ἄχραντον αὐτῆς τῷ ἀύλῳ νῷ πάντως ἂν πρέποι· ἔτι δὲ τὸ ἀδιαίρετον [52] τῷ [53] ἀμιστύλλευτον ἔχοντι [54] οὐσίαν. Εἰ δὲ καὶ [55] τελεσιουργός ἐστιν ἡ ἑβδομὰς [56], ὡς ἡ φύσις δηλοῖ τῶν γιγνομένων, ταύτῃ ἂν καὶ τῷ δημιουργῷ ἀποδοθείη· εἰ δὲ τὴν διὰ πασῶν ἁρμονίαν συνείληφεν, ἴδιος ἔσται ταύτῃ γε τῇ πάντα ἁρμοζούσῃ τὸν νοερὸν διάκοσμον, τῇ αὐτῆς μεσότητι, καὶ τοὺς δύο πατέρας, εἰς τὸ αὐτὸ κέντρον συναγούσῃ, ὡς εἰς μονάδα μέσην τὰς ἑκατέρωθι [57] δύο τριάδας, ἔτι δὲ ὡς ἑξάδα μεριχῶν πηγῶν ἐν μιᾷ μονάδι συνῃρηκυίᾳ θαυμαστόν τινα τρόπον. Οὕτω μὲν οὖν παντὶ τῷ νοερῷ διακόσμῳ, ἡ ἑβδομὰς οἰκεία φαίνεται, καὶ μάλιστα τῇ πηγῇ τῶν νοερῶν ἁπασῶν τάξεων, τῷ ἅπαξ ἐπέκεινα.

[1] Ms. A : ἐξεφάνει.— [2] Ms. A : φῶ. — [3] Ms. B : πυθαγορίοις. — [4] Ms. A : τολμήσειεν. — [5] Ms. A om. περὶ. — [6] Ms. A add. διάκοσμον. — [7] Ms. A : νοερὸν, ms. B : νοερῶν, deleto verbo νοερῷ, supra lineam : νοερὸν. — [8] Ms. A : ἡνωμένων. — [9] Ms. A : διακεκρισμένων. — [10] Ms. A : διαβαιβέσατο. — [11] Ms. A : ἑβδομαδικός τις, ms. B : ἑβδοματικός, τὶς. — [12] Ms. A : διισχυρίσατο.— [13] Ms. A : παραδιδόασιν.— [14] Ms. B : πυθαγόριοι. — [15] Ms. A om. ἀπὸ. . . . . νοῦς. — [16] Ms. A : τριαδικὸν. — [17] Ms. A : ἀμύλικτοι. — [18] Ms. A : ὑμῖν. — [19] Ms. A : ἐκ Διός. — [20] Ms. B : primæ verbi οὖν litteræ et tertiæ puncta subjacent. — [21] Ms. A add. τὸν. — [22] Mss. A, B om. περὶ, nos restituimus. — [23] Ms. A : τῶν. — [24] Ms. A add. τῷ. — [25] Ms. A : μεσότητος. — [26] Ms. A add. τῶν. — [27] Mss. A, B : συνέχουσαν, legimus συνέχουσα. — [28] Ms. A : τοῦ δὲ. — [29] Ms. B : τελείᾳ. — [30] Ms. A : εἰς μον. ἐστ. ἐπιστ. — [31] Ms. B : τὸν. — [32] Ms. A : πᾶσαν διάστασιν, ms. B : πᾶν διαστᾶσιν. — [33] Mss. A, B : ἐπαναπαυόμενος. — [34] Ms. A : δι' οὖν. — [35] Ms. A : κοσμίοις. — [36] Ms. A : μεταχειρίσωμεν, ms. B : μεταχειρίσωμαι.— [37] Ms. A : ἀμύλικτοι.—Cf. Jo. Cleric. *Oracula Zoroast.* v. 119-123, in op. inscripto *Th. Stanl. hist. philos. orient.* lib. IV. — Ibi quidem carmina in versus disponenda neutiquam curarunt. — [38] Ms. A : πρηστηροδάχη. — [39] Ms. A : πάμφεγγος. — [40] Cleric. : ἀλκῆς.— [41] Mss. A, B : ἡδὲ, legimus ἠδὲ. — [42] Ms. A : κρατέον. — [43] Ms. A : καταπίναντι. — [44] Ms. A : add. μὲν.— [45] Ms. A : κατὰ. — [46] Ms. A : ἐξηρτημένην. — [47] Ms. A : ἑαυτοῖς.

—[48] Ms. A : ἔσω.— [49] Ms. A : ἐξ ἑαυτῆς.— [50] Ms. A et ms. B supra lineam : αὐθυπόστατον. — [51] Ms. A : προερχόμενος. — [52] Ms. A : ἀδιέρετον. — [53] Ms. B : τὸ. — [54] Ms. A add. τὴν. — [55] Ms. A om. καὶ. — [56] Ms. A : ἡ ἑβδομάς ἐστιν. — [57] Ms. B : ἑκαθέρρωθι.

IV

De primo intelligenti ordine disserentibus nobismet ipsi has quæstiones proponimus; quarum est prima, quare post ternarium processum septenarius apparuerit, cur enim non quaternarius, quinariusve aut denique senarius? — Deinde quæritur quanam de causa intelligentiæ septenarius conveniat, ut et lumen quod ad intelligentiam pertinet apud *Pythagoricos* laudetur.

De primo igitur, hoc unum dicamus, quod quidem omnino verum est, deorum quemque divinos suos proferre numeros. Neque vero humana ratio his de rebus quidquam affirmare audeat, namque id prius ratio demonstraverit, necessario intelligentem esse ordinem quemdam vel intelligentemque et intelligibilem aut intelligibilem; præterea alterum adunatum quam maxime quidem, alterum discretum, medium denique utroque modo. Id ratio confirmavisset. Quod autem [eorum ordinum] alter unarius sit, ternarius alter, tertius que septenarius, aliquis ratione concluserit, et facta conclusione res ita sese habere affirmaverit, nisi cœlesti famæ acquiesceret; etenim Dii intelligentem numerum, septenarium tradunt, post ternarium subsistentem, atque *Orpheus* ipse; quin et *Pythagorici*, *Phœnices* quoque, septemgeminum caput iidem Saturno fabulose attribuentes. Verumtamen a *Diis* hoc doctos, neutiquam absurdum est excogitare aliquid jam vel humanum, ut qui eis confidamus quæ *Dii* tradiderunt ac divini homines. Itaque, ut ex numero quidem loquamur, processus in ternarium ab unitate progressus, tum conversus ad unitatem, fit septenarius, quippe etiam intelligentia, ab intelligibili progressa, ad illudque conversa, fiebat intelligentia intelligibili coaptata, qualis unitas, binarius numerus et ternarius. Tum rursus unitas substitit septenarius. Si vero ex factis [loquimur], oportuit trinaria numeratione deos etiam intelligentes progredi, ut eorum processus sit perfectus, in principium mediumque et finem divisus; quæ quidem proprietas antea demonstrata est. Sed quum jam rerum natura esset materiæ adhærens, propositi sunt et ii qui inflexibilem præbent intelligibilibus facultatem, circa ea quæ secundum e tribus obtinent locum, implacabiles et ipsi existentes; neque enim ubivis omnes apparent, sed sicut quodam modo dicere liceat,

ubi illis opus est, atque ubi distantia præcipuam illis substantiam offert, dissolutaque contractione. Sed quum et distantia in illis [perstet], necesse fuit eam quæ res discernit causam apparere, quem Succinctorem propter id ipsum *Dii* vocarunt; ut enim succinctor aliquis Hymen intelligens discernit, atque hic illos separat et a prioribus et alios ab aliis, ut pote adunationis dissolutor. Implacabiles vero a materie et secundis omnibus sustinent; quod autem tum sint hi tres, tum ille unus, atque id quum discretivus sit, re ipsa mirandum; verum scire hoc admodum oportet, Cinctorem trinariam esse Unitatem. Ita igitur *Ille* quidem; noster autem *Præceptor* necessario indiscretum deum solum esse unum; id enim quod multa efficit, unum esse, ut multorum causam nondum existentium; efficacitatis autem si principium a semetipso sit, erunt multa secundum Unum secundumque solam proprietatem; multaque efficiet inter se determinata. Hoc vero ad *Chaldaica* colloquia rejicio; namque communis est dubitatio.—Aliter autem disseremus de intelligenti septenario, et ex factis simul et ex numeris. *Ille* igitur nos docuit, Uni existenti convenire unitatem, ut quæ sit ipsa mundus indiscretus; et intelligibili medietati binarium numerum, ut qui processum quemdam inchoaverit; — tum infinitæ multitudini trinarium, multitudo enim a trinario [oritur], et « intelligibilis est mens;... » — quaternarium etiam summitati intelligibilium atque intelligentium convenire, ut « fontem omnis perpetui numeri; » — quinarium quoque conservatorum ordini, ut circulo, circulationem omnem hujus mundi continentem, quumque sit quaternarius ad unitatem conversus; — deinde senarium, ut pote perfectum, perfectori ordini; necesse est igitur septenarium numerum intelligenti convenire Universo, per consequentiam, et quod septenarius sit senarius ad unitatem conversus; namque intelligentia etiam, quum sit perfecta, ad intelligibile conversa fuit: — præterea octonarium supermundanis, ut pote qui universam partitionem regant, in universumque disponant, et sint assimilatores harmoniæ octonarii acquiescentes; — nunc et absolutis nonarium, ut proxime a denario secretum, ut que in universum, cum propria conversione, progressum; — reliquum denique ipsis mundanis denarium, Omnia comprehendentem, omniumque numerorum processum. Sed hæc hactenus.

At nunquam, ut jam nunc secundum propositum tractemus, nunquam cono septenarius convenit maxime et primum, ut et *Phœnicibus* placet; jam autem ipsis quoque *Diis*, primus is qui semel ulterior, septenarium producit; aliis vero ab illo secundum participationem. Hinc enim

Exsiliunt implacabiliaque fulmina
Et presterum capaces sinus fulgidi splendoris
Patre natæ Hecates, et Succinctor ignis flos,
Et validus spiritus polos ultra igneos.

Tum Rheæ octonarius convenit, ac Jovi nonarius; cui quidem ut ultimæ intelligentiæ et primam absorbenti quæ ternarius erat: — deinde Rheæ ut in universum motæ, secundum divisiones, at nihilominus firmiterque et cubice stanti; — præterea Saturno septenarius, ut per se subsistens, et uniformitate gaudens; in sua etiam generatione neque ex anteriobus se pendens, aut posteriora se sibimet exaptans, verum intra in se residens, ita ut vel ingenitus videatur et propria substantia præditus. Et tamen quonam modo uniformitas ejus et ab sola unitate progressa, non conveniat ei qui semel ulterior celebratur? Atque ejus etiam sinceritas immateriali intelligentiæ admodum conveniat, et individua quoque ejus natura insecabilem sortitæ essentiam. Si vero et operis perfector est septenarius, ut eorum quæ gignuntur natura ostendit, sic et demiurgo jure assignari possit. Sin autem diapason harmoniam sit amplexus, ea quidem ratione medietati ipsius proprie conveniat omnem intelligentem ordinem concinnanti, patresque ambos centrum in idem conferenti, ut in mediam unitatem duos utrobique; præterea senarium numerum (hexada) particularium fontium in simplice unitate contrahenti mirum in modum; ita igitur intelligenti omni ordini septenarium convenire manifestum est: et maxime fonti omnium intelligentium qui est semel ulterior.

IV *bis* *

Quid *Orpheus* et *Phœnices* de Crono vel Saturno tradiderint.

Ms. A f° 183 v°.
Ms. A t. II. f. 218 v°—219 v°.

Οὐχὶ δὲ καὶ Ὀρφεὺς ἐν τῷ Κρόνῳ ἑξάπτει τὰ πείσματα[1] τῆς ὅλης δημιουργίας, ὅ γε τοι δημιουργικὸς[2], καὶ εὔχεται πρὸς αὐτόν·

Ὄρθου[3] δ' ἡμετέρην[4] γενεὴν, ἀριδείκετε[5] δαῖμον[6]...

(*) Hunc Damascii locum Fr. Creuzerus *Meletematibus* suis inseruit (part. I, p. 45); quum aliquanto melius nobis eumdem legere nunc liceat, dignusque sit qui latine vertatur, quarto apponere fragmento statuimus.

Ἀπευθύνει[7] ἄρα καὶ ἀπορθοῖ τὴν ὅλην κοσμοποιΐαν · ἔτι τοίνυν σαφέστερον οἱ Φοίνικες ταῦτα περὶ αὐτοῦ[8] ἀξιοῦσι · πρῶτον μὲν δαίμονα αὐτὸν ποιοῦντας[9] τὸν δημιουργόν · ὡς οὖν τοῦ ἡμετέρου βίου προνοεῖ ὁ δαίμων οὐ καταβαίνων εἰς αὐτὸν, ἀλλ' ἐξῃρημένως, οὕτω καὶ ὁ Κρόνος τοῦ κόσμου προέστηκεν[10], οὐ κοσμοποιὸς ὢν αὐτόθεν, ἀλλὰ τοῦ κόσμου κηδεμὼν[11], καὶ εὐεργέτης, καὶ ἀποπληρωτὴς τοῦ κοσμικοῦ βίου παντὸς, καὶ πρό γε[12] ἔτι[13] αὐτοῦ δημιουργοῦ · ἔπειτα καὶ δημιουργὸν τὸν Κρόνον ἀνυμνοῦσιν ἐντεῦθεν τὸν προχειρισμὸν τῆς δημιουργίας ἐν αὐτῷ[14] θεασάμενοι[15].

[1] Mss. A, B : πίσματα, legendum πείσματα quod non Creuzerum fugit. — [2] Creuz.: ὁ γέ τοι δημιουργὸς. — [3] Ms. A : ὄρθον. — [4] Ms. A : ἡμετέραν. — [5] Ms. A : ἀριδείκεται. — [6] Hunc versum memoravit et Proclus, *Comm. in Tim.* ed. in-f°, p. 63 f; ed. Schneider, p. 148. — [7] Ms. A : ἀπαθύνει. — [8] Ms. A : αὐτοῖς. — [9] Ms. A : εἰληκότα.— [10] Creuz.: προέστηκεν · disting. — [11] Mss. A, B : κηδαιμὼν. — [12] Creuz. : πρός γε. — [13] Ms. A : ὅτι. — [14] Mss. A, B et Creuz. : ἑαυτῷ, legimus αὐτῷ. — [15] Ms. Creuzeri : θεασάμενος, Creuz. legit θεασάμενος, nos idem quod mss. A, B, legimus : θεασάμενοι.

IV *bis*

Neque vero *Orpheus* in Saturno totius ædificationis (demiurgiæ) funes alligat, qui sane ipse demiurgicus est, et ad illum ita precatur :

Corrige progeniem nostram, deus inclyte....

totam igitur mundi facturam examinat et correctam vult. Clarius etiam *Phœnices* hæc de illo arbitrantur; qui primum quidem dæmona illum effingunt demiurgiam sortitum. Velut igitur vitæ nostræ providat dæmon, non in eam descendens, at seorsum; ita Saturnus quoque mundo præsidet, non mundi factor exinde, sed mundi curator et benefactor, totiusque mundanæ completor vitæ, atque etiam præ ipso Demiurgo. Deinde [*Phœnices*] Saturnum Demiurgum celebrant, exinde demiurgia repræsentationem in illo contemplati.

Ch. Em. Ruelle.

(*La suite au prochain numéro.*)

TUMULUS GAULOIS DE SURIAUVILLE

Des fouilles faites récemment par M. de Saulcy, aux environs de Contrexéville (département des Vosges), viennent de révéler des faits qui paraissent nouveaux et pourront intéresser les archéologues dont les recherches sont particulièrement dirigées vers nos origines.

Sur les territoires des communes de Suriauville et de Dombrot, dans les bois dits bois des *Moncels* et bois David, se trouvent une douzaine de buttes qu'à la première inspection on reconnaît avoir été faites de main d'homme. Elles sont disposées sans ordre sur un terrain de 150 mètres environ de diamètre, creusé en une espèce de cuve déterminée par les dernières pentes des collines voisines. Ce sont des tumulus gaulois d'une époque qui paraît être antérieure à la conquête de César. En moyenne la circonférence de leur base est de 25 mètres; leur hauteur, $1^{m},50$. D'ailleurs, ils sont loin d'avoir les mêmes dimensions. On en distingue trois plus considérables que les autres et qui semblent, par leur importance, avoir été destinés à la sépulture des chefs. — C'est sur ces points que les opérations de la fouille ont été d'abord dirigées.

Chaque tumulus est recouvert d'une couche de terre, sans doute diminuée par l'action des pluies et mêlée de quelques pierres. A environ trente centimètres de la surface extérieure du premier des grands tumulus que l'on attaqua, on trouva presque immédiatement trois bracelets en bronze. Ils sont coulés d'un seul jet et ornés, les deux premiers de petites moulures égales, séparées par trois stries, perpendiculaires au plan du bracelet; le troisième, de cinq filets parallèles à ce plan.

Le diamètre intérieur des premiers est de 0,054; celui du troisième de 0,053.

Après la couche de terre, on rencontra une sorte de massif en pierre de grès des Vosges, formant une construction considérable et faite avec un certain soin. Il était entouré de grosses pierres, mises de champ sur le sol naturel, enfoncées profondément comme des bornes et fournissant un appui solide à la masse accumulée entre leurs limites. Le temps a sans doute augmenté la solidité de construction, qui offrit une grande résistance aux outils des ouvriers.

Quand on eut déblayé cette tombelle, on rencontra un lit de pierres plates; sur ce lit, une terre noire, pleine de charbon et graisseuse, indiquant la place du corps, et, bientôt après, un fragment de mâchoire portant encore cinq dents parfaitement conservées, avec leur émail et leurs racines.

On fut dès lors fixé sur le mode de sépulture employé par l'antique peuplade dont on découvrait les traces.

Un lit de pierres plates non taillées était d'abord établi sur le sol naturel, sans enfoncement, ainsi que le prouva la comparaison des niveaux du terrain avoisinant et des fonds des tombelles.

Il recevait immédiatement le corps. Quelques branchages étaient probablement posés par-dessus. Puis on fixait les bornes qui soutenaient et limitaient la construction du massif, formé alternativement d'un lit de pierres et de terre naturelle, dont une couche épaisse recouvrait le tout.

Les objets de bronze et autres ont toujours été trouvés dans la terre de la partie supérieure des tumulus, au-dessus de la construction de la tombelle et seulement dans les grands tumulus.

Les pierres ne sont pas les mêmes dans toutes les sépultures. Les unes sont entièrement de calcaires oolitiques, les autres de grès rouge des Vosges, pierres qui se trouvent toutes deux dans le voisinage; ce qui ne peut s'expliquer que par des corvées séparées, chargées chacune de rassembler les matériaux destinés à une tombe spéciale et qui rapportaient les pierres d'un seul et même endroit. Le mode de sépulture que nous venons de décrire est le même pour tous les autres tumulus, à l'exception de deux. Nous nous dispenserons d'y revenir.

Le second des grands tumulus a donné, toujours dans sa partie supérieure, au-dessus du massif des tombelles, les objets suivants :

Un petit torques (collier gaulois) en bronze de 0,005 d'épaisseur et de 0,160 de diamètre intérieur (voy. p. 202, fig. 3);

Un anneau simple en bronze, sans ornements, de 0,036 d'épaisseur et de 0,04 de diamètre intérieur;

Une paire de bracelets d'enfant en bronze, ouverts à leur extrémité et terminés par une sorte de bouton. Leurs ornements sont analogues à ceux des deux bracelets du premier tumulus.

Ils ont 0,041 de diamètre intérieur, et 0,005 d'épaisseur (voy. fig. 1).

Deux fragments de bracelets en bronze, plats et ornés de stries, formant des divisions et des dessins assez compliqués;

Dix-huit perles d'un collier, parmi lesquelles se reconnaissent deux grains d'ambre (voy. fig. 4);

Deux bracelets d'une forme particulière, et sur lesquels nous insisterons, parce qu'il ne s'en est trouvé, du moins jusqu'à présent, que très-rarement en France.

Ils ont une épaisseur de 0,007; une hauteur de 0,004. Leur diamètre intérieur est de 0,033 (voy. fig. 2). Cette dernière dimension (le diamètre) montre qu'ils ont été portés par des enfants. La matière en est noire, friable, quoique résistante, susceptible d'un beau poli, dont l'un des bracelets conserve encore quelque trace, et présente tous les caractères de l'anthracite, comme l'a démontré plus tard l'analyse chimique.

Enfin on a découvert dans cette sépulture et dans la même partie supérieure une tige d'acier résistant à l'action de la lime, presque entièrement rongée par la rouille; ce fait est très-singulier, il n'y a pas possibi-

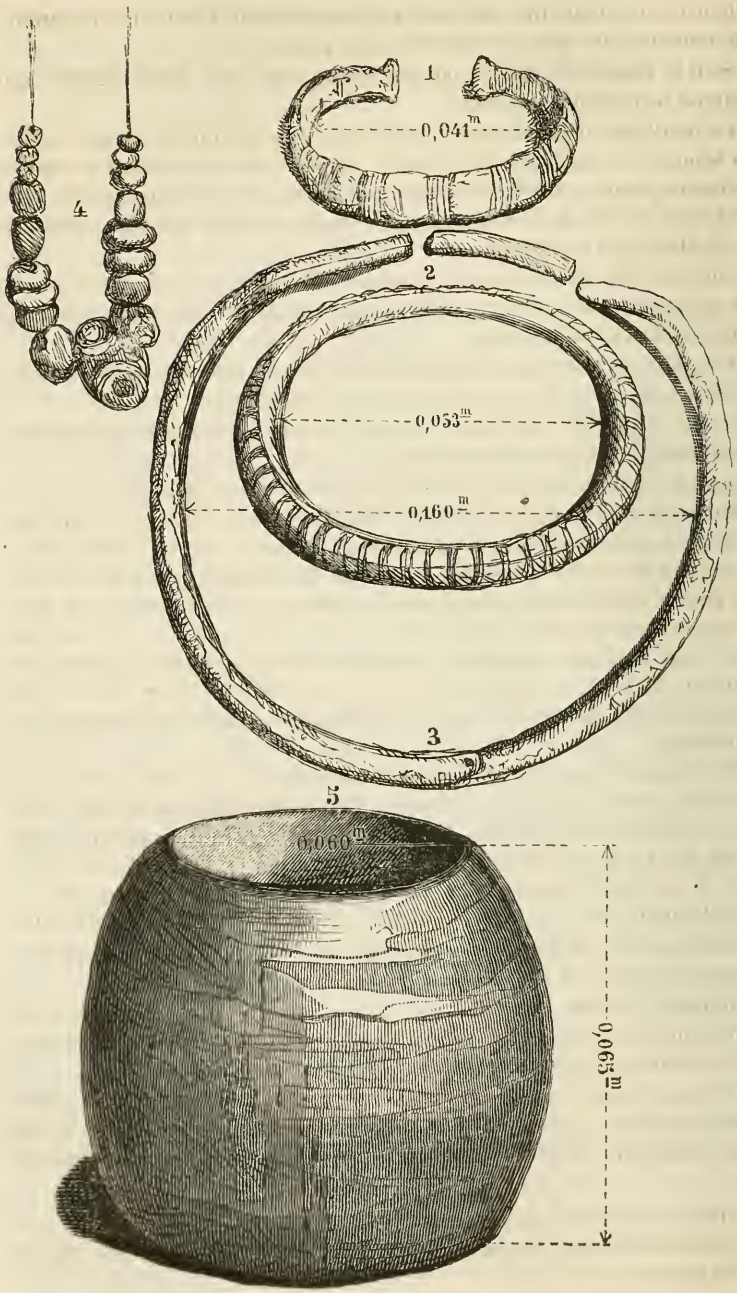
1
0,041m
2
0,053m
0,160m
3
4
5
0,060m
0,065m

lité de le nier. Cette tige est brisée en trois morceaux; le dernier ressemble vaguement à une pointe de flèche ou de javelot.

Sous le massif de pierre, on n'a trouvé que cette terre noirâtre qui indique la présence des corps.

La fouille du troisième des grands tumulus a produit un grand collier en bronze, un bracelet d'anthracite (voy. fig. 5) et une fibule composée de larges plaques en fils de bronze, circulaires et concentriques (1); elles sont dans un état de destruction très-avancé et n'ont pu être détachées de la pierre qui les retient.

Sous les tombelles de pierre, rien n'a été trouvé; aucune trace de tête ou de dents n'a pu être constatée dans ces deux dernières sépultures, qui renfermaient plusieurs corps.

Les objets trouvés étaient constamment placés extérieurement au massif et près de la surface de la terre de recouvrement.

On n'a rencontré que dans ces trois tombes des objets en bronze ou autre, extérieurs aux constructions (2).

Les autres tumulus ont fourni quelques résultats assez curieux. L'un d'entre eux n'a rien donné, ni terres ni traces des corps, lesquels, n'étant pas protégés par les tombelles, ont dû disparaître par l'action du temps. Dans un autre s'est trouvée, avec des fragments d'ossements, une poterie brisée qui peut indiquer approximativement la date de ces monuments. En effet, l'argile en est grossière, molle, poreuse, de couleur noire; la forme du vase, que l'on peut apprécier encore grâce à quelques fragments des bords et du fond, ne révèle aucun goût, aucune idée d'art. C'est à une époque reculée, avant César, qu'il faut remonter pour trouver des poteries semblables.

Deux tumulus sont encore à mentionner. Dans l'un se trouva une masse de terres grasses et charbonneuses qui indiquaient la présence des corps, et des fragments d'ossements. A l'endroit où les bras d'un cadavre reposaient sur les pierres plates, on rencontra deux bracelets d'anthracite; puis, à quelque distance, une moitié de bracelet en bronze, dont la seconde moitié fut retrouvée enfoncée dans un des bracelets d'anthracite.

Cette sépulture ne fournit aucune trace de dents ni de têtes. D'après ses dimensions elle avait dû renfermer plusieurs individus.

Un autre tumulus fut remarqué par la quantité de restes humains qu'il contenait, le poids et le nombre des pierres qui formaient la tombelle commune; absence de dents et de têtes comme partout.

On n'a rien à mentionner sur la manière dont les corps étaient placés dans les tombes. Ils semblent mis simplement les uns auprès des autres et ne présentent point cet ordre singulier observé dans les tumulus de

(1) Ces fils étaient probablement fixés sur du cuir.

(2) Ces bracelets sont analogues aux bracelets celtiques dont les dessins ont été publiés par Ackerman.

l'Alsace fouillés par le colonel Morlet : toutes les têtes au centre et les corps dirigés suivant les rayons de la circonférence de la base.

Le reste des fouilles n'a rien présenté qui ne soit exprimé dans ce que nous avons dit précédemment.

En résumé, quels sont les faits généraux qui résultent de ces travaux?

1° Chaque tumulus a été la sépulture de plusieurs individus;

2° Aucune arme n'a été découverte sous les tombelles, quoique les fouilles aient été faites avec assez de soin pour qu'on ait pu retrouver les fragments de plusieurs petites pièces, fragments disséminés dans la masse des terres;

3° A l'exception des dents et de la portion de mâchoire trouvée dans le premier des grands tumulus, on n'a rencontré nulle part la trace des têtes des corps;

4° Les objets en bronze et en autre matière ont toujours été rencontrés dans la partie supérieure des tombes, presque dans les terres de recouvrement, au-dessus et à l'extérieur des massifs de pierre.

Ces objets appartenaient tous à des femmes et à des enfants, comme il est facile de le vérifier par leurs dimensions, à l'exception peut-être des deux torques.

Que conclure de l'ensemble de ces faits, qui semblent se lier assez difficilement entre eux?

La première idée qui vient à l'esprit est de se demander si le champ funèbre qu'on a sous les yeux fut un cimetière régulier, ou un lieu d'inhumation après un combat.

Si c'eût été un cimetière régulier, les tumulus eussent été disposés dans un certain ordre qu'il eût été possible d'apprécier encore. Chacun d'eux ne renfermerait qu'un seul individu, ou du moins affecterait une forme allongée qui pût permettre d'ouvrir ou de fermer la sépulture à chaque nouveau décès. Or ils sont placés, pour ainsi dire, au hasard sur le terrain. Leur base est circulaire. Chacun d'eux renferme plusieurs corps. On ne peut imaginer la présence de dix ou douze personnes dans le même tumulus qu'en les supposant mortes à la fois; ce qui implique l'idée d'un combat dont elles auraient été les victimes. Nous penchons donc vers l'opinion qui fait du bois des Moncels un lieu d'inhumation après un combat.

La position géographique du terrain qui nous occupe donnerait même quelque poids à cette assertion. Il se trouve placé sur les frontières des Séquanes, des Lingons et des Leukes. L'état de guerre était presque permanent entre ces peuplades.

On a remarqué l'absence de toute trace de têtes dans les sépultures; il n'a été rencontré aucune arme, aucune hache en silex, aucune pointe de flèche, rien de ce qui indique l'homme de guerre. (Nous ne parlons pas de la tige d'acier qui était placée au-dessus de la construction de la tombelle.) Mais si nous supposons que la tribu dont nous voyons les sépultures fut la tribu vaincue; que les vainqueurs, sui-

vant l'usage des Gaulois, attesté par leurs médailles et leurs monuments, les bas-reliefs d'Entremont par exemple, emportèrent les armes et les têtes de leurs ennemis, on pourra s'expliquer la plupart des points qui nous arrêtent. La tribu vaincue sera revenue sur le terrain du combat pour donner la sépulture à ses morts.

Quant aux objets trouvés (1), ils étaient placés, comme nous l'avons vu, dans la partie supérieure des grands tumulus, à l'extérieur, et au-dessus du massif de pierre des tombelles; la tige d'acier était aussi dans ce cas. On ne peut donc supposer qu'ils aient appartenu aux personnes qui y étaient ensevelies.

Ces objets ont dû être jetés sur la tombe comme offrandes funéraires, au moment de la cérémonie, par les membres de la famille du chef que l'on inhumait. On n'en trouve que sur les trois tombes de grandes dimensions. Cette opinion semble prendre une certaine force de cette remarque, que presque tous les objets trouvés appartiennent à des femmes ou à des enfants, le collier de perles, les petits bracelets de bronze et d'anthracite, la fibule, etc.

Il est vrai qu'on a trouvé avec l'un des corps trois bracelets mêlés aux ossements. Mais ils ont pu être laissés au guerrier qui les portait et n'infirment en rien ce que nous avançons sur les offrandes. Quant à celui dont les dents ont été retrouvées, il a pu être blessé dans le combat, mourir quelques temps après et être enseveli avec ses compagnons d'armes.

Telles sont les hypothèses qu'a fait naître dans notre esprit l'examen attentif des faits singuliers révélés par les fouilles de Suriauville. Nous connaissons la vanité des conjectures en archéologie, et nous n'avons garde de nous y laisser entraîner avec trop de complaisance. Il se peut qu'il se trouve encore, dans le pays, des tumulus dont les fouilles pourraient en partie modifier nos suppositions, avancées en toute réserve. Dans tous les cas, elles pourront fixer dans l'esprit du lecteur l'ensemble de ces travaux, relier entre elles les circonstances particulières qu'ils présentent, et peut-être livrer quelques questions nouvelles et intéressantes aux discussions des archéologues.

O. Penguilly l'Haridon.

(1) Tous les objets trouvés ont été donnés par M. de Saulcy au musée d'artillerie, qu'il dirigea pendant quinze ans.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. MARIETTE

A. M. JOMARD

Nous devons à l'obligeance du savant et vénérable M. Jomard la communication de la lettre suivante, qui lui est adressée par M. Aug. Mariette :

Le Caire, 18 juillet 1860.

Monsieur,

Je n'ai que de bonnes nouvelles à vous donner de nos fouilles à Thèbes ; je complète autant que je le puis le plan de Karnak, ce qui est une opération assez difficile, vu l'immensité des ruines. Entre le promenoir et la porte de l'Est j'ai trouvé plusieurs petites chambres et une bonne statue royale représentant Menephthah. Le déblaiement du temple de Medinet-Abou est à peu près fini ; mais jusqu'ici il n'y a rien d'historique.

J'entreprendrai incessamment le palais, qui nous réserve plus d'une surprise. J'ai interrompu le déblaiement du grand temple d'Abydos, à cause des craintes que me fait concevoir l'état du monument, qui est profondément lézardé par suite de quelque tremblement de terre. Les travaux ont heureusement pu continuer dans l'enceinte du nord, où j'ai découvert, enfouie sous les décombres, une porte de pylone de la douzième dynastie, seul spécimen que nous possédions de l'architecture à cette époque. La porte est entière, et évidemment les Pasteurs, s'ils sont jamais venus à Abydos, n'y ont pas touché. J'étudie, autant que possible, sur les lieux mêmes cette grave question ; mais je la trouve très-embrouillée, à cause des contradictions apparentes que présentent entre eux les monuments ; je veux parler de la question des Pasteurs.

Sakkarah est devenu la pépinière des monuments antérieurs à la onzième dynastie, et je viens de mettre la main sur un de ces splendides tombeaux qui caractérisent l'époque des pyramides. Il est enseveli sous un tumulus énorme de sable, ce qui fait que je n'en aurai complétement raison que dans quelques semaines. Comme toujours, je vise à mettre à nu le sud de l'édifice. C'est là que sont les chambres avec inscriptions, et c'est là aussi, par une particularité curieuse dont je ne me suis aperçu qu'il y a deux ans, qu'existent *ces réduits pris dans la maçonnerie*, et fermés à tout jamais

pendant la construction elle-même, où étaient déposées les statues du défunt : ainsi ces statues, dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre (voyez le Scribe du Louvre), on leur ménageait une chambre, située le plus souvent derrière la stèle du défunt, et on les scellait là pour l'éternité. Heureusement pour le musée du vice-roi, cet usage est resté ignoré jusqu'à ces derniers temps ; aussi, depuis le jour où je l'ai découvert, ai-je fait une abondante moisson de ces statues antiques, qui, ainsi que je l'ai écrit déjà à M. de Rougé, sont la richesse principale ds la collection vice-royale.

Quant au musée, vous apprendrez avec satisfaction que S. A. le vice-roi vient de décider qu'il serait établi dans le Kasr-el-Eli. — Kasr-el-Eli est un palais situé sur la route du Caire au vieux Caire, à deux pas au sud de Kasr-en-Nil, et juste en face de la pointe septentrionale de l'île de Roudah. La distribution intérieure est excellente pour l'installation d'un musée. Une grande salle des pas perdus, plus longue et plus large que la salle du rez-de-chaussée des monuments égyptiens au Louvre, s'y trouve d'abord ; cette salle est entourée d'une douzaine de salons très-vastes : tel est le rez-de-chaussée. Au premier étage, même arrangement. Vous voyez qu'il y a là place pour bien des monuments, et que probablement même je n'aurai jamais de quoi remplir toutes les salles. Devant le palais est un terrain étendu, parsemé d'arbres, où je compte établir les très-gros objets, entre autres quelques colosses, et, autant que possible, des échantillons de tous les ordres d'architecture usités en Égypte. Le palais étant adossé au Nil, l'arrivage des monuments se fera avec la plus grande facilité. Bref, monsieur, vous devez voir que la décision du vice-roi m'enchante, et effectivement je ne pouvais pas désirer mieux. A la vérité le palais Kasr-el-Eli aura les inconvénients de tout bâtiment qui n'a pas été fait pour être un musée ; mais la construction d'un musée *ad hoc* aurait demandé beaucoup de temps, beaucoup d'argent, et puisque nous trouvons là un musée tout fait, je crois qu'il est raisonnable de nous en contenter.....

A. Mariette.

BULLETIN MENSUEL

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

MOIS D'AOUT.

Si depuis dix ans les études archéologiques ont fait d'immenses progrès, elles le doivent surtout aux facilités que les archéologues ont eues, grâce aux publications diverses des sociétés savantes et aux congrès scientifiques, de se communiquer mutuellement leurs découvertes. La *Revue* a toujours autant qu'elle a pu favorisé cette mise en commun des trésors dus à l'initiative d'efforts isolés. Elle a accueilli et publié avec empressement tous les faits nouveaux et intéressants qui lui étaient communiqués. Elle veut compléter son œuvre en donnant désormais l'analyse mensuelle de tout ce qui peut intéresser l'archéologie dans les séances de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* et dans celles de la *Société des antiquaires de France*. La Société des antiquaires, dont les séances ne sont pas publiques, a gracieusement permis à l'un de ses membres de donner à la *Revue* les notes nécessaires pour rédiger un bulletin de ses travaux. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions a également daigné mettre à notre disposition tous les renseignements qu'une simple assistance aux séances ne nous fourniraient que d'une manière insuffisante. Nos lecteurs seront donc désormais tenus au courant de toutes les découvertes ou discussions qui auront attiré l'attention de nos plus illustres archéologues.

Dans l'impossibilité de donner aujourd'hui le compte rendu des séances de l'Académie, nous commencerons par le bulletin de la Société des antiquaires.

Durant le mois d'août, qui est déjà presque un mois de vacances, le principal intérêt des séances de la Société a été la présentation d'objets d'antiquités phéniciens, grecs, romains, celtiques apportés par divers membres ou savants étrangers. Nous en publions la liste avec une description très-succincte : il serait inutile, sans gravures, d'entrer dans de plus grands développements.

Antiquités phéniciennes et grecques. — 1° Bouclier rapporté de Chypre et récemment offert au musée du Louvre par M. Guillaume Rey. Ce bouclier, ou plutôt ce revêtement de bouclier présenté à la Société par M. de Longpérier, paraît remonter au temps de la domination grecque dans l'île de Chypre. Il a cela de particulier qu'il est décoré d'ornements concentriques et porte vers le centre une figure triangulaire déjà signalée sur des monnaies au type du bouclier, mais dont il ne semble pas encore possible de déterminer le caractère.

2° Masques rapportés de Saïda (ancienne Sidon), par M. Guillaume Rey

et appartenant également au musée du Louvre. Ils sont formés d'une feuille mince de bronze repoussé et représentant des têtes de lions entourées d'une crinière figurée par des espèces de rayons. Le tout d'un diamètre d'environ un demi-mètre. Ces masques, trouvés dans une grotte voisine de Saïda, ornaient un cercueil de bois dont M. Rey a encore vu des restes. Des anneaux de suspension en fer méplat, qui pendaient de la bouche des lions, paraissent n'avoir été qu'un simple ornement; car leur peu de solidité ne permet pas de supposer qu'on ait pu s'en servir. Diverses considérations, et spécialement la forme des yeux, font croire que les masques sont fort anciens et de l'époque phénicienne elle-même.

3° Dessin photographique d'un poids de bronze présenté par M. le comte de Vogué. Ce poids, qui a la forme d'un lion couché au type assyrien, porte une inscription en caractères phéniciens qui, selon M. de Vogué, peut s'interpréter: *Nous l'avons fait peser en présence des contrôleurs de l'argent.*

Antiquités romaines et celtiques. — 1° Vase romain en cuivre repoussé, découvert à Reims et présenté par M. Peigné-Delacourt. 2° Couteaux et fragments de flèches en silex, présentés par le même au nom de M. Troyon. 3° Dessins d'armes offensives et défensives, telles que : épées, poignards, boucliers attribués aux Celtes d'Irlande. Ces dessins, présentés par M. Francks, directeur de la Société des antiquaires de Londres, sont destinés à servir de planches à un ouvrage que prépare l'auteur sur les antiquités celtiques. Ils sont surtout curieux par les formes inattendues qu'affecte leur ornementation. Nous citerons, par exemple, un bouclier sur lequel se trouvent des traces d'émail, en même temps qu'une figure qui semble représenter le sanglier symbolique des Gaulois. Les développements donnés à l'appui de leur attribution à l'époque celtique, ont été d'un grand intérêt.

Dans les mêmes séances ont été présentés, par M. Cocheris, divers papiers relatifs aux abbayes de Saint-Denis et Saint-Victor, ainsi que des dessins de la collection Gaignières retrouvés à la bibliothèque Mazarine, et par M. Léopold Delisle, des matrices en cuivre de sceaux du moyen âge, provenant de contrefaçons modernes. Cette triste industrie a pris aujourd'hui un tel développement, que la Société a jugé à propos de prier un de ses membres, M. Boutaric, de préparer une note à ce sujet. Il est bon que le public soit mis en garde contre ces fraudes.

Une discussion soulevée par l'examen d'une sculpture obscène existant sur le chapiteau d'une colonne dans les caves de la Conciergerie, au palais de justice de Paris, et qui passait pour faire allusion au malheur d'Abeilard, a donné occasion à divers membres de la Société de protester contre la tradition relative au fait lui-même, tradition qui ne repose sur aucun texte ancien. Il n'y aurait au fond de tout cela qu'un mot mal interprété. La sculpture n'est qu'une grossièreté vulgaire et peut-être de seconde main.

Nous renvoyons nos lecteurs aux nouvelles pour une communication de M. Noël Des Vergers, sur un tombeau étrusque. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Découverte du véritable usage de l'amentum chez les anciens, par M. P. Mérimée. — Élections de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Inscription latine trouvée à Mayence. — Fouilles en Italie, en Sardaigne, à Rhodes.

On avait beaucoup discuté sur la nature et l'emploi de la courroie ou *amentum* dont les anciens faisaient usage pour lancer le javelot, sans qu'on fût parvenu à une opinion bien satisfaisante à cet égard. Les passages de Tite-Live, Ovide, Lucain, Silius Italicus, Sénèque, Festus et autres qui font allusion à cette courroie avaient vainement exercé la sagacité des érudits. M. P. Mérimée vient de découvrir sur un vase du *British Museum* une figure qui donne enfin la solution de ce petit problème archéologique. Voici ce qu'il écrit à l'un de nos collaborateurs :

« J'ai trouvé le grand mystère de l'*amentum* bien expliqué sur un vase du British Museum. C'est une amphore panathénaïque à figures noires, d'un vieux style, et qui représente, outre Minerve, quatre personnages, dont deux ont des javelots avec l'*amentum*; l'un va lancer son arme, l'autre a passé les doigts dans la courroie et tient sa javeline la pointe en bas. Je vous envoie ce mauvais croquis, qui vous fera comprendre mieux que toutes les descriptions la manière de se servir de l'*amentum*. Reste à savoir le résultat de cet appareil. Le javelot va-t-il plus loin ou plus droit? Il faudrait faire des expériences; c'est à quoi je ne manquerai pas lorsque j'aurai des manches à balai à ma disposition.

« Les figures de mon vase sont très-incorrectement dessinées ou plutôt peintes; elles sont retouchées à la pointe sèche. Les lettres de l'inscription sont d'ancienne forme : V pour Y, V pour Λ, etc.

« Le javelot paraît fort long; il me semble que l'*amentum* n'est pas au milieu, mais plus loin de la pointe que de l'autre bout. MM. Birch et Newton ont décrit ce vase dans le Catalogue du Musée britannique, mais fort inexactement, ce me semble, et ils sont convenus de très-bonne grâce qu'ils n'avaient pas fait attention à l'affaire principale.

« P. Mérimée. »

Nous donnons ici le croquis qui nous est envoyé par M. Mérimée.

La position des doigts explique parfaitement l'expression du vers d'Ovide :

Inserit amento digitos.
(*Metamorph. XII*, 326.)

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu dans sa séance du 10 août M. Guigniaut pour secrétaire perpétuel en remplacement de M. Naudet, démissionnaire, nommé secrétaire perpétuel honoraire. Dans la séance du 22 juin elle avait élu membre titulaire M. Emmanuel Miller, savant helléniste, en remplacement de M. Ph. Le Bas, décédé, et dans une des séances suivantes M. Ed. Gerhard, de Berlin, associé étranger, en remplacement du comte Borghesi, décédé.

— Nous sommes heureux d'apprendre que les couteaux en silex trouvés dans la Seine, au pont Napoléon III, à Bercy, et dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, sont devenus la propriété du musée d'artillerie, riche déjà d'une collection de haches gauloises en silex et en bronze, et d'un grand nombre d'armes de la même époque. Le savant directeur de ce musée, M. O. Penguilly l'Haridon, s'occupe avec autant de zèle que d'intelligence à garnir les vitrines destinées à recevoir les différents spécimens d'armes anciennes qu'on veut bien lui offrir. Déjà l'empereur a envoyé de son cabinet d'antiquités celles qui pouvaient présenter le plus d'intérêt. De son côté, M. de Saulcy a fait don de pièces gallo-romaines également très-intéressantes. M. O. Penguilly l'Haridon, qui s'est fait un nom si distingué dans les arts, veut bien se charger de donner à la *Revue archéologique* les dessins des objets les plus curieux qu'il a déjà réunis ou qu'il ne manquera pas de réunir lorsque l'existence de ce musée d'archéologie militaire sera porté à la connaissance des antiquaires.

— Une lettre de M. Brunn, secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, annonce l'arrivée dans cette ville des vases peints qui se trouvaient encore dans la tombe étrusque découverte à Vulci, il y a trois ans, par MM. Alessandro François et Noël des Vergers. Plusieurs de ces vases offrent des sujets intéressants et portent des inscriptions grecques d'autant plus remarquables, que quelques-unes d'entre elles mentionnent des magistratures grecques, tandis que les peintures murales du tombeau qui les renfermait sont accompagnées d'inscriptions étrusques d'un caractère archaïque, évidemment antérieures à l'époque de la conquête de l'Étrurie par les Romains, ou tout au plus contemporains de cette époque.

—Nous empruntons à l'excellente publication de M. Ed. Gerhard intitulée : *Denkmäler, Forschungen und Berichte* (livraison 46) les détails suivants :

On a découvert à Mayence l'inscription ainsi conçue :

BONVM. EVENTVM
EEQQ. LEG. XXII. PR. P. F.
ALBANIVS. AGRICoLA
ET MACRINIVS. IVLI
(A) ANVS. Q. D. CIVES SVMEL (c)
(Po) MPEIANO ET PAELIGNIAN (o)
C (o) S.

qui doit se traduire par

Bonum eventum equitum legionis XXII primigeniæ piæ fidelis
Albanius Agricola et Macrinius Julianius quæstores decuriones cives
Sumelocennenses, Pompeiano et Pæligniano consulibus.

M. Th. Mommsen a donné dans le recueil précité un savant commentaire sur cette inscription.

—Nous lisons dans le même journal que de nombreuses antiquités ont été récemment découvertes en Sardaigne, à Cagliari, à l'ancienne Tharros, à Terranova, à Selgur, à Bolotana, à Fordragiano, à Auctis (Colonia Augusta), à Cornus. Dans cette dernière localité, où avait été déterrée peu auparavant une inscription en l'honneur de Q. Sergius Quadratus, on a trouvé le torse d'une statue cuirassée (statua loricata) d'un excellent travail. Les fouilles faites à Cagliari ont fourni, outre de nombreuses médailles, un Hermès de marbre blanc et une double tête de Bacchus que sa couronne de pampre n'a pas permis de prendre pour un Janus. Un peu antérieurement, on avait découvert entre plusieurs, une poterie portant : L. RVSTI. REPENTINI. FEC. L. RVSTI. LVPIONIS. F.

Une plaque de marbre trouvée à Tharros présente l'inscription suivante :

D. M. P. SVLPICIVS. ROGATVS. VIX. ANNIS. XXXVII. M. III. D. XI. FECIT. FRATER. B. M.

La même localité a fourni, ainsi que Sulcis, des scarabées de travail égyptien.

Aux environs de Lanusei, les fouilles ont donné une statuette en bronze d'Hercule d'un bon caractère. Toutefois l'absence de la peau de lion, remplacée par la panetière suspendue à une courroie passant sur l'épaule, peut faire douter de l'exactitude de cette attribution, suggérée par la présence de la massue.

De nombreuses antiquités ont été découvertes par MM. Salzmann et Billiotti dans les tombeaux de Camirus (Ile de Rhodes). On y a trouvé des objets d'or, d'argent, de bronze et d'argile, des vases de verre qui ont été envoyés au *British Museum*. Mais les fouilles ont été surtout productives en vases peints de style dorique, phénicien et gréco-égyptien; ils sont la plupart décorés de sujets empruntés au règne végétal ou animal; des figures humaines apparaissent rarement dans leur ornementation; plusieurs rappellent certains vases de Vulci, mais ils sont fort différents de ceux de Nola, et n'ont aucune parenté avec ceux qu'on a trouvés à Corinthe. Les tombeaux de Camirus, que tout annonce être d'une époque fort ancienne, ont présenté aussi quelques vases ayant la forme de têtes de guerriers à visière baissée, tels qu'on en a découverts dans la grande Grèce, vases qu'on avait d'abord regardé comme appartenant à un âge comparativement moderne.

—Les *Denkmäler und Forschungen* contiennent dans la livraison 46 un curieux article sur le colosse de bronze de Barletta de M. J. Friedlænder, un autre sur les trois théories d'Oreste à Delphes de M. C. Bœtticher, quelques observations sur la symbolique de l'art ancien de M. E. Curtius.

Nous donnerons dans notre prochain numéro un dessin en chromolithographie que M. Violet Le Duc a tiré de la collection Gaignières, d'Oxford. Cette planche, qui représente la tombe d'Isabelle d'Artois, sera accompagnée d'une notice que notre savant architecte veut bien consacrer à la célèbre collection de la Bodléienne.

BIBLIOGRAPHIE

Paris au treizième siècle, par A. Springer. Traduit librement de l'allemand, avec introduction et notes, par un membre de l'édilité de Paris. 1 vol. in-12. Paris, A. Aubry. 1860.

S'il était possible de méconnaître l'intérêt universel qu'inspire l'histoire de Paris et tout ce qui s'y rattache, le livre de M. Springer nous fournirait une belle occasion de prouver combien cet intérêt est généralement senti. On ne saurait, en effet, expliquer autrement qu'un savant prussien ait eu l'idée de composer dans sa langue un ouvrage sur le Paris du treizième siècle, l'ait mise à exécution, et, ce qui est plus étonnant, ait trouvé un éditeur. Il n'est encore venu à l'idée de personne, en France, d'entreprendre un travail analogue sur une capitale étrangère ; un érudit l'aurait-il eue, il n'eût pas trouvé de lecteur,—tandis que le livre de M. Springer a été beaucoup lu en Allemagne; et, s'il est incontestable que nos voisins d'outre Rhin goûtent mieux que nous les publications sérieuses, il ne l'est pas moins que, cette fois, le choix du sujet a été pour beaucoup dans le succès.

L'œuvre de M. Springer était absolument ignorée en France, lorsqu'on l'a signalée à l'attention du jurisconsulte éminent auquel nous devrons de la connaître. En la parcourant, M. Victor Foucher s'est rappelé qu'il avait l'honneur de représenter la grande cité décrite en son ancien état par M. Springer; il s'est dit que noblesse oblige, et il nous a rendu le service de traduire l'opuscule germanique, dont le seul titre suffit pour provoquer une vive curiosité. *Paris au treizième siècle!* Quel archéologue n'y a souvent songé? Où est celui qui n'a rêvé contempler, au prix d'un immense sacrifice, la vieille ville telle qu'elle était du temps de saint Louis? Rêve extravagant peut-être, mais aussi attachant que déraisonnable, et auquel on ne s'arrache pas sans souhaiter, avec un redoublement d'ardeur, qu'une restauration consciencieuse et savante diminue les regrets provoqués par l'impossibilité de sa réalisation.

M. Springer n'a négligé aucun des aspects sous lesquels son sujet pouvait être considéré; son ouvrage sera certainement recherché par tous ceux qui ont pour l'histoire de Paris quelque curiosité. Grâce à un ingénieux remaniement introduit par le traducteur, ils y trouveront des chapitres spéciaux sur l'origine de la ville, sa prééminence au milieu du moyen

âge, sur le chiffre de sa population, ses divisions territoriales, ses rues, ses maisons seigneuriales et bourgeoises, ses marchés ou foires, les industries et les mœurs de ses habitants, etc., etc. Ne disposant point ici d'assez d'espace pour analyser ces divers chapitres, nous nous bornerons à dire qu'ils résument sous une forme heureuse, bien qu'un peu laconique, l'ensemble des documents mis au jour sur la matière, et que, si on y aperçoit quelques détails dont l'exactitude laisse à désirer, c'est sur les auteurs français que retombe exclusivement le blâme. Du reste, les petites et inévitables imperfections auxquelles nous faisons allusion sont sans importance, surtout dans un tableau tracé au point de vue synthétique, et *Paris au treizième siècle* n'en sera pas moins lu avec plaisir et profit. Félicitons donc M. V. Foucher d'avoir rendu cet intéressant petit livre accessible au public français, et particulièrement de l'avoir enrichi de la remarquable introduction placée en tête du volume, ainsi que des excellentes notes qui éclaircissent et développent le texte. Certes, il n'y a point lieu d'être surpris de ce que l'éditeur des *Assises de Jérusalem* ait annexé des commentaires précieux à un travail d'érudition; mais il est permis de s'étonner que, sur une des questions entièrement en dehors de ses absorbantes études professionnelles, il ait toujours réussi à discerner le côté de la vérité et s'y soit constamment rangé sans hésitation. Un proverbe italien qualifie cruellement les traducteurs; nous garantissons que ce proverbe, nul ne sera tenté de l'appliquer à M. V. Foucher, car bien loin d'avoir amoindri la valeur de l'œuvre originale, il l'a, au contraire, doublée, et s'il lui est arrivé de se substituer parfois à l'écrivain allemand, ç'a été afin de donner plus et mieux. Nous faisons des vœux pour que tous les bons livres étrangers rencontrent des traducteurs pareils à M. V. Foucher, et pour que le corps municipal compte toujours dans son sein de nombreux conseillers d'un esprit aussi distingué, d'une intelligence aussi supérieure, et ajoutons d'une nature aussi bienveillante que l'honorable « membre de l'édilité de Paris. »

Paris au treizième siècle fait partie du *Trésor des pièces rares et inédites*, publié par M. Aug. Aubry, et c'est le troisième volume de cette collection qui a trait au même sujet. Nous avons eu l'occasion d'annoncer dans la *Revue* l'apparition du premier, *la Description de Paris*, par Guillebert de Metz; le second, *les Églises et monastères de Paris*, par M. H. L. Bordier, a eu un égal succès. Le nom de M. Bordier, un des meilleurs paléographes qu'ait produits l'École des chartes, nous garantit l'exactitude religieuse dans la reproduction des textes, et la solidité des annotations. Son livre contient une liste fort longue et très-commode à consulter de tous les établissements fondés à Paris depuis le quatorzième siècle, deux pièces en vers énumérant les diverses églises de cette ville vers 1270 et 1325, et une sorte de censier des terrains qu'y possédait l'abbaye Saint-Maur des Fossés, au neuvième siècle. Ce dernier document est d'autant plus curieux par son antiquité, que ceux des cueillerets de Paris, qui se placent immédiatement après dans l'ordre chronologique, ne remontent pas même au

règne de Philippe Auguste. Malheureusement il est aussi obscur que curieux, et reconnaître les emplacements auxquels il se rapporte constitue un problème en apparence insoluble. Nous pensons toutefois qu'il y a plus d'un renseignement à en tirer, et peut-être un jour essayerons-nous de le démontrer. En attendant, nous le recommandons à la sagacité de ceux pour qui la topographie du vieux Paris est réputée n'avoir point de secrets, et nous les assurons, par avance, de notre sincère gratitude s'ils veulent bien nous en donner la clef.

Le nouveau volume que vient de mettre au jour M. Aubry est encore mieux imprimé que les précédents. M. Aubry apporte un soin et un goût d'artiste dans ses éditions ; il est un des zélés promoteurs de cette révolution typographique, à laquelle nous applaudissons, et qui consiste à remplacer par la belle et noble capitale archaïque les majuscules fleuronnées, ombrées, déprimées ou en perspective qu'on admirait naguère, mais dont les industriels eux-mêmes commencent déjà à purger leurs enseignes.

A. B.

Gœttingische Antiken. — *Antiques de Gœttingue* publiés et expliqués par M. F. Wieseler (Gœttingue, 1858, in-4°).

Les antiques que possède la ville de Gœttingue sont peu connus, ils se composent de quelques figures de marbre, de vases peints, de terres cuites, de bronzes, et surtout de pierres gravées et de camées. Nous en devons la description à un archéologue allemand qui s'est fait connaître par un grand nombre de mémoires savants et judicieux, M. F. Wieseler. La publication que nous annonçons, accompagnée d'une bonne planche, sera consultée avec fruit par tous les amis de l'antiquité. Les descriptions données par l'auteur sont marquées au coin d'une profonde érudition et fournissent avec des monuments déjà publiés des rapprochements aussi féconds qu'ingénieux.

A. M.

Le Mont Olympe et l'Acarnanie, Exploration de ces deux régions, avec l'étude de leurs antiquités, de leurs populations anciennes et modernes, de leur géographie et de leur histoire, par L. Heuzey, membre de l'École française d'Athènes. Grand in-8°. Paris, 1860, chez Firmin Didot. 16 planches.

L'École française d'Athènes continue à explorer avec succès les diverses parties de la Grèce. Après nous avoir fait connaître l'Acropole d'Athènes, les Dêmes de l'Attique, la Mégaride, l'Argolide, Sparte, la Messénie, l'Arcadie, Sicyone, le lac Copaïs, l'Eubée, le Pélion, l'Ossa, une partie de la Macédoine et des îles, elle nous donne aujourd'hui la relation de deux voyages entrepris par M. Heuzey, l'un à travers le mont Olympe, l'autre

en Acarnanie. Une carte de l'Olympe et quinze planches exécutées avec un grand soin et reproduisant des détails curieux d'architecture grecque aux différents âges, recommandent ce beau et intéressant volume, auquel de nombreuses inscriptions inédites ajoutent encore du prix.

On n'attend pas de nous que nous analysions ici un livre de voyage de près de 500 pages. Un livre de voyage d'ailleurs ne s'analyse pas. Nous dirons seulement que ceux qui, comme nous, en entreprendront la lecture, y trouveront un intérêt constant et varié. M. Heuzey parcourt deux régions à divers titres également curieuses, et il recueille, chemin faisant, un grand nombre d'observations et de faits de nature à nous rendre moins obscures les traditions antiques des Aëdes et les récits des historiens. Nous traversons avec lui le pays des Perrhèbes et des Piériens ; nous visitons l'antique Dodone, Libèthre, patrie des Muses et tous les lieux tant chantés par les poëtes et considérés par les tribus émigrées vers le sud comme le primitif séjour des dieux. M. Heuzey, sans entrer jamais dans le domaine des conjectures, et sur le simple rapprochement des traditions poétiques et des lieux qu'il décrit avec une minutieuse exactitude, nous fait mieux comprendre la signification de ces souvenirs si pieusement conservés de l'âge d'or de la Grèce. Nous assistons avec lui à cette première vie de la race hellénique campée autour de l'Olympe, durant laquelle se débrouillèrent les croyances confuses d'où sortit et se dégagea la religion d'Homère.

Mais M. Heuzey ne limite pas ses recherches à cette haute antiquité. Après avoir assisté au passage de l'Olympe par les Romains et à la bataille de Pydna, nous nous mêlons avec lui aux Bulgares de Thessalie et aux Serbes de Macédoine. A quelque point de vue que l'on se place, on trouve donc quelque chose à apprendre avec le sagace et exact voyageur.

En Acarnanie, un autre genre d'intérêt nous attend. Nous sommes au milieu des populations les plus sauvages de la Grèce. Les ruines elles-mêmes ont dans ces contrées, presque fermées jusqu'ici, un aspect particulier. L'existence des portes cyclopéennes comme à Tirynthe et à Mycènes, l'emploi simultané de l'appareil hellénique et de l'appareil polygonal, un système de fortifications par enceintes redoublées, et l'usage répété de la voûte à une époque où l'on ne soupçonnait pas qu'elle eût fait encore son apparition en Grèce, donnent lieu à des remarques judicieuses et mettent sur la voie de la manière dont certaines formes d'architecture ont pénétré et se sont propagées en Grèce. M. Heuzey croit retrouver en Acarnanie des imitateurs, presque des frères des vieux Italiotes. « Les Acarnaniens, dit-il, par le hasard de leur position géographique plutôt que par le tact de leur industrie, avaient, sous certains rapports, en architecture, devancé les Grecs policés. Ils avaient su profiter de leur proximité de l'Italie, avec laquelle ils n'avaient cessé d'entretenir des relations. Ces relations sont même le point le plus curieux de leur histoire. On pourrait montrer en effet que les Acarnaniens ne se rapprochaient pas seulement des Italiens par les arts grossiers qu'ils culti-

vaient, mais encore par la langue et le caractère. Un génie plus rustique qu'on ne le trouvait d'ordinaire chez les Hellènes, une volonté persévérante, l'esprit de concorde et d'union dans leurs entreprises, la fidélité aux vieux rits religieux qui faisait rechercher partout les Acarnaniens comme devins et sacrificateurs, sont autant de traits de ressemblance avec les tribus de l'Italie. Si l'on songe de plus qu'ils parlaient le dialecte éolien dans sa forme la plus rude, c'est-à-dire la plus voisine du latin, on demeurera convaincu que les habitants de l'extrême Grèce offraient un type de transition remarquable entre deux familles de peuples, issues évidemment d'une même race, les Italiotes et les Grecs. Il n'est donc pas étonnant que les Acarnaniens aient eu quelques unes des qualités particulières aux tribus primitives de l'Italie et spécialement l'amour des constructions à la manière des Étrusques, ces hardis assembleurs de pierre, avec lesquels ils devaient avoir de fréquents rapports. C'est en Italie que commença l'emploi des constructions voûtées, c'est en Acarnanie qu'on en trouve la première application en Grèce.

Le livre de M. Heuzey, imprimé chez Firmin Didot en très-beaux caractères, est appelé à avoir un légitime et solide succès. A. B—D.

ANTIQUITÉS NATIONALES

COLLECTION GAIGNIÈRES

DE LA BIBLIOTHÈQUE BODLÉIENNE D'OXFORD

Il existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford une collection de dessins, de notes et d'inscriptions reliés en seize volumes in-folio, contenant un nombre très-considérable de renseignements relatifs à l'histoire de France, recueillis par Gaignières. Ces volumes faisaient originairement partie de la collection déposée aujourd'hi à la Bibliothèque impériale, et que l'on croyait complète. Feu M. Duchesne, conservateur des estampes, il y a quelques années, n'avait pas connaissance de la collection d'Oxford, qui d'ailleurs n'est mentionnée dans aucun des catalogues de la Bibliothèque impériale. Ces seize volumes ont probablement été vendus avant la cession que fit Gaignières de sa collection au Cabinet du roi en 1711; ils ont été légués à la Bodléienne par le célèbre antiquaire Gough, qui vivait à la fin du dernier siècle. Comment Gough les avait-il acquis? c'est ce que je n'ai pu découvrir. Quoi qu'il en soit, ayant eu connaissance en 1847 de la collection d'Oxford, et sachant que ce recueil contenait un certain nombre de renseignements sur les monuments de l'abbaye de Saint-Denis, j'obtins du ministère des travaux publics d'alors l'autorisation d'envoyer M. H. Gérente en Angleterre, pour recueillir tous les documents relatifs à cette abbaye, et, en 1850, je me rendis à Oxford pour examiner ce précieux recueil. Voici les titres de ces volumes :

1°	Princes du sang royal	1 vol.
2°	Tombeaux des roys de France	1 »
3°	Tombeaux et épitaphes des églises de l'Ile de France	1 »
4°	» » » de Normandie	2 »
5°	» » » du Valois	1 »

6°	Tombeaux et épitaphes des églises d'Angers, de Nantes, Tours, Loches, du Mans.....				2	»
7°	»	»	»	de Paris.....	4	»
8°	»	»	»	de Champagne et de Bourgogne.....	1	»
9°	»	»	»	de Beauvais, Chartres et	1	»
10°	»	»	»	de Brie.....	1	»
11°	Recueil de tapisseries, armoiries et devises.....				1	»

Cet énoncé suffit pour faire ressortir l'intérêt qui s'attache à la collection Gaignières de la Bodléienne. Ces volumes contiennent une quantité prodigieuse d'épitaphes inédites, et d'assez bonnes copies de monuments d'une grande valeur, détruits aujourd'hui; quelques croquis de vitraux, des meubles appartenant à des abbayes, des armoiries, et une belle suite de tapisseries des treizième et quatorzième siècles. Les dessins, plus naïvement faits que ceux de la collection de la Bibliothèque impériale, sont des copies fidèles, ainsi qu'on peut le reconnaître en examinant les reproductions des monuments encore existants. Ce sont probablement des minutes faites sur place, des planches que Gaignières comptait compléter et arranger dans son cabinet à la mode du temps, comme l'ont été les dessins de la collection française. D'ailleurs les dessins d'Oxford ont avec ceux de Paris une parfaite ressemblance: le format est le même, le papier identique; ils ont été faits par les mêmes artistes, et les légendes explicatives sont de la même main. Dans le catalogue de Gough, ces dessins sont inscrits sous le titre de *Collection Gaignières*. La collection de la Bodléienne, qui est loin de comprendre tous les monuments votifs, funéraires ou historiques de la France au moyen âge. nous fait connaître une quantité prodigieuse d'œuvres d'art supérieures à ce que nous allons admirer en Italie, en Espagne et en Allemagne. En parcourant ces seize volumes, on se demande comment tant de précieux monuments ont pu périr. Cependant ce n'est pas la révolution de 1792 qu'il faut seule accuser de cette destruction. Pendant le cours du dernier siècle, les chapitres des cathédrales et les religieux bénédictins particulièrement ont fait enlever ou laissé périr la majeure partie de ces tombeaux, de ces épitaphes, de ces statues votives qui remplissaient les églises. L'église impériale de Saint-Denis a recueilli quelques-uns des monuments autrefois déposés dans les monastères du diocèse de Paris; mais tous ceux qui avaient quelque valeur intrinsèque ont été fondus. Il n'existe plus en France que deux tombes en bronze; elles appartiennent à la cathédrale d'Amiens; les vingt-cinq ou trente tombes de métal qui

décoraient le chœur de la cathédrale de Paris ont été fondues à la fin du règne de Louis XIV. Toutes celles de l'abbaye de Saint-Denis ont disparu en 1792 ainsi que celles de l'abbaye de Saint-Yved de Braine et tant d'autres. M. Prioux, dans son excellente monographie de l'église de Saint-Yved de Braine, donne, d'après la collection de la Bodléienne, quelques-unes des tombes en cuivre émaillé et doré qui garnissaient le chœur de cet édifice. On peut juger par ce spécimen de la magnificence de ces monuments, dont la destruction est à jamais regrettable. Quelques-uns des dessins de la collection d'Oxford sont faits avec grand soin; le caractère même de la sculpture est assez bien observé. Je citerai entre autres le tombeau en cuivre émaillé et doré qui était placé à la gauche du maître-autel de la cathédrale de Beauvais. Il est de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. C'est un admirable monument du treizième siècle. La figure de l'évêque est en relief de grandeur naturelle; la chasuble est semée de fleur de lis gravées, la dalmatique est émaillée, l'aube est d'argent; l'étole est émaillée aux armes de Dreux; le pallium est également couvert d'émaux. Le livre que tient la statue est d'argent orné de pierreries, et la bordure de la chasuble semée de gros cabochons. La crosse est d'argent avec pierreries; la mitre émaillée de France. La plaque sur laquelle repose l'effigie présente des anges en demi-bosse entourés de rinceaux émaillés; le tout est encadré d'une bordure ornée d'enroulements, de demi-figures et de cabochons. Entre la bordure et la plaque court l'inscription.

En parcourant ces volumes, on est frappé de la variété de forme des monuments funéraires qui garnissaient nos églises; les uns sont de simples dalles ou plaques de métal gravées, d'autres sont en demi-relief posés à terre, un plus grand nombre sont élevés sur des socles en métal, en pierre ou en marbre; plusieurs sont placés dans des sortes d'alcôves ou de niches décorées de peintures et de bas-reliefs. On en voit qui formaient de véritables clôtures à jour autour des sanctuaires. Ainsi étaient placées les belles tombes de l'abbaye d'Eu, dont la plupart des statues sont conservées, mais déposées dans un caveau obscur sous le chœur. Presque toutes les statues tombales sont peintes comme le spécimen donné ici, provenant de l'abbaye d'Eu : c'est la statue d'Isabelle d'Artois, fille de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabelle de Melun (1379). J'ai pu ainsi reconnaître, en examinant la collection d'Oxford, que toutes les statues de rois de l'abbaye de Saint-Denis, refaites sous saint Louis, étaient complétement peintes, que ces effigies étaient déposées sur des socles fort riches garnis de dossiers sculptés, avec des colonnes portant des

lampes ou des cierges des deux côtés de ces dossiers. Ce recueil nous donne, à une assez grande échelle, le célèbre tombeau en marbre et en bronze émaillé de Charles VIII; les magnifiques matelas de bronze doré, gravés de fleurs de laurier, sur lesquels reposaient les deux statues de Henri II et de Catherine de Médicis; les niches ornées de peintures dans lesquelles étaient placés, à l'abbaye de Royaumont, les tombeaux si précieux de Jean de France et de Blanche de France, enfants de saint Louis. Ces peintures ont cela de très-remarquable qu'elles donnent les portraits en pied des deux jeunes gens dans leurs costumes habituels. La collection Gaignières d'Oxford est donc pour les études archéologiques et historiques en France un monument d'une grande importance. Les règlements qui régissent les universités anglaises ne permettant ni les échanges, ni les ventes d'objets légués, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a décidé que des calques de ces précieux dessins seraient faits par des artistes capables. L'université d'Oxford a mis la meilleure grâce du monde à faciliter ce travail long et ingrat; nous avons donc l'espoir que, d'ici à quelques mois, la Bibliothèque impériale possédera un double, parfaitement conforme aux originaux, de tous ces documents, dont nous avions publié le catalogue, il y a quelques années, dans le Bulletin du Comité des arts et monuments.

E. Viollet Le Duc.

SUR LES

PAPYRUS HIÉRATIQUES

AVANT-PROPOS

A son passage à Aix en Provence, Champollion fut admis à étudier les papyrus hiératiques appartenant à M. Sallier. Avec sa pénétration habituelle, l'illustre maître parvint à distinguer le sujet de l'un d'eux et reconnut d'ailleurs que cette collection de manuscrits datait du temps de Moïse. Acquis plus tard par le Musée britannique, ils furent publiés en 1843, avec ceux de la collection Anastasi, sous le titre de *Select papyri in the hieratic character*.

Ces textes précieux restèrent longtemps négligés par les égyptologues; l'attention des savants ne fut réveillée qu'en 1852 par la publication de la notice de M. de Rougé sur le papyrus de Mme d'Orbiney, aujourd'hui connu sous le nom de *Roman des deux frères*. L'éminent traducteur établissait d'une manière péremptoire que ce manuscrit, qui avait appartenu à Séti II, fils de Mérienptah, successeur de Ramsès II, provenait de la même école de scribes que ceux du Musée britannique. On acquit ainsi la certitude qu'il existait à la disposition des savants un recueil d'ouvrages littéraires dont la confection matérielle remontait au voisinage des événements racontés par l'Exode.

Ainsi caractérisés, ces manuscrits offraient un appât puissant à la curiosité de tous, mais surtout au point de vue des annales hébraïques. Il n'était pas déraisonnable en effet de supposer qu'on y pourrait trouver quelques mentions relatives aux désastres dont l'Égypte fut frappée à l'occasion de la sortie des Juifs.

Sous cette préoccupation, le révérend D. J. Heath se livra, sur les papyrus hiératiques, à une étude dont, en 1855, il publia les résultats dans un ouvrage intitulé *The Exodus papyri* (*les papyrus de l'Exode*). Il y donnait la traduction de cinq de ces documents.

Ainsi qu'on devait s'y attendre d'après le titre du livre, ces traductions se prêtaient assez facilement aux rapprochements bibliques; du sens littéral à formes un peu indécises qu'il avait trouvé, l'auteur, à l'aide d'un

commentaire ingénieux, faisait ressortir ces rapprochements ; il réussit ainsi à découvrir dans les hiéroglyphes les noms de quelques personnages importants de l'Exode et des allusions à plusieurs des événements racontés par la Bible.

Mais M. Heath, selon sa pittoresque expression, avait *emporté d'assaut* la langue égyptienne (1). Dans cette brusque et vaillante attaque, il s'était rendu maître d'un immense butin; malheureusement il en fut ébloui lui-même; entraîné par un décevant mirage, il ne prit ni le temps ni le soin d'organiser sa conquête et se hâta un peu trop d'annoncer au monde sa grande découverte des papyrus de l'Exode. Dans la réalité, les traductions du savant anglais étaient erronées et les rapprochements bibliques reposaient sur des contre-sens.

Malgré ses erreurs fondamentales, l'ouvrage de M. Heath témoignait d'un travail ardu et révélait en son auteur des qualités rares même parmi les interprètes des hiéroglyphes; néanmoins les égyptologues accueillirent avec assez d'indifférence ce livre curieux à plusieurs titres. Je fus le premier à en condamner ouvertement les déductions, en les plaçant sur le même rang que les chimères enfantées par les plus vagues systèmes d'interprétation (2).

Mais après une nouvelle période de silence et d'oubli, les *Papyrus de l'Exode* furent bruyamment remis en scène dans un article publié par le journal littéraire *le Correspondant* (3). Ici, plus de textes indécis; sous la plume du nouveau traducteur apparaissent aux yeux les moins clairvoyants les *fléaux de l'Égypte, les bijoux enlevés aux Égyptiens, Moïse sauvé des eaux, la destruction des Égyptiens dans la mer Rouge, la purification avec l'hyssope, la corruption des Israélites par les filles de Moab et de Madian,* etc. Il n'est plus besoin de longs commentaires.

Présentées comme le résultat des leçons de M. Ch. Lenormant au collége de France, pendant l'année 1857, ces traductions, dont on annonçait la justification prochaine, étaient accompagnées de défis portés à la critique et s'imposaient ainsi à la confiance du public. Néanmoins, malgré l'importance des faits annoncés, malgré l'assurance de leur divulgateur, la plupart des égyptologues ne renoncèrent pas à leur système d'indifférence, et je fus seul à penser que le silence était un acquiescement et non une réfutation. Il me sembla dangereux de laisser s'accréditer d'aussi énormes erreurs, dont le moindre inconvénient était de discréditer la science du déchiffrement des hiéroglyphes et de compromettre les intérêts religieux qu'on croyait servir. L'article du *Correspondant* eut en effet quelque retentissement dans certains organes de publicité ; il fut notamment reproduit et commenté dans la *Revue catholique* de Louvain, sur la

(1) The Exodus Papyri, p. 58 : *The egyptian language will be stormed.*

(2) Le plus ancien livre du monde; *Rev. arch.*, 1857, p. 25.

(3) Numéro de février 1858.

fin de 1858, et dans le journal italien *la Scienza e la Fede*, au commencement de 1859 (1).

L'impression de mon mémoire sur l'inscription d'Ibsamboul dans la *Revue archéologique* avait été retardée par des difficultés matérielles. Dans cet article, que les lecteurs de la *Revue* n'ont peut-être pas oublié, je m'étais attaché à mettre en relief la complète inanité du système d'interprétation auquel était due la découverte retentissante de faits bibliques dans les textes égyptiens ; mais comme la démonstration s'appliquait à un texte différent, je me proposai de faire plus tard un travail identique sur les papyrus hiératiques.

Mes énergiques protestations ne devaient en effet pas suffire ; ceux que leur inclination particulière portait à vouloir invoquer l'autorité des papyrus en faveur de la Bible, qui se passera fort bien de cet inutile appui, n'en tinrent aucun compte. Dans un récent mémoire sur la quatorzième dynastie de Manéthon, M. Robiou, *docteur ès lettres et professeur d'histoire*, reprend le thème de M. Lenormant. « Je ne veux pas nier, dit cet écrivain, que les papyrus égyptiens analysés ou traduits dans cet article (l'article du *Correspondant*) parlent de Moïse. Ceci est au contraire pleinement démontré... (2) »

Et M. Robiou cite à plaisir ces prétendues traductions dans lesquelles il relève *les circonstances mêmes très-secondaires du récit biblique*.

Assurément, si M. Robiou eût pu supposer qu'il n'y avait pas un mot d'exact dans la version sur laquelle il s'appuie, il se fût bien gardé de la prendre pour base de ses dissertations historiques. On ne peut guère au surplus lui en faire un reproche ; car dans l'état de morcellement des notions arrachées à l'interprétation saine des textes et des monuments égyptiens, il est très-difficile aux savants étrangers à la méthode de faire un choix éclairé. Les véritables égyptologues n'avancent qu'avec une réserve extrême ; car s'il leur est aisé de reconnaître la fausseté des traductions imaginaires, il ne leur est pas toujours possible d'arriver sans de grands efforts à reconnaître le véritable sens des textes ; leurs allures se ressentent un peu des difficultés de la matière et de la marge d'erreurs possibles : aussi ne doit-on pas s'étonner de voir M. Robiou traiter de simple hypothèse l'opinion de M. de Rougé sur l'identification du pharaon de

(1) Janvier et mars 1859.

(2) *Annales de philosophie chrétienne*, septembre 1859, p. 177. On sait que le pharaon qui opprima les Hébreux les avait occupés à la construction de diverses forteresses dont l'une porte le nom de Ramsès (Exode, I, 11). C'est un trait exact des usages égyptiens ; les textes originaux mentionnent des citernes, des temples, des forts, des tours, etc., désignés par le nom des rois qui les firent établir. Cependant le thème de M. Robiou consiste à démontrer que les Hébreux sont sortis d'Égypte sous le règne d'Horus, c'est-à-dire avant qu'aucun des Ramsès eût régné sur l'Égypte.

l'Exode, tandis qu'il accepte très-volontiers, de la part de M. Lenormant, l'*Iannès qui résista à Moïse.*

Or, il n'y a dans les papyrus pas plus d'*Iannès* que de *Moïse*, pas plus de *Juifs* que de *peuple de Sem*, pas plus de *circoncision* que d'*hyssope*, pas plus de *magicien* que d'*assoupissement dans les eaux;* il ne s'y trouve même rien d'approchant et c'est ici le cas de répéter, pour l'honneur de la méthode, ces mots que j'ai déjà écrits dans mon mémoire sur l'inscription d'Ibsamboul : « Des traductions aussi erronées sont absolument impossibles. »

Détourné de l'étude des papyrus du Musée britannique par un travail considérable qui va bientôt paraître, j'ai accepté avec joie la proposition que m'a faite mon honorable ami, M. Ch. Wycliffe Goodwin, de traduire pour la *Revue* ses recherches sur les mêmes monuments. M. Goodwin en a déjà fait l'objet d'une dissertation spéciale dont les principaux résultats ont été consignés dans les *Essais de Cambridge* (1). Personne mieux que lui n'est à même de donner à l'explication de ces documents une forme analytique, satisfaisante pour la critique, qui a le droit de se montrer exigeante. De l'étude qui va suivre découleront un grand nombre de faits curieux pour les mœurs et les usages des temps pharaoniques. Elle mettra d'ailleurs un terme à une lourde erreur qui a déjà trop duré, et les *Papyrus de l'Exode* cesseront d'en imposer à la crédulité publique.

F. Chabas.

En 1858, j'insérai dans les *Essais de Cambridge* un article traitant des papyrus hiératiques (2). Mon but était alors de résumer pour le public en général les résultats des recherches les plus récentes dans cette branche de la philologie. J'y rendais compte du roman des *Deux frères* et du poëme de *Penta-our* (3), d'après les traductions de M. de Rougé, ainsi que des *Maximes de Ptah-hotep*, expliquées par M. Chabas (4), et j'y avais joint, comme résultat de mes propres travaux, la traduction de divers passages des papyrus Sallier et Anastasi ainsi que mes vues sur les parties de ces documents que je ne pouvais traduire avec certitude.

Écrit pour le public en général, cet article ne contenait aucune

(1) Vol. de 1858, p. 226.

(2) *Hieratic papyri*, Cambridge Essays, 1858, p. 226.

(3) *Le Poëme de Penta-our*, Paris, in-8°.

(4) Le plus ancien livre du monde, *Revue arch.*, t. XV, p. 1.

analyse littérale des textes interprétés. Il eût été du reste difficile d'aborder ce genre de justifications sans l'assistance d'un type hiéroglyphique tel que celui qui existe en France. L'Angleterre ne possède encore rien de semblable. Cependant, en matière d'égyptologie, on ne peut être admis à imposer à la confiance des savants des traductions que bien peu de personnes sont à même de vérifier, si l'on ne peut en même temps faire connaître le procédé au moyen duquel on s'est rendu compte des sens qu'on a adoptés.

Aussi ai-je saisi avec empressement l'occasion de m'acquitter de cette obligation, en acceptant l'offre obligeante de mon ami, M. F. Chabas, qui veut bien traduire et insérer dans la *Revue archéologique* les explications analytiques que je suis en mesure de donner.

Ces justifications sont d'autant plus nécessaires que mes vues, en ce qui touche le contenu des papyrus épistolaires, diffèrent complétement de celles d'un de mes compatriotes qui m'a précédé sur ce champ de recherches. Je veux parler du Rév. D. S. Heath. Dans un ouvrage intitulé : *les Papyrus de l'Exode* (Londres, 1855) (1), M. Heath s'est efforcé de démontrer que ces papyrus sont en rapport avec quelques-uns des faits relatés dans l'Exode. Quant à moi, je n'y vois absolument rien de pareil, mais seulement des lettres familières sur différents sujets sociaux et moraux et sur les attributions ordinaires des scribes pharaoniques.

N'ayant en vue aucun système spécial d'histoire ou de chronologie, j'ai limité ma tâche à l'élucidation de la teneur véritable de ces documents, d'après les principes de la saine philologie, avec l'espoir d'étendre nos connaissances sur l'antique langue des Égyptiens, et sans prétendre au but plus ambitieux d'en déduire des conclusions historiques.

Les papyrus hiératiques, ceux du moins qui ont un caractère littéraire, offrent à l'investigateur consciencieux de riches matériaux pour la reconstruction de la langue des pharaons. Sous le rapport de la valeur philologique, ni le rituel, ni les autres textes funéraires, ni les inscriptions historiques officielles elles-mêmes, ne peuvent être comparés avec les monuments de la littérature hiératique. Ils ont servi, il faut le reconnaître cependant, à jeter les fondements de la science; mais il sera bientôt temps de faire luire sur ces textes mystiques, ou de formes traditionnelles, la vive lumière qu'ils nous ont aidés à faire jaillir des écrits hiératiques. Grâce à ce secours

(1) *The Exodus papyri*, London, 1855.

inespéré, nous réussirons enfin à comprendre les passages les plus obscurs du rituel, et nous obtiendrons des monuments historiques de plus solides interprétations.

Dans mon présent mémoire, je me propose de donner la traduction des papyrus Sallier et Anastasi, au moins dans les passages que je regarde comme les plus intelligibles et les plus instructifs au point de vue de l'étude de la langue. Je justifierai chacune de mes traductions et ferai ressortir avec soin tous les points restés incertains dans mon esprit. Mais avant d'aborder ce travail analytique, je crois devoir jeter un coup d'œil général sur l'ensemble des matériaux que comprend cette étude et sur l'état actuel de la science à leur égard.

La première mention revient de droit au papyrus Prisse. Un fac-simile de ce vénérable document a été publié par M. Prisse d'Avenne (1). Malheureusement l'édition en est aujourd'hui épuisée. M. Chabas a montré la nature de ce papyrus et en a convenablement traduit quelques passages, mais la majeure partie attend encore un traducteur. Il se compose de dix-huit pages dont les seize dernières contiennent les sages maximes de *Ptah-hotep*, fonctionnaire du temps du roi Assa, de la septième dynastie. C'est donc avec raison qu'on a appelé ce beau manuscrit *le plus ancien livre du monde*. L'écriture en est remarquablement hardie et nette; elle se distingue notablement de celle de l'époque des Ramessides, et la même distinction peut être faite à propos de la langue et du style. Les deux premières pages se rapportent à la fin d'un ouvrage de sujet analogue, mais peut-être d'un auteur différent. Il existe quelques motifs de croire que ce papyrus a été trouvé dans la tombe d'un roi de la onzième dynastie. L'exécution matérielle du manuscrit pourrait être de cette époque, quoique la composition des ouvrages qu'il renferme remonte à une époque encore plus reculée.

Le papyrus d'Orbiney contient l'histoire de deux frères. M. de Rougé en a publié la traduction dans la *Revue archéologique*, en 1852. Acquis par le Musée britannique, l'original est sur le point d'être publié.

Œuvre d'un scribe de la dix-neuvième dynastie, nommé Anna ou Enna, le conte écrit sur ce papyrus paraît avoir été composé pour le roi Séti II, alors enfant. Il est probable que le manuscrit même a appartenu à ce pharaon avant son accession au trône. On voit, écrits

(1) *Fac-simile* d'un papyrus égyptien trouvé à Thèbes, donné à la Bib. imp. et publié par E. Prisse d'Avenne.

au revers du rouleau, le nom et les titres de ce prince. Le texte est de beaucoup le plus aisé qui soit parvenu jusqu'à nous; l'écriture en est magnifique et la conservation presque parfaite. Ce sera désormais le texte par excellence pour l'étude de l'hiératique. On comprend sans effort le récit, qui est conçu dans un style simple et clair, et il est peu de passages prêtant au doute. Du reste la traduction de M. de Rougé, complète et satisfaisante dans tous les points essentiels, laisse peu de chose à modifier dans les détails. L'étudiant la suivra sans la moindre difficulté dès que le texte aura paru.

Dans les premières pages de ce papyrus, une main ignorante a essayé de dissimuler quelques lacunes en y inscrivant des signes de sa façon. Les interpolations qui pourraient échapper à l'œil d'un observateur ordinaire seront aisément reconnues par les personnes familiarisées avec l'hiératique.

Avec le papyrus d'Orbiney sera publié le papyrus Abbott, autre excellente acquisition du Musée britannique. Ce manuscrit contient le rapport de certains fonctionnaires sur l'état des tombes royales dans la nécrôpole de Thèbes. Même à ces temps reculés l'œuvre de spoliation des sépultures était commencée, car les tombes offraient un riche butin à l'avidité des voleurs qui infestaient la capitale des pharaons. De là vint la nécessité d'inspections périodiques. Celle que relate le papyrus Abbott date, je crois, de la vingtième dynastie. C'est M. Birch qui a fait connaître le contenu de cet intéressant document (1).

Treize papyrus publiés par le Musée britannique en 1844, sous le titre de « Select Papyri in the hieratic character, » proviennent des collections Sallier et Anastasi. Les papyrus Sallier sont numérotés I à IV, et les papyrus Anastasi I à IX. Voici quelques notions sur le contenu de ces documents :

Le papyrus Sallier I commence par un fragment historique se rapportant à l'époque qui précéda l'expulsion des Hyksos. Malheureusement, ce fragment, très-usé par le temps, a été interrompu par le scribe lui-même, qui y a substitué sans transition une composition d'une notion tout à fait différente. Sans ces regrettables mutilations, ce document aurait une grande valeur, soit à cause de son sujet, soit à cause de la forme simple et claire du style, qui est des plus intelligibles.

Le reste du papyrus est rempli par une collection de lettres faite

(1) Le papyrus Abbott, *Rev. arch.* XVIe année, p. 257.

par le scribe Pentaour. Elles sont au nombre de dix; il y a en outre quelques lignes appartenant au commencement de la onzième. A l'exception d'une seule qui est écrite par le scribe Pentaour lui-même, ces lettres sont attribuées à un autre scribe de rang élevé, nommé Amen-em-an. Cette compilation paraît avoir été arrangée sous le règne de Ménephtah Ba-en-Ra, successeur de Ramsès II.

Le papyrus Sallier II contient trois pièces différentes. La première a pour sujet une collection d'avis ou de prescriptions que le roi Amen-em-ha I adresse à son fils Osortasen I.

Dans la pièce suivante se trouvent les instructions d'un scribe nommé Sbauf-sa-kharta à son fils Pépi. Le style en est poétique; l'auteur y compare les occupations ordinaires des hommes de divers états avec celles du scribe, et montre la supériorité qui appartient à ces dernières.

La troisième composition est une hymne de louanges adressée au Nil.

Ces trois ouvrages paraissent avoir été composés par le scribe Enna, l'auteur du roman des *Deux frères*.

Le papyrus Sallier III contient le récit semi-poétique d'un exploit de Ramsès II dans l'une de ses expéditions contre les Khitas ou Hittites. Cette composition est due à la plume du scribe Pentaour. On connaît l'excellente traduction qu'en a publiée M. de Rougé en 1856. Un abrégé du même texte est inscrit en hiéroglyphes sur les murs du temple d'Abou-Simbel et sur ceux de Ramesseum de Thèbes. On a pu, par ce moyen, suppléer aux lacunes du papyrus, dont les premières pages ont disparu. M. Chabas a publié dans la *Revue archéologique*, 1857, une traduction analytique du texte d'Abou-Simbel.

Le papyrus Sallier IV est un almanach des jours fastes et néfastes de l'année. Il n'est malheureusement pas complet. On y trouve un grand nombre de curieuses mentions relatives à la mythologie égyptienne. M. de Rougé en a traduit quelques passages dans la *Revue archéologique*, 1854.

Le papyrus Anastasi I est une espèce de notice biographique contenant les actes et les dires d'un haut fonctionnaire de la dix-neuvième dynastie. Entre autres sujets, il contient le récit d'un voyage en Palestine. Cette pièce est d'une forme singulière, en ce qu'elle est adressée à la personne même qui en est le héros. Ses propres aventures lui sont rappelées par l'auteur, qui y entremêle à profusion les louanges et les formules d'adulation. Il est à regretter que ce manuscrit soit mutilé en beaucoup d'endroits.

Dans le papyrus Anastasi II, sorte de miscellanée, on trouve d'abord

un court exorde d'histoire, puis des lettres et des communications de politesse. Quelques-unes de ces pièces sont des duplicata de compositions existant dans d'autres papyrus. Je considère cette collection de documents de diverse nature comme un recueil de modèles à l'usage des jeunes littérateurs. Le papyrus paraît avoir été écrit sous le règne de Menephtah Ba-en-Ra.

Le papyrus Anastasi III est une collection du même genre et de la même époque, dont la rédaction semble être l'œuvre du scribe Pen-bésa. Ce scribe l'avait dédiée à un scribe de rang supérieur nommé Amen-em-ap, dont plusieurs lettres sont comprises au papyrus. Amen-em-ap était mort lors de cette dédicace, et le papyrus contient une oraison funèbre en son honneur.

Une troisième compilation littéraire de ce genre remplit le papyrus Anastasi IV; elle date du règne de Séti II et paraît avoir été recueillie par le scribe Enna. On y trouve des lettres d'Enna lui-même; d'autres, à lui adressées, et des duplicata de quelques-unes de celles d'Amen-em-an et d'Amen-em-ap. Ce papyrus est d'une écriture magnifique, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas de la plupart des autres.

Dans le papyrus Anastasi V on rencontre encore un grand nombre de communications épistolaires sur des sujets variés, mais principalement sur les règles de conduite et sur les devoirs des scribes.

Le papyrus Anastasi VI contient quatre lettres écrites par le scribe Enna à son supérieur le scribe Kakebu. La première, qui est la plus longue et aussi la mieux conservée, a pour objet un rapport fait par Enna, à propos d'un acte préjudiciable commis par un autre scribe qui élevait des prétentions sur quatre esclaves, dont deux hommes et deux femmes, attachés au domaine de Kakebu, et réclamait le produit de leur travail. Enna expose toute l'affaire à son supérieur et demande justice contre le délinquant.

Le papyrus Anastasi VII n'a qu'un petit nombre de pièces. On y trouve un fragment de la première composition du papyrus Sallier II et la totalité de la troisième. Malgré ses mutilations nombreuses, ce texte offre à l'étude beaucoup de variantes utiles.

Une lettre unique fait l'objet du papyrus Anastasi VIII; elle est adressée par un scribe du nom de Ramessu à l'un de ses subordonnés Téti-em-heb. Ce dernier est invité à s'expliquer sur la négligence qu'il a apportée dans l'exécution de certaines missions. Ce papyrus est très-usé, mais il est possible de restituer le texte de quelques-unes de ses lacunes.

Dans le papyrus Anastasi IX, le scribe Hura écrit à son supérieur,

le scribe Ramessu, pour se disculper d'une inculpation de négligence dans l'exécution de certains travaux d'agriculture. Une portion notable du texte est illisible; mais ce qu'il en reste fournit des observations intéressantes pour l'étude de la langue égyptienne.

La collection des papyrus du Musée britannique, connue sous le nom de « Select papyri, » se compose de 168 planches, sans y comprendre les textes écrits au dos des pages. Ceux-ci sont fort nombreux, et, bien qu'il s'agisse uniquement de notes hâtives jetées par les scribes sur le revers de leurs papyrus, on y trouve des renseignements extrêmement intéressants et instructifs.

Dans la seconde série de ses inscriptions égyptiennes (1), M. Sharpe a inséré le fac-simile d'un papyrus que je nommerai le papyrus Lee, d'après son possesseur, M. le docteur Lee d'Hartwell Hall. Ce manuscrit n'est pas entier; mais d'après ce qu'il en reste, il paraît contenir un rapport ou une accusation criminelle à propos des méfaits d'un certain propriétaire de bestiaux, nommé Haï, qui s'était appliqué aux pratiques magiques pour commettre des crimes.

Le papyrus Rollin C 1888, conservé à la Bibliothèque impériale (2), contient une continuation du texte du papyrus Lee.

Tout récemment, les richesses de la littérature hiératique se sont considérablement accrues par la publication des *Papyrus de Berlin*, dans la sixième et dernière division du splendide ouvrage des *Denkmœler Ægyptens*. Les Numéros I, II, III et IV sont du plus haut intérêt. Ils appartiennent très-probablement à la douzième dynastie; l'écriture en est bien plus rapprochée de celle du vieux papyrus Prisse que de celle des papyrus de la dix-neuxième dynastie. Quoi qu'il en soit, le contenu de ces documents se rapporte aux faits et gestes des rois Amen-em-ha I et Osortasen I et de leurs contemporains. Ils sont évidemment de nature historique ou anecdotique.

A une date beaucoup plus récente appartiennent les papyrus N^os^ V, VI et VII, dans l'un desquels se lit le nom du pharaon Ramsès IX, de la vingtième dynastie. On les croirait tous de la même main, et il est présumable qu'ils ont formé un seul rouleau. Leur type d'écriture est le plus beau de tous ceux qu'on ait publiés jusqu'à présent. Le N° V contient un hymne à Ammon-Ra, et les N°s VI et VII des hymnes à Horus, ou peut-être à d'autres dieux qui pouvaient être invoqués sous ce nom, par exemple au Soleil ou à Ptah, lorsque

(1) Pl. 87 et 88.

(2) Encore inédit.

le prêtre offrait de l'encens à ces dieux. Au dos du N° VI se lisent quelques lignes d'une écriture embrouillée, relatives aux temps de Tothmès III (dix-huitième dynastie). On y distingue que le roi adressa à ses nobles et à ses fonctionnaires un édit tendant à faire appel à la protection des dieux pour la répression de certains désordres, ou pour quelque autre objet que l'état de mutilation du texte ne permettra peut-être jamais de reconnaître distinctement.

Le texte écrit au revers du N° VII se réfère aux invocations ou aux offrandes? à faire devant les statues d'Ammon et de Thoth, qui sont dans l'édifice d'Osortasen I, à Thèbes.

Publiés par M. le docteur Leemans dans les Monuments égyptiens du Musée d'antiquités des Pays-Bas, les papyrus de Leyde sont aussi d'un grand intérêt. Peu de chose cependant pourra être déchiffré dans les N^os^ I, 343, et I, 345, dont il ne reste que des fragments mutilés, et qui paraissent traiter de la magie ou des sciences naturelles; mais le N° I, 344, qui est fort long, présente un texte intéressant à étudier; il semble contenir une série de préceptes ou de maximes touchant une infinité d'objets. L'écriture a quelque analogie avec celle du papyrus Sallier IV; malheureusement l'état mutilé du texte, dont il reste à peine une phrase sans lacunes, ajoute considérablement à la difficulté de la traduction.

Le N° I, 346 nous donne le calendrier des épagomènes ou jours complémentaires de l'année (1).

Le N° I, 347 contient des matières religieuses et notamment des hymnes à Horus, à Set et à d'autres dieux.

Dans le N° I, 348 se lisent quelques lettres du même genre que celles des papyrus Sallier et Anastasi. Elles sont adressées par le scribe Kawi-sera à son supérieur le scribe Bek-en-Ptah et traitent principalement de sujets agricoles. De même que celles des papyrus du Musée britannique, ces lettres ressemblent plutôt à des modèles épistolaires qu'à de véritables missives réellement écrites pour l'objet dont elles traitent. Le même papyrus contient en outre un recueil de formules magiques.

Enfin le N° I, 349 nous offre encore une lettre d'un scribe à son supérieur et dix pages de formules magiques.

Tous les papyrus de Leyde paraissent dater de l'époque de la dix-neuvième dynastie.

Tels sont les papyrus hiératiques publiés jusqu'à ce jour, sans parler

(1) Voyez Brugsch. *Zeitsch.* D. M. G., 1852.

de ceux de l'espèce funéraire. Le lecteur peut juger qu'ils présentent déjà un ensemble assez considérable. Mais il en existe encore de très-précieux dans les collections privées. Un de ces documents est en ce moment publié par M. Chabas, avec un commentaire étendu et des discussions analytiques, sous le titre de : « *Le papyrus magique Harris.* » Cet ouvrage, que je ne connais pas encore, est la seule publication de ce genre dans laquelle le fac-simile du texte soit accompagné d'une traduction raisonnée. A ce titre, il sera fort utile pour l'étude de l'hiératique.

Mes traductions des lettres écrites par les scribes de l'âge pharaonique seront, au moins pour les points essentiels, les mêmes que celles de mon *Essai* de 1858. Mais si mes dernières études n'ont pas changé mes vues sur l'intention générale de ces compositions, elles m'ont porté à modifier un assez grand nombre de détails philologiques. En cherchant aujourd'hui à justifier mes traductions phrase à phrase, je laisserai de côté, pour plus de brièveté, les points déjà admis par les égyptologues en général, et à ce propos j'éprouve le besoin de déclarer que si je ne cite pas toujours les premiers divulgateurs des sens par moi adoptés, ce n'est pas que je ne reconnaisse pleinement les droits et le mérite des éminents devanciers qui ont frayé et élargi le chemin de la langue égyptienne; mais il n'est pas toujours facile de se rappeler toutes les dissertations éparses dans un grand nombre de Mémoires, de Revues, etc., publiés dans divers pays et en diverses langues. Je confesse mon ignorance à propos de l'origine première de bien des conclusions auxquelles je suis arrivé moi-même, sans savoir si d'autres avant moi y étaient parvenus. L'excellence du système de Champollion se démontre par ce fait décisif, que ce système, bien employé, conduit tous les investigateurs sur la même voie et au même résultat final. Toutefois, il me semblerait très-nécessaire de dresser dès à présent un compendium des résultats acquis. Grâce à la riche récolte que la littérature hiératique nous a permis de faire, nous pourrions aujourd'hui composer une grammaire et un vocabulaire qui présenteraient de notables additions aux ouvrages de Champollion.

Une différence sensible se remarque entre le style de ces papyrus et celui des inscriptions monumentales, surtout à propos des déterminatifs, que l'hiératique admet avec profusion et même avec abus. Ces sortes de signes, lorsqu'ils sont employés judicieusement, viennent puissamment en aide à l'investigateur qui cherche son chemin au milieu d'expressions nouvelles et de tournures inconnues. Mais dans les papyrus hiératiques, au moins à l'égard de ceux de la dix-neuvième

dynastie, ils surabondent et n'ont très-fréquemment aucun rapport figuratif ou même symbolique avec les mots qu'ils déterminent. Cet emploi s'explique cependant par certain mécanisme phonétique, c'est-à-dire que ces déterminatifs, de sens complétement étranger au mot auquel ils se trouvent joints, rappellent le son d'un autre mot de même forme, mais de signification différente, auquel ils sont plus habituellement associés. Un exemple fera mieux comprendre cet emploi abusif, auquel les inscriptions monumentales ne sont pas complétement étrangères.

Le mot , qui se prononce MAU ou MU-T, signifie *mère* et *mourir* (1), et correspond au copte ⲙⲁⲩ, *la mère*, et ⲙⲟⲩ, *mourir*. Les déterminatifs ordinaires sont pour le premier sens la femme assise et pour le second le signe du suicide , que l'hiératique remplace par le signe de la corne de l'animal typhonien. Mais il arrive qu'on trouve quelquefois le signe de la femme assise employé comme déterminatif du groupe, quoique avec le sens de *mourir* (2).

De même, le mot HANNU, dont le dérivé existe en copte, signifie *vase* et a pour déterminatif régulier la figure d'un vase ; cette expression signifie également *ordonner*, *interpeller*, et dans ce cas elle admet les deux déterminatifs de la parole : l'homme appelant et l'homme portant la main à sa bouche. Mais dans la phrase , SAMU HANNU II EN HAK-T, *avaler deux vases de* (*la boisson nommée*) *hak*, on voit que le scribe capricieux a remplacé le déterminatif de l'idée *vase* par ceux de l'idée *ordonner*. Pour le mot SAMU, le premier déterminatif est la tête de bœuf accrochée sur un support, symbole habituel des expressions en rapport avec la manducation et la nourriture; le second est un rameau de végétal qui détermine ordinairement les noms des végétaux et des fleurs. Il rappelle ici le mot SAM, qui signifie *herbe*, *foin*.

On voit d'après ces exemples combien il est facile d'être conduit à l'erreur par de semblables solécismes, dont il me serait facile de

(1) Il existe aussi pour le sens *mourir* une forme écrite MER.

(2) Voyez notamment S. P. CXLVII, l. 6; CXLIX, l. 9.

multiplier ici les citations. Il est donc indispensable de bien se rappeler qu'un assez grand nombre de déterminatifs sont d'un usage fréquent pour des mots avec lesquels ils n'ont aucun rapport de sens, et que cette observation s'applique aussi aux cas dans lesquels ces mots sont simplement employés comme syllabes d'un autre mot, ainsi que cela arrive fréquemment pour l'oiseau et qui remplace le mot TENNU, ou les syllabes TENNU dans la composition des mots. M Birch a donné à ces sortes de déterminatifs le nom de *déterminatifs de son.*

Il était nécessaire d'exposer nos vues sur l'usage abusif des déterminatifs, afin d'aller au-devant des reproches qu'on pourrait être tenté de faire à cet égard à quelques-unes de nos analyses. Par leur méthode capricieuse, les scribes égyptiens ont jeté sur notre voie cette difficulté singulière dont nous viendrons à bout, au moyen d'une comparaison attentive des textes.

Nous avons fait connaître la nature des documents rassemblés dans les papyrus Sallier I et Anastasi II, III, IV et V, et nous espérons justifier nos vues dans les analyses qui vont suivre.

Nous allons trouver du reste une indication précise dans le titre général heureusement conservé au papyrus Sallier I, et dont voici la teneur:

HA EM SBAÏ EN SHA-TUI AR EN SKHAI.
Commencement des instructions de lettres faites par le scribe
PENTA-UR EN TAR X ABOT IV SHA. RA I
Penta-our en l'an X *mois* IV *de l'automne (Choïak) jour* 1
AU-TU EM PA RAMESSU MERIAMEN ANKH UTA SNEB
étant dans la demeure de Ramsès Mériamen vivant sain et fort
ER PEKA-U AA EN PA RA HOR A KHU-PATI.
la majesté grande du Soleil Horus des deux habitations solaires.

Le mot , SBAÏ correspond au copte CϩO, *doctrina;* on le retrouve dans le titre du papyrus Sallier II, qui se lit: « *Commencement des instructions faites par la majesté du roi Amenemha I,* » et en effet le texte qui suit contient les admonitions et les conseils de ce roi à son fils Osortasen. Il sert aussi de titre à l'œuvre de Ptah-hotep dans le papyrus Prisse (pl. IV, 1), qui est une collection de préceptes.

La variante , SBA, signifie aussi *instruire, en-*

seigner, et admet parfois le sens *corriger, châtier*. C'est ainsi que dans les papyrus nous rencontrons , A-T SEBA, *une maison d'instruction, une école* (S. P. XIII, 1).

L'étoile ⁎ avait, ainsi que l'ont déjà reconnu d'autres égyptologues, les valeurs SEB ou SU et TU. Dans les groupes (1), (2) et (3), il faut reconnaître trois variantes du même mot TUAU, TUA, qui signifie *invoquer, adorer*, et dans lequel la valeur TU de l'étoile est manifestement indiquée. Dans , nous aurons ⲦⲞⲞⲨⲈ, *le matin*, et ⲤⲎⲞⲨ, ⲤⲞⲨ, *temps, jour*.

Avec l'acception *enseigner* les éléments phonétiques , SB, sont généralement écrits; cependant au papyrus Prisse nous trouvons les formes (4) et (5). Bien qu'on rencontre SBA, *porte*, sous la forme (6), je n'ai noté aucun exemple de remplacé par , SHA, signifie à la fois un *livre* ou une *lettre*. Sous ce dernier sens, il est d'occurrence fréquente dans les papyrus. On trouve notamment la phrase : KHEFT SPER TAIA SHA ER-RA-TEN, *lorsque ma lettre vous arrivera;* et AR-SHA, *faire*

(1) S. P., XX, 6; XXIII, 1; XXX, 10.

(2) Lepsius, *Ausw.*, VIII.

(3) Burton, *Excerpt. Hierog.* III, col. 9.

(4) Pap. Prisse, pl. V, 4.

(5) *Ibid.*, IV, 1.

(6) *Todtb.*, ch. 64, l. 18; ch. 125, 54 et 162, 10. Une observation utile à noter, c'est que le mot SEBA, *porte*, est du masculin en égyptien, tandis que TUAU, le *ciel inférieur*, est du féminin.

(7) S. P., CXII, 10,

une lettre, *écrire une lettre* (1). Au passage étudié , SHA-UI ou SHA-TUI, si l'on prononce le signe féminin , T, est probablement au pluriel.

SBAÏ EN SHA-TUI peut signifier *instructions en lettres*, c'est-à-dire adressées sous forme de lettres, ou *instructions sur les lettres*, sur l'art épistolaire. J'incline pour le dernier sens d'après le contenu de ces lettres, dont le plus grand nombre ne renferme rien de semblable à des conseils ou à des instructions sur un sujet quelconque, comme c'est le cas notamment pour celle dans laquelle Pentaour lui-même rend compte à son maître de l'état de sa ferme.

On a généralement attribué au signe la valeur phonétique , SKHAÏ, fournie par la pierre de Rosette, au moins lorsque ce signe signifie ÉCRIRE. Le copte possède en effet ⲥϧⲁⲓ, *écrire*, et ⲥⲁϧ, *scribe*. Mais d'autres éléments phonétiques ont été trouvés en connexion avec le même hiéroglyphe, notamment , AN, dans une stèle de la douzième dynastie (2). Nos papyrus nous fournissent encore , NA, *scribe* (3), et , NA-U, *livres*, *écritures*, *comptes*, *états* (4). Dans les Annales de Thothmès III, nous avons , NA-U, dans une liste de choses précieuses. Ce sont peut-être des tableaux.

Le nom du scribe , PEN-TA-UR, signifie littéralement : *Celui qui appartient à la grande déesse*. Peut-être le moderne ⲡⲁⲧⲁⲟⲩⲗⲓ (5) dérive-t-il de ce nom. Celui de

(1) *Ibid.*, XLII, 5.
(2) S. Birch, *Mém. sur un patère égypt.*, p. 53.
(3) S. P., CIV, 5.
(4) Lepsius, *Ausw.*, XII, 56.
(5) Zoëga, cat., p. 76.

, PEN-BESA, est d'une forme analogue combinée avec le dieu Bésa. Il a été grécisé sous la forme βησαριον (1).

Il est probable que le monarque dont la dixième année de règne est mentionnée dans notre titre est Menephtah Ba-en-ra, le successeur de Ramsès II. Le nom de ce pharaon est cité à la pl. VIII, l. 8. Une date de l'an 1er de Séti II, successeur de Menephtah, écrite au revers du papyrus en caractères splendides, indiquerait alors l'époque à laquelle fut confectionnée la copie de l'œuvre de Pentaour que le papyrus nous a conservée.

Comme Pentaour composa le poëme du papyrus Sallier III dans la neuvième année de Ramsès II, dont le règne fut très-long, il devait être très-avancé en âge lorsqu'il entreprit la compilation des lettres que nous étudions.

Les mots , AU TU, *étant*, correspondant au copte ⲁ-ⲧⲉ, sont suivis du signe hiératique qui représente le déterminatif *dieu* . Ce déterminatif, qui désigne les choses divines ou royales, semble employé ici pour indiquer qu'il s'agit du roi lui-même et non du scribe. C'est une manière d'exprimer certain rapport du verbe à son sujet. Par la même raison, la marque du pluriel est fréquemment ajoutée au verbe lorsque le sujet pluriel vient après. Ici il y a lieu de remarquer que le sujet , PE KA-U est précédé de la particule de connexion , ER, employée de la même manière que le copte ⲛ̀ⲭⲉ pour marquer le cas nominatif. J'en puis citer d'autres exemples, notamment : UKANU ER PA HANUTI, *néglige-[t-il] le laboureur...?*

Le passage analysé signifie donc non pas que Pentaour était dans la demeure de Ramsès, mais que le roi lui-même se trouvait dans cette demeure. En le comparant avec la formule initiale du papyrus

(1) *Ibid.*, p. 116.

Anastasi VI, où se trouve la même phrase sans nom de scribe et au milieu d'une liste de titres royaux, on sera conduit à reconnaître la justesse de cette déduction. Ajoutons enfin que l'idée exprimée est celle que le roi était établi sur le trône de la capitale de son père, mais non qu'il était momentanément installé dans certaine demeure royale.

Le groupe , déjà bien étudié par mes devanciers, possède un grand nombre de sens; l'idée originale paraît être *essentia*, *personalitas*, *être*, *chose*. Ici il est suivi du déterminatif de la divinité ou de la royauté et de la marque du pluriel , bien qu'il soit précédé de l'article singulier , PE. Cet emploi du pluriel égyptien pour exprimer, non la pluralité numérique, mais l'extension, la généralité, le groupement, la dignité, est extrêmement fréquent dans la langue égyptienne. De même que pour le *pluralis excellentiæ* en hébreu, les accords suivent le sens et non la forme. se rapportant à un roi et qualifié de l'épithète AA, *grand*, peut se traduire *Majesté*. A propos de personne d'un rang moins élevé, on traduirait *Son Honneur*, *Sa Seigneurie*, etc. Le signe du pluriel n'est d'ailleurs pas essentiel au sens, car il n'existe pas dans le passage correspondant du papyrus Anastasi VI.

L'usage de désigner indistinctement une personne ou une chose au moyen de quelque attribut ou de quelque partie est très-fréquent en égyptien. C'est ainsi que des mots signifient des qualités spéciales telles que la bonté, la sainteté, ou nomment les divers membres du corps, et aussi les expressions s'appliquant à la personnalité, à l'existence en général, servent de supports aux pronoms personnels pour désigner les personnes ou les choses. En copte on trouve, avec cet emploi : ⲣⲟ, *la bouche*, ⲣⲉϯ, *le pied*, ϯⲟϯ, *la main*, etc., ce qui nous permet d'apprécier sûrement le mécanisme de la langue antique. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet important, qui demanderait de longs développements. Nous aurons du reste l'occasion d'y revenir dans le cours de nos analyses.

Le *soleil Horus des deux demeures solaires* est tout simplement l'équivalent du roi, du pharaon. Les titres de longue haleine que les Égyptiens donnaient à leurs souverains ont été déjà suffisamment

élucidés. Aussi, dans nos traductions, chercherons-nous à les abréger autant que possible et à y substituer des expressions plus simples.

En résumant nos observations, nous paraphraserons ainsi le titre de l'écrit de Pentaour :

« Commencement des instructions sur l'art épistolaire composées « par le scribe Pentaour, la dixième année, le premier jour de « Choïack du règne de Sa Majesté notre roi actuel dans la demeure « de Ramsès II. »

Dans l'origine j'avais accepté l'opinion de M. Heath, qui considère la demeure de Ramsès II comme un palais que ce monarque aurait bâti dans la basse Égypte. Au papyrus Anastasi III, Penbésa décrit un édifice de ce nom et dit qu'il surpassait en splendeur tous les autres édifices de Djom (Thèbes). Mais il me semble aujourd'hui plus probable qu'il s'agit du grand Ramesseum de Thèbes, qui venait alors d'être achevé, et que Penbésa voyait probablement pour la première fois dans son ensemble, en rentrant à Thèbes. Il est en effet plus difficile d'admettre qu'il ait été bâti dans la basse Égypte un édifice surpassant tous ceux de la capitale.

Dans un second article je communiquerai l'analyse de la collection épistolaire.

C. Wycliffe Goodwin.

Traduit par F. Chabas.

GUERRE DES HELVÈTES

PREMIÈRE CAMPAGNE DE CÉSAR

(*Suite.*)

Nous sommes arrivés à la phrase qui a fait commettre plus d'une fois les erreurs les plus graves. Voici comment s'exprime l'un des écrivains qui se sont sérieusement occupés de la question ; c'est le général major de Warnery :

« Celui qui a écrit les *Commentaires de César* était un bien mau-
« vais géographe. Depuis que la contrée dont il parle est habitée, il
« y a eu par le mont Jura, depuis Porentruy, dans l'évêché de Bâle,
« jusqu'au Rhône, plusieurs passages plus ouverts, moins rudes et
« plus commodes pour aller de Suisse en Bourgogne, qu'aucun de
« ceux qui mènent en Italie par les Alpes. Combien d'armées de
« Suisses et de Bourguignons ont passé le Jura sans se servir de ce
« passage si étroit du fort de l'Écluse, au bord du Rhône ! »

Warnery, en tenant ce langage, oublie que des routes tracées postérieurement à la conquête romaine ont pu servir à ses armées de Suisses et de Bourguignons. Il oublie que César dit positivement qu'à son époque il n'y avait aucune autre route, *à travers le Jura,* que celle du fort de l'Écluse. Il oublie encore que les Helvètes traînaient avec eux femmes, enfants, vieillards, bagages, vivres, chariots, et qu'on ne lance pas tout cela sur des cols comme ceux du Jura, quand à ces cols n'aboutissent même pas de chemin. Mettons donc de côté sans scrupule cette première observation de Warnery, et poursuivons.

« César, arrivé à Genève, en fit rompre le pont pour empêcher les
« Suisses de s'en servir. C'est donc lui qui commença les hostilités,
« puisque ce pont leur appartenait. Puis, avec une légion, il fit tirer
« depuis le lac Léman un retranchement de 19,000 pas avec un
« mur de seize pieds de haut, garni de forts afin d'empêcher le pas-

« sage. Voilà un joli travail pour une légion qui l'achève en si peu de « temps ! Le pont de Genève appartenant aux Suisses, ce retranche- « ment fut donc élevé sur ce territoire. Ainsi les Suisses ne com- « mencèrent pas les hostilités, ce dont César les accuse à tort. Au « reste ce mur ne pouvait être de moitié aussi étendu qu'il est dit « dans le texte, puisque déjà depuis Nyon le terrain est partout trop « resserré entre le Jura et le lac de Genève. »

Ce paragraphe contient à peu près autant d'erreurs que de phrases. D'abord Warnery a commis un contre-sens, en traduisant l'expression : *Ad Helvetios pertinet*, par *appartient aux Helvètes*. Les mots latins signifient littéralement que le pont en question reliait l'oppide de Genève aux Helvètes. Que deviennent alors les conclusions de Warnery? elles tombent d'elles-mêmes. Mais voilà qui est plus grave : cet auteur se figure que César, après avoir coupé ses propres communications, va mettre sa légion à construire son retranchement en l'air, en plein territoire des Helvètes, sans appui, sans retraite possible, en le traçant entre Nyon et le pied du Jura. Ceci est en vérité par trop naïf pour un militaire, et la conclusion aurait dû l'avertir qu'il n'avait pas saisi le sens du texte. Celui-ci présente, au sujet du retranchement en question, des variantes quant à la longueur qu'il présentait : dix mille, disent certaines éditions ; dix-neuf mille, disent les autres. Lequel des deux chiffres est le bon? C'est ce qu'il faut chercher. Commençons par établir, sans recourir à une démonstration inutile, que le retranchement construit, une fois le pont de communication coupé, devait couronner la rive gauche du Rhône, et non pas être tracé sur la rive droite, en l'air, pour me servir d'une expression militaire fort significative, c'est-à-dire sans appui possible, et sans solidité de défense. Ce qui a induit Warnery en erreur, c'est qu'à ses yeux le Jura est borné par le Rhône, tandis que pour celui qui a étudié le terrain, le mont Vuache n'est que l'extrémité de la chaîne du Jura, chaîne que le Rhône a violemment rompue et coupée pour la traverser, en laissant le mont Credo à droite et le mont Vuache à gauche. Ce retranchement, destiné à défendre la rive allobroge, devait donc de toute nécessité partir d'un point voisin de celui où le Rhône sort du lac, et s'étendre jusqu'au flanc des premières pentes du mont Vuache ; cela ressort, du reste, pleinement du texte de César, où est rapporté l'usage que ses soldats surent faire du retranchement contre les tentatives des Helvètes, pour s'ouvrir un passage de vive force. Or, de Genève au pied du mont Vuache, il y a entre 25 et 30 kilomètres environ ; c'est donc le chiffre dix-neuf et non le chiffre dix qu'il faut adopter dans le texte. En effet, le mille romain étant

d'un peu plus de 1,480 mètres, cela donne 27 kilomètres pour 19 milles, distance convenable, tandis que dix mille pas ne donneraient point 15 kilomètres entre la sortie du Rhône et le pied du mont Vuache.

Reprenons maintenant l'exposé de Warnery.

« On prétend, d'après une ancienne tradition, que ce mur était « proche de Versoix. Le fait est qu'on n'en a jamais vu de trace nulle « part. Qu'il ait été là ou plus proche de Genève, même à saint Ger- « vais, d'abord qu'il était entre le Jura et le lac, il couvrait le pont de « cette ville, empêchait les Suisses d'y venir, de même qu'au bord « du Rhône et au passage étroit entre le Jura et ce fleuve. »

Tout ceci s'évanouit encore, une fois la double erreur de Warnery reconnue. Voyons maintenant jusqu'où peut mener la logique lorsqu'elle prend un point de départ matériellement faux et impossible.

Notre auteur continue :

« Les Suisses, sur le refus que leur fit César de les laisser passer « par la Province Romaine (la Savoie), tentèrent de passer sur des « bateaux, des radeaux ou à gué. César agit alors contre toutes les « règles de la guerre, car le pont de Genève étant derrière et couvert « par le retranchement, pourquoi le faire abattre? Comment les « Suisses, malgré ce retranchement, purent-ils arriver au bord du « Rhône pour tâcher de le passer? Et voilà le diable où je défie le « plus habile commentateur de trouver quelque probabilité. D'ail- « leurs qui connaît le cours du Rhône, de Genève au fort de l'Écluse, « où il s'enterre, sait que dans cette partie il ne peut avoir porté ni « bateaux, ni radeaux. J'ai vu, étant à Genève, que pour réparer « une seule fois un moulin sur pilotis, l'on fit descendre du lac avec « bien de la peine, jusqu'à la Couleuvrenière, un petit bateau plat, « en le retirant du rivage avec une corde ou un câble. Pour guéable, « jamais homme ni bête ne l'a passé à gué, même dans les basses « eaux. Il est pour cela trop bruyant, trop rapide, et depuis sa jonc- « tion avec l'Arve, à une portée de canon de Genève, ses bords sont « encaissés entre d'affreux rochers escarpés. Depuis que le monde « existe, c'est uniquement par ce fleuve que s'écoulent les eaux du « plus grand et plus profond lac de l'Europe.

« Les Suisses, près de Genève, avaient, en tirant à droite, mille « moyens d'entrer dans la Bourgogne et dans la Bresse par le pays de « Gex, sans rencontrer des passages si difficiles. Si l'on examine « bien tout cela, l'on découvre que l'auteur qui a écrit cette partie « des *Commentaires* n'avait aucune connaissance du pays. »

Tout ceci s'écroule encore, une fois que le sens vrai du texte de César a été saisi, et, je le répète, je ne saurais assez m'étonner des étranges contre-sens commis par Warnery, que ses connaissances dans l'art de la guerre auraient dû prémunir contre de pareilles méprises.

Au reste, Warnery ne fait qu'adopter, sans la contrôler, l'opinion des critiques qui avaient avant lui étudié la guerre des Helvètes, et qui plaçaient unanimement le retranchement de César entre le lac Léman et le Jura, sur la rive droite du Rhône.

La première hypothèse émise fut que le *mur* en question s'étendait de Nyon au pied de la montagne de la Dôle. L'un des savants auxquels je fais allusion, P. Merula, alla même jusqu'à dire qu'il en avait vu des vestiges considérables; et M. Gaullieur, qui réfute cette assertion, dit avec toute raison qu'il ne s'agissait certainement que de vestiges de vieilles masures. D'autres écrivains plaçaient le mur entre le lac Léman et Crossier; enfin Hottmann le suppose encore plus près de Genève, entre le grand Sacconex et Saint-Genis.

Le célèbre géographe Sanson, après avoir énuméré ces systèmes, ajoute : « D'autres veulent que le mur ait été au delà du Rhône, « entre le lac de Genève et le Pas de l'Écluse, là où le Jura traverse « le Rhône et continue dans la Savoie. » Ces autres-là avaient parfaitement raison et Sanson le confirme, sans s'en douter, en notant que le Jura traverse le Rhône et continue dans la Savoie.

Firmin Abauzit, très-savant explorateur des antiquités et de l'histoire de la Suisse, ne s'y est pas trompé, et pour lui (1), « *ad montem Juram* » désignait le mont Vuache, en face du mont Credo, et le retranchement devait commencer à l'endroit précis où le lac de Genève se convertit en fleuve. Abauzit a mesuré les distances sur le terrain, « et il a trouvé entre le lac Léman et l'endroit où le Rhône « en sort, et le mont Vuache, quatre lieues de pays en ligne droite, « et plus de cinq en suivant les sinuosités du fleuve, ce qui représente « assez convenablement les 19,000 pas des *Commentaires* (2). »

M. Gaullieur, après mûr examen, conclut que si les Helvètes ne contrarièrent pas les travaux de César, c'est 1° que ces travaux n'étaient pas exécutés sur leur territoire; 2° que le Rhône, coulant en avant du retranchement, en rendait l'attaque très-difficile, sinon impossible.

(1) Dissertation formant appendice à l'*Histoire de Genève*, par Spon, 1730, in-4°, tome II.

(2) Dissertation de Gaullieur, p. 22.

Ici se présente une question qui, à vrai dire, n'en est pas une, et qu'il faut néanmoins résoudre. Le texte de César porte, ainsi que que nous l'avons vu : *a lacu Lemano.... ad montem Juram, millia passuum XIX murum, in altitudinem pedum XVI, fossam que perducit.* Ce mot *murus*, dont se sert l'illustre capitaine, a parfois donné le change aux commentateurs, qui y ont voulu voir une vraie muraille de pierre de seize pieds de hauteur, construite par une seule légion et les recrues provinciales, sur une étendue de 27 kilomètres au moins, dans l'intervalle d'une quinzaine de jours (du 28 mars au 13 avril)! Je crois que cela n'est pas possible; le mur en question me semble n'être qu'un mur de la nature de ceux dont parle Varron (Lib. 1, cap. XIV) : *Aggeres qui faciunt sine fossa, eos quidem vocant muros, ut in agro Reatino.*

L'empereur Napoléon Ier ne s'y est pas trompé, et voici ce qu'il en dit (1) :

« César, en apprenant le projet des Helvétiens, quitta Rome, arriva « en huit jours à Genève, fit couper le pont du Rhône. Il n'y avait dans « la province qu'une seule légion; il manda les trois vieilles d'Illyrie « et les deux nouvelles qu'il avait levées. Il fit construire un retran- « chement de seize pieds de hauteur et de six lieues de long, du « Rhône au Jura... De nos jours César pourrait faire le même trajet « de Rome à Genève en quatre jours. Quant à son retranchement, il « est dans les conditions ordinaires des travaux de ce genre exécutés « par les soldats romains. Ces ouvrages étaient composés d'un fossé « de douze pieds de large sur neuf pieds de profondeur, en cul-de- « lampe; avec les déblais, ils faisaient un coffre de quatre pieds de « hauteur, douze pieds de largeur, sur lequel ils élevaient un parapet « de quatre pieds de haut, en y plantant leurs palissades et les « fichant de deux pieds en terre, ce qui donnait à la crête du parapet « dix-sept pieds de commandement sur le fond du fossé. La toise cou- « rante de ce retranchement, cubant 324 pieds (une toise et demie), « était faite par un homme en trente-deux heures ou trois jours de « travail, et par douze hommes en deux ou trois heures. La légion « qui était en service a pu faire ces six lieues de retranchement, qui « cubaient 21,000 toises, en cent vingt heures, ou dix à quinze jours « de travail. »

Il n'y a véritablement rien à ajouter à ces calculs d'un capitaine à

(1) *Précis des guerres de César*, par Napoléon, écrits par M. Marchand sous la dictée de l'empereur. Paris, 1836.

qui personne ne contestera, j'imagine, l'entente parfaite et la saine appréciation des faits de guerre qu'il commente.

Comment se fait-il que d'un ouvrage aussi considérable on n'ait pas encore signalé la moindre trace? Cela tient sans doute à deux causes: la première, c'est que la culture, après tant de siècles, a dû presque partout niveler ou rendre méconnaissables les talus et les fossés du retranchement en question; la seconde, c'est que l'on s'est donné jusqu'ici trop peu de souci pour les retrouver. Je ne parle plus des explorateurs du dernier siècle; ceux-là, préoccupées qu'ils étaient de visiter une des rives du Rhône, tandis que c'était sur l'autre qu'il fallait diriger ses recherches, ceux-là n'ont rien pu trouver, naturellement, là où il n'y avait rien à trouver. Serait-on plus heureux si l'on explorait avec soin la rive gauche du Rhône? J'ai lieu de le supposer.

L'année dernière (1859), par une belle journée du mois de janvier, j'ai exploré le terrain, depuis Genève jusqu'à plus d'une lieue au delà de la jonction de l'Arve et du Rhône. Les champs que je parcourais étaient si bien cultivés, que je n'ai eu que du regret, et non de l'étonnement, en ne reconnaissant rien, absolument rien qui ressemblât à une trace du fameux retranchement de César; mais il reste cinq lieues au moins à explorer, et il serait plus qu'étrange que, sur cette étendue de cinq lieues, on ne rencontrât pas en quelque point des vestiges significatifs. Voilà pour les antiquaires génevois un sujet de recherches que je signale à toute leur attention.

Au reste, le chemin de fer de Genève à Ambérieux se déroule presque constamment en vue du Rhône, et de bien des points on aperçoit la rive gauche de ce fleuve, de façon à apprécier les mouvements du terrain. Le lendemain de mon infructueuse promenade, je quittais Genève, et pendant le trajet j'interrogeais du regard cette rive gauche que j'aurais voulu pouvoir suivre pas à pas. J'avais un compagnon de voyage auquel j'avais raconté ma déconvenue de la veille et qui examinait attentivement comme moi le terrain. A un moment donné, tous deux nous poussâmes la même exclamation: — Voilà un lambeau du retranchement cherché! — Et je crois fermement que nous ne nous trompions pas.

Ce lambeau apparent est situé en vue de la portion de la voie ferrée qui s'étend entre les stations de la Plaine et de Chancy, c'est-à-dire avant d'arriver en face de Collonge. C'est donc avec une véritable confiance que j'engage les antiquaires du pays à poursuivre cette recherche, qui réclamerait deux jours au plus. Peut-être serait-il sage de se porter directement au pied du mont Vuache et de com-

mencer ses explorations du terrain à partir de ce point, en remontant le cours du Rhône vers Genève. Il n'est pas possible que tout ait été nivelé par le temps et la culture ; mais l'on doit retrouver quelque part des vestiges d'un ouvrage d'une aussi grande étendue. Le voisinage des bas-fonds du Rhône mérite la plus grande attention, parce que c'est vraisemblablement vers ces points faibles qu'ont été construites les redoutes romaines destinées à empêcher le passage du fleuve.

Il ne me reste plus qu'à reproduire les observations communiquées dans la séance du 29 novembre 1854, à la section d'archéologie et d'histoire de l'Institut génevois, par M. le général Dufour (1).

Ce savant officier, si versé dans l'étude des historiens militaires, et qui a fait des Commentaires de César une étude particulière et approfondie, expose ainsi son opinion :

1° Il croit que le mur de César n'était pas un rempart continu une légion n'aurait pas suffi à ce travail en si peu de temps. C'était sans doute une ligne à intervalles. Il n'y avait en effet que certains points à fortifier. Un rempart eût été inutile et même ridicule en certains endroits. Jules César ne peut y avoir songé. Que penser de ceux qui ont traduit *murus* pour muraille (en maçonnerie) ?

2° Malgré l'imposante autorité de Napoléon Ier, qui calcule qu'une seule légion a pu faire six lieues de retranchements cubant 21,000 toises en cent vingt heures, soit dix à quinze jours, le général Dufour croit que ce travail est impossible dans un si court espace de temps. Il estime qu'il faut interpréter largement, comme l'a fait Napoléon Ier, certains passages des Commentaires sur les allées et venues de César. Ainsi il n'alla pas à Aquilée chercher les légions dont il avait besoin contre les Helvètes, mais en Italie, d'où il appela les légions qui stationnaient à Aquilée.

3° Examinant l'opinion du général Warnery sur le récit des Commentaires, au sujet de la marche des Helvétiens dans les Gaules et de leur poursuite par César, le général Dufour croit que l'écrivain militaire vaudois raisonne complétement à faux quand il dit que « les Helvétiens voulaient passer le Jura pour aller en Bourgogne. » Les Helvétiens ne voulaient certainement pas monter dans cette partie des Gaules pour redescendre à Toulouse. Leur chemin naturel est bien celui indiqué par César, et il n'y avait en effet que celui-là. César ne courait pas après les Helvétiens, il leur barrait seulement le chemin de Toulouse.

(1) *Bulletin de l'Institut génevois*, n° 4.

4° La tactique que Warnery prête à César pour empêcher les Helvétiens de passer est complétement erronée. Comment penser que qui que ce soit ait pu écrire une pareille absurdité? Warnery commet encore une erreur quand il dit que « jamais homme ni bête n'a passé le Rhône à gué à sa sortie du lac de Genève, même dans les basses eaux. » Warnery, avec tout son esprit, a montré peu de jugement dans sa dissertation. Il est presque inutile de discuter quelques-unes de ses assertions où il prête à César des choses absurdes.

5° Le mont Vuache, vu de Genève, semble être la continuation du Jura, et l'expression « *ad montem Juram*, » pour indiquer le lieu où finissait le retranchement de César, paraît bien désigner cette montagne en face du mont Credo.

Sans aucun doute, pour qui a vu une fois les bords du Rhône entre Genève et le Pas de l'Écluse, l'opinion de M. le général Dufour sur la non-continuité du retranchement de César est d'une justesse palpable. Toutefois je me permettrai une simple observation sur la teneur des conclusions présentées par l'honorable général; c'est que César ne dit pas qu'il n'avait qu'une seule légion sous la main pour construire son fameux retranchement. Il dit très-formellement, au contraire, que cet ouvrage fut exécuté : *ea legione quam secum habebat militibusque, qui ex provincia convenerant.*

Nous pouvons maintenant reprendre notre étude du récit de César, au point où nous l'avons laissée.

Le jour des ides d'avril (13 avril) les chefs helvètes se présentent de nouveau devant César, qui leur refuse le passage à travers la province, et les prévient que s'ils tentent de le forcer, il les repoussera par la force. Ce fut le signal de la guerre. Les Helvètes relièrent des bateaux, construisirent des radeaux et cherchèrent des gués aux points où les eaux du Rhône étaient les plus basses; ils tentèrent alors, quelquefois en plein jour, le plus souvent la nuit, de forcer le passage; mais leurs efforts furent vains : « *Nonnunquam interdiu sæpius noctu, si perrumpere possent conati, operis munitione et militum concursu et telis repulsi hoc conatu desisterunt.* » Il leur fallut bien alors se décider à modifier leurs projets.

Restait, pour sortir du territoire helvétique, la route difficile par les défilés des Séquanes, route qu'il était impossible de suivre sans l'assentiment de la peuplade qui la possédait. Des émissaires furent alors envoyés à l'Éduen Dubnorix, dont la bienveillance pour les Helvètes était assurée, afin de le supplier d'intervenir auprès des Séquanes. Cette intervention servait trop bien les projets ambitieux de Dub-

norix pour qu'il hésitât à l'accorder. Il se mit à l'œuvre et réussit à négocier un traité entre les Helvètes et les Séquanes. Ceux-ci livraient le passage à travers leurs terres; ceux-là s'engageaient à ne commettre ni violences ni dégâts dans le pays de leurs nouveaux alliés. De part et d'autre on se donnait des otages en garantie de la foi promise.

Les expressions « *nonnunquam interdiu, sæpius noctu,* » prouvent jusqu'à l'évidence que les attaques des Helvètes contre le retranchement du Rhône durèrent au moins une quinzaine de jours, en y comprenant le temps nécessaire à la construction des radeaux et pour se procurer les barques, que l'on reliait entre elles afin d'en former des espèces de ponts. Nous voilà donc tout au moins reportés au 28 avril. Ce ne fut qu'après avoir perdu tout espoir de passer de vive force sur le territoire des Allobroges, que les Helvètes songèrent à Dubnorix et au service que cet homme pouvait leur rendre. C'est encore caver au plus bas que de compter quinze jours pour les allées et venues des émissaires des Helvètes et pour la durée des négociations entamées par Dubnorix auprès des Séquanes, ce qui nous reporte au 13 mai environ pour l'époque à laquelle les émigrants purent se mettre en mouvement et s'engager dans les défilés de la Séquanie.

César fut immédiatement instruit par ses espions du nouveau plan de campagne des Helvétiens, cela n'est pas douteux. Dès qu'il sut : « *Helvetiis esse in animo per agrum Sequanorum et Æduorum iter in Santonum fines facere*, » il laissa le légat T. Labiénus à la tête des troupes qui défendaient le retranchement du Rhône et retourna en Italie, « *ipse in Italiam magnis itineribus contendit, duasque ibi legiones conscribit, et tres quæ circum Aquileiam hiemabant ex hibernis educit.* » Ici l'appréciation du temps est bien difficile. Quelle route a suivie César pour se rendre en Italie? Certainement la plus courte, pourvu qu'elle fût praticable. Or, à la fin d'avril, les cols des Alpes ne sont pas faciles à traverser, si nous nous reportons surtout aux moyens de communication de l'époque. D'un autre côté, il fallait du temps pour accomplir la conscription de deux légions. Si de plus nous remarquons que les trois légions hivernaient autour d'Aquilée et qu'il fallut les faire sortir de leur quartier d'hiver, « *ex hibernis educit,* » nous serons, je crois, forcés d'admettre, comme l'ont fait l'empereur Napoléon Ier et après lui le général Dufour, que ces légions furent mandées, et que César n'eut garde d'aller les chercher lui-même, ce qui eût été du temps perdu et, par conséquent, une faute. Très-probablement même

César, avant de quitter Genève, avait déjà envoyé l'ordre du départ à ses légions d'Aquilée et leur avait donné rendez-vous dans le pays où il allait lever ses deux nouvelles légions, c'est-à-dire vers Milan, si nous en jugeons par l'itinéraire qu'il suivit pour rentrer dans la Gaule avec son corps d'armée. Après les premiers jours des attaques inutiles des Helvètes, il devait savoir à quoi s'en tenir sur les projets de ceux-ci en cas d'insuccès dans leurs tentatives pour franchir le Rhône, et je regarde comme assez vraisemblable qu'il n'hésita pas à se mettre en route, sachant bien que le lieutenant qu'il laissait à Genève méritait toute sa confiance. Quoi qu'il en soit, il est impossible de préciser le moment du départ de César pour l'Italie, bien qu'il y ait quelques présomptions pour croire que ce départ eut lieu du 15 au 20 avril au plus tard. Il devient aussi assez naturel d'admettre qu'il ne fut en mesure de repasser les Alpes avec son corps d'armée qu'au moment où déjà les Helvètes, par suite de leur traité avec les Séquanes, avaient commencé leur mouvement par les défilés du Pas de l'Écluse, c'est-à-dire vers le 15 mai.

Au reste César savait à merveille qu'il n'y avait pas de temps à perdre, puisque pour revenir il choisit la route — « *qua proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat.* »

Le voilà parti avec ses cinq légions : quelle est la route qu'il prend, en d'autres termes, quelle est cette route la plus courte? César va nous le dire, mais malheureusement avec sa concision habituelle, et en nous laissant à deviner beaucoup plus que nous ne le voudrions. Sur cette route la plus courte, les obstacles ne lui manquent pas :

« *Ibi Ceutrones et Graioceli et Caturiges, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsis, ab Ocelo, quod est citerioris Provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ die septimo pervenit : inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus, in Segusiavos exercitum ducit. Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.* »

L'étude des itinéraires antiques nous suffit pour fixer la position d'Ocelum un peu au sud de Suze, à la Chiusa, sur une hauteur, près du village de San Michele. A peine engagé dans la montagne, César trouve les cols occupés par les Ceutrons, les Graïocèles et les Caturiges, qu'il est forcé de déloger à plusieurs reprises, « *compluribus prœliis.* » Quelles étaient les régions des Alpes occupées par ces peuplades? Essayons de le préciser. Les Ceutrons, car c'est bien là le nom qu'il faut leur donner, grâce aux inscriptions antiques, et non celui de Centrons que des textes altérés avaient fait passer dans l'usage, les Ceutrons et les Graïocèles habitaient le pâté de

montagnes qui forme la tête des Alpes Graïennes, et qui domine à droite la route suivie par César, route qui conduit au Pas de Suze. Le nom des Graïocèles comporte évidemment dans sa composition les deux éléments qui ont servi à dénommer Ocelum et les Alpes Graïennes. Le pâté de montagnes qui domine à gauche la même route appartenait aux Caturiges, dont le nom s'est conservé dans le nom moderne de Chorges. Tout à l'heure nous préciserons autant que faire se pourra l'itinéraire de César; mais auparavant nous devons consigner quelques considérations sur la marche qu'il exécute avec son corps d'armée. Il a mis sept jours pour arriver dans le pays des Voconces, pays placé au sud des Allobroges, et il a dû marquer pour ainsi dire chaque étape par une bataille, *compluribus prœliis*, contre les montagnards dont il traversait le territoire. J'ai longtemps cherché à me rendre compte de la longueur habituelle des marches de César, et je ne crois pas me tromper de beaucoup en affirmant qu'il ne franchissait guère que sept de nos lieues kilométriques par jour, et cela en terrain favorable. Il semblerait donc qu'en pays de montagnes, et avec la nécessité pour ainsi dire quotidienne de forcer le passage l'épée à la main, en enlevant les hauteurs successivement occupées et défendues par l'ennemi, il n'aurait pu franchir en moyenne plus de quatre lieues par jour, c'est-à-dire seize kilomètres au plus. Nous allons voir qu'il n'en fut rien. Reprenons en effet l'itinéraire probable de César avec ses cinq légions. Il part d'Ocelum ou San Michele, traverse le mont Genèvre et gagne Brigantium (Briançon), de là, il passe à Ebrodunum (Embrun), Caturigomagus (Chorges) et Vapincum (Gap). De ce point, le plus court eût été de suivre la vallée du Drac pour se rendre à Cularo (Grenoble); mais César nous dit qu'il alla chez les Voconces avant d'entrer chez les Allobroges; donc il n'a pas suivi la vallée du Drac. J'en conclus qu'il avait dû passer par Mons-Seleucus (La Bâtie mont Saléon) et gagner ensuite Dea (Die), ville des Voconces, en suivant la vallée de la Drôme. Mais cette route nous donne le total énorme de 200 à 210 kilomètres parcourus en sept jours par une armée suivie de ses bagages, se battant presque à toute heure, et en plein pays de montagnes! César a donc fait trente kilomètres par jour en moyenne. C'est là un véritable tour de force, et le grand capitaine n'a dû reculer devant aucune fatigue, aucune difficulté, plus pressé qu'il était que d'habitude par les circonstances.

On se demande pourquoi César est descendu des Alpes chez les Voconces, au lieu de passer chez les Allobroges, par Cularo, où il lui eût été très-commode d'opérer sa jonction avec Labiénus. S'il

n'a pas adopté cette voie, c'est que sans doute il avait de bonnes raisons pour le faire, et ces raisons peut-être pouvons-nous les soupçonner. César savait que les Helvètes voulaient, en traversant le pays des Séquanes et des Éduens, gagner le pays des Santons, « *qui non longe a Tolosatium finibus absunt, quæ civitas est in provincia.* Il ignorait encore quelle route l'émigration allait suivre, et il devait supposer qu'elle avait tout intérêt à prendre la plus directe: par conséquent aussi il avait tout intérêt lui-même à aller leur barrer le passage dans le sud du territoire éduen; là il s'attendait à les rencontrer bien plutôt que dans le nord de ce même territoire, où les circonstances de la guerre, impossibles à calculer à l'avance, amenèrent le choc des deux armées. En effet, il devait paraître très-probable à César que les Helvètes, après avoir traversé les territoires des Séquanes et des Ambarres, se jetteraient sur celui des Arvernes, traverseraient ensuite le pays des Lémovices et arriveraient ainsi directement chez les Santons. Cette marche de l'ennemi une fois supposée, César devait chercher à la tourner par le pays des Segusiaves, où il espérait arriver avant les Helvètes, et leur barrer ainsi l'entrée chez les Arvernes. Telle fut, selon moi, la raison qui le décida à descendre vers le Rhône par le pays des Voconces.

César ne nous dit pas un mot de la jonction du corps de Labiénus avec le sien; mais nous pouvons cette fois encore découvrir quelle avait été la marche de cet habile lieutenant. Une fois les Helvètes hors des défilés de la Séquanie, Labiénus n'avait plus rien à faire à Genève. Il se hâta de remonter par la Sapundia et de se rendre à Vienne, où César, venant de Die par Valence, le rejoignit promptement. A Vienne, l'armée romaine passa le Rhône et se trouva immédiatement chez les Segusiaves.

A peine César était-il arrivé, que les Allobroges, qui possédaient des bourgades et des terres au delà du Rhône, probablement vers Seyssel et Culoz, se réfugient auprès de lui, « *et demonstrant sibi præter agri solum nihil esse reliqui.* » Les malheureux avaient naturellement été les premières victimes de l'invasion; après eux, les Ambarres, « *Ædui Ambarri, necessarii et consanguinei Æduorum, Cæsarem certiorem faciunt sese, depopulatis agris, non facile ab oppidis vim hostium prohibere.* »

Ainsi les Ambarres, dont le nom s'est conservé dans ceux d'Ambérieux et d'Ambronay, et dont le territoire était les pays appelés plus tard le Bugey et la Bresse, avaient subi les mêmes dévastations, la même ruine, ou peu s'en fallait. Ils tenaient encore dans les oppides où ils s'étaient réfugiés; mais ils n'y tenaient que très-difficilement

lement. Enfin les Éduens eux-mêmes, « *cum se, suaque ab his defendere non possint, legatos ad Cæsarem mittunt rogatum auxilium.* » Pour les Éduens donc, l'envahissement de la rive de la Saône qui leur appartenait, commençait à s'accomplir sans qu'ils pussent s'y opposer efficacement : « *Ita se omni tempore de populo romano meritos esse, ut pene in conspectu exercitus nostri, agri vastari, liberi eorum in servitutem abduci, oppida expugnari non debuerint.* » Le temps auquel est employé le verbe *debuerint* indique clairement le début de l'invasion, mais rien de plus. Ces nouvelles forcèrent César à changer son plan de campagne : « *Non expectandum sibi statuit, dum, omnibus fortunis sociorum consumptis, in Santones Helvetii pervenirent.* » Il renonça donc à attendre, comme il le dit lui-même, et au lieu de laisser aux Helvètes le temps d'exercer leurs ravages sur une plus grande étendue de pays, il prit subitement le parti de marcher contre eux.

Evidemment les Helvètes, qui s'étaient engagés, en livrant des otages, à respecter le territoire des Séquanes, avaient tout intérêt à marcher constamment sur celui des peuples auxquels ils ne devaient rien. Là ils pouvaient piller à l'aise, sans se compromettre, et ils ne s'en faisaient pas faute. Nous avons vu tout à l'heure comment ils avaient traité les Allobroges d'outre-Rhône et les Ambarres. Ils se gardèrent donc bien de continuer leur route par le pays des Séquanes, et durent forcément tenir à passer, en franchissant la Saône, de la rive des Ambarres sur celle des Éduens. Cette considération me conduit à penser qu'ils songèrent à effectuer leur passage de la Saône dans le voisinage même de Matisco (Mâcon); car à une faible distance au nord de cette ville, la rive gauche de la Saône appartenait à la Séquanie. D'instinct, et sans en avoir encore aucune preuve, je suppose que ce passage s'effectua dans l'un des rentrants que forme le cours de la rivière au nord de Mâcon. Probablement le draguage de la rivière nous donnerait là aussi la solution du problème.

Nous avons calculé plus haut que ce fut vers le 13 mai que la nation des Helvètes commença son mouvement à travers le défilé de l'Écluse. Je ne crois pas qu'il soit possible d'admettre qu'elle arriva avant le 1er juin au bord de la Saône, si nous songeons à la lenteur avec laquelle devait nécessairement se mouvoir une colonne de plus de trois cent mille âmes, emportant tout avec elle, et se répandant à droite et à gauche de sa route directe pour ravager le pays. Je cave donc encore très-certainement au plus bas, en fixant approximativement au 1er juin la date du jour où les Helvètes commencèrent

à effectuer le passage de la Saône. On me dirait du reste que cette date doit être reportée à quinze jours plus tard, que je n'aurais absolument aucune raison à alléguer pour combattre cette hypothèse.

Parlons maintenant du passage de la Saône. « *Id (flumen) Helvetii ratibus ac lintribus junctis transibant.* » Ils s'étaient donc construit des radeaux et des espèces de ponts de bateaux, sur lesquels ils transportaient péniblement leur monde et leurs bagages d'une rive sur l'autre. Je dis péniblement, et cette expression est bien juste, puisque plus loin César nous apprend qu'ils mirent vingt grands jours à effectuer le passage des trois quarts de l'effectif de l'émigration. (*Quod ipsi diebus viginti ægerrime confecerunt, ut flumen transirent.*) Nous voilà donc arrivés au 20 juin, toujours en supposant que jusqu'ici nous avons calculé juste.

César, dès qu'il avait reconnu la nécessité urgente de marcher à l'ennemi, au lieu de l'attendre au passage, s'était empressé de quitter le pays des Segusiaves, de traverser la Saône (1), et d'entrer dans le pays des Ambarres, en s'approchant le plus près possible de l'ennemi, et sans laisser deviner sa venue.

Il manœuvra avec tant d'habileté qu'il put établir son camp à une faible distance du point où les Helvètes effectuaient leur passage de la Saône, sans que ceux-ci se doutassent de sa présence. Quand il sut par ses espions qu'il ne restait plus sur la rive ambarre que le quart de l'armée émigrante, il jugea que le moment était enfin venu de frapper un coup terrible. *De tertia vigilia* (c'est-à-dire entre minuit et trois heures du matin), *cum legionibus tribus e castris profectus flumen transierat. Eos impeditos et inopinantes agressum magnam eorum partem concidit : reliqui fugæ sese mandarant atque in proximas silvas abdiderunt.* Par ce coup de foudre, César réduisait d'un quart les forces de l'ennemi qu'il avait à combattre. Remarquons en passant que le pays était couvert de forêts, puisque les fuyards purent s'y cacher, et cette circonstance nous explique parfaitement comment César put masquer sa marche offensive.

La partie de la nation helvétique frappée par cette première catastrophe était le *pagus Tigurinus; nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est.* Ce passage est certainement l'un des plus explicites que l'on puisse citer pour montrer ce que les écrivains du

(1) César ne parle pas du passage de la Saône, pas plus qu'il ne parle du passage du Rhône pour entrer chez les Segusiaves. Jamais il ne mentionne un passage de rivière, s'il n'a été effectué devant l'ennemi, s'il n'a nécessité quelque ruse de guerre, ou si enfin il n'a présenté de graves difficultés.

temps de César entendaient par *civitas*. C'était le corps de la nation, et non ce que l'on a plus tard appelé *une cité*.

La *civitas* des Helvètes était divisée en quatre *pagi* ou cantons que César ne nous nomme pas; il ne cite dans le passage auquel nous sommes parvenus que le *pagus Tigurinus;* et plus bas, au chapitre XXVII, il cite le *pagus Verbigenus* (ou mieux *Vabigenus*). Quels étaient les noms des deux autres *pagi?* Ph. Cluvier, dans sa *Germania antiqua* (lib. II, cap. IV), a traité à fond cette question, et voici le résumé de son savant travail :

1° Le *pagus Urbigenus* ayant pour villes principales *Aventicum* (Avenches), *Urba* (Orbe), *Lausanna* (Lausanne) et *Novidunum* (plus tard *colonia Equestris*), Nyon;

2° Le *pagus Ambronicus,* dont les principales villes étaient *Solodurum* (Soleure) et *Vindonissa* (Windisch);

3° Le *pagus Tugenus*, ayant pour métropole *Tugium* (Zug);

4° Enfin le *pagus Tigurinus*, dont *Tigurum* (Zurich) était la capitale.

Reprenons maintenant notre étude du récit de César. A propos de la défaite du pagus Tigurinus, César rappelle que c'était précisément la population de ce canton qui avait battu, cinquante ans auparavant, le consul L. Cassius, lequel avait péri dans la bataille avec le légat L. Pison, agent de L. Pison, son beau-père. Aussi voit-il dans sa victoire un juste retour des choses d'ici-bas décrété par la sagesse des immortels.

Après cette bataille des bords de la Saône, l'émigration se trouvait réduite d'un quart, puisque les survivants *fugæ sese mandarant atque in proximas silvas abdiderunt*. Traverser la Saône sous les yeux des vainqueurs était impossible aux fuyards, qui durent évidemment se réfugier le plus vite possible chez les Séquanes, où ils étaient assurés de trouver un refuge. Comme le total de l'émigration montait à 368,000 âmes, ainsi que nous le verrons plus loin, il n'en resta plus que 276,000 sur la rive droite de la Saône, si les chiffres donnés par César méritent, comme je le crois, toute confiance. La nation entière comptait au départ 92,000 combattants, et en défalquant encore de ce chiffre le quart, il ne restait plus que 69,000 hommes capables de porter les armes, et encore faudrait-il diminuer ce nombre de celui des hommes valides qui périrent aux attaques du Rhône, près de Genève, et pendant les scènes de pillage et de meurtre qui ensanglantèrent les territoires des Allobroges et des Ambarres.

Très-certainement les corps qui avaient déjà franchi la Saône

s'empressèrent de couper leurs ponts de bateaux et renoncèrent à porter secours à leurs frères les Tigurins. Ce qui est certain, c'est qu'ils reconnurent, comme ils en convinrent, ainsi que nous allons le voir, qu'il leur était impossible de secourir ceux qui étaient restés sur la rive gauche. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'ils ne firent aucun effort pour empêcher César et ses légions de passer la Saône à son tour, puisqu'en une journée les Romains construisirent un pont et se transportèrent sur la rive droite. Il en faut conclure aussi que les premiers passés des Helvètes s'étaient déjà portés en avant pour dégager la rive sur laquelle affluaient incessamment les nouveaux arrivants. Il n'est pas possible qu'il en soit autrement, puisqu'ils mirent vingt jours à passer la rivière. Ce sont probablement ces premiers corps, lesquels se mirent aussitôt à piller les campagnes éduennes dans lesquelles ils se répandaient, qui décidèrent les Éduens à venir implorer les secours de César.

Matisco était déjà une ville importante, César nous le dit expressément au chapitre xc du livre VII, puisque après le siége d'Alise il chargea P. Sulpicius de l'occuper en même temps que Q. Tullus Cicéron occupait Cabillonum (Châlon-sur-Saône) pour surveiller les arrivages de grains, pendant que lui-même prenait ses quartiers d'hiver à Bibracte (Autun). Les Helvètes ont-ils pris et pillé Matisco en passant? Je ne puis le croire, car César n'eût pas manqué de le dire; raison de plus pour moi de placer un peu au nord de Mâcon le lieu où ils passèrent la Saône, et où le canton des Tigurins fut pour ainsi dire anéanti. Puisque les Éduens attendaient les légions romaines, ils eussent évidemment soutenu un siége dans Mâcon, comme les Ambarres l'avaient fait dans leurs oppides lors de l'envahissement de leur pays. Les Helvètes n'avaient d'ailleurs rien à gagner à assiéger des villes; ce qu'il leur fallait, c'était avancer le plus promptement possible vers le but qu'ils voulaient atteindre, et ce but c'étaient les riches campagnes de l'Aquitaine.

A la nouvelle de la catastrophe qui venait de s'accomplir sur les rives de la Saône, les émigrants durent se masser sur la tête de leur immense colonne, et ce qui le prouve, c'est que le passage ne fut pas disputé à César, et qu'ils lui envoyèrent des ambassadeurs lorsqu'il occupait déjà la rive droite. Ils s'effrayaient avec raison de voir les Romains exécuter en une journée ce qu'ils n'avaient pu faire eux-mêmes qu'en vingt grands jours, et ils jugèrent prudent de négocier; peut-être encore voulurent-ils gagner du temps et permettre, en entamant des pourparlers, à leurs vieillards, leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages de s'éloigner le plus possible de l'ennemi;

c'est ce que l'on est porté à supposer en voyant le langage hautain et insolent de celui qu'ils chargèrent de se présenter à César; c'était Divicon, vieillard intraitable, endurci dans les combats, et dont le nom seul devait souverainement déplaire aux Romains, puisque c'était lui qui, cinquante ans avant, avait infligé à une armée romaine la honte de passer sous le joug. *Cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Helvetiorum fuerat.* A cette époque, par conséquent, Divicon devait être à peu près octogénaire.

Pour abréger ce mémoire, je me bornerai à dire qu'en prenant la parole, Divicon fut d'une arrogance extrême, que César lui répondit avec fermeté et dignité et lui imposa les conditions auxquelles il consentait à accorder la paix aux Helvètes, qui livreraient des otages comme garants de leur bonne foi. A ce mot d'*otages*, Divicon s'écria que les Helvètes avaient appris de leurs ancêtres à recevoir et non à donner des otages, et que le peuple romain en avait fait l'expérience. Ces paroles mirent fin à l'entrevue, et Divicon, retourna au milieu des siens. C'était la guerre, et la guerre sans merci qu'il venait leur annoncer.

Je ne dois pas laisser passer sans les signaler certaines expressions que je trouve dans les discours de Divicon et de César, car elles confirment des hypothèses que j'ai énoncées plus haut. Ainsi, le chef helvète dit en propres termes au général romain qu'il n'y a pas de quoi se vanter ni mépriser ses ennemis : *Quod improviso unum pagum adortus esset, cum ii, qui flumen transissent, suis auxilium ferre non possent... Se ita a patribus majoribusque didicisse, ut magis virtute, quum dolo contenderent aut insidiis niterentur.* Cette phrase suffit pour faire ressortir toute l'incurie des Helvètes, qui payèrent leur manque de surveillance au prix du quart de leurs forces; il est même évident que ces pauvres gens se font gloire de leur ignorance des stratagèmes militaires dont ils sont victimes. Cette considération a encore l'avantage de nous faire comprendre comment César, avec ses légions, put manœuvrer à l'aise sur les derrières de l'émigration, faire des marches, passer des rivières et s'arrêter partout où il le voulut, pourvu qu'il se maintînt à quelques lieues d'un ennemi qui ne se préoccupait guère d'éclairer sa position.

La réponse de César confirme pleinement ce que j'ai dit des ravages dont les Éduens avaient eu déjà souffrir avant la bataille de la Saône, c'est-à-dire par les trois cantons des Helvètes qui avaient envahi leur territoire. Voici les deux phrases qui établissent ce fait d'une manière péremptoire : « *Quod si veteris contumeliæ oblivisci*

vellet; num etiam recentium injuriarum, quod eo invito iter per Provinciam per vim tentassent, quod Æduos, quod Ambarros, quod Allobroges vexassent, memoriam deponere posse? » Dans cette énumération, César remonte du point où il est jusqu'au point où les Helvètes ont commencé leurs dévastations, et il ne cite ainsi que les Éduens, les Ambarres et les Allobroges; donc, incontestablement, les Helvètes n'ont rencontré sur leur route que ces trois peuples. Ceci me paraît démontrer que les Segusiaves n'avaient pas de possessions au delà de la Saône, car ils eussent infailliblement été atteints par l'invasion helvétique. Les mêmes corollaires découlent de la dernière phrase du discours de César. « *Si Æduis, de injuriis quas ipsis sociisque eorum intulerint, item si Allobrogibus satisfaciant, sese cum iis pacem esse facturum.* » Il est donc bien constaté que les premiers débarqués sur la terre éduenne l'avaient immédiatement mise au pillage, mais, bien entendu, en respectant les villes, comme Matisco, parce que les longueurs d'un siége ne pouvaient s'accorder avec la nature de l'expédition helvétique.

F. DE SAULCY.

(*La suite prochainement.*)

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

(*Suite*)

II. — OUVRAGES DE DAMASCIUS.

LISTE DES AUTEURS MENTIONNÉS DANS LE TRAITÉ DES PREMIERS PRINCIPES.

Acusilas (1 fois). — Il est douteux que ce soit l'historien contemporain de Solon.

Amélius (1 f.). — On l'appelle aussi Gentilianus le Toscan; disciple de Plotin, éditeur de ses livres avec Porphyre; auteur d'un ouvrage perdu sur la Différence des doctrines de Plotin et de Numénius.

Anaxagore (1 f.). — Cité d'après Platon.

Aristote (15 f.). — Damascius le cite trois ou quatre fois comme une autorité, et une seule fois pour le combattre.

Asclépiade d'Égypte (1 f.). — Contemporain de Proclus.

Babyloniens, philosophes (1 f.). — Cités éd. Kopp, p. 384, l. 11.

Chaldéens, philosophes (19 f.). — Cités dix fois au moins dans la partie encore inédite. Voici les renvois de ces dix mentions : Ms. B (Biblioth. imp. n° 1989 *), f. 131 r°, l. 11; — f. 131 r°, l. 10; — f. 151 r°, l. dern.; — f. 164 r°, l. 1; — f. 168 r°, l. 8 en montant; — f. 178 v°, l. 6 en m. (συνουσίαι); — f. 181 v°, l. 3; — f. 216 r°, l. 5 en m. (θεοσοφία); — f. 219 r°, l. 8; — f. 224 v°, l. 2. (Voyez nos *Morceaux inédits*, n^os I, IV et IX.)

(*) Les renvois au texte de Damascius indiqués dans la présente liste se rapportent à ce manuscrit.

Égyptiens, philosophes (7 f.). — Cités deux fois dans la partie inédite : Ms. B, f. 179 r°, l. 7 ; — f. 179 v°, l. 12 en montant. (*Morceaux inédits*, n°s II et III.)

Épiménide (1 f.). — Cité éd. K. p. 383. Diogène Laërce nous apprend que ce philosophe écrivit un poëme de cinq mille vers sur la théogonie de la Crète, sa patrie.

Eudème (3 f.). — Les première et troisième mentions sont des critiques ; toutes les trois appartiennent à la partie imprimée ; éd. K., p. 382, 384, 385.

Gazéens, philosophes (1 f.). — S'agit-il des disciples d'un chef d'école originaire de Gaza, d'Isidore par exemple ? Cette question est fort incertaine. La citation se trouve comprise dans nos *Morceaux inédits*, n° III.

Héliopolitains, philosophes (1 f.). — Cités en compagnie des Gazéens.

Helléniques, philosophes (1 f.). — Cités ms. B, f. 189 r°. (*Morceaux inédits*, n° VI.)

Héraïscus, d'Égypte (1 f.). — Contemporain de Damascius. (Voy. dans Photius, cod. 242, Damascius parlant de ce philosophe.)

Hésiode (1 f.).

Hiéronyme et Hellanicus (1 f.). — Cités ensemble éd. K., p. 381.

Homère (4 f.). — Cité une fois dans la partie inédite, ms. B, f. 162 v°, l. 11.

Jamblique (50 f.). — Le nom de ce philosophe est souvent accompagné, chez Damascius (et chez Simplicius), des mots ὁ θεῖος, le divin, et plus souvent encore des mots ὁ μέγας, le grand. Damascius parle quelque part (éd. K., p. 115), du xxviiie livre de sa *Théologie chaldéenne*, et ailleurs, de ses *Chaldaïques*. Il cite également, dans la partie inédite (ms. B, f. 236 r°), un livre de Jamblique intitulé Περὶ τῆς ψυχῆς μεταναστάσεως ἀπὸ σώματος. — Th. Gale, dans ses Annotations sur l'ouvrage de Jamblique, *De Mysteriis* (Oxford, 1678, in-f°, p. 194, col. 1), rappelle une citation faite par Damascius, d'un Traité de Jamblique intitulé περὶ ἀποκαταστάσεως. Fait-il allusion au Traité que nous venons de nommer ? Le manuscrit damascien d'Oxford que le docte philologue avait sous les yeux, offrirait-il cette notable variante, ἀποκαταστάσεως au lieu de μεταναστάσεως ? Cette conjecture est assez vraisemblable. — Sur la prédilection toute particulière de notre auteur pour Jamblique, voyez Simplicius *in Phys. Aristot.*, fin du livre IV.

Linus (2 f.). — Ce poëte musicien est cité en compagnie de Pythagore. Damascius invoque leur autorité. Éd. K., p. 64 et 67.

Longin (2 f.). Cité simplement, ms. B, f. 198 v° ; — combattu, f. 261 r°. — Eunape (art. *Porphyre*) l'appelle « une bibliothèque vivante »

Lycophron (1 f.). — Il ne s'agit ici, croyons-nous du moins, ni du fils de Périandre, qui portait ce nom, ni du ténébreux auteur de Cassandra. — Cité éd. K. p. 387.

Mages (3 f. au moins). — Cités dans la partie inédite, ms. B, f. 203 (lire 211) r° et v° (*Morceaux inédits*, n° VII). — Sur les Mages et les oracles de Zoroastre, voyez un extrait du Commentaire de Pléthon relatif à ces oracles, extrait publié par M. Alexandre (*Traité des lois* de Pléthon, p. 274). Le Commentaire lui-même se trouve à la Bibliothèque impériale, ms. gr. 2832, et ms. gr. suppl. 66. — Consultez aussi, à cette bibliothèque, les mss. grecs n° 1182 et 1823, cités par Harles dans sa notice *De Psellis* (*Biblioth.*, t. X, p. 51).

Marinus (1 f.). — Damascius le cite dans la partie inédite; c'est pour combattre son opinion; ms. B, f. 251 v°, l. 13.

Orphée (41 f.). — Cité tantôt sous son nom, tantôt sous celui de Θεολόγος, « le Théologue, » ou de χρησμῳδῶν θεός, « le dieu des devins. » — Damascius rapporte, en divers endroits, une somme d'environ quinze vers orphiques; une dizaine de ces vers se rencontrent dans la partie inédite, ms. B, f. 132 r°, l. 12 en montant; — f. 151 r°, au milieu; — f. 175 r°, au milieu; — f. 178 v°, l. 11 en m.; — f. 183 v°, l. 1; — f. 208 (lire 200) v°, au milieu. — Voyez, sur la théologie orphique, l'*Aglaophamus* de M. Lobeck, et surtout le savant ouvrage de M. Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, dont le chapitre XVIII (tome III, p. 300 à 337), est un exposé critique « des doctrines orphiques et des modifications qu'elles firent subir aux croyances religieuses des Grecs. »

Parménide (127 f.). — Il est surnommé quelque part ὁ μέγας, « le grand » (éd. K., p. 264). — Il est tantôt mentionné purement et simplement, tantôt combattu, mais le plus souvent il est pris comme une autorité. Le nom de ce philosophe revient à chaque page de la partie inédite, tandis que dans les trois cent quatre-vingt-dix pages de l'édition Kopp, il apparaît tout au plus vingt fois. Du reste, une bonne partie de ces mentions pourrait être jointe à celles que notre auteur fait du *Parménide*. (Voy., ci-après, l'art. *Platon*.)

Perses, philosophes (1 f.). Mentionnés, ms. B, f. 203 (lire 211) r°, dans un passage que nous rapportons (*Morceaux inédits*, n° VII).

Phéniciens, philosophes (7 f.). — Cités quatre fois dans la partie inédite, ms. B, f. 179 r°; — f. 181 r°; — f. 181 v°; — f. 183 v°. — Voyez les *Morceaux inédits*, n°s II, IV et IV *bis*.

Phérécyde, de Syra (1 f.). — C'est le premier philosophe, dit-on, qui ait laissé des écrits. Hésychius (*Sur les philosophes*), prétend qu'il ne dut ses connaissances qu'à lui-même, et qu'il eut en sa possession certains livres phéniciens mystérieux. Cité éd. K., p. 384.

Philolaüs (3 f.). — Cité la première fois d'après son livre *De la Nature*.

Phrygiens, philosophes (1 f.). — Cités ms. B, f. 191 r° (*Morceaux inédits*, n° V).

Pindare (1 f.). — Citation textuelle dans la partie inédite (f. 190 r°, mil.): παρὰ Κρόνου τύρσιν. — On retrouve ce passage dans les *Olympiques* (Ol. II, antistr. 2).

Platon (au moins 152 f.). — Une vingtaine de fois, il est pris par notre auteur, bien formellement, pour une autorité; deux ou trois fois à peine il est combattu, et, le plus souvent, son opinion ou son explication est simplement rapportée. Voici le détail du nombre des mentions :

Banquet, 1.	*Phèdre*, 10.
Cratyle, 4.	*Philèbe*, 5.
Gorgias, 1.	*Politique*, 4.
Lettres, 2.	*République*, 8.
Lois, 1.	*Sophiste*, 16.
Parménide, 14. (Sous certaines réserves.)	*Théétète*, 6.
Phédon, 3.	*Timée*, 5.

Mentions non accompagnées d'un titre d'ouvrage, 71.

On se rappelle que le philosophe Parménide est mentionné très-souvent lui-même, surtout dans la partie inédite, et l'on voit ici que le dialogue intitulé *le Parménide* l'est assez rarement. Mais lorsque Damascius vient à citer l'Éléate, c'est, la plupart du temps, d'après le langage que Platon lui fait tenir dans le dialogue qui a reçu son nom. Le *Parménide* n'est cité formellement que deux fois dans la partie inédite. — Le *Banquet*, le *Cratyle* et le *Théétète* (sauf la première fois) n'apparaissent que dans cette partie.

Plotin (4 f.). — Cité, la dernière fois, comme une autorité (f. 233 v°).

Notre auteur mentionne aussi, dans la partie inédite, un *Commentaire sur Plotin :* ὡς αὐτὸς ἠξίωσεν ἐν τοῖς εἰς Πλωτῖνον, dit-il. Qui est désigné ici par le mot αὐτός, employé presque partout ailleurs pour désigner Platon? Ne serait-ce pas le philosophe Proclus? C'était du moins l'opinion de Th. Gale, cité dans Fabricius. (Éd. Harl., t. IX, p. 425.)

Plutarque, fils de Nestorius, Athénien (1 f.). — Damascius l'appelle ὁ ἱερός, le saint.

Porphyre (3 f.).— Cité une seule fois, dans la partie inédite, ms. B, f. 173 r°.

Proclus (4 f.). — Damascius rappelle son *Monobiblion* (éd. K., p. 78), et son *Commentaire sur le Parménide* (p. 128). — Les quatre mentions de Proclus appartiennent à la partie imprimée.

Protagoras (1 f.). — S'agit-il bien ici du philosophe d'Abdère, disciple de Démocrite et surnommé la Sagesse (Σοφία)? D'après Diogène Laërce, il écrivit un livre *Sur les vertus*, auquel Damascius pourrait bien faire allusion dans le passage où il parle de Protagoras (éd. K., p. 387). — Peut-être aussi ce passage a-t-il trait à un autre Protagoras, philosophe stoïcien, mentionné chez Diogène parmi les homonymes du premier.

Pythagore et les Pythagoriciens (17 f.). Pythagore lui-même est invoqué deux fois au moins comme autorité; il est mentionné en tout six fois, et seulement dans la partie publiée; — les Pythagoriciens sont mentionnés quatre fois dans cette partie et six fois dans la partie inédite.

Sidoniens, philosophes (1 f.). — Cette mention, qui se lit éd. K., p. 385, est à rapprocher de celles des philosophes phéniciens, à moins qu'on n'ait dit, au temps de Damascius, « les Sidoniens, les Gazéens, » etc., comme on avait dit « les Cyrénaïques, les Éléates, » en souvenir de tel ou tel chef d'école.

Speusippe (1 f.). — Damascius ne le cite (éd. K., p. 3) que pour le combattre.

Straton (3 f.). — Dans la première citation, éd. K., p. 174, notre auteur donne simplement l'opinion de ce Straton, que ce soit, suivant la vraisemblance, le célèbre philosophe disciple d'Arcésilas et précepteur de Ptolémée Philadelphe, ou tel autre, par exemple le péripatéticien d'Alexandrie que Diogène Laërce se contente de nommer. — Dans la seconde citation (p. 177), Damascius critique Straton; — et par la troisième, comprise dans la partie inédite (ms. B, f. 226 r°), il fait appel à son autorité.

Syrianus (8 f.). — Un *Commentaire sur le Parménide*, par Syrianus, est cité une fois (éd. K., p. 128), avec celui de Proclus. Damascius l'appelle quelque part (p. 46) ὁ μέγας, « le grand Syrianus. » Les six autres mentions se trouvent dans la partie inédite.

Théologues, Oracles, etc. (44 f. au moins). — Dix-huit vers empruntés aux poésies

théurgiques sont rapportés textuellement. Une quarantaine de mentions au moins figurent dans la partie inédite.

Timée (23 f.). — Ce philosophe n'est mentionné que dans la partie inédite, le plus souvent comme une autorité, et une ou deux fois pour être combattu. Du reste, il n'est point facile de partager équitablement les mentions du nom de Timée entre le physicien de Locres et le personnage fictif du dialogue de Platon.

LISTE DES NOMS PROPRES DIVERS MENTIONNÉS DANS LA PARTIE INÉDITE DU TRAITÉ DES PREMIERS PRINCIPES.

Cette liste, consacrée aux indications qui ne pouvaient figurer dans la précédente, ne renferme que des noms empruntés aux religions anciennes de la Grèce et de l'Orient. La lecture des *Premiers principes* ne nous y a pas fait trouver un seul nom propre d'une autre espèce.

Adonis, 1 mention.
Aphrodite (Vénus), 1.
Apollon, 1.
Arès (Mars), 2.
Asclépios (Esculape), 1.
Athéné (Minerve), 1.
Attis (Atys), 1.
Cronos (Saturne), 3.
Curètes, 2.
Dionysos (Bacchus), 3.
Dioscures (Castor et Pollux), 1.
Gorgones, 1.
Hécate, 4.
Héphestos (Vulcain), 1.
Héra (Junon), 2.
Hestia (Vesta), 1.
Parques, 1.
Phanès, 6.
Rhée, 11.
Sabasios, 1. — Voir *De Attide et Sabazio comment.*, par Ed. Müller; Ratiboriæ, 1828, in-4°.
Tartare, 1.
Titan, 2.
Zeus (Jupiter), 16.

Ici se termine la série de nos tableaux sommaires; ils auront atteint le but que nous nous sommes proposé, s'ils ont pour effet, non pas de faire connaître l'œuvre de Damascius, mais d'inspirer à ceux qui aiment les recherches philosophiques et les études de mythologie, le désir de puiser des notions nouvelles dans le *Traité des premiers principes.* Il nous reste à passer en revue les manuscrits de ce grand ouvrage.

Le *Traité des premiers principes* nous a été conservé dans *vingt* manuscrits, pour ne parler que de ceux dont nous croyons avoir retrouvé la trace. En voici la nomenclature :

Ms. A. Bibliothèque impériale, ancien fonds, n° 1987-1988.
Ms B. Bibliothèque impériale, ancien fonds, n° 1989.
Ms. C. Bibliothèque impériale, ancien fonds, n° 1990.
Ms. D. Bibliothèque de Strasbourg. C. III, 34.
Ms. E. Bibliothèque royale de Munich. Mss. grecs, n° 5.
Ms. F. Bibliothèque de Hambourg.
Ms. G. Bibliothèque de Middlehill, n° 1520.
Ms. H. Bibliothèque du collége Corpus-Christi, à Oxford, n° 1625.
Ms. I. Bibliothèque bodléienne à Oxford. Mss. grecs, n° 8691.
Ms. J. Bibliothèque royale de Madrid, O, 4.
Ms. K. Bibliothèque de l'Escurial. Σ—II—2.
Ms. L. Bibliothèque de l'Escurial. T—I—14.
Ms. M. Bibliothèque de l'Escurial. Φ—I—19.
Ms. N. Bibliothèque de Milan.
Ms. O. Bibliothèque du Vatican, à Rome.
Ms. P. Bibliothèque laurentienne, à Florence. Arm. LXXXVI, n° 5.
Ms. Q. Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Mss. grecs, n° 245.
Ms. R. Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Mss. grecs, n° 246.
Ms. S. Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Mss. grecs, n° 247.
Ms. T. Bibliothèque de Bâle.

Les manuscrits de Paris et sept ou huit autres sont restés entièrement omis dans la *Bibliothèque grecque* de Fabricius, même dans la dernière édition de ce grand ouvrage.

Ms. A. Bibliothèque impériale, n°s 1987-1988. — Cet exemplaire du *Traité des premiers principes* forme deux volumes in-4°; il est écrit sur un papier de fil très-mince et doit appartenir à la fin du seizième siècle. Les signes de ponctuation y sont infiniment rares. Le premier volume comprend six cent trois feuillets, et le deuxième six cent trente-deux. L'exemplaire a reçu précédemment les n°s 2598-2599 (le n° 2599, rogné par la reliure, est à peine visible); — puis les n°s 2650-2651; la plume qui a écrit 2650 est sans doute celle qui a biffé 2598.

Le catalogue de la Bibliothèque dit que le cardinal Mazarin a possédé cet exemplaire; c'est là tout ce que nous savons sur sa provenance. Il n'est pas signé; nous n'avons aucune donnée relativement au copiste, sinon ques les mots τέλος καὶ σὺν Θεῷ χάρις, qui servent de trait final au deuxième volume, paraissent indiquer une origine monastique.

Le dernier feuillet du second volume présente, comme il arrive dans les autres exemplaires complets de l'ouvrage, les quatre pre-

mières des « Définitions de Platon, » attribuées par quelques-uns à Speusippe. Ce sont les définitions des mots Ἀΐδιον, *éternel*, — θεὸς, *dieu*, — γένεσις, *origine*, et ἥλιος, *soleil*.

Le manuscrit A porte les indications suivantes : 1° dans le premier volume, note de la main de Du Cange, croyons-nous : « 2650-2651. Damascii philosophi dubitationes et solutiones de primis principiis. codd. chart. inediti admodum manuscripti. » Cette note est placée au premier feuillet, en regard du texte grec, et reproduite à part sur un carré de papier attaché à l'une des feuilles de garde. — 2° Sur le dos de l'un et de l'autre volume, reliés en maroquin rouge, et au-dessous de ce même titre : *Dubitationes*, etc. : *Pars prima* pour le premier, *Pars secunda* pour le second. — 3° En tête du texte grec : Δαμασκίου φιλοσόφου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Au second volume, nouveau titre grec en tête du texte : Τοῦ Δαμασκίου φιλοσόφου ἀπορίων καὶ λύσεων περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν βιβλίον β̄.

Ce manuscrit porte un très-petit nombre d'annotations ou d'indications marginales. On les retrouve dans les manuscrits B, F, et sans doute ailleurs; aucune d'elles ne paraît être propre à la rédaction. Plusieurs fois, mais le cas est rare, les indications du sujet sont entrées comme titre dans le texte même. A peine rencontre-t-on, dans le premier volume, quelques-uns des noms d'auteurs ou d'ouvrages mentionnés par l'auteur. Les notes marginales ont souffert dans la reliure; l'opération de la rognure a emporté une ou deux lettres par ligne.

Les exemplaires les plus complets du *Traité des principes* commencent par les mots suivants :

Πότερον ἐπέκεινα τῶν πάντων....

et se terminent par ceux-ci :

ταύταις εἵπετο τὸ οὐδέν.

Telles sont aussi les limites du manuscrit A. Mais la fin du premier volume est perdue; le dernier feuillet conservé, le six cent troisième, se termine ainsi :

φέρε οὖν εἴδωμεν ὅτι λέγει τὸ ὅλον μέτρον
[ἐστὶ τῶν.

Le feuillet qui devait commencer avec ἐστὶ τῶν a disparu; voici les premiers mots qui se lisent dans le second volume :

πάλιν δὲ ἐξ ἀρχῆς καθ' ἡμᾶς...

Il y a ici une lacune évidente. Au bas du dernier feuillet de notre

premier volume on trouve l'avis suivant, d'une écriture assez ancienne : « *Vide cod.* 2127, *f.* 134 +; » — une autre main a modifié ainsi le renvoi : « *Nunc primum* 1943. » Ce dernier numéro, dans le classement actuel de la Bibliothèque impériale, est affecté à un manuscrit qui renferme un autre ouvrage de Damascius, et le feuillet 134 de ce manuscrit est entièrement blanc. Mais la notice du manuscrit B nous apprendra que ce dernier reçut le n° 2127 avant d'être coté 1989. Que voyons-nous dans cet exemplaire, au feuillet 134 r°? précisément le signe + placé en face des mots ἐστὶ τῶν... Voilà donc le point où commence la lacune en question ; voici maintenant sa limite extrême. Le manuscrit A, au premier feuillet du second volume, présente une seconde indication qui correspond à la première : « *Vide cod.* 2127 *f.* 135 v°, et dans le manuscrit B, au feuillet 135 v°, se retrouve le même signe +, en face des mots qui commencent le deuxième volume du manuscrit A. Il manque donc, à la fin du manuscrit coté 1987, la portion de texte comprise, dans le second manuscrit de Paris ou manuscrit B, entre les feuillets 134 r°, l. 9 en montant, et 135 v°, l. 13, espace qui équivaut à quatre pages in-8° ordinaires. C'est l'unique lacune du manuscrit A. Le revers du feuillet 91, dans le deuxième tome, est resté blanc; mais le copiste a pris soin de nous avertir, en cet endroit même, qu'il ne manquait rien dans sa transcription : « Hic nihil desideratur, fuit enim factum inadvertentia. »

Y a-t-il quelque rapport entre cet exemplaire et tel ou tel autre? C'est un point sur lequel nous reviendrons dans l'examen comparatif des divers manuscrits.

Ms. B. Bibliothèque impériale, n° 1989. — Ce manuscrit, un des plus beaux que possède la Bibliothèque impériale, est un grand volume in-folio, relié en bois de chêne, recouvert en veau, doré sur tranche, armorié sur les coins, et portant la trace de fermoirs. Il est écrit sur un papier fort, d'une main élégante qui rappelle Ange Vergèce. Il doit remonter au commencement du seizième siècle, peut-être même à la fin du quinzième. C'est le seul exemplaire parisien qui soit complet. Du reste, il faut entendre ce mot dans un sens relatif; car le *Traité des principes*, selon toute vraisemblance, ne nous est pas arrivé sans quelques omissions.

Le manuscrit B comprend 265 feuillets, bien que le dernier n'en accuse que 263 : cela tient à ce que les feuillets 88 *bis* et 89 *bis* se sont trouvés oubliés dans le numérotage. Une faute également étrangère à l'état du texte doit être signalée entre les feuillets 198

et 215; c'est la transposition des cahiers 26 et 27. Lorsqu'il nous arrive de renvoyer aux pages comprises dans ces deux limites, nous indiquons entre parenthèses le numérotage rectifié.

Cet exemplaire a été coté, en premier lieu, croyons-nous, DCCC, puis 536 (sur le dos et à l'intérieur), puis 69, et enfin 2127, jusqu'à ce que le dernier classement des « manuscrits grecs du Roy » lui ait affecté le n° 1989. — Il fut acheté, à Constantinople, par Jean Hurault de Boistaillier, ambassadeur de France à Venise, qui mourut vers 1574; il lui coûta cinquante couronnes d'or. On lit dans la marge inférieure du premier feuillet la note suivante : « Ex bibliotheca Jo. Huralti Boistallerii. Emptus coronatis 50, Constantino... 69. » — Sur une petite feuille volante, attachée au revers du premier côté de la couverture, apparaît cette notule qui est peut-être de Du Cange :

« Damascii philosophi dubia et solutiones de primis principiis » [une main plus récente :] *inedita*. Fol. 1 : Πότερον ἐπέκεινα τῶν πάντων, etc... Fin. : ἐν αἷς τὸ μὴ εἶναι παντελῆ ἀπόφασιν ἐδήλου· ταύταις γὰρ εἴπετο τὸ οὐδέν. Cod. chartac. satis spissus, lit. vet. scriptus; sat bonæ notæ, fol. qui fuit Joannis Huralti Boistallerii, et ab eo emptus 50 coronatis.

Un feuillet de garde porte encore cette autre notule, qui n'a guère plus d'un siècle et pourrait bien avoir été mise là par Sevin :

« Codex chart. olim Huralti Boistallerii. Ibi continetur Damascii opus inscriptum. *Dubia et illorum solutiones de primis principiis*. In eo autem non pauca ethnicæ theologiæ capita subtilius indagantur, adductis sæpenumero veterum testimoniis, Chaldæorum nempe, Ægyptiorum, Phœnicum, Orphei, Pythagoræ, Parmenidis, Platonis, Eudemi, Plotini, Syriani et aliorum. Is codex decimo sexto sæculo exaratus est. »

Sur le revers d'un autre feuillet de garde, on a écrit, probablement dès le seizième siècle : « Damascii dubitationes et resolutiones. »

On vient de voir que le n° 69 a été assigné au manuscrit B; or nous trouvons dans un Catalogue des manuscrits grecs appartenant à la bibliothèque de Boistaillier (publié par Ch. W. Muller, dans une petite notice in-4°; Rudolstadt, 1852), la mention d'un codex qui vient le soixante-septième, et qui porte ce titre : Δαμασκίου φιλοσόφου περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Cette rencontre est de nature à faire admettre que le manuscrit indiqué dans le catalogue de Boistaillier est bien celui de la Bibliothèque impériale, quoique ce dernier porte le n° 69 et que son titre grec ne soit pas de tout point semblable au titre grec

cité tout à l'heure, mais un peu plus complet : Δαμασκίου φιλοσόφου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν.

A la fin du manuscrit B se trouvent les Définitions de Platon, que nous avons déjà rencontrées à la fin du manuscrit A.

Le manuscrit B ne contient pas de scholies ou d'explications. Il en était ainsi, tout à l'heure, du manuscrit A ; il en est ainsi de tous les autres manuscrits qui nous sont connus.

Des annotations marginales, ou plutôt des indications sommaires de chaque point examiné par l'auteur, se présentent ici en assez grand nombre ; elles sont écrites à l'encre rouge, de la même main que le texte de Damascius. Nous avons fait entrer la plupart de ces indications dans le *Tableau analytique*, inséré plus haut, des matières traitées au livre des *Premiers principes*.

Très-peu de notes se sont introduites dans ce manuscrit postérieurement à sa rédaction. Excepté une seule, dont nous allons parler, elles ont toutes pour objet d'attirer l'attention sur certains articles, sur certaines expressions. Quant à la note mise à part, c'est une correction qui nous paraît excellente, et que ceux de nos lecteurs qui possèdent le volume de Kopp ne seront peut-être pas fâchés de connaître et d'examiner ; la voici :

A la page 175 de ce volume, on lit le passage suivant : Αὐτὸ τὸ ΟΝ πόθεν; ἢ ὅθεν ὁ ἐν Κρατύλῳ Σωκράτης ἀπομαντεύεται παρὰ τὸ ἶέναι (ms. E : εἶναι) · ἰὸν γὰρ, καὶ ἔτι ἀναλογώτερον τὸ αἰώρημα, διὰ διφθόγγου γραπτέον, ὅθεν φησὶν Ὅμηρος.

ἴομεν ὡς ἐκέλευσεν ἀνὰ δρυμά (31).

Les manuscrits que nous connaissons donnent tous la lecture τὸ αἰώρημα et M. Kopp l'accepte sans hésitation apparente ; mais un lecteur du manuscrit B a proposé de lire τὸ ἕω ῥῆμα *vel* τὸ εἴω ῥῆμα. — La leçon εἴω nous semble encore la meilleure, pour ne pas dire la véritable.

Nous avons dit que certains manuscrits franchissaient sans interruption le point où l'on fait quelquefois commencer un nouvel ouvrage, un prétendu *Commentaire sur le Parménide*. Le manuscrit B

(31) Ἴομεν, mss. A, B, C, E : ἤομεν ou ᾤομεν (Od. x, 251). — Eustathe, Longin et Denys d'Halicarnasse ont, comme Damascius, rapporté ce même vers d'Homère. Les uns ont écrit ᾤομεν, d'autres ἤομεν, d'autres enfin ἴομεν. On voit que les manuscrits de Damascius offrent aussi différentes leçons. — Consulter l'*Homère* de S. Clarcke (Lips., in-8°, tom. III, 1760), sur ce passage de l'Odyssée.

est du nombre de ces manuscrits. Du reste le point de division est au recto du feuillet 129, ligne 22. Un lecteur a marqué ce feuillet d'un fragment de lettre, assez ancien si l'on en juge par sa teinte jaunâtre, où se lisent quelques mots à moitié conservés : « A M. Ség.... en son château; » libre à ceux qui connaîtront ce détail de conjecturer que le chancelier Séguier a pu consulter notre manuscrit.

La ponctuation du manuscrit B est assez régulière, mais non pas irréprochable; on y remarque l'absence complète, ou bien peu s'en faut, du point interrogatif.

Quant à la pureté du texte, les notes qui suivent chacun de nos *Morceaux inédits* la rendent saisissante; ce bel exemplaire offre deux qualité précieuses : texte correct et caractère élégant. Notons en passant que l'*iota* est surmonté, dans ce volume, non point du tréma comme d'ordinaire, mais d'un point unique.

Le manuscrit B a dû être connu de Villoison, qui parle, dans ses *Anecdota*, d'un manuscrit complet de Paris. Au commencement de ce siècle, c'est encore ce même exemplaire que Clavier semble avoir en vue, lorsqu'il mentionne dans la *Biographie universelle* (art. *Damascius*) un traité de notre auteur, « dont il existe un manuscrit à la Bibliothèque impériale. »

Ms. C. Bibliothèque impériale, n° 1990. — Cet exemplaire est un volume in-folio écrit sur papier, vers la fin du seizième siècle. Il a 164 pages numérotées de deux manières. L'une des deux paginations compte 87 feuillets et commence avec le premier du volume, l'autre, 164 pages; celle-ci commence avec le texte. Le manuscrit C a reçu tour à tour les numéros XIII (Cod. XIII); — 418 (Cod. Bal. 418); — 2127[3], puis enfin 1990. La désignation qui accompagne le n° 418 fait voir que le manuscrit C est un de ceux qui, au nombre de quinze cents, furent achetés, après la mort de Baluze, vers 1718, pour la Bibliothèque du Roy. Le n° 2127[3] nous rappelle le précédent exemplaire, coté aussi 2127, et nous conduit naturellement à demander ce qu'est devenu le n° 2127[2].

Au recto du deuxième feuillet, on lit avec peine le mot grec Σάγκιος, qui est peut-être le nom du copiste. Le revers du feuillet contient l'article de Suidas relatif à Damascius; cette citation ne présente pas de variantes nouvelles. Elle est suivie d'un autre extrait de Suidas, c'est l'article πρεσβεῖς de son lexique, que nous avons donné plus haut (note 8). Un troisième fragment de Suidas termine cette sorte de frontispice, c'est l'article Ἑρμείας, emprunté en grande partie à la *vie d'Isidore* ou *Histoire philosophique* de notre Damascius. (Cf. Photius, *Biblioth.* ed. Hœsch., p. 1044.)

Le quatrième feuillet porte cette note, rédigée en grec par le copiste : « Il faut noter que ce Damascius vivait sous l'empereur Justinien, ainsi que Simplicius de Cilicie (ὁ Λίλιξ au lieu de ὁ Κίλιξ), commentateur d'ouvrages aristotéliques. »

Le titre, ou plutôt les divers titres du livre sont reproduits plusieurs fois. — En tête du texte grec le copiste a écrit : Δαμασκίου φιλοσόφου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. — Une main très-ancienne, peut-être celle du copiste : Damascii de primis principiis philosophiæ (feuillet 2, 1°); — une autre main, qui semble être celle de Baluze : Damascius de primis principiis (feuillet 1er, v°); — enfin quelque bibliothécaire du dernier siècle, Sevin, vraisemblablement : Fine mutilus; codex recens quo continetur Damascii dubia et solutiones de principiis rerum; hactenus inedita.

Le copiste a mis en tête de l'ouvrage une table des matières, celle dont nous avons inséré la traduction dans les pages précédentes. Elle ne correspond que rarement, et comme par hasard, avec les indications sommaires inscrites à la marge du texte et que présentait le manuscrit B. L'auteur de cette table des matières se proposait d'indiquer la page du manuscrit C à laquelle se rapportait chacun des articles; il l'a fait pour les cinq premiers; de plus, l'initiale du mot *folio* a été tracé d'avance en regard de tous les articles suivants.

Cet exemplaire, qui commence avec la première phrase déjà rapportée, πότερον, etc., se termine brusquement ainsi :

ὅθεν φησὶν Ὅμηρος · ἤομεν ὡς ἐκέλευσεν ἀνὰ δρυ-
[μά.

La syllabe μά devait se retrouver en tête du feuillet suivant (f. 88); mais ce feuillet est perdu avec toute la suite, ce qui réduit le contenu de ce manuscrit à la partie de l'ouvrage comprise dans les 175 premières pages du volume de Kopp, c'est-à-dire au premier quart du traité entier.

Les annotations marginales ne se confondent pas toujours avec celles des précédents exemplaires. Quelques mots latins ou grecs se rencontrent dans celui-ci, qui durent être écrits postérieurement à sa transcription par Baluze peut-être.

Entre les notes de ce genre, nous citerons une correction très-heureuse : le texte de Kopp (p. 160, l. 2), les manuscrits consultés par ce philologue, les manuscrits A, B, C, et tous les autres peut-être portent ὁ παρουσίαν; dans le manuscrit C (page 147), au-dessus

de ces deux mots, on a écrit : ὅπερ οὐσίαν, lecture qui nous paraît pleinement justifiée par la suite du discours.

Ms. D. Bibliothèque de Strasbourg, C. vi, 34. — La riche bibliothèque dite du Séminaire protestant, à Strasbourg, conserve un manuscrit des *Premiers principes;* c'est un volume in-4° qui porte le titre suivant : Δαμασκίου φιλοσόφου περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Il ne nous a pas été possible, à notre grand regret, d'en prendre connaissance. Les lecteurs de la *Revue archéologique* peuvent compter d'ailleurs sur le soin que nous mettrons, le plus tôt qu'il nous sera possible, à combler cette lacune. Ajoutons que l'existence de ce quatrième exemplaire français n'est indiquée dans aucune des bibliographies que nous avons pu consulter, et que, si elle ne nous a pas échappé, c'est grâce à une obligeante communication de M. Jung, le savant ordonnateur et conservateur de la Bibliothèque de Strasbourg.

Avant de quitter la France, dans notre excursion paléographique, nous rappellerons que les jésuites du collége de Clermont avaient un exemplaire des *Premiers principes* qui fut sans doute vendu, avec leur précieuse bibliothèque, vers 1777. Muratori, dans ses *Antiquitates italicæ* (p. 843), cite une note autographe de Luc Holstein, dans laquelle le philologue de Hambourg déclarait avoir eu ce codex sous les yeux. On sait que Holstein habita Paris de 1624 à 1627, comme bibliothécaire du président de Mesmes. Qu'est devenu le manuscrit du collége de Clermont? Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il n'est point à la Bibliothèque impériale; car il ne pourrait appartenir qu'au fonds supplémentaire, et ne s'y trouve pas.

Ms. E. Bibliothèque royale de Munich, mss. grecs, n° 5. — Au lieu de faire nous-même la description de l'exemplaire, nous laisserons ce soin à l'auteur du catalogue ancien des manuscrits de Munich, Ignace Hardt, en attendant que M. Halm, le bibliothécaire actuel, ait livré un nouveau catalogue des manuscrits grecs. Quelques renseignements empruntés à Fabricius, à ses continuateurs, à M. Kopp, dont la publication s'est faite avec le secours du manuscrit E, viendront compléter la notice déjà très-explicite de Hardt. Voici la partie essentielle de cette notice, que nous traduisons en y joignant quelques observations critiques :

« Codex n° 5. [Ancien 243; — Fabricius, t. X, p. 730 de l'édition Harles, lui donne le n° 248 et Iriarte le n° 218]. Écrit sur un papier uni et fort; les titres et les lettres initiales sont à l'encre rouge; l'écriture est assez nette; il a été collationné avec son antigraphe;

— contient 413 feuillets, dont un seul est mutilé; — appartient au seizième siècle; — porte ce titre :

Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καί λύσεις περὶ πρώτων ἀρχῶν.

« Premiers mots : Πότερον ἐπέκεινα...

« On n'y trouve aucune division en livres, chapitres, etc.

« La fin manque, et les derniers mots de cet opuscule [un opuscule qui occupe 387 pages dans le volume de Kopp!] sont les suivants : Καθ' ἑαυτὰς οὐκ οὖσαι λέγω τὰς ἀπορίας ἡμῖν ἐργάζονται, ἐπεὶ κατ' ἀλήθειαν οὐδὲ...

« En d'autres exemplaires, Damascius est appelé Damascenus; mais nulle part διάδοχος comme dans le titre précité [erreur de Hardt : voyez plus loin la notice des manuscrits J, manuscrit de Madrid, et Q, premier manuscrit de Venise]. — De plus, cet ouvrage se distingue entièrement de celui qui vient après, et par conséquent c'est à tort que le titre du codex de la Bibliothèque Mendoza numéroté 125 est ainsi rédigé : « Damascius de primis principiis in Parmenidem. » Il faut lire : « *Et* in Parmenidem. »

On a vu plus haut notre opinion sur ce dernier point.

Kopp nous apprend à son tour que les derniers mots : ...καθ' ἀλήθειαν οὐδὲ... (qui sont aussi les derniers de sa publication), terminent le feuillet 176 du manuscrit bavarois, et que le feuillet 177 présente une demi-page blanche.

Reprenons la notice de Hardt :

« Feuillet 177; titre : Τοῦ αὐτοῦ ἀπορίαι καὶ λύσεις εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην ἀντιπαρατεινόμεναι τοῖς εἰς αὐτον ὑπομνήμασι τοῦ φιλοσόφου.

« Premiers mots : τὰς ἀμεθέκτους.

« Derniers mots : ταύταις γὰρ εἴπετο τὸ οὐδέν.

« Le commencement de ce Traité manque, et l'on en a fait la remarque à la marge : οὗ ἡ ἀρχὴ οὐκ εὕρηται. — Je ne crois pas qu'il y ait une grande lacune. Comme l'on parle à peine des titres grecs, [indications marginales] dans les catalogues, je les donnerai dans l'ordre où ils se succèdent... »

Voici les premiers titres que donne Hardt : Περὶ τῆς πρώτης τάξεως ὧν νοητῶν. — Περὶ τῆς δευτέρας τάξεως τῶν νοητῶν.... La Table des matières et le Tableau analytique insérés plus haut omettent le premier de ces titres; le deuxième ne figure qu'au Tableau analytique et à la marge du manuscrit B. Quant aux autres titres, ils se retrouvent tous dans le texte grec de la Table des matières. Ils portent les numéros 78, 80, 82, 84 à 87, 91 à 94, 96 à 101. — Du reste, il suffit

de confronter l'édition Kopp, dont les notes contiennent les indications marginales du manuscrit E, avec la liste de Hardt, pour s'apercevoir que ce bibliographe ne les a pas données toutes. (Cp. Kopp, p. 319, note 2 et *passim*.)

Hardt continue : « On lit à la fin du codex qu'il a été collationné avec son prototype et rendu conforme : καὶ τοῦτο, καθ' ὡς εἶχε τὸ προτότυπον αὐτοῦ ἐξισώθη. »

La *Bibliothèque* de Fabricius n'offre rien de particulier sur l'exemplaire de Munich (32).

CH. EM. RUELLE.

(*La suite prochainement.*)

(32) Frédéric Creuzer, qui a étudié plusieurs manuscrits bavarois, a lu particulièrement celui-ci. Dans son livre intitulé *Meletemata e disciplina antiquitatis* (Pars Ia, Anecdota græca), le savant mythologue cite trois passages de notre auteur. Le premier passage (p. 45 de Creuzer) est reproduit dans nos *Morceaux inédits* comme appendice de l'extrait nº IV; notre texte, meilleur que celui de Creuzer, est accompagné d'une version latine, comme les extraits inédits. Le second passage (p. 105) contient une mention du livre d'Aristote, τὰ Ἀρχύτεια, qui est nommé par Diogène Laërce (*Aristotel.*). Nous n'avons pas retrouvé ce texte en relisant le manuscrit B. Quant au troisième (p. 111), il est au feuillet 173, recto-verso du ms. B, qui porte σημαίνει au lieu de σημαίνειν et ἄρα au lieu de ἄρα. — La première de ces deux citations est devenue l'objet d'une note assez développée dans la brochure publiée à Berlin par M. le docteur Beckmann sous ce titre : *De Pythagoreorum reliquiis quæstionum proœmium*, 1850; in-8º (p. 4). Ce travail concerne particulièrement la philosophie d'Archytas; il atteste une sérieuse étude de la publication partielle de Kopp.

COMPTE RENDU

DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT ET DE SEPTEMBRE.

Les deux mois d'août et de septembre sont, à l'Académie des inscriptions, pour ainsi dire liés l'un à l'autre. Les travaux ordinaires y sont en partie suspendus. C'est l'époque où la compagnie rend ses jugements sur les concours ouverts dans l'année, et prépare pour l'année suivante les questions nouvelles soumises au zèle des savants étrangers. L'intérêt y est donc vif et varié. Entendre M. de Rougé juger le concours ouvert sur l'alphabet phénicien, M. Alfred Maury analyser les mémoires déposés sur la question de l'*étendue des connaissances des anciens en Afrique* ou parler du concours des antiquités nationales, M. de Longpérier exposer les motifs qui ont déterminé la commission dans son jugement sur le prix de numismatique, sera toujours une bonne fortune. Nous aimerions à pouvoir nous étendre sur les différents rapports qui ont fait le principal intérêt des dernières séances, et qui sont pour tout le monde très-instructifs. Mais l'espace nous manque ici et nous ne pouvons donner, à notre grand regret, que les conclusions votées par l'Académie. Nous sommes au moins heureux d'annoncer que le rapport de M. Alfred Maury sur le concours des antiquités nationales sera lu en séance publique au mois de novembre : car c'est là l'époque à laquelle a dû être remise la séance annuelle.

Sur la question de l'*Origine et de la propagation de l'alphabet phénicien*, trois mémoires avaient été adressés à l'Académie. L'un d'eux, le N° 3, portant pour devise : *Phenices primi*, etc., a paru particulièrement digne de fixer l'attention de la commission, qui déclare, par l'organe de son rapporteur, que c'est un travail *étendu, sérieux, témoignant de la connaissance d'un grand nombre de monuments, et dont certaines parties sont très-remarquables; l'auteur, sur plusieurs points, a réellement ajouté aux résultats de la science acquise*. L'Académie aurait adjugé le prix à l'auteur du mémoire N° 3, si elle ne voulait, en remettant la question au concours, le forcer à revoir et compléter une œuvre déjà très-bonne et qu'il pourra rendre excellente. Elle a cru seulement devoir retrancher le point relatif à l'origine de l'alphabet phénicien, pensant que dans l'état actuel de la science cette question était prématurée.

La question reste donc au concours de 1862 avec la rédaction suivante :

« Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde ; caracté-

riser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

L'Académie n'a pas eu les mêmes réserves à faire au sujet du prix Bordin, relatif aux *connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la région du haut Nil.* Un des mémoires déposés a mérité sa complète approbation : *C'est,* dit le rapporteur, *l'œuvre d'un géographe des plus habiles ; la question y est traitée d'une façon vraiment magistrale et avec une richesse de détails et une science des sources tout à fait remarquables : une excellente carte jointe à ce savant mémoire en représente clairement aux yeux les résultats positifs.* Nous ne pouvons que former des vœux pour qu'un si beau travail soit bientôt donné à l'impression et livré au public, toujours curieux de tout ce qui concerne l'Afrique. L'auteur de ce mémoire est M. Vivien de Saint-Martin, déjà bien connu par d'excellents travaux géographiques antérieurs.

Une mention honorable a été accordée à M. Robiou, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville.

C'est M. Vasquez Queipo qui, cette année, a obtenu le prix annuel de numismatique fondé par M. Alliez de Hauteroche. Le livre de M. Queipo est intitulé : *Essai sur les systèmes métriques et monétaires chez les anciens peuples.* M. de Longpérier a très-bien montré quelle était l'importance de cet ouvrage au point de vue de la numismatique.

M. Jules Girard, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à l'École normale supérieure, déjà couronné par l'Académie française pour une étude sur le génie de Thucydide, étude que le public connaît et apprécie aujourd'hui, a partagé avec M. Louis-Francis Meunier le prix concernant l'orateur Hypéride.

M. Émile Heitz, professeur au gymnase de Strasbourg, a obtenu une mention honorable.

On voit combien est féconde l'influence de l'Académie des inscriptions sur le développement de nos connaissances touchant l'antiquité. Mais ce sont surtout les études *des antiquités nationales* qu'elle protége et qu'elle excite. Le rapport de M. Alfred Maury mettra bien mieux que nous ne le pourrions faire cette vérité en lumière. En attendant, les noms seuls de ceux qui ont sollicité et obtenu les suffrages de l'Académie, le nombre des récompenses qu'elle a accordées, suffisent pour donner une idée du mouvement imprimé en province aux études archéologiques par les efforts combinés du ministère de l'instruction publique et de l'Académie des inscriptions.

La première médaille du concours des antiquités de la France a été décernée à M. le comte Melchior de Vogüé, pour son ouvrage intitulé *les Églises de la terre sainte,* 1 vol. in-4.

La deuxième médaille à M. Mahul, pour le tome II des *Archives et cartulaire de l'arrondissement et du diocèse de Carcassonne*, in-4.

La troisième médaille est partagée entre M. de Robillard de Beaurepaire, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *les États de Normandie sous la domination anglaise* ; l'autre, *De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise*, et M. l'abbé Raillard, auteur de trois mémoires sur la musique du moyen âge : *Explication des neumes*, in-8 ; — *Recueil de chants religieux extraits d'un manuscrit du onzième siècle*, in-8 ; — *Morceaux extraits du Graduel*, in-8.

Des rappels de médaille sont accordés à M. Viollet Le Duc, pour le tome IV de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*, in-8 ; et à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire de Bar-sur-Aube*, in-8.

Des mentions très-honorables sont accordées :

1° A M. Clerc, pour son mémoire manuscrit intitulé *Étude complète sur Alaise*, avec atlas in-folio ;

2° A M. Luce, pour son *Histoire de la Jacquerie*, in-8 ;

3° A M. Maurice Champion, pour les deux premiers volumes de ses *Recherches sur les inondations en France depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours*, in-8 ;

4° A M. Prioux, pour sa *Monographie de l'abbaye de Saint-Yved de Braine*, in-folio ;

5° A M. Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *l'Abbaye de Bouxières*, in-8 ; l'autre, *Commentaires sur la chronique de Lorraine, au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*, in-8 ;

6° A M. Eugène Cordier, pour son ouvrage intitulé *le Droit de famille aux Pyrénées*, in-8 ;

7° A M. Berty, pour ses *Études historiques et archéologiques sur l'ancien Paris*, in-8 ;

8° A M. Amé, pour son ouvrage intitulé *les Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance*, 1 vol. in-8.

Des mentions honorables sont accordées par ordre alphabétique à :

MM. Raymond Bordeaux, Gérente et Bouet, pour leur ouvrage intitulé : *La Serrurerie du moyen âge*, 1 vol. in-4.

M. Caillette de l'Hervilliers, pour ses deux brochures intitulées : *Le Mont Gannelon*, in-8 ; l'autre, *Pierrefonds*, in-8 ;

MM. Henry et Loriquet, pour la publication de deux documents intitulés : *Journalier de Jean Pussot*, in-8 ; et *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière*, in-8 ;

M. le comte Hector de la Ferrière Percy, pour sa nouvelle édition du *Journal de la comtesse de Sanzay*, in-12 ;

M. l'abbé Laurent, pour son *Histoire de Saint-Germain d'Argentan*, in-12 ;

M. Petit, pour ses *Notes historiques sur le bourg de Danville*, in-8 ;

M. Puiseux, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *Robert l'Ermite*, in-8 ; l'autre, *Siége et prise de Caen par les Anglais, en 1417*, in-8 ;

M. Quenault, pour ses *Recherches sur l'aqueduc de Coutances*, in-8 ;

M. Max de Ring, pour la deuxième édition de son *Mémoire sur les tombes celtiques de la forêt communale d'Ensisheim*, in-folio ;

M. Ropartz, pour son ouvrage intitulé *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne*, 2 vol. in-8.

Bien d'autres ouvrages d'un mérite réel avaient été envoyés; mais l'Académie a voulu restreindre ses choix pour augmenter la valeur de ses éloges.

Enfin l'Académie avait à distribuer les prix fondés par le baron Gobert. Le premier de ces prix a été décerné à M. Hauréau pour la première partie du quinzième volume du *Gallia Christiana*; le second à M. Deloche, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.*

Pour 1862 ont été mises ou remises au concours, avec ou sans modifications, les questions suivantes :

La question concernant l'alphabet phénicien (voir plus haut).

La question déjà mise au concours, et prorogée inutilement, concernant l'état de la Gaule antérieurement aux Antonins; question restreinte de la manière suivante :

« Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits *celtiques* (menhirs, dolmens; allées couvertes, tumuli, etc.). Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre. »

Plus les deux questions ci-jointes :

« Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion commune; mettre en lumière les traits principaux de cette religion, sous le rapport des rites, des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles fables et qui fournissent une méthode assurée pour les comparer. »

« Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, quels sont ceux de nos anciens poëmes, comme *Renaud, Tristan, le Vieux chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence* et quelques autres, qui ont été imités en grec depuis le douzième siècle et chercher l'origine, les diverses formes, les qualités et les défauts de ces imitations. »

En 1861, comme d'habitude, trois médailles de la valeur de 500 francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1859, 1860, sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1861.

L'Académie fait remarquer que les ouvrages publiés antérieurement à ces dates ne sauraient être admis, à moins qu'ils ne se rattachent directement à d'autres ayant paru dans le cours des années indiquées et qui ont été envoyés au concours de 1861.

Prix de M. Louis Fould.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de 20,000 francs pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure histoire des arts du dessin; leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1863.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Les mémoires adressés pour les différents concours pour lesquels les livres imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin, et parvenir francs de port au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

L'Académie ne rend aucun des manuscrits qui ont été soumis à son examen; mais les auteurs ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Conditions des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert.

Pour l'année 1861, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1860, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé que « les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment

éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette : la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par M. Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1861, et ne seront pas rendus.

Pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, quelques mémoires ont été lus par des membres étrangers à l'Académie. Ces mémoires méritent qu'on les signale à l'attention des lecteurs; nous espérons qu'ils sont destinés à être publiés.

1° Un mémoire de M. Artaud, vice-recteur de l'Académie de Paris, sur les comédies d'Épicharme;

2° Un mémoire de M. Rangabé, correspondant de l'Académie, lu, au nom de l'auteur, par M. Egger. Ce mémoire roule sur trois inscriptions grecques nouvellement découvertes;

3° Un mémoire de M. Schœbel sur les formules de la salutation d'après les lois de Manou;

4° Un mémoire de M. Challes, lu par M. de Longpérier, sur l'emplacement de la bataille de Fontanetum (841).

La lecture de ces divers mémoires a donné lieu à d'intéressantes discussions au sein de l'Académie.

Enfin M. Vincent a présenté, au nom de M. Camille Silvy, la reproduction d'un manuscrit ancien à l'aide de la photographie. Les résultats de cet essai paraissent satisfaisants. On pourrait ainsi multiplier les exemplaires de manuscrits précieux et même rendre leur lecture plus facile.

A. B.

La Société des antiquaires de France étant en vacances, ne tient de séances ni en septembre ni en octobre.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

S. M. l'empereur a eu l'heureuse et libérale idée de faire recueillir et publier à ses propres frais les écrits tant imprimés que manuscrits laissés par le comte Borghesi. Les lecteurs de la *Revue* ont pu, grâce à l'intéressante notice que M. Ernest Desjardins a consacrée à cet éminent antiquaire, en apprécier l'importance. Éparses en une foule de recueils, dont quelques-uns n'existent pas dans nos bibliothèques, celles mêmes des dissertations du comte Borghesi qui sont imprimées ne peuvent être que difficilement consultées. Aussi, leur réunion en un corps d'ouvrage rendra-t-elle aux études historiques un service signalé. Une pareille publication contribuera beaucoup à l'avancement de l'épigraphie latine ; elle permettra aux archéologues de poursuivre des recherches auxquelles le comte Borghesi n'a pu donner la dernière main. Une commission spéciale instituée par M. le ministre de l'instruction publique, et qui se compose de M. Léon Renier, membre de l'Institut, président, de MM. Noël des Vergers, chevalier de Rossi et E. Desjardins, secrétaire, est chargée de cette utile publication. Rendre accessible à tous l'œuvre entière et encore en partie inédite d'un illustre érudit, c'est là une pensée généreuse digne d'un souverain ; elle annonce, chez l'auguste personne qui l'a conçue, que la propagation des lumières et la protection des travaux sérieux ne sont pas une moindre préoccupation que le désir d'assurer le bien-être et la félicité de tous.

— Le 1er juillet 1860, il a été trouvé à Loisia, petite commune du canton de Saint-Amour (Jura), un groupe aussi remarquable par la rareté du sujet que par sa parfaite conservation. Ce groupe, en bronze, représente une divinité demi-nue, diadémée, assise de côté sur une cavale que suit son poulain. Sur la base du monument, qui n'a pas moins de 27 centimètres de haut, on distingue un trône destiné aux offrandes des fidèles. Cette divinité paraît être Epona, déesse des chevaux. Ce monument, qui remonte à l'époque gallo-romaine, a été donné récemment par M. Dupré, archéologue distingué de Paris, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

— La question des antiquités antédiluviennes, si vivement agitée en ce moment, nous a paru donner un nouvel intérêt à une communication que fit M. John Buchanan à la réunion de l'Association britannique, tenue en septembre 1855 à Glasgow. Aussi reproduisons-nous, d'après le rapport annuel publié en 1856, la substance de cette communication.

On a découvert à Glasgow un nombre considérable de fort anciennes pirogues d'un caractère tout à fait primitif et qui paraissent provenir des plus vieilles populations de l'Écosse. Le nombre de celles qui ont été déterrées ne s'élève pas à moins de dix-sept. Ces pirogues sont généralement faites d'un seul tronc de chêne, qui semble avoir été creusé par l'action du feu et taillé avec un instrument très-grossier, vraisemblablement en pierre.

Glasgow est construite dans une vallée large de plusieurs milles, au fond de laquelle coule la Clyde, qui s'ouvre, à l'ouest, en un estuaire à environ 35 milles de la ville. Le quartier le plus ancien est placé sur une élévation peu considérable, presque parallèle au fleuve. On descend de ce petit plateau par une suite de terrasses affectant la même direction et sur lesquelles ont été bâtis les nouveaux quartiers. Quand on creuse pour y établir les fondations des maisons, on rencontre un sable fin qui a toute l'apparence d'avoir été déposé au fond d'une eau profonde et tranquille. Cinq des pirogues furent trouvées sur ces terrasses ou au voisinage, plus bas que le niveau des rues ; l'une même près de la base du petit plateau, deux à City Cross, à quelques yards de distance, sur la moins élevée des terrasses ; de celles-ci, l'une s'est présentée dans une position verticale, la proue en haut, et elle était remplie de coquilles marines, comme si elle avait jadis sombré. Une quatrième fut découverte en bas du versant de la colline, une cinquième là où est maintenant l'église paroissiale de Saint Enoch, à une certaine profondeur, mais encore à plus de dix pieds plus haut que le bord de la Clyde. Dans ce dernier canot, on a retrouvé une hache de pierre parfaitement conservée.

Les trois premières de ces pirogues étaient trop éloignées du fleuve pour que, même en supposant un débordement extraordinaire, elles aient jamais pu être portées au lieu de leur découverte.

Douze canots furent déterrés, ces dernières douze années, à un niveau notamment plus bas, quand on fit des tranchées dans le lit de la Clyde pour agrandir le port. Ils étaient ensevelis dans un lit de sable fin, très-épais, à une profondeur moyenne de 20 pieds anglais et à une distance de plus de 100 yards des bords du fleuve, tels que le marquent les plus anciennes cartes. L'un d'eux était incliné à 45° dans le sable, la proue en haut ; un second était placé sens dessus dessous ; les autres avaient une position horizontale, comme s'ils eussent coulé bas dans une eau tranquille.

Cette découverte semble donc annoncer des objets datant d'une époque où, au lieu de la Clyde, existait un estuaire large de plusieurs milles, dont les eaux s'étendaient au loin sur la partie où est maintenant Glasgow, baignant de chaque côté la base des collines. La mer paraît en avoir disparu, soit par suite d'une élévation du sol, soit par un effet d'un retrait des eaux, et cela fort lentement, en donnant naissance successivement aux terrasses signalées ci-dessus. Ce qui reporterait l'âge de ces pirogues à une énorme antiquité.

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur Marc-Aurèle, d'après les monuments épigraphiques, précédé d'une Notice sur le comte Bart. Borghesi, par M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut. Paris, 1860, in-8°.

L'épigraphie est appelée à renouveler les études d'histoire romaine, surtout pour l'époque impériale. L'illustre Borghesi, par ses magnifiques travaux, a jeté les bases d'une science nouvelle, et fondé une école dont M. Noël des Vergers est assurément l'un des plus intelligents disciples. Comme spécimen de ce que peuvent nous apprendre les monuments sur les actes des empereurs et les événements de leur règne, le savant français nous donne aujourd'hui un *Essai sur la vie de Marc-Aurèle.* Ce prince, si grand dans la philosophie et les lettres, n'a peut-être pas droit à une si belle place, si l'on ne considère en lui que l'homme d'État et l'administrateur; c'est ce que l'auteur nous laisse entrevoir, malgré sa légitime admiration pour le fils d'Annius Vérus. Des inscriptions dont il se sert pour compléter les renseignements trop courts de Capitolin, de Dion Cassius et les quelques lignes d'Aurélius Victor, d'Eutrope et d'Hérodien, M. des Vergers ne fait rien sortir qui décèle une forte action gouvernementale et le génie de l'autorité. Mais si Marc-Aurèle manqua de l'énergie et de la fermeté nécessaires dans l'exercice d'un pouvoir sur lequel reposaient tant de destinées, s'il fut bon parfois jusqu'à la faiblesse, comme il le montra dans sa conduite à l'égard d'Avidius Cassius, il fut brave, et ses campagnes en Pannonie sont une des plus belles pages de sa vie; M. Noël des Vergers les décrit avec une clarté attachante, et sème son récit de détails pleins d'intérêt sur l'organisation militaire romaine. Ces détails, c'est surtout la connaissance de l'épigraphie qui les lui fournit. Comment une âme si élevée, un cœur si généreux et si indulgent que Marc-Aurèle se montra-t-il si intolérant à l'égard des chrétiens? M. des Vergers en recherche la cause, et il la découvre, selon nous avec raison, dans l'aversion qu'inspiraient aux vieux Romains ces hommes nouveaux, ennemis de leur culte traditionnel dont l'amour se confondait à Rome avec celui de la patrie, dans les dangers que faisaient courir à l'État ces associations secrètes que composaient les néophytes, à la fois contempteurs de la philosophie et des dieux nationaux. L'auteur a raison de le dire, Rome n'était tolérante à l'égard des religions étrangères qu'à la condition qu'elles feraient une place dans leur panthéon à Jupiter

Optimus Maximus, au Génie de l'empereur, à toutes les divinités regardées comme les patrons de l'empire; les mépriser, c'était mépriser les lois et la gloire des ancêtres. L'austère inflexibilité des chrétiens était prise pour un entêtement orgueilleux. Marc-Aurèle n'échappa pas aux préjugés de son temps, et comme empereur et comme philosophe, il crut devoir sévir contre des sectaires dont les progrès l'alarmaient, dont les actes lui étaient dépeints sous de fausses couleurs. Il fut intolérant, comme en d'autres temps, de vertueux et doux monarques le furent à l'égard de ceux qui ne partageaient pas la foi commune et n'acceptaient pas la religion de l'État.

M. des Vergers nous fait connaître plusieurs des réformes opérées dans l'administration par Marc-Aurèle, quelques-unes des institutions qu'on lui doit; c'est là surtout que l'épigraphie lui devient d'un grand secours et qu'il déploie cette étendue d'érudition, cette solide connaissance des antiquités romaines qui font de son livre un des plus intéressants, des plus neufs qu'on ait écrits dans ces derniers temps sur l'histoire impériale.

Court mais substantiel, cet essai, dû à un mérite qui a déjà donné ses preuves, sera lu avec profit par les archéologues; ils y trouveront, mis habilement en œuvre, des matériaux qu'ils n'avaient jusqu'à présent rencontrés que disjoints et dispersés. A. M.

Monographie du château de Salses, par A. Ratheau, capitaine du génie. Paris, 1860, in-4°, Tanera, éditeur.

Convaincu de l'intérêt que présenterait une histoire générale de la fortification, mais aussi de la nécessité de recherches préalables sur les monuments, M. A. Ratheau a montré la voie à suivre, en faisant la monographie du château de Salses, forteresse construite au moyen âge, dans le comté de Roussillon, par l'ingénieur espagnol Ramirez. L'auteur écrit *Salses*, et non *Salces*, et en cela, il ne fait que se conformer à l'étymologie, car ce nom dérive du mot *salsulæ*, par lequel les Romains désignaient les eaux d'une source minérale qui jaillissait en cet endroit; on dit d'ailleurs *Salsas* dans l'idiome catalan qui nous a transmis ce nom.

Le savant officier a divisé son mémoire en deux parties: l'une historique, l'autre descriptive. Après avoir fait connaître l'importance défensive de la position, le rôle qu'elle était appelée à jouer dans les luttes entre Espagnols et Français, il raconte les nombreux faits militaires qui se sont passés sur ce point, d'abord depuis le milieu du quatorzième siècle jusque vers la fin du siècle suivant, et pour ainsi dire jusqu'au 10 août 1497, jour où fut posée la première pierre du château, sur l'emplacement de la ville de Salses, qui venait d'être saccagée et brûlée; ensuite depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à l'occupation définitive du Roussillon par la France, en 1659. Dans la seconde partie, la plus courte, mais non la moins intéressante, l'auteur décrit l'œuvre de Ramirez, en apprécie les diverses dispositions défensives avec cette con-

naissance profonde de la matière qui est le propre des officiers de son arme. On peut seulement regretter que, par crainte de sembler trop long, il ait omis les détails d'architecture, qui n'auraient fait que donner à cette curieuse étude un intérêt de plus; d'un autre côté, la perspective cavalière que, pour tout dessin, il ajoute au texte, ne satisfera pas entièrement les ingénieurs et les architectes, auxquels il faut des plans et des coupes, documents plus précis et indispensables pour donner une idée exacte des formes, des dimensions et de l'alignement des diverses parties d'une construction.

Sous ces réserves, d'une importance secondaire, on ne peut que donner des éloges à l'intéressante monographie publiée par M. le capitaine Ratheau, et faire des vœux pour qu'il ait des imitateurs. C. C.

Notice historique et topographique sur la ville de Vieux-Brisach, avec le plan de la ville en 1692, par A. Coste. Mulhouse, 1860, in-8°.

Brisach, jadis Brisiac, connu de nos jours sous le nom de Vieux-Brisach, est une ville de la vallée du Rhin, située entre Bâle et Strasbourg, qui remonte à une haute antiquité, et dont l'origine paraît dater de l'époque celtique. Un atelier monétaire y était établi au milieu du douzième siècle; des événements de quelque importance s'y sont passés. Une diète (*Reichstag*) s'y tint en 1246; une paix y fut conclue en 1442, entre Albert d'Autriche et la ville de Bâle. Plusieurs fois Vieux-Brisach fut assiégé: en 1002, en 1633; en 1638, par le célèbre Bernard de Saxe-Weimar; en 1703, par Vauban; il fut bombardé en 1793. Cette ville a été regardée longtemps comme un des boulevards de l'Allemagne. Tout cela méritait d'être raconté; c'est ce qu'a fait un antiquaire zélé de l'Alsace, M. A. Coste, dont les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà le nom. L'auteur, grâce à ses recherches, a pu rétablir la suite des principaux faits qui se rattachent à l'existence de Vieux-Brisach. Il nous montre la ville, d'abord dépendant de l'évêché de Bâle, prise par Rodolphe de Habsbourg, qui lui octroie des priviléges en 1275, et vient fréquemment y résider; visitée successivement par Adolphe de Nassau, Frédéric le Beau et son compétiteur, Louis de Bavière; tentant vainement de conquérir son indépendance sous Charles IV, et jouant un grand rôle lors de la guerre de Trente ans, M. Coste en suit les destinées jusqu'à son incorporation, d'abord dans le domaine de la maison d'Autriche, puis dans le grand-duché de Bade.

L'auteur a recueilli des faits intéressants, dont plusieurs sont de quelque importance pour les archéologues. Tout ce qui touche aux antiquités du pays, à la construction de l'église de Brisach, sera lu par eux avec profit. En écrivant l'histoire d'une ville qui occupe depuis plus de deux siècles une assez grande page dans nos annales, M. Coste a rendu un service à l'histoire nationale. A. M.

Le Camp romain de Vermand, avec 14 gravures sur bois, par Ch. Gomart. In-8°. Saint-Quentin, 1860.

Cette dissertation nous donne sur un camp situé à 10 kilomètres de Saint-Quentin, l'antique cité des Veromanduens, sur les antiquités qui y ont été découvertes, sur les *tumuli* qui sont situés dans son voisinage, des détails pleins d'intérêt que de nombreuses planches permettent de mieux comprendre. M. Gomart voit avec beaucoup de vraisemblance dans ce camp un de ceux qui furent établis par César aux environs de Samarobriva, et dont il est parlé au cinquième livre des *Commentaires*. Il donne la liste des médailles, tant gauloises que romaines, qui ont été trouvées à Vermand, il décrit et figure un fragment de bas-relief extrait de l'*agger*, un reste de frise et un chapiteau corinthien, des francisques et une épée enfouies au même lieu.

La dissertation de l'antiquaire de Saint-Quentin devra être lue et méditée par tous ceux qui s'occupent de l'ancienne Gaule. A. M.

Observations sur les voies romaines de la Belgique, par M. J. Roulez, broch. in-4° de 17 p. Gand, 1860.

Ces observations, détachées d'un travail plus considérable destiné à accompagner la carte archéologique de la Belgique, que l'Académie royale a chargé l'auteur de dresser, ont un intérêt réel pour tous ceux qui s'occcupent de géographie ancienne. Rédigées d'après une sorte d'enquête administrative, elles nous montrent où en est en Belgique la question des voies romaines. M. Roulez donne successivement les résultats obtenus pour les voies suivantes : 1° de Bavay à Cologne ; 2° de Tongres à Nimègue ; 3° de Reims à Trèves ; 4° de Reims à Cologne ; 5° de Bavay vers l'Escaut ; 6° de Bavay vers la Batavie ; 7° de Tongres à Trèves ; 8° de Maëstricht dans la direction de Malmedy. Il se laisse peu aller aux conjectures. Il réunit les faits acquis, montre ce que nous savons, ce que nous ignorons encore, n'affirme qu'avec prudence, et sait ainsi inspirer une légitime confiance. Le travail de M. Roulez sera bien reçu des archéologues français, comme il l'a été des archéologues belges. Ils y trouveront, entre autres renseignements, de curieux détails sur la construction des voies en Belgique.

A. B.

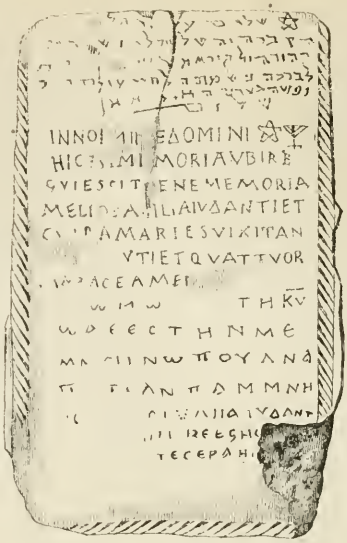

Transcription en Hébreu moderne

שלום עַל ישראל
הקבר הזה של מלליישא בת
יהודה ולקוא מרים זכרובה תהי
לברכה נשמתה להיי העולם הבא
נפשה בצרור החיים אמן
שלום

Transcription

de la partie Latine.	*de la partie Grecque*
IN NOMINE DOMINI ✡ ☥	[ЄN] ωNω[MA] TH ΚΥ
HIC EST MEMORIA VBI RE	ωΔЄ ЄCTIN ΜЄ
QVIESCIT BENEMEMORIA	MN....N ωΗΟΥ ΑΝΑ
MELIOSA FILIA IVDANTI ET	Η....CAN ΗΑΜΜΝΗ
[QUIR?] AMARIES VIXIT AN	[CTÒC ΜЄΛΙωC] A ΙΟΥΔΑΝΤ
[NOS [VIGI]NTI ET QUATTVOR	[ΙΟΥ ΚΑΙ ΚΥΡΑΜΑ]ΡЄC ΧΗC[ΑCA]
CVM PACE AMEN	[ЄΤΗ ЄΙΚΟCΙ] ΤЄCЄΡΑ ΗΝ? [ЄΙΡΗΝΗ]
	[ΑΜΗΝ]

Lith. Goyer, 7 F. Dauphine, Paris.

INSCRIPTION TRILINGUE, DÉCOUVERTE A TORTOSE

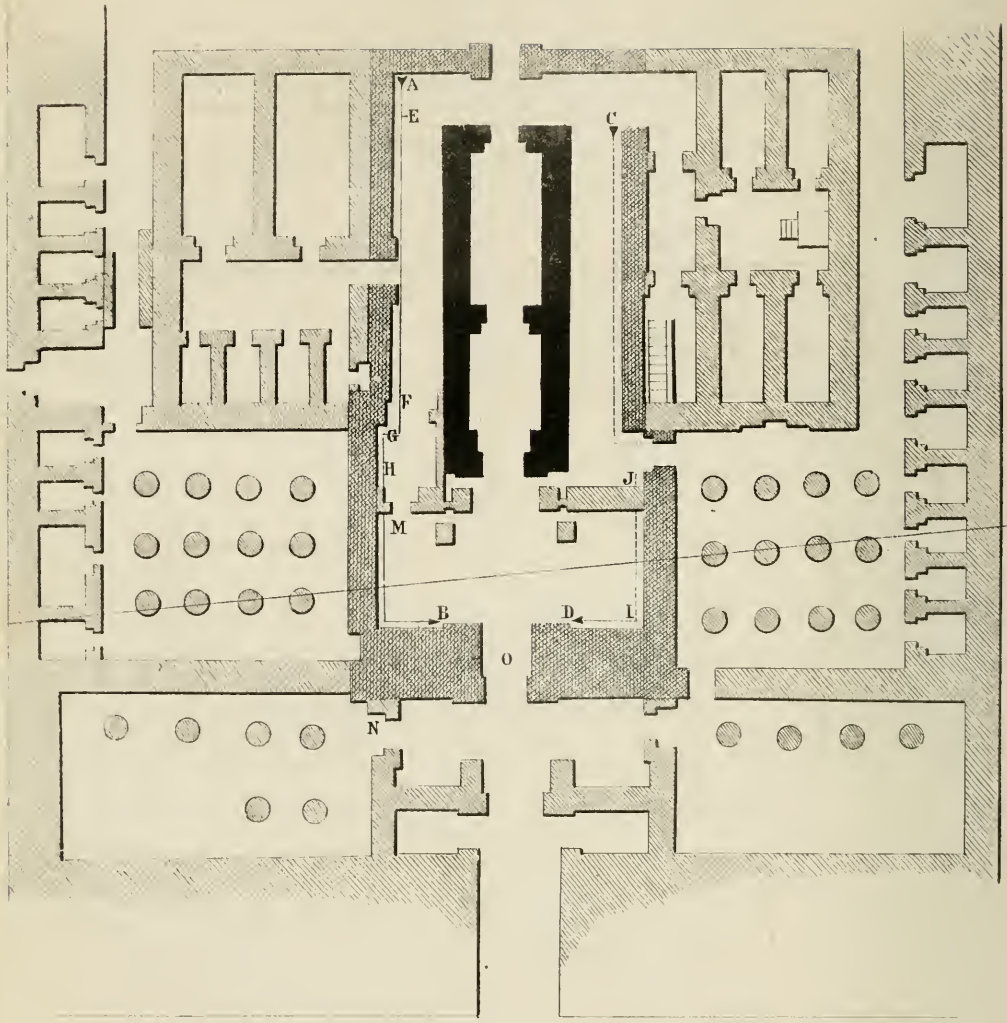

Lith. GOYER, 7, p. Dauphine Paris

PLAN DU SANCTUAIRE DE KARNAK

après le déblaiement opéré en 1859.

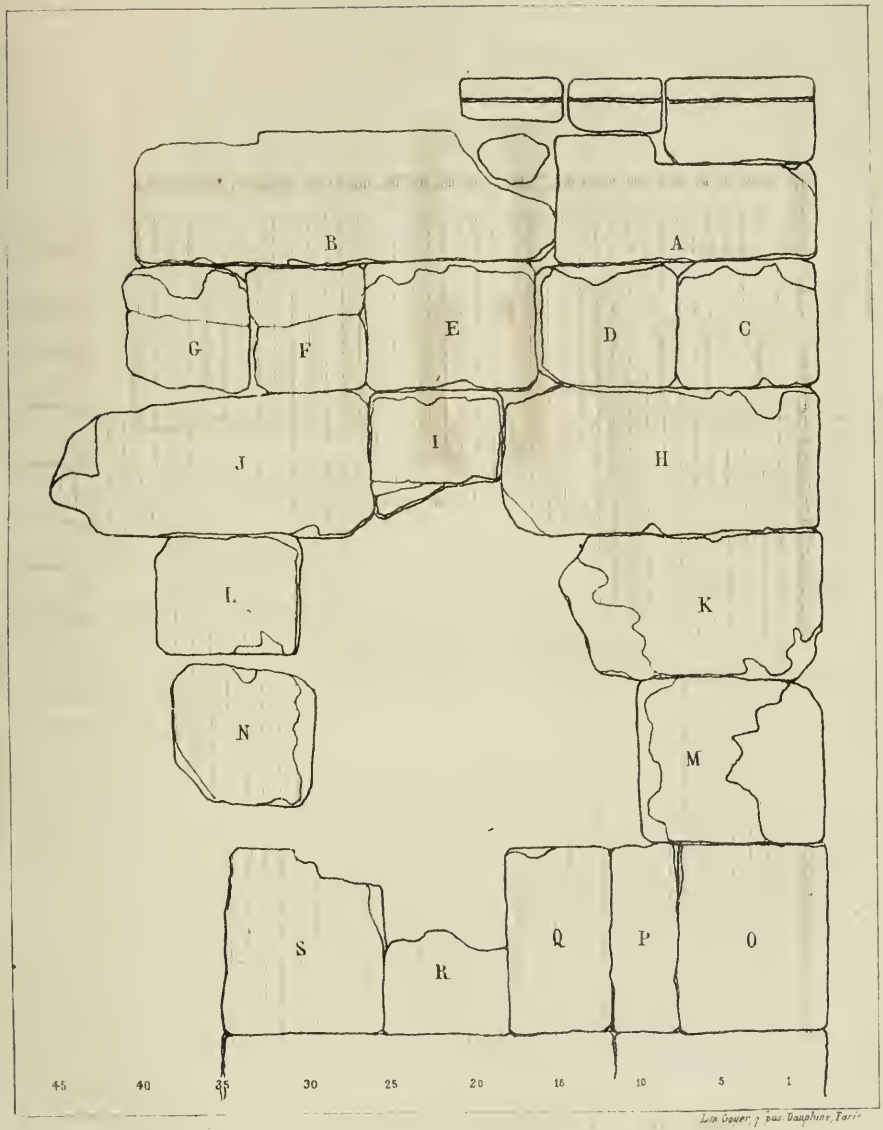

Tableau offrant l'assemblage des blocs,
sur lesquels se trouve l'inscription du Sanctuaire de Karnac.

NOTICE DE QUELQUES FRAGMENTS

DE

L'INSCRIPTION DE KARNAK

CONTENANT

LES ANNALES DU RÈGNE DE TOUTMÈS III

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS PAR M. MARIETTE.

Tous les archéologues ont lu avec un vif intérêt la lettre (1) où M. Mariette a rendu compte des principaux résultats de ses recherches pendant l'année qui vient de s'écouler. Il est une partie de ces découvertes qui devait attirer plus spécialement notre attention, parce qu'elle trouvait naturellement sa place dans un travail entrepris depuis longtemps sur le règne de Toutmès III : je veux parler des portions de l'inscription de Karnak mises au jour pour la première fois par notre savant compatriote. Les Annales de Toutmès III sont un monument d'une valeur inappréciable, et tout ce qui se rattache à leur explication doit être soigneusement recueilli. Une nouvelle étude philologique de tout ce grand récit trouvera naturellement sa place dans la Chrestomathie égyptienne dont j'espère livrer bientôt à l'étude les premières livraisons; mais il m'a paru désirable de donner immédiatement aux lecteurs de la *Revue archéologique* les principaux fruits de ces nouvelles parties de l'inscription dont M. Mariette a voulu leur réserver la primeur.

Je commencerai par extraire d'une seconde lettre, qui m'a été adressée par M. Mariette, quelques détails nouveaux, accompagnés d'un plan et destinés à faire mieux comprendre les conditions matérielles dans lesquelles était placée toute la série de ces annales d'un règne si glorieux pour l'Égypte.

(1) *Revue archéologique*, juillet 1860.

Gizeh, 30 mars 1860.

« Monsieur,

« Je tiens la promesse que je vous ai faite et je vous envoie: 1° un plan « du sanctuaire de Karnak, avec l'indication de la place qu'occupent les « deux inscriptions du nord et du sud; 2° la copie de la partie inédite de « la muraille du nord. Le plan a été fait après le déblaiement, et si vous « voulez bien le comparer à celui qu'a publié M. Lepsius (*Denkmaeler*, I, « 79), vous aurez la mesure des difficultés que l'on éprouvait, avant l'opé- « ration du déblaiement, à prendre une idée exacte de l'édifice. A propos « de ce plan, j'ai à préciser, mieux que je n'ai pu le faire dans ma pré- « cédente lettre, la part que Toutmès III prit à la construction de ce « qu'on appelle le sanctuaire de Karnak.

« Le sanctuaire de Karnak est la partie du plan que j'ai teintée en « noir. Il a été construit en granit de Syène par Toutmès III ; quelques « siècles plus tard, Philippe Arrihdée, trouvant la construction de son « prédécesseur en mauvais état, la rétablit à nouveau sur son plan pri- « mitif, en employant les blocs mêmes de la chambre qu'il démolissait : « tel est le sanctuaire de Karnak.

« Quant aux annales de Toutmès III, elles occupent les parois inté- « rieures des murs, non pas du sanctuaire de granit, comme on le dit « quelquefois, mais de la grande chambre bâtie en grès, et qui sert « comme d'enveloppe à ce sanctuaire; j'ai indiqué par une teinte gris « foncé la place qu'occupent les *Annales* dans le plan de Karnak (voyez « le plan de Karnak, planche XXI). Voici maintenant la disposition des lé- « gendes (1) : AB est l'inscription du nord, CD est l'inscription du sud. « L'inscription nord se décompose en trois chapitres, qui sont : premier « chapitre, EA; deuxième chapitre, EF; troisième chapitre, GB. La partie « GH est celle qui a été transportée à Paris, moins le bas des lignes.

« Dans le plan de M. Lepsius et dans d'autres plans encore, vous trou- « verez une porte au point H; j'ai étudié avec soin l'agencement des « blocs en cette partie de la chambre, et j'ai acquis la certitude que cette « porte n'a pas existé, pas plus que la porte indiquée en face.

« Il ne reste de l'inscription du sud que la portion ID ; le côté JI est « une restauration du temps de Séti II ; la muraille est du temps de « Toutmès III. Je n'affirmerai pas que cette longue muraille, dont il ne « reste que les registres inférieurs, ait jamais reçu une partie des annales ; « les scènes qu'on y voit sont purement religieuses. A considérer cepen- « dant la place que prennent les textes historiques sur les parois paral- « lèles du nord, il n'est pas impossible que l'inscription du sud ait débuté

(1) Comparez ces nouveaux renseignements à ceux qui sont contenus dans la lettre de M. Mariette insérée au numéro de juillet 1860, page 30.

« du côté C. Quoi qu'il en soit, l'inscription a commencé au moins en J, « et si l'on peut reprocher à Séti II, qui l'a démolie, un manque de res- « pect pour la gloire de ses ancêtres, je répondrai que Séti II n'a fait « qu'imiter Toutmès lui-même, qui, en construisant les portes MN, a « masqué de propos délibéré, d'un côté, dix lignes entières de ses pro- « pres annales, et de l'autre, les noms d'une trentaine de peuples vain- « cus, dont les cartouches occupent, au nombre de deux cent trente, la « face occidentale du petit pylône O.

« Je vous envoie la reproduction des fragments restés en place de la « partie des annales conservée à Paris (1). Vous remarquerez que les deux « blocs supérieurs (2) publiés par M. Lepsius (*Auswahl*, t. XII) sont en- « core à Karnak. Ils ont été connus de Wilkinson, qui en avait commu- « niqué la copie à Young (V. *Hieroglyphics*, pl. LXI). Les cinq blocs infé- « rieurs (3) sont nouveaux. Ils paraissent pour la première fois ; pour « copier le cinquième bloc (4), j'ai été obligé de déplacer une partie de « la porte M.

« J'espère, monsieur, que ces renseignements, qui complètent ceux « que contenait ma lettre du 14 mars, seront utiles au travail que vous « préparez sur les annales de Toutmès. Sans aucun doute, l'arrange- « ment général des légendes, tel que je viens de le résumer, vous a été « depuis longtemps révélé par la seule étude des textes et l'enchaîne- « ment des faits historiques qui y sont relatés. Mais j'ai pensé que, dans « des études aussi complexes, il ne fallait pas dédaigner le secours, si « petit qu'il soit, des circonstances purement matérielles.

« Agréez, etc.

« A. MARIETTE. »

Les dernières lignes de cette lettre ont trait aux désidérata que que j'avais signalés à M. Mariette et aux résultats que j'avais déjà pu lui communiquer pendant son dernier séjour à Paris ; il est nécessaire d'y revenir brièvement et de déterminer d'abord l'état de nos connaissances sur les annales de Toutmès III, après le beau mémoire de M. Birch (inséré dans le recueil intitulé *Archeologia*, vol. XXXV). Ce savant interprète y donnait une traduction de chacun des fragments de cette inscription qu'on connaissait alors. Mais le lien de ces portions diverses ne lui apparaissant pas avec une clarté suffisante, il ne paraît pas avoir essayé de les réunir et d'en

(1) V. la planche XVI, dans le numéro de juillet 1860.

(2) V. planche XVI, numéro de juillet 1860, et la planche XXII de ce numéro, aux lettres K, M.

(3) V. mêmes planches, lettres O, P, Q, R, S.

(4) V. planches, XXII, lettre S.

tirer les notions d'ensemble nécessaires à la critique générale du texte et à l'enchaînement des faits successifs qui y sont rapportés. Je me suis trouvé vers la même époque (1853) obligé de soumettre ces textes à une étude sérieuse, parce qu'il fallait déterminer la place encore inconnue de quelques-uns des blocs transportés à Paris; il s'agissait en effet d'appliquer l'inscription à une muraille du Musée, en la tirant des magasins du Louvre, où elle gisait enfermée depuis si longtemps. La traduction de M. Birch, malgré tout son mérite, ne me fournissait pas les renseignements qui m'étaient nécessaires, puisqu'elle procédait par fragments isolés; une reconnaissance plus approfondie de ces admirables matériaux devenait donc pour moi une nécessité de circonstance, et je l'entrepris résolûment.

En étudiant attentivement la marche des récits dans les plus grandes portions restées intactes, je m'aperçus bientôt que l'on avait suivi un ordre très-constant. Après la date de chaque année, vient immédiatement le récit d'une expédition, si l'année en question en a vu quelqu'une; l'énumération du butin suit l'histoire de la campagne. Les tributs de l'année sont ensuite détaillés et dans un ordre également consacré. Les divers peuples assyriens (*Rotennou*, etc.) sont nommés les premiers; les *Tahi* (Cœlésyrie?) viennent ensuite. Ils sont suivis par diverses nations, tels que les *Asi* et *Pount* ou l'Arabie; *Kousch* (l'Ethiopie) n'est nommée qu'après tous ces peuples, et la liste est invariablement terminée par le tribut des *Ouaoua* (nègres éthiopiens).

Cette première reconnaissance ayant été opérée, il me fut facile de dresser une liste des produits ordinairement apportés au nom de chacune de ces nations; les formules sont d'ailleurs peu variées. On comprend maintenant qu'une fois ces deux jalons solidement posés, il devenait possible de reconnaître la place respective de chaque portion de l'inscription, pourvu qu'elle se composât d'un certain nombre de fragments de colonne, car il m'était facile de décider immédiatement si ces portions de phrases appartenaient au récit d'une expédition ou au tribut de telle ou telle nation. C'est ainsi que j'ai pu déterminer la position des deux blocs du Louvre LN (1), et le bloc S récemment trouvé par M. Mariette est venu prouver la justesse de ma restitution. Pour comprendre d'un seul coup d'œil le fruit de ce travail, il faut comparer l'ordre où j'ai pu ainsi classer

(1) V. planche XXII, lignes 30-39, blocs L, N.

les divers fragments avec celui qu'ils occupent dans l'ouvrage de M. Birch, en se rappelant toutefois que ce savant dit très-clairement qu'il ne cherche pas à les rassembler, et qu'il se borne à les traduire isolément.

Ordre des traductions de M. Birch (1).

Premier fragment.	*Denkmæler*, III, 31, *b*;	67	lignes.
2e »	*Denkm.* III, 31, *b*;	11	»
3e »	*Denkm.* III, 32;	39	»
4e »	*Denkm.* III, 30, *b*;	34	»
5e »	*Denkm.* III, 30 *a*;	20	»
6e »	*Auswahl*, XII;	44	»
7e »	*Auswahl*, XII;	18	»
8e »	*Denkmæler*, III, 31, *a*;	13	»

La première rectification à faire sur cet ordre de traduction n'avait pas échappé à M. Lepsius : le bloc qui contient les lignes de 42 à 54, dans la planche XII de l'*Auswahl*, avait été reproduit par ce savant sur la planche 31, *a*, *Denkmaeler*, IIIe partie, comme formant la tête des colonnes de cette portion. En ne reconnaissant pas ce rapport et en traduisant séparément ces portions de colonnes, dans les septième et huitième fragments, M. Birch s'est privé de précieuses lumières sur la marche de l'inscription. L'expédition contre la ville d'*Anaugasa*, rapportée à la quatrième et à la cinquième colonne, me rendit tout d'abord ce rapport très-probable, et la suite du sens ne me laissa ensuite aucun doute sur l'agencement de ces deux parties des treize colonnes d'hiéroglyphes qui se suivent parfaitement. Nous supprimons donc le septième fragment de M. Birch, qui ne fait qu'un seul tout avec le huitième. Le quatrième fragment de M. Birch doit également être écarté du récit et apprécié à part; ce n'est qu'un acte de fondation de services religieux commémoratifs et de donations faites au temple; et nous avions opéré cette élimination bien avant de savoir que ce fragment était relégué de l'autre côté du sanctuaire. Les portions qui nous restent devaient être classées d'après l'ordre chronologique des années rappelées dans le récit, en joignant les petits fragments aux plus grands d'après les points de repère indiqués ci-dessus. Nous avons obtenu ainsi le tableau suivant :

(1) Birch, *Archéologia*, vol. XXXV, p. 121.

(Birch, 2e)	Premier fragment.		*Denkmæler* III, 31, *b*; 11 lignes, Mariette EA.
(Birch, 1er)	2e	»	*Denkm.* III, 31, *b*; 67 lig., Mariette EF.
(Birch, 3e)	3e	»	*Denkm.* III, 32; 39 lig., Mariette EF.
(Birch, 6e)	4e	»	*Auswahl* XII, ; 44 lig., Mariette GB.
(Birch, 7e et 8e)	5e	»	*Auswhal*, XII et *Denkm.*, III, 31, *a*; 14 lig., Mariette GB.
(Birch, 5e)	6e	»	*Denkmæler* III, 30, *a*; 20 lignes, Mariette GB.

Cet ordre, ainsi établi par l'appréciation des faits dans le récit, se trouve aujourd'hui complétement confirmé par les observations matérielles de M. Mariette; une analyse sommaire de toute l'inscription nous fera voir tout ce qui manque encore au texte et ce que de nouvelles recherches faites avec soin parmi les décombres pourra peut-être faire retrouver.

Premier fragment (1).

J'écarte d'abord les onze lignes (dix-neuf, suivant M. Mariette) qui le composent et qui forment une petite inscription à part; ses débris montrent qu'elle ne se rattachait pas directement à la série des annales. C'était une sorte de titre ou de louange générale des exploits du roi ; on ne peut, dans l'état de mutilation où se trouvent ces colonnes, y relever aucun fait important.

Deuxième fragment (2). Sommaire.

L'an 22, le... du mois de *Pharmouti*, première expédition de Toutmès III ; il part de Tar, ville frontière d'Égypte, avec son armée.

L'an 23 le (3?) du mois de *Pachons*, jour anniversaire des fêtes du couronnement, le roi est à Gaza, il en part le 5 de *Pachons*.

Le 16 du même mois, il arrive à la ville de *Iaham* (?) et marche vers Mageddo, où les ennemis sont rassemblés ; on lui propose le choix entre deux routes : l'une est plus directe, elle passe par *Aalana* (3), *Taánaka* (תענך); l'autre passe au nord de *Tewata* (צפתה) et débouche au nord de Mageddo.

(1) *Denkmæler*, III, 31, *b*. Mariette, plan de Karnak, planche XXI, E, A.

(2) *Denkmæler*, III, 31, *b*; 67 lignes; V. Mariette, plan de Karnak, E, F, commencement à partir du point E.

(3) *Eglón*, suivant l'attribution de M. Brugsch, qui reste douteuse.

Le roi choisit le chemin direct et il atteint *Aalana* le dix-neuvième jour de *Pachons*.

Troisième fragment (1).

Après une marche pénible, le roi arrive à la septième heure du jour, au midi de Mageddo, sur les rives du torrent de *Kana*. Le roi invite son armée à se préparer au combat pour le lendemain matin.

Le 21 de *Pachons* (2), à la pointe du jour, le roi monte sur son char. — Bataille de Mageddo. — Défaite des princes syriens qui se réfugient dans cette place... — On ramène les prisonniers. — Attaque d'une place... — Les chefs ennemis se soumettent et demandent grâce. — Dénombrement d'un immense butin, fruit de la victoire...

Détail d'autres dépouilles prises dans les territoires des villes de *Ianouâa*, *Anaugasa* et *Hourenkar* et sur les villes de la côte.

Énumération des prises faites sur les *Rotennou*, en l'an 23 (3) (ou 24)... Tribut d'*Assour*, tribut du chef des *Rotennou*.

L'an 24, tributs des *Rotennou ;* tributs du chef d'*Assour*...

M. Mariette nous annonce ici quatre lignes de plus que M. Lepsius n'en a pu copier. Il n'en restera pas moins une énorme lacune. Elle se trouvait probablement comblée par les colonnes qui occupaient l'espace entre les points FG du plan de M. Mariette. En effet, il nous manque tout le récit des années 25, 26, 27 et 28 qui furent signalées par trois campagnes ; car le fragment suivant, commençant au point G, nous reporte à l'année 29, et à la cinquième campagne de Toutmès III.

Quatrième fragment (4).

L'an 29, cinquième expédition ; prises de diverses places, *Oua*... *Tounep*, *Aratou ;* le roi ravage le pays de *Tahi ;* énumération du butin.

L'an 30, sixième expédition, chez les *Rotennou*. — Prise de la ville

(1) *Denkmæler*, III, 32 ; 39 lignes. V. Mariette, plan de Karnak, E, F, suite. (Suivant M. Mariette, 43 lignes.)

(2) M. Brugsch a lu la date du 22. C'est un point à vérifier sur le monument. V. Brugsch, *Histoire*, p. 97.

(3) La planche de M. Lepsius, *Denkmæler*, III, 32, ligne 32, porte l'an 40 ; c'est une faute manifeste dont je recommande de nouveau la vérification à M. Mariette.

(4) Lepsius, *Auswahl*, XII, 44 lignes ; Mariette, plan de Karnak, G, B.

de *Kadesch* (1), — des places d'*Aratu* et *Symira*. — Dénombrement des dépouilles.

L'an 31, le troisième jour de *Pachons*, dénombrement des prisonniers. — Tribut des *Rotennou*... — Tribut des... (?) — Tribut de *Kousch*. — Tribut de *Ouaoua* (2).

L'an 33, huitième expédition, le roi marche vers le pays des *Rotennou*, — il ravage la Mésopotamie, — il s'avance jusqu'à la ville de *Neniou* (Ninive). — Butin et offrandes des chefs. — Tribut des *Remenen*, — de *Sangar*, — de *Chéta*. — Redevances de *Pount* (Arabie), — de *Kousch* et de *Ouaoua*.

L'an 34, neuvième campagne. Le roi marche au pays de Tahi (Cœlésyrie ?), il prend diverses places. — Prisonniers. — Butin. — Tribut des *Rotennou*, — du chef des Asi, — de *Kousch*, — de *Ouaoua*.

L'an 35, dixième campagne de Toutmès III, dirigée contre les révoltés de la Mésopotamie.

Il passe au pays de Tahi. — Bataille auprès de la ville d'*Arana*. — Butin pris sur les chefs de la Mésopotamie. — Tribut de... — Tributs (de Kousch).

M. Mariette donne cinquante-quatre lignes à ce fragment; ses notes l'ont trompé sur ce point; le bloc numéroté : *lignes* 42-54 et publié d'abord par Young (*Hieroglyphics*, pl. XLII) et ensuite par M. Lepsius (*Auswahl*, pl. XII), n'est pas autre chose que la partie supérieure du fragment suivant; on ne connaissait pas la partie inférieure avant la publication de M. Lepsius (*Denkmaeler*, III, 31, *a*). Ainsi que M. Birch l'a bien remarqué, les deux portions reproduites sur la planche XII de l'*Auswahl* ne se suivent pas immédiatement. On verra, par l'extrait que nous allons faire du cinquième fragment, que la lacune contenait deux années (36 et 37) et le récit de deux campagnes (onzième et douzième). Cette lacune se trouve placée à la hauteur de la construction postérieure que M. Mariette a signalée au point M de son plan. C'est la même lacune que cet archéologue a remarquée et qu'il évalue à six colonnes; seulement, elle doit être placée après la colonne 44.

(1) Nom encore douteux.

(2) L'an 32 ne paraît pas mentionné. L'expédition avait peut-être duré deux ans.

Cinquième fragment (1).

....Tributs de... — Tribut de *Kousch*. — Tribut de *Ouaoua* (fin de l'année 37).

L'an 38, treizième campagne (en Mésopotamie), sac du pays d'*Anaugasa*. — Butin. — Tribut des *Remenen*, — de *Ṭahi*, — des *Asi*, — de *Pount* (Arabie), — de *Kousch*, — de *Ouaoua*.

L'an 39, quatorzième campagne chez les *Schasou* et les *Rotennou*. — Dépouilles des vaincus. — Tribut des *Remenen*, — de *Ṭahi*.

Sixième fragment (2).

Nous ne possédons malheureusement que le bas de cette inscription, c'est-à-dire à peine le tiers des colonnes; les fragments suffisent néanmoins pour prouver qu'il y avait là le récit d'au moins deux années.

Ligne 1 (suite de l'an 39?). — Tribut des *Asi*.

L. 2. Or, esclaves et bœufs (tribut de Kousch).

L. 3. Bœufs, etc. (tribut de Ouaoua).

L. 4. Tribut des *Rotennou* (nouvelle année 40?).

L. 5. (*Idem*), armes, etc.

L. 6. (*Idem*), ivoire, bœufs, chèvres.

L. 7. Tribut du prince de Cheta, or, etc.

L. 8. Esclaves, bœufs (tribut de *Kousch*).

L. 9. Or, bœufs, etc. (tribut de *Ouaoua*).

L. 10. (Nouvelle année (3) 41 ?). Nouvelle expédition (quinzième ou seizième?). Le roi suit le rivage pour ravager *Arantou* et les autres villes (maritimes)...

L. 11. Toutmès prend .....*kana* et *Tounep*. Il ravage le pays. (Il y avait eu quelque révolte sans doute...)

L. 12. Compte de dépouilles...

L. 13. Prises sur les peuples de Mésopotamie.

(1) Young, *Hieroglyphics*, pl. 42; Lepsius, *Auswahl*, pl. XII; Lepsius, *Denkmæler*, III, 31, *a*; V. Mariette, plan de Karnak, G, B, suite.

(2) Lepsius, *Denkmæler*, III, 30, *a*. Mariette, plan, G, B, fin.

(3) Chacune de ces dates est exacte, s'il n'y a aucune lacune entre le cinquième et le sixième fragment. S'il y a une lacune, leur chiffre peut être augmenté d'un an; ce seraient les années 40, 41 et 42.

L. 14. Tribut ou dépouilles consistant en esclaves, chevaux, or, etc. (tribut des Rotemou).

L. 15. Métaux, armures, etc. (*Idem.*)

L. 16. Bois précieux, etc. (*Idem.*)

L. 17. Argent, lapis, fer (tribut d'un des peuples syriens).

L. 18. Vases précieux, etc. (tribut de Tahi).

L. 19. Tribut de *Kousch*. — Tribut de *Ouaoua*.

L. 20. « Voici que Sa Majesté ordonna de mentionner toutes ses « conquêtes, depuis l'an 22 jusqu'à l'an 42, époque où il fit éta- « blir cette inscription sur ce pylône. »

Les deux dernières dates méritent discussion. Les chiffres consignés dans la planche de M. Lepsius donnent 21 et 31, mais avec une légère lacune pour chacun. M. Birch avait lu 29 et 32; les récits que je viens d'analyser, et qui résument tout l'ensemble de ces annales, m'avaient démontré qu'il ne pouvait y avoir eu d'autres dates en cet endroit que 22 (ou 23) et 42. Je priai donc M. Mariette de vérifier sur place la solidité de mes conjectures, qui se sont trouvées complétement justifiées, ainsi que l'établit le passage de la lettre publiée dans la *Revue archéologique* (1). M. Mariette paraît avoir oublié de vérifier une autre date que j'avais également recommandée à son attention. On lit à la ligne 32 de la planche de M. Lepsius (*Denkmaeler*, III, 32) la date de l'an 40; les événements se trouvent néanmoins casés forcément entre l'an 23 et l'an 24, et la correction doit être posée avec la même confiance que les deux premières.

Il n'est pas sans intérêt pour la certitude de nos méthodes de prouver qu'on a pu déterminer aussi exactement le sens historique d'un texte hiéroglyphique, composé de deux cent vingt colonnes et réparti entre tant de fragments. La science doit paraître établie sur des bases bien solides aux yeux de tout esprit impartial, lorsque l'interprète peut, de son cabinet, et malgré de larges lacunes, indiquer ainsi par avance le chiffre des corrections qu'on trouve ensuite sur les monuments par une exploration plus minutieuse.

II

L'étude qui précède avait surtout pour but de faire bien apprécier toute la valeur des nouveaux blocs découverts par M. Mariette.

(1) Numéro de juillet, p. 32.

Observons d'abord que ces additions diminuent singulièrement les lacunes de notre quatrième fragment, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau d'assemblage que nous donnons ici (voir la pl. XXII). Ces blocs nouveaux y portent les lettres O, P, Q, R, S. Les blocs K, M, déjà publiés par Young et par M. Lepsius, sont plus exactement reproduits dans la nouvelle copie de M. Mariette (1). Ce tableau d'assemblage permet aussi de se faire une idée très-juste des portions de phrases qu'il faut chercher à suppléer dans le cours de cette partie des annales de Toutmès III.

Ces restitutions peuvent quelquefois être faites en toute sûreté, mais il restera un certain nombre de lacunes tout à fait irréparables, si les décombres ne nous rendent pas un jour ces précieux débris. Nous joignons ici une traduction suivie de tout ce qui nous reste de ce quatrième fragment, pour que la découverte de M. Mariette porte sans retard tout son fruit pour l'histoire. Nous nous référons pour les preuves de notre traduction au commentaire philologique qui fera partie de la Chrestomathie égyptienne.

PREMIER GRAND TITRE DE L'INSCRIPTION.

(2) Le Dieu vivant qui est apparu dans la Thébaïde (3), le roi de la haute et de la basse Égypte, le seigneur absolu, *Ra men cheper* (4), le fils du Soleil (sorti) de son flanc *Toutmès*, le plus parfait des êtres.

. . . . . .

SECOND TITRE.

(Deuxième ligne horizontale.)

Sa Majesté a ordonné de consigner les victoires que lui a accordées son père (Ammon-Ra) (5) sur la muraille de pierre, dans le temple fait par Sa Majesté. . . . . .

. . . . . .

ainsi que les prises faites par Sa Majesté. . . . . .

(1) *Revue archéologique*, numéro de juillet 1860, pl. XVI.

(2) V. Lepsius, *Auswahl*, pl. XII; Young, *Hieroglyphics*, pl. 41. Confer. Birch, *Annals of Totmès the third*; Société des antiquaires de Londres, 1853. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, page 100.

(3) Métaphore tirée de l'idée du soleil levant.

(4) Nom royal ou d'intronisation.

(5) Je mets les restitutions entre parenthèses.

. . . . . .

. . . . . .

INSCRIPTION EN COLONNES VERTICALES.

Ligne 1. L'an 29, voici que Sa Majesté (marcha vers le pays de *Tounep?*) (1) pour châtier les nations révoltées, dans sa cinquième campagne. Le roi prit la place de *Oua*. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« (2) L'armée félicita le roi et rendit grâces »

L. 2 (à Ammon-Ra) pour les victoires (qu'il avait accordées) à son fils; ce que le cœur du roi estima plus que toute autre chose. Ensuite Sa Majesté passa au tabernacle des offrandes, elle offrit de riches présents à (Amon-ra-har-chou-ta-ti?), consistant en bœufs, veaux, oies. . . . . .

. . . . . .

« (au nom de) *Ra men cheper*, vivant pour toujours. Énumération « des prises ramenées de cette ville »

L. 3. et faites sur les sujets de ce misérable (3) de *Tounep :* Le prince de cette ville, un ; (guerriers?) 329. Argent, 100 livres (4); or, 100 livres; du lapis-lazuli, du cuivre, des vases de bronze, du *ba* (fer?). On s'empara aussi des navires. . . . . .

. . . . . .

« chargés de toutes sortes de choses, d'esclaves mâles et femelles, « de fer, de plomb, d'*asmar* (5) ; »

L. 4. de toutes sortes de bonnes denrées. Lorsque Sa Majesté revint vers l'Égypte.... le cœur joyeux, elle dépouilla la ville d'*Arattou* de tous ses grains et fit couper toutes ses bonnes (plantations?). Voici que (le roi ravagea le pays?) « de Tahi dans toute son éten-

(1) Ou *Tahi;* il ne reste qu'une trace de la dernière lettre.

(2) Les portions guillemettées sont celles qui proviennent de la découverte de M. Mariette; celles entre parenthèses sont les restitutions que nous proposons pour certaines parties détruites ; les points marquent approximativement la longueur des lacunes.

(3) *Cher pew,* ce misérable, ce méprisable, au singulier, désigne toujours le premier chef des ennemis.

(4) L'unité de poids est exprimée par un anneau (*mna* ou *outen*); à l'exemple de M. Birch, je traduis ce mot par *livre,* sans en préjuger la valeur et la fraction par *once.*

(5) Minéral inconnu jusqu'ici.

« due. Leurs (magasins?) étaient remplis de leurs moissons. On « trouva »

L. 5. leurs vins déposés dans leurs caves comme des flots ; leurs grains étaient accumulés en monceaux. Leurs provisions de bouche étant très-abondantes, l'armée regorgea de toutes sortes de biens. Dénombrement du butin fait par Sa Majesté dans « cette expédi- « tion : esclaves mâles et femelles, 51 ; juments, 32 ; argent, 12 « coupes. »

L. 6. De l'encens (des dattes?) (1) du miel, 470 mines (2) ; du vin, 6,428 mines. Du fer, du plomb, du lapis-lazuli, de la pierre *ouat* (3). Des bœufs, 618; des chèvres, 3,636. Des pains de diverses espèces, des grains de...., du froment, des farines.... « et toutes sortes de « bons (fruits ?) de cette contrée. Voici que les soldats de Sa Ma- « jesté pesaient chaque jour leur ration de (dattes?) »

L. 7. comme en Égypte dans les jours de fête.

L'an 30, voici que Sa Majesté se dirigea vers le pays des *Rotennou*, dans sa sixième campagne ; arrivant à la ville de *Kadesch* (4) le roi la pilla, enfonça ses (magasins?) et « enleva tous ses grains. « Passant au pays de .....*tu*, il arriva aux villes de *Simyra* (5) et « d'*Arattu* et les traita de la même manière.

« Énumération des tributs »

L. 8. apportés aux esprits (6) de Sa Majesté par les princes des *Rotennou*, en cette année ; voici qu'on amena les fils des princes et leurs frères pour être remis au pouvoir (du roi et emmenés) en Égypte. Si quelqu'un des chefs venait à mourir, Sa Majesté devait le faire partir (son successeur) pour occuper sa place. Compte des fils de princes amenés dans cette année. « . . . . . .
« esclaves mâles et femelles, 181 ; cavales, 188 ; chars »

L. 9. ornés d'or et d'argent ou peints, 40.

(1) *Bak*, ce mot me paraît désigner des conserves de fruits, qui jouent un grand rôle parmi les substances alimentaires énumérées dans les redevances et les tributs. Confer. le copte *bykki*, *fructus maturus*, *deciduus*.

(2) *Men*, mesure de capacité employée pour les liquides.

(3) *Ouat*, Feldspath vert bleuâtre ; pierre très-estimée des Égyptiens.

(4) *Qadesch* ou *Atesch*, place la plus importante de la Syrie à cette époque. La lecture du nom reste malheureusement douteuse jusqu'ici.

(5) *Tamara*. V. Strabon, XVI, p. 518, et Gesenius, Lexicon, voce צְמָרִי, Simyra, au pied du Liban.

(6) C'est une manière d'indiquer la personne du roi dont le sens intime n'est pas encore élucidé.

L'an 31, le 3 du mois de Pachons, on rassembla les prises faites par Sa Majesté dans cette année. Dépouilles de la place d'*Anratou* sur les bords du lac (1) de *Nesrana;* hommes pris vivants, 490....; (serviteurs) du fils du méprisable (chef) de.... (trois); chef des (eunuques?) « qui lui appartenaient, un; en tout, 494 personnes; 26 ca-« vales, 13 chars »

L. 10. garnis de tous leurs accessoires. Comme Sa Majesté avait pris cette ville en un instant, tout y fut saisi et emporté.

Tribut des princes des *Rotennou*, venus pour se prosterner devant les esprits de Sa Majesté, en cette année; esclaves (mâles et femelles). . . . . .

. . . . . .

« de cette région, 72; argent, 761 livres 2 onces; 19 chars ornés « d'argent »

L. 11. et garnis de tous leurs accessoires. Bœufs gras, 104; jeunes taureaux, 172; en tout, 276. Chèvres, 4,622. (Fer en nature?) 40 briques; plomb. . . . . .

. . . . . .

« or, des armures ornées en *sesut* (2), 41. Ainsi que tous leurs pro-« duits »

L. 12. et toutes les bonnes plantes de cette région. Toute station à laquelle arrivait Sa Majesté devait (en outre) être approvisionnée de pains excellents, de pains de toutes sortes, (de dattes?), de parfums, de vins, de miel, (de fruits?). . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« leur nombre en toutes sortes de choses fut connu des soldats de Sa « Majesté; rien ne fut.... »

L. 13. Ils ont été établis sur le registre de la maison royale; on ne les a pas détaillés dans cette inscription, pour ne pas multiplier les paroles (en en faisant mention à la place où?). . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« La contribution des *Rotennou* fut réglée en une grande quantité de « grains, »

L. 14. de froment, (d'orge?), de parfums, de dattes fraîches, de vins, (de fruits?), de toutes les productions agréables de ce pays. Le

(1) Ou *rivière*.

(2) Ce mot a le même déterminatif que *ba*, le *fer* ou l'*acier*. Il s'agit sans doute de quelque travail de métaux incrustés ou damasquinés.

tout devait être vérifié au trésor royal d'après les règlements. . .

Le tribut des. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

«.... 33 ; du *kesem* (1) ; toutes les gemmes de cette contrée, ainsi « qu'un grand nombre de pierres »

L. 15. propres à (faire de l'émail ?) (2) et toutes les bonnes (productions) de ce pays. Comme Sa Majesté approchait de l'Égypte, elle reçut les messagers de *Ganebut* (3) avec leurs redevances en *Ana* (4) *(Ka...?)*. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« (5) Nègres mâles pour servir, 10 ; bœufs »

L. 16. jeunes, 113 ; taureaux, 230 ; en tout, 343. Sans parler des navires chargés d'ivoire, d'ébène, de peaux de panthères et de tous les produits (de ce pays). . . . . .

. . . . . .

(le tribut de *Ouaoua* fut de). . . . . .

« .... de Ouaoua, 5; jeunes bœufs, 31 ; taureaux, 61 ; en tout, 92 ; »

L. 17. sans parler des navires chargés de tous les bons produits de ce pays. Tel fut le tribut de *Ouaoua*.

L'an 33. Voici que Sa Majesté marcha vers le pays des *Rotennou* (dans sa huitième campagne). . . . . .

. . . . . .

. . . . . (6).

« (à l'orient ?) de ce fleuve ; il établit l'autre à l'endroit où était la « stèle de son père »

L. 18. le roi des deux parties de l'Égypte *Ra-aa-cheper-Ka* (7).

(1) Sorte de minéral.

(2) Mot à mot : en *ouoteh*, à fondre.

(3) On ne sait pas au juste ce qu'étaient ces personnages qui ne sont pas désignés comme étrangers. La substance *ana* paraît avoir été un produit de l'Arabie ; l'endroit où leurs envoyés rencontrent le roi recommande la même conjecture ; ce pouvait être des gouverneurs égyptiens de provinces soumises.

(4) Substance précieuse indéterminée.

(5) Ceci est le tribut de *Kousch*.

(6) On peut suppléer avec toute confiance : Il *établit* une *stèle* ou une *frontière* à l'*orient*, etc.

(7) Nom d'intronisation de Toutmès I.

Sa Majesté s'avança ensuite pour prendre les villes et ravager les campagnes de ce vil (chef) de *Naharaïn*, la méprisable. . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« il les poursuivit pendant l'espace d'un *atour* (1) sans qu'aucun « osât regarder »

L. 19. derrière lui. Ils ne s'occupaient que de fuir, en bondissant comme (un troupeau ?) de bouquetins. Voici que les cavales. . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« par l'armée tout entière; les princes »

L. 20. et leurs épouses, 30; hommes pris de force, 80; esclaves mâles et femelles avec leurs enfants, 606; ceux qui se rendirent avec leurs femmes. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« (Il enleva) leurs grains. Sa Majesté arriva ensuite à la ville »

L. 21. de *Niniou* (2) (en revenant?), lorsque Sa Majesté vint établir sa stèle en Mésopotamie, pour élargir les limites de l'Égypte.

. . . . . .

. . . . . .

« Tribut apporté au roi par les princes de cette (3) contrée »

L. 22. esclaves mâles et femelles, 513; cavales, 260; or, 45 livres 1/9 d'once; argent (et or?), vases de la fabrique de Tahi. . . .

. . . . . .

. . . . . « (chars garnis) de tous leurs accessoires. Bœufs et »

L. 23. veaux gras, 28; taureaux, 564; chèvres, 5,323. Parfums, 828 mines. Dattes. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« tous les produits agréables de cette contrée et tous ses fruits très- « nombreux. Voici que »

L. 24. chaque station était approvisionnée de toutes sortes de

(1) Mesure de longueur dont la valeur n'est pas encore connue d'une manière certaine. Brugsch, *Géographie*, p. 17, la compare au *schœne*.

(2) Ninive.

(3) On doit lire probablement *ten* à la fin de cette colonne 21.

choses suivant la taxe fixée pour le revenu de l'année. (On reçut) aussi le tribut des *Remenen,* d'après la taxe annuelle ; et les princes des *Remenen*. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
« deux oiseaux inconnus et quatre oies »

L. 25. de cette contrée, qui. . . . . .
Tribut du prince de *Sangara :* lapis-lazuli vrai, 4 livres ; lapis artificiel, 24 livres ; lapis de *Babar* (1). . . . . .
. . . . . .
. . . . . (objets en)
« lapis vrai ; une tête de bélier, en lapis vrai, »

L. 26. (pesant) 15 onces ; ainsi que des vases. Le tribut de *Chéta* la grande (2) en cette année : argent, 8 anneaux pesant 301 livres. Gemme blanche (3), un grand bloc ; (du bois de) *tagou*. . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . (Lorsque le roi revenait) « vers l'Égypte après avoir fait « une campagne »

L. 27. en Mésopotamie pour élargir les limites de l'Égypte. Richesses apportées à Sa Majesté du pays de *Pount* (Arabie), en cette année : *Ana*, 1,685 boisseaux (4); . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
« (or), 154 livres 2 onces ; esclaves mâles et femelles, 134 ; bœufs »

L. 28. jeunes, 114 ; taureaux (305) ; en tout 419. Sans parler des navires chargés d'ivoire, d'ébène, de peaux de panthères et de tous les bons produits du pays (5). (Tel fut le tribut de Kousch. Le tribut de Ouaouat, dans cette année, consista en esclaves mâles et femelles....8), « nègres mâles, 12 ; en tout, 20. Jeunes bœufs (6), 43 ; »

L. 29. taureaux, 60 ; en tout, 103. Sans compter les vaisseaux

(1) Babylone.

(2) Ou bien, *fut très-grand en cette année.*

(3) Cristal de roche (?). Les Égyptiens l'ont souvent employé.

(4) *Hak*. Cette mesure est employée aussi pour les grains. V. *Denkmæler*, III, pl. 55. La substance *ana* est désignée comme brillante.

(5) C'est le tribut de Kousch, on peut restituer sûrement toute la lacune.

(6) La planche XVI et le dessin de M. Mariette portent le chiffre 9 ; mais je pense qu'il faut corriger 43, d'après le total : 103, dans la planche d'Young.

chargés de tous les bons produits de cette contrée. Tel fut le tribut de cette résidence (1).

L'an 34, voici que Sa Majesté marcha vers le pays de Tahi (dans sa dixième campagne). . . . . .
. . . . . .
(Voici que cette ville et tout son territoire?) « se rendit à Sa Majesté « dans toute son étendue. . . . . .
« énumération »

L. 30. des places prises dans cette année : forteresses, 2 ; forteresse qui s'est rendue dans le territoire d'*Anaugasa*, 1; en tout, 3. Captifs ramenés par Sa Majesté. . . . . .
. . . . . .
. . . . . « pris de vive force; 90; ceux qui « se sont rendus avec leurs femmes (2) »

L. 31. et leur enfants . . . . . (chevaux) 40; chars ornés d'or et d'argent, 15 ; or en vases, or en anneaux du poids de 50 livres 8 onces. Argent, des vases de ce pays, avec des anneaux, pesant 153 livres. Du fer.... (3), jeunes bœufs, 326 ; chèvres blanches, 40 ; petites « chèvres, 50 ; ânes, 70; une grande quantité de bois de *tagou.* »

L. 32. En bois noir et en bois de *ses*, des fauteuils..... (avec leurs escabeaux), six perches pour une tente (4), ornées de bronze et incrustées de pierres précieuses; ainsi que tous les bons bois de cette région.

Le tribut des princes de *Rotennou*, dans cette année : Cavales..... chars ornés d'or et d'argent et peints, 34 ; « esclaves mâles et fe- « melles, 704 ; or, 55 livres 8 onces ; argent, vases variés »

L. 33. de la fabrique de ce pays, ... livres. . . . . *men* (5); de toutes sortes de gemmes; des vases de bronze, du fer en nature, 80 briques ; du plomb, 11 briques ; des couleurs, 100 livres ; pierres d'*Ana*, de *Ouat*, de *Kesem* (6). . . . . .

(1) *Ouaouat*, sans aucun doute.

(2) Avec le nouveau bloc S, le texte devient ici à peu près complet pendant l'espace de cinq colonnes.

(3) Bloc N. C'est le bloc isolé, noté l. 55-62 dans la planche XII de l'*Auswahl*.

(4) Comme il s'agit de butin, c'est sans doute la tente du chef ennemi.

(5) Sorte de pierre dure.

(6) L'émeraude, suivant M. Birch.

. . . . . jeunes bœufs, 13 ; taureaux, 530 ; ânes, 84 ; airain, ... « une quantité de bois et de nombreux instruments de fer (1) ; « des parfums, 695 mines ; »

L. 34. (dattes conservées et fraîches ?), 2,080 mines ; vins, 608 mines ; bois de *tagou*, des chars ; bois de *ses*, des..... (2). Tous les bons bois de cette contrée. Chacune des stations de Sa Majesté fut (en outre) approvisionnée de toutes sortes de bonnes choses que Sa Majesté recevait..... de Ṭahi, en bois d'*Asch* (3), des barques. . . . . « des barques chargées de solives de leurs bois ainsi »

L. 35. que de grands blocs de bois pour les..... de Sa Majesté.

Le tribut du prince d'*Asi*, en cette année, fut de 108 briques de fer affiné (4), du poids de 2,040 livres; 6 briques de plomb ; 108 *nous* (5) de plomb ; lapis-lazuli, 110 livres; ivoire, une défense ..... (en bois de....), deux *maou* (6).

Le tribut de *Kousch* la méprisable fut de 300 (+ X) livres d'or.... « (esclaves nègres et) négresses, 63. La fille du chef pour mettre « dans le harem ; »

L. 36. en tout, 64 ; bœufs (gras, 105) ; taureaux, 170 ; en tout, 275. Sans compter des navires chargés d'ivoire, d'ébène et de tous les produits de cette région ; tel fut le tribut de *Kousch* (7).

(Le tribut) de *Ouaouat :* or, livres.... 254 (8) ; esclaves nègres, mâles et femelles, 10 ; bœufs jeunes et gras (X, taureaux, X ; en tout, X ; sans compter les navires chargés

L. 37. de) (9) tous les bons produits de cette région. Tel fut (le tribut de *Ouaouat.*)

L'an 37, voici que Sa Majesté (vint au pays) de Ṭahi, dans sa

(1) Si le mot *ba* représente réellement le *fer* ou l'*acier*, le mot *hennou* est alors pris ici dans le sens général d'*instrument*, comme le copte *hno*, *vas*, *instrumentum quodvis*. V. Peyron, lex. copt. voce *hno*.

(2) *Kankut*, objet inconnu en bois, ou autre sorte de bois.

(3) Acanthe ?

(4) *Setewou;* en copte, *sotef, fondre, purifier.*

(5) Blocs de forme elliptique, *saumon* de plomb.

(6) Sortes d'objets mobiliers, siéges (?).

(7) Ce passage prouve clairement : 1° que la formule : *Schemu en Kusch em cha-ti* qui termine l'article de *Kousch*, se rapporte au tribut qu'on vient d'énumérer ; 2° que le mot *bak* (avec le volume de papyrus) est synonyme de *schemu*, signifiant *tribut, redevance* et non *ouvrage*, comme on l'a traduit jusqu'ici.

(8) La lacune contenait plusieurs centaines.

(9) Cette formule, qui est toujours la même, comble la lacune tout entière.

dixième campagne. Voici que Sa Majesté s'approcha de la ville d'*Arana* (1), car ce misérable et vil (prince) de *Naharaïm* avait rassemblé ses cavaliers et son infanterie (2). . . . . .
. . . . . .

L. 38. Depuis les extrémités de la terre, en très-grand nombre.... . . . . dans l'intention de combattre le roi. Voici que l'armée de Sa Majesté se rencontra avec eux, et les soldats de Sa Majesté les poussèrent vivement dans le dessein d'enlever leurs dépouilles. Voici que Sa Majesté s'empara de. . . . . des ennemis par ses esprits (sa personne). . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

L. 39. de Naharaïm. (Ils furent) repoussés et taillés en pièces; (ils tombaient les uns sur les autres devant Sa Majesté. Compte des prises faites par le roi lui-même dans la contrée des (impies?) de Naharaïm (3)
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

L. 40. Armures, 2; airain (X...) livres (4). Compte des prises faites par les soldats de sa Majesté sur (les ennemis) : prisonniers vivants, 10; cavales, 180; chars, 60. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . (5).

L. 41. . . . . cuirasses (?) ornées, 15; airain, des armures; . . . . . de fer pour la tête, 5; arcs de *Charou*, 5; prises faites. . . . . .

L. 42... (fragment)..... 226; char orné en or, 1; chars ornés en or et en argent (30 ?).....

L. 43. (Petit fragment) (parfums 81) mines; dattes, 989 mines.....

(1) Ou *Alana*, אלון représenterait bien les éléments de ce mot.

(2) Les blocs de M. Mariette nous faisant ici défaut, les lacunes deviennent irréparables.

(3) Cette lacune contenait tout ce que le roi avait pris lui-même : prisonniers, chars, chevaux, armures.

(4) Ce poids doit se rapporter aux javelots et armures d'airain des prisonniers du roi.

(5) Cette colonne est déjà réduite à un tiers de sa hauteur, et il ne subsiste qu'un petit fragment des deux suivantes.

L. 44. (traces) le tribut de.....

Nous avons rapporté ces deux derniers fragments pour ne rien omettre et aussi parce qu'ils prouvent que ces blocs ne se reliaient pas avec le fragment suivant.

III

Comme notre but n'est pas de faire ici une étude générale des annales de Toutmès III, même au point de vue historique, nous insisterons seulement sur quelques faits qui ressortent de cette portion, ainsi augmentée par les découvertes de M. Mariette. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer quelle puissante activité déploya le conquérant qui nous occupe en ce moment; quinze campagnes successives, où le monarque porte lui-même ses armes victorieuses au cœur de l'Asie; telle est la vie d'un héros dont le nom gisait inconnu dans les fragments de Manéthon avant les découvertes de Champollion, et qui n'en fut pas moins un des personnages les plus dignes d'être célébrés par l'histoire. Tout porte le cachet de la véracité la plus scrupuleuse dans ce tableau, et la modicité de certains chiffres est le garant de la bonne foi de ses rédacteurs. Aussi le roi prend à témoins ses soldats eux-mêmes, dans une autre inscription (1), de la sincérité de ses récits; il leur rappelle qu'ils ont vu par eux-mêmes tout ce qu'il a fait consigner dans ses annales.

Les nouvelles portions du texte aident puissamment à son intelligence. En raccourcissant les lacunes et même en complétant tout à fait douze colonnes, ces nouveaux secours permettent de suppléer à ce qui nous manquait quant à l'ordre général du discours. Nous ne pouvons malheureusement pas deviner ce qui se rapportait aux expéditions; mais le texte devient assez complet pour attribuer avec certitude chaque fait énoncé à la division qui lui convient. En comparant notre traduction à celles de M. Birch et de M. Brugsch, on verra facilement que plusieurs des phrases mutilées avaient donné lieu à des suppositions hasardeuses auxquelles les nouveaux fragments viennent substituer des faits clairs et concluants (2). La marche des

(1) *Denkmæler*, III, 30, *b*.

(2) Comparez, par exemple, la formule en tête des colonnes 9 et 10, qui désigne les accessoires des chars, et qui avait été comprise comme indiquant des provisions de bouche.

expéditions est entièrement tracée ; on voit par exemple que les longues énumérations qui remplissent les colonnes 5 et 6 se rapportent tout entières au butin fait sur la place d'*Aratou* (Aradus) et le pays de *Tahi* (Phénicie ou Cœlésyrie). Le nom de la ville de Ninive (*Niniou*) était bien mentionné en tête de la 21e colonne ; mais ce nom n'étant rattaché à rien dans le texte, on ne pouvait savoir à quel titre il était introduit (1), ni même si le mot était complet. Il est certain maintenant que *Niniou* est réellement cité comme une ville de Mésopotamie, où le roi vint ériger sa stèle pour marquer la limite de l'empire agrandi par ses conquêtes. Nous avons également acquis le nom d'une nouvelle place conquise par Toutmès III dans la sixième campagne. Après avoir saccagé Kadesch, le roi arriva aux villes d'*Arattu* et de *Tamara*. La première peut très-bien être identifiée avec *Aradus* (אַרְוָד), comme on l'a proposé.

Quant à *Tamara*, son identification ne peut laisser aucun doute ; c'est la ville qui a fourni le nom de la nation cananéenne des צְמָרִי mentionnée dans la Genèse (2) à côté du peuple d'*Aradus* et de *Hamath*. Gésénius la compare, avec toute autorité, à la *Simyra* de Strabon (ch. XVI) dont Shaw a indiqué les ruines, sous le nom de *Soumra*, au pied du Liban, dans son versant occidental. C'est encore un renseignement à enregistrer pour servir à l'histoire de cette place de Kadesch (ou Atesch), dont la position, comme le nom, semble jusqu'ici se jouer des efforts de la science.

M. Mariette a fait remarquer qu'il résulte du nouveau fragment de la dix-septième colonne la preuve sans réplique de ce fait, souvent contesté, que Toutmès III était fils de Toutmès I. Nous savions déjà que la régente *Hatasou* était fille de ce même souverain et qu'elle nommait Toutmès III son frère (3). Mais comme ce nom de frère aurait pu être interprété d'une manière un peu large, la preuve directe qui ressort de notre inscription a bien son importance (4). Au reste, la circonstance qui a fait mentionner ici le nom de Tout-

(1) Babel est cité aussi, mais uniquement pour sa fabrique de lapis imité ou d'outremer.

(2) V. *Genèse*, 10, 18.

(3) V. Lepsius, *Auswahl*, Tafel XI : pierre du Louvre et statuette du British-Museum combinés.

(4) M. Brugsch, page 96 de son *Histoire*, laissait ce fait dans le doute ; je crois néanmoins que les monuments précités suffisaient déjà pour l'établir.

mès I est d'un immense intérêt pour l'histoire d'Égypte. C'est dans le pays des *Rotennou*, c'est-à-dire au nord de la Syrie, que se trouvait Toutmès III lorsqu'il voulut établir une place, ou une frontière « à l'endroit, dit notre texte, où se trouvait la stèle de son père, le roi Toutmès I. » Ce grand fait de la campagne victorieuse qui conduisit Toutmès I jusqu'en Mésopotamie contredit absolument le système de M. Lepsius, qui ne veut accorder qu'à Toutmès III l'honneur d'avoir délivré entièrement son pays des pasteurs, par la prise d'Avaris. Aussi a-t-il toujours été écarté de la discussion avec une remarquable persévérance. Il y avait en effet une impossibilité flagrante à upposer que le pharaon assez puissant pour envahir toute la Syrie, aurait laissé derrière lui le danger incessant résultant de la présence des Hyksos dans leur camp retranché d'Avaris, sur la frontière même du Delta.

C'est un point sur lequel j'ai constamment insisté. Dès 1847 (1), je faisais remarquer qu'Ahmès I avait terminé la guerre contre les pasteurs, et qu'Aménophis I s'occupait déjà « d'agrandir les limites « de l'Égypte. » La preuve que j'apportais avait bien plus de portée que je ne pouvais alors le prévoir; car la ville prise par Ahmès, et que je nommais alors Tanis, d'après Champollion, n'était autre chose qu'Avaris elle-même. C'est ce qui me fut révélé, quelques années plus tard, par le déchiffrement du papyrus Sallier N° 1, où le nom de la même ville, appartenant alors au roi Hiksos *Apapi*, était écrit tout au long *Ha-ouar* (2). Soit qu'*Ha-ouar* ait été une localité très-voisine de *Tanis,* aujourd'hui *Sân,* soit que Tanis n'ait été qu'un nouveau nom de la même ville (comme le pense M. Brugsch), toujours est-il qu'Avaris, *Ha-ouar*, fut prise par Ahmès I et avant la sixième année de son règne (3). C'est là un fait qu'il n'est plus permis de contester depuis plusieurs années, quand on veut bien écouter les enseignements des monuments. Aménophis I n'eut à combattre que les *Kéhak* au nord et *Kousch* au midi; il n'est plus question sous son règne des *mena* ou pasteurs (4), comme l'inscription du tombeau d'*Ahmès*, fils d'*Abna*, nomme les ennemis d'Ahmès I.

Toutmès I pénétra jusqu'en Mésopotamie, dans sa seconde cam-

(1) V. Examen de l'ouvrage de M. Bunsen; *Annales de philosophie chrétienne*, 1847, 4e article.

(2) Ce nom se traduit littéralement la *demeure du refuge;* c'est exactement l'idée que nous en donne le texte de Manéthon dans *Josèphe*.

(3) Inscription du tombeau d'Ahmès, fils d'Abna, l. 15.

(4) *Mena,* en copte *mooni*, *pascere*, comme Champollion l'a parfaitement compris.

pagne; c'est ce que disaient et l'inscription d'*Ahmès-pensouvan*, au musée du Louvre (1), et l'inscription d'*Ahmès*, fils d'*Abna*. On trouve même dans les cinq dernières colonnes de ce dernier document quelques détails sur cette expédition. « Après ceci, dit le texte (2), « le roi (Toutmès I) passa au pays des *Rotennou*, pour rafraîchir « son cœur (aux dépens) de ces nations. Lorsque Sa Majesté arriva « au *Naharaïn*, elle trouva que le misérable (chef) avait pris les « armes. Sa Majesté en fit un grand carnage; innombrables sont les « prisonniers vivants, fruit de la victoire de Sa Majesté. » Maintenant nous apprenons, par le passage précité de nos Annales, que Toutmès I n'avait pas fait seulement une invasion stérile et passagère, mais qu'il avait eu la prétention d'une conquête durable et qu'il avait établi ses stèles, comme marque de son autorité, jusqu'au sein de la Mésopotamie. Cette circonstance est mentionnée avec soin par le nouveau conquérant, jaloux de rappeler les droits que lui conférait la victoire de son père.

Le début des expéditions de Toutmès III n'est pas moins significatif : Le jeune roi, débarrassé de la tutelle probablement oppressive de sa sœur, la reine *Hat-asou*, reprend aussitôt les glorieuses traditions de son père ; il rassemble son armée aux frontières de l'Égypte, sa première station est placée à Gaza, « qui était en sa possession (3) » dit le texte. C'est là qu'il célèbre la fête de son avénement au trône, et de là il prend sa route vers la Syrie, où il ne rencontre pas d'ennemis avant *Mageddo*. Je le demande encore une fois, y a-t-il place, au milieu de ces faits suivis et concordants, pour l'occupation permanente d'Avaris par les pasteurs, quand même l'inscription d'Élithyia ne nous aurait pas fait connaître la prise de cette ville par Ahmès I.

Je ne puis comprendre comment M. Brugsch, qui connaît depuis longtemps tous ces événements attestés par les inscriptions, qui les résume dans son *Histoire d'Égypte*, et qui s'est même chargé de publier en Allemagne, d'après mes communications, la traduction des fragments du papyrus Sallier, où j'avais trouvé le nom d'Avaris; M. Brugsch qui rappelle lui-même, à la page 85 de son *Histoire d'Égypte*, qu'Ahmès I fit la conquête d'Avaris, a pu néanmoins, à la page 95 du même ouvrage, prétendre encore que Toutmès III aurait

(1) V. *Notice des monuments égyptiens*, etc., du Louvre. C. 49. 1849.

(2) C'est-à-dire après la campagne d'Éthiopie. V. Lepsius, *Denkmæler*, III, pl. 12, S.

(3) *Er techa en meh en p-hek* Katatu; ad oppidum quod tenebat rex, Gazam. *Denkmæler*, III, 31, *b*. Le verbe *meh* se prend très-fréquemment pour l'idée de *posséder, être maître.*

enfin réussi à chasser les pasteurs, vers la vingt et unième année de son règne.

Toutmès II ne paraît pas avoir été en Mésopotamie; mais il avait fait une expédition heureuse en Palestine contre les bédouins du temps, les *Schasou*, qu'on trouve répandus partout dans les récits de campagnes ou de voyages en Syrie. Quant aux *Mena* d'Avaris, les ennemis d'Ahmès, ils ne reparaissent plus depuis leur défaite, comme nation spéciale et importante. J'ai plusieurs fois appelé l'attention sur ces faits (1), qui sont la clef de l'histoire, au début de la dix-huitième dynastie; mais il paraît que leur enchaînement n'avait pas été suffisamment saisi, puisque nous voyons reparaître le système qui recule l'expulsion des pasteurs jusqu'au règne de Toutmès III. La mention de la stèle de *Toutmès I* formera désormais une nouvelle preuve en faveur des succès définitifs d'Ahmès I contre les pasteurs.

Je terminerai cette notice par une remarque sur la manière de dater les années du roi telle qu'elle se présente dans le cours de ces récits : on sait que les chronologistes suivent généralement la méthode qu'a employé Ptolémée dans son canon, et attribuent toute l'année courante au roi qui vient de monter sur le trône, quel que soit d'ailleurs le nombre de mois qui ait appartenu à son prédécesseur. Or nous savons, par le deuxième fragment, que le jour d'avénement de Toutmès III était le 3 ou le 4 de Pachons, neuvième mois de l'année vague égyptienne (2). D'après la méthode chronologique, le chiffre de l'année devrait changer, dans ce récit, au premier de Thoth, premier jour de l'année vague. Il me paraît au contraire certain que le chiffre de l'année change au 3 (ou 4) Pachons, en sorte qu'on ne comptait la seconde année du roi qu'après 365 jours complets, et non pas dès le premier Thoth qui avait suivi son avénement au trône. On voit en effet le roi partir de *Tar*, que nous savons être sur la frontière même du Delta, en Pharmouti (huitième mois) de l'année vingt-deuxième; le jour est malheureusement effacé.

A la ligne 12, très-mutilée comme tout ce texte, est nommée la ville de *Scharuhan* (3), dont le nom est sémitique, mais qui était placée également très-près de la frontière, puisque le roi Ahmès I la prit

(1) V. *Notices des monuments égyptiens du Louvre*, 1849, p. 54; notice sommaire, avant-propos, p. 12, 1355, etc.

(2) L'inscription est légèrement fruste en cet endroit. V. *Denkmæler*, 31, *b*, l. 13.

(3) Inscription du tombeau d'Ahmès, fils d'Abna, l. 16.

de vive force sur les pasteurs, après Avaris (1). Je crois comprendre que le roi y concentre ses forces. Le 3 (ou le 4) de Pachons, jour de la fête de son avénement au trône, Toutmès III arrive à Gaza (2); mais le chiffre est changé, nous sommes maintenant à l'an 23. A moins de supposer que le roi ait mis huit mois pour venir des frontières d'Égypte à Gaza, il faut reconnaître que le chiffre de l'année a changé au jour du couronnement.

A la ligne neuvième de notre inscription, on voit également une nouvelle année, dont le récit commence avec la date du 3 de Pachons; comme il ne s'agit d'aucun fait important, mais simplement du dénombrement des prises faites dans l'année, je suis également persuadé que cette date n'a été insérée dans le texte que comme marquant le changement du chiffre ordinal de l'année du règne. Cette notion est de la dernière importance pour la chronologie et pour l'appréciation de chacunes des dates partielles répandues sur les monuments. La méthode chronologique du canon de Ptolémée peut avoir été complétement inconnue aux Égyptiens; il est en effet à remarquer que dans le fragment du papyrus de Turin, la durée des règnes est rapportée en années, mois et jours. En l'absence d'aucun résumé de ce genre applicable aux dynasties pharaoniques depuis la dix-huitième, la connaissance du jour d'avénement deviendrait un élément nécessaire pour l'appréciation exacte des dates de chaque souverain. C'est une nouvelle difficulté à ajouter à toutes celles qui hérissent le comput égyptien; mais si la science doit mettre ses conquêtes en évidence, elle ne doit pas moins soigneusement enregistrer ses obscurités, car la solution d'un problème dépend surtout de la compréhension parfaite de ses prémisses.

Vicomte E. de Rougé.

(1) Le nom de שָׁרוּחֵן, Jos., 19, 6, ville de la tribu de Siméon, est composé exactement des mêmes éléments, comme l'a vu M. Brugsch; mais elle me semble peut-être un peu éloignée pour que ce soit la même ville.

(2) Ḳatatu; la correspondance est parfaite d'après les règles de l'alphabet égypto-sémitique; Brugsch l'a également ainsi identifiée dans sa *Géographie*.

GUERRE DES HELVÈTES

PREMIÈRE CAMPAGNE DE CÉSAR

(*Suite et fin.*)

Nous avons calculé approximativement la date du jour où les Helvètes commencèrent à effectuer leur passage de la Saône, et nous avons pensé pouvoir fixer cette date au 1er juin. César nous apprend qu'ils continuaient depuis vingt jours à porter tout leur monde et tous leurs bagages d'une rive à l'autre, lorsqu'il fondit à l'improviste sur le canton des Tigurins, attendant sur la rive gauche que son tour fût venu d'entrer sur les terres éduennes. La bataille de la Saône aurait donc eu lieu vers le 20 juin, et le 21 juin au soir, César et ses légions étaient campés un peu en avant et au nord de Matisco, si même ils n'occupaient pas militairement cette place.

Les Helvètes durent bien employer la journée du lendemain (22 juin; mais n'oublions pas que ces dates n'ont aucunement la prétention d'être rigoureusement exactes) à se concerter à décider que l'on enverrait à César une ambassade confiée à Divicon; enfin le jour suivant (23 juin) eut lieu l'entrevue des envoyés helvètes et du chef de l'armée romaine; cette entrevue fut courte et ne précéda que de quelques heures la reprise des hostilités.

Le lendemain même du jour où Divicon avait rompu par son langage hautain les négociations entamées avec César, les Helvètes levèrent leur camp et s'éloignèrent. Quelle direction allaient-ils prendre? On l'ignorait au camp des Romains; car César, en levant lui-même son camp, afin de serrer de près l'ennemi, détacha en avant toute sa cavalerie auxiliaire avec mission d'éclairer la marche des Helvètes, et de lui faire savoir de quel côté ils allaient diriger leurs pas : « *Equitatumque omnem ad numerum quatuor millium, quam ex omni Provincia et Æduis atque eorum sociis coactum habebat, præmittit, qui videant quas in partes hostes iter faciant.* » Si César

était incertain sur la route que les Helvètes allaient prendre, c'est qu'au point où ils étaient campés la veille, deux routes s'ouvraient devant eux. Or c'est précisément ce qui arrive au nord de Matisco. Nous ne pouvons guère douter que les voies antiques dites voies romaines se sont très-souvent substituées à des routes gauloises dont elles suivaient le tracé; ceci posé, puisque Matisco et Cabillonum étaient deux places importantes des Éduens, elles devaient être reliées par des routes entre elles et la métropole Bibracte. C'est en effet ce qui a lieu. Ainsi, de Mâcon se dirige sur Autun une voie antique bien caractérisée; elle passe par les localités suivantes : Laizé, Saint-Pierre, Saint-Gengoux, Praye, Sercy, Bissy, Saviange; elle traverse la Dheune et gagne le Breuil, puis Saint-Firmin, coupe les bois de Saint-Sernin et arrive enfin à Autun par la vallée de l'Arroux. Ainsi cette route conduisait par un chemin coupé successivement par les vallées de la Grone et de la Dheune, dans la vallée de l'Arroux, pour aboutir au beau milieu du Morvan. L'émigration helvétique, embarrassée qu'elle était dans sa marche par ses bagages et par la masse relativement énorme de bouches inutiles, pour me servir d'une expression reçue dans le vocabulaire de la guerre, n'avait garde d'adopter cette voie, sur la nature de laquelle d'ailleurs elle devait être bien renseignée. Il lui fallait de toute nécessité cheminer par les vallées et en plaine le plus possible, à proximité de sources et de ruisseaux assez abondants pour subvenir à l'alimentation d'une masse d'hommes et de bêtes aussi considérable. Or, on ne chemine pas d'habitude sur les hauteurs et les plateaux arides avec l'espérance d'y trouver de l'eau à boire. Donc, je le répète, l'émigration était fatalement condamnée à cheminer en plat pays et par les vallées quand elle ne pouvait éviter de franchir des pâtés de collines et de montagnes. Remarquons d'ailleurs que l'exemple récent du pagus Tigurinus devait avoir frappé les Helvètes d'une véritable terreur, et qu'ils ne devaient plus songer à s'éparpiller par les campagnes; ils devaient au contraire former la masse la plus compacte possible pour que leur colonne, déjà bien trop longue, ne fût pas exposée à être coupée et détruite par tronçons. Nous trouverons tout à l'heure la preuve certaine de ce fait que la colonne helvétique, à partir des bords de la Saône, ne marcha plus qu'en une seule masse compacte. Si nous nous rappelons maintenant que cette masse se composait de 276,000 âmes et d'une innombrable quantité de chariots et de bétail, nous concevrons à merveille que ce véritable monde ne se soit mû en avant qu'avec une difficulté et une lenteur extrêmes. Quelque serrée que fût la colonne, elle devait occuper en

longueur plusieurs lieues de terrain. Nous pouvons au reste nous en faire une idée par les considérations suivantes. Il restait 69,000 hommes de guerre : admettons que la moitié seulement de ces hommes aient eu un chariot, autour duquel marchaient vieillards, femmes, enfants et bestiaux de sa famille, cela nous fera 34,500 chariots. Admettons encore que dans la marche les chariots aient été contigus, c'est-à-dire qu'ils aient formé une file sans interruption : chacun d'eux avec son attelage aura certainement occupé une longueur de route de quatre mètres; cela ferait un développement de 138,000 mètres!!! Mettons les chariots sur DIX de front, ce qui est presque impossible, nous aurons une colonne de plus de 13 kilomètres. Qu'on juge maintenant ce que devait être le passage d'un défilé pour une masse ainsi composée d'hommes et de choses! Il devait s'effectuer avec une lenteur désespérante. Et encore nous raisonnons sur une colonne qui se meut sans interruption; mais quel est le militaire qui, ayant une seule fois voyagé avec des troupes, ne sait à merveille que, quelque réglé que soit le mouvement de la tête d'une colonne, la queue est toujours pour ainsi dire obligée de courir?

Donc de toute nécessité les Helvètes devaient chercher à se délivrer le plus possible des routes en pays de montagnes. Donc ils devaient tourner le Morvan par le nord pour gagner ensuite les plaines du Nivernais, et cheminer à peu près en plat pays jusqu'à destination. Dès lors, en s'éloignant de Matisco, il n'avaient rien de mieux à faire que de suivre la vallée de la Saône, en se maintenant à proximité de la rivière, qui leur fournissait l'eau en abondance.

Quoi qu'il en soit, César fit éclairer la marche de l'ennemi par toute sa cavalerie auxiliaire, qui comptait quatre mille hommes, et qui se fit honteusement battre par cinq cents cavaliers helvètes, en les suivant de trop près, même en terrain défavorable. « *Qui cupidius novissimum agmen insecuti, alieno loco cum equitatu helvetiorum prœlium committunt; et pauci de nostris cadunt.* » Il est vrai que le traître Dubnorix était à la tête de la cavalerie auxiliaire de César, et qu'il fit de son mieux pour amener ce revers, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Ce combat, favorable aux Helvètes, leur rendit confiance en leur propre valeur, si bien qu'ils ralentirent leur marche et lui ôtèrent le caractère de fuite qu'elle avait eu le premier jour. Ils allèrent même jusqu'à se faire parfois les agresseurs et engager leur arrière-garde avec l'armée romaine. « *Quo prœlio sublati helvetii, quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum propulerant, audacius sub-*

sistere, nonnunquam ex novissimo agmine prœlio nostros lacessere cœperunt. »

« *Cæsar suos a prœlio continebat ac satis habebat in præsentia hostem rapinis, pabulationibus, populationibusque prohibere.* » César, on le voit, attendait une occasion favorable, prêt à la saisir dès quelle se présenterait, et se contentait de serrer l'ennemi d'assez près pour qu'il ne pût plus, comme naguère, se livrer en sécurité à la maraude et au pillage dans les campagnes qu'il traversait. Il est donc certain que l'émigration des Helvètes s'avançait en masse concrète, et que, par conséquent, elle ne faisait que bien peu de route chaque jour.

Deux semaines durant, les deux armées cheminèrent ainsi, sans qu'il y eut jamais un intervalle de plus de cinq à six mille pas (sept kilomètres et demi à huit kilomètres et demi) entre l'arrière-garde de l'une et l'avant-garde de l'autre.

Nous avons vu tout à l'heure que les Helvètes durent suivre la vallée de la Saône. Ils la remontèrent tant que cette rivière, coulant directement au nord, à très-peu près, les conduisait dans le bon chemin. A Cabillonum, elle s'infléchit brusquement vers l'est. A Cabillonum, ils durent la quitter, avec d'autant plus d'empressement d'ailleurs, que si la Saône leur fournissait l'eau à eux-mêmes, elle fournissait à César les grains dont il avait besoin pour les subsistances de son armée. Les Helvètes savaient à merveille tout le mauvais vouloir de leur complice Dubnorix à l'égard des Romains; ils savaient que celui-ci userait de son influence pour empêcher les arrivages de vivres que les Éduens s'étaient engagés à livrer aux Romains; ils savaient enfin que la navigation de la Saône avait seule jusqu'alors fourni à César les grains qui lui étaient nécessaires et desquels il s'était fait suivre. Donc il fallait s'écarter le plus vite de la Saône, pour mettre les Romains en face de cette alternative, ou quitter la trace des Helvètes pour vivre, ou mourir de faim en continuant de les poursuivre.

De Cabillonum, une route gauloise menait forcément à Bibracte, et cette route la voie romaine l'a probablement recouverte, en en conservant le tracé. Elle passait à gauche de Chatenoy, près de Bourgneuf, se dirigeait sur Mercurey, Dennevy, Conches, Saint-Émilaud, Auxy, et enfin Autun. Mais, nous l'avons déjà dit, les Helvètes devaient à tout prix éviter de se jeter dans le Morvan, pays difficile qu'ils avaient tout intérêt à tourner. Ce n'est donc pas cette route qu'ils ont prise à partir de Cabillonum, ville devant laquelle ils ont dû passer fort respectueusement, c'est-à-dire sans songer à l'attaquer, au moment où ils se sentaient talonnés par l'armée de César. Mais comme la déter-

mination de la route qu'ils suivaient réellement découle des faits qui ont accompagné la grande bataille dans laquelle l'émigration helvétique est venue se dissoudre, nous devons poursuivre notre analyse du récit de César pour en déduire les conditions auxquelles doit satisfaire le théâtre de la bataille, et parvenir ainsi à le reconnaître avec toute la certitude désirable.

Revenons d'abord aux dates. Nous avons calculé que César effectua son passage de la Saône le 21 juin; il marcha quinze jours environ à la poursuite des Helvètes, *ita dies circiter quindecim iter fecerunt*, et ce fut probablement le quinzième jour, *eodem die* (cap. XXI), que César prit ses dispositions pour livrer aux Helvètes une bataille décisive qui n'eut lieu que le lendemain, c'est-à-dire seize jours après le 21 juin, ou, en d'autres termes, le 7 juillet. C'est donc le 7 juillet (je le répète, cette date n'est qu'approximative comme toutes les autres) qu'a eu lieu la bataille terrible qui ruina les projets de la nation helvétique.

Dès les premiers moments de son entrée en campagne, sur la rive droite de la Saône, César ne cessa de presser les Éduens de lui fournir les vivres qu'ils lui avaient formellement promis en l'appelant à leur secours, *interim quotidiè Cæsar Æduos frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare*. On n'était encore qu'au 21 juin, et à cette époque les moissons ne sont pas mûres; c'est tout au plus si les foins sont bons à couper, puisque dans les régions septentrionales de la France, c'est à la Saint-Jean seulement (24 juin) que l'on en commence la fauchaison; d'ailleurs l'hiver avait été très-long cette année-là, et toutes les récoltes étaient en retard, à ce qu'il paraît, d'après la phrase suivante: *Nam propter frigora, quod Gallia sub septentrionibus, ut ante dictum est, posita est, non modo frumenta in agris matura non erant, sed ne pabuli quidem satis magna copia suppetebat*. Immédiatement après, nous trouvons la phrase qui indique que les Helvètes avaient eu l'excellente idée de s'éloigner du cours de la Saône, aussitôt qu'ils l'avaient pu: *Eo autem frumento quod flumine Arare navibus subvexerat propterea uti minus poterat, quod iter ab Arare Helvetii averterant, a quibus discedere nolebat.*

Il serait inutile de rapporter encore une fois les détails de la séance du conseil, dans laquelle César apprit de Divitiac et du vergobret Liscus toute la fatale influence de Dubnorix dans les affaires de la nation éduenne. Je dois cependant annoter quelques points qui paraissent dignes d'intérêt. Après avoir cité le nom de Liscus, *qui summo magistratu præerat*, César ajoute: *Quem vergobretum appellant Ædui, qui creatur annuus, et vitæ necisque in suos habet potestatem.*

Il est curieux de voir que le titre que porte encore actuellement le maire de la ville d'Autun est le titre de *vierg* dans lequel, avec Ducange, j'avoue que je suis bien tenté de retrouver un vénérable débris du titre de vergobret. Edme Thomas, l'auteur de l'histoire de l'antique cité d'Autun, était de cette opinion, et nous lisons dans son livre (1) : « Encore aujourd'hui (1660), les Autunois ont perpétué le souvenir de ce magistrat en appelant leur maire Vierg, nom qu'on peut dire avoir quelque rapport au latin *vergobretus.* » Une note des éditeurs de ce livre accompagne ce passage; la voici : « Nous avons dit que, selon notre « opinion, Vierg venait de *Vigerius.* » A la fin du volume, une liste des viergs d'Autun est encore précédée de la note suivante : « Nous « avons dit que le titre de vierg semblait, contrairement à l'opinion « de Ducange, ne pas venir de Vergobretus, mais plutôt de Vigerius « ou Viarius, nom de l'officier chargé, sous les ducs de Bourgogne, « de la police de la ville et du pays. Le Vierg se qualifiait encore en « ce temps de gouverneur de la vierie et de conseiller du duc. » A la bonne heure, mais alors d'où vient le mot *vigerius,* et quelle est sa signification? Je devine bien ce que veut dire le mot *viarius,* c'est le magistrat chargé probablement de l'entretien et de la sûreté des routes, des rues peut-être; mais *vigerius?* Toute réflexion faite, je m'en tiens à l'opinion de Ducange. Que dire d'ailleurs de ce titre : vierg, gouverneur de la vierie? Est-ce une attribution, est-ce une explication? Nous l'ignorons.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'y avait pas que chez les seuls Éduens un magistrat suprême portant le nom de *vergobret.* La numismatique gauloise nous en fournit la preuve. On connaît en effet de belles et rares monnaies frappées chez les Lexoviens au nom du vergobret Cisiambus Cattus, avec la légende : CISIAMBOS CATTOS VERGOBRETO. Voilà un éclatant témoignage de plus rendu par les monuments authentiques à la véracité de César.

Reprenons notre analyse. Le discours de Liscus désignait clairement Dubnorix, et César ne s'y méprit pas, bien que l'orateur ne nommât personne. Seulement, il apprenait que ce personnage n'était qu'un espion attaché à ses pas : « *Ab iisdem nostra consilia, quæque in castri gerantur, hostibus enunciari.* » Un pareil avis était bien fait pour exciter la colère du général romain ; il sut néanmoins se contenir, et se décida sur l'heure à savoir complétement à quoi s'en

(1) Livre II, chap. III, éd. de 1846, in-4°, p. 276 et 277.

tenir sur le compte du perfide allié qu'on venait, quoique avec réticence, de dénoncer à son juste ressentiment.

Un fait important découle en outre du passage où les révélations encore retenues de Liscus sont racontées, c'est que le contingent éduen ne rejoignit l'armée de César que sur la rive droite de la Saône, et que la marche de celui-ci contre le pagus Tigurinus s'accomplit avec une grande rapidité; car sans cela les Helvètes, déjà passés de l'autre côté de la Saône, et ceux surtout qui étaient encore sur la rive gauche, eussent été prévenus en secret de l'arrivée des Romains, et mis ainsi en mesure de se soustraire à une catastrophe qui fut tout à fait imprévue. Aussitôt César, pour éviter un éclat prématuré, congédia le conseil; mais il retint auprès de lui Liscus, qu'il pressa de s'expliquer plus clairement. Celui-ci n'hésita plus, nomma Dubnorix, et fit sentir toute l'influence que cet homme s'était acquise dans les cités voisines, à l'aide des alliances qu'il avait contractées par lui-même et par les siens. En poursuivant son enquête, César reçut l'explication de l'étrange défaite de ses quatre mille hommes de cavalerie par une poignée de cavaliers helvètes. C'était encore Dubnorix qui avait donné le signal de la retraite. « *Reperiebat etiam inquirendo Cæsar, quod prælium equestre adversum paucis ante diebus esset factum, initium ejus fugæ factum a Dumnorige, atque ejus equitibus* (*nam equitatu, quem auxilio Cæsari Ædui miserant Dumnorix præerat*) *eorum fuga reliquum esse equitatum perterritum.* »

Cela n'était qu'un soupçon sans doute, mais ce qui était une réalité, c'était le rôle que Dubnorix avait joué sans ordre de lui, vergobret, et à l'insu de ses compatriotes, en obtenant pour les Helvètes le libre passage à travers le pays des Séquanes. Il n'en fallait pas plus pour décider César à punir lui-même ou à exiger que la cité éduenne punît le coupable; une seule considération l'arrêtait, c'était l'amitié sincère qu'il avait pour Divitiac, le propre frère de Dubnorix. Il fit donc venir celui-ci en sa présence avant de prendre aucun parti, et, renvoyant ses interprètes ordinaires, il se servit pour converser avec l'illustre druide de C. Valerius Procilius, jeune chef d'une des peuplades de la province, son ami et son confident. Ce C. Valerius Procilius est mentionné une autre fois dans les Commentaires de César; c'est à propos d'une députation envoyée à Arioviste et dont il fit partie, pour son malheur; car à peine arrivé devant le roi germain, il fut chargé de chaînes et destiné au dernier supplice, auquel il n'échappa que par hasard, et à plusieurs reprises, pendant sa captivité, qui dura jusqu'à la défaite des Ger-

mains (Lib. 1, cap. 47 et 53). Dans ce curieux passage, il est dit fils de C. Valerius Caburus, qui avait reçu le droit de cité de C. Valerius Flaccus. Un second passage concerne la famille de ce jeune homme; c'est celui qui est relatif à la mort de son frère, C. Valerius Donotaurus, fils de Caburus, chef de la cité des Helviens (Lib. 7, cap. 65). C'est donc à la nation helvienne qu'appartenait C. Valerius Procilius.

Dans cet entretien, César fit connaître à Divitiac tous les griefs qui pesaient sur son frère, et il le supplia de ne pas s'offenser et de ne pas croire qu'il avait moins d'affection pour lui, s'il condamnait Dubnorix ou le faisait condamner par la cité.

Les larmes de Divitiac réussirent pour le moment à éteindre le ressentiment de César, qui lui accorda la grâce de son frère. Il manda celui-ci, lui reprocha sa perfidie, lui fit comprendre qu'il ne devait la vie qu'à l'intercession de son frère, et l'engagea fortement à éviter à l'avenir qu'un nouveau soupçon vînt planer sur sa conduite. Toutefois César, en homme prudent, prit ses précautions : il fit surveiller Dubnorix pour savoir tout ce qu'il ferait et tout ce qu'il dirait à partir de ce moment.

Le jour même où cette scène avait eu lieu (ce devait être, avons-nous dit, le 6 juillet), César apprit par ses espions que les Helvètes avaient dressé leur camp au pied d'une montagne, à huit milles seulement du camp romain: « *Sub monte consedisse millia passuum ab ipsius castris octo.* » De ce passage il résulte clairement que les Helvètes étaient entrés dans la région montagneuse, qu'ils suivaient une vallée et qu'ils avaient campé au pied des hauteurs d'abord, sans doute pour trouver l'eau dont ils avaient besoin, et ensuite parce que l'immensité de leurs bagages ne leur permettait pas de gagner les plateaux élevés. En recevant cet avis, César crut enfin venu le moment opportun de frapper un grand coup. Des éclaireurs furent envoyés pour reconnaître la nature de la montagne au pied de laquelle était campée la multitude des Helvètes, et pour s'assurer si en la tournant on pouvait l'occuper. Ils lui rapportèrent bientôt que la chose était facile. A la troisième veille, c'est-à-dire de minuit à trois heures du matin, le légat T. Labiénus (celui-là même que César avait laissé à la garde du retranchement de Genève, lorsqu'il se rendit en toute hâte en Italie pour lever deux nouvelles légions et en ramener les légions d'Illyrie) partit à la tête de deux légions, avec ordre de s'emparer du plateau de la montagne dominant le camp des Helvètes. César lui avait donné pour guides les éclaireurs mêmes qui étaient allés reconnaître la position, et il emportait les

instructions précises du général. Celui-ci, à la quatrième veille, c'est-à-dire vers trois heures du matin, se mit en marche avec tout le reste de l'armée et s'avança vers l'ennemi par le chemin même que celui-ci avait suivi la veille; toute la cavalerie formait la tête de la colonne. Avant d'engager l'affaire, César tenait à savoir si Labiénus avait fidèlement exécuté ses ordres; il envoya donc en avant avec quelques cavaliers P. Considius, homme d'expérience et vieux soldat des armées de L. Sulla et de M. Crassus, avec mission de s'assurer si les légions romaines étaient bien maîtresses du plateau supérieur.

Au jour (*prima luce*), Labiénus était à son poste, et César, qui avait fait diligence, n'était plus qu'à 1,500 pas (2,200 mètres environ) du camp des Helvètes. Ceux-ci étaient véritablement incorrigibles, car ils n'avaient pas mieux su se garder cette fois que sur la rive gauche de la Saône; et cette première leçon, quelque terrible qu'elle fût, ne leur avait rien appris. On sut en effet plus tard par les prisonniers que nulle alarme n'avait été donnée au camp, où l'on était dans la pleine ignorance du double mouvement exécuté par César et par Labiénus. Tout allait donc à souhait, lorsque survint, bride abattue, Considius, qui rapporta à César que bien loin d'être occupée par Labiénus, la hauteur était couronnée par les troupes ennemies, qu'il avait parfaitement reconnues à leurs armes et à leurs étendards.

Le plan de César ayant avorté, il ne lui restait plus qu'à changer au plus vite de rôle et à se mettre le plus tôt possible sur la défensive; il se hâta donc de porter son corps d'armée sur la colline la plus proche et s'y mit en bataille. « *Cæsar suas copias in proximum collem subducit, aciem instruit.* » Une fois là, il attendit.

Que faisait Labiénus pendant ce temps-là? Comme il avait reçu de César l'ordre de n'attaquer que lorsqu'il verrait son corps d'armée tout proche du camp ennemi, afin que l'attaque eût lieu de deux côtés à la fois, il attendait sur le plateau dont il était maître que la colonne de César engageât l'action, et se gardait bien d'effectuer tout mouvement agressif. Ici le texte de César contient une expression assez étrange : « *Ut undique uno tempore in hostes impetus fieret,* » dit le texte, et on ne voit pas trop comment l'attaque du camp aurait pu, au premier moment, s'effectuer sur plus de deux côtés à la fois. En effet, César avait suivi la route même prise par les Helvètes; il les avait donc en tête. Ceux-ci étaient campés au pied d'une montagne, mais cette montagne ne pouvait guère entourer leurs flancs et leurs derrières, sans quoi ils n'eussent pu décam-

per tranquillement comme ils le firent quelques heures après, et gagner du pays en avant. Il est donc naturel d'admettre, pour justifier l'expression dont l'illustre écrivain s'est servi, que la colonne de César devait, en attaquant de front, lancer une partie de ses forces sur le flanc gauche du camp, tandis qu'une des deux légions de Labiénus tomberait comme une avalanche sur son flanc droit et que la deuxième légion gagnerait au pas de course les derrières du camp ennemi. Je ne vois pas d'autre manière de se rendre compte des mots : « *Ut undique uno tempore in hostes impetus fieret.* »

La journée était déjà avancée, « *multo die,* » lorsque enfin César reçut de ses éclaireurs l'assurance que Labiénus occupait réellement le plateau dont il avait été chargé de s'emparer pendant la nuit, et que les Helvètes s'étaient, en décampant au plus vite, tirés de ce mauvais pas; tout l'insuccès de la journée revenait de droit à Considius, qui avait mal vu et qui avait affirmé la réalité de ce qu'il croyait avoir vu. Ce jour-là, César poursuivit l'ennemi à la distance à laquelle il avait l'habitude de se tenir, et il campa à trois milles seulement du point où celui-ci avait assis son camp.

Résumons les conditions topographiques qu'explique le récit que nous venons d'analyser. Dans la journée du 6 juillet, César est campé à 8 milles du camp des Helvètes, c'est-à-dire à un peu moins de 12 kilomètres; ceux-ci sont campés au pied d'une montagne dont Labiénus occupe le plateau pendant la nuit; César s'approche avant le jour jusqu'à 1,500 pas, c'est-à-dire un peu plus de 2 kilomètres du camp des Helvètes. Là, un faux rapport le force de prendre la défensive et d'établir sa colonne en bataille sur une colline voisine, colline qui doit être évidemment en arrière, sans quoi Labiénus aurait pu apercevoir ce mouvement et entamer l'action. Une grande partie de la journée se passe; les Helvètes ont décampé; César se met à leur poursuite et va planter son camp à trois milles du leur, c'est-à-dire à quatre kilomètres et demi. Voilà autant de conditions auxquelles le théâtre de la bataille du lendemain devra satisfaire.

Le lendemain était la surveille du jour où devait se faire à l'armée la distribution du blé, et rien encore n'avait été fourni par les Éduens. On conçoit toute l'anxiété et toute la colère que devait ressentir César, que sa mésaventure de la veille avait nécessairement prédisposé plus encore à l'impatience; son camp n'était pas alors à plus de 18,000 pas de Bibracte, l'oppide le plus grand et le mieux approvisionné des Éduens. C'étaient ceux-ci qui l'avaient supplié d'entreprendre la guerre contre les Helvètes, en lui faisant des pro-

messes solennelles qu'ils ne laisseraient l'armée romaine manquer de rien, et voilà qu'elle allait se trouver sans pain en face d'une armée puissante et bien approvisionnée. César s'indigna ; il se demanda s'il ne devait pas avant tout pourvoir aux besoins matériels de son armée, et si, puisque Bibracte n'envoyait pas de vivres, il ne fallait pas conduire ses soldats les chercher eux-mêmes à Bibracte ; si les Helvètes, débarrassés pendant quelques jours de la poursuite des Romains, saccageaient les terres des Éduens, ceux-ci n'auraient le droit de s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ces réflexions furent vite faites et la nouvelle détermination de César fut mise incontinent à exécution : il abandonna la poursuite des Helvètes et marcha sur Bibracte : « *Iter ab Helvetiis avertit, ac Bibracte ire contendit.* »

Des déserteurs de L. Æmilius, décurion de la cavalerie gauloise, portèrent en hâte à l'ennemi la nouvelle de ce changement subit dans les dispositions de César. Aussitôt les Helvètes se figurèrent que les Romains s'éloignaient parce qu'ils avaient peur d'eux : la veille n'avaient-ils pas en effet été maîtres des hauteurs qui les dominaient, et n'avaient-ils pas, après de longues hésitations, renoncé honteusement à les attaquer ? Il n'en fallut pas plus pour exalter outre mesure l'amour-propre de ces guerriers, qui avaient à cœur de venger le sort des Tigurins. Ils conçurent l'idée de couper les vivres aux Romains, qu'ils savaient à bout de leurs provisions ; ils changèrent de projet, firent volte-face, et commencèrent immédiatement à suivre de près et à harceler l'arrière-garde romaine : « *Commutato consilio atque itinere converso, nostros a novissimo agmine insequi ac lacessere cœperunt.* »

Dans les passages que nous venons d'analyser se présente la condition topographique la plus importante à laquelle doit répondre l'emplacement de la bataille décisive contre les Helvètes. Au moment où César se décida à diriger son armée sur Bibracte, son camp n'était pas à plus de 18,000 pas de cette place, ce qui fait 27 kilomètres, à très-peu près. Pour gagner cette ville, il dut s'écarter de la route suivie par les Helvètes : « *Iter ab Helvetiis avertit, ac Bibracte ire contendit.* » Donc ceux-ci étaient, ainsi que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, lancés dans une toute autre direction que celle de Bibracte ; aussi, pour se mettre à la poursuite des Romains, qu'ils ont la naïveté de croire tout à fait démoralisés, ils sont obligés de faire volte-face et de revenir sur leurs pas : « *Commutato consilio atque itinere converso, nostros a novissimo agmine insequi ac lacessere cœperunt.* » Un intervalle de trois milles seulement séparait les deux camps le matin de cette journée ; aussi l'avant-garde des

Helvètes dut-elle en venir assez promptement aux mains avec l'arrière-garde romaine.

Ici se présente une question qui a été longtemps controversée déjà, et que les plus simples considérations auraient dû faire décider sur-le-champ. Augustodunum et l'Autun moderne sont-ils exactement sur l'emplacement de la Bibracte des Éduens, ou faut-il aller chercher la Bibracte primitive au sommet du mont Beuvray, le mons Biffractus du moyen âge, mont sur lequel un couvent assez moderne se donnait le nom de Monasterium Bibractense. Il suffit d'avoir aperçu, même de loin, le mont Beuvray pour savoir à quoi s'en tenir ; c'est la montagne la plus élevée du pays, et qui domine toutes les contrées environnantes. Jusqu'au mois d'avril son plateau est couvert de neiges épaisses ; les brouillards et le froid le rendent véritablement inhabitable. Et voilà ce que quelques archéologues voudraient nous faire considérer comme l'assiette de Bibracte, « *Oppidum Æduorum longè maximum et copiosissimum.* » Cette hypothèse tombe de soi, et les Gaulois étaient bien loin d'être aussi sauvages que le pensent ceux qui ont vu Bibracte sur le sommet du Beuvray. Ne lisons-nous pas au VIIe livre des Commentaires (cap. 90) que César, après sa glorieuse campagne contre Vercingétorix, se décida à passer l'hiver à Bibracte ? « *Ipse Bibracte hyemare constituit.* » Autant dire qu'il décide de s'enterrer dans les neiges pendant tout un hiver, afin de se reposer. Non, Bibracte était bien où fut Augustodunum, où est Autun. J'ai entendu les antiquaires autunois s'étonner de ce que leurs fouilles leur procuraient peu de monnaies gauloises; cela ne tient qu'à une chose, c'est que leurs fouilles ne dépassent pas le sol romain, le sol qui supporta la ville splendide d'Auguste. Qu'ils enfoncent la pioche plus avant, et je ne crains pas de leur prédire qu'alors, mais alors seulement, ils feront une ample moisson de monnaies gauloises; au-dessus, ils n'ont trouvé, ne trouvent et ne trouveront que ce que les siècles y ont pu laisser, c'est-à-dire des monnaies romaines de toute la durée de l'empire.

A la fin du discours d'actions de grâces prononcé en 311, à Constantin, par le rhéteur Eumène, professeur d'éloquence et directeur des illustres Écoles méniennes, nous trouvons une phrase qui jette, à mon avis, un grand jour sur la question, bien qu'il soit d'une interprétation difficile. Voici cette phrase, telle que je la trouve dans l'édition des discours d'Eumène, publiée à Autun en 1854, avec la traduction et des notes très-développées de MM. les abbés Landriot et Rochet (page 165) : *Omnium sis licet dominus urbium, omnium na-*

tionum, nos tamen etiam nomen accepimus tuum, jam non antiquum. Bibracte quidem huc usque dicta est Julia, Pola, Florentia : sed Flavia est civitas Æduorum. La traduction présentée est la suivante : « Quoique vous soyez le maître de toutes les villes et de toutes les nations, cependant nous n'avons pas craint de donner votre nom à notre ville, en mettant de côté l'ancien, car Bibracte s'est appelée jusqu'à présent Julia, Pola, Florentia ; mais Flavie sera désormais le vrai nom de la cité des Éduens. »

Je commence par dire que cette coupure et cette traduction du texte ne me satisfont pas pleinement. L'une et l'autre, en effet, me paraissent boiteuses. Voyons donc s'il n'est pas possible de trouver mieux.

A la page 326 de l'ouvrage précité sur les discours d'Eumène, je trouve les variantes recueillies dans les cinq manuscrits des Panégyriques déposés à la Bibliothèque impériale. Le texte le plus ancien est ainsi conçu et ponctué : *Sis licet dominus urbium, omnium nationum, nos tamen etiam nomen accepimus tuum, jam non antiquum Bibracte, quod huc usque dicta est : Julia, Polia, Florentia : sed Flavia est civitas Eduorum.*

Je m'en tiens à cette leçon, avec laquelle les autres concordent à quelques bien légères différences près, et je traduis littéralement : « Bien que tu sois le maître des villes de toutes les nations, néanmoins nous avons pris ton nom, et non plus le nom antique Bibracte, parce que jusqu'ici on y a accolé les surnoms : Julia, Polia, Florentia ; mais Flavia est la cité des Éduens. » La pensée réelle renfermée dans cette phrase du rhéteur me paraît assez claire, et je la rends ainsi : « Tu es le maître des villes de toutes les nations, c'est vrai ; mais nous, nous avons voulu encore plus que ta domination, et nous nous sommes appliqué ton nom auguste. Nous avons laissé là notre vieux nom de Bibracte, parce qu'on lui avait accolé successivement les surnoms de Julia, de Polia, de Florentia ; mais Flavia sera désormais le seul nom de la cité des Éduens. »

On s'étonne à bon droit de ne pas trouver mentionné dans cette phrase le nom Augustodunum ; et l'on ne peut guère expliquer cette omission que par l'espèce de balancement que le rhéteur a voulu introduire dans la phrase, en opposant aux épithètes Julia, Polia et Florentia, l'épithète nouvelle Flavia, qui les efface toutes.

Quant au texte de M. l'abbé Rochet, il est incorrect en deux points ; d'abord il substitue arbitrairement le mot *quidem* au mot *quod*, qui se présente constamment dans les manuscrits, soit en toutes lettres,

soit en abrégé; ensuite il écrit Pola, malgré tous les manuscrits, qui écrivent unanimement Polia.

Quoi qu'il en soit, la civitas Eduorum d'Eumène est incontestablement Autun; et ici nous devons faire remarquer toute la différence qu'il y a entre le sens du mot *civitas* sous la plume de César, et celui de ce même mot dans la bouche d'Eumène, moins de quatre siècles plus tard. Déjà nous rencontrons ce mot avec la signification qu'il a conservée exclusivement à travers toute la basse antiquité et le moyen âge, et qu'il a transmise à la langue moderne.

Ainsi donc, pour Eumène, la *civitas Eduorum* et Bibracte c'est la même ville, et, par conséquent, Autun et Bibracte c'est encore tout un.

Hâtons-nous maintenant de revenir à la discussion détaillée du récit de César.

Aussitôt que le mouvement agressif des Helvètes s'est dessiné, César accepte sans hésiter la bataille, il lui faut gagner le temps de manœuvrer et d'ordonner ses lignes; il détache donc toute sa cavalerie avec ordre de faire tête à l'ennemi. Lui-même se porte avec toutes ses troupes sur la colline la plus voisine : *Postquam id animum advertit copias suas Cæsar in proximum collem subducit, equitatumque qui sustineret hostium impetum, misit.*

Pendant que la cavalerie exécute la charge qui doit arrêter l'élan des Helvètes, César dispose en trois lignes, sur le flanc de la colline faisant face à l'ennemi, ses quatre légions de vétérans : *In colle medio triplicem aciem instruxit legionum quatuor veteranorum.* Il dispose derrière lui, et sur le plateau supérieur de la colline, les deux légions de recrues nouvellement levées dans la Gaule citérieure et tous les auxiliaires. Ces corps, formant la ligne supérieure, sont chargés d'occuper la colline entière, de rassembler tous les bagages de l'armée en un seul point, et de retrancher ce point : « *Ac totum montem hominibus compleri; et interea sarcinas in unum locum conferri, et eum ab his, qui in superiore acie constiterant, muniri jussit.* »

Que font les Helvètes, pendant que César prend rapidement ses dispositions? Comme ils se sont mis à la poursuite des Romains avec tous leurs chariots, *cum omnibus suis carris secuti, impedimenta in unum locum contulerunt,* ils se débarrassent de tous leurs bagages en les réunissant sur un seul point.

Ils refoulent la cavalerie, qui est venue se heurter contre une colonne compacte sans pouvoir l'entamer, puis ils forment la phalange et marchent droit à la première ligne romaine : « *Ipsi, confertissima*

acie rejecto nostro equitatu, phalange facta, sub primam nostram aciem successerunt. »

A ce moment la bataille va s'engager sérieusement. César fait emmener hors de vue son cheval d'abord, puis ceux de tous les autres, afin que le péril soit le même pour tous et que personne ne songe à quitter la place; il adresse aux siens quelques paroles qui les enflamment, et donne le signal du combat. La phalange des Helvètes, pour atteindre la première ligne romaine, avait à gravir la pente de la colline; les soldats romains avaient donc la supériorité du terrain, et ils en profitèrent si bien, qu'à coups de javelot ils rompirent aisément la colonne d'attaque : « *Milites e loco superiore pilis missis, facile hostium phalangem perfregerunt.* » C'était au tour des Romains à charger l'ennemi; une fois qu'ils virent la phalange reculer, ils mirent l'épée à la main et fondirent sur elle : « *Ea disjecta, gladiis destrictis in eos impetum fecerunt.* »

César rapporte ici un détail assez curieux : les Helvètes, pour former leur phalange, croisaient certainement leurs boucliers pardessus leur tête, comme le faisaient les Romains eux-mêmes lorsque, pour attaquer un rempart, ils adoptaient la formation nommée *la tortue*. Cela résulte de ce fait que les javelots des légionnaires de la première ligne attaquée, étant lancés de haut en bas, percèrent plusieurs boucliers à la fois et les relièrent entre eux, parce que le choc faussait le fer des traits; si bien que les Helvètes, après avoir vainement secoué le bras gauche pour se décrocher, aimaient mieux abandonner leur bouclier devenu inutile, et combattre la poitrine à découvert, que de rester empêtrés et privés du secours d'un de leurs bras. Ce fait ne contribua pas peu à l'insuccès de la phalange des Helvètes. (*Gallis magno ad pugnam erat impedimento*, etc.)

Dans de pareilles conditions, c'était déjà beaucoup de faire bravement face aux Romains. La résistance fut opiniâtre, mais « *Tandem vulneribus defessi, et pedem referre et quod mons suberat circiter mille passuum eo se recipere cœperunt.* » Les Helvètes reculèrent pas à pas, mais toujours la pointe de leur épée au corps des Romains. Une forte colline (*mons*) était à environ mille pas (tout près de quinze cents mètres) de la colline sur le flanc de laquelle la bataille avait commencée; les Helvètes commencèrent leur mouvement de retraite vers cette colline, mais en bon ordre et sans se laisser enfoncer. Ils réussirent à s'y réfugier, et pendant que les lignes romaines en gravissaient les flancs à leur poursuite, « *capto monte et succedentibus nostris,* » les Boïens et les Tulinges qui, au nombre d'environ quinze mille, fermaient et couvraient les derrières de la colonne helvétique, se

trouvèrent, en marchant droit devant eux, en mesure de prendre de flanc et de tourner les légions romaines engagées sur les pentes de la montagne servant de refuge aux Helvètes : « *Ex itinere nostros latere aperto agressi, circumvenere;* » à la vue de cette manœuvre si heureusement exécutée, les Helvètes engagés sur la montagne cessèrent de reculer et recommencèrent le combat. « *Et id conspicati Helvetii, qui in montem sese receperant, rursus instare et prœlium redintegrare cœperunt.* » Le moment était critique, et les Romains ne pouvaient se tirer de cette situation périlleuse que par un mouvement face en arrière en bataille rapidement exécuté par la légion prise à revers. C'est ce qu'elle fit : « *Romani conversa signa bipartito intulerunt : prima ac secunda acies, ut victis ac summotis resisteret, tertia, ut venientes exciperet.* » Il est impossible de dépeindre en termes plus clairs, plus concis et plus élégants à la fois, la belle manœuvre qu'exécutèrent en ce moment périlleux les vieilles légions de César.

Voyons maintenant à nous rendre compte de tous les mouvements rapportés jusqu'ici par César dans son récit de la bataille, et nous nous figurerons un terrain encore imaginaire qui satisfasse à toutes les conditions que ce récit implique.

Nous devons avant tout considérer la route suivie par la colonne des Helvètes, et par celle des Romains depuis la veille et le jour même de cette affaire mémorable, comme représentant à très-peu près l'axe du champ de bataille. C'est en effet sur cette ligne que les deux corps d'armée en présence ont oscillé en sens diamétralement opposé, pendant ces deux journées. Ceci posé, voyons ce qui se passe. César est campé le matin de la bataille à dix-huit milles de Bibracte (vingt-sept kilomètres environ) et à trois milles en deçà du camp des Helvètes (quatre kilomètres et demi à très-peu près). Évidemment, au point où est établi le camp de César, il peut, si bon lui semble, prendre immédiatement la direction de Bibracte, et s'y transporter sans avoir à lutter contre des difficultés de terrain. Il y a donc forcément tout à proximité une route ou une vallée facile qui conduit à la métropole des Éduens. César, pour y arriver, n'a que vingt-sept kilomètres à parcourir, et les Helvètes sont immédiatement avertis de son projet, puisqu'ils reviennent sur leurs pas, avec l'intention de combattre les Romains et avec l'espérance de les empêcher d'arriver au point où ils doivent trouver des vivres. Il faut donc qu'il n'y ait pas eu un instant perdu, pour que cette espérance ait quelque chance de se réaliser quand les Romains n'ont à fournir qu'une route de vingt-sept kilomètres.

Le mouvement de César commence, et aussitôt son arrière-garde

est attaquée. La bataille qu'il avait désirée la veille, on la lui offre et il l'accepte sans hésiter. Une colline lui présente un terrain favorable; il se hâte de s'y établir. Or, pour que ce terrain soit favorable, il faut qu'il se développe à droite et à gauche, perpendiculairement à l'axe du champ de bataille, c'est-à-dire que la colline doit barrer le passage à la colonne d'attaque des Helvètes, pendant que César dispose ses légions sur la colline qu'il veut défendre, et qui doit être de toute nécessité en arrière du point où il était campé il n'y a qu'un instant.

Il lance sa cavalerie au-devant de la tête de colonne ennemie pour la contenir le plus longtemps possible : elle est repoussée, probablement parce que l'ennemi est déjà maître d'une position dominante. Il a opéré son mouvement rétrograde à la poursuite de l'armée romaine, en faisant suivre tous ses chariots. Tout naturellement ceux-ci sont parqués en deçà du rideau de terrain du haut duquel la cavalerie auxiliaire des Romains est repoussée ; la phalange se forme aussitôt, et la première ligne romaine est abordée à mi-côte de la colline sur laquelle l'armée de César est rangée. La phalange des Helvètes est rompue et les lignes romaines descendent à sa poursuite l'épée à la main. Une forte colline est à environ mille pas (1,500 mètres) du point où la phalange vient d'être repoussée ; les Helvètes se décident immédiatement à s'y réfugier. Évidemment cette colline est à droite ou à gauche de l'axe du champ de bataille, et cela pour deux raisons : la première, c'est que les Helvètes, qui suivaient les vallées, n'ont pu cheminer sur cette haute colline ; la seconde, c'est que lorsque les Helvètes sont déjà refoulés sur les hauteurs, arrive droit devant elle l'arrière-garde de l'armée formée de 15,000 Boïens et Tulinges qui, en atteignant le lieu du combat, peuvent prendre immédiatement en flanc les trois lignes romaines engagées sur les pentes de la montagne choisie pour refuge par les vaincus. Les nouveaux venus tournent immédiatement la dernière ligne romaine et la prennent en queue. A cette vue, les Helvètes repoussés s'arrêtent dans leur mouvement de retraite et se précipitent de nouveau sur la première ligne romaine; celle-ci et la seconde continuent à tenir tête aux Helvètes, tandis que la troisième fait immédiatement face en arrière, et soutient bravement et en bonne position, puisqu'elle est maîtresse du terrain dominant, la charge des Boïens et des Tulinges. Voilà, avec toute l'exactitude possible, ce qui se passa pendant ce premier acte de la bataille ; et par conséquent nous savons déjà quel doit être le figuré général du terrain sur lequel ont pu s'accomplir les faits que je viens de résumer.

Reprenons maintenant le récit de César au point où nous l'avons laissé.

Le combat fut long et acharné sur le flanc de la haute colline, refuge des Helvètes. Quand enfin la supériorité de la tactique romaine eut, comme cela devait arriver, pris le dessus, des deux portions de l'armée ennemie, l'une continua son mouvement de retraite sur la montagne où elle avait commencé à se retirer ; l'autre lâcha prise et recula jusqu'au parc des chariots et des bagages. Pendant toute la durée de cette bataille terrible, « *aversum hostem videre nemo potuit,* » dit César, et cela dura depuis la septième heure du jour (une heure de l'après-midi) jusqu'au soir.

Autour des chariots et des bagages, ce fut bien autre chose encore. L'on y donna et l'on y reçut la mort jusque bien avant dans la nuit, « *ad multam noctem.* » Les Helvètes s'étaient faits en quelque sorte un rempart de leurs chariots, du haut desquels ils lançaient leurs traits sur les assaillants; quelques-uns même se glissaient entre les chariots juxtaposés et les roues, frappaient et blessaient les Romains à coups de matara (quelle espèce d'arme était le matara? probablement un épieu solide) et de javelot. Enfin, après une longue résistance, le parc des chariots et le camp ennemi furent enlevés ! Quel fut le nombre des morts ? quel fut le nombre des prisonniers ? César ne le dit pas. On devrait croire que les Romains, rendus furieux par la longueur du combat, ne firent quartier à personne, et cependant César nous apprend que parmi les personnages qui furent pris dans le camp, se trouvaient la fille et un des fils d'Orcitirix.

A cette effroyable bataille survécurent environ 130,000 âmes qui ne cessèrent de fuir pendant la nuit entière. Nous avons vu qu'après la bataille de la Saône, l'émigration comptait encore en nombre rond 276,000 âmes, dont il n'avait péri qu'un assez petit nombre dans les escarmouches d'arrière-garde avec l'avant-garde romaine.

Il résulterait de ce chiffre que 146,000 hommes, femmes et enfants auraient péri dans cette journée. Mais j'avoue que ce chiffre me paraît excessif.

Évidemment les Helvètes, qui avaient gagné le haut de la montagne, sur laquelle ils étaient allés chercher un refuge, ne s'avisèrent pas, le combat fini, d'en redescendre du côté où étaient ces terribles Romains qui venaient de leur faire subir un si grand désastre. Bien au contraire, ceux qui échappèrent au massacre du parc et du camp durent profiter des ténèbres et chercher à leur tour à se réfugier sur le plateau. Il ne me paraît pas moins probable que sur ce pla-

teau même dut avoir lieu une lutte suprême, avant que le signal de la retraite ne fût donné aux Romains pour les empêcher de disséminer leurs forces en mettant trop d'ardeur à la poursuite des vaincus. Ceux-ci purent donc, après un dernier effort sanglant, fuir en sécurité loin du théâtre de leur défaite. De quel côté dirigèrent-ils leurs pas? César va nous le dire : *Nullam partem noctis itinere intermisso, in fines Lingonum die quarto pervenerunt.* Ce fut sur le territoire des Lingons qu'ils arrivèrent le quatrième jour. Or, pour aller chez les Lingons du point encore indéterminé où s'était donnée la bataille, il fallait nécessairement marcher au nord-est; j'en conclus que la montagne par laquelle les Helvètes survivants purent fuir devait être à droite de l'axe du champ de bataille par rapport à l'armée romaine. Ceci est de conséquence rigoureuse. Ce qui permit aux vaincus de s'éloigner sans être inquiétés dans leur fuite, c'est que la nécessité de panser les blessés et d'enterrer les morts retint pendant trois jours entiers l'armée romaine sur le champ de bataille. Sans doute les Romains ne rendirent qu'aux leurs les honneurs de la sépulture, et ce furent les auxiliaires gaulois et les Éduens qui durent vraisemblablement être chargés de donner la sépulture à leurs frères d'Helvétie.

Si César ne poursuivit pas les vaincus l'épée dans les reins, il les poursuivit plus efficacement encore en écrivant aux Lingons et en les prévenant par des émissaires qu'ils eussent à se bien garder d'accorder des vivres et un secours quelconque aux fuyards, s'ils ne voulaient attirer sur leurs têtes le même châtiment qu'il venait d'infliger aux Helvètes. Après avoir pris cette implacable précaution, rien n'empêchait plus César de donner trois jours de repos à son armée. Nous avons vu tout à l'heure à quoi ces trois journées furent consacrées, et, le quatrième jour, les légions romaines s'ébranlèrent de nouveau pour marcher sur les traces des Helvètes.

Ceux-ci, à bout de ressources et dénués de tout, envoyèrent des députés à César pour le prier de les recevoir à merci. Comme ils le rencontrèrent pendant qu'il faisait route pour rejoindre le reste de l'émigration, ils se jetèrent à ses pieds et le supplièrent en pleurant de leur accorder la paix. César se contenta de leur donner l'ordre d'attendre son arrivée au point même où ils étaient arrêtés en ce moment, et ils obéirent. Lorsque César les eut rejoints, il leur imposa comme condition de la paix la livraison de nombreux otages, de leurs armes et de tous les déserteurs. Pendant la nuit qui suivit, 6,000 hommes du pagus Verbigenus (canton d'Orbe) tentèrent de se soustraire aux conséquences de cette humiliante capitulation; ils

espéraient que leur fuite passerait inaperçue et qu'ils pourraient gagner le Rhin et la terre de Germanie. Vain espoir! César, averti, manda en hâte aux peuplades dont les fugitifs devaient traverser le territoire de les arrêter et de les ramener de force, si elles ne voulaient pas avoir elles-mêmes un compte terrible à rendre. L'effroi général était tel que cet ordre fut promptement exécuté : les 6,000 hommes qui s'étaient échappés furent ramenés au camp, et traités en ennemis. « *Reductos in hostium numero habuit.* » Que signifie cette expression doucereuse « *in hostium numero habuit?* » Sans aucun doute quelque chose d'affreux, et je n'hésite pas à penser que le vainqueur les fit mettre à mort. Il parle trop souvent de sa clémence et de sa générosité, tout en se laissant aller parfois à raconter, comme la chose du monde la plus simple, des traits d'une cruauté indicible, pour qu'il en puisse être autrement.

Tous les autres se résignèrent à livrer au vainqueur otages, armes et transfuges; et ils eurent ainsi la vie sauve. Les Helvètes, les Tulinges et les Latobriges furent renvoyés dans les pays qu'ils avaient abandonnés naguère, avec ordre de reconstruire les oppides et les bourgades qu'ils avaient incendiés avant leur départ. Les Allobroges, leurs plus proches voisins, reçurent l'ordre de leur fournir tous les vivres dont ils auraient besoin en rentrant sur leurs terres, qu'ils avaient eux-mêmes complétement ruinées. César nous donne naïvement le motif qui lui fit accomplir cet acte d'indulgence. Ce n'était nullement par bonté d'âme, ni par commisération pour les vaincus, qu'il les renvoyait chez eux, en pourvoyant à ce qu'ils ne mourussent pas de faim : « *Id eâ maxime ratione fecit, quod noluit, eum locum unde Helvetii discesserant vacare : ne propter bonitatem agrorum, Germani qui trans Rhenum incolunt e suis finibus in Helvetiorum fines transirent et finitimi Galliæ provinciæ Allobrogibusque essent.* » Cette fois donc, la clémence était une pure spéculation politique.

Les Boïens, à la demande des Éduens, furent l'objet d'une faveur toute spéciale. Leur réputation de bravoure était telle, que les Éduens, désireux de s'affilier de pareils soldats, prièrent César de leur permettre de les établir sur leur territoire : c'était tout simplement acquérir à bon marché d'excellents garde-frontières. César y consentit, et les Boïens, après avoir reçu d'abord des terres à cultiver, mais rien de plus, finirent par être assimilés à la nation qui leur avait donné une hospitalité intéressée. César nous dit lui-même qu'ils partagèrent plus tard tous les droits et toutes les libertés des Éduens, et puisque César nous le dit, c'est que ce changement de condition pour les Boïens ne se fit presque pas attendre.

Nous avons vu que les registres de l'émigration, écrits en caractères grecs, furent trouvés dans le camp des Helvètes et remis entre les mains de César. On s'est souvent demandé quel était le sens précis des mots « *tabulæ litteris græcis confectæ ;* » les uns les ont entendus par *registres rédigés en langue grecque,* les autres, et ce sont certainement les mieux avisés, par *registres écrits en caractères grecs.* Il ne peut venir à l'idée de personne que les Helvètes aient parlé le grec, eux qui étaient bien moins civilisés que les Éduens, puisque le plus illustre et le plus savant des Éduens, le druide Divitiac, ne s'entretenait avec César que par l'intermédiaire d'un interprète. Les registres en question étaient donc rédigés en langue gauloise, mais à l'aide de l'alphabet grec. Ne connaissons-nous pas un certain nombre d'inscriptions en langue gauloise écrites, l'une (celle de Vaison) en caractères grecs, et les autres (celles de Dijon, d'Autun, de Beaune, etc.) en caractères latins? Ne connaissons-nous pas nombre de monnaies gauloises avec des légendes conçues en caractères grecs et latins mélangés, et même avec des légendes bilingues, représentant d'un côté un mot écrit en caractères latins, et de l'autre ce même mot écrit en caractères grecs? Ceci nous prouve simplement que les Gaulois n'avaient pas d'alphabet particulier, l'écriture leur étant pour ainsi dire interdite par les dogmes druidiques, et que ce ne fut que fort tard, et peu de temps avant leurs asservissement, que le contact des Grecs et des Romains fit naître le besoin d'une écriture qu'ils n'hésitèrent pas à emprunter à ceux qu'ils voyaient posséder un alphabet commode. Ces registres étaient donc rédigés en langue gauloise, mais écrits en caractères grecs.

Ces curieux registres contenaient les différentes listes nominales suivantes :

1° De l'émigration générale;
2° Des combattants;
3° Des enfants;
4° Des vieillards;
5° Des femmes.

Les totaux recueillis par César étaient les suivants :

Helvètes.	263,000
Tulinges.	36,000
Latobriges.	14,000
Rauraques.	23,000
Boïens.	32,000
Total général. . .	368,000

Le nombre de ceux capables de porter les armes était de 92,000.

César ordonna d'opérer le recensement de ceux qui rentrèrent en Helvétie, et il ne s'en trouva plus que 110,000. Si du total au départ nous retranchons ce dernier nombre, nous voyons que l'émigration a laissé dans la Gaule proprement dite 258,000 âmes, desquelles naturellement nous devons défalquer les 32,000 Boïens adoptés par les Éduens. Nous restons donc définitivement en face de l'effroyable chiffre 226,000, qui représente ce qui a nécessairement péri, d'une façon ou d'une autre, dans cette malheureuse expédition des Helvètes.

Avant de passer à la détermination du champ de bataille qu'il s'agit maintenant de retrouver, nous devons en peu de mots compléter ce qu'il importe de savoir sur la position géographique approximative des peuples qui prirent part à l'émigration helvétique. Les Tulinges sont placés par Cluvier dans le voisinage du lac de Constance. Les Latobriges étaient probablement des voisins des Tulinges, mais qu'on ne sait où placer. Les Rauraques habitaient les bords du Rhin, entre les Séquanes et les Helvètes, vers Augst (*Augusta Rauracorum*) et Bâle. Enfin les Boïens habitaient la forêt Noire.

Nous allons maintenant, sans entrer dans tous les détails des explorations à l'aide desquelles nous avons procédé à la recherche du champ de bataille des Helvètes, décrire la marche de l'émigration depuis les bords de la Saône jusqu'au point où elle fut écrasée par l'armée romaine. Nous aurons soin de faire ressortir, toutes les fois que nous le pourrons, les preuves matérielles que le terrain offre encore aujourd'hui des faits mémorables dont il a été le théâtre. De cette manière, nous pensons que tout le monde partagera bientôt notre conviction sur l'identification des lieux que nous allons proposer.

Nous avons vu plus haut que les Helvètes avaient quitté les bords de la Saône avec l'intention de tourner par le nord la contrée montueuse du Morvan, et de se jeter dans les terres des Bituriges Cubes afin de cheminer dans les chemins les moins difficiles possible vers le pays des Santons. La route, déjà créée très-probablement à cette époque, et qui s'accordait à merveille avec le programme que l'émigration avait adopté pour sa marche, inclinait à partir de Cabillonum vers le nord-ouest. Elle gagnait d'abord l'emplacement actuel de Chagny, où les Helvètes traversèrent la Dheune; de là elle allait passer au bas de Saint-Aubin pour gagner Nolay; elle filait ensuite à droite d'Aubigny, passait à gauche de Santosse, d'où elle se dirigeait vers Arnay-le-Duc en entrant à Molinot dans un puissant pâté de fortes collines, où elle rencontre successivement les villages modernes de Rouvray, Cham-

pignolles, la Canche et Mercy, avant d'arriver à Arnay-le-Duc. De cette route, la position comprise entre Nolay et Molinot porte encore de nos jours le nom de chaussée de la reine Brunchaut. Chacun sait que cette dénomination est caractéristique et s'applique constamment à des routes antiques.

Mais nous avons vu que les Helvètes suivaient constammment les vallées où ils avaient l'assurance de trouver des fourrages et de l'eau, en même temps qu'ils s'assuraient les moyens de faire mouvoir plus aisément l'immensité des chariots et des bagages dont ils étaient embarrassés. Nécessairement donc ils durent abandonner la route que nous venons de reconnaître, aussitôt après avoir dépassé Santosse pour gagner Ivry, Cussy-la-Colonne, et tourner les hauteurs de Joursenvaux et de Champignolles, en suivant un cours d'eau qui se jette dans l'Arroux et qui prend sa source près de Cussy-la-Colonne. Ils auraient ainsi rejoint la position de la Canche, pour gagner en deux marches Arnay-le-Duc, en faisant étape à Mercy, où ils rencontraient un cours d'eau. A Cussy, ils avaient devant eux une vaste plaine où les trois villages de Saussey, Thomirey et Écutigny forment un triangle. Cette plaine leur offrait un admirable emplacement pour y dresser leurs tentes.

Arrêtons-nous un instant pour examiner la conformation et les caractères archéologiques du terrain. A Aubigny, la route franchit une espèce de petit col autour duquel se voient encore des sépultures antiques, formant des tertres ou tumulus en assez grand nombre. La position de Santosse est dominée à droite par la montagne dite du Télégraphe, qui n'est que la continuation de l'énorme pâté connu sous le nom de Chaumes d'Auvenay. A trois kilomètres au nord de Santosse est Ivry, placé sur une petite colline qui s'étend perpendiculairement à la route qui mène à Cussy-la-Colonne. A Cussy, même mouvement de terrain ayant la même direction; à quinze cents mètres environ en avant et à droite d'Ivry, à cinq ou six cents mètres seulement à droite de la colonne de Cussy (cette colonne est à un peu plus de deux kilomètres d'Ivry, et à huit cents mètres en avant, c'est-à-dire au nord du village de Cussy) se dessinent des pentes assez déclives, recouvertes d'un bois nommé le Deffend, et s'élevant vers les Chaumes d'Auvenay. Sur ces chaumes, dans les terres de M. le marquis d'Ivry, sur une zone de deux ou trois cents mètres de largeur, se montre une grande quantité de tumulus, formant en certaines places une ligne assez régulière et sensiblement parallèle à la crête qui domine Ivry et Cussy; quelques-unes de ces tombelles ont été fouillées par M. le marquis d'Ivry, père du propriétaire actuel; puis,

il y a près de vingt ans (en 1842), par M. Rossignol, l'érudit archiviste de la Côte-d'Or; puis enfin par moi-même il y a quelques mois. Ces fouilles ont produit des fragments de poteries, d'armes en fer, des perles de collier en pierre et en ambre; au reste, je ne saurais mieux faire que de transcrire ici les détails concernant ces tombelles, que je dois à l'obligeance de M. Rossignol. Ce savant antiquaire m'a donné d'abord la transcription d'un mémoire dans lequel feu M. Lavirotte, de Champignolles, cherchait à prouver que la fameuse défaite des Helvètes avait eu lieu sur le territoire même de son village, et sur le le plateau de Mortmont, du nom duquel l'auteur tirait un grand parti, bien que ce plateau, ainsi que M. Rossignol me l'affirme, ne présente aucune trace de sépulture antique. Puis il continuait ainsi : « Ces « tombelles d'Ivry n'étaient pas encore connues dans le pays, quand « j'en fit la révélation à la commission des antiquités, et que j'émis « l'opinion qu'elles étaient sur le champ de bataille de César et des « Helvètes (1). Vous me demandez, Monsieur, quel a été le résultat « de l'examen que j'ai fait de ces tombelles. Le voici : Je n'en ai « fouillé que quelques-unes; il y en a une quantité considérable; « elles sont répandues sur une surface de plus d'une demi-lieue. Je « n'en ai guère ouvert qu'une dixaine, encore des moins importantes, « qui affectaient presque toutes une forme allongée. Celles qui sont « plus considérables sont des tertres coniques plus ou moins élevés, « depuis 50 centimètres à 1 mètre et plus. Le pourtour est tracé et les « terres sont retenues ou réservées par un rang de pierres ou laves (2)

(1) Comme il est juste de rendre à chacun ce qui lui appartient, je dois dire : 1° que M. le colonel de Coynart, dans un travail que je ne connais pas, avait émis l'opinion que je soutiens aujourd'hui, ce dont j'ai été heureux de recevoir, il y a quelques jours, l'assurance de sa propre bouche ; 2° que la lettre de M. Rossignol commence ainsi : « Dijon, 28 août 1859. Monsieur, je réponds avec d'autant plus de plaisir à votre lettre, qu'il s'agit d'une question que j'ai examinée depuis bientôt vingt ans et que j'ai résolue dans le sens que vous m'indiquez. Le 16 juin 1842, j'écrivis à la commission des antiquités de la Côte-d'Or que je croyais que le plateau des tombelles que vous venez de visiter « était l'un des principaux champs de bataille de cette « grande lutte des deux cités, Rome et l'Helvétie. » Le 16 août de la même année j'exprimais la même opinion, en disant à cette même compagnie que je regardais ce lieu élevé proche d'Ivry comme le champ de bataille de César et des Helvétiens ; ce sont les propres termes dans lesquels j'exprimais ma pensée, que reproduisirent alors les mémoires de cette commission. Je ne voulus pas la développer davantage à cause de M. Lavirotte, vieillard respectable, que je ne voulais pas affliger en dérangeant ses petites combinaisons. C'est vous dire que je n'étais pas de son avis et que votre plan diffère essentiellement du sien, etc., etc. »

(2) On appelle laves, dans le pays, des pierres plates ou écailles de calcaire formées naturellement, et dont on se sert en guise de tuiles.

« placées de champ sur la circonférence extrême. Tous les tumuli « que j'ai ouverts avaient été fouillés à une époque fort reculée; tout « y est confondu, ossements, terre, cailloux, cendres, poterie. Si la « disposition générale n'indiquait pas quelquefois celles qui durent « recevoir des cadavres, il serait impossible de les reconnaître. Il était « d'autant plus facile d'introduire le désordre dans ces tombeaux, « qu'il n'y a pas trace de maçonnerie. On n'y trouve, je n'y ai trouvé « aucune pierre taillée, rien qui rappelle le marteau ou la truelle. « Les grandes pierres où furent étendus les cadavres, celles qui les « couvrirent ou qui leur faisaient une enceinte, sont percées et brutes, « semblables à celles qu'on voit partout dans cette localité. On voit « que ceux qui rendirent à ces morts les derniers devoirs étaient « pressés par le temps ou qu'ils opéraient à la hâte. Il n'y a pas un « tombeau pour chaque individu, le moindre tertre en contient au « moins deux. Dans les plus vastes on trouve des débris à toutes les « profondeurs, mais toujours dans une horrible confusion. Les os « sont les uns assez bien conservés, les autres tombent en poussière. « Le résultat de ces fouilles n'a pas été aussi satisfaisant qu'il aurait « pu être, si j'avais eu deux ou trois cents francs à dépenser. Je n'ai « trouvé que de rares débris d'une poterie noirâtre et grossière, de « plusieurs dimensions, des ossements en quantité, quelques grains « d'ambre percés, un os qui portait encore un bracelet de bronze, et « une lame de silex de plus d'un décimètre. J'ai quitté ce lieu avec « le regret de ne pouvoir ouvrir d'autres et de plus vastes tumuli, « surtout de ceux qui sont dans les bois et qui probablement n'ont pas « été ouverts. Vous remarquerez cependant, Monsieur, l'absence de « monnaies, l'étendue de terrain occupé par ces tombeaux, la poterie « noirâtre, le couteau de silex. Il y a là évidemment les signes d'un « champ de bataille plus ancien que les invasions; je n'ai pas hésité à « y voir celui des Romains et des Helvètes. Je suis heureux de me « rencontrer avec vous, Monsieur, etc., etc. »

Il m'eût été impossible de décrire aussi bien ces curieuses sépultures que je n'ai pu encore étudier avec autant de soins qu'en a apporté M. Rossignol dans leur exploration. Mais ce n'est que partie remise et j'espère bien, l'an prochain, pouvoir les fouiller avec suite, en attaquant les plus importants. Les deux tombelles que j'ai fait ouvrir au mois d'août dernier (1859), en me permettant de constater l'exactitude de la description générale donnée par M. Rossignol, ne m'ont présenté aucune trace d'ossements, aucun débris d'objet d'art.

Ce curieux cimetière, que j'ai eu le vif plaisir de visiter une seconde fois quelques semaines plus tard, en compagnie de M. le

général Creuly et de M. A. Bertrand, tous deux mes honorables collègues à la commission de la carte des Gaules, sera sérieusement exploré par nous au mois de juin prochain, et je me plais à penser qu'il nous fournira de précieux renseignements.

Ceci posé, voici comment je me représente la bataille des Romains contre les Helvètes :

Le jour (6 juillet) où César voulut attaquer le camp ennemi et où l'incroyable méprise de Considius l'empêcha de mettre à exécution le plan qu'il avait si bien conçu, les Helvètes étaient campés près et autour de Santosse.

César lui-même était campé à huit milles en deçà du camp des Helvètes, c'est-à-dire à un peu moins de douze kilomètres. Il était donc entre Saint-Aubin et Nolay, si la supposition que je fais sur le campement des Helvètes entre Santosse et Molinot est juste. Ce serait alors la montagne du Télégraphe que Labiénus aurait été chargé d'occuper et qu'il occupa réellement pendant la nuit. De son côté César s'avança avec ce qui lui restait de troupes disponibles jusqu'à quinze cents pas (2,220 mètres) du camp des Helvètes, c'est-à-dire jusqu'à 4,200 mètres au delà de l'emplacement actuel de Nolay. Une colline, située à proximité de ce point, permit à César de prendre une position avantageuse aussitôt qu'il eut été induit en erreur par le rapport de Considius. Ce fut probablement la colline d'Aubigny, où peut-être la veille avait eu lieu une escarmouche entre l'arrière-garde des Helvètes et les éclaireurs romains, ainsi que cela avait lieu presque chaque jour. Ce fait nous expliquerait la présence des tombelles antiques que l'on m'assure exister sur le petit plateau d'Aubigny.

Les Helvètes décampèrent et se portèrent ce jour-là dans le triangle formé par Saussey, Thomerey et Écutigny. César les suivit et vint établir son camp à trois mille pas de celui des Helvètes (à 4,450 mètres à peu près). Cette distance nous amène juste entre Cussy et Ivry. C'est donc près et en avant d'Ivry que je place le camp de César le jour de la bataille décisive. Vérifions si la donnée imposée par la distance de Bibracte est satisfaite par la position d'Ivry.

De son camp César n'était pas éloigné de Bibracte de plus de dix-huit milles. Quelle est la route qu'il pouvait suivre sans trouver des difficultés de terrain, et qui n'avait qu'un développement de dix-huit milles environ entre le camp et Bibracte? A partir d'Ivry s'ouvre une vallée commode, au fond de laquelle coule un ruisseau, affluent de l'Arroux, et qui prend sa source près d'Ivry même. Cette vallée conduit d'Ivry à Molinot; puis à Épinac, où on en sort pour tourner au sud et gagner le hameau de la Drée, Creusefond, puis

enfin Autun. Le développement de cette route qui existe est d'un peu moins de 28 kilomètres; or dix-huit milles en représentent à peu près 27 : il y a donc entre les chiffres un accord satisfaisant à un kilomètre près, sur 27 ou 28 tout au plus. Certes on ne peut pas exiger mieux.

C'est de son camp d'Ivry que César commença et décida son mouvement rétrograde vers Bibracte. Les Helvètes, prévenus aussitôt par des déserteurs, se mirent en masse à la poursuite des Romains, et se firent suivre par tous leurs chariots. Dès que César s'en aperçut, il accepta résolûment la bataille et lança toute sa cavalerie vers Cussy pour retarder le mouvement de la colonne d'attaque des Helvètes; ceux-ci étaient déjà maîtres du plateau de Cussy, d'où ils repoussèrent la cavalerie des Romains. Pendant ce temps-là, César disposait son armée en bataille sur le flanc de la position d'Ivry. De ses légions de vétérans il avait fait former trois lignes. Le plateau était entièrement garni par les deux légions de recrues cisalpines et par les auxiliaires. Sur ce plateau étaient réunis et retranchés les bagages de l'armée.

Aussitôt la cavalerie romaine rejetée en arrière, les Helvètes se formèrent en phalange et marchèrent droit sur le flanc de la colline d'Ivry, où l'armée romaine les attendait de pied ferme. Comme ils avaient au moins un kilomètre de terrain à parcourir avant d'en venir aux mains, on avait eu parfaitement de part et d'autre le temps de se préparer à l'action. Nous avons vu comment la phalange des Helvètes ne put tenir contre les coups dominants qu'elle recevait, et comment les premiers rangs se virent contraints de jeter leurs boucliers pour combattre la poitrine découverte. La ligne romaine s'ébranla au premier mouvement de fluctuation qu'elle aperçut dans la colonne des Helvètes, et elle fondit sur eux l'épée à la main.

Pendant que ceci se passait, les chariots et bagages de l'émigration helvétique étaient venus se masser derrière le mamelon de Cussy, autour du point même où se voit aujourd'hui une très-intéressante colonne antique connue de réputation, mieux que *de visu*, par tous les archéologues. Là fut organisée par les Helvètes une sorte de forteresse formée des chariots alignés, et au centre de laquelle furent réunis les femmes, les enfants et les vieillards.

Nous avons vu tout à l'heure que la colonne d'attaque des Helvètes fut repoussée et qu'elle recula, mais en bon ordre et sans cesser de combattre, de 1,500 mètres environ, pour gagner les pentes d'une montagne qui devait être placée à droite de la ligne formant l'axe du champ de bataille. Ce mouvement rétrograde avait manifestement un

double but que sa direction nous fait connaître. D'abord les Helvètes voulaient reconquérir l'avantage du terrain, et pour cela il fallait engager l'armée romaine sur une pente où les Helvètes conserveraient constamment la position dominante; ensuite il fallait l'amener à ménager à l'arrière-garde, formée des Boïens et des Tulinges, une attaque naturelle de flanc et même tournante, qui mettrait les Romains dans la situation la plus périlleuse. En effet, ils étaient alors pris de front par les Helvètes, de flanc par les Boïens et les Tulinges, à revers par les défenseurs du parc des chariots et des bagages. Telle est à mon avis la manœuvre habile que firent les Helvètes en refusant constamment leur aile droite pendant leur mouvement de retraite, jusqu'à ce qu'ils eussent effectué à la hauteur voulue un quart de conversion, l'aile droite en arrière. Tout réussit à souhait; et lorsque les légions romaines étaient engagées sur les flancs de la montagne, au lieu dit le Deffend (je m'empresse d'avertir que je ne tiens aucun compte de ce nom, très-commun dans le pays, et appliqué à une grande quantité de bois, dont la chasse était probablement interdite), la queue de l'armée helvétique vint donner avec furie sur le flanc des légions romaines, qu'elle tourna même complétement afin de la placer entre deux feux. La situation était critique; car à l'instant même les Helvètes, maîtres du terrain dominant, profitèrent de la diversion qu'ils attendaient sans aucun doute, et recommencèrent le combat dans d'excellentes conditions. Mais que pouvait la bravoure de ces malheureux contre l'irrésistible tactique des vieilles légions de César! La troisième ligne, prise à revers, fit incontinent face en arrière en bataille, pendant que les deux premières continuaient l'assaut du Deffend, qu'elles avaient victorieusement entrepris, et là commença une boucherie qui dura de longues heures. Car nous savons que la bataille, engagée à une heure après midi, ne fut finie sur ce point qu'à la tombée de la nuit; et comme on était au 7 juillet (toujours approximativement bien entendu!), le résultat de ce combat meurtrier ne fut décidé que vers neuf heures du soir. Alors les Helvètes succombèrent des deux côtés en même temps; ceux qui avaient été rejetés sur le Deffend se réfugièrent sur les Chaumes d'Auvenay, où eut lieu un dernier effort des vaincus, effort terrible à en juger par l'immense quantité de tombelles qui recouvrent ceux qui périrent dans ce suprême conflit. Puis commença, avec la venue des ténèbres, la fuite désordonnée et sans repos des survivants. Une route antique dont certains tronçons bien caractérisés existent sur le revers opposé des Chaumes d'Auvenay, vers le moulin à vent, leur permit de s'évader au fond de la vallée de Saint-

Romain, de remonter ensuite le flanc opposé, pour descendre enfin vers Beaune, dans les plaines de la Saône. C'est précisément cette route qui, par le pays de Beaune, Nuits, Dijon, Thil-Châtel, ou Is-sur-Tille et Prauthoy, conduisait à Langres, métropole du pays dans lequel les Helvètes se réfugièrent.

Tout n'était pas fini encore : la troisième ligne des Romains avait refoulé les Boïens et les Tulinges, droit devant elle, sur le rempart des chariots et sur le camp. Les deux autres lignes victorieuses, après avoir abandonné la poursuite des vaincus, redescendirent vers Cussy, réunirent leurs efforts à ceux de la troisième légion, déjà engagée contre le dernier asile des Helvètes, et alors commença une autre bataille nocturne qui dura plusieurs heures, et qui fut close par la prise du camp et le massacre de ceux qui ne réussirent pas à échapper au désastre et à rejoindre leurs frères qui fuyaient par le haut plateau d'Auvenay. Pour moi, le dernier acte de cette lugubre tragédie eut pour théâtre les alentours mêmes de la colonne de Cussy.

On a longuement discuté sur l'origine de cet étrange monument, unique en son genre dans toute l'étendue de la France, et le premier de tous qui s'en soit occupé, l'illustre Saumaise, ne s'est pas trompé sur la destination véritable de ce monument. Il ne doute pas, et je ne doute pas plus que lui que ce ne soit un monument commémoratif élevé au point même où la victoire si rudement disputée à César fut définitivement scellée par la prise du camp et des dernières défenses des Helvètes. Mais, me dira-t-on, cette colonne a des caractères architectoniques tels, qu'il n'est pas possible d'en faire remonter la construction à une époque plus reculée que celle des Antonins. J'en demeure d'accord ; je la déclare même postérieure aux Antonins ; mais tout n'est pas dit encore sur cette colonne qui a remplacé au même point le monument primitif. Je m'explique : les Éduens, par reconnaissance ou par flatterie si l'on veut, élevèrent en l'honneur des vainqueurs un monument commémoratif de l'heureuse issue d'une guerre à laquelle ils avaient eux-mêmes poussé les Romains. Ce premier monument fut donc construit presque aussitôt après la défaite des Helvètes ; mais il ne resta pas longtemps debout. Probablement à l'époque de la défection des Éduens, lorsque, six ans plus tard, Vercingétorix, le héros de la Gaule, faillit reconquérir à la pointe de son épée la liberté de la patrie, le monument de victoire élevé par l'adulation des Éduens à la gloire de César fut jeté bas, comme un honteux témoignage de servilité ; s'il fut oublié dans cette première révolte de la dignité éduenne, il ne put l'être quelques années plus tard (21 de J. C.),

lorsque, sous Tibère, Sacrovir leva l'étendard de la révolte et entraîna à la guerre contre Rome les deux cités des Éduens et des Séquanes. Le monument de Cussy fut renversé et mutilé ; ce ne fut que bien longtemps après, et lorsque la domination romaine se fut définitivement appesantie sur la Gaule entière, que le monument consacré sur le lieu même où avait été consommée la ruine de l'invasion helvétique fut relevé avec les caractères architectoniques qui caractérisaient l'époque de sa reconstruction.

Tout ceci ne serait qu'une pure hypothèse s'il n'existait des débris du monument primitif, débris qu'il serait difficile de méconnaître, et qu'on a eu le soin de replacer à droite et à gauche de la colonne antique encore debout. Ce sont un très-gros chapiteau carré qui a servi pendant des siècles de margelle de puits à la grange d'Auvenay, et un bloc énorme connu sous le nom de la Pierre cornue, et que l'on a rapporté du cimetière de Cussy auprès de la colonne. Une tradition constante et non interrompue rattachait ces deux vénérables débris à la colonne de Cussy, et c'est pour rendre hommage à cette tradition que ces deux morceaux ont été ramenés là, par l'ordre du préfet, sous l'administration duquel a été accomplie la réparation de la colonne elle-même (réparation pitoyable, il en faut convenir). Le chapiteau est carré; donc le fût qu'il surmontait était carré lui-même. Sur l'un des côtés est une tête jeune, de face, entourée d'une auréole de rayons; c'est incontestablement la tête d'Apollon, le Belenus des Gaulois ; sur un second côté, à gauche de l'Apollon, paraît une tête virile de face, avec des oreilles de bœuf, ce qui fait involontairement penser au Cernunnos de l'autel gaulois trouvé, au commencement du siècle dernier, à Notre-Dame de Paris. Sur le troisième côté, à droite de l'Apollon, est une chouette, parfaitement reconnaissable, et que personne jusqu'ici ne s'est avisé de discerner, à ma très-grande surprise. La quatrième face, opposée à l'Apollon, est plane et ne semble pas avoir comporté d'autres reliefs que les feuillages qui garnissent les quatre angles du chapiteau, en empiétant sur les deux faces juxtaposées.

Ici je me permettrai une simple remarque, que je me contente d'indiquer aux savants adeptes de la symbolique des anciens. La chouette est l'oiseau sacré de Minerve, la sage déesse de la guerre ; or, si nous supposons le chapiteau d'Auvenay orienté, c'est-à-dire tourné de telle façon que le visage d'Apollon regarde le levant, n'y a-t-il pas eu une intention dans la disposition adoptée par le sculpteur, disposition qui fait regarder la divinité à oreilles d'animal du côté où se trouvait l'armée des Helvètes, tandis que la chouette fait

face à l'armée romaine? Enfin pourquoi n'y a-t-il pas d'image symbolique sur la quatrième face?

J'arrive maintenant à l'autre débris, à la Pierre cornue. Cette pierre énorme n'est qu'un fragment, et comme elle présente alternativement un angle de fronton et un arc de cercle, il est facile de reconnaître qu'elle comportait primitivement quatre frontons et quatre cintres alternés, destinés vraisemblablement à recouvrir huit figures de divinités. Telle qu'elle est aujourd'hui, il lui manque trois de ces sortes de couronnement de niche. A sa surface supérieure enfin, cette pierre offre une saillie circulaire dans laquelle il est impossible de ne pas reconnaître une espèce de goujon sur lequel venait s'implanter le premier tambour quadrangulaire du pilier carré que couronnait le chapiteau.

Nouvelle remarque qui a bien son importance: le stylobate de la colonne de Cussy supporte un piédestal octogonal dont chaque face représente une divinité malheureusement bien fruste aujourd'hui, mais que surmonte alternativement un arc en plein cintre ou un fronton. Qui ne voit là du premier coup une reproduction évidente du motif architectonique que nous montre la Pierre cornue?

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ces considérations, qui ne me laissent pas de doute sur la véritable origine du chapiteau d'Auvenay et de la Pierre cornue, vénérables restes d'un monument primitif élevé par les Éduens en souvenir de la victoire de César sur les Helvètes. Ce monument fut détruit par les Éduens eux-mêmes, dans une circonstance dont il n'est pas possible de préciser la date, mais qui coïncide avec un réveil de la nationalité gauloise; et il fut, postérieurement aux Antonins, relevé probablement encore par les Éduens, dans le but de flatter leurs dominateurs.

Il est curieux du reste de constater que le système de couronnement des figures monumentales, système dont la Pierre cornue de Cussy nous offre le plus étonnant spécimen, était adopté à Autun même pour les monuments à figures. Je dois à l'obligeance de feu M. de Fontenay, savant explorateur des antiquités d'Autun, les dessins de deux couronnements analogues qui se voient aujourd'hui dans les bâtiments de la sous-préfecture, et qui devraient bien être réunis en un même point, avec tous les beaux débris antiques disséminés dans Autun.

Il ne me reste plus, pour terminer, que de faire connaître la distance réelle parcourue par les Helvètes pendant les quinze jours qui

se sont écoulés depuis le moment où César se mit à leur poursuite sur la rive droite de la Saône, après avoir écrasé le pagus Tigurinu . En ligne droite, il y a de Mâcon à Châlon 50 kilomètres, et de Châlon à Cussy il y en a 30 environ; ce qui fait en tout, à vol d'oiseau, 80 kilomètres. Si, à cause des détours, nous augmentons ce chiffre d'un huitième seulement (ce qui est faible), nous avons un total de 90 kilomètres parcourus en treize jours par les Helvètes, puisqu'il faut, des quinze jours comptés par César, défalquer celui où eut lieu l'ambassade de Divicon et le jour de la bataille; ceci nous donne en moyenne tout près de 7 kilomètres. C'est bien peu sans doute; mais si nous tenons compte de ce qu'a d'embarrassé la marche d'une masse semblable, encombrée de chariots et de bagages, notre étonnement cessera, et une fois de plus nous rendrons hommage à l'exactitude des récits que nous devons à César.

F. DE SAULCY.

SUR UNE

INSCRIPTION TRILINGUE

DÉCOUVERTE A TORTOSE

M. Vincent a communiqué à l'Académie des inscriptions le moulage en plâtre d'une épitaphe juive découverte à Tortose.

Ce monument, remarquable par la présence d'une triple légende hébraïque, latine et grecque, est malheureusement fort mutilé ; placé longtemps sans doute dans un dallage, il a été usé par les pieds des passants, et la partie gauche de l'inscription a presque entièrement disparu.

Le texte hébreu a beaucoup souffert. Heureusement, les formules qui le terminent se retrouvent dans un grand nombre d'autres inscriptions tumulaires, ce qui permet de les rétablir avec certitude. Voici comme il semble qu'il faut le lire :

שלום על ישראל
הקבר הזה של מלליושא בת
יהודה ולקירא מרים זכרונה תהי
לברכה נשמתה לחיי העולם הבא
נפשה בצרור החיים אמן
שלום

PAIX SUR ISRAEL.

Ce tombeau est celui de Meliosa, fille de Juda et de Kira-Miriam. Que sa mémoire soit en bénédiction; que son esprit passe à la vie du monde futur; que son âme soit dans le faisceau des vivants ! *Amen.*

PAIX.

La lecture des noms de la jeune fille et de sa mère est tout à fait incertaine. Kira paraît représenter le grec κυρὰ « madame. » Ce qu'une telle appellation aurait de prétentieux est assez en accord avec l'idée même

de tracer une partie de l'inscription en grec, langue fort étrangère à l'Espagne. La présence du ל avant קירא ne s'explique pas bien. Quant à la seconde partie de l'épitaphe hébraïque, on la retrouve mot pour mot dans un grand nombre d'autres inscriptions juives, par exemple dans celles qui ont été trouvées rue Pierre Sarrazin (1). Mais il ne semble pas qu'on en connût d'exemple aussi ancien que celui-ci. Le dernier membre, que l'on pourrait traduire aussi : « Que son âme soit dans la bourse de vie, » est tiré du Ier livre de Samuel (xxv, 29). Le ה exigé par la grammaire paraît manquer avant עולם.

Gravée en plus gros caractères et plus fortement incisée que les deux autres, l'épitaphe latine a le mieux résisté et peut aider à la restitution du texte grec qui semble la suivre mot pour mot.

Nous transcrivons les deux légendes, en essayant d'en rétablir les lacunes :

IN NOMINE DOMINI ✡ ☥

HIC EST MEMORIA VBI RE
QVIESCIT BENEMEMORIA
MELIOSA FILIA IVDANTI ET
[QVIR?] AMARIES VIXIT AN
[NOS VIGI]NTI ET QUATTVOR
CVM PACE AMEN

[ЄN] ωNω[MA] TH $\overline{\text{KY}}$
ωΔЄ ЄCTHN ΜЄ
ΜN....N ωΠOY ANA
H....CAN ΠAMMNH
[CTOC ΜЄAIωC] A IOYΔANT
[IOY KAI KYPAMA]PЄC ZHC[ACA]
[ЄTH ЄIKOCI] TЄCЄPA HN? [ЄIPHNH]
[AMHN]

Il n'est pour la partie latine qu'une restitution à justifier, celle du nom gravé à la cinquième ligne ; ce vocable, incomplet pour son commencement dans les deux dernières légendes et pour la fin dans l'hébreu, semble débuter dans ce texte par la syllabe *ki*. Une seule lettre demeurerait donc douteuse entre cette syllabe et... AMARIES ; c'est l'R qui se retrouve assez clairement dans l'hébreu, et qu'on rencontrerait d'ailleurs, s'il faut

(1) V. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXII, p. 70 et suiv.

songer ici à une origine germanique, dans les noms de Caramerus (1) et de Charimeres (2).

On remarquera ici l'adjectif *benememoria,* déjà signalé sur plusieurs monuments chrétiens de la Gaule (3), et les mots *cum pace* dont on a d'autres exemples (4).

L'étoile à cinq pointes, qui rappelle le *pentalpha* de Pythagore, est sans doute purement ornementale (5). Le chandelier à sept branches est souvent gravé, on le sait, sur les épitaphes hébraïques des premiers siècles de notre ère.

Dans l'inscription grecque, des lettres analogues pour la prononciation sont substituées les unes aux autres ; par un échange assez fréquent dans les textes antiques, l'ω et l'η y tiennent parfois la place de l'o et de l'ι.

Les équivalents des expressions latines *memoria* et *requiescit* semblent difficiles à rétablir. Le premier est sans doute un congénère de μνημεῖον (6), et le second appartient évidemment au verbe ἀναπαύω.

Le mot ΠΑΜΝΗ[ΣΤΟΣ], qui paraît devoir être restitué, est nouveau. Il serait formé par analogie avec ἀείμνηστος, πάγχρηστος, etc., et répondrait assez exactement au *benememoria* du latin. Ce mot semble d'ailleurs indiqué par le début ΠΑΜΜΝΗ..... qui se lit clairement sur le marbre.

On possède déjà un certain nombre d'inscriptions juives appartenant aux premiers siècles de notre ère.

Outre celles qui sont depuis longtemps signalées à Rome (7), à Brescia (8) en Grèce (9), en Sicile (10), en Asie Mineure (11) et en Égypte (12), nous

(1) Hugonis Chronicon, l. I, dans Pertz, *Monumenta Germaniæ*, T. VIII, p. 337.

(2) Gregor. Turon. *Hist. Franc.*, l. IX, c. 23.

(3) *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 135, etc.

(4) Boldetti, p. 351, 430, 491, 547 ; Gruter, 1058, I, cf. Corrigenda, p. 354 ; Marini, *Arvali*, p. 393 et 634 ; *Inscr. chrét. de la Gaule*, nos 72 et 539, etc.

(5) Ce signe se retrouve sur une inscription chrétienne datée de 457 (Fabretti, X, 486).

(6) Le lapicide aurait, par une erreur dont on connaît de nombreux exemples, gravé ΜΕΜΝ (MHMN)... au lieu de MNHM....

(7) L'abbé Greppo, *Notice sur des inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs* (comprenant huit inscriptions); Muratori, 1842, 4 ; 1853, 11 ; Brunati, *Musæi kircheriani inscriptiones*, p. 119, no 275 ; Nicolai, *Basilica S. Pauli*, p. 161, 162 et 163 ; R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro,* Tav. V et p. 14 ; *Corpus inscriptionum græcarum*, Nos 9901, 9902, 9905, 9910, 9912, 9914, 9915, 9916, 9922, 9924, 9925.

(8) Brunati, *Legendario o vite di santi Bresciani*, p. 189.

(9) *Corpus inscriptionum græcarum,* Nos 9804, 9896, 9900.

(10) *Id.*, No 9895.

(11) *Id.*, Nos 9897, 9898, 9899.

(12) Letronne, *Inscriptions grecques de l'Égypte*, t. II, p. 252.

en avons copié deux à Milan (1) et une troisième à Narbonne (2). Une catacombe juive, autrefois découverte à Rome par Antoine Bosio, avait depuis été perdue. Retrouvée récemment et explorée par le Rév. P. Garrucci, qui en publiera les inscriptions, elle enrichira bientôt nos recueils d'une nouvelle série de monuments.

Si l'on en juge par l'importance de sa population juive aux temps antiques, l'Espagne (3), dont l'exploration épigraphique se poursuit à cette heure, doit fournir sans doute d'autres marbres analogues à celui de Tortose.

Ce dernier, déjà remarquable par sa légende trilingue, la seule de cette sorte qui nous soit connue, l'est encore, — quelque singulière que puisse sembler l'observation, — par la présence d'un nom israélite, celui de *Judantius* (4). Rien en effet n'est moins commun, sur les inscriptions antiques de l'Occident, que les vocables de cette classe.

(1)

HIC REQVIESC..
IN PACE BM...
ES ALEXANDINVS
QVI VIXET ANN
OS PLVS MENVS
. . . . . .

HIC REQVI
SCET IN P
ACE BENEM
..MORIAE PA
ER QVI VIXIT
ANNOS PLVS
MENOS LV

(2)

IC REQVISCVNT
IN PACE BENEMEMORI
TRES FILI DNI PARATORI
DE FILIO CONDAM DNI SA
PAVDI ID EST IVSTVS MA
TRONA ET DVLCIORELLA QVI
VIXSERVNT IVSTVS ANNOS
XXX MATRONA ANNS XX DVLCI
ORELA ANNOS VIIII שלום על ישראל
OBVERVNR ANNO SECVNDO DMI EGICANI
REGIS

(3) Isid. Hisp. *Orig.* V, 39, 42; *Conc. Tolet.* XV, can. 7; *Leges Wisigoth.* L. XII, tit. 2, l. 3 à 18; tit. 3, l. 1, 3, 4 à 25, 28 (dans Canciani, *Leges Barbarorum*, t. IV, p. 185 à 201), etc.

(4) C'est évidemment le nom de *Juda* latinisé au moyen de la terminaison *antius*, qui à cette époque était fort recherchée, *Vigilantius*, etc.

Chez les fidèles de race latine préoccupés d'éviter tout point de ressemblance avec les Juifs, dont les païens les croyaient coreligionnaires, les noms d'origine biblique sont d'une insigne rareté (1). D'un autre côté, par une coutume qui a survécu, les Israélites ont souvent substitué au vocable dont la forme eût accusé leur religion et leur race une appellations empruntée au peuple chez lequel ils vivaient (2).

C'est ainsi que dans les inscriptions juives relevées jusqu'à cette heure parmi les monuments occidentaux de l'épigraphie grecque et latine, et qui contiennent plus de soixante-dix vocables, six noms seulement annoncent une origine israélite (3).

Autant que l'on en peut juger, à défaut de points de comparaison tirés du même sol, l'épitaphe de *Meliosa* paraît appartenir à la fin du sixième siècle.

C'est aussi à la même époque que nous ramènent les circonstances caractéristiques de l'inscription. L'idée de tracer une inscription funéraire en trois langues n'a pu venir, en effet, qu'à une époque où les Juifs occupaient un rang considérable dans la société espagnole. Aux époques où les Israélites ont été en quelque sorte exclus de la société, ils se sont astreïnts dans leurs monuments écrits (et cela était tout naturel) à l'usage de leur langue nationale. Or, les grandes persécutions contre les Juifs d'Espagne datent de Récarède (586) (4). Elles se renouvellent dans les lois de Sisebut (612), de Chintila (636), de Receswinthe (653), et atteignent le comble de la rigueur sous Ervige (680) et Egiza (687) (5). Les ordonnances d'Ervige montrent l'importance sociale que les Juifs avaient acquise et qui sans doute excitait la jalousie des chrétiens. On leur défend d'exercer les offices de finance et d'administration et d'avoir des esclaves chrétiens (6). On leur défend de lire des livres contraires au christianisme (7). Ces ordonnances marquent évidemment la fin de la période florissante où, riches et tolérés, ils se livraient en toute sécurité à leur goût pour

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 145.

(2) On lit sur une inscription juive de Smyrne le nom d'ΗΡΗΝΟΠΟΙωC (Εἰρηνοποιός), sous lequel semble se dissimuler le vocable hébraïque *Salomon*. (*Corpus inscriptionum græcarum*, N° 9897.)

(3) Trois inscriptions de la catacombe juive dont nous venons de parler nous ont été bienveillamment communiquées par le R. P. Garrucci. Ces trois marbres portent cinq noms qui sont tous grecs ou romains.

(4) *Lex Wisig.* lib. XII, tit. 2, § 1-12, dans F. Walter, *Corpus juris germanici antiqui*, t. I, p. 630-35.

(5) *Ibid.*, p. 635 et suiv.

(6) L. XII, tit. 3, §§ 12, 19.

(7) L. XII, tit. 3, § 11.

l'étude et pouvaient se passer des fantaisies comme celles dont notre inscription offre un exemple.

L'étude du grec était au sixième et au septième siècle, en Espagne, une rareté très-recherchée et dont on aimait, par un pédantisme fort commun à cette époque dans le monde latin, à faire parade. Une monnaie de Receswinthe offre l'emploi du Θ (1); Isidore de Séville savait assez bien le grec; beaucoup d'auteurs espagnols de ce temps aiment à donner à leurs ouvrages des titres grecs et à semer leurs écrits de mots grecs.

Edm. Le Blant et Ernest Renan.

(1) F. de Lasteyrie, *Trésor de Guarrazar*, *ad calcem*.

QUELQUES OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES

A PROPOS DES

CHOÉPHORES D'ESCHYLE

ET DE LA NOUVELLE ÉDITION QU'EN VIENT DE DONNER M. WEIL.

M. Weil a déjà mérité l'estime des hommes compétents par des travaux où des résultats nouveaux sont établis avec une méthode sévère et précise. Dans une dissertation *sur l'effet de la tragédie suivant Aristote* (1), il a le premier donné une explication satisfaisante, définitive, de ce que le critique philosophe entend par *purgation* des passions. En 1855, M. Weil a publié, en collaboration avec M. L. Benloew, des recherches sur la *théorie de l'accentuation latine*, où les caractères qui la distinguent de l'accent tonique des modernes, son rôle dans la versification ancienne, son influence sur la forma-

(1) Insérée dans le *Compte rendu des séances de la dixième réunion des philologues allemands* (Bâle, 1848, p. 131 et suiv.). M. Weil y a démontré le premier, par le rapprochement de certains passages de la poétique et par une explication rigoureuse du passage de la politique (VII, 7), qu'Aristote désignait sous le nom de *purgation* (κάθαρσις) la satisfaction donnée au besoin d'émotion qui est inhérent à la nature humaine. Les événements politiques de 1848 détournèrent l'attention du public savant; M. Egger seul exposa et adopta les conclusions de ce mémoire dans son *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs* (1849). Le mémoire de M. Weil échappa à l'exactitude de Brandis (*Aristoteles und seine Nachfolger*, 1857, pp. 1710, 199); et en 1857, un habile philologue, J. Bernays, retrouva de son côté l'explication donnée antérieurement par M. Weil (*Grundzüge der verlorenen Abhandlung des Aristoteles über Wirkung der Tragödie. Mémoires de la Société philologique et historique de Breslau*, I, pp. 135-202. 1857). Il a montré que cette théorie de la purgation se trouvait développée dans Jamblique (περὶ μυστηρίων, p. 22, éd. Gale), et indiquée par Proclus (*Commentaire sur la république de Platon*, p. 362, éd. de Bâle), qui l'attribue formellement à Aristote.

tion de la langue sont déterminés pour la première fois avec rigueur. En 1858, M. Weil a entrepris une édition d'Eschyle, et publié l'*Agamemnon*. Aujourd'hui, il publie sur les *Choéphores* (1) un travail qui se recommande par les mêmes qualités que l'édition de l'*Agamemnon*. Il a donné encore plus de développements à l'interprétation du texte, et il a apporté un élément nouveau à la critique d'Eschyle.

On sait de combien de fautes le texte de ce grand poëte est hérissé. Il est aujourd'hui constaté que tous nos manuscrits d'Eschyle dérivent d'un manuscrit de Florence *(Codex mediceus)* qui a été écrit au commencement du onzième siècle. Le copiste paraît avoir reproduit fidèlement le texte déjà très-altéré qu'il avait sous les yeux. L'altération n'est pourtant pas également profonde pour toutes les pièces. Le *Prométhée* est aussi bien conservé qu'aucune pièce de Sophocle; le texte des *Sept chefs* et celui des *Perses* sont beaucoup plus maltraités; les altérations sont encore plus nombreuses et plus graves dans l'*Orestie* et dans les *Suppliantes*. Pour restituer le texte, on trouve quelque secours dans les scolies du *Codex mediceus* qui se rapportent à un texte moins fautif que celui du manuscrit. Un vaste champ n'en reste pas moins ouvert à la sagacité des critiques; et, malgré les efforts souvent heureux de Turnèbe, Auratus, Canter, Stanley, Porson, Schütz, G. Hermann, Dindorf, H. L. Ahrens, Bamberger, l'exemple de M. Weil prouve que l'emploi des indications fournies par le scoliaste et des méthodes de la critique, peut encore apporter au texte d'Eschyle de sérieuses améliorations.

L'amélioration la plus importante que l'étude plus attentive du scoliaste ait apportée au texte des *Choéphores*, est assurément la transposition après le vers 455 des vers 434-438, où Oreste s'écrie : « Que tous ces souvenirs sont humiliants, grands dieux ! mais les injures de mon père seront vengées avec l'aide des dieux par mon bras. Que je meure, mais que je tue ! » Le nouvel éditeur a compris le premier que ces vers n'étaient pas à leur place. Est-il probable qu'après une si vive et si énergique expression de la résolution prise par Oreste, le chœur et Électre insistent encore pour lui rappeler la mutilation infligée au corps de son père, les humiliations de sa sœur, la nécessité de la vengeance ? N'est-ce pas là une prière inutile ? Il est au contraire plus naturel qu'Oreste pousse ce cri de vengeance après que le chœur et sa sœur ont épuisé tout ce qui pouvait l'animer contre sa mère. Non-seulement ces vers deviennent ainsi la conclu-

(1) *Æschyli Choephori* recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit Henricus Weil, in facultate litterarum Vesontina professor. Gissæ, J. Ricker, 1860.

sion naturelle de ce qui précède, mais ils préparent très-bien ce qui suit (456) : « Je t'invoque, ô mon père! viens en aide aux tiens! » Oreste, après avoir proclamé sa résolution, passe immédiatement à l'exécution et commence les invocations que le chœur et Électre adressent avec lui à Agamemnon et aux dieux dont ils réclament l'assistance. Il est sans doute contraire à l'usage qu'une strophe et le premier vers de la strophe suivante soient attribués au même personnage; mais ici l'irrégularité ajoute à l'effet, et fait sentir avec plus de force l'énergie décidée d'Oreste, qui paraît avoir pris sa détermination sous l'impulsion du chœur et d'Électre, et qui ensuite prend les devants quand il faut agir. Ces vues très-justes du nouvel éditeur sont confirmées par les scolies qui se succèdent précisément dans l'ordre qu'il a assigné aux strophes.

Une autre transposition non moins heureuse est celle des vers 997-1004 après le vers 1013. Dans la vulgate, immédiatement après les vers 991-996, où Oreste invective sa mère, on lisait les vers 997-1004, où Oreste se demande de quel nom il doit appeler le voile où Agamemnon a été enlacé par ses assassins; puis Oreste maudissait encore sa mère (1005-1006), et enfin revenait au voile qui avait servi au meurtre d'Agamemnon (1010-13). Meineke et Hermann avaient déjà compris que les vers 997-1004 étaient hors de leur place, et ils les avaient transposés avant le vers 983. Mais avant qu'Oreste ait ordonné de déployer le voile, on ne peut comprendre les questions qu'il se fait sur le nom dont on doit l'appeler. Dindorf pensait que ces vers étaient interpolés; hypothèse peu probable : les interpolations sont rares dans les pièces d'Eschyle. Le nouvel éditeur a rétabli l'ordre naturel des idées en transposant les vers 997-1004 après ceux où Oreste produit le voile avec ses taches de sang comme pièce de conviction du crime (1010-1013).

Le texte des *Choéphores* ne nous paraît pas avoir moins gagné à la plupart des interprétations et des corrections proposées par M. Weil. Nous en signalerons quelques-unes. Le chœur (451-452) recommande à Oreste de bien graver dans son âme les tristes souvenirs qu'Électre vient de lui rappeler. Puis on lit dans le *Codex mediceus :*

> Τὰ μὲν γὰρ οὕτως ἔχει
> Τὰ δ' αὐτὸς ὀργᾶι μαθεῖν.

Le nouvel éditeur donne un sens à ce dernier vers par une correction très-simple :

> Τὰ δ' αὖθις ὥρα μαθεῖν.

Le chœur avertit Électre de renvoyer à un autre temps le récit de ses malheurs, pour ne pas amollir la résolution d'Oreste, comme Oreste le fait lui-même dans Sophocle, vers 12, 88, 199. — Le chœur (324-331) rappelle que les morts ne sont ni insensibles ni impuissants :

Ὀτοτύζεται δ' ὁ θνήσκων,
Ἀναφαίνεται δ' ὁ θλάπτων.

vers qu'on traduisait par : *le mort gémit, le meurtrier se découvre.* M. Weil a raison de n'être pas satisfait de cette interprétation ; les meurtriers d'Agamemnon étaient-ils cachés? Il faut évidemment entendre comme le nouvel éditeur : *le mort gémit, le vengeur se montre;* ce qui d'ailleurs indique comment il faut corriger les vers suivants, qui se lisent ainsi dans le *Codex mediceus :*

Πατέρων τε καὶ τεκόντων
γόος ἔνδικος ματεύει
τὸ πᾶν ἀμφιλαφὴς ταραχθείς.

On trouve dans le scoliaste : ὅμως οὐκ ἠρεμεῖ ἡ ψυχή· ζητεῖ γὰρ παντελῶς ταρασσομένη τὴν ἐκδίκησιν. Il est évident que le scoliaste n'a pas lu γόος; aussi Bamberger avait corrigé νόος. D'ailleurs τὸ πᾶν ne répond pas à ἐκδίκησιν; Lachmann avait conjecturé ῥοπάν. Enfin τεκόντων n'a pas de sens; Hartung a proposé κατθανόντων. M. Weil se rapproche infiniment plus des traces laissées par la véritable leçon dans le manuscrit en lisant :

Πατέρων τε καππεσόντων
κότος ἔνδικον ματεύει
ῥοπὰν ἀμφιλαφὴς ταραχθείς.

Le chœur (vers 965-971) annonce que les malheurs des enfants d'Agamemnon cesseront avec le temps. Les vers 969-971 se lisent ainsi dans le *Codex mediceus :*

Τύχα δ' εὐπροσωπώικοίται τὸ πᾶν
ἰδεῖν ἀκοῦσαι θρεομένοις
μετοικοδόμων πεσοῦνται πάλιν.

De ce texte monstrueusement altéré, le nouvel éditeur a tiré sans changements violents :

Τύχᾳ δ' εὐπροσώπῳ κοιμᾶται τὸ πᾶν.
τρέομεν ἃς δ' ἰδεῖν ἀκοῦσαι θ' ὁμῶς
μέτοικοι δόμων πεσοῦνται πάλιν.

Ce qu'il traduit (1) par : *au sourire de la fortune tous les maux s'assoupissent; ces hôtes que je tremble de voir* (*les Furies*), *dont le nom m'effraye, émigreront de cette demeure.* On peut douter de la correction des vers 970-971. Il est toujours délicat d'introduire dans le texte d'une pièce lyrique une idée dont il n'est pas resté de trace directe; l'enchaînement des idées n'est pas aussi rigoureux que dans la prose et ne permet pas de combler une lacune avec certitude. Cependant il est difficile de trouver une correction plus vraisemblable de ces deux vers que celle qui est proposée par M. Weil, et il est impossible de restituer un texte par une conjecture plus heureuse et plus évidente que celle qui, dans le vers 969, substitue une phrase poétique à un non-sens par la seule addition de la syllabe μα.

Le nouvel éditeur n'a pas seulement amélioré le texte des *Choéphores* par les procédés connus de la philologie : il a trouvé une loi (2) dont l'application promet d'importants progrès à la critique du texte d'Eschyle. Il a constaté que les parties des pièces d'Eschyle écrites en vers iambiques étaient disposées suivant une symétrie toute semblable à celle qui préside à l'ordonnance des parties lyriques. De même que la strophe et l'antistrophe sont deux périodes comprenant le même nombre de membres métriques disposés de la même manière, de même une scène écrite en vers iambiques est divisée par le sens et la ponctuation en groupes de vers de même nombre et symétriquement disposés. Ainsi les vers 235-268 sont divisés par le sens en quatre périodes symétriquement disposées; et les deux périodes du milieu se subdivisent elles-mêmes en membres composés d'un même nombre de vers. En voici la disposition : 5. 9(6,3). 9(3,6). 5. M. Weil a vérifié cette symétrie sur l'*Agamemnon* et sur les *Choéphores*.

Cette loi, il faut l'avouer, a quelque chose d'étrange. Ce n'est pas la symétrie même de l'ordonnance qui doit étonner ; M. Weil fait remarquer qu'elle se retrouve dans tous les monuments de l'art primitif. Il rappelle que les deux tableaux peints par Polygnote à Delphes, et dont Pausanias nous a laissé la description, offraient une symétrie rigoureuse dans la composition ; qu'il en était de même des groupes de statues disposés dans les deux frontons du temple de Minerve à Égine, et des peintures d'un grand nombre de vases anciens. Mais si Eschyle a bien pu composer symétriquement les par-

(1) *Journal général de l'instruction publique*, 1859, n° 50.

(2) Il l'a exposée lui-même avec détails dans le *Journal général de l'instruction publique*, 1860, n°s 24, 25, 26.

ties iambiques de ses tragédies, comment cette symétrie, qui n'était pas aidée de la musique, pouvait-elle être sensible à l'oreille du spectateur? Dans la poésie lyrique, la symétrie des strophes et des antistrophes, celle des épodes étaient multiples. Les périodes métriques correspondantes sont coupées exactement aux mêmes places; la succession des brèves et des longues est la même, l'exécution musicale devait être la même. La symétrie est représentée en quelque sorte sous trois faces différentes, et l'un des éléments de cette symétrie était le chant qui a, comme on sait, la propriété de se graver profondément dans la mémoire; mais était-il possible de sentir, sans le secours de la musique, la correspondance de deux groupes de quatre vers (*Choéph.*, 730-733 et 779-782) séparés par une quarantaine de vers? Ici le nombre de vers était le seul indice de symétrie sensible à l'oreille. Est-il possible à l'oreille d'apprécier et de comparer le nombre des vers déclamés qu'elle a entendus, soit à des intervalles plus ou moins éloignés, soit même sans intervalle? Quand on a entendu déclamer successivement dix vers avec une rapidité de débit nécessairement variable, peut-on sentir qu'on a entendu trois groupes, le premier de quatre vers, les deux autres chacun de trois vers (*Choéph.*, 700-709)? Deux groupes successifs qui ne diffèrent que d'une unité, l'un de quatre vers, l'autre de trois, ne produiront-ils pas la même impression sur l'oreille? Enfin est-il possible d'apprécier la correspondance de deux périodes chacune de dix vers (*Choéph.*, 526-535 et 555-564), à un intervalle de quinze vers, lorsque les vers de la première période sont distribués un à un entre deux personnages, et que les vers de la seconde sont débités de suite par le même personnage?

La difficulté, on pourrait presque dire l'impossibilité de concevoir comment cette symétrie était sensible ne serait pas une objection. Quand il s'agit d'un fait d'harmonie dans les langues anciennes, nous n'en pouvons apprécier la vraisemblance que par comparaison avec la langue que nous parlons; or, non-seulement cette comparaison ne prouve rien, mais encore elle est une source d'erreurs. Bentley l'un des premiers, et à sa suite presque tous les philologues d'origine saxonne ou germanique prétendaient retrouver dans la versification ancienne l'influence de l'accent tonique qui prédomine dans la versification anglaise et allemande. Ces systèmes ont été ruinés par MM. Weil et Benloew, qui ont démontré (1) sans réplique que l'accentuation ancienne différait radicalement de l'accentuation

(1) *Théorie de l'accentuation latine*, 1855.

moderne, que, si toute variété dans la qualité des intonations est étrangère à l'accentuation moderne, il n'en était pas de même de l'accentuation ancienne, essentiellement musicale, puisque la voix s'élevait du grave à l'aigu ou descendait de l'aigu au grave, et souvent sur la même syllabe (accent circonflexe). Il ne faut donc pas chercher dans l'accentuation un élément de l'harmonie des vers grecs ou latins, harmonie que les anciens n'attribuent d'ailleurs jamais qu'à la quantité. Au reste, nous ne nous faisons pas moins d'illusions sur les effets provenant de la quantité. Je n'en citerai qu'un exemple. Quintilien considère comme molle, efféminée, dépourvue de sévérité la chute du vers dit spondaïque, et il recommande à l'orateur de ne pas terminer ainsi sa phrase (1). Nous enseignons précisément le contraire à nos écoliers, et nous avons raison de le leur enseigner, au point de vue de l'impression produite sur notre oreille. La lenteur, la gravité de la désinence spondaïque nous semblent propres à exprimer une idée grande, un tableau majestueux, une action de longue durée (2). Vida a employé cette cadence, que les anciens trouvaient efféminée et dépourvue de sévérité, pour peindre Jésus-Christ exhalant le dernier soupir :

Supremamque auram ponens caput exspiravit.

Notre impression est donc ici en opposition directe avec celle qu'éprouvaient les anciens. Il nous est même impossible d'imaginer comment la désinence du vers spondaïque pouvait leur produire cet effet. Ce fait, qui est l'un des plus frappants, n'est pas le seul du même genre. La plupart des observations d'Aristote, de Denys d'Halicarnasse, de Cicéron et de Quintilien sur les pieds qui conviennent à la prose ne répondent en nous à aucune sensation. Concluons que nous ne reproduisons pas plus exactement, et par conséquent que nous n'apprécions pas mieux la quantité des langues anciennes que leur accentuation, et ne nous imaginons pas *sentir* ce que nous ne faisons que *savoir*. Pour qu'un fait d'harmonie relatif aux langues anciennes soit considéré comme vrai, il suffit qu'il soit constaté matériellement. Or, la loi de symétrie trouvée par M. Weil s'applique exactement à l'*Agamemnon* et aux *Choéphores*. Elle n'est troublée que par des lacunes et des transpositions qui sont indiquées

(1) Quintilien, IX, 4, 65. Cette mollesse tenait à ce que deux pieds étaient formés par un seul mot; ce qui est assurément tout à fait inintelligible pour nous.

(2) Quicherat, *Traité de versification latine*, p. 190.

d'ailleurs par le sens et par la construction. On ne peut reprocher à M. Weil de tomber dans ce cercle vicieux, fréquent en philologie, qui consiste à déclarer un texte fautif parce qu'il est contraire à la règle qu'on a établie, et à déclarer la règle établie exacte parce que les textes contraires sont fautifs. Quelque peine qu'on ait à concevoir comment les auditeurs pouvaient sentir cette symétrie, il est impossible qu'elle soit l'effet d'un pur hasard, que le sens et la ponctuation divisent toujours les vers iambiques en groupes égaux et symétriquement disposés, sans que le poëte l'ait cherché. L'application de cette loi permet de constater les lacunes et les transpositions, de vérifier les indications fournies par l'enchaînement des idées et par la construction, et même d'évaluer le nombre de vers qui manquent. C'est là une découverte importante et qui n'est pas la moindre recommandation de la nouvelle édition des *Choéphores*.

CHARLES THUROT,
Professeur à la Faculté des lettres
de Clermont-Ferrand.

COMPTE RENDU

DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE.

Il y a un an, M. Victor Guérin, ancien membre de l'École française d'Athènes, partait pour la Tunisie chargé d'une mission scientifique entreprise, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, aux frais de M. le duc de Luynes. M. Guérin est aujourd'hui de retour, rapportant de ce long et laborieux voyage de curieux renseignements sur le pays qu'il a parcouru dans tous les sens et plus de quatre cents inscriptions nouvelles. Ces résultats importants, contenus dans trois rapports, qu'un quatrième suivra bientôt, ayant été envoyés à l'Académie par M. le ministre de l'instruction publique, M. le secrétaire perpétuel, toujours empressé à accueillir les travaux consciencieux, s'est chargé d'en faire lui-même l'analyse devant l'illustre compagnie. L'Académie a pu apprécier ainsi d'avance la riche moisson recueillie par l'intrépide voyageur : les lecteurs de la *Revue* s'en feront une idée quand ils sauront que M. Guérin rapporte, constatés par des inscriptions trouvées sur les lieux mêmes, les noms de huit villes considérables dont six étaient complétement inconnues : deux autres, citées dans les itinéraires, n'avaient pu encore être retrouvées sur le terrain, et l'on ignorait leur emplacement précis. Et ce ne sont pas des villages ou des bourgades, mais de grandes villes dont les ruines sont si étendues et d'un caractère si imposant que l'on a peine à s'expliquer comment les auteurs anciens n'en ont pas fait mention. Il y a là une mine féconde pour ceux qui pourront fouiller un jour ce sol antique encore inexploré. Les villes nouvelles sont : Avittensis Bibba, Hisita, Gita, Seressita, Thibica, plus un municipe dont le nom est mutilé, Municipium A. liv., localités dont les inscriptions nous révéleront probablement, en partie, l'histoire. Les villes connues par des documents anciens, mais dont l'emplacement avait besoin d'être contrôlé, sont : Gigti, Vina et Missua. Il sera désormais impossible de faire la géographie de l'Afrique sans tenir compte des découvertes de M. Guérin.

Une autre analyse, faite par M. le secrétaire perpétuel, a captivé l'attention de l'Académie; c'est celle de l'opuscule de notre savant collaborateur M. Th. Henri Martin, touchant l'*opinion de Manéthon sur la durée totale de ses trente dynasties égyptiennes et sur la simultanéité de quelques-unes d'entre elles*. M. Henri Martin avait fait hommage à l'Académie d'un tirage à part de son mémoire. M. Guigniaut a saisi cette occasion pour faire l'éloge de ce beau travail, dont la *Revue* a eu les prémices; il a montré quel intérêt il y avait à rapprocher ainsi les découvertes récentes de

M. Mariette des textes des historiens anciens dont les récits, en grande partie justifiés aujourd'hui par des monuments incontestables, nous deviennent ainsi plus précieux. M. Guigniaut croit que sur ces questions notre compatriote a vu plus juste que les Allemands ses devanciers, dont les conclusions étaient beaucoup trop absolue. Cet éloge des découvertes de M. Mariette et des travaux qui s'y rattachent venait d'ailleurs fort à propos, au moment où M. de Rougé demandait à l'Académie la permission de lui présenter les nos 3 et 4 de la *Revue de l'architecture* renfermant les articles où M. Ernest Desjardins résume, d'après les notes de M. Mariette lui-même et d'une manière très-lumineuse, les résultats obtenus par les fouilles de l'année dernière. Des planches fort bien exécutées accompagnent ce résumé, et permettent à ceux qui n'ont pas vu les beaux bijoux présentés à l'Académie par M. Mariette de s'en faire une très-juste idée. On sait que ces bijoux, d'un travail parfait, remontent environ au dix-huitième siècle avant Jésus-Christ.

Cette habitude de rendre compte d'une manière succincte des travaux qui ne peuvent faire l'objet d'une lecture suivie à l'Académie nous paraît avoir de très-grands avantages. C'est une précieuse publicité donnée à des œuvres choisies, dans le sanctuaire même de la science. Cette recommandation, venue de haut, est en effet pour les auteurs un puissant encouragement et tout à fait dans les attributions du corps savant dont la mission est de répandre le goût des recherches désintéressées et de diriger les efforts individuels. Nous nous faisons donc un plaisir de servir ici d'écho à ces éloges distribués par les juges les plus compétents.

N'oublions donc pas, pour commencer, que M. Jomard a recommandé à l'Académie, en lui en faisant hommage au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Storia della città di Parma continuata da Angelo Pezzana, tomo quinto* (1484-1500), ouvrage commencé par le père Irénée Affò, et continué aujourd'hui par le bibliothécaire de la bibliothèque grand-ducale à Parme, et que M. Stanislas Julien s'est fait le patron du *Manuel de lecture japonaise* de M. L. de Rosny. La rédaction de ce petit traité présentait des difficultés particulières que M. de Rosny a heureusement surmontées.

Nous ne nous arrêterons pas sur les mémoires lus dans les dernières séances. Ils ne sont pas susceptibles d'être analysés en quelques mots, et il ne nous appartient pas d'en juger le mérite quand l'Académie s'est prononcée en en permettant la lecture publique. D'ailleurs le plus grand nombre émane de membres de l'Académie, et le public pourra les lire un jour dans le recueil officiel.

Ce sont : 1° une notice lue, en communication par M. N. de Wailly, sur Richer, abbé de Sénones;

2° un mémoire de M. Texier sur la Pamphylie et la cité de Perga;

3° un mémoire de M. Léopold Delisle sur les jugements de l'échiquier de Normandie;

4° un mémoire de M. Egger sur les avocats dans l'antiquité. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

HABITATIONS LACUSTRES DES TEMPS ANCIENS ET MODERNES

M. F. Troyon veut bien nous communiquer le fragment suivant, qui forme la conclusion d'un intéressant ouvrage que le savant antiquaire va faire incessamment paraître :

Les premières données écrites relatives à l'histoire de l'Helvétie ne remontent guère au delà d'un siècle avant l'ère chrétienne, et l'auteur le plus ancien qui ait mentionné l'existence des pays scandinaves n'avait visité ces contrées que deux siècles et demi avant la naissance de César. Toutefois des générations nombreuses s'étaient déjà succédé, soit sur les rives de la mer Baltique, soit au pied du Jura et des Alpes. Cette absence d'écrits sur les siècles les plus reculés, quelque regrettable qu'elle soit, n'est cependant pas irréparable. Il existe d'autres documents dont le témoignage n'est pas moins digne de foi que celui des manuscrits : ce sont les restes de l'industrie antique, enfouis dans le sol ou baignés par les eaux.

Les débris des nombreuses bourgades découvertes en Suisse, depuis six ans seulement, fournissent déjà des renseignements abondants que l'histoire devra enregistrer. Bien des questions sont encore obscures et pendantes, mais on ne saurait plus méconnaître ni la haute antiquité des premiers habitants de l'Occident, ni les périodes successives de la pierre, du bronze et du fer, que les sépultures indiquaient nettement dès longtemps.

C'est surtout par les emplacements lacustres qu'on peut se faire une idée de l'accroissement rapide des plus anciennes populations, ainsi que de leur genre de vie ; l'agriculture était connue. La plupart des animaux domestiques avaient accompagné les premiers émigrants de l'Asie établis sur les lacs de la Suisse. Tout commerce n'était pas étranger à ces peuplades. Chaque tribu, en participant au développement général, savait fabriquer les instruments dont elle avait besoin, et l'industrie, quelque primitive qu'elle fût, n'était pas stationnaire. Il y a loin de là à l'état sauvage de plusieurs peuples modernes et à ces descriptions de l'Helvétie, couverte d'épaisses forêts, qu'auraient parcourues tardivement quelques familles nomades, vêtues de peaux de bêtes fauves et n'ayant pour armes que des pierres brutes ou des épieux durcis au feu.

La marche progressive de la civilisation, à travers les périodes suivantes, est nettement constatée par les produits de l'industrie. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la série historique des antiquités antérieures à notre ère, pour en apprécier le développement continu. L'âge du bronze se distingue cependant par le goût qui a présidé à la forme de la plupart des objets. Le sentiment artistique a peut-être été moins général dans la période suivante, mais l'ornementation a fait des progrès comme dessin,

Le champ des connaissances s'est étendu; les rapports se sont multipliés; et des éléments nouveaux, importés de l'Asie, ont donné une nouvelle direction à l'activité des peuples de l'Europe, qui, après avoir reçu leurs prototypes de l'Orient, leur impriment sur divers points le sceau de leur originalité. C'est le moment où les individualités commencent à se dessiner le plus fortement. Toutefois ce n'est pas à dire qu'il n'y ait jamais arrêt, ni marche rétrograde, dans l'histoire de la civilisation; mais l'humanité, prise dans son ensemble, progresse d'une manière incessante.

Les savants du Nord ont reconnu par l'étude des sépultures que la population de l'âge de la pierre a précédé dans leurs contrées l'arrivée des Celtes, auxquels ils attribuent l'importation du bronze (1).

Le même fait se reproduit ailleurs, et peut être envisagé comme général en Europe. C'est cette population primitive qui a introduit l'usage des constructions lacustres répandues en Suisse, en Irlande, en Écosse, en Allemagne et dans d'autres pays. Quand on les trouve détruites au moment de l'apparition du bronze, importé par les Celtes, il est évident que c'est le peuple envahisseur qui les a renversées, et là où elles ne se relèvent pas, bien que ces contrées aient continué d'être habitées, comme le montrent les tombeaux, c'est que le conquérant ne partageait pas les mêmes usages. La Suisse occidentale, où ces habitations prennent un grand développement pendant le deuxième âge, a conservé le premier mode funéraire, et quand elles disparaissent généralement à leur tour pour ne plus se relever, c'est alors qu'apparaît l'Helvétien avec le fer et l'incinération.

On doit envisager comme un fait acquis à la science l'origine antéceltique des constructions lacustres.

(1) J'ai adopté la dénomination générale de *Celte* pour la population européenne de l'âge du bronze. Je reconnais cependant qu'on pourrait poser la question de savoir si ce peuple n'arrive pas en Occident à l'époque du premier âge du fer. Il caractériserait dans ce cas une troisième invasion générale, et ferait remonter à une antiquité beaucoup plus reculée les deux périodes précédentes, vu que les Celtes paraissent avoir émigré les premiers de la patrie primitive de la race aryenne. Il est une considération qui pourrait donner un assez grand poids à cette hypothèse. M. Ad. Pictet, dans son *Essai de paléontologie linguistique sur les origines indo-européennes*, montre que les Aryas primitifs, qui, d'après ce savant, auraient occupé la Bactriane, connaissaient non-seulement l'or et le cuivre, mais aussi l'argent et le fer, sans qu'on puisse toutefois affirmer qu'ils aient su produire l'acier. Il en résulterait que la population de l'âge du bronze serait antérieure à l'invasion celtique. Cependant n'est-il pas possible que les Celtes, qu'on suppose s'être détachés les premiers des Aryas primitifs, aient quitté la Bactriane avant que le fer y fût connu? Ou bien « il se pourrait, comme le dit M. Pictet (pag. 170), que les races séparées dans le cours de leurs longues migrations eussent oublié l'art d'extraire et de travailler le fer et se fussent attachées au cuivre, plus facile à obtenir et à façonner. » L'âge du bronze possède en effet bien des éléments propres à la population indo-européenne. Les contours élégants des armes et des instruments, les bracelets d'un petit diamètre, les poignées courtes ou les mains effilées, les vases sans pied et les anneaux-supports paraissent offrir plus de parenté avec l'Hindoustan que les formes caractéristiques du premier âge du fer. L'incinération propre aux Celtes, mais à beaucoup d'autres peuples, il est vrai, se répand en Europe avec le bronze. Le Celte n'en subsiste pas moins dans la troisième période. C'est à cette époque seulement que les auteurs anciens en font mention; mais d'autres peuples d'origine aryenne, comme les Kymris, après avoir sans doute subi bien des modifications de divers genres, ont pu contribuer à répandre l'art de travailler le fer, et cela très-postérieurement aux premières invasions celtiques. Si le mot qui désigne ce métal dans les langues cymrique et lithuano-slave offre de grandes analogies avec le sanscrit, il n'en résulte point qu'il remonte en Europe à l'arrivée des premières familles émigrées de la Bactriane.

Des découvertes ultérieures nous apprendront si le Celte a adopté sur quelques points le genre primitif d'habitation; mais ce qui s'est passé dans l'Helvétie occidentale a pu se reproduire ailleurs, sans qu'on soit autorisé à en inférer que la bourgade lacustre caractérise le peuple qui a importé le bronze. Il faut du reste bien distinguer la bourgade de la simple hutte de pêcheur, qui ne répond point à une manière d'être générale, et du crannoge, îlot fortifié ou lieu de refuge, qui a sa raison d'exister aussi longtemps que de petits chefs indépendants ne sont soumis qu'à la loi du plus fort. La généralité des constructions sur pilotis, élevées en Europe après l'âge de la pierre, apparaît donc comme la survivance d'usages provenant de la population primitive, mais encore importe-t-il de reconnaître qu'on ne saurait attribuer à tous les habitants de ces cités une origine exclusivement antéceltique.

L'exploration des rives à l'aide de radeaux, lors des premières migrations, explique l'origine des bourgades lacustres et des jardins flottants. Bien des familles étrangères les unes aux autres, se trouvant dans des positions analogues, ont pu recourir aux mêmes moyens, et l'on sait quelle est la puissance de l'habitude qui, dans l'isolement, finit par produire l'état stationnaire et souvent aussi la dégradation. C'est ainsi qu'on retrouve les cités aquatiques dans l'intérieur de l'Afrique, et entre autres sur les îles de l'Océanie, où ces constructions sont identiques à ce qu'elles étaient en Europe longtemps avant l'ère chrétienne. Elles existaient déjà sur les rives de l'Euphrate, alors que Ninive gravait ses exploits sur le marbre. Elles servaient encore de retraite aux chrétiens de la Syrie dans le quatorzième siècle. De nos jours, le jardin flottant subsiste en Chine de même que dans le Mexique, et l'on est loin de connaître tous les points sur lesquels ont survécu ces usages. L'habitation lacustre, à l'état de radeau ou fixée sur pilotis, se retrouvant ainsi dans les diverses parties du globe, où elle est propre à la plus ancienne population de l'Europe, de même qu'au Mongole et au Nègre, il en résulte qu'elle ne caractérise pas une race particulière de l'humanité, bien qu'elle n'ait pas été adoptée par tous les peuples.

La perte de l'indépendance et le développement de la civilisation sont les causes principales de l'abandon de la bourgade construite comme un îlot sur les eaux.

L'ensemble des débris de l'antiquité montre combien l'appropriation des matières, des éléments et des forces de la nature réagit profondément sur le développement de la civilisation. C'est le feu qui permet à l'homme de vivre dans les régions les plus opposées; sans le feu, les métaux n'auraient été d'aucun secours; sans les métaux, l industrie et les arts n'auraient jamais pris leur essor. Le bronze caractérise un nouvel âge; mais de tous les métaux le fer est de beaucoup le plus précieux, dès qu'on arrive à produire l'acier. D'une manière générale, un peuple ne connaît la monnaie et l'écriture (1) que lorsqu'il est capable d'extraire le minerai du fer et de le mettre en œuvre; aussi l'histoire n'apparaît-elle guère avant l'introduction de ce métal Comment ne pas mentionner l'imprimerie, le verre appliqué à l'optique, la vapeur et l'électricité, qui ouvrent à l'humanité une ère nouvelle de développement!

On peut ainsi apprécier le degré de civilisation d'un peuple d'après le nombre des matières qu'il s'est appropriées. Plus ces ressources sont limitées, moins les individualités se dessinent. L'âge de la pierre des sauvages

(1) Voir mon rapport du 27 décembre 1858, sur la collection cantonale d'antiquiquités à Lausanne, inséré dans le *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, nº 3, 1859.

modernes reproduit encore les mêmes formes que celui des temps les plus anciens. Plusieurs peuplades de l'intérieur de l'Afrique manifestent, de même que le Celte, une prédilection marquée pour les anneaux passés à tous les membres. L'homme placé dans des circonstances analogues agit d'une manière analogue, indépendamment des temps et des lieux. Ses premiers essais d'ornementation sont partout les mêmes, ainsi que ses premiers pas dans la civilisation ; aussi peut-on dire que les divers degrés de développement de l'humanité actuelle caractérisent, à bien des égards, les degrés successifs de son développement dans la série des âges. Malgré les évolutions diverses des peuples, une étude attentive de la manière dont ils satisfont à leurs besoins les plus divers conduit à reconnaître l'unité de l'esprit humain, qui ne saurait être séparée de l'unité de l'espèce.

L'histoire de l'homme n'est pas seule intéressée aux recherches des antiquités. Les sciences naturelles y ont aussi leur part. Le savant professeur de Zurich, M. Heer, a montré le parti qu'on peut tirer des graines et des fruits perdus dans la tourbe ou le limon. M. le Dr Rütimeyer reconstruit la faune de l'ancienne Helvétie, de même que M. Steenstrup a rétabli celle du Danemark à l'aide des débris tombés des habitations. L'étude des crânes humains des divers âges aura son importance historique (1). L'analyse chimique n'indiquera pas seulement les diverses proportions d'alliage naturel ou artificiel des métaux, mais elle arrivera dans plus d'un cas à découvrir les localités d'où l'on a extrait le minerai (2). Une détermination plus complète des roches permettra aussi de connaître les contrées avec lesquelles les peuplades du premier âge entretenaient des rapports de commerce.

La statistique des découvertes d'antiquités classées avec soin, fournira les données nécessaires pour compléter ou plutôt pour reconstruire la géographie des temps les plus anciens (3), de même qu'elle retracera une partie des voies suivies par les peuples qui se sont répandus sur la surface du globe. Les débris du premier âge, découverts en Occident, sont déjà comme les jalons de deux routes qui, après s'être détachées du Caucase, parcourent le littoral sinueux du sud et du nord de l'Europe, et pénètrent sur plus d'un point dans l'intérieur des terres en remontant le cours des fleuves.

De nouvelles découvertes apporteront des éléments nouveaux à ces diverses recherches. Quelques-uns des résultats que j'ai déduits de mes propres explorations et des faits nombreux recueillis par d'autres pourront être modifiés ; mais ce qui importe avant tout, c'est que le champ des connaissances s'étende et que l'amour du vrai préside toujours à ces travaux.

(1) *Coup d'œil sur l'état actuel de l'ethnologie au point de vue de la forme du crâne osseux*, par Anders Retzius, traduit du suédois par E. Claparède. *Archives des sciences de la Bibliothèque universelle*, février et mars 1860. C'est surtout dans les tombeaux qu'on peut espérer de retrouver les crânes, quoiqu'ils y soient rarement intacts. Jusqu'à présent, ils sont très-rares sur les emplacements lacustres, ce qui s'explique par le fait que la sépulture n'avait certainement pas lieu sous les habitations. Quant aux corps tombés à l'eau, à la suite d'accidents ou de luttes à main armée, on comprend qu'il était facile de repêcher ceux que les vagues n'avaient pas rejetés sur la rive.

(2) L'analyse d'objets en or des côtes de la mer Baltique fournit les traces de l'alliage naturel des mines d'or des monts Ourals, près de Cathérinebourg, *Chemische Analysen antiker Metalle aus heidnischen Graebern Mecklenburgs*, von H. L. von Santen und Dr Lisch. Schwerin, 1844.

(3) J'ai présenté à la Société d'histoire de la Suisse romande, dans sa séance du 19 mai 1857, les cartes de l'Helvétie occidendale, représentant chaque période de l'antiquité, y compris l'époque de la domination romaine. Ce travail, que j'ai commencé en 1840, se complète chaque année. La réunion de ces cartes locales, déjà entreprise dans plusieurs pays, permettra d'arriver à un ensemble satisfaisant.

BIBLIOGRAPHIE

Récits de l'histoire romaine au cinquième siècle, derniers temps de l'empire d'Occident, par Amédée Thierry, membre de l'Institut. Paris, 1860, in-8°.

Le talent et le savoir de M. Amédée Thierry sont trop connus pour que nous ayions besoin de faire ici l'éloge d'un livre où se retrouvent toutes les qualités de l'éminent historien. Après avoir débuté par l'étude des temps les plus anciens de la Gaule, l'auteur a redescendu le cours des âges et successivement raconté les événements qui s'accomplirent sous la domination romaine. Aujourd'hui, il est arrivé à la dernière phase, à celle qui précède le moment où l'invasion des Francs rend à notre pays son indépendance et régénère sa nationalité. En sorte que les deux frères semblent s'être partagé la tâche; tandis que Augustin Thierry a retracé, avec son admirable style et son vif sentiment des mouvements politiques, la peinture de la société mérovingienne et les origines du tiers état, M. Amédée Thierry, avec non moins de vérité et de sens historique, déroule devant nos yeux toute la suite des faits et des révolutions qui ont préparé la conquête.

Les *Récits de l'histoire romaine au cinquième siècle* comprennent les chapitres suivants : Anthémius et Ricimer. — Sidoine Apollinaire à Rome. — Expédition contre Genséric. — Chute d'Anthémius. — Tableau d'une province romaine sur le Danube. — Glycérius; émigration des Ostrogoths. — Julius Népos. Augustule. — Le roi Odoacre, patrice d'Italie. — Mort de Séverin. — Odoacre dans le Norique. — Théodoric en Orient. — Marche des Ostrogoths sur les Alpes. — Théodoric roi d'Italie.

Dans ces divers chapitres, qui forment autant de petits drames mis en scène par l'auteur avec un intérêt auquel l'exactitude et le détail des recherches ne sont jamais sacrifiés, on suit la grande transformation qui substituait en Europe l'élément barbare au vieux principe romain, dont il s'assimilait l'intelligence et la force. M. Amédée Thierry donne à des faits éloignés de nous tout le coloris des faits contemporains; il peint là où on n'était habitué qu'à trouver un froid bas-relief, il donne l'action à ce que d'autres n'avaient montré que comme des événements morts et oubliés. L'archéologie et le rapprochement des textes contemporains lui servent à éclaircir des faits dont les ressorts avaient échappé à ses devanciers. Bref, ce livre est une toile d'histoire où tout semble une libre création du talent, bien qu'il n'y ait pas un détail qui ne soit le produit d'une étude consciencieuse et patiente des sources.

Dégagé des préjugés reçus en histoire et des préventions qui nous font condamner les époques par quelques faits mal appréciés, M. Amédée Thierry, sans se constituer le défenseur du Bas-Empire, nous montre cependant que, dupe d'un jeu de mots, on a pris dans une acception défavorable une épithète purement chronologique et entendu dans le sens de *bas, abâtardi,* ce qui ne s'appliquait originairement qu'à cette période de l'histoire impériale qui s'éloigne davantage de ses débuts. Le contre-sens a influé sur l'idée que l'on s'est faite d'un temps qui a eu sa grandeur et ses œuvres originales, temps de reconstitution de l'humanité où les barbares furent amenés par le christianisme dans la grande société euro-

péenne civilisée dont ils avaient été les ennemis. L'auteur a raison ; mais si l'histoire ne gagne qu'en intérêt à voir entrer en lutte ces éléments disparates qui se heurtent avant de se fondre, l'unité du récit en souffre, et les agonies de la vieille société païenne qui, dans le tableau, dominent le spectacle des efforts régénérateurs de la société nouvelle, donneront toujours à cette phase de l'humanité une apparence de décadence qui explique les jugements défavorables portés par les hommes du siècle dernier. On a beau faire, la stérilité et la faiblesse de l'intelligence, aux prises à cette époque avec la barbarie qu'elle devait soumetttre, n'auront jamais la grandeur des âges où l'art, la poésie, la philosophie, le génie de la guerre et des lois brillaient de tout leur éclat. On le sent quand on compare la sécheresse et la pauvreté des chroniqueurs et des écrivains du cinquième siècle à l'ampleur, à l'éloquence des historiens, des penseurs du siècle d'Auguste ou de celui des Antonins. Et c'est là un des plus grands mérites de l'auteur d'avoir su tirer de ses documents secs et verbeux les couleurs qu'il répand avec tant de charme et d'entente sur sa toile. Mettre le Bas-Empire de pair avec le Haut serait une exagération égale à celle qui placerait la scolastique, née vers cette époque, à la même hauteur que les arts de la renaissance. L'antiquité a une vie et une fécondité dont le cinquième siècle est absolument dépourvu; l'intérêt ne manque pas aux faits, la grandeur non plus, mais cette grandeur a je ne sais quoi qui rappelle la barbarie des Germains et des Gaulois : toute élégance, toute finesse, toute grâce en sont absentes. Ce qu'il y a de vraiment beau chez les rhéteurs chrétiens ou païens d'alors n'est qu'une pâle imitation des chefs-d'œuvre des âges précédents. Cette infusion de la barbarie qui nous a valu des types originaux et curieux, elle se montre surtout dans Théodoric, ce chef ostrogoth dont M. Amédée Thierry esquisse un portrait si complet et si étudié. Il y a dans le roi d'Italie deux hommes distincts que le savant historien a su parfaitement reconnaître et qui sont comme la face et le revers de la belle médaille frappée par l'auteur. Théodoric personnifie bien l'âge qui nous occupe; d'une part un élément barbare dont le christianisme n'a pu adoucir la rudesse et changer fondamentalement la nature, de l'autre un élément emprunté à la civilisation païenne, mais qui a perdu sa force et son éclat en pénétrant dans un ordre d'idées et de mœurs qui lui était absolument étranger.

Le cinquième siècle a été à la fois un tems de destruction de la société antique et un temps de préparation à une société nouvelle qui ne fleurit réellement que beaucoup plus tard. De là son importance et la nécessité de pénétrer dans ses diverses phases, mal rendues par Lebeau et ses imitateurs, et dont M. Amédée Thierry a admirablement saisi l'enchaînement et les détails. Étudions-le sans prévention, mais que le talent du peintre ne nous fasse pas oublier qu'il y a eu des siècles plus dignes de nos éloges et surtout plus riches de modèles. L'archéologue recueille avec intérêt les faibles débris de l'art des Goths, des Francs et des Burgundes; il signale çà et là des formes heureuses et des dessins élégants, mais il garde son enthousiasme et ses prédilections pour l'art plus pur, plus parfait, plus libre et plus élevé dont la Grèce et Rome avaient conçu et réalisé sous mille formes l'expression grandiose. A. M.

LES HARPYIES

I. [illegible] (Montfaucon.) — IV. Harpyie [illegible] avec l'aulède et le phénicéen. (Millin.)
II. [illegible] (Dupanloup.) — V. Harpyie [illegible] (Millin.)

LES HARPYIES

Curæ edaces.

I

« La Terre seule enfanta Pontos ; — Pontos uni à la Terre engendra le grand Thaumas ; — Thaumas uni à Électra, fille du large Océan, engendra la prompte Iris et les Harpyies aux longs cheveux, Aellô et Ocypeté, qui, portées sur des ailes rapides, égalent en vitesse les souffles des vents et les oiseaux : car leur vol n'emploie pas de temps (1). »

Telle est, d'après Hésiode, que suit Apollodore (2), la généalogie des Harpyies. Ce sont des divinités des eaux. Thaumas et Electra, leurs ascendants immédiats, ne sont en effet que la mer elle-même, que Pontos, sous deux de ses différents aspects, ou violente et bouleversée par les orages, et séjour de monstres effroyables ; ou calme et reflétant la lumière céleste.

A Electra, Hygin substitue Ozoméné (3) ; il remplace aussi Aellô par Alopié et Acholoé, noms qu'on ne trouve que chez lui, mais dont le sens est assez clair. Il parle ailleurs (4) d'une Alopé, fille de Cercyon, dont Neptune eut Hippothoos, et qu'il changea en fontaine pour la soustraire à la fureur de son père. L'analogie des deux noms indique une analogie entre les personnes. En effet, Alopé est

(1) Hésiode, *Théog.*, 132, 237, 265.

(2) Apollod., *Bibl.*, 1, 2, 6.

(3) Hyg., fab. XIV. « Les trois oiseaux Harpyies, Alopié, Acholoé, Ocypeté sont filles de Thaumas et d'Ozoméné. » *Ozoméné* (l'odeur marine ?), personnification plus particulière de la mer, s'unissant à Thaumas, ne donne pas un sens aussi satisfaisant que celui qu'on trouve dans l'union de Thaumas et d'Electra, personnages opposés et en quelque sorte contradictoires, qui annoncent, comme on verra, les Harpyies avec leur double caractère.

(4) Hyg., fab. CLXXXVII. Cette histoire est connue d'ailleurs.

en rapport avec Neptune, qui n'est qu'un Pontos, un Thaumas plus récent ; elle se rattache à la même idée par sa métamorphose en fontaine. Son fils est nourri par une cavale, animal souvent comparé et quelquefois identifié aux Harpyies ; le nom d'Hippothoos est caractéristique de la vitesse, comme ceux d'Aellô, d'Ocypeté ; et celui d'*Alopé* contient un radical, qui, malgré la présence de Cercyon, personnage presque historique, fait soupçonner, dans celle qui le porte, une fille de la mer, comme les Harpyies. L'explication qu'on trouvera plus loin de cette légende confirme ce soupçon. Le second nom, *Acholoé*, offre moins d'incertitude pourvu qu'on le change en *Achéloé*. De cette façon, la troisième Harpyie devient une fille d'Achéloüs, une des Sirènes, habitantes de la mer, et ravisseuses comme les Harpyies. Hygin d'ailleurs ne donne ces noms qu'incidemment, à propos de l'Argonautique, résumée de quelque poëme perdu, et il revient dans son préambule à des noms plus connus. Apollodore agit de même ; il copie Hésiode dans sa généalogie, et, dans l'Argonautique, donne les noms de Nicothoé ou Aellopos, d'Ocypodé (pour Ocypeté) ou Ocythoé. Ce ne sont là que des variantes sans importance.

Avec Ocypeté, le préambule d'Hygin offre Celœno et Podarcé. Celœno est dans Virgile l'aînée des Harpyies ; Podarcé, — Podargé — se voit dans Homère.

Eustathe (*In Iliad.*, II, 150) et Servius (*In Eneid.*, III) donnent Podargé, Ocypeté et Aellô. Valerius suit Virgile, et ne nomme que Celœno (*Argon.* VI. 438). Il appelle les Harpyies *Typhonides*. Mais Typhôn n'est pas autre chose que Thaumas, dans un sens restreint, et, en tant que prodige marin, n'est qu'un aspect particulier du dieu qui personnifie tous les prodiges. Le poëte latin est donc moins loin de la tradition générale qu'il ne le semble d'abord.

II

Hésiode et Apollodore comptent deux Harpyies. C'est aussi le sentiment d'Apollonius, comme le peut faire supposer la poursuite des deux fils de Borée, comme le confirme Servius (*In Eneid.* III). Et comme il est naturel de ne supposer que deux Harpyies poursuivies par deux Boréades, il est naturel de ne supposer également que deux Harpyies pour ravir les deux filles de Pandareus, Camiro et Clytia (*Pausan.*, X, 30, 2), et de joindre Homère à Hésiode, à Apollodore, à Apollonius. Virgile, après avoir montré un *chœur* de Harpyies

punissant les compagnons d'Énée (*Maxima furiarum*, III), en précise plus tard le nombre (*En.*, XII, 845).

> « Dicuntur *geminæ* pestes, cognomine *Diræ*,
> Quas *et* Tartaream nox intempesta *Megæram*
> Uno eodemque tulit partu.....
> Ventosasque addidit alas. »

C'est Servius qui nous atteste, aussi bien que les « ventosæ alæ, » que les Diræ sont les Harpyies. Sœurs jumelles de Mégère, elles forment avec celle-ci une triade que l'on retrouve dans Hygin. L'on pourrait tirer de ce fait la conclusion que les Latins n'ont connu les Harpyies que par l'intermédiaire des Grecs, et après l'absorption de celles-ci dans les Erinyes, dont Mégère fait partie; certains détails cependant de l'épisode où Virgile les met en scène permettent de croire qu'il travaillait sur une tradition italique, quoique mélangée d'hellénisme.

III

Si, des neuf noms des Harpyies, on retranche celui de Celœno, le seul propre à la mythologie de l'Italie, on trouvera huit noms différents pour deux Harpyies. Que si l'on songe ensuite qu'elles ne se trouvent mêlées qu'à deux légendes, dont l'une a mérité de n'être racontée qu'une fois, et où elles ne sont pas nommées, on devra être porté à croire que le culte ou la notion des Harpyies, restreinte à un si petit nombre de faits, n'avait pas tardé à se localiser dans certaines contrées où les détails de la tradition purent se formuler dans une complète indépendance. Cependant les noms, tout en changeant de forme, conservèrent avec des radicaux ou identiques ou analogues, sous diverses combinaisons, le sens général des noms donnés par Hésiode : Aellô, la *tempétueuse;* Ocypeté, *qui vole vite.* Ainsi l'on trouve Nicothoé, *la première à la course;* Aellopos, *dont les pieds vont comme la tempête;* Ocythoé, *à la course rapide;* Podargé, *aux pieds blancs;* Celœno, *la sombre.* Deux noms seulement rappellent l'origine marine des Harpyies, et ils sont donnés par Hygin : *Alopié, Acholoé.* Les sept premiers disent leurs fonctions. Les Harpyies, filles de la mer, parcourent l'espace aérien avec une effrayante rapidité (Ocythoé, Ocypété, Podargé, Aellopos, μεταχρόνιαι) ; elles amassent les nuées dans le ciel (Celœno) ; elles soulèvent les flots du vaste Océan (Aellô).

Ce sont en effet des vents, et les anciens ne l'ont jamais ignoré : « vents violents (καταιγιδώδεις) et ravisseurs (ἁρπακτικοί), » selon Eustathe ; « vents ravisseurs, qui naissent de l'évaporation des eaux, » d'après le Scoliaste d'Hésiode : « vents conjurés (ἀνέμων συστροφαί) et tempêtes (θύελλαι), » d'après Hésychius. Homère emploie indifféremment les expressions θύελλα. Ἅρπυια (1).

Mais il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire le caractère de violence uniformément attribué par les anciens aux Harpyies. Si elles sont filles de l'Océan courroucé (θαύμας), elles le sont aussi de l'Océan calme et brillant (Ἠλέκτρα) ; et tout système religieux doit considérer les vents à la fois comme cause de destruction, en tant que tempêtes, et comme agents de fertilité, en tant que dispensateurs de la pluie. La mythologie grecque ne fait pas exception à cette règle nécessaire, et distingue fort bien les fils d'Astræos et d'Aurore, « sujet de joie pour les mortels, » des violents fils de Typhôeus, « effroi du laboureur (2). » Ces deux catégories de Vents sont dans la nature des choses, et il ne peut y avoir lieu à une troisième ; en sorte que les Vents, qui ne sont ni fils d'Astræos ni fils de Typhôeus, forment un système particulier dans l'origine, reconnu dans telle ou telle localité, inconnu dans une autre localité qui a aussi son système particulier. C'est ainsi que les Tritopatores, au rapport de Suidas, n'étaient adorés que dans l'Attique (3). Comme ils n'auraient eu aucune raison d'être à côté des autres Vents, dont le culte était devenu prédominant en Grèce, on les rattacha plus tard aux croyances générales en faisant d'eux « les portiers et les gardiens » des Vents. C'est encore ainsi que les Curètes (Κούρητες) formaient un système de Vents particulier à Samothrace (4). L'auteur des hymnes orphiques présente d'une manière lumineuse leur double caractère : « Souffles infatigables, soutiens de la vie, invisibles, souffles bienfaisants, sereins, sauveurs, doux, qui faites croître l'herbe sur les montagnes et les fruits sur les arbres, soufflez sur nous. » « Dieux

(1) *Odys.*, XX, 66, 77.

(2) Hés., *Théog.*, 875.

(3) Suidas, v. Τριτοπάτορες. « Démon dit que les Tritopatores étaient des vents.— Phanodème dit que les Athéniens sont les seuls qui leur fassent des sacrifices, et les prient, au moment de se marier, pour en obtenir des enfants. » Ainsi les Tritopatores paraissent dans ce texte uniquement bienfaisants ; mais on est obligé de leur accorder aussi le caractère opposé quand on trouve qu'ils s'appellent non-seulement Amalcéidès, Prôtocléôn, Protoclès, mais aussi Cottos, Briareus, Gygès. (Suidas, *ibid.*).

(4) *Orphic. hymn.* XXXVIII, v. 4, 21. Peut-être aussi dans la Crète.

immortels, à la fois nourriciers et funestes, lorsque vous prenez votre élan, irrités contre les hommes, vous ruinez leurs champs, leurs richesses, vous les perdez eux-mêmes, pendant que gémit la mer aux gouffres profonds, que les grands arbres tombent déracinés sur la terre, et que les feuilles se dispersent en sifflant dans les airs (1). » Les Harpyies n'avaient, pas plus que les Tritopatores et les Curètes, de raison d'être à côté des fils d'Astræos et de Typhôeus; et l'on peut croire qu'elles furent, comme ceux-là, un système de Vents particulier aux deux rives du Bosphore et à la Lycie, où leur culte persista plus longtemps. Elles pénétrèrent cependant dans la religion générale, comme on le voit par leurs fréquents rapports avec Zéphyre et Borée; mais la bonne entente entre ces divinités, identiques au fond, ne peut avoir duré longtemps, si l'on doit regarder leur poursuite par les *fils* de Borée comme un symbole de la victoire du culte des Vents de la Grèce propre sur celui des Harpyies. Les Harpyies bienfaisantes sont sans doute une nouveauté en mythologie ; mais les Tritopatores, les Curètes, qui sont grecs comme les Harpyies, réunissent aussi les deux caractères qu'on trouve divisés dans les fils d'Astrœos et de Typhôeus, aussi bien que les Marouts védiques, leurs analogues dans l'Inde. Les Tritopatores, ni les Curètes, faute de documents, ne peuvent servir à expliquer les Harpyies ; je m'adresserai donc aux Marouts. Si le naturalisme védique doit être employé à l'éclaircissement des mythes de la Grèce, c'est certainement surtout quand il s'agit des Vents.

IV

Les Harpyies bienfaisantes se rencontrent dans un certain nombre de mythes identiques, dont le plus connu a donné lieu à beaucoup de controverses.

« Automédon attelle au joug les chevaux Xanthos et Balios, qui volaient aussi vite que les vents. La Harpyie Podargé les avait enfantés du vent Zéphyre, lorsqu'elle paissait dans la prairie le long du cours de l'Océan. » (*Hom.*, *Il.* XVI, 148.)

Il n'est personne qui, à la lecture de ce passage, ne se sente surpris et dérouté, et n'accepte, à défaut de mieux, le biais proposé par Eustathe, de considérer Podargé comme une cavale et Ἅρπυια comme

(1) *Ibid.*, v. 22-25; 14-19.

une épithète. Mais ce parti ne fait que reculer la difficulté, et Zéphyre reste père des chevaux d'Achille. Or il n'est pas plus étonnant de voir le vent Podargé mère de ces chevaux, qu'il ne l'est de voir Zéphyre en être père. Il faut donc traiter le mot Ἅρπυια comme un substantif, ainsi qu'il est partout, et aborder franchement la question. Je crois que la notion védique des Marouts la résout d'une manière satisfaisante.

En effet, si les Marouts apparaissent en général sous la figure de guerriers forçant à coups de lance la nue à répandre ses trésors, cette lutte hostile se change quelquefois en une lutte amoureuse qui produit le même résultat (*Rig-Véda*, I, 397, 399). C'est pourquoi les Marouts sont appelés les taureaux des vaches célestes. Ainsi s'explique le fait principal de l'union divine. La transformation de taureaux en chevaux ne doit point arrêter; car la pluie, résultat naturel de l'union, principe de la fertilité, devient indifféremment, par un symbolisme transparent, chevaux, vaches, riz, or ou parfums. De plus, considérés sous l'unique rapport de la promptitude de leur attaque, les Marouts se montrent souvent portés sur des chevaux (*ibid.*, II, 49), protecteurs des chevaux (*ibid.*, III, 113), ou chevaux même, pendant que les nues deviennent des cavales. « O Indra! viens vers nous, comme le vent vers ses cavales. » (*Ibid.*, II, 50.) Et comme le même vent qui fait tomber la pluie, entasse aussi les vapeurs, et les entraîne avec lui, on conçoit qu'époux de la nue, il en devienne aussi le père et se confonde avec elle (*ibid.*, I, 401), non plus taureau, mais vache, ou plutôt à la fois vache et taureau. De là, sans doute, chez les Grecs, la notion des vents mâles et femelles (1), selon qu'ils se confondent avec la nue ou la fécondent. De là le double rôle des deux vents Zéphyre et Podargé dans le mythe homérique. La mention de la *prairie qui borde l'Océan* rappelle encore les Marouts à la fois ravisseurs et bienfaisants. C'est là en effet, à l'horizon lointain, qu'ils vont amasser, avec les vapeurs, les trésors dont ils chargent leurs coursiers et qu'ils répandront sur la terre pour le bonheur des hommes (*ibid.*, I, 397).

On peut appliquer la même interprétation aux chevaux divins que

(1) Le mythe homérique montre, si je ne me trompe, qu'il y a eu accord de culte entre les Vents et les Harpyies, comme le mythe de Phinée que cet accord a été rompu à une certaine époque. Mais il reste à expliquer comment il s'est fait que sur les rives du Bosphore les Vents aient été exclusivement femelles, et dans la Grèce propre, exclusivement mâles. C'est la véritable difficulté que présente ce mythe, et je n'y trouve point de solution satisfaisante.

les poëtes attribuent aux héros; car ils sont tous fils des vents : ceux des Dioscures, fils de Podargé (*Stésich. Lyrici gr. ed. Bergk.*, 634); ceux d'Erechthée, fils de Borée et d'Aellopos (*Nonnus*, XXVII, 155); celui de Sthénélos, fils de Zéphyre et d'une Harpyie (*Q. Smyrn.*, IV, 570). Virgile rappelle cette croyance d'une façon plus générale lorsqu'il montre les cavales de Troade et de Bithynie fécondées par Zéphyre, et s'enfuyant d'une course furieuse vers les contrées où naît l'Auster nuageux, *nigerrimus*, qui assombrit le ciel de la froidure pluviale (*Georg.* III, 275. *seq.*)

Dans deux autres légendes, les Harpyies se changent en Erinyes, transformation qui sera expliquée plus tard. Les chevaux de Mars (*Q. Smyrn*, VIII, 243) naissent d'une Erinys et de Borée; Arion, cheval d'Adraste, naît de Poseidon et de Dêmêter, sous la forme d'une Erinys (1).

Les premiers mythes expriment l'idée que : « Les vents (cause de la pluie) sont le principe divin de la fécondité; » le dernier signifie que : « l'Eau divine féconde la Terre divine. » Tel est aussi le sens de Poseidon *Hippios*, qui avait un autel près d'Athènes; de Poseidon *Hipparchos*, mentionné par Pindare; d'Athéné *Hippia*, parèdre de Poseidon, sans doute à cause d'une légende analogue à celle que raconte Apollodore, et où elle devenait Harpyie ou Erinys (2). L'épithète ἱππόβοτος (nourricière de chevaux, fertile) rentre dans le même courant d'idées.

Chez les Arcadiens (*Pausan.*, VIII, 25, 5), tous les détails du mythe offraient un parallélisme frappant avec la notion védique des Marouts : « Dêmêter, poursuivie par Poseidon qui voulait s'unir à elle,

(1) *Apollod.*, 3, 6, 8. *L'Erinys redevient Harpyie dans Eustathe et Quintus de Smyrne.*

(2) *Poseidon Hippios, Athéné Hippia.* Soph., œd. col. 1072. *Poseidon Hipparchos.* Pind. Pyt. IV. Le mythe que je suppose se retrouverait peut-être sous la querelle de Poseidon et d'Athéné. Deux dessins donnés par Montfaucon, *Antiq. expliq.*, vol. I, part. II, 394, représentent en effet deux *Harpyies Athéné.* Toutes deux sont casquées et armées d'un bouclier. Le masque de Méduse est sur le bouclier de la première (fig. IX), sous les griffes de la seconde (fig. VIII). Celle-ci *ravit une branche d'olivier*, l'autre *un épi de blé.* Dans la figure VIII, une colonne supportant un vase (plein d'huile ou de vin?) et un carquois plein de flèches répète le double symbole de ces figures, auxquelles je ne vois qu'une traduction : « Harpyies guerrières et pacifiques. Harpyies, principe d'abondance et de ruines. » Cérès (Paus. VIII, 25, 7) portant de la main gauche une ciste, de la droite un flambeau, a le même sens.

Chez les Arcadiens, le surnom de *Hippios* était donné à Poseidon précisément en souvenir de son aventure avec Cérès. (Paus., *ibid.*). L'épithète χαλινώτις, *qui refrène*, appliquée à Athéné, complète le sens d'Athéné *Hippia.* Le cheval ne serait pas un bienfait s'il n'était soumis.

se métamorphosa en cavale et alla paître parmi les cavales d'Oncos (Ὄγκος, fils d'Apollon). Mais le dieu découvrit sa ruse, prit lui même la forme d'un cheval et la féconda. » Poursuite infatigable, fécondation violente, la prairie, le troupeau des vaches célestes, et jusqu'à la présence d'Indra dans Oncos, tous ces traits sont des Marouts. Que peut être une Harpyie ou une Erinys-Dêmêter, sinon une Harpyie bienfaisante? Qu'on rapproche ce mythe du mythe homérique, et celui-ci en reçoit aussitôt une vive lumière. On peut le rapprocher encore de celui d'Hygin où Neptune s'unit à Alopé (la Harpyie Alopié), et devient père d'Hippothoos (*rapide comme un cheval*, et sans doute aussi *cheval rapide*). Le mythe homérique parle seulement de la prairie; le mythe arcadien montre un troupeau de cavales; les Harpyies virgiliennes ont un troupeau de vaches (1), souvenir purement aryen, sans explication satisfaisante dans la mythologie de la Grèce et de l'Italie.

Tous ces chevaux divins, nés des Harpyies, sont des *dons* destinés aux héros, c'est-à-dire aux pieux, aux nourrissons de Zeus. Hermès donne aux Dioscures « Phlogios et Harpagos, rapides enfants de Podargé (2); » Héra donne aux mêmes Dioscures Xanthos et Cyllaros (3); Poseidon donne Arion à Adraste (4); Borée paye le rapt d'Orcithyia par le don de Xanthos et de Podarcé (5); Zeus paye le rapt de Ganymède par un don de chevaux divins (6). Quelle que soit

(1) Virg., *En.* III, 220. *Ecce — læta boum passim campis armenta videmus — nullo custode.* Ce troupeau appartient bien aux Harpyies : *Bellum étiam pro cœde boum stratisque juvencis — bellumne inferre paratis?* ibid., 247.

(2) Stesich., l. c.

(3) *Ibid.*, Joignez Virgile, XII, 83. Orcithyia, femme de Borée, donne des chevaux à Pilumnus.

(4) Prob. *in Georg.*, I, 12. Dans Pindare, *Olymp.*, I, 140. Poséidon donne à Pélops des chevaux ailés.

(5) Nonn. *Dionys.*, 37, 155.

(6) *Iliad.*, V, 265. « N'oublie pas de t'élancer aux chevaux d'Énée —; car ils sont de la race qu'à Tros autrefois donna le prudent Zeus, comme payement de son fils Ganymède, et les meilleurs de ceux qui sont sous l'aurore et le soleil. De cette race le roi Anchise déroba ses chevaux, par l'accouplement furtif de ses cavales. »

Le père de Tros, Erichthonios (*riche en terre*) avait été avant lui l'objet de la faveur des dieux. « C'était le plus riche des hommes. Trois mille cavales à lui paissaient sur le marais, parées de leurs jeunes poulains. Pendant qu'elles paissaient, Borée les aima; et prenant la forme d'un coursier à noire crinière, il les féconda, etc. »

A tous ces dieux, pères de chevaux, il faut joindre Kronos (Phérecyde, Schol. d'Apollon Rh. II, 1235), et Zeus hennissant (Nonn. XVI, 240). Tous ces mythes sont identiques. Le cheval a toujours été signe de richesse dans la Grèce privée de prairies. Les dieux donneurs de chevaux sont donc les dieux donneurs de biens, Δωτῆρες

l'opinion que l'on ait de la dérivation ou du parallélisme des mythes grecs, relativement aux mythes de l'Inde, il me semble qu'on ne peut s'empêcher de trouver une analogie très-satisfaisante entre Borée donnant aux dieux les chevaux, ses enfants, et les Marouts accordant la pluie, leur fille, c'est-à-dire les vaches et les chevaux, à l'incessante prière du prêtre védique : « O Dieu ! ô Marouts ! donnez-nous des vaches et des chevaux (1). »

Le cheval de guerre ou de course, le cheval de luxe, comme nous dirions aujourd'hui, est signe chez les Grecs, non-seulement de la richesse, mais aussi de la puissance, de la royauté qui est de droit divin aux temps héroïques. C'est pourquoi Ménélas, le gendre de Zeus, voulant traiter avec distinction son hôte Télémaque, lui offre trois chevaux et un char (*Odyss.*, IV, 590). Mais le fils d'Ulysse est pauvre, et pauvre est son royaume. Des chevaux ne lui conviennent pas, et il emporte en sa maison un cratère, œuvre de Vulcain, *présent* de Vulcain au héros Phædimos. Ce cratère, présent de Vulcain, me sert de transition à une seconde série de faits. La première appartient aux poëtes, et montre les Harpyies bienfaisantes sous un seul point de vue : elles produisent, elles donnent uniquement des chevaux. La seconde appartient aux monuments plastiques, et montre les Harpyies dispensatrices des biens de toute sorte.

Pour trouver les Harpyies (2) ravisseuses dans les faits de la première série, j'ai été obligé de m'adresser aux Marouts, ravisseurs des vapeurs qui s'élèvent sur l'Océan. Les monuments de la seconde les représentent distinctement ravisseuses. Mais le rapt n'entraîne pas plus pour les Harpyies que pour les Marouts, la notion de divinités spécialement funestes. Ravir, emporter ne se fait que pour apporter. Qu'une Harpyie soit représentée, par exemple, ravissant une amphore, il est clair qu'elle la porte quelque part, aussi bien qu'elle l'a ravie quelque part. L'interprétation peut être admise dans

ἐάων; les Harpyies, mères de ces chevaux, sont aussi conséquemment dispensatrices de biens; ce sont elles qui arrosent les prairies.

(1) Les vents sont appelés Ζωογόνοι, ψυχοτρόφοι, *générateurs*. On verra plus loin à ce sujet les Curètes et les Tritopatores.

(2) Si les Harpyies ne sont point ravisseuses, elles ne sont plus en effet des Harpyies. C'est ce qui arriverait si l'on prenait à la lettre le mythe des Harpyies productrices de chevaux. Mais ces chevaux sont *des biens* dans le sens allégorique. Pour les donner aux hommes, il a fallu que les Harpyies les ravissent ; et elles les ont ravis sur les flots de l'Océan dont elles ont entraîné les riches vapeurs sur les prairies du nourrisson de Zeus.

un sens comme dans l'autre. Il y a des raisons pour la faire pencher du côté de la bienfaisance.

Ainsi l'on trouve des Harpyies sur les médailles d'Abydos, de Cyzique, de Harpagia (1). Il n'est pas naturel de supposer que des villes prissent pour symbole des divinités malfaisantes. Il n'est pas naturel de supposer que Harpagia surtout empruntât son nom, et conservât probablement un culte à des divinités malfaisantes. Aux environs de Cyzique on pêchait des thons (χαλκεύς) d'une espèce particulière et supérieure que l'on marinait, et qui faisaient conséquemment l'objet d'un certain commerce (2). Les médailles de Cyzique montraient une Harpyie ravissant un thon. Il est clair que cette Harpyie ravissait ce thon pour le donner aux Cyzicéniens; qu'elle était bienfaisante, et protectrice d'un commerce fructueux pour la ville, et qu'on l'invoquait pour obtenir une pêche abondante. Les Harpyies-Athéné données par Montfaucon ravissent un épi, une branche d'olivier : il est clair qu'en qualité d'Athéné, elles ne peuvent qu'apporter l'huile et le blé, richesse d'Athènes et d'Eleusis (3). Le vase placé sur une colonne dans un de ces dessins, et qui fait antithèse au carquois, comme dans l'autre dessin l'olivier fait antithèse à Méduse, doit porter à croire que l'amphore ravie par la Harpyie de Millin (4) est pleine de vin, et qu'elle est don, non rapt. Cette Harpyie portant de la main gauche une amphore, et abaissant de la droite un flambeau, a beaucoup d'analogie avec la Dêmêter-Erinys des Arcadiens, que Pausanias représente (5) tenant une corbeille et un flambeau. Corbeille et amphore ne peuvent être signes que d'abondance. Ailleurs les Harpyies ravissent un (6) collier, un enfant; et l'on songe à ces trésors qui remplissent les chars des Ma-

(1) La médaille d'Abydos appartient à la collection de M. le duc de Luynes; c'est le même savant qui attribue à Harpagia une autre médaille portant une Harpyie. La médaille de Cyzique a été donnée par Millingen (*Sylloge of ancient coins, etc.*, pl. III, fig. 39).

(2) Athénée (*Deipnosoph.*, VII, 328. d.) distingue le χαλκεύς de la χαλκίς, poisson de la même famille, mais plein d'arêtes et sans suc. Le χαλκεύς avait mérité une place dans le livre d'Euthydème sur les conserves de salaisons (περὶ Ταρίχων), et dans le *Parfait cuisinier* (Ὀψαρτυτικός) de Héraclidès. Les thons marinés de toute cette côte étaient fort appréciés des gourmets (*Ibid.* III, 116).

(3) Voyez plus haut, page 7, note 2.

(4) Millin, *Galerie mythologique*, vol. I. pl. LXXX. Millin donnait cette Harpyie comme Sirène.

(5) Pausanias, VIII, 25, 7.

(6) Panofka, *Cabinet du comte Pourtalès*, pl. XXIV.

routs (1), ou reposent sur leurs bras généreux ; à ces *colliers* d'or qui brillent sur leurs poitrines. L'enfant même est le plus riche trésor demandé aux dieux. « O Agni, donne-moi une famille ! — O Açwins, donnez-nous une forte lignée ! — O Indra, puissions-nous obtenir de toi une famille nombreuse ! — O Marouts, donnez à nos nobles seigneurs un fils fort dans ses œuvres, difficile à vaincre dans les combats, magnifique, opulent, éclairé et digne d'être chanté (2). » Ainsi parle le chantre védique; et cette croyance a passé chez les Grecs. Le jeune Athénien, au moment de se marier, adressait sa prière aux vents Tritopatores, pour en obtenir des enfants (3); les Curètes étaient nommés non-seulement nourriciers, ce qui est du pur naturalisme (τροφέες), mais aussi auteurs de la vie, générateurs (Ζωογόνοι), ce qui est du symbolisme (4). Quoi de plus naturel ? Nous disons encore *un air vivifiant ;* mais il n'y a pas de métaphore dans les langues primitives, et l'expression n'y est que le signe de la pensée. Nous distinguons le souffle, de la vie. Ce souffle, ce vent léger était pour les anciens la vie elle-même. Quand les pluies printanières faisaient reverdir leurs champs, ils allaient à la cause prochaine, aux vents, aux Harpyies. C'étaient ces vents qui emplissaient leurs greniers, qui leur permettaient de nourrir leurs enfants. Or si les vents font pousser les graines jetées dans le sol, s'ils les font vivre, pourquoi ne feraient-ils pas vivre aussi les enfants ? Φυτεύειν a ce double sens.

Je n'ose parler du monument de Xanthus publié par sir Fellows (5). Il est décoré de bas-reliefs dont quatre représentent une Harpyie ravissant un enfant. Je vois que les savants dont je respecte le plus les lumières penchent à regarder ces Harpyies comme des divinités funestes, quoiqu'ils reconnaissent qu'elles *semblent allaiter ces enfants* (ce qui est le τροφέες des Curètes). Mais ils n'ont pas dit leur dernier mot sur ce précieux monument ; et si la doctrine des Harpyies bienfaisantes est désormais un fait acquis à la science, comme je crois, peut-être jettera-t-elle un jour nouveau sur l'interprétation de l'ensemble, qui ne satisfait point encore.

(1) Rig-Véda, II, 334, 338, et pass.

(2) Rig-Véda, I, 29.— I, 65.— I, 104.— I, 118. Traduction Langlois.

(3) Suidas, v. Τριτοπάτορες.

(4) *Orph.*, *hymn.* XXXVIII.

(5) *Lycia*, pl. XXII.

V

Les Harpyies furent conçues plus généralement comme divinités malfaisantes, et on peut expliquer pourquoi. Réunissant les deux caractères, elle seraient restées tout à fait indépendantes, comme elles l'ont sans doute été au commencement, sous le règne d'Ouranos, où les reporte leur origine. Mais quand Zeus devint le dieu suprême, il fut aussi le seul dispensateur des biens et des maux, et le pouvoir des Harpyies dut se subordonner au sien. Ainsi elles devinrent ses ministres, ses messagères, et bornèrent leurs forces à l'exécution de ses volontés. Or tous les messagers de Zeus sont presque toujours funestes.

La généalogie qui fait les Harpyies filles de la mer n'a pu être inventée que par un peuple navigateur ; et les Harpyies sont en conséquence d'origine pélasgique ou grecque. Aussi toutes les légendes où elles apparaissent se rapportent aux côtes ; et les villes qui leur ont conservé le plus longtemps un culte sont des villes maritimes. L'épithète μεταχρόνιαι les caractérise suffisamment (1) ; et on voit que les Grecs ont personnifié en elles ces coups de vent subits, ces *rafales* qui surprennent le pilote à chaque promontoire d'une côte accidentée, et font disparaître *en un clin d'œil* le navire et les passagers. Si prompte a été la destruction et si entière que tout semble avoir été ravi à la fois, et que les divinités qui l'ont opérée ont été à bon droit nommées les *Ravisseuses*.

Il n'y a nulle contradiction entre les deux rôles. Ἁρπάζειν, terme consacré au rapt des Harpyies, ne veut pas dire *détruire* dans la langue commune, mais *faire du butin* (2). Or, ce navire, ravi par la tempête, n'a pas disparu complètement ; il reparaîtra demain en précieuses épaves sur le rivage (ἀκτή) ; et les habitants remercieront les Harpyies bienfaisantes et destructrices pour les étoffes, pour les armes, pour les esclaves qu'elles leur auront apportés (3). Dans les Védas, le même fait se produit ; et le prêtre demande aux Marouts

(1) Cf. Théognis, v. 714 : « ὠκύτερος δ' εἴησθα πόδας ταχεῶν Ἁρπυιῶν—καὶ παίδων Βορέω, τῶν ἄφαρ ἶσι πόδες. » Le mot ἄφαρ a absolument le même sens que μεταχρόνιαι.

(2) Sophocle, *Ajax*., v. 2.

(3) N'est-ce pas aux Harpyies que s'adresse cette inscription d'une offrande, citée par Suidas (ἀκταίη) ? δῶρα παρ' ἀκταίης σοὶ τάδ' ἐπωφελίης. Il est juste que Aellô ait une part des épaves.

les dépouilles du Dasyou. Sur les bords de l'Océan occidental, où les anciens semblent avoir placé la demeure des Harpyies, le droit d'épaves a duré presque jusqu'à nos jours, et l'on a vu des chrétiens, comme par un souvenir de ces antiques fléaux adorés par leurs aïeux, demander à Dieu des épaves, c'est-à-dire la ruine des navires.

Les fils de Typhôeus sont également ravisseurs (1) : « Souvent, quand aux champs jaunis le fermier menait les moissonneurs, et liait l'orge d'un chaume cassant, j'ai vu les vents contraires engager entre eux des combats, et, arrachant avec les racines les épis pesants, disperser la moisson dans les airs. »

Tel a été sans doute le rôle primitif des Harpyies, si l'on peut, de leur rôle ultérieur, légitimement induire ce qu'elles ont été dans l'origine. Mais, au moment où elles se montrent à nous chez les poëtes légendaires, c'est avec peine que l'on retrouve quelque trace de ces allures capricieuses (2) qui sont le propre des fils de Typhôeus; et d'ailleurs, leur action ne s'étend plus sur les moissons, ni sur les arbres, ni sur les choses, mais bien sur l'homme lui-même. Quand les Marouts vont combattre Vritra, ils s'arment comme de jeunes héros; ils annoncent leur passage par le tumulte d'une armée; les armes s'entre-choquent, l'air retentit de cris et de coups de fouet. La force des Harpyies est d'une nature plus élevée; elles n'ont ni armes ni chars; elles n'empruntent rien qu'à elles-mêmes. Rien n'annonce à celui qu'elles menacent la chute épouvantable, car leur vol est silencieux (3). Comme dispensatrices des biens, elles étaient fécondes; comme dévastatrices, elles sont vierges, parce que virginité, dans les idées antiques, est symbole de stérilité et de mort. Tous ces traits ne résultent plus d'une conception simple-

(1) Virg., *Georg.* I, 136.

(2) Notamment dans la légende des Pandareïdes. Les Harpyies les ravissent malgré les dieux, dans une entière indépendance, à ce qu'il semble, malgré le dernier vers.

(3) Valerius Flaccus dit cependant : « *Jamque alis procul et sonitu mihi nota celœno.* » (IV, 453). Mais ce n'est là qu'un pressentiment; car le poëte ajoute : « *Nec prodita pestis ante : sed in mediis dapibus videre volucres.* » (IV, 492.) Virgile hésite : « *At subitœ horrifico lapsu de montibus adsunt.* » Mais une fois arrivées, les Harpyies sont *turba sonans* (En., III, 225, 233). Le silence qui caractérise, à mon avis, le vol des Harpyies, résulte de leur vélocité même. Comme on ne les voit point passer (ἄφαρ ἶσι πόδες), aussi ne les entend-on point. Eschyle (*Prometh.*, 799) appelle les Grypes chiens *muets* de Zeus. Les Curètes au contraire, ont été formés sur le patron des Marouts : « Brillants sous leurs armures, ils font retentir la terre du bruit de leurs pas rapides; leur tumulte et leurs cris arrivent jusqu'au ciel. » (*Orph. hymn.* XXXVIII, 9, 10, 11).

ment naturaliste des vents, et annoncent que les Harpyies ont revêtu un caractère moral.

VI

Les Harpyies en effet sont des messagères de Zeus. Le Rig-Véda ne présente et ne peut présenter qu'un seul messager, Agni; et ce messager va de l'homme à Dieu, de la terre au ciel; il porte l'offrande et la prière. Un système de mythologie naturaliste n'admet point de messagers allant du ciel à la terre. Les dieux n'y sont dieux que parce qu'ils agissent sans fin, et montrent tous les jours leur puissance. Tous les jours Indra combat avec les Marouts, tous les jours les Açwins parcourent l'étendue du ciel. Ils abdiquent, s'ils se reposent. Aussi les dieux semblent renaître tous les jours, pour faire l'œuvre qui leur est propre, et à laquelle ils ne peuvent commettre personne. Les Marouts n'ont point d'intermédiaire pour enrichir les hommes; c'est Indra lui-même qui tend ses dons aux dieux. Au contraire, dans le système hiérarchique des Grecs, le Dieu suprême n'est tenu de montrer sa puissance qu'une seule fois, après quoi il ordonne et dispense sa tâche à chaque être divin. Entre lui et les divinités inférieures ou les hommes, il faut nécessairement des agents intermédiaires porteurs de sa volonté. Et comme le système hiérarchique est sorti lui-même du naturalisme, il n'y eut et il ne put y avoir d'autres messagers que les phénomènes atmosphériques. C'est-à-dire que tout ce qui de l'atmosphère arrivait sur la terre, fut nécessairement un messager divin : l'arc-en-ciel, la foudre, la pluie, les vents, et, dans un certain sens, les oiseaux (1).

De là les ailes affectées aux messagers de Zeus, pour les porter de l'Olympe à la terre, de la terre à l'Olympe. Les Harpyies en qui se concentrent presque tous les phénomènes atmosphériques, en qualité de tempêtes, me paraissent avoir été le type des messagers divins qui les rappellent tous (2).

(1) Il suffisait que la mythologie védique fît un pas hors du naturalisme pour que les Marouts devinssent messagers. Déjà le Rig-Véda les montre « confondant le ciel et la terre (III, 270), » et « joignant par une espèce de chaîne le beau couple de la terre et du ciel. » (III, 82). On reconnaît ici l'arc-en-ciel, qui est le signe d'Iris, et qui est à Iris ce que le phénomène est à la mythologie. — Le croc d'Indra n'est pas loin d'être un messager.

(2) Telle est en premier lieu Iris, leur sœur. Fille de la mer, elle habite les airs; elle s'appelle la prompte (ὤκεα); ses pieds vont comme le vent (ποδήνεμος. *Il.* XV, 200); comme la tempête (ἀελλόπος, *ibid.*, VIII, 409), toutes épithètes propres aux Har-

Les messagers divins ne s'arrêtent point à la terre; ils pénètrent aussi dans ses profondeurs; car nul lieu ne peut se soustraire à la surveillance de Zeus. Mercure y conduit les âmes des morts, Iris y va chercher « le grand serment des dieux, l'onde immortelle du Styx; » les Harpyies y remettent les Pandareïdes entre les mains des Euménides. Ces dernières fonctions sont inhérentes à la conception première des messagers divins, tous effroi des mortels, tous agents de ruine.

Plusieurs textes donnent aux Harpyies le titre de messagères, ou le font nettement entrevoir :

Val. Flaccus (IV, 520).

« . . . . . Cur tenditis ultra
In famulas sævire Jovis? quas fulmina quanquam
Ægidaque ille gerens, magnas *sibi legit* in iras? »

Virgile, après les avoir qualifiées de fléaux (*En.*, III, 215)

« . . . . . nec savior ulla
Pestis et *ira Deum* Stygiis sese extulit undis. »

les montre messagères au livre XII, v. 845, de l'*Énéide :*

« Harum unam celerem demittit ab æthere summo
Jupiter (1). »

pyies; elle est surtout μεταχρονίη (*Argon.*, II, 300) dans Apollonius, comme sont les sœurs dans Hésiode : sa course échappe au temps. Elle porte aussi des ailes (χρυσόπτερος, *Il.* VIII, 398), quoique ce soient des ailes d'or; elle rappelle Aellô dans ces vers de l'*Iliade* (XV, 170) : « Ainsi que des nuées s'échappent les grêlons ou la neige chassée par Borée, le fils de l'aîr, aussi vite, aussi impétueuse s'envole la prompte Iris. »

Mercure semble un Marout dans ce passage de l'*Énéide :*

« Virga fretus agit ventos et turbida tranat
Nubila. »

« De sa verge d'or il pousse les vents, et se fraye un passage à travers ses « nuages en désordre. »

Virgile n'est pas moins fidèle à la doctrine des messagers divins dans la peinture qu'il fait de Fama, la voix des dieux (*En.* IV, 177). « C'est une fille de la terre, courroucée du courroux des dieux (*ibid. ira irritata deorum;* Val. Fl. dit des Harpyies : *ira Tonantis*); une sœur d'Encelade, monstre énorme, effrayant; agile des pieds, aux ailes rapides. Toutes ses plumes sont autant d'yeux, de bouches et d'oreilles. Elle vole entre le ciel et la terre, et du haut des tours, effraye les villes, messagère du faux et du mal, comme du vrai. »

(1) Il s'agit d'une des Diræ. Mais Servius nous avertit qu'il faut entendre le vers des Harpyies. Il a raison : les Diræ ne peuvent pas plus être messagères que les Erinyes.

Apollonius est encore plus explicite (*Argon.*, II, 183, *seq.*) :

« (Pour punir Phinée) Zeus lui envoya une longue vieillesse, et priva ses yeux de la douce lumière. Il ne lui permit point non plus de goûter aux mets nombreux que sans cesse pour payer ses prédictions ses voisins apportaient chez lui; car les Harpyies, etc. »

C'est dans le même sens que Valérius Flaccus les appelle ministres de Jupiter : *famulas Jovis.*

Ces textes mêmes n'ont pas besoin d'être cités ; car, lorsque le caractère de messagères ne résulterait pas des attributs extérieurs des Harpyies, on pourrait dire qu'il est nécessairement attaché à leur conception. Fléaux tout à l'heure, elles vont devenir justicières. Or, entre ce dernier degré de leur développement mythique et le premier, il y a place pour une notion intermédiaire ; il faut en effet qu'elles se mettent en communication avec le seul dispensatenr de la justice ; il faut qu'Il leur donne ses ordres, qu'Il sanctionne leurs actes, qu'Il les envoie.

Ainsi se séparent les Harpyies des fléaux antiques, nés comme elles de la mer ou séjournant dans les eaux : Python, Hydres, Cêto, Stymphalides, Sirènes, ministres d'on ne sait quelle vengeance, attachés, par on ne sait quel destin aveugle, à une ville, à un canton, symbolisés dans le Sphinx immobile, implacable, borné. Leur œuvre terminée, la vengeance assouvie, ces monstres disparaissent. Les Harpyies ne sont point attachées à un lieu ; elles ne sont point ministres de vengeance, mais de justice, car elles viennent de Zeus seul. Si elles sont des fléaux, elles sont aussi un châtiment.

J. F. Cerquand.

(*La suite prochainement.*)

PEINTURES MURALES

DE

L'ÉGLISE DE JUMIGNY

CANTON DE CRAONNE (AISNE).

L'église de Jumigny est un de ces monuments dont la fin du douzième siècle a peuplé le Laonnois ; il les a faits à l'imitation plus ou moins grossière, plus ou moins complète, de la récente cathédrale de Laon, et l'ogive y est indécise. Chaque côté long de l'église est ouvert dans le haut de cinq fenêtres dont chacune correspond à une arcade ménagée entre deux piliers massifs et plats. Le portail a deux fenêtres. C'est dans les entre-deux des fenêtres des murs latéraux et du portail que les peintures ont été apposées. Elles consistent d'abord en une frise qui décore, ou plutôt, bientôt j'expliquerai la pensée qui m'a fait modifier le temps de ce verbe, qui décorait la partie supérieure de la muraille touchant à la voûte ; en dessous est un panneau plus haut que large, séparé de la frise par une bordure d'encadrement ; en troisième lieu un autre panneau à personnages, et enfin une archivolte ornementée qui règne autour de chaque arcade. La frise, le premier panneau et l'archivolte appartiennent à la fin du douzième siècle ou au treizième, tandis que le deuxième panneau est beaucoup plus jeune.

Voici ce qu'est la frise :

Elle comportait, entre les dix fenêtres des côtés, huit tableaux et trois dans le portail. Cet ensemble de peintures se montrait, au moment où il fut découvert, singulièrement détérioré, car cinq tableaux seulement étaient apparents, trois sur la travée de droite et deux sur celle de gauche. Si plusieurs dessins encore apparents des latéraux étaient bien conservés et d'un excellent état, on pouvait au contraire à peine distinguer ceux du portail. L'humidité du mur de gauche, au nord, contre lequel s'appuie une épaisse terrasse, explique facile-

ment sa plus complète détérioration. Chaque panneau comprend toujours deux personnages, hommes ou animaux. Ces personnages sont en lutte évidente. Leur hostilité avait un sens symbolique, — ces siècles cachaient toujours un mystère dans l'expression écrite ou peinte de leur génie; — l'hostilité, dis-je, de ces personnages est exprimée symboliquement d'abord par leur attitude : ils sont toujours affrontés, l'un avance, l'autre recule; l'un menace, l'autre est effrayé; ensuite par leurs couleurs : l'un est peint en jaune, l'autre en rouge. C'est la lutte de l'esprit du bien et du mal, cette lutte que toutes les religions ont représentée sur leurs monuments et diversement personnifiée, cette lutte qui se traduit dans le christianisme par la légende des péchés capitaux et des vertus contraires.

Le premier panneau de la frise de Jumigny met en scène deux personnages que nous n'osons dire à figures et à formes humaines. Les deux têtes ont été détruites par le débadigeonnage. Le premier marche à grands pas sur le second. Au bas des reins il est pourvu d'un masque contre lequel est appuyé un sabre, ou carquois, ou flambeau, objet indéfinissable que tient un bras dont la couleur et

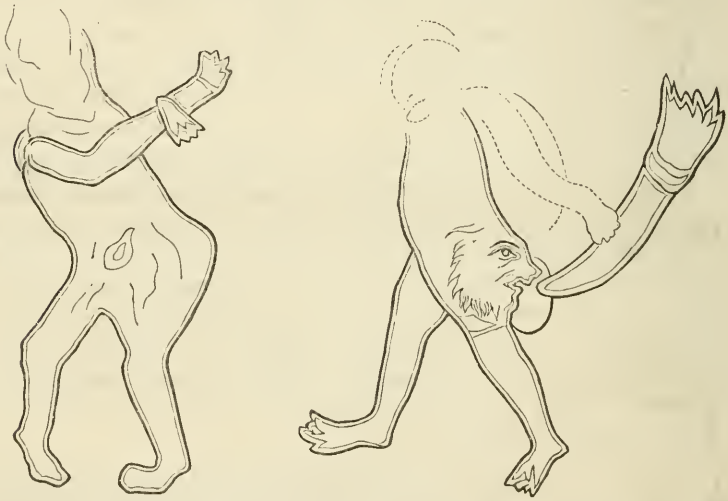

les lignes ont à peu près disparu. Le second personnage, à la tête de profil, au corps de face, fait des deux mains un geste de crainte et de désespoir; la direction de ses pieds, tournés en sens contraire, est destinée, ce me semble, à peindre l'indécision et la crainte. Ce serait l'âme chrétienne menacée par l'esprit du mal. Elle hésite et tremble. Elle voudrait fuir et ne sait s'y déterminer.

Dans le second tableau, la *Luxure* est représentée par une belle femme nue, dont le corps se termine en queue de poisson. C'est ainsi que presque toutes les théogonies ont symbolisé la volupté. De la main droite, cette femme tient un poisson; de la gauche, elle montre sa gorge nue. C'est la tentation de la chair. Un animal fantastique, qui rappelle les grands colosses assyriens par sa coiffure, par le type de sa figure, par ses traits purement accentués, par sa longue barbe, par son air grave et doux, par ses ailes, par ses pieds de bœuf, serait le chrétien résistant à la séduction. L'œil regarde au ciel; la figure est calme; un des pieds se rejette en arrière.

La *Colère* parait être le sujet du troisième panneau de droite. Un animal difforme, hideux, aux oreilles redressées et menaçantes, à l'œil

grandi démesurément, à l'énorme bouche qui montre une double

rangée de défenses, au pied levé, marche sur un autre animal plus fantastique encore, qui recule de peur. Celui-là possède trois têtes, l'une d'oiseau sur un long cou, la seconde humaine à la place de la poitrine, la troisième sur le dos. Ce tricéphale s'appelle ORPI, ce nom est parfaitement conservé; l'autre s'appelait BALD.

Le quatrième panneau de droite est effacé, ainsi que le premier et le quatrième de gauche.

Le deuxième de gauche me semble symboliser la *Gourmandise*. Au centre, un vase à deux anses. Un moine à cou et à tête d'oiseau pompe la liqueur du vase à l'aide d'un long bec, ou y vomit le résultat de son intempérance. Un personnage à tête et à oreilles d'âne, dont la poitrine et les bras sont d'un homme, dont le ventre est remplacé par la tête d'un monstre, et enfin qui se bifurque, à sa partie inférieure, en deux queues de poisson, tient une des anses du vase, dont la seconde anse est dans la main du moine. On sait que le moyen âge prenait souvent un moine comme type de la gloutonnerie. L'âne est, au contraire, un symbole admis de tempérance et de sobriété. Le proverbe : Faire un dieu de son ventre, doit avoir

existé de tout temps; c'est ce qu'indique probablement la tête monstrueuse mise à la place de l'abdomen du second personnage, satire vivante dont je ne comprends pas la continuation dans la double queue du poisson, à moins qu'on n'imagine que là le poisson exprime une idée de jeûne, le poisson étant une nourriture prin-

cipalement de carême et de mortification. On sait que certains solitaires ne mangeaient de chair que celle du poisson. Chaque animal tient d'une main un phylactère ou ruban dont les caractères légendaires ont complétement disparu.

L'*Orgueil* serait, à mon sens, parfaitement représenté par l'animal à la tête arrogante, à l'estomac gonflé, à la queue de coq relevée en panache, qui figure sur le troisième panneau du côté gauche, comme la Timidité l'est par la biche effrayée, dont les oreilles sont couchées en arrière, dont les yeux sont dilatés et arrondis par la

peur, dont la queue se serre entre les jambes, dont les quatre pattes reculent à la fois.

Chacun de ces tableaux est entouré d'une guirlande de feuillages ou rinceaux dans le style de l'ornementation courante de la cathédrale de Laon, c'est-à-dire du douzième siècle. Je puis dire que cette épopée est parlante, sans croire abuser de ce mot; les caractères du mot ORPI ont leur date que précise la science diplomatique; c'est une onciale de fantaisie. Les peintures sont probablement contemporaines du monument lui-même. Elles sont, à mon avis, l'œuvre d'un artiste qui assista à l'une des dernières croisades, rapporta en France le souvenir et l'influence, sans intermédiaire, sans transition, des arts de l'Asie, et introduisit dans une peinture chrétienne les symboles, les formes et peut-être la couleur soit des sculptures, soit des tableaux que les hasards de la guerre et du voyage lui avaient permis d'étudier, de comprendre et d'admirer. L'ancienneté de la peinture est

prouvée par la régularité des faces humaines de la femme et de l'homme qui figurent dans le second panneau de droite. Les siècles suivants ne feront plus aussi bien; souvent en dessinant une figure ils tomberont même dans le grotesque. Les souvenirs d'Asie sont démontrés par la ressemblance frappante de l'homme fantastique du second panneau avec les grandes cariatides qui nous sont récemment arrivées d'Assyrie, par l'œil de face sur la figure de profil de l'animal à trois têtes dans le troisième panneau de droite.

C'est au même artiste, cela se prouve par l'unité de style dans l'agencement de l'entourage, c'est au même artiste que l'on doit évidemment les tableaux du second étage des peintures de Jumigny. Il n'en restait que deux sur huit. Cette fois, le peintre a dessiné des légendes de saints. On ne reconnaît bien que l'histoire de saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. Sur le second panneau, deux personnages nimbés, l'un assis, l'autre droit, tiennent chacun d'une main les bouts opposés d'un bâton. Le saint assis a la main gauche sur sa poitrine et la droite élevée en l'air; le saint qui est debout montre un vase en forme d'ampoule, ou peut-être un fruit; je n'ai pas le mot de l'énigme.

Le peintre n'a pas craint de donner à ses animaux et personnages symboliques de la frise des types empruntés à l'art païen; mais à Constantinople, dans tout l'empire grec, il avait étudié des formes plus nobles, d'un mysticisme et d'un calme mieux en rapport avec la noblesse sublime de la religion chrétienne. C'est donc dans le style byzantin qu'il a traité ses figures de saints, comme il avait traité de même celle du Christ à nimbe crucifère, qui, escorté de deux anges aux ailes ouvertes, présidait, dans les tympans intérieurs du portail, à la lutte des deux principes et siégeait en attitude de juge. Rien n'est plus pur et plus tranquille que la tête du saint assis; rien n'est plus paternel que le visage de saint Martin. Le cheval est largement dessiné, campé vigoureusement. Les détails de harnachement sont très-curieux. Rien que la large épée avec laquelle saint Martin partage son manteau prouve le douzième siècle, passé lequel ces armes larges et courtes disparaîtront bientôt.

L'archivolte des arcades est d'ornementation nombreuse et variée; le trois-feuilles de la cathédrale de Laon y apparaît comme motif principal.

Telles sont, ou plutôt telles étaient les peintures murales de l'église de Jumigny; j'espère avoir été assez heureux pour faire apprécier tout ce qu'elles avaient d'inattendu et de curieux. A plu-

sieurs reprises, pendant quatre voyages que j'ai faits à Jumigny, soit seul, soit accompagné d'archéologues que la découverte intéressait, j'avais vivement recommandé qu'on prît le plus grand soin de ces peintures; j'avais ajouté qu'il y avait là un monument peut-être unique, précieux à plus d'un titre, et dont la réapparition donnait une grande valeur archéologique à l'église insignifiante de Jumigny. Eh bien! sachant ce que l'on allait faire, averti de ce que l'on allait détruire, on s'est hâté de couvrir d'un nouveau badigeon ces peintures murales, qui n'ont revécu que pour mourir de nouveau. Plus coupable qu'un curé du dix-septième siècle ignorant le prix de ce qu'il possédait, le curé de Jumigny a fait disparaître ce que les maçons avaient su retrouver sous la chaux ancienne. On a plâtré tout l'intérieur de l'édifice. Il n'y a pas de mots pour peindre ce vandalisme systématique et de parti pris, qui a été averti et ne tient pas compte des avis. Le fait est hardi au moment où, d'un commun et louable accord, on s'entend pour rechercher et retrouver, pour consolider, restaurer et perpétuer les débris précieux d'âges dont l'initiative, la richesse et la fécondité d'imagination n'ont d'équivalents peut-être à aucune époque artistique.

Ed. Fleury.

LES

VILLES DE CYRTONES ET DE CORSIA

LES RUINES D'HALÆ

I

Les limites nord-est de la Béotie et de la Locride sont principalement décrites par Pausanias dans le chapitre XXIV de ses *Béotiques*. Le Périégète indique avec beaucoup d'exactitude et de détail les distances, nomme les villes frontières, signale les particularités de leurs sites, et ne s'arrête qu'au détroit d'Euripe et à l'île d'Eubée. « Après avoir parcouru près de douze stades, à gauche de la ville de « Copes, dit Pausanias (1), on rencontre Olmones, puis sept stades « plus loin, Hyette. Ces deux localités furent de tout temps et sont « restées des villages. A la distance de vingt stades de Hyette, est « située Cyrtones dont le nom s'écrivait autrefois Cyrtone. La « ville, bâtie sur une montagne élevée, renferme un temple

(1) Pausan., IX, c. 24 : Κωπῶν δὲ ἐν ἀριστερᾷ σταδίους προελθόντι ὡς δώδεκα, εἰσὶν Ὀλμωνες· Ὀλμωνέων δὲ ἑπτά που στάδια Ὕηττος ἀφέστηκε, κῶμαι νῦν τε οὖσαι καὶ εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς. Ὑηττου δὲ στάδια ὡς εἴκοσιν ἀπέχουσι Κύρτωνες· τὸ δὲ ἀρχαῖον ὄνομα τῷ πολίσματί φασιν εἶναι Κυρτώνην· ᾤκισται δὲ ἐπὶ ὄρους ὑψηλοῦ, καὶ Ἀπόλλονός ἐστιν ἐνθαῦθα ναός τε καὶ ἄλσος, ἀγάλματα δὲ ὀρθὰ Ἀπόλλωνος καὶ Ἀρτέμιδός ἐστιν. Ἔστι δὲ αὐτόθι καὶ ὕδωρ ψυχρὸν ἐκ πέτρας ἀνερχόμενον· Νυμφῶν δὲ ἱερὸν ἐπὶ τῇ πηγῇ, καὶ ἄλσος οὐ μέγα ἐστίν· ἥμερα δὲ ὁμοίως πάντα ἐν τῷ ἄλσει δένδρα. Ἐκ δὴ Κυρτώνων ὑπερβάλλοντι τὸ ὄρος, πόλισμά ἐστι Κορσεία· ὑπὸ δὲ αὐτῷ δένδρων ἄλσος οὐχ ἡμέρων, πρῖνοι τὸ πολύ εἰσιν· Ἑρμοῦ δὲ ἄγαλμα οὐ μέγα ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ ἄλσους ἕστηκε· τοῦτο ἀπέχει Κορσείας ὅσον τε ἥμισυ σταδίου. Καταβάντων δὲ ἐς τὸ χθαμαλὸν, ποταμὸς Πλατάνιος καλούμενος ἐκδίδωσιν ἐς θάλασσαν· ἐν δεξιᾷ δὲ τοῦ ποταμοῦ Βοιωτῶν ἔσχατοι ταύτῃ πόλισμα οἰκοῦσιν Ἁλὰς ἐπὶ θαλάσσῃ, ἡ τὴν Λοκρίδα ἤπειρον ἀπὸ τῆς Εὐβοίας διείργει.

« d'Apollon avec un bois sacré et les statues d'Apollon et d'Ar-
« témis. Il y a là aussi une source d'eau fraîche sortant d'un rocher
« et, près de cette fontaine, un temple des Nymphes entouré d'un
« petit bois d'arbres cultivés. Après avoir quitté Cyrtones et tra-
« versé une montagne, on arrive à la ville de Corsia, au-dessous
« de laquelle, à la distance d'un demi-stade, se trouve un bois
« d'arbres sauvages et de chênes pour la plupart; dans ce bois
« est dressée à ciel ouvert une petite statue d'Hermès. En descen-
« dant enfin dans la plaine, on arrive à l'endroit où le fleuve Plata-
« nius se jette dans la mer; à droite de ce fleuve est située la ville
« d'Halæ, extrême possession des Béotiens sur la mer qui sépare
« la Locride de l'île d'Eubée. »

La situation de la ville de Copes, par laquelle Pausanias commence sa description, est parfaitement connue : Ulrichs (1) a prouvé que l'emplacement de cette ville est occupé maintenant par le village de Topolîa, situé sur le bord du lac Copaïs. Pour s'assurer des autres localités mentionnées par Pausanias, il est nécessaire de connaître la route qu'a suivie cet auteur et de fixer la position de la ville d'Halæ. Pausanias dit qu'au sortir de la ville de Copes, il a pris à gauche; cela veut dire au nord-est; car Copes, comme maintenant Topolîa, était bâti sur une presqu'île en face du lac, de sorte que le Périégète, regardant le lac et se proposant d'aller à la ville d'Halæ, c'est-à-dire à l'Euripe, devait nécessairement prendre à gauche; le chemin de droite l'eût mené à Orchomènes (aujourd'hui le village de Scripou). Cette direction nord-est ressort aussi de la manière d'écrire employée par Pausanias dans cette partie de son travail. Prenant comme point de départ les portes Prœtides à Thèbes, il énumère les routes de la Béotie qui se dirigeaient vers l'Euripe et aboutissaient aux villes maritimes d'Aulis, de Délion, d'Anthédon, de Larymne, d'Halæ. Les quatre premières routes, peu éloignées l'une de l'autre, vont toutes au nord-est. La route de Larymne, qu'il décrit avant celle d'Halæ, dont nous nous occupons, commençait à la ville d'Acræphnion (aujourd'hui le village de Carditsa) (2) et allait par la montagne de Ptoon, près du temple d'Apollon (aujourd'hui Perdic-

(1) Ulrichs, *Reisen und Forschungen in Griechenland*, Erster Theil. Reise über Delphi durch Phocis und Boeotien bis Theben (Bremen, 1840, in-8°).

Voy. Wilhelm Vischer, *Erinnerungen und Eindrücke aus Griechenland* (Basel., 1857, in-8°), p. 586 et suiv.

(2) Ulrichs, *ibid.*, p. 239 et suiv.; Vischer, *ibid.*, p. 576 et suiv.

covrisis) (1) jusqu'à Larymne (aujourd'hui Castri), située sur le bord de la mer près de l'embouchure du Céphise ou du grand Katavotron. En voyant cet ordre dans l'exposition de Pausanias, il est très-naturel de supposer que la route de Copes à Halæ, la dernière de celles dont il s'occupe dans cette partie de son livre, suivait à peu près la même direction que les autres, et que la ville d'Halæ se trouvait au nord et à peu de distance de Larymne.

Cette opinion, que m'a suggéré l'étude attentive de la description de Pausanias, se trouva pleinement confirmée par la connaissance que j'ai pu prendre des localités le $\frac{15}{3}$ et le $\frac{16}{4}$ du mois de mai de cette année. Guidé par le Périégète, j'ai pu voir les restes de la ville d'Halæ, j'ai trouvé le ruisseau Platanius et, suivant, quoiqu'en sens inverse, la même route que cet auteur, je suis parvenu à déterminer la position de Corsia et celle de Cyrtones.

La situation géographique de la ville d'Halæ avait été, pour la première fois, exactement indiquée, d'après Pausanias, par feu M. Leake (2), et se trouve sur la carte de la Grèce publiée par l'état-major de France; mais la petite baie au fond de laquelle la ville était située n'est pas figurée sur cette carte avec autant d'exactitude. Le ruisseau Platanius en outre y est indiqué comme se jetant dans le golfe d'Atalanti, très-loin à l'ouest d'Halæ, tandis que Pausanias dit clairement que l'embouchure du Platanius se trouve à côté d'Halæ. De même la ville de Cyrtones est placée beaucoup trop loin à l'ouest de Martini et au nord-ouest de Topolîa, ce qui est contraire au témoignage de Pausanias et à sa description de ces localités. Enfin la ville de Corsia, inexactement fixée par Leake, manque sur cette carte.

La carte de l'état-major est restée jusqu'à présent la seule source des renseignements géographiques sur cette partie de la Béotie. Les savants l'ont suivie sans y rien ajouter et il paraît, d'après ce qui m'a été dit sur les lieux, que la baie de Théologo et le village de Mellenitsa n'ont été visités par aucun voyageur. Je ne trouve d'ailleurs les ruines d'Halæ décrites nulle part. Je pense donc qu'une courte notice sur cette localité ne sera pas jugée inutile.

Halæ se trouve non sur l'Euripe même, mais sur la rive sud-est d'une petite baie appelée Théologo, d'après l'église de Saint-Jean le Théologue qui est située au fond de cette baie, à peu de distance au

(1) Ulrichs, *ibid.*, p. 237; Vischer, *ibid.*, p. 577.

(2) W. M. Leake : *Travels in Northern Greece* (London, 1835, in-8°), tome II, page 183, 184 et 288.

sud-ouest des ruines. La baie est une partie du golfe d'Opus (aujourd'hui d'Atalanti); elle a la forme d'un ovale et communique avec la mer par un passage très-resserré. D'après l'assertion d'un habitant du village de Proskhina, qui m'accompagnait, cette baie est profonde. Dans tous les cas, elle est très-favorablement située pour l'établissement d'un port maritime qui se trouve protégé de toutes parts contre les vents. Entre l'église et la ville débouche un large ruisseau qui sans aucun doute est le Platanius, mentionné par Pausanias; à la droite de ce ruisseau, sur le rivage de la baie, sont les belles ruines d'Halæ, loin de toute habitation, et pour cela même très-bien conservées. L'emplacement de l'église s'appelle maintenant *Karya choria*, celui de l'ancienne ville — *Lédézès;* les ruines portent, comme toujours en Grèce, le nom de Palæocastro.

Ces ruines méritent l'attention non-seulement parce qu'elles dissipent les doutes sur la position de la ville d'Halæ, mais surtout encore parce qu'elles offrent une particularité qui n'appartient qu'aux ports maritimes de la Grèce ancienne.

Les ruines principales sont situées sur une terrasse de la hauteur d'un homme; elles forment un parallélogramme très-allongé, dont le petit côté qui regarde le sud-est est baigné par la mer. C'était l'acropole de la ville; on y voit encore les restes d'une église construite en partie avec les matériaux d'un ancien temple. L'acropole était protégée par un mur d'enceinte encore très-bien conservé au sud et à l'ouest, et dont il n'y a plus que les fondements à l'est et au nord.

Le côté sud, qui occupe le rivage de la mer sur une longueur de cent mètres environ, est la partie la plus curieuse des ruines. C'était, je pense, le port militaire de la ville. Le mur, dont l'appareil rappelle ceux de Larymne et de Messène, est construit en pierres carrées; il se termine de chaque côté par une tour ronde. La tour de gauche forme l'angle de l'acropole avec le mur de l'ouest. Celle de droite se joint à une tour carrée qui s'avance sur le rivage et qui fait avec le mur de l'est un autre angle de l'acropole.

Aux deux extrémités, c'est-à-dire devant la tour ronde de l'ouest et devant la tour carrée, existent deux petites jetées, assez élevées, s'avançant dans la mer, construites en pierre et couvertes de dalles. Le sol du rivage, entre ces deux jetées et devant le mur et la tour ronde de l'est, est aussi recouvert de grandes pierres plates; dallage qui suit l'inclinaison de la rive et se prolonge très-avant sur le fond de la mer au delà des deux jetées. On comprend parfaitement, en voyant ce reste curieux de l'antiquité, comment les ports de la Grèce ancienne étaient construits pour permettre de tirer à terre leurs vais-

seaux de toute dimension. Ces ruines ont d'autant plus d'intérêt qu'elles sont, sur la terre ferme du royaume de Grèce, l'unique exemple d'un dallage du fond de la mer non encore détruit, grâce au manque total d'habitants dans les environs et au calme de cette baie.

Cette partie des ruines, comme nous l'avons dit, appartient à l'acropole et au port militaire d'Halæ. La ville proprement dite était située à l'ouest, mais il ne s'en est rien conservé; tout l'emplacement qu'elle occupait est couvert de champs de blé que les habitants viennent de loin cultiver. Des vestiges du port marchand subsistent cependant. En partant de la jetée de l'ouest, le rivage de la mer est aussi garni d'un dallage qui, interrompu seulement une fois, s'étend à plus de cent mètres en longueur. Ce dallage est pareil à celui du devant de l'acropole, et le fond de la mer est en plusieurs endroits couvert aussi de pierres plates.

Près de la tour carrée se trouvent les restes d'un édifice du moyen âge construit moitié en briques. moitié avec des pierres provenant de l'acropole. Sa destination est inconnue.

J'étais venu à Théologo en partant de Proskhina, et après être resté assez longtemps dans ces ruines, je suis allé au village de Mellenitsa. Nous avons traversé le Platanius qui, à la suite d'une forte pluie tombée la veille, était grossi et coulait avec fracas sur son lit pierreux. La route montait constamment à travers un bois, des vignes et des champs couverts de blé. Après une heure de marche, nous parvînmes à une source entourée de beaux arbres entre lesquels il y avait beaucoup de chênes; je dus croire que c'était le bois sacré de la ville de Corsia mentionné par Pausanias, et où s'élevait jadis en plein air la statue d'Hermès. A quelques minutes plus loin est situé le village de Mellenitsa, lequel occupe selon mon opinion l'emplacement de Corsia. Les habitants m'ont dit qu'aujourd'hui on n'y voit aucune vieille pierre. mais que dans le monastère de Saint-Georges, situé à peu de distance, se trouvent quelques colonnes qui y ont été transportées des environs de ce village. Ce renseignement prouve qu'autrefois il existait là une ville

De Mellenitsa nous allâmes au village de Martini, appelé aussi Moujakh par les habitants. La distance entre ces deux localités n'est que de deux heures, mais la route est difficile. Pour y arriver, il faut monter et descendre une montagne (ὑπερβάλλοντι, dit Pausanias). Martini est situé sur un point très élevé. A l'entrée du village, on rencontre une source abondante qui sort d'un rocher et est encore maintenant, comme dans le temps du Périégète, entourée de lauriers-

roses, d'oliviers et d'autres arbres cultivés. Un peu en arrière s'élève un rocher sur lequel se sont conservés des restes de l'ancienne ville que feu M. Ross a signalés le premier. « Au sud-est de Martini, dit-il (1), sur un rocher de soixante pieds de hauteur, j'ai trouvé des vestiges d'une petite ville fortifiée. Les fondements du mur d'enceinte sont assis sur les bords de ce rocher, et à l'intérieur se trouvent dispersées de pierres de taille provenant des anciens édifices et des pierres sépulcrales portant pour toute inscription des noms béotiens tels que ΣΦΟΔΡΙΑΣ, ΕΥΦΡΑΝΩΡ, ΑΘΑΝΙΑΣ et autres.

Je regarde ces ruines comme étant celles de l'ancienne Cyrtones, d'autant plus que la distance entre Martini et Topolia, par la route directe, n'est que d'un peu plus de deux heures de marche, ce qui s'accorde avec les trente-neuf stades mentionnées par Pausanias.

Les villes de Cyrtones, Corsia et Halæ et leurs environs étaient les dernières possessions des Béotiens de ce côté de leur territoire. La fixation topographique de ces villes permet de déterminer la limite de la Béotie avec la Locride. On voit, quand on a parcouru le pays comme je viens de le faire, combien est exacte la description de Pausanias, qui est loin de mériter l'épithète *d'obscur* que lui donne Ross, en parlant de Cyrtones et de Corsia.

M. DE KOUTORGA.

(1) L. Ross, *Griechische Kœnigs-Reisen* (Halle, 1848, in-8), vol. I, p. 98.

VENTIA ET SOLONION

Rome, sous de vains prétextes qui ne manquèrent jamais à sa politique, avait déclaré la guerre aux Allobroges. Ceux-ci, soutenus par les Arvernes, prirent les armes; mais ils furent taillés en pièces au confluent du Rhône et de la Sorgue, et, peu de temps après, leur puissant allié Bituit, roi des Arvernes, perdait toute son armée dans une des plus sanglantes batailles dont l'histoire ait gardé le souvenir. Le pays des Allobroges fut réuni dès lors à la Province romaine.

Plusieurs années s'écoulèrent. Rome, déchirée par les factions, avait confié le pouvoir suprême à Sylla. Sertorius, à la tête de quelques proscrits, souleva contre le dictateur l'Espagne et la Gaule, et tint longtemps en échec les armes romaines. Pompée fut envoyé contre lui. Il mit à feu et à sang toute la Province, et y laissa comme proconsul Manius Fonteius avec la mission d'y rétablir l'obéissance. Les cruautés et les rapines de Fonteius excitèrent une révolte générale que Pompée réprima de nouveau. Cette seconde victoire fut suivie de rigueurs de toutes sortes. Les priviléges furent abolis, les libertés détruites, la confiscation décrétée, et les peuples assez heureux pour conserver leurs terres durent les hypothéquer à des usuriers romains afin de payer d'énormes contributions d'argent. A toutes ces calamités vint s'ajouter encore une famine épouvantable. Aussi quand Fonteius sortit de fonctions, il laissa ce malheureux pays dans une misère profonde. Plus puisasnts que leurs voisins, les Allobroges osèrent élever la voix; ils envoyèrent des ambassadeurs à Rome pour accuser l'ancien proconsul et demander justice. L'éloquence de Cicéron sauva Fonteius. Dès lors les successeurs du proconsul ne mirent plus de bornes à leurs déprédations et « la détresse de la « Province s'accrut progressivement et à tel point, que chez les Allo- « broges la somme des dettes se trouva surpasser la valeur des « fonds de terre (1). » Vainement la Province fit entendre ses plaintes

(1) Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois,* partie 2, chap. IV.

et réclama un remède à tant de maux. Enfin, n'écoutant que leur désespoir, tous ces peuples prirent les armes, et, entraînés par les Allobroges, ils se précipitèrent sur Marseille et Narbonne, les fidèles alliées de Rome.

Mais laissons maintenant la parole à Dion Cassius :

« Les Allobroges ravageant la Gaule narbonnaise, C. Pomptinus (1), « gouverneur de cette province, envoya ses lieutenants contre les « ennemis. Ayant pris lui-même une position avantageuse, il obser- « vait les événements, afin qu'il pût, selon les circonstances et sui- « vant qu'il serait utile, donner des ordres à ses lieutenants ou leur « porter secours. D'une part, Manlius Lentinus marcha sur la ville « de Ventia et frappa d'une telle crainte l'esprit des habitants que le « plus grand nombre prit la fuite et que le reste fit demander la paix « par des ambassadeurs. Sur ces entrefaites, la population des cam- « pagnes se réunit et se porta subitement au secours de la ville. « Lentinus, chassé de la place, ravagea impunément la contrée « jusqu'au moment où Catugnat, chef de tout ce peuple, et quelques « autres habitants des rives de l'Isère vinrent apporter du secours. « A cause du grand nombre de leurs bateaux, Lentinus n'osa pas « s'opposer alors au passage de la rivière, dans la crainte que ses « ennemis ne réunissent toutes leurs forces s'ils le voyaient ranger « son armée en bataille. Mais comme le pays était couvert de bois « jusqu'aux bords de l'eau, il y plaça des embuscades, et surprenant « au fur et à mesure les ennemis qui traversaient, il les faisait périr. « Quelques-uns lui échappèrent; il les poursuivit et rencontra Catu- « gnat lui-même, et il eût péri avec toute son armée si un violent « orage qui s'éleva tout à coup n'avait pas empêché les barbares de le « poursuivre. Après ces événements, Catugnat s'éloigna; Lentinus « fit alors une nouvelle incursion dans la contrée et s'empara de la « place auprès de laquelle il avait éprouvé un échec.

« D'autre part, Lucius Marius et Servius Galba traversèrent le « Rhône et, après avoir ravagé le pays des Allobroges, ils arrivèrent « enfin près de la ville de Solonion. Ils s'emparèrent d'une solide « forteresse au-dessus de la place, défirent leurs adversaires dans un

(1) Salluste (*Catilina*, § XLV) nous apprend que Pomptinus ou Pontinius fut préteur sous le consulat de Cicéron, l'an de Rome 690; l'année suivante, il fut nommé gouverneur de la Gaule narbonnaise. Cicéron (*De provinciis consularibus*), en rappelant tous ces faits, le nomme : « Ille meorum laborum, periculorum, consiliorum socius, C. Pomtinus fortissimus vir. » — D. Bouquet, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, tome I, page 658, note *b*.

« combat, et incendièrent une partie de la ville, qui d'un côté était « construite en bois. Toutefois ils ne purent s'en rendre maîtres; « Catugnat survint et les arrêta. A cette nouvelle, Pomptinus avec « toute son armée marcha contre lui, l'assiégea et fit prisonniers tous « les ennemis: Catugnat seul s'échappa. Après ce succès, Pomptinus « soumit plus aisément le reste du pays (1). »

Tel est le récit de Dion. Ajoutons-y, pour le compléter, une phrase de l'*Epitome* de Tite-Live qui signale la défaite des Allobroges et nous indique le nom latin de la ville gauloise que l'historien grec appelle Solonion : « Cn. Pontinus prætor Allobroges, qui rebel- « laverant, ad Solonem domuit. — Le préteur Pontinus réduisit à « Solo les Allobroges qui avaient repris les armes (2). »

Voilà sur Solonion ou Solo et sur Ventia tous les renseignements que l'antiquité nous donne.

Abordons maintenant la question géographique.

Il résulte clairement du passage de Dion que la ville de Ventia était située à peu de distance de l'Isère. Adrien de Valois (3) la place au bourg de Vinay, et son opinion est adoptée par dom Bouquet (4) et par d'Anville (5).

Walckenaër place au contraire cette ville « à Vence, sur la petite « rivière de Vence, à 3,000 toises de Grenoble, à l'est du chemin qui « mène à la Grande-Chartreuse, près d'un lieu nommé Scia et d'un « château nommé le château d'Hercule (6).

J'avoue que ni l'une ni l'autre de ces opinions ne me satisfait. Adrien de Valois et Walckenaër se sont préoccupés surtout de retrouver le nom gaulois dans un nom moderne, et c'est là sans doute ce qui a déterminé le choix de Vinay et de Vence. Or, pour Vinay, il y a une méprise évidente; le nom latin de ce bourg, Vinaïcum, n'a qu'une ressemblance fort éloignée et tout accidentelle avec le nom

(1) Dion Cassius, *Hist. rom.*, liv. 37.

(2) Tit. Liv., *Epitome*, lib. CIII.

(3) *Notitia Galliarum*, page 529.

(4) *Rerum Gallicar. et Francic. scriptores*, tome I, page 487, note.

(5) *Notice de l'ancienne Gaule*, page 688, v°. Ventia.

(6) *Géographie ancienne des Gaules*, tome I, page 197.— Le ruisseau de la Vence se jette dans l'Isère à quatre kilomètres environ au-dessous de Grenoble. Le hameau du même nom se trouve derrière le mont Rachais, entre les villages de Quaix et de Corenc. J'ignore où est le lieu nommé Scia et le château d'Hercule, à moins pourtant que Walckenaër n'ait voulu désigner par ce nom une propriété de la famille de Reculais.

de Ventia. Pour Vence, la similitude est complète; mais cette considération, qui n'est pas sans importance, ne suffit pas encore. Il faut que la situation du hameau moderne convienne à la ville gauloise; et, à ce point de vue, le choix de Vence est moins heureux que celui de Vinay.

Il n'est pas vraisemblable que l'armée de Pomptinus, partie de Marseille ou de Narbonne, se soit dirigée vers le pays des Allobroges à travers les montagnes des Voconces. Cette route aurait été longue, difficile et surtout dangereuse. En effet, aucun peuple n'avait plus souffert des dilapidations romaines que les Voconces. Pomptinus ne pouvait s'engager avec son armée dans leurs montagnes sans s'exposer à de continuelles attaques et à des dangers de toute nature. Il ne restait donc au préteur que les bords du Rhône, et c'était incontestablement la voie la plus commode, la plus courte et la plus sûre. Au confluent du Rhône et de l'Isère, le pays des Allobroges n'était fermé par aucune montagne, l'armée romaine y pénétrait sans obstacle et conservait par le fleuve un ravitaillement facile. Cette route, d'ailleurs suivie par toutes les invasions, était vraiment la route militaire, et les Romains l'avaient parcourue bien souvent. Il existait déjà un chemin pavé depuis la Province jusqu'au pays des Allobroges; établi par Domitius Ænobarbus en souvenir de ses victoires, ce chemin portait le nom de Voie Domitienne, et sans doute traversait les champs de bataille où Domitius s'était illustré (1).

Mais si l'on admet que l'armée romaine a suivi cette route, et qu'elle est entrée dans le pays des Allobroges vers le confluent du Rhône et de l'Isère, est-il croyable qu'elle soit arrivée jusqu'au hameau de Vence sans rencontrer une ville et qu'elle ait parcouru la moitié du pays ennemi sans être arrêtée par une armée? Est-il vraisemblable que le général romain ait dirigé ses premiers coups contre une ville placée presque au cœur de la contrée, et que le chef allobroge, qui ne pouvait pas ignorer la marche de l'armée romaine, ne soit pas arrivé le premier sous les murs de Ventia, et qu'il n'ait apporté qu'un secours tardif à cette ville, si elle eût été située au hameau de Vence? Et cependant nous voyons dans l'historien grec

(1) Il avait vaincu les Allobroges au confluent du Rhône et de la Sorgue, et les Arvernes au confluent du Rhône et de l'Isère. Il est donc probable que la voie Domitienne suivait la rive gauche du Rhône. L'entretien de cette voie était une source de richesse pour Fonteius qui, à prix d'argent, exonérait des travaux à faire, ou recevait les travaux mal faits : c'était là, du moins, un des griefs des Allobroges. Voir Cicéron, *pro Fonteio*, § VII, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, livre I, chap. IX.

qu'avant l'arrivée de Catugnat, Lentinus campe devant la ville, que beaucoup d'habitants s'échappent, que les autres font demander la paix, que des négociations s'ouvrent, que Lentinus entre dans la ville, que les paysans d'alentour prennent les armes, que les Romains sont chassés de Ventia et qu'ils ravagent les campagnes. Il me paraît bien difficile qu'un aussi grand nombre d'événements ait pu s'accomplir avant l'arrivée de Catugnat, si ce dernier n'avait eu un assez long trajet à faire, et si Ventia eût été située au centre de ses États.

A ces raisons, l'on peut ajouter que le hameau de Vence est placé au milieu de montagnes d'un accès difficile. L'armée de Lentinus, arrivant du midi, ne pouvait y parvenir qu'en remontant le cours de la Vence. Elle s'exposait à mille dangers en s'engageant dans d'étroits défilés au milieu de peuplades ennemies, et cette périlleuse entreprise n'aboutissait qu'à un résultat stérile; car le hameau de Vence, entouré et dominé par de hautes montagnes, ne saurait être pour une armée victorieuse une position bien importante.

Il ne reste donc à l'appui de l'opinion de Walckenaër que la similitude des noms, et il est incontestable que le nom de Ventia est gaulois; mais en même temps ce nom se rencontre si fréquemment, que cette unique preuve ne saurait avoir une grande force.

Toutes ces considérations ne s'appliquent pas avec la même valeur au bourg de Vinay, plus rapproché du point par où l'armée romaine a dû envahir le territoire allobroge. Et cependant je ne crois pas qu'il faille placer Ventia à Vinay plutôt qu'à Vence. Ces deux positions me paraissent également inconciliables avec le texte de Dion. D'après le récit de notre historien, ce n'est pas sur la rive droite de l'Isère, c'est sur la rive gauche qu'on doit chercher Ventia. En effet Lentinus, chassé de cette ville, se jette sur les campagnes environnantes; les Allobroges, sous les ordres de Catugnat, viennent au secours des habitants; ils traversent l'Isère sur de nombreux bateaux et le général romain ne peut s'opposer à leur passage. Or si les Allobroges, peuple de la rive droite de l'Isère, sont obligés de traverser la rivière pour atteindre et protéger Ventia ou son territoire, n'est-il pas évident que cette ville est sur la rive gauche?

Si Ventia eût été située sur la rive droite, c'est-à-dire dans le pays des Allobroges, pourquoi ceux-ci, qui pouvaient sûrement attaquer les Romains par terre, se seraient-ils exposés aux chances de la navigation et d'un débarquement? Et d'ailleurs, même en ce cas, pourquoi *traverser* l'Isère (1)? Il leur suffisait d'en suivre le cours.

(1) Περαιωθῆναι, Dion, liv. 37.

Nous voyons enfin que les Romains n'osent s'opposer au passage à cause de la multitude des embarcations. Lentinus aurait-il agi avec prudence en s'aventurant sur la rive droite de l'Isère, quand ses ennemis, maîtres de la rivière, pouvaient couper toute communication et toute retraite à l'armée romaine?

Ces observations n'ont pas échappé sans doute à M. Amédée Thierry. Aussi le savant historien des Gaules, sans indiquer d'une façon bien précise la position de Ventia, place-t-il sur la rive gauche la rencontre de Lentinus et de Catugnat et la défaite des Romains. Mais l'on ne peut admettre que la rencontre des deux armées se soit effectuée sur une rive et que Ventia se trouvât sur la rive opposée. Le texte grec répugne à cette interprétation. Lentinus, chassé de la ville, n'est pas rejeté au delà des frontières, ni contraint à se replier sur une autre rive; il reste auprès de Ventia, dont il ravage les campagnes; c'est là qu'il est défait par Catugnat, puisque Dion raconte expressément que Lentinus s'empara plus tard de la ville sous les murs de laquelle il avait été vaincu (1). Si donc l'on place la défaite de Lentinus sur la rive gauche de l'Isère, on doit y placer aussi Ventia.

Cependant une objection se présente. L'expédition romaine était dirigée contre les Allobroges, et l'Isère formait la limite méridionale de ce peuple. Il semble donc qu'il ne faut pas chercher Ventia hors de leur pays, et c'est vraisemblablement par ce motif qu'Adrien de Valois et Walckenaër ont placé cette ville sur divers points de la rive droite. Mais il est aisé de démontrer que cette objection n'est pas sérieuse. D'abord Dion, qui nomme une seule fois Ventia, ne dit pas positivement que ce soit une ville des Allobroges, et j'établirai plus loin que les Allobroges comptaient de nombreux auxiliaires contre qui les Romains avaient à lutter (2). En second lieu, il n'est même pas nécessaire d'avoir recours à cette explication si simple. D'Anville donne pour limite méridionale au pays des Allobroges l'Isère et la Bourne; et au-dessus du confluent de ces deux rivières, il attribue les deux bords de l'Isère à ce peuple. Cette opinion, partagée par Walckenaër, a été soutenue et développée dans un remarquable mémoire lu en 1857 par M. Revillout au congrès scientifique, à Gre-

(1) Καὶ το τεῖχος παρ' ᾧ ἐδυστύχησεν ἐξεῖλε. Dion, *ibid.*

(2) Après avoir nommé Ventia et ses habitants, Dion appelle Catugnat *le général de toute cette nation :* « Ὁ του πάντος αὐτῶν ἔθνους στρατηγός. » Mais cette phrase prouve simplement que les peuples révoltés avaient confié à Catugnat le commandement de leurs troupes et non pas que Ventia dépendait du territoire allobroge.

noble (1). Ainsi, quoique placée sur la rive gauche de l'Isère, Ventia pouvait à la rigueur se trouver dans le pays des Allobroges.

Je pense donc, d'après le texte de Dion, qu'il faut renoncer à placer Ventia sur la rive droite et qu'on doit diriger toutes les recherches sur la rive opposée. Essayons maintenant d'en déterminer avec précision l'emplacement.

Après avoir parcouru la magnifique vallée du Graisivaudan et traversé Grenoble, l'Isère entre dans une gorge étroite formée par deux montagnes élevées. C'est, sur la rive droite, le groupe de montagnes dont la Grande-Chartreuse occupe à peu près le centre; c'est, sur la rive gauche, le massif des montagnes de Lans, de Sassenage, du Royans. Bientôt les deux groupes s'écartent et se séparent; la direction de l'Isère change tout à coup; la rivière, qui coulait vers le nord-ouest, se tourne brusquement vers le sud-ouest et établit son lit au pied des montagnes qui bordent sa rive gauche. Elle arrose ainsi la riche plaine de Tullins, parcourt les campagnes de Saint-Marcellin, traverse Romans et se réunit au Rhône au-dessus de Valence. Aussi, depuis Grenoble, la rive gauche de l'Isère est étroitement resserrée entre une chaîne de montagnes souvent infranchissables et la rivière, qui tantôt se rapproche et tantôt s'éloigne de ces montagnes, mais ne les abandonne qu'après le bourg de Saint-Nazaire pour se diriger vers le Rhône.

Cette description bien incomplète, qu'une bonne carte peut seule rendre plus intelligible, facilitera toutes les recherches.

Il paraît évident d'abord qu'il ne faut pas chercher Ventia vers le confluent du Rhône et de l'Isère. Après avoir reçu la Bourne près du bourg de Saint-Nazaire, l'Isère se sépare peu à peu des montagnes. Sur la rive gauche s'étend alors un vaste plateau triangulaire qui porte le nom de plaine de Bayanne et que l'on peut parcourir sans obstacle. Or si l'on admet que le préteur Pomptinus à la tête de son armée s'est dirigé vers le pays des Allobroges en suivant les bords du Rhône, on doit décider que Ventia était située à une assez grande distance de ce fleuve. Nous voyons en effet que Pomptinus prend une position avantageuse et qu'il envoie une partie de son armée sous les ordres de Lentinus, son lieutenant, pour assiéger Ventia. Il est bien clair que si cette ville eût été située dans la plaine de Bayanne, presque sur la route de l'expédition romaine et à une petite distance du Rhône, le préteur Pomptinus serait venu lui-même avec toute son armée pour en faire le siége, et qu'il n'aurait pas engagé une faible

(1) *Congrès scientifique de France*, 24e session, tome II, pages 371 et 372.

partie de ses forces dans une entreprise aussi périlleuse. La mission donnée à Lentinus prouve qu'il fallait pénétrer dans l'intérieur de la contrée pour atteindre Ventia et que le préteur ne pouvait pas s'emparer lui-même de cette ville sans s'écarter des bords du Rhône, qu'il avait suivis, et sans abandonner la position avantageuse qu'il y avait prise. On peut donc conclure qu'il ne faut pas chercher Ventia entre le bourg de Saint-Nazaire et le Rhône. Je le répète, dans cet espace qui occupe une trentaine de kilomètres, on ne rencontre sur la rive gauche de l'Isère aucun obstacle sérieux qui puisse arrêter la marche d'une armée et motiver l'envoi d'un simple détachement.

C'est donc au-dessus du confluent de l'Isère et de la Bourne qu'il faut diriger toutes les recherches.

J'ai expliqué tout à l'heure que depuis Grenoble la rive gauche de l'Isère est resserrée entre la rivière et une chaîne continue de montagnes. Deux ou trois fois seulement cette chaîne s'ouvre et laisse un passage étroit, d'un accès difficile. Ces montagnes sont fort escarpées aux environs de Grenoble; à quelque distance de Saint-Nazaire, elles se relient aux montagnes du Royans (1) qui forment un groupe considérable, couvert de vastes forêts, coupé de vallées étroites et profondes. Il résulte évidemment de cette disposition des lieux que nous ne devons pas chercher Ventia aux environs de Grenoble.

En effet, premièrement, à 18 kilomètres de cette ville, à l'endroit qui porte le nom de l'*Échaillon*, l'Isère vient baigner le pied des montagnes et ne laisse sur la rive gauche qu'un espace fort étroit, entièrement occupé par la route actuelle. Or il est bien probable qu'autrefois, avant l'établissement de la route, avant l'exploitation de la carrière de pierres de l'Échaillon, la montagne, qui est fort escarpée, s'avançait dans la rivière et opposait aux communications un obstacle à peu près infranchissable. Le nom même de ce lieu semble indiquer qu'on ne pouvait franchir ces rochers qu'au moyen d'échelles ou d'escaliers. Le corps d'armée de Lentinus, qui remontait le cours de l'Isère en suivant la rive gauche, aurait donc été arrêté par la montagne et n'aurait pu atteindre Ventia, si cette ville eût été située entre l'Échaillon et Grenoble. L'on retrouve encore un peu plus loin une disposition semblable; près de Saint-Gervais, à 34 kilomètres de Grenoble, l'Isère vient baigner le pied des montagnes qui couvrent la rive gauche. — Secondement, Lentinus s'exposait à de

(1) On donne le nom de Royans ou Royanais à deux cantons limitrophes, celui de Saint-Jean en Royans (Drôme), et celui de Pont en Royans (Isère). Cette contrée montueuse était habitée autrefois par les Voconces.

grands dangers en s'engageant sur la rive gauche de l'Isère, entre la rivière et de hautes montagnes. S'il s'éloignait du camp de Pomptinus, s'il se rapprochait de Grenoble (1), il devait s'attendre à voir les Allobroges traverser l'Isère, s'établir solidement sur ses derrières et rendre toute retraite impossible à son armée. — Troisièmement, si Ventia eût été située aux environs de Grenoble, sur la rive gauche de l'Isère, cette ville n'aurait eu aucune importance stratégique; séparée des Voconces par de hautes montagnes, séparée des Allobroges par l'Isère, la prise de cette ville n'aurait procuré aucun avantage à l'armée romaine, et l'on ne comprendrait ni le but d'une expédition aussi périlleuse, ni la ténacité de Lentinus qui revient après une première défaite.

A ces diverses raisons, on peut ajouter toutes celles que j'ai exposées déjà pour combattre l'opinion de Walckenaër, qui place Ventia au hameau de Vence. Ces raisons s'appliquent ici avec la même force pour éloigner de Grenoble toutes nos recherches. On peut donc conclure encore qu'il ne faut pas remonter le cours de l'Isère jusqu'aux environs de Grenoble pour retrouver l'emplacement de Ventia; que cette ville n'était par conséquent ni très-éloignée, ni très-rapprochée du Rhône, et que les recherches doivent se concentrer sur la rive gauche, à peu près entre les bourgs de Saint-Nazaire et de Saint-Gervais.

Examinons ces lieux d'un peu plus près.

Le principal cours d'eau du Royans, la Bourne, prend sa source près de Lans et vient se réunir à l'Isère après s'être ouvert un passage à travers les montagnes qui bordent le cours de cette rivière. Au-dessus du confluent, en remontant le cours de l'Isère jusqu'à Saint-Gervais, on trouve une plaine longue et triangulaire où se groupent cinq ou six villages, Saint-Just de Claix, Saint-André, Saint-Roman, Beauvoir, Iseron. L'Isère, qui baigne à Saint-Gervais le pied des montagnes et qui s'en écarte de plus en plus et d'une manière assez notable jusqu'au confluent de la Bourne, limite au nord-ouest cette plaine allongée que les montagnes bornent à l'est, et la Bourne au midi.

Au-dessous du confluent, la montagne domine la Bourne, et ses derniers rochers s'avancent jusqu'à l'Isère. Dans le flanc de cette montagne, sur la rive gauche de la Bourne, à quelques centaines de mètres du confluent, est assis le bourg de Saint-Nazaire. C'est là, du

(1) Je n'ai pas besoin de dire que si je me sers de noms modernes, c'est uniquement pour rendre l'explication plus claire.

côté du midi, la seule entrée du Royans. Une route importante, établie depuis Romans sur le bord de l'Isère, conduit à Saint-Nazaire; de ce bourg partent plusieurs autres routes : l'une remonte le cours de l'Isère et se dirige vers Grenoble, les autres aboutissent aux diverses villes du Royans.

Il est aisé de comprendre par ces explications l'importance de la position de Saint-Nazaire; c'est la clef du Royans. Le moyen âge en avait fait une place forte; le bourg, aujourd'hui fort déchu de son ancienne grandeur, s'étendait alors sur un mamelon couvert encore de tours et de murs en ruines. Plus tard, pendant les guerres de religion, les huguenots et les catholiques se disputèrent vivement la possession de cette place. En face du bourg, sur la rive droite de la Bourne et près du confluent, se trouve une éminence ou plateau élevé qui porte le nom de Mont-Calvaire. Ce plateau, entouré et défendu par la Bourne au levant et au midi, par l'Isère au couchant, est fermé au nord par un long retranchement en terre qui s'étend de l'Isère à la Bourne. En 1573 Montbrun, chef des huguenots, s'établit avec toute son armée dans cette position redoutable : « de là il com-« mandait l'Isère, la Bourne, Saint-Nazaire et l'entrée du Royans (1). »

Je n'hésite pas à placer Ventia aux environs de Saint-Nazaire. On voit quelle importance avait au moyen âge la position de ce bourg. Pendant la période gauloise l'importance de cette position était plus grande encore. Le Royans appartenait aux Voconces. Ceux-ci étaient séparés des Allobroges par l'Isère et les montagnes qui bordent la rive gauche de cette rivière, et qui rendaient fort difficiles les rapports entre les deux peuples. Mais ces montagnes, en se reliant à celles du Royans, s'écartent de l'Isère ; à leur pied s'étend une plaine entrecoupée par quelques collines au milieu desquelles serpente la Bourne. Cette plaine, qui pénètre jusqu'au cœur du Royans, qui, d'autre part, se prolonge jusqu'au confluent de la Bourne et de l'Isère, et dont Saint-Nazaire occupe une des extrémités, était la seule voie ouverte aux communications entre les Allobroges et les Voconces. Là, point de montagne escarpée à franchir, et l'Isère qu'il fallait passer n'a qu'une largeur médiocre. Il est donc bien probable qu'une route fréquentée traversait autrefois cette plaine et qu'une ville existait là.

Recherchons maintenant dans les souvenirs anciens, dans l'inspection des lieux, quelques indices à l'appui de cette opinion.

(1) *Lettres historiques sur le Royans*, par M. l'abbé Vincent, page 152.

Si nous remontons à l'époque gallo-romaine, il est certain qu'il y avait à l'entrée du Royans une ville de quelque importance. Sur ce point la tradition locale est positive, et il n'est peut-être pas juste de n'en tenir aucun compte. D'ailleurs ce témoignage est confirmé par des indices incontestables. Dans un rayon de quelques kilomètres autour de Saint-Nazaire, on a trouvé des médailles romaines, des tombeaux, des inscriptions, des tuiles à crochet, de vieux murs, des fragments de mosaïque, des aqueducs (1), et un quartier d'un village voisin, Saint-Just de Claix, porte encore le nom significatif de Villevet ou Villavet (*Villa vetus*). Il est aisé d'expliquer la destruction de cette ville. Dans la seconde moitié du troisième siècle, pendant les désastres qui ont marqué la fin du règne de Gallien, ce pays a dû éprouver un bouleversement épouvantable. Il est impossible d'attribuer à une autre cause qu'à une guerre terrible les nombreux enfouissements de médailles que l'on découvre à chaque instant dans ces contrées et qui paraissent se rapporter à cette époque (2). Au commencement du quatrième siècle de nouvelles guerres ont sans doute encore désolé ce pays; plusieurs enfouissements de médailles romaines se rapportent évidemment à cette période (3).

Ces observations suffisent, je pense, pour justifier la tradition locale. Or l'existence d'une ville romaine dans ces contrées donne quelque vraisemblance à mon attribution. Un peuple victorieux fonde

(1) Quelques-unes de ces découvertes ont été signalées et décrites dans les *Lettres historiques sur le Royans*, pages 7, 8 et 9, et dans la *Revue du Dauphiné*, tome I, page 228.

(2) Il y a une dizaine d'années, on a trouvé à Auberive en Royans, dans une urne en bronze, une quantité prodigieuse de pièces romaines. Il y a moins de temps encore une découverte analogue a été faite à Saint-Roman; les médailles étaient placées dans un vase de fer près duquel était posée une tête de drapeau en bronze argenté. En 1837 on a fait encore à Saint-Quentin une découverte de pièces semblables. Chacune de ces trouvailles se composait de plusieurs mille pièces d'argent. N'ayant pas examiné toutes ces médailles, je ne puis fixer avec certitude la date des enfouissements. Mais les pièces les plus récentes que j'ai vues sont des monnaies de Gallien. Une trouvaille de petits bronzes a été faite encore, il y a plusieurs années, à un kilomètre de Saint-Nazaire, au quartier de Manne. Il ne serait pas difficile de multiplier ces citations.

(3) Il y a cinq ou six ans l'on a découvert dans le Royans, près de Bouvante, cinq cents pièces romaines en petit bronze saucé. Les plus récentes sont des monnaies de Dioclétien et de Maximien. Vers la même époque l'on a trouvé à quelques kilomètres de Saint-Nazaire, sur la rive droite de l'Isère, près de Saint-Paul-lez-Romans, cinq ou six cents médailles en moyen bronze de Dioclétien, Maximien, Constance Chlore et Galère; je possède ces deux trouvailles tout entières. — On peut voir la description d'une trouvaille de pièces semblables dans la *Revue du Dauphiné*, tome II, page 193.

rarement des villes nouvelles, il s'établit de préférence dans les villes conquises. Il y a donc lieu de présumer que la ville romaine a remplacé une ville gauloise.

On ne doit point s'attendre sur ce point à une démonstration évidente. Si les ruines romaines sont rares, les ruines gauloises le sont bien plus encore, et lorsqu'il s'agit de retrouver une ville oubliée, la difficulté augmente à mesure que l'on remonte plus haut. D'ailleurs des circonstances particulières rendent la tâche bien plus ardue et diminuent tout espoir de découverte. Nous ne devons pas oublier d'abord que Ventia a été prise par l'armée de Lentinus et peut-être saccagée et détruite. Nous ignorons ensuite l'importance de cette place, qui n'était vraisemblablement qu'un *oppidum*, qu'une enceinte fortifiée, et a pu disparaître sans laisser de traces. En outre, depuis cet événement les contrées dont je parle n'ont pas cessé d'être habitées; chaque siècle à son tour en a changé l'aspect. Sous la domination romaine, de nombreuses villas couvraient le pays; pendant le moyen âge, plusieurs cités prirent un accroissement notable et atteignirent à une prospérité qu'elles ont conservée jusqu'aux temps modernes. Enfin chaque siècle a vu de grands désastres, de grandes guerres désoler ce pays et le couvrir de ruines. Comment aujourd'hui ne pas se perdre au milieu de tous ces bouleversements, comment se reconnaître parmi ces débris de tout âge et de toute race? Quelques vestiges du moyen âge et des siècles modernes sont encore debout et parlent à nos yeux; mais les traces des siècles anciens qui ont résisté aux injures du temps et des hommes sont enfouies profondément, et la terre seule pourrait peut-être nous répondre (1).

Il n'y a donc point de juste conclusion à tirer de l'insuffisance des preuves. Voici toutefois quelques indices de la présence des Gaulois dans ces contrées. L'on a découvert à Valence trois cents médailles gauloises au revers du cavalier (2). De semblables découvertes furent faites à plusieurs reprises dans le Royans (3). Il y a quatre ans

(1) A l'appui de cette observation, voici un fragment d'une inscription trouvée dans les caves d'une usine à Saint-Nazaire, que je laisse à d'autres le soin d'expliquer:

A. AVAVSSIM.
MINVR. SVC.

Ce fragment est rapporté dans les *Lettres historiques sur le Royans*, page 8.

(2) Cette trouvaille m'est inconnue; elle est rappelée dans la *Revue numismatique*, année 1853, tome XVIII, page 11.

(3) Un marchand, en me vendant des pièces pareilles, m'a dit qu'il les tenait d'un habitant du Royans.

environ, l'on a trouvé à dix kilomètres de Saint-Nazaire, près de Saint-Jean en Royans, trois cent cinquante pièces gauloises en argent ; celles que j'ai vues portent au revers le type du cavalier. Quel que soit le peuple à qui l'on attribue ces médailles, il ne peut exister aucun doute sur la date de leur fabrication. Derniers monuments de la numismatique gauloise, elles sont évidemment imitées des deniers consulaires romains au type des Dioscures. Elles ont donc été frappées après l'introduction des monnaies de Rome dans les Gaules, c'est-à-dire peu de temps avant la conquête. Et comme après la conquête ces monnaies ont été probablement retirées de la circulation et remplacées par celles des vainqueurs, on peut avec quelque vraisemblance voir dans l'expédition du préteur Pomptinus la cause de quelques-uns des enfouissements que je signale. L'on n'a pas oublié d'ailleurs que le corps d'armée de Lentinus, expulsé de Ventia, se jeta sur les campagnes ; il est donc naturel que l'on découvre ces monnaies sur plusieurs points. Enfin, il y a deux ou trois ans, l'on a fait encore une trouvaille de pièces gauloises à Saint-Martin-le-Colonel, petit village du Royans situé à une quinzaine de kilomètres de Saint-Nazaire ; j'ai vu quelques-unes de ces pièces : ce sont des monnaies d'argent de Marseille.

Une dernière observation tirée de l'examen des lieux va donner à mon opinion un nouveau degré de vraisemblance.

Les Allobroges traversaient l'Isère pour venir au secours de Ventia, et comme Lentinus ne pouvait empêcher le passage, il leur dressait des embuscades dans une forêt qui couvrait le pays jusqu'au bord de la rivière (1). Or dans cette plaine qui s'étend au-dessus du confluent de l'Isère et de la Bourne, depuis Saint-Nazaire jusqu'à Saint-Gervais, il existe encore une forêt importante, appelée *bois de Claix*. Malgré un défrichement continuel, cette forêt couvre aujourd'hui un territoire considérable et s'étend encore jusqu'au bord de l'Isère. L'importance et l'ancienneté de cette forêt, qui appartenait aux Dauphins, nous sont attestées par les historiens du Dauphiné. Chorier raconte que Humbert II y fit faire des coupes pour doter le monastère de Saint-Just et qu'il accorda aux religieuses le droit d'y prendre du bois à l'avenir (2). Guy-Allard, en décrivant les forêts dauphinales, dit que « les Dauphins avaient aussi celles de Planese dans le « Viennois et de Clais au bailliage de Saint-Marcellin, où per-

(1) Ὑλώδους δὲ τοῦ χωρίου μετὰ τὸν ποταμὸν εὐθὺς ὄντος. Dion, liv. 37.

(2) Chorier, *Histoire du Dauphiné*, tome II, p. 351.

« sonne ne pouvait chasser qu'eux. Ils en avaient plusieurs autres, « mais elles n'avaient pas mérité de semblables soins (1). » Enfin une tradition locale constate qu'autrefois ce pays était couvert de bois jusqu'à l'Isère.

Terminons ici et résumons nos recherches.

Le récit de Dion prouve que Ventia était située sur la rive gauche de l'Isère.

L'examen des lieux démontre que cette ville ne pouvait pas se trouver au-dessous de Saint-Nazaire, ni au-dessus de Saint-Gervais.

Entre ces deux points, tout annonce qu'il existait une ville gauloise dans laquelle nous devons reconnaître Ventia.

Pendant que Lentinus s'empare de Ventia pour la seconde fois, une autre armée romaine, sous les ordres de Marius et de Galba, traverse le Rhône, envahit le pays des Allobroges et met le siége devant Solo. Ici pas d'incertitude : Solone est une ville des Allobroges. Dion nous apprend qu'elle était défendue par une forteresse qui la dominait, et qu'une partie de la ville était construite en bois ; d'où l'on peut conclure que Solone se trouvait au pied d'une montagne et près d'une forêt.

Walckenaër place Solone « au lieu nommé Scillonaz, dans le dé- « partement de l'Ain, arrondissement de Belley, canton de l'Huys, « près d'une petite rivière nommée Brivas (2). » César nous apprend en effet que les Allobroges possédaient sur la rive droite du Rhône quelques terres, qui, suivant plusieurs géographes, correspondent au département de l'Ain.

Dans cette hypothèse, l'armée de Marius et de Galba pénètre dans le pays des Allobroges par la route ordinaire en traversant l'Isère ; elle pille et ravage les campagnes ennemies, passe le Rhône entre Lyon et Genève, et arrive enfin devant Solone.

L'opinion de Valckenaër me semble inadmissible par plusieurs raisons. Le village de Scillonaz serait situé à l'extrémité nord du pays des Allobroges. L'armée romaine venue du midi n'aurait donc pu s'y rendre qu'après avoir parcouru, saccagé et soumis toute la contrée. La ville prise, il n'y aurait plus eu de résistance nulle part. Et pourtant, suivant Dion, après la prise de Solone, la pacification n'était pas complète ; seulement les Romains vinrent aisément à

(1) Guy-Allard, *Dictionnaire du Dauphiné* (mss.), v° Forêts de Dauphiné.
(2) *Géographie ancienne des Gaules*, tome I, page 198.

bout des derniers efforts de leurs ennemis. Ce qui prouve que Solo n'était pas sur l'extrême frontière du territoire allobroge.

D'ailleurs est-il permis de croire que Catugnat, qui venait de remporter sous les murs de Ventia une victoire signalée contre Lentinus, l'un des généraux de l'armée romaine, eût souffert qu'une seconde armée ravageât tout le pays avant de songer à la défense? Est-il probable que le chef allobroge eût assisté inactif aux progrès des ennemis et qu'il n'eût tenté le sort des armes qu'au moment où les Romains assiégeaient sa dernière ville?

En dernier lieu, d'après Dion, les Romains traversent d'abord le Rhône, et ce n'est qu'après le passage du fleuve qu'ils dévastent le pays (1); sans doute par là Dion veut nous faire entendre que les Romains sont entrés dans le pays ennemi en franchissant le Rhône. Au contraire, dans l'hypothèse de Walckenaër, ce n'est qu'après le pillage du pays que les Romains auraient traversé le Rhône pour atteindre une ville reléguée sur la rive droite de ce fleuve.

Adrien de Valois place Solone à la Sone (2); dom Bouquet (3) et dom Martin (4) adoptent cette opinion.

Dans cette seconde hypothèse, l'armée de Marius et de Galba part de Narbonne; elle suit la rive droite du Rhône, traverse le fleuve au-dessus du confluent de l'Isère, entre ainsi dans le pays des Allobroges et parvient sous les murs de Solone après avoir semé sur son passage la ruine et la dévastation. La ville prise, l'armée romaine parcourt le reste du pays et ne rencontre nulle part une résistance sérieuse.

Je préfère cette seconde opinion, qui me paraît s'accorder entièrement avec le texte de Dion (5). Toutefois une rectification est nécessaire. Le bourg de la Sone est situé au bord de l'Isère, dans une vaste plaine fort unie. Or, d'une part, Solonion devait être adossée à

(1) Λούκιος δέ δὴ Μάριος καὶ Σερούιος Γάλβας τόν τε Ῥοδανὸν ἐπεραιώθησαν, καὶ τα τῶν Ἀλλοβρίγων λυμηνάμενοι, τέλος πρὸς Σολώνιον πόλιν ἦλθον. Dion, *Hist. rom.*, liv. 37.

(2) *Notitia Galliarum*, page 529.

(3) *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*, tome I, page 366, note, et page 487, note.

(4) *Hist. des Gaulois, Dict. géogr.*

(5) On peut faire au système d'Adrien de Valois une objection que je trouve indiquée dans la *Géographie des Gaules* de Walckenaër. Il est évident que Solone devait être plus éloignée que Ventia de la Province romaine, puisque cette dernière ville est attaquée avant Solone. Or, si l'on place avec Adrien de Valois Ventia à Vinay, il est clair que Solo ne doit pas être située à la Sone. Mais cette objection tombe si l'on reporte Ventia sur la rive gauche de l'Isère.

une montagne et, d'autre part, nous ne voyons pas que cette ville soit placée près de l'Isère. Il ne faut donc pas, je crois, la chercher au bourg même de la Sone, mais plutôt à une dizaine de kilomètres de la rivière dans la direction du nord-ouest, sur les confins des cantons de Romans et de Saint-Marcellin, près des villages de Saint-Antoine, de Montagne ou de Montmiral. Il existe là des collines élevées où l'on rencontre encore de vieilles tours du moyen âge, et sur lesquelles on pouvait aisément asseoir une forteresse.

Enfin un document nouveau vient à l'appui de cette observation. Dans la contrée que j'indique il existait, il y a plusieurs siècles, une ville qui portait encore le nom de Solo. Nous en trouvons la preuve dans un passage du cartulaire de l'église Saint-Barnard de Romans (1). A la charte 255, on lit qu'une femme nommée Galberga et son fils Rostagnus donnent à l'église de Romans une partie de leurs biens situés dans le Viennois « *in pago Leviacensi, in villa quæ dici-* « *tur Solo.* » Cette charte est datée de la seconde année du règne de Rodolfe, qui répond à l'an 994.

Les limites du *pagus Leviacensis* ne sont pas exactement connues; outre le lieu de Solo, il renfermait les villages de Geyssans, de Triors, de Montagne, de Montmiral et quelques autres encore, et correspondait à la contrée dont je viens de parler (2).

Quant à l'emplacement exact de cette *villa Solo*, voici quelques indications : Sous le numéro 12 *bis* du cartulaire de Saint-Barnard, l'on trouve une charte datée du 8 novembre 1068, postérieure de soixante-quatorze ans à celle que je viens de citer. Cette seconde charte contient un acte d'échange entre l'archevêque de Vienne et l'abbé de Montmajour. Ce dernier cède au chapitre de Saint-Barnard une église dédiée à Saint-Christophe située « *in loco qui dicitur Sole.* »

Une autre charte du siècle suivant, rapportée sous le numéro 314 du même cartulaire, désigne cette même église sous le nom de *Saint-Christophe de Sor*.

Cette église de Saint-Christophe, qui jusqu'à la révolution française était la propriété du chapitre de Saint-Barnard, est aujourd'hui l'église paroissiale de Montmiral. A deux cents mètres de là existe encore une habitation qui, depuis un temps immémorial, est connue sous le nom de *Sor* (3).

(1) Publié par M. Giraud, Lyon, L. Perrin, 1856. 2 vol. in-8°.

(2) Sur la limite des communes de Montmiral et de Geyssans, il existe un quartier qui porte le nom de *Léviage*. C'est vraisemblement une dernière trace du nom de *Leviacensis*, et là peut-être se trouvait le chef-lieu de cette circonscription.

(3) Je tiens la plupart de ces renseignements de M. l'abbé Roux, curé de Montmiral, qui me les a transmis avec une extrême obligeance.

Ainsi ce lieu, qui portait au douzième siècle le nom de Sor, conservé jusqu'à nos jours, était au onzième siècle désigné sous celui de Sole. N'est-il pas permis de dire avec quelque apparence de vérité qu'au siècle précédent c'est ce même lieu qui portait le nom primitif de Solo, dont nous retrouverions ainsi les transformations successives?

Ajoutons que la position de Montmiral présente de l'analogie avec la position de Solonion et que les renseignements fournis par Dion Cassius sur la ville gauloise semblent se référer au bourg moderne. Bâti près d'un versant fort incliné, ce bourg est dominé par plusieurs coteaux élevés qui l'entourent à moitié. L'un d'eux est encore couvert des ruines d'un vieux château dont la tour carrée se découvre de plusieurs lieues.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, ce nom de Solo, que nous retrouvons dans une charte du moyen âge, n'est-il pas un dernier souvenir de la ville des Allobroges qui a survécu dix siècles à cette ville et qui s'est éteint avant d'arriver jusqu'à nous?

Je termine par un détail qui offre un certain intérêt et qui tient de trop près au point que j'examine pour que je le passe sous silence. Il existe une monnaie gauloise de bronze qui présente sur un des côtés une tête nue à gauche avec la légende SOLLOS, et au revers, un lion à gauche avec la légende SOLLO. Cette médaille, qui paraît antérieure à la domination romaine, ou peut-être contemporaine de la conquête, est attribuée à la ville des Allobroges par l'un de nos plus savants numismates, M. le baron Chaudruc de Crazannes (1).

Après avoir déterminé la situation de Solonion et de Ventia par le texte même de Dion Cassius, par l'examen des lieux, par les traditions locales, jetons un regard sur l'ensemble des opérations stratégiques, essayons de reconstituer le plan de l'expédition romaine, et nous verrons s'éclaircir tous les doutes.

Une question se présente d'abord : quel peuple avait à combattre Pomptinus?

Dion Cassius et Tite-Live ne parlent que des Allobroges; mais il est bien probable que l'insurrection s'était étendue jusqu'aux peuplades voisines. Les Voconces notamment avaient soutenu contre Fonteius une guerre acharnée. Cicéron nous l'apprend, et il consacre

(1) *Revue numismatique*, tome IX, année 1844, page 85. L'attribution proposée par M. de Crazannes est adoptée par M. le marquis de Lagoy et combattue par M. de Longpérier; voir aussi Duchalais, *Descript. des méd. gauloises*, page 70.

à l'histoire de cette guerre une partie de son plaidoyer, qui malheureusement est perdue pour nous. Plus tard, quand les Allobroges traduisirent le préteur devant le peuple romain et chargèrent un de leurs chefs, Induciomar, de soutenir l'accusation, les peuples voisins firent avec eux cause commune : Cicéron nous l'apprend encore (1). Réunis par une même persécution et par une plainte commune, tous ces peuples devaient se réunir aussi pour la vengeance. Il n'est pas permis de croire que les Allobroges seuls aient pris les armes et qu'ils n'aient pas entraîné leurs voisins contre Marseille et Narbonne. Sans doute les Allobroges, qui par leurs richesses et leur puissance occupaient un des premiers rangs parmi tous les peuples de la Gaule (2), dirigeaient la révolte comme ils avaient dirigé l'accusation; et c'est vraisemblablement par ce motif que leur nom seul est mentionné dans l'histoire de cette guerre. Mais ils comptaient pour alliés tous leurs voisins, qui avaient souffert comme eux des cruautés et des vexations romaines, et nous voyons en effet Catugnat conduire au secours de Ventia ses propres soldats et tous les habitants des bords de l'Isère (3).

Si l'on admet que les Romains n'avaient pas d'autres ennemis à combattre que les Allobroges, si l'on veut que Ventia se soit trouvée, comme Solonion, dans le territoire allobroge sur la rive droite de l'Isère, le plan du préteur devient complétement inintelligible. Pourquoi diviser en plusieurs corps l'armée qui devait opérer sur un territoire aussi restreint? Espérait-on par là diviser les forces de l'ennemi? Il était bien facile de prévoir que Catugnat se porterait successivement avec toutes ses troupes contre chacune des divisions romaines, et qu'il les battrait l'une après l'autre; et ce n'est en effet qu'après la réunion de toutes leurs forces que les Romains ont eu l'avantage. Si le préteur a divisé ses troupes, c'est qu'il se trouvait en face de plusieurs ennemis et qu'il fallait opposer à chacun d'eux une armée pour empêcher leur réunion. Plus puissant que chacun de ces peuples, il n'aurait pu résister peut-être à une coalition; de là, pour lui, impérieuse nécessité d'avoir plusieurs armées.

(1) « Ita vero, si illi bellum facere conabuntur excitandus nobis erit ab inferis C. Marius, qui Induciomaro isti minaci atque arroganti, par in belligerando esse possit; excitandus Cn. Domitius et Q. Maximus, qui nationem Allobrogum *et reliquas* suis iterum armis conficiat atque opprimat. Cicéron, *pro Man. Fonteio*, § 15.

(2) Incolunt prope Allobroges, gens jam inde nulla gallica gente opibus aut fama inferior. Tite-Live, *Hist.*, liv. XXI, § 31.

(3) Μέχρις οὗ ὅ τε Κατούγνατός, ὅ του πάντος αὐτῶν ἔθνους στρατηγὸς, καὶ τινες ἄλλοι τῶν παρὰ τὸν Ἴσαρα οἰκούτων, ἐπεκούρησαν σφίσι. Dion, liv. 37.

Il faut donc admettre que Pomptinus n'avait pas seulement à combattre les Allobroges, et qu'au nord de la Province romaine le soulèvement était général.

Le préteur remonte les bords du Rhône ; arrivé près des confins des Allobroges, à peu près à la hauteur de Valence, il choisit une position forte pour asseoir son camp. Son armée est divisée en trois corps : le premier est placé sous les ordres de Lentinus ; le second est confié à deux généraux, Lucius Marius et Servius Galba ; le préteur commande lui-même le troisième corps qui forme la réserve.

Ceci posé, suivons la marche des Romains.

Lentinus doit se diriger vers les bords de l'Isère, c'est-à-dire vers l'est, vers l'entrée des Alpes. Sa mission est d'inquiéter les Voconces et les peuples des montagnes, de les combattre chez eux et de les empêcher de se joindre aux Allobroges.

Marius et Galba doivent se porter vers les bords du Rhône, c'est-à-dire vers le nord-ouest, vers le pays des Allobroges, afin de combattre ce peuple réduit à ses propres forces.

La principale armée, celle qui doit frapper la révolte au cœur, c'est le corps de Marius et de Galba qui opère contre les Allobroges ; le corps de Lentinus n'est au contraire qu'une armée d'observation, car la défaite des Allobroges mettra fin à la révolte. Une simple remarque ne laissera sur ce point aucun doute. Lentinus est en face de l'ennemi : les troupes romaines sont taillées en pièces, la réserve n'agit pas. Quelque temps après, Marius et Galba se trouvent à leur tour aux prises avec Catugnat : les troupes romaines éprouvent un nouvel échec, la réserve vient immédiatement à leur aide.

Toutes les dispositions étant prises, Pomptinus lance les deux premiers corps contre les ennemis ; lui-même garde le camp d'où il surveille les opérations, prêt à donner à ses lieutenants des ordres ou des secours.

Lentinus entre le premier en campagne et met le siége devant Ventia.

Si l'on veut se reporter à tout ce qui a été dit plus haut sur la situation de cette ville, on conviendra que Lentinus ne pouvait choisir une meilleure position pour accomplir sa mission et isoler les Allobroges. Placée entre les Allobroges et les Voconces, Ventia commandait l'unique voie ouverte entre les deux peuples limitrophes. De ce point, dont les communications avec le camp du préteur pouvaient être facilement assurées, Lentinus maintenait les Voconces dans l'obéissance ; il pouvait, si ce peuple prenait les armes, ravager impunément leur territoire ; il empêchait surtout leur armée de

traverser l'Isère, de porter secours aux Allobroges, de prendre à revers les troupes romaines et de se réunir à l'armée de Catugnat.

Les habitants sont surpris par l'attaque inattendue des Romains, Lentinus entre dans la ville. Mais bientôt la défense s'organise, les Voconces se soulèvent et reprennent Ventia. Le général romain se jette alors sur les campagnes, il harcèle l'ennemi pour l'occuper et le retenir.

Catugnat est enfin averti ; il devine le plan du préteur ; il vole au secours de Ventia et traverse l'Isère. Pris entre deux armées, Lentinus cherche à conjurer le danger qui le menace, il cherche surtout à empêcher la jonction des Allobroges et des Voconces (1). Il refuse donc la bataille et se borne à dresser des embuscades aux ennemis ; mais surpris par les troupes de Catugnat, il perd toute son armée et ne doit son salut qu'à un orage qui couvre sa fuite.

Après avoir ainsi rétabli les communications avec ses alliés, Catugnat rentre dans ses États (2) et marche à la rencontre de la seconde armée, qui déjà a franchi le Rhône et ravage la contrée. Pendant qu'il s'éloigne, Lentinus, qui a pu dans le camp du préteur reconstituer son corps d'armée, revient et s'empare de Ventia. Par la prise de cette ville, Catugnat est réduit à ses propres forces; néanmoins il se dirige vers Solonion, dont Marius et Galba ont commencé le siége.

(1) Τότε γὰρ οὔκ ἐτόλμησε μεν αὔτους ὕπο τοῦ πλήθους τῶν πλοίων περαιωθῆναι κωλῦσαι, μὴ καὶ συστραφῶσιν, ἰδόντες σφᾶς ἀντιπαρατεταγμένους. Dion, *ibid.*

(2) Il est impossible d'étudier un point de l'histoire des Gaulois sans citer à chaque page M. Amédée Thierry. Tout en plaçant la rencontre de Lentinus et de Catugnat sur la rive gauche de l'Isère, le célèbre historien donne sur ce fait des explications qui me paraissent inacceptables. Il suppose que Catugnat à la tête des Allobroges portait la guerre dans la Gaule narbonaise lorsque Lentinus vint mettre le siége devant Ventia. Alors Catugnat ramena du Midi l'armée qu'il conduisait contre Narbonne et rencontra Lentinus sur la rive gauche de l'Isère. Après avoir taillé en pièces les légions romaines, Catugnat crut la guerre finie de ce côté et alla reprendre dans le Midi l'expédition commencée.

Je ne puis croire d'abord que le chef allobroge ne se trouvât pas dans son pays au moment de l'invasion romaine. Il n'est pas admissible que le préteur Pomptinus eût abandonné la Province aux ennemis pour venir les attaquer dans leur pays et qu'il eût laissé sur les derrières de son armée les troupes de Catugnat. — En second lieu, Dion ne mentionne pas l'absence de Catugnat; il dit seulement qu'après sa victoire ce dernier s'éloigna (Τοῦ Κατουγνάτου πόῤῥω ποι ἀφορμήσαντος); mais il n'est pas question d'expédition dans le Midi. — Enfin il résulte assez nettement du texte de Dion que Catugnat lui-même traversa l'Isère avec son armée pour attaquer Lentinus. Or, si l'on place avec M. Thierry la défaite de Lentinus sur la rive gauche de l'Isère, il faut bien reconnaître que Catugnat était dans le pays des Allobroges, sur la rive droite, avant d'avoir passé la rivière.

Déjà les Romains ont pris la forteresse, ils ont remporté une victoire sur la garnison, ils ont incendié une partie de la ville. Catugnat survient, les repousse et se jette dans la place. Alors le préteur s'avance avec toute sa réserve, il assiége Solonion et s'en empare. Catugnat seul parvient à s'échapper; mais il n'a plus d'armée, plus de ressources; les forces des Allobroges sont épuisées, leurs alliés sont contenus par Lentinus, et le préteur ne rencontre plus aucune résistance.

Telle est l'histoire de la guerre des Allobroges; et, si je ne m'abuse, les récits de Dion Cassius, dans lesquels on a pu remarquer parfois quelque obscurité (1), trouvent une explication toute naturelle. Que l'on reporte Ventia sur la rive gauche de l'Isère à la position que j'ai indiquée, et le doute s'éclaircit. L'on comprend que le préteur n'ait pas voulu s'aventurer sur la rive droite de l'Isère avant de s'être assuré une position forte sur la rive gauche. L'on devine aisément quelle importance le préteur attachait à cette position, qui empêchait la réunion des rebelles et lui assurait la liberté de ses opérations. L'on voit pourquoi les Allobroges n'ont pu donner à Ventia que des secours un peu tardifs. L'on explique enfin le passage de l'Isère, qui n'eût pas pu s'effectuer si Ventia eût été placée sur la rive droite.

Sans doute il n'est pas possible d'établir la véritable situation de nos deux villes par des documents d'une incontestable évidence. Mais l'on ne saurait prétendre à bannir complétement de l'archéologie le doute et les hypothèses, et dans notre question comme dans beaucoup d'autres, il faut, en l'absence de renseignements positifs, savoir se contenter des conjectures les plus probables.

ÉMILE LACOUR.

(1) « Dion est le seul auteur qui nous en ait conservé les détails, mais son récit « devient inintelligible lorsqu'on veut le suivre sur les cartes les plus estimées que « l'on a dressées de l'ancienne Gaule, parce que les deux seuls lieux qui y sont « mentionnés ont été placés comme au hasard et d'une manière tout à fait contraire « à ce que demande la marche des armées. » Walckenaër, *Géographie ancienne des Gaules*, tome I, page 197. — Le savant géographe a composé sur l'emplacement des deux villes gauloises une dissertation que je regrette infiniment de n'avoir pu lire et qui m'aurait certainement fourni de précieuses observations.

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

(*Suite*)

II. — OUVRAGES DE DAMASCIUS.

Ms. F. Bibliothèque de Hambourg. — Cet exemplaire est celui que M. Kopp a pris pour base de son édition. Le philologue J. Christophe Wolf en a tiré aussi les morceaux de Damascius qu'il a insérés dans ses *Anecdota sacra et profana* (Hamburg, 1722-24; 4 vol. in-8°. — Tome IV). Le manuscrit F est indiqué par Wolf (p. 195), et par Fabricius (Éd. H., t. IX, p. 537), comme ayant appartenu à Luc Holstein, le célèbre érudit hambourgeois, qui fut bibliothécaire à la Vaticane vers 1636, et qui visita les bibliothèques d'Italie, de Sicile, d'Angleterre, et, nous l'avons vu plus haut, celles de France, ou tout au moins de Paris.

Luc Holstein, dans une lettre adressée à Peiresc, en février 1629, lui faisait part de l'intention qu'il avait d'écrire une histoire du néoplatonisme. Il le priait en même temps de lui procurer un certain nombre de textes inédits relatifs à cette étude. Holstein joint à sa demande une liste de vingt-trois ouvrages, parmi lesquels se trouve le Περὶ ἀρχῶν. Il en est sept principaux qu'il achèterait à tout prix, dit-il, quovis pretio; et Damascius est du nombre. (*L. Holst. Epist. ad div.*, ed. Boissonade, ep. xix.)

En juillet 1631, Holstein, qui a reçu un Damascius envoyé par Peiresc, lui renouvelle ses remercîments, sans toutefois lui dissimuler que le manuscrit est mal exécuté, presque illisible (Ep. XXXVIII). Il insère dans sa lettre une liste des philosophes néoplatoniciens dont les écrits sont en sa possession. Arrivé au douzième article, il mentionne « Damascius, περὶ ἀρχῶν, ou *Sur les principes;* volume in-4°, écrit par André Dormarius » (par conséquent dans la seconde moitié du seizième siècle). Il ajoute : « Exemplaire assez incorrect (non satis probus). Je le tiens de l'illustre Peiresc. » M. Boissonade rappelle en note que ce manuscrit fut légué par Holstein à la Bibliothèque de Hambourg.

Ce manuscrit, composé de 268 feuillets, contient un texte que nous ne connaissons que par les seules récensions de Wolf et de Kopp ; il ne présente pas, généralement, une mauvaise lecture ; mais les récensions y révèlent une foule d'omissions.

C'est dans ce manuscrit que l'on trouve, à la fin du texte total, le trait final (τέλος τῶν ἀποριῶν...) que nous avons rapporté, d'après Wolf, en examinant la constitution du *Traité des premiers principes* (page 24). Ajoutons que l'exemplaire de Hambourg ne présente pas d'interruption comme celui de Munich; il se rattache, en cela du moins, à la même famille que les deux premiers manuscrits de Paris. Aussi Luc Holstein, en parlant du texte de Damascius, lui affecte le seul titre de Περὶ ἀαχῶν, et ne songe pas à le dédoubler

Ms. G. Bibliothèque de Middlehill. — Une petite ville d'Angleterre, Middlehill, conserve ou conservait autrefois, du moins, dans sa bibliothèque, un exemplaire des *Doutes et solutions*, numéroté 1520 dans le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque rapporté par Hænel. C'est, paraît-il, un manuscrit du seizième siècle, qui porte le titre suivant :

Damascii (sive Damasceni, temporibus Justini et Justiniani imp. Athenis clari) dubia et solutiones de primis principiis.

C'est un des nombreux manuscrits de Damascius qui ne sont pas mentionnés dans la *Bibliothèque grecque* de Fabricius et de Harles.

Mss. H et I. Université d'Oxford. — L'Université d'Oxford a possédé jadis et doit avoir conservé deux exemplaires des *Premiers principes*.

Le premier manuscrit (Ms. H) appartient à la bibliothèque du collége *Corpus-Christi*. C'est un volume in-folio qui porte le titre suivant : *Damascius, Dubitationes et solutiones*. C'est ainsi du moins

qu'il est désigné dans le *Catalogus codd. mss. Angliæ et Hiberniæ.* (Oxon. 1698, in-fol., t. II, p. 53.)

Cet exemplaire présente un excellent texte, si l'on en croit le savant écossais H. Dodwell, cité par Harles (*Fabric. Biblioth. gr.*, t. III, p. 484). Wolf nous apprend qu'il l'eut sous les yeux, et il dut le consulter pour publier ses Extraits de Damascius. Il fait remarquer que le mot πότερον, avec lequel commencent tous les autres textes connus du περὶ ἀρχῶν, est omis dans ce manuscrit. Th. Hyde l'eut également entre les mains, et c'est d'après ce texte qu'il a cité notre auteur dans son livre *de Religione Persarum.* Muratori (*Antiq. ital.*, t. III, p. 843) nous apprend que Luc Holstein l'avait consulté aussi. Enfin Kuster, dans une note reproduite par Gaisford (Suidas, éd. de 1834, art. Δαμάσκιος, note *a*), parle de cet exemplaire, qu'il présente comme « Satis spisso volumine constans. »

Le second manuscrit d'Oxford (Ms. I), copie faite sur le précédent, appartient à la Bodléienne. C'est un volume in-folio intitulé « Damascius Περὶ ἀρχῶν », qui ne remonte pas au delà du dix-septième siècle. Cet exemplaire fut exécuté pour Jean Fell, évêque d'Oxford, qui avait conçu le projet de publier une sorte de Bibliothèque grecque-latine où devait figurer Damascius. A sa mort, il légua les manuscrits qu'il avait fait transcrire à la Bibliothèque bodléienne. Cette succession occupe les numéros 8687 à 8716 dans la première partie du *Catalogus cod. mss. Angliæ*, etc. (t. I, p. 374), et le manuscrit I s'y trouve indiqué sous le n° 8691.

Ms. J. Bibliothèque de Madrid, O, 4. — La Bibliothèque royale de Madrid conserve un exemplaire des *Premiers principes.* Iriarte avait préparé pour l'impression la continuation de son précieux catalogue. Cette partie, restée inédite, M. Emm. Miller, de l'Institut, qui lui-même a donné un catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial, s'est proposé de la publier après l'avoir mise en français et enrichie d'un Commentaire.

L'exemplaire madrilène des *Premiers principes* est, dans ce catalogue inédit, l'objet d'une notice d'Iriarte que M. Miller a bien voulu nous permettre d'insérer ici :

« O, 4.— In-folio en papier, du seizième siècle et de 347 feuillets.
Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν.

« *Init.* : Πότερον ἐπέκεινα τῶν πάντων...

« *Fol.* 175 r° : Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην ἀντιπαρατεινόμεναι τοῖς εἰς αὐτὸν ὑπομνήμασι τοῦ φιλοσόφου.

« Les premières lignes sont laissées en blanc et on lit à la marge οὗ ἡ ἀρχὴ οὐχ εὕρηται (33). »

Ce manuscrit est évidemment de la même famille que celui de Munich (ms. E), et ceux de Venise (mss. Q, R, S). Nous lui attribuerons même une étroite relation avec le manuscrit bavarois; en effet le mot οὗ (dans la phrase οὗ ἡ ἀρχὴ οὐχ εὕρηται) se lit dans l'un et dans l'autre, tandis qu'il manque dans le premier vénitien et peut-être dans les trois manuscrits de Saint-Marc.

Ms. K. Bibliothèque de l'Escurial. Σ — II — 2 (Catalogue de M. Miller, n° 78). — La Bibliothèque de l'Escurial renferme trois exemplaires des *Premiers principes*. Nous en parlerons d'après les notices qui leur sont consacrées dans le *Catalogue* de M. Miller, et d'après les citations du philologue espagnol Iriarte, qui accompagnent ces notices.

Le premier exemplaire est un volume écrit sur papier, in-folio, du seizième siècle, comprenant 397 feuillets.

Il contient : 1° Le traité de Damascius *Sur les premiers principes*.

2° Le commencement des Définitions de Platon.

Les premiers et les derniers mots du texte de Damascius sont les mêmes que dans les manuscrits A, B, F, etc.

Cet exemplaire est mentionné par Fabricius. (Éd. Harles, t. III, p. 484.)

Ms. L. Bibliothèque de l'Escurial, T — I — 14 (Catalogue de

(33) M. Miller joint à cette notice les observations qui vont suivre : elles diffèrent peu de celles que nous avons présentées dans cette Étude, et peuvent servir à les compléter.

« Voyez l'édition donnée par M. Kopp, d'après deux manuscrits, l'un de Munich et l'autre de Hambourg (Francof. ad M. 1826, in-8°.) Dans la préface, p. XII : « Præterea hic liber in bibliotheçis aliis, v. gr. Venetiana D. Marci, Oxoniensi, et « *fortasse* adhuc etiam Madritensi asservatur. » M. Kopp avait raison, et le mot *fortasse* doit être retranché de sa phrase. Voy. M. Kopp, *l. c.* Præf. p. XII. Le manuscrit de Munich donne incorrectement ἀντειπαρατεινόμεναι τοῖς αὐτόν. Le manuscrit de Madrid est probablement celui qui faisait autrefois partie de la bibliothèque de Hurtado de Mendoza et dont parle Morelli, *Biblioth. mstorum ven.*, p. 137-138, cité par M. Kopp (Præf. *l. c.*) : « Commentarium in Parmenidem habuit olim « Bibliotheca cl. viri Hurtado de Mendoza n° CXLV ita inscriptum : Damascii de « primis principiis in Parmenidem; in quo titulo conjunctionis ET prætermissæ « suspicor (Iriarte loquitur) mendum; diversus enim liber plane est a libro περὶ « ἀρχῶν. Is autem in Parmenidem una cum hoc in unum volumen compactus « exstat hodie Venetiis in græca D. Marci Biblioth. codd. 245 et 246. » M. Kopp n'est pas de cet avis; il pense que ce dernier ouvrage fait partie du premier. »

M. Miller, n° 131). — Le deuxième manuscrit de l'Escurial est, comme le précédent, écrit sur papier et de format in-folio; il appartient aussi au seizième siècle et comprend 545 feuillets.

Il provient de la bibliothèque de Hurtado de Mendoza, et avait reçu le n° 142 dans le catalogue de cette bibliothèque, rédigé, sur l'ordre de Philippe II, par son copiste royal, Nicolas de la Torre. Il fut exécuté à Venise par Andronic Nuccius de Corcyre, qui acheva sa transcription le 9 décembre 1541.

Au premier feuillet, on lit ce titre :

Ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν.

Dans le catalogue de la Torre, le codex est intitulé :

Damascius de primis principiis.

Ms. M. Bibliothèque de l'Escurial, Φ — I — 19 (Catalogue de M. Miller, n° 194). — Le troisième exemplaire de l'Escurial est écrit aussi sur papier in-folio, et du seizième siècle. On trouve en tête le prix d'acquisition : vingt-deux réales.

Il a le même titre grec que le codex précédent, mais il est incomplet. — Mention dans Fabricius (Éd. Harles, t. III, p. 484).

Nous ne quitterons pas l'Escurial sans dire un mot, d'après M. Miller, du manuscrit Ψ — I — 12 (n° 430 de son catalogue), qui remonte au onzième siècle. On trouve en tête de ce manuscrit deux feuillets en parchemin qui proviennent d'un autre codex du treizième siècle et qui contiennent des fragments en latin d'un traité *Sur l'eau*. Parmi les auteurs cités dans ces fragments, on remarque un Damascius qui doit être notre philosophe.

Ms. N. Bibliothèque ambrosienne, a Milan. — La Bibliothèque ambrosienne doit posséder un exemplaire des *Premiers principes;* notre opinion repose sur un passage important de Muratori (*Antiq. ital.*, t. III, p. 843), où figure la mention d'un codex ambrosien dont voici le titre :

Δαμασκίου φιλοσόφου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. — *Damascii philosophi dubitationes et solutiones de primis principiis.*

Quels sont les caractères particuliers, l'état, l'importance de ce manuscrit? Muratori n'en dit rien; seulement il a trouvé sur la marge du premier feuillet l'observation que nous avons déjà vue figurer en tête du manuscrit de Paris, n° 1990, ou manuscrit C. « Σημείωσαι... » (Voyez plus haut, p. 44). Nous reviendrons sur cette rencontre.

Ms. O. Bibliothèque du Vatican.— Nous n'avons pu recueillir que des données assez fugitives sur ce que nous appelons ici l'exemplaire du Vatican. M. Miller a publié, dans son Catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial (page 325), une liste des manuscrits grecs appartenant au cardinal Sirlet. Le n° 11 de la série philosophique, dans cette liste, désigne un codex écrit sur papier de coton et contenant les *Doutes et solutions sur les premiers principes*, par Damascius.

M. Miller a rappelé de plus que la collection du cardinal Sirlet est venue enrichir la Vaticane (34). Il était donc permis d'avancer que cette bibliothèque, la plus riche de l'Europe, dit-on, et la moins connue, possède un manuscrit au moins des *Premiers principes*. Le témoignage du savant académicien, que nous avons récemment consulté à cet égard, nous autorise à garder cette opinion; de plus, Gesner (*Biblioth.*, p. 340) et Ph. Labbé (*Biblioth. nov. mstorum*), cités par Fabricius et Harles (t. III, p. 79), ont parlé d'un manuscrit « du Commentaire de Damascius sur le Parménide, » conservé à la Vaticane. — Le rapprochement de ces diverses indications permet de supposer que le texte romain admet le dédoublement.

Ms. P. Bibliothèque laurentienne a Florence, armoire lxxxvi, n° 5.

Cette riche bibliothèque possède un magnifique exemplaire des *Premiers principes*. C'est un manuscrit in-folio, écrit sur parchemin, de 287 feuillets; il remonte au quinzième siècle et ne porte pas de signature. Il a pour titre :

Δαμασκίου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. — *Damascii dubitationes et solutiones de primis principiis, ex mente Pythagoreorum et Orphei et Platonis.*

(34) M. Miller nous apprend que cette riche collection était passée entre les mains du cardinal Sirlet après avoir eu pour premier possesseur un certain Alberto, seigneur de Carpi, puis successivement quatre autres savants italiens; qu'après la mort de Sirlet elle fut vendue quatre fois et, en quatrième lieu, achetée par Benoît XIV, qui la fit déposer au Vatican. — Luc Holstein déplore souvent, dans sa correspondance, l'impossibilité où il est mis de consulter et de transcrire les textes néoplatoniques du Vatican, ob præsentis bibliothecarii, dit-il quelque part (éd. Boissonade, p. 127), vel βιβλιοτάφου δυσκολίαν καὶ κακοτροπίαν; c'est ainsi qu'il désigne T. M. Suarez, évêque de Vaison, mort en 1673, à Rome. Ailleurs (p. 112), il parle du « dragon » qui défend l'entrée de cette bibliothèque, et rappelle avec des regrets bien sentis la prévenance qu'il avait trouvée chez les bibliothécaires de Belgique, d'Angleterre, et surtout chez les conservateurs des bibliothèques de Paris.

Il porte les armes des Médicis surmontées d'une couronne d'or.

Les premiers et les derniers mots sont les mêmes que dans les manuscrits A et B de Paris, et, comme dans ces deux exemplaires, le texte de Damascius est suivi de quelques définitions platoniciennes.

La description qu'on vient de lire est empruntée au catalogue de Bandini (t. III, p. 291, 1770); mais nous avons eu sous les yeux un catalogue antérieur, rédigé par le Danois Guillaume Lange, et publié par Fabricius en 1710, dans le *Prodromus historiæ literariæ* de Lambécius (Lips. et Francof., in-f°), et nous avons trouvé dans ce catalogue, sous la même indication que chez Bandini (LXXXVI, 5), la notice d'un manuscrit in-folio sur papier, d'une bonne écriture, ne remontant pas au delà du dix-septième siècle, et portant le titre qui suit : *Damascii philosophi dubitationes et responsiones de primis principiis ex mente Pythagoricorum, Orphei et Platonis.*

Comment s'expliquer la différence de ces deux descriptions? Peut-être a-t-on substitué, à l'exemplaire décrit par Lange, celui dont parle Bandini.

Mss. Q, R, S. Bibliothèque de Saint-Marc, a Venise, n° 245. — Le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, par Morelli (1801, in-8°), nous fait connaître, en termes assez vagues d'ailleurs (p. 137 et sv.), l'existence de *trois* exemplaires des *Principes* dans cette précieuse bibliothèque.

La description que donne Morelli n'est pas toujours aussi complète que celle de l'ancien catalogue de Venise, daté de 1740.

Le premier (Ms. Q) est écrit sur parchemin ; c'est un volume in-folio de 153 feuillets, qui remonte au quinzième siècle. Il fut exécuté, sur l'ordre du cardinal Bessarion, par le Crétois Georges Presbyteros. Morelli lui donne le titre suivant :

Damascii Damasceni quæstiones et solutiones de primis principiis.

Il se divise en deux parties : la première fut copiée sur le n° 246.

Premiers mots : Πρότερον (*sic*) ἐπέκεινα τῶν πάντων, etc.

Derniers mots : ἐπεὶ κατ' ἀλήθειαν οὐδὲ...

La seconde partie reçoit un nouveau titre :

Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην ἀντιπαρατεινόμεναι τοῖς εἰς αὐτὸν ὑπομνήμασι τοῦ φιλοσόφου.

On reconnaît ici le titre des mss. E, J.

Morelli juge que ce « second ouvrage » est affecté d'une lacune au début.

Premiers mots : .. Τὰς ἀμεθέκτους, etc.

Le copiste a pris soin d'écrire à la marge : ἡ ἀρχὴ οὐχ εὕρηται. — Les derniers mots sont les mêmes que partout ailleurs : ταύταις γὰρ εἴπετο τὸ οὐδέν.

Ms. R. Bibliothèque de Saint-Marc, n° 246. — S'étant trouvé au nombre des manuscrits attribués à la France et envoyés à Paris vers 1797, cet exemplaire n'a reçu qu'une description très-sommaire dans le catalogue de Morelli. Mais le catalogue vénitien de 1740 nous apprend que c'est un in-folio de 435 pages, écrit sur parchemin et remontant au dixième siècle. D'après ce que dit Morelli, on n'y trouve pas la seconde partie des *Premiers principes*. Cependant, l'auteur du vieux catalogue de Saint-Marc semble faire entendre que cet exemplaire est composé de la même manière que le précédent. Peut-être la seconde partie en a-t-elle été détachée depuis 1740.

Quant à la valeur de la rédaction, Villoison, qui le mentionne dans ses *Anecdota* (Venet. t. II, p. 253), le qualifie de « præstantissimum. » C'est, de beaucoup, le plus ancien manuscrit connu du περὶ ἀρχῶν.

S'il faut en croire Iriarte (*Catal. mss. matrit.*, p. 328), les n°s 245-246 de Venise ont fait partie de la collection Hurtado de Mendoza, sous le titre de *Damascii de primis principiis in Parmenidem*. Iriarte ajoute qu'il faut lire : *et* in Parmenidem. Voyez sur cette opinion d'Iriarte et de quelques autres bibliographes les pages 419 et sv.

Ms. S. Bibliothèque de Saint-Marc, n° 247. — Ce troisième exemplaire vénitien n'est pas non plus l'objet d'une bien longue notice dans le catalogue de Morelli. Il appartient, d'après ce bibliographe, au quinzième siècle, et d'après l'ancien catalogue de Saint-Marc, « au quatorzième siècle environ. » C'est un volume in-4° de 230 feuillets, écrit sur papier ordinaire. Il comprend les *Doutes et solutions sur les premiers principes*, et cette autre partie de l'ouvrage que l'on a intitulée *Doutes et solutions sur le Parménide de Platon*. Mais cette dernière partie, suivant Morelli, a été copiée sans ordre (*inordinate*); la fin manque; en somme, l'exécution de cet exemplaire ne fait pas honneur au copiste. Notons en passant que l'ancien catalogue ne mentionne pas la seconde partie.

Ms. T. Bibliothèque de Bale. — Le Recueil de catalogues publié par Hænel signale un exemplaire des *Premiers principes* parmi les manuscrits de la bibliothèque de Bâle (Hænel, col. 655). C'est un volume in-folio écrit sur papier ordinaire.

Cet exemplaire avait appartenu à Remi Fœsch, dont les manuscrits grecs furent déposés à la bibliothèque de Bâle.

Tels sont les vingt exemplaires des *Premiers principes* sur lesquels nous avons pu rassembler quelques renseignements. D'autres encore, nous n'en doutons pas, sont ensevelis au fond des bibliothèques, et attendent qu'une exploration spéciale et minutieuse vienne les soustraire à cette obscurité.

Notre revue paléographique a pour complément nécessaire un examen comparatif des manuscrits qu'elle mentionne et leur classification motivée.

Parmi les nombreux exemplaires des *Premiers principes* que nous avons pu signaler (le mot « décrire » serait inexact), les uns ont admis la division du texte de Damascius : c'est le petit nombre; les autres font de ce texte un ouvrage unique; ce sont les trois manuscrits de la Bibliothèque impériale, celui de Hambourg, probablement aussi celui de Middlehill, les deux manuscrits d'Oxford, les trois manuscrits de l'Escurial, très-probablement encore celui de la Bibliothèque ambrosienne, enfin l'exemplaire de la Vaticane. C'est dire que le dédoublement du texte caractérise l'exemplaire de Munich, celui de Madrid, celui de Florence, et les deux vénitiens complets. La majorité que révèle cette première classification offre un nouvel argument en faveur d'un ouvrage unique; mais il ne nous paraît point d'une grande force, et peut-être serait-il téméraire de s'en faire un appui sérieux. — Nous ne parlons pas du manuscrit de Strasbourg, que nous ne connaissons pas, ni de celui du collége de Clermont, dont la trace est perdue.

Ces divers manuscrits dérivent-ils tous d'une même source? On trouvera la preuve du contraire dans les observations qui vont suivre, et qui d'ailleurs ne pourront avoir trait qu'aux exemplaires de Paris, de Munich, de Madrid, de Hambourg et de Venise.

Le manuscrit A, l'in-quarto parisien, dans lequel, au premier abord, on pourrait voir une copie très-défectueuse de son voisin, le volume in-folio (ms. B.), est quelquefois plus complet que ce dernier. Voyez par exemple, dans nos *Morceaux inédits*, le n° I, note 15 : dix-sept mots, en cet endroit, nous sont restitués par le manuscrit A. Du reste, il nous donne lui-même le signalement de son véritable antigraphe. Que le lecteur veuille bien lire avec nous, dans les *Morceaux inédits,* les omissions du manuscrit A, que nous avons indiquées, n° I, notes 15, 20; n° II, note 2; n° VI, note 7; n° VII, note 12, et n° IX, note 10. — On aura bientôt reconnu que les lacunes signalées en ces divers passages ont pour cause la confusion de deux lignes dont la première a été négligée. En effet, la longueur des omissions correspond à un nombre de lettres qui varie entre 35 et 38.

Maintenant, qu'un heureux hasard mette notre lecteur en présence du manuscrit problématique, et que la curiosité le porte à se convaincre de sa découverte: rien ne lui sera plus facile, puisque les lacunes indiquées tout à l'heure devront, à n'en pas douter, former exactement une ligne dans l'original du manuscrit A. Quiconque veut établir un bon texte, et s'épargner la peine d'une collation inutile, est obligé de s'arrêter à ces menus détails.

Le second manuscrit de la Bibliothèque impériale présente une foule de rapports avec celui de Hambourg, dont l'édition Kopp nous donne une idée assez complète. La rédaction de l'un et de l'autre est presque identique; tous deux contiennent à peu près les mêmes annotations marginales et les mêmes espaces blancs pour dénoncer les lacunes. Toutefois la conformité des deux textes, sous ce dernier rapport, n'est pas absolue. M. Kopp, après le mot ὁμοφυῆ qui termine la page 160 de son volume, a tracé plusieurs points destinés sans doute à représenter un espace resté blanc dans le manuscrit de Hambourg, tandis que notre exemplaire, au même endroit du texte, ne présente qu'un seul point, pour indiquer simplement une fin de phrase. — Lorsque la lecture diffère dans les deux manuscrits, le meilleur texte est le parisien; c'est du moins ce que témoignent, selon nous, les notes que nous avons recueillies à cet égard. On lit, à la page 148 du volume de Kopp, ligne 8: πλῆθός τέ ἐστιν; manuscrit B: πλῆθός τί ἐστιν; — page 336, note 2: συνηρηκεῖαν dans le manuscrit F, au lieu de la leçon correcte συνηρηκυῖαν rétablie par M. Kopp, et qui est celle du manuscrit B. — Enfin, page 389, note 9: ἑκάστης répété à tort dans le manuscrit de Hambourg, n'est l'occasion d'aucune faute dans celui de Paris. — Celui-ci n'offre à son tour qu'un très-petit nombre de leçons moins bonnes que le codex F. Citons comme exemple les mots Σπεύσιππος, λέγομεν, écrits quelque part dans le manuscrit B: Σπεύσιπος, λεγόμενα. — Ces deux exemplaires ont évidemment la même origine, mais ils n'ont pu être exécutés l'un sur l'autre, car tel mot omis dans le premier ne l'est pas dans le second, et réciproquement.

Quant au manuscrit C, le troisième exemplaire de Paris, les annotations marginales ne s'y confondent pas toujours avec celles des manuscrits B ou F, mais un grand nombre d'entre elles se retrouvent dans ces deux exemplaires, et lui-même, pour son compte, en offre un certain nombre de nouvelles. Il a aussi quelque affinité, par sa rédaction, avec le manuscrit de Munich et les trois vénitiens, bien qu'il n'ait pas admis la division du texte en deux ouvrages séparés.

Le manuscrit avec lequel il doit avoir une intime relation d'ori-

gine est celui de la Bibliothèque ambrosienne, signalé par Muratori (voir plus haut, p. 421). Cet exemplaire, on ne l'a pas oublié, porte une inscription accessoire que le manuscrit C nous avait déjà présentée. Lequel des deux est le plus ancien? Muratori nous apprend que l'inscription, dans l'exemplaire de Milan, est placée à la marge du texte, ce qui nous donne à supposer qu'elle a peut-être été insérée là pour la première fois, tandis que le copiste du manuscrit parisien consacre toute une page blanche à cette note. On voit que le manuscrit C pourrait avoir eu l'ambrosien pour modèle.

L'exemplaire de Munich et celui de Madrid offrent plusieurs points de ressemblance, et des plus importants, avec les deux vénitiens complets : même rédaction en général, autant qu'on en peut juger par les variantes de l'édition Kopp; le titre de διάδοχος donné à Damascius seulement dans ces quatre exemplaires, paraît-il; enfin le dédoublement du texte total.

Pour ne parler que du manuscrit de Munich, souvent cité par M. Kopp, les lectures en sont rarement préférables à celle du manuscrit de Hambourg et du grand in-folio de Paris; mais il est bon à consulter. M. Kopp a trouvé plus d'une fois la restitution des lacunes laissées par son prototype, dans la première partie de l'exemplaire bavarois, la seule qu'il ait publiée; le collationnement de la seconde partie offrirait sans doute le même avantage.

En résumé, les exemplaires des *Premiers principes* qui viennent de nous occuper se rattachent à trois sources principales. Les deux premières ont produit les manuscrits où l'ouvrage n'est pas divisé; l'une des deux, et c'est la meilleure de toutes, est représentée par les deux codex A, B, qui sont à la Bibliothèque impériale, par celui de Hambourg, enfin par quelque autre peut-être d'entre ceux que nous avons dû nommer sans les connaître; l'autre source est représentée par le troisième exemplaire de la Bibliothèque impériale et par celui de l'Ambrosienne, que nous supposons en être le modèle. La troisième source est assez semblable à la seconde par sa rédaction, mais elle en diffère par la disposition du texte, qui s'y trouve divisé; elle est représentée par l'exemplaire de Munich, par celui de Madrid et par les manuscrits de Venise.

CH. EM. RUELLE.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

MOIS DE NOVEMBRE.

Il ne faut pas croire que les mois où l'Académie fait le moins de communications au public soient les mois le moins fructueusement occupés. A côté de sa vie publique, l'Académie a sa vie privée, si je puis dire, en partie murée et dont nous ne connaissons que les résultats. La préparation des séances annuelles, la discussion des titres des candidats aux places de membres ordinaires, associés ou correspondants, l'examen des comptes, tout ce qui touche aux publications périodiques se traite en *comité secret*. Ces comités se sont multipliés pendant le mois de novembre et simplifient par conséquent notre rôle. On ne s'en étonnera pas du reste quand on saura que d'un côté nous touchons à la séance publique, fixée au 7 décembre, et que de l'autre l'Académie avait à élire deux associés étrangers en remplacement de MM. Wilson et Lobeck, que la mort avait successivement frappés à un bien court intervalle. Tout le monde savant connaît les noms de MM. Wilson et Lobeck. Leur rare mérite rendait plus exigeant sur le choix de ceux qui seraient appelés à leur succéder. L'Académie, à une grande majorité, après une discussion approfondie, a choisi, d'un côté, M. Lassen, de l'autre, M. W. Cureton. Elle récompense ainsi des travaux d'un ordre très-élevé quoique divers, et le public éclairé applaudira, nous n'en doutons pas, à cette double nomination. Il est à peine besoin de faire l'éloge de M. Lassen. Depuis 1826, où il publiait avec notre grand et regretté orientaliste, Eugène Burnouf, l'Essai sur le Pâli, M. Lassen n'a cessé de mettre au jour les travaux les plus variés et les plus remarquables. Par la plus pénétrante sagacité, unie aux plus vastes lectures, il a, on peut le dire sans crainte, créé l'histoire de l'Inde. Son dernier ouvrage est un monument impérissable. Malheureusement, ces études obstinées ont ruiné sa santé, et le titre le plus éclatant que puisse conférer l'Académie, ne peut plus être pour lui un encouragement à de nouveaux travaux, mais seulement un soulagement à de cruelles souffrances.

M. Cureton, au contraire, est jeune et plein d'activité. S'il débute d'une

manière si brillante, c'est que les résultats auxquels sa science et son courage l'ont conduits sont du plus haut intérêt et d'une grande nouveauté. Son nom beaucoup moins connu que celui de M. Lassen ne peut manquer de devenir bientôt célèbre. La spécialité de M. Cureton est l'étude des manuscrits syriaques. Il a eu le bonheur, qui n'arrive qu'aux hommes de talent, de mettre la main sur de vrais trésors. Des fragments inconnus jusqu'ici, d'une très-ancienne récension des quatre évangélistes, et les épîtres complets de saint Ignace, ont été déchiffrés par M. Cureton et livrés à l'ardente curiosité de tous ceux qui s'intéressent aux monuments si rares et si regrettés des premiers siècles de l'Église : c'est une mine qu'il poursuit et dont il saura encore extraire plus d'une pierre précieuse. L'Académie lui accorde presqu'au début de sa carrière la récompense que bien d'autres ne reçoivent que comme leur dernière couronne.

De nouveaux ouvrages ont été recommandés à l'attention des érudits, par divers membres de l'Académie, pendant le mois de novembre.

1° Par M. Littré : Deux brochures de M. Joseph Michon, intitulées, l'une : *Des céréales en Italie sous les Romains*; l'autre : *Documents inédits sur la grande peste de* 1348.

2° Par M. Leclerc : Un nouveau volume de la collection des anciens poëtes de la France : *Huon de Bordeaux*, chanson de geste, publiée par MM. Guessard et Grandmaison.

M. Leclerc a fait ressortir l'intérêt de ce vieux poëme et les mérites divers du travail des éditeurs.

3° Par M. de Longpérier : Un volume ayant pour titre : *Ueber die Metalspiegel der Etrusker*, également important au point de vue archéologique et mythologique.

L'Académie a de plus décidé qu'elle remercierait M. le ministre de l'instruction publique de la communication des rapports de M. V. Guérin, et M. le duc de Luynes de l'appui généreux et efficace qu'il a prêté au jeune savant.

Un seul Mémoire a été lu, mais n'a pu être achevé. Ce Mémoire, *Sur la chronologie des guerres médiques*, lu par M. Egger, est de M. de Koutorga.

Nous rappelons à nos lecteurs que la séance publique a été fixée au 7 décembre prochain, et nous sommes heureux de pouvoir donner d'avance l'indication des lectures qui y seront faites dans l'ordre qui suit :

1° Discours du président sur les prix décernés et les sujets de prix proposés;

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Alexandre de Laborde, par le secrétaire perpétuel;

3° Mémoire sur cette question : Les Athéniens ont-ils connu la profession d'avocat? par M. Egger;

4° Rapport, au nom de la commission, sur le concours des antiquités de la France, par M. Alfred Maury;

5° Extrait d'un mémoire intitulé : Nouvelles recherches sur le Roman du Renart, par M. Paulin Pâris.

— La Société des antiquaires de France a repris ses séances régulières. Son premier soin a été de s'occuper de la question des contrefaçons, sur laquelle M. Boutaric avait promis un rapport. Ce rapport a été fait, et nous espérons dans le premier compte rendu pouvoir en donner l'analyse.

Une notice de M. Bourquelot sur un dolmen situé près de Lodève, une communication de M. Quicherat sur une borne milliaire portant le nom ILVRO et trouvée par M. Raymond dans le gave au-dessous du col de *Somme-Port* (Pyrénées) sa place primitive, enfin un mémoire de M. Vallet de Viriville sur les sculptures de Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise) ont rempli la plus grande partie des trois premières séances.

Divers objets curieux ont été, comme d'habitude, mis sous les yeux de la Société : 1° Par M. de Longpérier, un objet d'or trouvé en 1843 sur le champ de bataille de Poitiers, et que cet habile archéologue considère comme l'enveloppe d'un carquois de Hun. Un umbo d'or de bouclier trouvé en Bavière sur la rive du Danube, et dont M. de Longpérier possède un moulage, est, en effet, d'un travail absolument semblable. M. de Longpérier présente de plus un moulage de la statuette de marbre copiée sur la Minerve de Phidias, et retrouvée à Athènes dans un magasin de l'État par M. Ch. Le Normant.

2° Par M. F. de Lasteyrie, les dessins d'une étoffe qui sert de doublure au volet du paliotto de Saint-Ambroise de Milan, et qui semble remonter à une époque reculée du moyen âge.

M. Quicherat annonce qu'un fragment de peinture antique, long de quinze mètres sur un mètre de hauteur, vient d'être trouvé à Vienne (Isère).

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Nous devons à M. Henri Fazy (de Genève) la communication suivante :

«Une lettre de M. Gabriel de Mortillet, en date de Milan, 10 août 1860, et communiquée à la Société d'Histoire de la Suisse romande dans sa dernière séance, nous apprend que des vestiges nombreux d'antiquités lacustres ont été récemment découverts en Italie. D'habiles investigateurs, MM. Desor et Gastaldi, ont constaté d'anciens pilotis à l'extrémité méridionale du lac Majeur. M. de Mortillet a eu lui-même l'occasion d'explorer les bords du lac d'Iseo en Lombardie, et ses recherches ont été couronnées de succès. Divers objets semblables à ceux qu'offrent les lacs suisses ont été aussi trouvés dans les tourbières.»

— Nous apprenons la mort de deux antiquaires distingués, M. Charles Fellows, le célèbre voyageur en Lycie, qui a doté le *British Museum* des beaux monuments de Xanthus, et M. Rabanis, historien et archéologue, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux, auteur d'une savante dissertation sur *les Dendrophores*, et d'un important ouvrage sur les *Mérovingiens d'Aquitaine*.

— M. Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), qui déjà l'année dernière avait signalé à M. le ministre de l'instruction publique l'existence d'un ustrinum gallo-romain dans le cimetière de son église, nous écrit pour nous faire part d'une nouvelle découverte qui semble faire remonter à un âge plus reculé encore les origines de Villeneuve-le-Roi.

Au sortir du village, existe une carrière de pierres en exploitation. C'est dans cette carrière, à deux mètres quarante centimètres au-dessous du sol actuel, qu'ont été remarquées des excavations régulières au nombre de huit, dont quatre sont encore visibles. Ces excavations, pratiquées dans une argile très-compacte, affectent la forme d'un pain de sucre un peu arrondi par le haut. Elles étaient remplies de terre végétale noirâtre, évidemment rapportée et tranchant nettement avec l'argile jaune du sol naturel, ce qui a permis de retrouver leur forme et leur dimension. Elles ont, dit M. Barranger, un mètre cinquante centimètres de haut sur un mètre soixante centimètres de largeur à la base. Il semble qu'un bourrelet de terre ait été ménagé tout autour, en manière de banc. Il est difficile de dire si ces antres creusés de main d'homme étaient circulaires ou

oblongs. M. Benard, adjoint au maire de Villeneuve, qui en a constaté de semblables en creusant un puits, assure qu'ils étaient oblongs. Quelques poteries celtiques et gallo-romaines et des ossements d'animaux étaient mêlés à la terre végétale qui le remplissait. Il est presque impossible de savoir par où et comment ces grottes communiquaient avec le dehors. On ne saurait donc indiquer quelle était leur destination.

A côté de ces grottes, dans lesquelles on pénétrait peut-être par la partie supérieure, comme cela se voit dans certaines *creutes* de la Creuse, est une sorte de four plus singulier encore. Pratiqué à trois mètres au-dessous du sol, ce four mesure deux mètres de long sur $0^{m},80$ sous voûte. L'ouverture est de $0^{m},80$ sur $0^{m},50$. Il communiquait avec le sol supérieur par une espèce de cheminée dont on voit encore les traces. Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est la construction intérieur du four. Il n'avait pas, en effet, été simplement creusé dans l'argile comme les autres grottes; il avait été tapissé intérieurement d'un branchage régulier engagé dans l'argile et dont les empreintes sont restées très-visibles sur les parois, qui se détachent en morceaux de quatre à cinq centimètres d'épaisseur présentant l'aspect de briques légèrement cuites et sillonnées de rainures parallèles très-rapprochées, d'un centimètre de profondeur, et ayant parfois conservé des restes de bois carbonisé. Au-dessous de la gueule du four, en dehors, était un amas considérable de cendres noires, mélangées d'ossements d'animaux, de fragments de poteries gallo-romaines et même de quelques débris de tuiles à rebords. Le four, comme les grottes, était rempli de terre végétale.

Nous livrons à la sagacité des archéologues ces renseignements, dont nous garantissons l'exactitude. Nous ferons seulement deux observations. La première, c'est que nous avons vu chez M. Troyon, à Selepèces, des morceaux d'argile cuite, avec empreinte de branchages, et exactement semblables aux morceaux recueillis à Villeneuve. M. Troyon nous dit qu'ils provenaient des habitations lacustres de la Suisse et qu'il les considère comme le revêtement des cabanes de l'âge de pierre. La seconde observation, c'est que près de Villeneuve existe un menhir, dit *pierre fitte*, qui montre que cette localité a été très-anciennement habitée. Ce menhir, transporté des hauteurs dans la plaine, provient évidemment de carrières analogues à celles que l'on exploite encore dans cette localité pour l'empierrement des routes.

— Nous recevons la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Revue archéologique*, à Paris.

Monsieur,

Dans un article plein d'intérêt, publié dans le numéro d'octobre de la *Revue archéologique*, M. de Saulcy a soumis le texte des *Commentaires de César* à un minutieux examen, pour tout ce qui concerne la première campagne ou guerre des Helvétiens. En rendant le plus complet hommage aux lumières et à la sagacité critique de l'éminent archéologue,

nous désirons cependant lui présenter quelques observations sur la partie de son mémoire qui est relative au retranchement de César. M. de Saulcy se demande « comment il se fait que d'un ouvrage aussi considérable on « n'ait pas encore signalé la moindre trace? Cela tient sans doute à deux « causes : la première, c'est que la culture, après tant de siècles, a dû « presque partout niveler ou rendre méconnaissables les talus et les fossés « du retranchement en question; la seconde, c'est que l'on s'est donné « jusqu'ici trop peu de souci pour les retrouver; je ne parle plus des ex- « plorateurs du dernier siècle; ceux-là, préoccupés qu'ils étaient de visi- « ter une des rives du Rhône, tandis que c'était sur l'autre qu'il fallait « diriger ses recherches, ceux-là n'ont rien pu trouver, naturellement, là « où il n'y avait rien à trouver. » La première raison nous semble seule plausible; en effet, il est facile d'admette que la culture a complétement enlevé tout vestige du retranchement, et cela d'autant plus que l'on suppose qu'il n'était point continu. M. de Saulcy ajoute que les explorateurs du dernier siècle, en concentrant leurs recherches sur la rive droite du fleuve, laissaient de côté la rive opposée, où ils auraient eu quelque succès à attendre. Nous croyons pouvoir affirmer que, pendant tout le dix-huitième siècle, les savants ont été d'accord, à Genève du moins, pour placer le retranchement sur la rive gauche du Rhône. Ce fut en 1713 qu'un médecin génevois, Jean-Robert Butini, publia pour la première fois, dans les *Mémoires de Trévoux* (juillet 1713, p. 1230), une remarquable dissertation dans laquelle il prouvait que le fameux retranchement s'étendait de Genève au mont Vuache, sur la rive gauche du Rhône. Cette dissertation fut reproduite dans l'*Histoire de Genève*, de Spon (éd. 1730). Depuis lors on a cru, nous ne savons trop pourquoi, qu'elle était l'œuvre du philosophe et antiquaire Abauzit. M. Gaullieur s'y est laissé tromper, et M. de Saulcy a été entraîné à faire la même erreur. Butini, tout en prouvant théoriquement son opinion, aurait voulu l'appuyer sur des traces matérielles; aussi dirigea-t-il ses nombreuses recherches sur la rive gauche du fleuve, dans l'espoir d'y trouver quelque vestige. Un savant bibliothécaire génevois, L. Baulacre, raconte qu'un jour, en se promenant le long du Rhône, Butini remarqua un tertre qu'il crut être ce qu'il cherchait; mais l'ayant examiné plus attentivement, il reconnut que ce n'était point un ouvrage romain, et avoua avec bonne foi qu'il était plus sûr de le considérer comme un accident de terrain. Depuis lors de nombreux érudits, et entre autres Baulacre, ont cherché à découvrir des restes de ce retranchement, mais toujours en vain. Aussi avons-nous appris avec une véritable surprise que M. de Saulcy croyait en avoir aperçu, depuis le chemin de fer, un lambeau apparent situé sur la rive gauche. M. de Saulcy engage vivement les antiquaires génevois à poursuivre cette recherche; nous avons suivi son conseil et nous avons fait la course, d'abord, en suivant en chemin de fer, comme l'avait fait l'habile archéologue, la rive droite du Rhône, puis en parcourant à pied et en examinant avec le plus grand soin la rive opposée. Cette exploration que nous avons faite, à deux épo-

ques différentes, n'a amené aucun résultat. Le seul point qui pût offrir quelque chance de découverte est une petite éminence nommée *Montagny*, et située à quelque distance du village de Chancy, à l'extrémité méridionale du canton de Genève. On y a trouvé un tombeau en dalles brutes renfermant quelques ossements, et qui semble remonter à l'époque celtique, ainsi que des blocs de pierre qui pourraient bien avoir appartenu à un retranchement. Toutefois une tradition populaire place au moyen âge un château fort sur le coteau de Montagny, ce qui expliquerait ces restes d'une autre manière. Telles sont les observations qu'un de vos abonnés, habitant du pays, prend la liberté de vous transmettre.

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc., etc.

Henri Fazy,
Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

MOSAIQUE GALLO-ROMAINE DE REIMS.

On vient de faire à Reims, ancienne capitale des *Remi*, une découverte archéologique des plus intéressantes. En nivelant le sol du boulevard, près de l'arc de triomphe élevé par les Romains et que l'on nomme la *porte de Mars*, d'où partaient plusieurs grandes voies romaines, on a mis à nu une belle et grande mosaïque qui n'a pas moins de 90 mètres de superficie. Elle était recouverte d'une couche de 3 mètres environ de gravois et de terre, dans laquelle on a reconnu des débris de tuiles, de briques et de poteries rouges ornés de ciselures. Cette mosaïque, regardée aujourd'hui comme un des monuments les plus curieux de Reims, n'est point, dit-on, postérieure au troisième siècle. Il y a quelques années, on avait déjà rencontré au même endroit des vases, monnaies, sculptures, armes et autres objets antiques qui ne laissent aucun doute sur le séjour en ce lieu des conquérants de la Gaule. Cette découverte présente trente-cinq panneaux ou médaillons rectangulaires placés cinq par cinq, sur sept rangées successives, en forme de carrés et de losanges alternés. Ainsi le premier de la première rangée par en haut est un carré, le second un losange, le troisième un carré, le quatrième un losange, etc., etc., de manière à ce qu'un carré soit toujours superposé à un losange et réciproquement. Les uns représentent un lutteur armé, vêtu pour le combat; les autres un animal blessé ou sur sa défense, comme lion, cerf, loup, sanglier, cheval, biche, chien, etc., et sont comme autant de spécimens des *jeux du cirque* qui étaient alors en si grande faveur. Du reste, cette mosaïque si curieuse à tant de titres sera l'objet d'une étude spéciale dans un de nos prochains numéros. Notre collaborateur, M. Ed. Fleury, président de la

Société académique de Laon, a bien voulu nous promettre à ce sujet un travail d'ensemble sur les précieuses découvertes de même nature qui ont été faites depuis quelques années à Soissons, à Vailly, à Bazoches, à Blanzy, à Nizy-le-Comte et à Reims. On y acquerra de nouveau la preuve que les *Suessiones*, alliés mais indépendants des *Remi*, avaient, comme ces derniers, de nombreuses et riches villas sur les bords de l'Aisne et de la Vesle. Les vastes substructions et le grand nombre d'antiquités que l'on rencontre à chaque pas à Cirry-Salsogne, à Chassemy, à Braine, au Pont d'Ancy, commune de Limé, où les cubes de mosaïque abondent, font espérer d'importantes découvertes quand on voudra s'y consacrer avec soin. La riche et belle vallée de la Vesle, qui s'étend depuis Soissons jusqu'à Reims, et que traversait la grande voie romaine de Milan à Boulogne, recèle dans son sein, tout porte à le croire, d'innombrables témoignages d'une civilisation que la science mettra bientôt en évidence. Les recherches que l'on a faites et que l'on fait encore à Rome, à Carthage, à Athènes et dans beaucoup d'autres contrées, ont rendu de grands services aux études de l'antiquité; mais le jour où, sans trop se déranger, on voudra fouiller le sol de l'ancienne Gaule, l'archéologie nationale fera aussi de riches conquêtes.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'un grand nombre d'archéologues et de savants se rendent à Reims pour étudier ou visiter la belle mosaïque dont nous venons de parler. Un jeune architecte de talent, M. Maurice, en a relevé le dessin fidèle, et, de son côté, l'Académie de Reims, appréciant comme elle le mérite cette importante découverte, vient de nommer une commission pour aviser aux moyens d'assurer la conservation de ce précieux monument. S. P.

— L'Académie impériale de Reims a reçu la nouvelle qu'au mois de juin prochain un congrès archéologique aurait lieu dans l'ancienne capitale des *Remi*.

BIBLIOGRAPHIE

Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, et Réflexions sur la céramique antique, par M. E. de Payan-Dumoulin. — Le Puy, 1860. In-4°.

Les vases d'argile qui ont été découverts en un si grand nombre de localités d'origine celtique ou gallo-romaine fournissent à l'antiquaire un des éléments les plus concluants pour apprécier l'état de civilisation de l'ancienne Gaule. Aussi ces poteries ont-elles déjà bien souvent appelé l'attention des érudits. Presque tous les ans, quelque fouille vient enrichir les collections, d'échantillons nouveaux dont la description ajoute plus ou moins de lumière à ce que nous savions déjà des arts de l'antiquité. M. de Payan-Dumoulin décrit dans cette dissertation les vases nombreux qui ont été trouvés, au mois d'août 1856, à Toulon-sur-Allier.

Il y avait là très-certainement une vaste fabrique de poteries dont la terre nous a conservé des débris tellement nombreux que leur étude seule permet presque de refaire toute l'histoire de la céramique gauloise. L'auteur distingue dans cette trouvaille :

1° Des vases samiens à relief;

2° Des vases rouges unis de formes variées;

3° Des vases gris de fabrique grossière, lesquels nous représentent la vraie poterie celtique;

4° Des vases à couverte noire à relief;

5° Des vases rouges à dessins en creux ou poteries incuses.

A ces vases étaient mêlées des statuettes ou figurines non moins intéressantes, et que l'auteur nous fait connaître avec les mêmes détails dont il accompagne la description des vases eux-mêmes.

Ce qui domine évidemment ici, c'est l'art romain, reflet de l'antique céramique de la Grèce et de l'Étrurie. Les sujets que M. de Payan-Dumoulin nous signale sur les vases de Toulon-sur-Allier sont visiblement empruntés aux motifs favoris de la Grèce et de la vieille Italie. Nous signalerons notamment des animaux féroces, tels que tigres, lions, léopards, ours, sangliers, loups poursuivant des animaux timides, cerfs, lièvres, chevreuils, etc.; des quadriges; des poissons nageant autour du vase; des bacchantes, Apollon, Diane, des satyres, des centaures; des animaux fantastiques, tels que griffons, chevaux marins, quelquefois montés par des divinités marines; une femme faisant danser un animal ressemblant à un chien.

M. de Payan-Dumoulin croit reconnaître Latone allaitant Apollon et

Diane dans un sujet plusieurs fois reproduit par les statuettes de Toulon-sur-Allier; il en existe en effet dans cette localité six types différents. La dimension de la figure de l'une d'elles est près du double de celles des autres. Le caractère de la physionomie, la coiffure sont très-variés; mais les poses des deux enfants et celle du corps de la femme sont exactement les mêmes; ce qui indique que ces divers types représentaient un seul et même sujet. La femme est assise dans un fauteuil qui paraît tressé soit en menu bois flexible, soit en jonc ou en paille. D'autres figurines représentent des divinités, Minerve, Vénus Anadyomène, la Fortune et l'Abondance; des animaux, tels qu'un sanglier, un taureau, un singe, un coq, un paon. Plusieurs de ces figurines ont tout le caractère de caricatures; l'une pourrait bien n'être qu'une poupée. Ce sont là des produits évidents gallo-romains dont l'auteur cherche à déterminer la date, quoique les éléments fassent ici défaut; mais nous sommes certainement à l'époque du Haut-Empire. L'auteur recueille aussi le nom des potiers tracé sur les vases. Deux ou trois de ces noms ont une forme toute celtique.

L'auteur accompagne ses descriptions de considérations intéressantes sur le mode de fabrication et la destination des objets; il discute les opinions déjà proposées, après avoir donné dans cet ouvrage un rapide aperçu de nos connaissances sur la céramique antique.

Le mémoire de M. de Payan-Dumoulin, accompagné de planches exécutées avec soin, est une page vraiment nouvelle de l'histoire archéologique de France, et on ne le lira pas sans profit. A. M.

Les Origines de Paris, par Mme la marquise Blanche de Saffray. Paris, 1860, in-12.

L'archéologie n'amasse pas seulement pour l'historien les matériaux sur lesquels il construit, elle donne à l'artiste un sentiment plus vif des choses qu'il veut rendre, quand ces choses appartiennent aux temps anciens; elle fournit au poëte des inspirations qu'il chercherait vainement dans sa seule imagination. Nous en avons la preuve dans ce petit volume où l'auteur, femme et artiste distinguée, a tenté de mettre en scène, en une suite de tableaux en vers, ce que l'étude de nos antiquités nationales nous a mieux fait connaître, les mœurs des Francs et des Romains, aussi bien que les monuments gallo-romains. La marquise de Saffray a des pensées neuves, originales, souvent énergiquement rendues, toujours vivement senties; l'érudit aimera à y trouver le résultat de ses recherches paré de tout l'éclat d'un mètre ample et d'une versification facile. *Les Gaulois, les Druides, les Bardes, Clovis, Sainte Geneviève* sont des pièces de vers érudites d'un genre nouveau que nous nous permettrons de signaler aux lecteurs de cette Revue comme des créations qui ne ressemblent guère à ce qu'écrivent d'ordinaire les poëtes et qui annoncent autant de lecture que d'imagination. Dans deux des meilleures pièces, *Pan est mort* et *le Cheval de Job*, l'auteur est remonté à des âges plus reculés et a mis à contribution les an-

tiquités bibliques et les travaux sur la religion hellénique. On pourrait sans doute critiquer en plus d'un point le faire du poëte, dire par exemple que sa touche a plus de force que de correction, mais ce n'est point une étude littéraire que nous voulons faire ici; elle serait déplacée dans notre recueil; ce que nous signalerons, c'est la nature des sujets et l'heureuse application de l'archéologie. On a déjà, dans les romans historiques, appliqué l'histoire au roman : Mme la marquise de Saffray a appliqué à son tour l'histoire et l'archéologie à la poésie! Ce volume n'est que la première partie d'une œuvre plus étendue qui embrassera toute l'histoire de la capitale de la France. A. M.

Les Ruines romaines de Champlieu, par M. C. Marchal (de Lunéville). Broch. in-8°, 28 p. et 4 pl. Chez Dentu, Palais Royal.

Champlieu, qui faisait autrefois partie de la *Civitas Suessionum*, appartient aujourd'hui au canton de Crépy (Oise). Les ruines curieuses que l'on rencontre en ce lieu, assises sur le plateau qui sépare la rivière de l'Automne de la forêt de Compiègne, non loin d'Orrouy et à un kilomètre de Champlieu, sont depuis bien des siècles l'objet de nombreuses recherches et continuent, à juste titre, d'attirer l'attention et la sagacité des antiquaires. Notre collaborateur, M. Viollet le Duc, a précédemment fait connaître et nettement distingué (N° de janvier 1860) les deux monuments dont les ruines se rencontrent en cet endroit. L'un est un théâtre dont les fondations sont incontestablement romaines, tandis que la partie supérieure appartient à l'époque mérovingienne; l'autre est un temple romain du troisième siècle. Ces deux monuments se trouvaient séparés par la voie romaine de Soissons à Senlis. M. Marchal vient à son tour d'en faire la description et se range, d'après l'examen attentif des lieux, à l'opinion émise par M. Viollet le Duc. « Le théâtre, dit-il, paraît avoir été accommodé dans la suite aux croyances et aux mœurs des populations franques sous les Mérovingiens.» Nous enregistrons avec plaisir cette opinion d'un amateur qui paraît tout à fait désintéressé dans la question et qui consacre ses loisirs à recueillir tout ce qui se rattache à nos antiquités nationales. S. P.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

De l'usage des tablettes en cire, par M. Edélestand du Méril.... 1, 91
Lettre de M. Mariette à M. le vicomte de Rougé, sur les résultats des fouilles entreprises par ordre du vice-roi d'Egypte..... 17
D'une représentation inédite de Job sur un sarcophage d'Arles, par M. Edm. Le Blant..... 36
Daton, Néopolis, les ruines de Philippes, par M. G. Perrot. 45, 67
Monuments populaires de Notre-Dame de Liesse, par M. S. Prioux. 53
Lettre de M. Castan et Réponse de M. A. Maury..... 60, 61
Opinion de Manéthon sur la durée totale de ses trente dynasties égyptiennes, par M. Th. Henri Martin..... 78, 131
Lettre a M. Alfred Maury sur une inscription latine de Suèvres, par le général Creuly..... 101
Les Muses ilissiades, par M. Beulé.. 105
Le philosophe Damascius (*suite*), par M. C. E. Ruelle. 107, 193, 260, 417
Des filigranes du papier, par M. H. Boyer, avec notes et additions par M. Vallet de Viriville..... 150
Guerre des Helvètes. — Première campagne de César, par M. F. de Saulcy..... ..... 165, 242, 313
Sur les quarts de ton du graduel *Tibi Domine*, par M. l'abbé F. Raillard..... 187
Tumulus gaulois de Suriauville, par M. Penguilly-Lharidon..... 200
Extrait d'une lettre de M. Mariette à M. Jomard..... 206
Bulletin mensuel de la Société des antiquaires (mois d'août et de novembre)..... 208, 419
Découverte du véritable usage de l'*Amentum*, par M. P. Mérimée. 210
Antiquités nationales.—Collection Gaignières, par M. Viollet Le Duc. 219
Sur les papyrus hiératiques, par M. C. Wycliffe Goodwin, traduit par M. F. Chabas..... 223
Compte rendu des Séances de l'Académie des Inscriptions (mois d'août et de septembre)..... 275
Notice de quelques fragments de l'Inscription de Karnak récemment découverts par M. Mariette, par M. le vicomte de Rougé..... 287
Sur une inscription trilingue découverte à Tortose, par MM. E. Le Blant et E. Renan..... 345
Quelques observations philologiques à propos des Choéphores d'Eschyle, par M. Ch. Thurot..... 351
Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions (mois d'octobre)..... 359
Les Harpyies, par M. Cerquand... 367
Peintures murales de l'église de Jumigny, par M. Ed. Fleury.... 383
Les villes de Cyrtones et de Corsia, les ruines d'Halæ, par M. de Koutorga..... 390
Ventia et Solonion, par M. Emile Lacour..... 396
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions et de la Société des antiquaires de France. (Mois de novembre.)..... 419

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Les Kjoekkenmoedding.— Distribution géographique. — Conformation.—L'homme et les produits de son industrie..... 121, 130
Objets trouvés dans la Seine. — Couteaux en silex, lances en bronze, hache en silex.— Lacrymatoire.— Vases.— Fouilles dans la foret de Compiègne..... 129
Nomination de M. Guigniaut comme secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Naudet, et de M. Miller comme membre en remplacement de M. Ph. Lebas. 211
Les couteaux en silex trouvés dans la Seine, devenus la propriété du Musée d'artillerie. — M. O. Penguilly-Lharidon, directeur de ce musée, s'occupe de recueillir les différents spécimens d'armes anciennes. — L'empereur en a envoyé de son cabinet. — M. de Saulcy a fait don de diverses pièces gallo-romaines..... 211
Vases peints qui se trouvaient dans une tombe étrusque découverte à Vulci.— Inscription découverte à Mayence. — Nombreuses antiquités découvertes en Sardaigne, à Cagliari, à l'ancienne Tharos, à Terranova, à Selgur, etc., etc.— Inscription en l'honneur de Q. Sergius Quadratus, torse d'une statue cuirassée, médailles, Hermès en marbre blanc et une

double tête de Bacchus, une poterie avec inscription, plaque de marbre trouvée à Tharos avec une inscription, etc., etc... 211, 213

Articles curieux sur le colosse de bronze de Barletta et sur les trois théories d'Oreste à Delphes..... 213

L'empereur fait imprimer à ses frais les manuscrits du comte Borghesi, sous la direction de MM. Léon Renier, de l'Institut, Noël des Vergers, chevalier de Rossi et E. Desjardins. 281

Antiquités diluviennes. — Pirogues et canots découverts à Glascow (Ecosse), sur les bords de la Clyde. 282

Habitations lacustres des temps anciens et modernes, fragments d'un voyage intéressant que M. F. Troyon va faire paraître..... 361

Antiquités lacustres récemment découvertes en Italie..... 431

Nouvelle de la mort de M. Ch. Fellows, célèbre voyageur, et de M. Rabanis, historien et archéologue..... 431

Excavations ou grottes antiques, au nombre de huit, découvertes à Villeneuve-le-Roi; poteries celtiques, gallo-romaines, et ossements d'animaux trouvés près de ces grotte; un four de deux mètres de long sur quatre-vingts centimètres sous voûte..... 431

Lettre au rédacteur en chef de la *Revue*, par M. H. Fazy, au sujet d'un article de M. de Saulcy.... 432

Découverte d'une mosaïque gallo-romaine à Reims, près de l'arc de triomphe romain..... 434

Le congrès archéologique de Reims. 434

BIBLIOGRAPHIE.

Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum, par le général Creuly et Alfred Jacobs. Paris, 1860, in-8°..... 62

Nonnos, les Dionysiaques ou Bacchus, *Supplément*, par M. le comte de Marcellus. Paris, 1860, gr. in-8°..... 63

Le comté de Dachsbourg, aujourd'hui Dabo (ancienne Alsace), *Archéologie et histoire*, par Dugas de Beaulieu. 2e édit. Paris, in 8°. 63

Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants, par M. l'abbé Alliez. Paris, 1860, in-8°..... 64

Notice sur le Castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg et sur les Heidenmauern de la forêt du Haberacker, par Alfred Goddenberg. Strasbourg, 1860, in-8°..... 65

Ursprung und Auslegung des Heiligen Rechts bei den Griechen oder die Exegeten, ihre geschriebenen Satzungen und mündlichen Uberlieferungen, von Christian Petershen. — *Origine et interprétation du droit sacré chez les Grecs, ou les Exegètes, leurs préceptes écrits et leurs traditions orales*, par Christian Petersen. Göttingue, 1859, in-8°..... 65

Paris au treizième siècle, par A. Springer. Traduit librement de l'allemand, avec introduction et notes, par un membre de l'édilité de Paris. 1 vol. in-12. Paris, A. Aubry. 1860..... 214

Gœttingische Antiken.— *Antiques de Gœttingue* publiés et expliqués par M. F. Wieseler (Gœttingue, 1858, in-4°)..... 216

Le Mont Olympe et l'Acarnanie. Exploration de ces deux régions, avec l'étude de leurs antiquités, de leurs populations anciennes et modernes, de leur géographie et de leur histoire, par L. Heuzey, membre de l'Ecole française d'Athènes. Grand in-8°. Paris, 1860. 216

Essai sur Marc-Aurèle, d'après les monuments épigraphiques, précédé d'une notice sur le comte Bart. Borghesi, par M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut. Paris, 1860, in-8°..... 283

Monographie du chateau de Salses, par A. Ratheau, capitaine du génie. Paris, 1860, in-4°..... 284

Notice historique et topographique sur la ville de Vieux-Brisach, avec le plan de la ville en 1692, par A. Coste. Mulhouse, 1860, in-8°.... 285

Le camp romain de Vermand, avec 14 gravures sur bois, par Ch. Gomart. In-8°. Saint Quentin, 1860. 286

Observations sur les voies romaines de la Belgique, par M. J. Roulez. Broch. in-4° de 17 p. Gand, 1860. 286

Récits de l'histoire romaine au cinquième siècle, derniers temps de l'empire d'Occident, par Amédée Thierry, membre de l'Institut. Paris, 1860, in-8°..... 365

Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, et Réflexions sur la céramique antique, par M. E. de Payan-Dumoulin.— Le Puy, 1860, in-4°..... 436

Les origines de Paris, par Mme la marquise Blanche de Saffray. Paris, 1860, in-12..... 437

Les ruines de Champlieu, par M. C. Marchal (de Lunéville). Broch. in-8°, 28 p. et 4 pl..... 438

PREMIÈRE LISTE

DES ABONNÉS A LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*. (NOUVELLE SÉRIE.) (*)

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Académie impériale des Sciences (Toulouse).
Académie royale des Sciences (Turin).
MM. Amécourt (le vicomte d').
Arbois de Jubainville (d').
Armand, architecte.
Bailly-Baillière, libraire (Madrid).
Baillière (H)., libraire (New-York).
Barnwell (Révérend E. L.).
Barthélemy (A. de).
Barthès Lowell et Ce, libraires, (Londres).
Baudot (Félix).
Bazot.
Befani.
Belin.
Belin de Launay.
Bertrand (Alexandre), docteur ès lettres.
Bertrand (Joseph), membre de l'Institut.
Beulé, membre de l'Institut.
Bibliothèque de la ville d'Angers.
Bibliothèque de l'Arsenal.
Bibliothèque cantonale (Fribourg).
Bibliothèque de l'Ecole des chartes.
Bibliothèque de l'Hôtel de Ville.
Bibliothèque impériale (Cabinet des Médailles).
Bibliothèque du Louvre.
Bibliothèque de la ville de Bordeaux.
Bibliothèque du palais de Fontainebleau.
MM. Blacas (le duc de).
Blanchard, libraire (Orléans).
Bocca frères, libraires (Turin).
Bonamy, libraire (Poitiers).
Bonnin.
Boustetten (le baron de).
Bordier (Henri).
Botta (P. E.).
Bouchard, libraire (Caen).
Bouteiller (de).
Brill, libraire (Leyde).
Brissart-Binet, libraire (Reims).
Brockhaus, libraire (Leipzig).
Brœlemann.
Brouwet, libraire (Bruxelles).
Brunet de Presle (W.), membre de l'Institut.
Bulliot (J. G.).
Camoin frères, libraires (Marseille).
Camoin, libraire (Odessa).
Carre.
Carrière, libraire (Béziers).
Cartier (Eugène).
Caussade, libraire (Gray).
Cenac-Moncaut.
Cercle agricole (Paris).
Cercle des Arts (Paris.)
Cercle des Beaux-Arts (Nantes).
Cercle de la Librairie.
Cervaux, libraire (Soissons).
MM. Chabas (F.).
Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles.
Chapouton.
Chasles, membre de l'Institut.
Chaudruc de Crazannes.
Cherbuliez, libraire (Genève).
Chérel (de).
Chevrier (Jules).
Claye (Mme), libraire.
Cochet (l'abbé).
Colas (l'abbé).
Collége de France.
Collége Sainte-Geneviève (le directeur du).
MM. Comont (l'abbé Georges).
Conestabile (le comte J. Ch.).
Conseil d'Etat (Bibliothèque du).
Corps législatif (Bibliothèque du).
MM. Coste.
Courmont, directeur des beaux-arts au ministère d'État.
Creuly (le général).
Curt.
Daly (César).
Decq, libraire (Bruxelles).
Delamare.
Delaunay.
Delessert (Benjamin).
Deschamps de Pas.
Desjardins (Ernest).
Desnoyers.
Des Vergers (Noël).
Didron.
Drouadaine.
Dubreil, libraire.
Dufour, libraire de la cour (Saint-Pétersbourg).
Duhamel, membre de l'Institut.
Dulau et Ce, libraires (Londres).
Du Manoir (le comte).
Duméril.
Dumolard frères, libraires (Milan).
Dureau.
Eckstein (le baron d').
Ecole normale (Directeur de l').
MM. Egger, membre de l'Institut.
Everling.
Faculté des lettres (Grenoble).
Faculté des lettres (Rennes).
MM. Fallue (Léon).
Fazy fils (Henri).
Férol (de).
Feydeau (Ernest).
Fleury (Edouard).
Follain (le docteur).
Fons (de la), baron de Mélicocq.
Forgeais (Arthur).
Franck, libraire.
Fritze, libraire.
Garnier, libraire (Rio de Janeiro).
Gaut (Mme), libraire.
Gautier (W.), libraire (Moscou).
Gay.

(*) Les noms des abonnés servis par les libraires de Paris, de la France et de l'étranger ne nous étant pas connus nous sommes dans l'impossibilité de les faire figurer sur cette liste.

MM. Gebethner et Cᵉ, libr. (Varsovie).
Georg (Henri), libraire (Bâle).
Gérard.
Gerhard, memb. de l'Ac. de Berlin.
Gihaut, libraire.
Gnusé, libraire (Liége).
Goureau (le colonel).
Grésy (E.).
Guigniaut, membre de l'Institut.
Guy (Charles de).
Gyldendahl, libraire (Copenhague).
H. T.
Hase, membre de l'Institut.
Henzen, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique. (Rome.)
Hermitte, membre de l'Institut.
Hittorff. membre de l'Institut.
Horrack (Ph. J. de).
Instruction publique (ministère de l').
MM. Issakoff (Jacques), libraire (Saint-Pétersbourg).
J. M.
Jacobs (Alfred).
Janniard, architecte du gouvern.
Jannot (Émile).
Jomart, membre de l'Institut.
Jung Treuttel, libraire.
Kramers, libraire (Rotterdam).
Kymmel, libraire (Riga).
Labarthe (Jules).
La Chesnais.
Lacroix.
Lamarche, libraire (Dijon).
Lambert (Ed.).
Lebaron (le général).
Lemoine (Gustave).
Lepsius (R.). (Berlin.)
Leroux de Lincy.
Lescoët (comte de).
Letang, libraire (Poitiers).
Levavasseur.
Lippert (Robert).
Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
Lopez.
Loriquet.
Luynes (le duc de), membre de l'Institut.
Maguin, à Metz.
Mallet (Alphonse).
Marghieri, libraire (Naples).
Mariette (Auguste).
Marietti (P.), libraire (Turin).
Masson (Jules).
Maury (Alfred), memb. de l'Institut.
Meaux (Ville de).
Merle (P.), libraire (Rome).
Mianville (de)
Milet (le docteur).
Ministère d'État.
Mmᵉ Mornay (la marquise de).
MM. Moutier.
Mouy (de).
Mulcey, libraire (Chalon).
Muquardt, libraire (Bruxelles).
Musées impériaux.
MM. Natanson (H.), libraire (Varsovie).
Ouvaroff (comte Alexis).
Parenteau.
Paris (Louis).
MM. Parker, libraire (Oxford).
Pedone-Lauriel, libraire (Naples).
Peigné de Lacourt.
Penguilly-Lharidon, directeur du Musée d'artillerie.
Péreire (Isaac).
Perrot (G.), membre de l'école d'Athènes.
Petit (Victor), de Sens.
Picard (Alexandre).
Pigalle (le capitaine).
Pineau (V.), libraire (Beauvais).
Pontaumont (de).
Poulle.
La Presse (journal).
MM. Prévost.
Prioux (Stanislas).
Prusse (ministère de l'Instr. publ. de).
Puiggari.
MM. Quicherat (J.). professeur à l'École des chartes.
Quivogne Gléorup.
Rabanis.
Reinwald, libraire (Paris).
Renan (Ern.), memb. de l'Institut.
Renier (Léon), membre de l'Institut.
Renouard, libraire (Paris).
Richy (L. A.).
Riocreux.
Rossi (de).
Rouard.
Rougé (le vicomte de), membre de l'Institut.
Roulin, s.-bibliothéc. de l'Institut.
Rousseau Pallez, libraire (Metz).
Royer (E.).
Ruelle, bibl. des sociétés savantes.
Salamanca (José de).
Salmon.
Samson et Walin, libraires.
Sarasin.
Sarasin (Henri).
Saulcy (F. de), memb. de l'Institut.
Saussaye (de la), recteur de l'Académie de Lyon.
Sennewald.
Silva Jᵒʳ et Cᵉ, libraires (Lisbonne).
Société archéologique de Touraine.
Société d'émulation des Vosges.
Société impériale archéologique du midi de la France.
Società litteraria (Vérone.)
MM. Soucaille.
Teissier (Jules).
Terrail (Jules).
Tertu (comte de).
Tissier, libraire (Alger).
Treuttel et Wurtz, libraires (Strasbourg).
Vallet de Viriville.
Van der Haeghen.
Van Drival (l'abbé).
Vincent, membre de l'Institut.
Viollet Le Duc, architecte du gouv.
Vogüé (comte Melchior de).
Vol de Connantray.
Voss, libraire (Leipzig).
Williams et Norgate, lib. (Londres).
Witte (le baron J. de), correspondant de l'Institut.
Wyber, libraire (Édimbourg).

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3063